Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 147e Assemblée de l'UIP

Luanda (Angola)
23-27 octobre 2023

F

Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 147e Assemblée de l'UIP

Luanda (Angola)

23-27 octobre 2023

Table des matières

Page(s)

Introduction 4

Cérémonie inaugurale de la 147e Assemblée
- Discours de Mme Carolina Cerqueira, Présidente de l'Assemblée nationale d'Angola ... 5
- Discours de M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire 5
- Discours de M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU auprès de l'Union africaine M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU. 5
- Discours de M. Duarte Pacheco, Président de l'Union interparlementaire 6
- Discours de M. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola 6

Débat général sur le thème *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)*
- Élection du Président de la 147e Assemblée..... 7
- Allocution liminaire de Mme C. Cerqueira, Présidente de l'Assemblée nationale d'Angola 7
- Allocution liminaire de M. D. Pacheco, Président de l'Union interparlementaire 7
- Intervention de Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires 8
- Message vidéo de M. D. Carden (Royaume-Uni) Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires 8
- Intervention de M. J. Caholo, Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) 8
- Intervention de Mme P.F. Maharavo, *Together for a New Africa* 9
- Débat général 9; 24; 32; 77

Organisation des travaux de l'Assemblée
- Examen des demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée 20
- Ordre du jour définitif 23

Audition des candidates à la présidence de l'UIP 81

Volet spécial sur le lancement des Indicateurs pour des parlements démocratiques ... 18

Volet spécial sur le 75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme 29

Présentation du Prix Cremer-Passy de l'UIP 70

Rapport 2023 sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux 71

Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP 73

Page(s)

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme
- Adoption de l'ordre du jour 89
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 146e Assemblée de l'UIP à Manama (mars 2023) 89
- Élaboration d'une résolution intitulée *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*
  - a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs 89
  - b) Débat sur le projet de résolution 90
  - c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière 98
  - d) Désignation d'un rapporteur à la 147e Assemblée de l'UIP 99
- Préparation des Assemblées suivantes
  - a) Sujet de la prochaine résolution qui sera élaborée par la Commission 99
  - b) Ordre du jour de la Commission à la 148e Assemblée de l'UIP 100
- Élections au Bureau de la Commission 100

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale
- Adoption de l'ordre du jour 102
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 146e Assemblée de l'UIP à Manama (mars 2023) 102
- Audition d'experts sur le thème *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle* 102
- Réunion-débat sur le thème *Inventaire des outils à la disposition des parlementaires pour dialoguer, légiférer, exercer leur pouvoir de contrôle et mener des actions de prévention en faveur de la paix* 111
- Réunion-débat sur le thème *Le rôle des parlements dans la promotion d'une culture de la transparence, de la lutte contre la corruption et de l'engagement des citoyens pour restaurer la confiance dans les institutions nationales et internationales et renforcer la paix* 115
- Élections au Bureau de la Commission 121
- Divers 122

Commission permanente du développement durable
- Adoption de l'ordre du jour 123
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 146e Assemblée de l'UIP à Manama (mars 2023) 123
- Débat sur le thème de la prochaine résolution intitulée *Partenariats pour l'action climatique :promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité* 123
- Préparatifs de la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) aux Émirats arabes unis 131
- Audition d'experts sur le thème *Assurer la sécurité alimentaire mondiale* 133
- Élections au Bureau de la Commission 141
- Divers 142

Commission permanente des Affaires des Nations Unies
- Adoption de l'ordre du jour 143
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 146e Assemblée de l'UIP à Manama (mars 2023) 143
- La présence des Nations Unies sur le terrain pour soutenir le développement national : Le cas de l'Angola 143
- Favoriser l'égalité des sexes au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies 147
- Réformer le Conseil de sécurité pour renforcer le régime multilatéral 151
- Élections au Bureau de la Commission 156

Forum des femmes parlementaires
- Élection de la Présidente de la 36e session du Forum des femmes parlementaires 158
- Adoption de l'ordre du jour 159
- Activités pour faire progresser l'égalité des sexes 159
- Contribution aux travaux de la 147e Assemblée dans une perspective de genre 160

Page(s)

- Réunion-débat sur le thème *Les femmes en politique : persévérer ou non ?* 165
- Audition des candidats à la présidence de l'UIP 173
- Élections au Bureau des femmes parlementaires 175
- Rapport du débat sur le projet de résolution à l'ordre du jour de la 147e Assemblée 175
- Date et lieu de la 37e session du Forum des femmes parlementaires 176

Forum des jeunes parlementaires

- Adoption de l'ordre du jour 177
- Remarques liminaires 177
- Élections au Conseil du Forum des jeunes parlementaires 178
- Dernières informations en matière de participation des jeunes 178
- Contribution aux travaux de la 147e Assemblée 182
- Audition avec les candidates à la présidence de l'UIP 185
- Préparatifs de la 148e Assemblée (mars 2024) 188

Deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent : *La réponse mondiale à l'Appel du Sahel* 189

Débat paritaire - *Je prends soin de faire ma part : les hommes parlementaires assument des responsabilités égales en matière de tâches au sein du foyer* 202

Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire - *Le rôle des parlements dans la lutte contre l'impact humanitaire des déplacements liés au climat* 209

Atelier organisé conjointement par l'UIP et l'ASGP - *La transformation numérique des parlements* 216

Atelier conjoint UIP-UNICEF - *Le rôle des parlements dans la mobilisation de fonds publics en faveur des droits de l'enfant* 219

Atelier conjoint UIP-OMS - *Analyse de l'élaboration de l'accord sur les pandémies* *227*

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

- Déclaration de Luanda : *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)* 234
- *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats* (Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme) 234
- Rapports des commissions permanentes 235
- Approbation du thème d'étude de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme pour la 149e Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs.. 237

Clôture de l'Assemblée 238

Annexes

I. Déclaration de Luanda sur le thème *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)* (Point 3) 241

II. *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats* (Point 5)
Texte de la résolution 244

III. *Favoriser l'égalité des sexes au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies*
Texte de la motion adoptée par la Commission permanente des Affaires des Nations Unies 253

IV-A.– IV-C. Rapports des commissions permanentes 254-260

V. Document final adopté par le deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent
La réponse mondiale à l'Appel du Sahel 263

VI-A.– VI-B. Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée 265-266

VII. Liste des participants 267

Introduction

Des délégations des 128 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mozambique, Myanmar*, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Türkiye, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Les huit Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO) et Parlement panafricain.

Les observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Nations Unies, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ;

ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Communauté des pays de langue portugaise, Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective, Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Assemblée parlementaire des États de langue turcique (TURKPA), Association parlementaire du Commonwealth (APC), Conseil consultatif maghrébin, Forum des parlements de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (FP-CIRGL), Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC), Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), Parlement international pour la tolérance et la paix (PITP), Réseau de parlementaires pour la santé mondiale UNITE, Union interparlementaire arabe (UIPA), Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI) ;

iii) Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ;

iv) Internationale socialiste (IS).

Sur les 1 153 délégués qui ont participé à l'Assemblée, 622 étaient des parlementaires (604 des Parlements membres et 18 des délégations des Membres associés). Ces parlementaires comprenaient 51 présidents, 42 vice-présidents, 227 femmes parlementaires (36,5 %) et 188 jeunes parlementaires (31,28 %).

* Conformément à la décision du Conseil directeur à Madrid en novembre 2021, l'UIP poursuit son dialogue avec le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH) pour le Myanmar. La délégation correspondante assiste aux Assemblées en qualité d'observateur sans droit de vote.

Cérémonie inaugurale de la 147e Assemblée

LUNDI 23 OCTOBRE 2023

La cérémonie inaugurale de la 147e Assemblée de l'UIP est ouverte lundi 23 octobre 2023 à 19 heures, au centre de réception Baía Luanda, à Luanda (Angola).

L'hymne national de l'Angola et l'hymne de l'UIP sont joués par l'orchestre symphonique Kaposoka.

Mme Carolina Cerqueira (Présidente de l'Assemblée nationale d'Angola) souhaite la bienvenue aux délégués à Luanda au nom du peuple angolais et des 220 membres de l'Assemblée nationale, et déclare que leur présence témoigne de leur engagement à construire des ponts de dialogue et de fraternité. Elle indique que l'Assemblée marquera une étape importante dans l'histoire de l'UIP, avec l'élection d'une des quatre candidates africaines à la présidence de l'Organisation. Elle explique qu'en cette période de conflits à travers le monde, les parlementaires doivent s'efforcer de construire la paix et de renforcer leur engagement en faveur de la justice et d'institutions plus efficaces, dans le droit fil du thème de l'Assemblée.

Elle ajoute que face à la multiplication des conflits violents dans le monde, la communauté internationale doit agir pour préserver au maximum la vie et la dignité humaines et unir ses forces pour lutter en faveur de la paix dans le monde. Les dirigeants mondiaux doivent également s'efforcer de garantir les libertés fondamentales et de réduire les inégalités dans le monde. Elle indique que les Angolais ont subi plus de 30 ans de conflit, mais qu'ils ont pris le chemin de la paix, de la réconciliation et de la reconstruction, ce qui a permis d'assurer le développement, la stabilité et la cohésion sociale. Elle souhaite aux délégués un agréable séjour à Luanda et déclare espérer que l'Assemblée restera longtemps gravée dans leur mémoire.

M. Martin Chungong (Secrétaire général de l'Union interparlementaire) déclare que la 147e Assemblée est un événement important et de bon augure, puisqu'il s'agit de la première à se tenir dans un pays africain lusophone. En tant qu'Africain, il se réjouit que ce soit la deuxième fois en un an qu'une Assemblée de l'UIP a lieu en Afrique, après la 145e Assemblée au Rwanda. Il affirme que l'Afrique recèle un fort potentiel et exhorte les dirigeants du continent à mobiliser ce potentiel pour le mettre au service des populations. Il félicite le Président Lourenço pour tout ce qu'il a entrepris en faveur de la paix et de l'inclusion, non seulement en Angola, mais aussi dans le reste de la région. Il explique qu'il s'est rendu en début d'année dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest en proie à l'instabilité politique et qu'il a été rassuré d'entendre les dirigeants de ces pays dire qu'ils étaient pleinement conscients des défis à relever pour rétablir la paix, la justice et des institutions efficaces. Après ces déplacements, il se sent encore plus déterminé à mobiliser la communauté internationale pour soutenir les dirigeants et les populations de ces pays.

Évoquant le thème de l'Assemblée, il indique que, pour l'UIP, des institutions efficaces signifient avant tout des parlements efficaces. Il félicite les pays d'Afrique australe pour le niveau élevé de représentation des femmes dans leurs parlements et souligne que pas moins de 12 parlements de la région sont dirigés par des femmes. Il ajoute que dans leur volonté de devenir des institutions plus efficaces, les parlements ne peuvent ignorer la transformation numérique, dont le potentiel doit être exploité pour améliorer l'efficacité des activités parlementaires et mieux répondre aux besoins et aux aspirations des citoyens. Il conclut son propos en indiquant espérer que les délégués s'efforceront, pendant leurs débats, d'honorer la devise de l'UIP : "Pour la démocratie. Pour tous".

M. Parfait Onanga-Anyanga (Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies auprès de l'Union africaine) communique un message au nom du Secrétaire général des Nations Unies, M. António Guterres, qui transmet ses salutations les plus chaleureuses et s'excuse de ne pouvoir être présent en personne en raison des nombreuses questions urgentes inscrites à son emploi du temps. L'ONU remercie l'UIP pour son travail de promotion de la transposition du droit international et des traités en droit interne, pour ses inlassables efforts en vue de renforcer le multilatéralisme et de promouvoir l'état de droit au niveau mondial, ainsi que pour son soutien indéfectible à la mise en œuvre des ODD. Face aux divers défis auxquels le monde est confronté – les conflits violents, le terrorisme et l'extrémisme, l'urgence climatique, les pandémies et l'aggravation des inégalités – qui infligent les pires souffrances aux plus vulnérables, le Secrétaire général des Nations Unies appelle à renforcer la diplomatie et le dialogue afin de rétablir un consensus au niveau mondial.

L'Angola s'est relevé des cendres d'un conflit fratricide de plusieurs décennies pour devenir une terre de potentiel et il n'est pas surprenant que l'Union africaine ait désigné le président Lourenço comme son ambassadeur pour la paix et la réconciliation. La paix doit être considérée comme une condition préalable essentielle au développement durable et au dialogue, et des systèmes politiques inclusifs sont nécessaires pour construire des nations plus fortes et plus harmonieuses. En Afrique, 90 % des cibles des ODD n'ont pas été atteintes, en raison de la baisse de la participation du continent au commerce mondial, de l'augmentation des conflits violents et de la faiblesse ou de l'inefficacité des institutions. Des institutions fortes sont nécessaires non seulement en Afrique et dans le reste du monde, mais aussi pour redynamiser et réformer le système multilatéral.

M. Duarte Pacheco (Président de l'Union interparlementaire) remercie l'Assemblée nationale d'Angola d'avoir accepté d'accueillir la 147e Assemblée. Au début de son mandat, il s'est étonné d'apprendre que l'UIP n'avait tenu aucune Assemblée dans un pays lusophone depuis celle organisée au Brésil en 1962. Il se dit très heureux que la dernière Assemblée de son mandat se tienne dans la belle ville de Luanda, qui sera dans les prochains jours la capitale mondiale des parlements. Il estime que Luanda est une ville de choix pour parler de la paix. Après de nombreuses années de conflit, les Angolais ne connaissent que trop bien le rôle fondamental de la paix pour assurer le développement économique et social. Il ajoute que l'Assemblée se tient à un moment où les conflits font la une des journaux, que ce soit en Ukraine, au Moyen-Orient, en Afrique, au Myanmar ou en Afghanistan. Pour chacun de ces conflits, l'UIP condamne sans réserve tous les actes barbares et inhumains commis et encourage les parties adverses à se réunir pour engager le dialogue et chercher une résolution pacifique des conflits et des différends.

Après la pandémie de COVID-19, on pensait qu'il serait possible de revenir à un monde normal, mais de nombreux autres défis et crises sont apparus. Les parlements doivent donc accroître leurs efforts pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur les changements climatiques, pour atteindre les ODD d'ici 2030 et pour se préparer à l'impact des nouvelles technologies et de la transformation numérique sur leurs propres travaux et sur la société en général. En cette année marquée par le 75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les parlements doivent veiller à faire respecter l'état de droit et à protéger les libertés fondamentales des citoyens. Tout au long de son mandat de Président de l'UIP, qui s'achèvera à la présente Assemblée, M. Pacheco a travaillé sans relâche pour renforcer la visibilité de l'UIP, mettre en œuvre la Stratégie de l'Organisation, œuvrer en faveur de la paix et du développement et consolider la bonne gouvernance de l'Organisation. Il souhaite à son successeur, qui sera très probablement une femme africaine, de réussir à faire entrer l'UIP dans la prochaine phase de son illustre histoire.

M. João Manuel Gonçalves Lourenço (Président de la République d'Angola) fait part de sa satisfaction personnelle et de la joie de tous les Angolais de voir la 147e Assemblée se dérouler à Luanda. L'Angola est un pays de paix et de réconciliation qui dispose d'une grande diversité religieuse et culturelle. Il possède également d'importantes ressources naturelles et s'efforce constamment de promouvoir le développement durable et la justice sociale. Son Assemblée nationale est le principal garant de l'état de droit, de la promotion des libertés et des droits des citoyens et de l'élaboration de politiques représentant la diversité du pays. La plus grande réussite de l'Angola a été de parvenir à une réconciliation nationale et d'avoir renoué avec la stabilité politique. Le pays s'efforce de diffuser et de promouvoir auprès de ses voisins de la région des Grands Lacs et de l'Afrique australe des solutions de paix fondées sur ses propres réussites.

La diplomatie parlementaire est un précieux moyen de résoudre les conflits et d'œuvrer pour la paix et la sécurité dans le monde. Face à la récente escalade du conflit israélo-palestinien, il est essentiel de faire taire les armes et d'ouvrir la voie à tous les types de diplomatie afin d'éviter une catastrophe humanitaire. Seule la création effective d'un État palestinien mettra fin au cycle de haine et de violence qui dure depuis 75 ans. Remerciant à nouveau les Parlements membres de l'UIP d'avoir choisi l'Angola pour accueillir l'Assemblée, M. Lourenço souhaite que leurs travaux contribuent objectivement et concrètement à trouver des solutions aux différents problèmes auxquels le monde est confronté.

M. João Manuel Gonçalves Lourenço déclare ouverte la 147e Assemblée de l'UIP.

Séance du mardi 24 octobre 2023

(matin)

La séance est ouverte à 11 h 15 sous la conduite de M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP.

Point 1 de l'ordre du jour

Élection du Président de la 147e Assemblée

Le Président, souhaitant la bienvenue aux délégués à la 147e Assemblée de l'UIP, indique que Mme C. Cerqueira, Présidente de l'Assemblée nationale d'Angola, a été élue Présidente de l'Assemblée par acclamation lors du Conseil directeur.

Mme C. Cerqueira (Angola), Présidente de l'Assemblée, assume la présidence.

Allocutions d'ouverture

La Présidente, qui exprime ses remerciements pour la confiance manifestée à son égard en lui confiant la présidence de la 147e Assemblée au nom du Parlement angolais, insiste dans son allocution d'ouverture sur le caractère particulièrement d'actualité, dans le contexte géopolitique actuel, du débat général à venir concernant l'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces, la paix étant encore plus vitale qu'auparavant et la justice et les institutions efficaces étant nécessaires pour relever les défis de l'époque actuelle. Les parlementaires doivent s'appuyer sur leur volonté politique pour améliorer la situation, qui s'accompagne d'une recrudescence des conflits armés partout dans le monde. L'Assemblée constitue une plateforme idéale pour condamner toutes les pulsions belliqueuses et chercher des solutions par le biais du dialogue dans la perspective d'une coexistence pacifique.

Toutes les questions liées à la justice et à des institutions efficaces sont particulièrement importantes pour garantir une riposte parlementaire cohérente et ferme aux problèmes émergents. Dans un grand nombre de parlements, les signes d'une hausse de la représentation des femmes et des jeunes sont encourageants, à l'instar de l'Afrique sub-saharienne, où 19 parlements sont présidés par des femmes, parmi lesquelles la Présidente elle-même. Le parlement de Mme Cerqueira figure au nombre de ceux qui défendent activement la paix dans la région des Grands Lacs, notamment en République démocratique du Congo, ainsi qu'au nord du Mozambique. Il est également préoccupé par les conflits armés qui se déclenchent ailleurs, car ils sont facteurs d'instabilité et pèsent inévitablement sur les plus vulnérables. L'efficacité des institutions est aussi le garant de la transparence et d'un contrôle financier de qualité. Depuis le début des années 90, l'Angola dispose d'un parlement multipartite fort, dans lequel le droit d'exprimer des opinions divergentes est pleinement respecté, ce qui va également sans dire concernant le débat général.

M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP, remercie la Présidente et son équipe de tous leurs efforts pour organiser la 147e Assemblée et ajoute que le rôle joué par l'Angola en faveur de la paix en Afrique et au-delà fait de Luanda un lieu idéal pour le débat général qui s'annonce, dont le thème reflète le mandat fondamental de l'UIP en tant qu'organisation œuvrant pour la démocratie, tout en abordant les éléments clés de l'objectif de développement durable (ODD) 16. Le nombre élevé d'institutions ne disposant pas des capacités, de la légitimité et de la crédibilité requises pour remplir pleinement leur rôle donne une importance toute particulière à l'ODD 16 (objectif relatif à la gouvernance) dans l'optique d'instaurer une prise de décision plus efficace en faveur du développement durable. En outre, cet objectif fait implicitement référence à la nécessité de renforcer la démocratie dans le monde et de remédier aux dysfonctionnements politiques nuisant à la participation et au consensus.

L'UIP, en collaboration avec ses partenaires, a joué un rôle important de sensibilisation lors de la création de l'ODD 16, important aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement, aucun d'entre eux ne pouvant s'enorgueillir d'institutions fonctionnant parfaitement. Dans le cas des parlements, cette réalité est mise en évidence par le bilan mitigé en matière de représentation des femmes au parlement, ainsi que par l'absence de différence claire entre ces pays. Le débat général ne doit pas être l'occasion de régler des comptes pour ce qui est

perçu comme des défaillances de gouvernance ou autres torts, mais plutôt servir de plateforme permettant de tirer des enseignements de l'expérience d'autrui et de montrer, par l'adoption d'une déclaration ferme à l'issue de l'Assemblée, ce que les parlementaires sont en mesure de faire pour le développement durable en renforçant la gouvernance et en réformant toute la sphère politique.

Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, intégrant la perspective de genre à la thématique du débat général, affirme que les femmes et les filles doivent être mises au cœur des discussions, la qualité des décisions et l'efficacité des interventions dépendant de toute évidence de l'importance accordée aux besoins et aux avis de la moitié de la population du monde. Bien que la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU en 2000 considère l'inclusivité du point de vue du genre comme fondamentale pour une paix durable, l'objectif visant à garantir une participation égale et significative des femmes aux processus de paix reste hors d'atteinte. Les parlementaires doivent exiger que cet objectif soit accompli et veiller à ce que ce soit le cas, tout comme l'accès à la justice des femmes et des filles, domaine dans lequel il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour honorer les engagements pris à l'égard de ces deux groupes de population en matière d'autonomisation. Les réformes juridiques doivent aussi se poursuivre afin d'éliminer la discrimination, la violence et les pratiques préjudiciables aux femmes et aux filles et de combler l'écart persistant en matière d'héritage, de propriété et de questions familiales. Il convient également de défendre de courageuses réformes de la justice sensibles au genre, notamment en collaborant avec toutes les parties prenantes.

En ce qui concerne l'efficacité accrue des institutions, l'instauration de parlements sensibles au genre (notion que l'UIP a réussi à faire valoir) est essentielle pour que le monde devienne plus résilient et pacifique. L'heure a sonné d'agir à l'échelon parlementaire pour réaliser la parité dans la prise de décision et promouvoir une culture de l'égalité dans toutes les initiatives prises.
Mme López Castro félicite les parlements qui ont atteint la parité, dont le sien, ainsi que ceux qui ont une femme à leur tête, et exhorte les parlements qui n'ont pas encore réussi à poursuivre sans relâche leurs efforts pour soutenir la représentation des femmes sur la scène politique dans le but d'atteindre la parité parmi leurs membres.

M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, relayant la perspective des jeunes concernant le sujet du débat général, déclare dans un message vidéo pré-enregistré que les ODD, tout particulièrement l'ODD 16, invitent à une vision du progrès permettant d'atteindre l'insaisissable objectif du gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Bien que les femmes aient acquis le droit de voter et de siéger au parlement, il demeure un grand nombre d'exemples frappants d'exclusion, notamment parmi les jeunes. Comme le révèlent les données figurant dans le Rapport 2023 de l'UIP sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux, une mince fraction seulement des moins de 30 ans, qui représentent la moitié de la population du monde, sont parlementaires et un grand nombre de chambres ne comportent toujours pas de parlementaires de cette classe d'âge.

En tant que ferments du changement, les jeunes parlementaires œuvrent pour accélérer la réalisation des ODD. A l'occasion de la neuvième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, qui s'est récemment tenue à Hanoï, une série distincte de propositions a été présentée, notamment dans la perspective de l'ODD 16, la mise en œuvre reposant, dans ce contexte, sur les engagements pris au titre de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*. L'Afrique, continent le plus jeune du monde, fait montre d'un leadership inspirant grâce à ses quotas de jeunes, aux jeunes âges fixés en matière d'éligibilité et à la création de forums de jeunes. Pour sa part, le Conseil a proposé que l'UIP, en pionnier de la cause des jeunes, ramène à 40 ans la limite d'âge de la catégorie des jeunes parlementaires, dans l'espoir que l'UIP et ses Membres soutiendront cette initiative.

M. J. Caholo (Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL)), invité spécial, remercie l'Assemblée de lui donner l'occasion de s'exprimer devant elle pour témoigner à la première personne du potentiel infini et des défis immenses caractérisant la région des Grands Lacs. L'ODD 16, qui cadre parfaitement avec la mission première de la CIRGL, qui consiste à promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité et le développement de la région, offre un cadre global pour aborder avec détermination ces problématiques, parmi lesquelles les conflits, le trafic d'armes et le manque d'accès à la justice. Il sert aussi parfaitement les objectifs du pacte signé par les 12 États membres de la CIRGL dans le but d'améliorer la gouvernance, la sécurité, la justice et la coopération au développement dans une perspective de paix.

Les parlementaires ont un rôle fondamental à jouer pour atteindre l'objectif crucial de la paix, de la justice et d'institutions efficaces, indispensables pour le développement durable et le progrès social. Le Forum des parlements de la CIRGL (FP-CIRGL) sert de plateforme permettant de mettre en commun les bonnes pratiques et de nouer une coopération stratégique efficace visant à atteindre ces objectifs. Les parlementaires sont invités à mettre le plus possible leurs compétences législatives au service de la consolidation de la paix en adoptant une série de mesures visant à renforcer la prospérité et la stabilité, en accordant notamment la priorité à la justice et à l'état de droit. Dans le contexte des récentes activités de la CIRGL en faveur du rétablissement de la paix et de la sécurité dans les pays de la région en proie à des conflits, M. Caholo invite instamment les parlementaires à inciter tous les groupes armés de ces pays à déposer les armes et respecter les décisions collectives pertinentes. Ce n'est que par l'exercice de la démocratie que les peuples de la région pourront constituer une force de premier plan en faveur de la coexistence pacifique, de la stabilité et du développement du continent africain et au-delà.

Mme P.F. Maharavo (co-fondatrice de *Together for a New Africa* (T4NA)), invitée spéciale, après avoir évoqué son origine malgache, sa formation et la genèse de son initiative T4NA, se félicite de ce que cette initiative ait permis la conception d'activités pédagogiques, de mentorat et de réseautage visant à promouvoir la paix et la justice parmi la jeunesse africaine. Les maux de société, le manque d'expérience et l'absence de modèles positifs empêchent ce groupe, qui représente la majorité de la population du continent, de participer activement et démocratiquement à la société et de contribuer à sa prospérité. En réponse, T4NA a mis en place un projet pilote de quatre ans visant à préparer des milliers de jeunes Africains à prendre leur avenir en main sur une planète mondialisée axée sur l'interdépendance et les expériences communes, y compris les conséquences tragiques de l'absence de justice et de paix.

Un nouveau mouvement en faveur de la bonne gouvernance passant par la co-direction et la co-responsabilité entre des acteurs tels que le parlement et la société civile est en train de prendre forme. Ces deux notions sont tout à fait conformes aux valeurs profondément enracinées dans la société africaine, ce qui a incité T4NA à expérimenter sur le terrain ce que l'organisation appelle la "co-gouvernance", dans l'optique de contribuer à régénérer la démocratie sur place et à l'étranger. L'ODD 16 vise justement à instaurer la co-gouvernance, mais sa réalisation dépendra de l'éradication de la violence, de la corruption et d'autres fléaux nuisant à la bonne gouvernance. Les jeunes ont conscience que les parlements seuls ne peuvent pas régler ces problèmes et se tournent vers la solution que constitue la co-direction. L'exemple de T4NA devrait inspirer les parlementaires en les incitant à œuvrer en faveur d'un monde meilleur aux côtés des jeunes, qui s'engagent à soutenir leurs efforts pour promouvoir un leadership de qualité, instaurer des institutions fortes et efficaces et accélérer la réalisation des ODD.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)*
(A/147/3-Inf.1)

M. M. Nadir (Guyana), entamant le volet de haut niveau du débat général réservé aux présidents de parlement, déclare que les appels à la paix, à la justice et à des institutions efficaces résonnent encore plus fort dans un monde où s'exacerbent les conflits, ce qui exige de l'UIP et des autres institutions œuvrant pour défendre la démocratie, promouvoir la justice et construire une humanité forte qu'elles fassent preuve d'une solidarité et d'une détermination accrues. La petite nation de M. Nadir vit sous la menace de son voisin vénézuélien, qui a entrepris d'annexer les deux tiers de son territoire. Le Guyana croit à des institutions fortes, notamment l'ONU et la Cour internationale de justice (CIJ) et prie pour que sa détermination à promouvoir la démocratie, la paix et le dialogue le sauvent de cette menace.

M. A. Almusallam (Bahreïn) estime que, dans le cadre des difficultés économiques et humanitaires actuelles du monde, dont les générations présentes et futures paieront les conséquences, la réalisation de l'ODD 16 est essentielle pour garantir que personne ne soit laissé de côté. Bahreïn adopte à l'égard de ces défis une perspective qui consiste à défendre le droit international, à éviter l'ingérence dans les affaires nationales des États, à renforcer les mécanismes de prévention des conflits et à optimiser l'utilisation des ressources pour mieux servir l'humanité. Totalement engagé à mettre en œuvre les ODD, Bahreïn, qui a récemment présenté son deuxième examen national volontaire, met en place un plan d'action triennal pour le développement durable et a créé un ministère du même nom. Le pays a également instauré des mécanismes et des lois visant à promouvoir les droits de l'homme, la justice et l'égalité.

La pleine réalisation des ODD sera toutefois entravée au Moyen-Orient, tout particulièrement par les crimes de guerre actuellement commis à l'encontre du peuple palestinien, notamment le massacre et la punition collective atroces de civils innocents. Il existe de toute évidence deux poids deux mesures lorsque sont en cause des violations des droits de l'homme des Palestiniens et du droit international concernant, entre autres, le recours à des armes interdites à l'échelon international. Manifestant un soutien indéfectible à la cause palestinienne, Bahreïn appelle à l'ouverture urgente de couloirs humanitaires à Gaza, à la protection des civils, à la désescalade, à la levée du blocus ainsi qu'à la cessation de la violence aveugle, qui menace la paix et la sécurité régionales. Il se joint à ceux qui plaident en faveur d'une résolution politique pacifique reposant sur la solution à deux États et le respect de toutes les résolutions ayant une légitimité internationale, en s'opposant catégoriquement au déplacement des Palestiniens à l'extérieur de leur terre ancestrale. Quel que soit le pays, la paix par la solidarité et le dialogue est le seul chemin qui mène à la stabilité et à la prospérité.

M. J. Buttimer (Irlande) déclare que les 25 années de paix qu'a connues son pays grâce au dialogue, à l'engagement et à l'œcuménisme témoignent de la puissance du leadership politique, qui permet de faire fi des divergences pour créer harmonie et coexistence. Dans un monde confronté à une multitude de défis allant des conflits, des problématiques climatiques et de la crise du coût de la vie à la désinformation et aux menaces à l'encontre de la démocratie et des droits de l'homme, il revient aux parlementaires d'être aux premiers rangs de ceux qui s'engagent par des actes. Ce faisant, ils doivent s'écouter les uns les autres, faire entendre la voix des citoyens et se tenir à l'écart des jeux politiques en se rangeant toujours du côté de la démocratie. Dans un monde divisé, ils doivent lutter pour la réunion des nations et des peuples, conscients de l'obligation énoncée par la Charte des Nations Unies de préserver la paix et la sécurité internationales et imprégnés du souvenir de tous ceux qui ont perdu la vie à la guerre.

Les droits de l'homme sont fondamentaux, tout particulièrement pour la communauté lesbienne, gay, bisexuelle et transgenre (LGBT). En tant que membre de cette communauté, M. Buttimer est déçu que l'UIP ne s'engage pas davantage pour promouvoir directement l'égalité en soutenant les parlementaires LGBT dans le monde entier. Dans la lutte qu'ils mènent pour que le monde devienne un monde meilleur, les parlementaires doivent soutenir leurs collègues LGBT, en particulier lors des Assemblées de l'UIP et pendant les mois des fiertés LGBT. Les parlementaires, qui assument ensemble la responsabilité de bâtir un monde de paix, de respect des droits de l'homme et d'égalité pour tous, loin de se dérober, doivent se comporter en leaders.

M. A.M. Diop (Sénégal) regrette que le monde de l'ouverture, du développement pacifique et du multilatéralisme ait récemment cédé la place à l'angoisse suscitée par des menaces planétaires sans cesse croissantes, qui entraînent des conséquences graves pour la réalisation de l'ODD 16. Les tensions créées par ces bouleversements sont exacerbées par les effets délétères des changements climatiques et des catastrophes naturelles, auxquels s'ajoutent les conflits et les injustices économiques alimentant un flux migratoire constant. Ces bouleversements sont alimentés par des problématiques stratégiques telles que l'accès à l'eau et son contrôle, mais aussi par le nombre croissant de groupes extrémistes et d'attentats terroristes, la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient ajoutant encore des dimensions supplémentaires aux menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales. La perpétuation des différends amène de l'eau au moulin de ceux qui sèment la haine en entravant les efforts de coopération en faveur de la justice et de la prospérité.

La communauté internationale tout entière doit se mobiliser de toute urgence pour prendre des mesures, l'UIP en tête, car elle peut s'appuyer sur ses idéaux, qui incluent l'universalité, la solidarité, la liberté et la paix, au service du multilatéralisme. Le multilatéralisme, qui constitue un outil précieux pour relever les défis, repose sur une coopération pluridimensionnelle, sur l'état de droit, la justice, l'action collective et des principes communs. Sa dimension de solidarité doit être encore renforcée, tout en garantissant le respect des différences et la poursuite des valeurs communes figurant à l'Article 1 des Statuts et Règlements de l'UIP. Le Sénégal est fermement résolu à œuvrer aux côtés de l'UIP pour atteindre les objectifs changeants unissant les milieux interparlementaires.

M. A. Santos Silva (Portugal) affirme que les parlements œuvrent en faveur de la paix civile en prônant le débat et en gérant pacifiquement les conflits sociaux, promeuvent la justice en garantissant l'état de droit, en élaborant des lois et en surveillant leur mise en œuvre, et renforcent les institutions en les rendant plus accessibles à tous les groupes sociaux, ethniques, religieux et politiques. Il est essentiel que les parlements soient efficaces, prestigieux et actifs pour réaliser le

Programme de développement durable à l'horizon 2030. Outre leur rôle de plateforme d'apprentissage mutuel, de coopération et de consultation, les parlements incitent les États à collaborer et contribuent à façonner l'opinion publique mondiale, toutes choses cruciales à une époque de coexistence entre mondialisation et démondialisation.

La coopération internationale exige de surmonter les dissensions et d'éviter la confrontation en écoutant les voix qui plaident en faveur de solutions pacifiques aux crises, en opposition à ceux qui se laissent aller à semer la haine et à commettre des violations du droit international. Dans ce contexte, les organisations multilatérales telles que l'UIP constituent des espaces essentiels, où les partenaires investis de la même noble mission de défendre la paix, la justice et des institutions efficaces peuvent régulièrement se réunir pour débattre de questions d'intérêt commun et mieux se connaître. La coopération interparlementaire constitue un moyen très efficace de collaborer pour le bien commun.

Mme N.B. Kashumba-Mutti (Zambie) déplore que des pans du monde soient pris dans des cycles interminables de conflits et de violence qui anéantissent des années d'investissement dans le développement et nuisent au bien-être humain. L'Angola, pays désormais stable faisant montre, à l'issue de presque trente années de guerre, d'un dévouement admirable en faveur de la paix en Afrique et au-delà, a prouvé que la paix, la justice et des institutions efficaces peuvent engendrer le développement et le respect des droits de l'homme. Les chiffres montrent toutefois que la paix et la justice, qui figurent au nombre des éléments indispensables pour réaliser durablement un développement solide, sont actuellement en train de se détériorer à l'échelle mondiale. Les parlements jouent un rôle critique dans la réalisation de l'ODD 16 grâce à l'affectation des ressources et au contrôle des dépenses publiques, associés à des mécanismes de suivi et de présentation de rapports efficaces permettant de contrôler les activités des institutions chargées de veiller à la paix, à la justice et à l'inclusivité.

Dans le pays de Mme Kashumba-Mutti, considéré comme un havre de paix caractérisé par la tenue d'élections libres et équitables, suivies de transferts sans heurts du pouvoir, le parlement a légiféré en faveur de la création de telles institutions, qui sont supervisées par des commissions parlementaires chargées de mener des examens et de formuler des recommandations concernant, par exemple, les affaires juridiques, les droits de l'homme et la gouvernance. Pour ce qui est des institutions chargées de garantir la paix et la sécurité, tant à l'échelon local qu'à l'échelon international, elles sont supervisées par une commission parlementaire chargée de la sécurité nationale et des affaires étrangères. L'ODD 16 jouant un rôle de catalyseur pour la réalisation des autres ODD, les sept années à venir revêtiront une importance fondamentale du point de vue des réformes juridiques et institutionnelles à mener. Les parlements doivent redoubler d'efforts pour contribuer à la réalisation de cet objectif.

M. E. Sinzohagera (Burundi) fait remarquer que le village mondial traverse des guerres et des conflits sans fin, compliqués par un grand nombre d'autres difficultés, parmi lesquelles le terrorisme, la résurgence de l'extrémisme, la pauvreté et l'insécurité. L'absence de garanties en matière de droits de l'homme est aussi problématique. Pour laisser en héritage aux générations à venir un monde pacifié, les parlementaires doivent promouvoir l'instauration d'institutions publiques transparentes, inclusives et efficaces chargées de veiller à la qualité de l'éducation et des soins de santé, au caractère équitable et inclusif des politiques économiques et à la protection de l'environnement ; demander aux institutions locales et nationales de répondre de leurs actes et de garantir l'égalité d'accès de tous les citoyens aux services ; encourager la liberté d'expression dans les sphères privée et publique ; associer le public à la prise de décision et mettre en œuvre les lois et les politiques sans discrimination ; promouvoir des systèmes politiques et juridiques de résolution des différends ; rapprocher les institutions, la société civile et les différents groupes de la société afin qu'ils recherchent ensemble des solutions durables pour atténuer la violence, garantir la justice, lutter contre la corruption et assurer une participation inclusive, et favoriser l'instauration de relations pacifiques et d'un climat de coopération entre pays voisins.

Malheureusement, toutefois, certains pays préfèrent imposer à leurs voisins des sanctions qui les appauvrissent encore davantage et entravent le développement. Frustrées de ne pas avoir accès aux biens matériels que leur font miroiter les médias, les populations pauvres marginalisées pourraient être incitées à se radicaliser, la pauvreté en tant que telle étant en outre susceptible d'engendrer d'autres fléaux délétères pour le développement économique et la prospérité. Tous ceux qui souhaitent authentiquement la paix et le développement durable dans les pays soumis à des sanctions devraient contribuer à mettre un terme le plus rapidement possible à cette situation. L'heure est venue de passer des mots en faveur de la paix à l'action.

La séance est levée à 13 h 25.

Séance du mardi 24 octobre 2023

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 50, sous la conduite de Mme C. Cerqueira (Angola), Présidente de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)*
(A/147/3-Inf.1)

Mme C. Gotani Hara (Malawi) dit estimer que l'efficacité des services publics repose sur des liens de confiance solides avec la population, la transparence des processus décisionnels et l'accessibilité de l'information sur les actions et les politiques du gouvernement. Des mécanismes de reddition de comptes solides sont également nécessaires, de même que des organes de contrôle indépendants et des systèmes de protection par des lanceurs d'alerte, comme il en existe au Malawi. L'utilisation de divers canaux de communication publique doit également être améliorée et élargie afin de promouvoir un dialogue plus ouvert avec les citoyens et de solliciter leur contribution en vue de répondre à leurs préoccupations. Grâce à une nouvelle législation et à d'autres mesures, les institutions malawites, y compris le parlement, sont devenues plus transparentes, plus inclusives et plus responsables, des informations auparavant restreintes étant désormais librement accessibles à tous.

Quant aux droits et responsabilités des individus et des institutions, ils doivent être clairement définis par la loi, qui doit être non discriminatoire et conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme. Les parlementaires doivent en outre s'efforcer de renforcer les organismes chargés de l'application des lois, de garantir l'accès à une justice équitable, impartiale et rapide pour ceux qui cherchent à obtenir réparation, et d'allouer des ressources suffisantes aux activités axées sur la résolution des conflits, la coexistence pacifique, les droits de l'homme, la tolérance et le respect de la diversité. Au Malawi, une loi sur la paix et l'unité, récemment adoptée, prévoit de telles activités. L'instauration de la confiance dans les institutions publiques est une entreprise de longue haleine qui exige des efforts constants, une collaboration entre toutes les parties prenantes et un engagement en faveur des valeurs démocratiques. Un tel processus implique des réformes structurelles, un changement de culture et une contribution essentielle des parlementaires pour faire en sorte que les institutions, comme au Malawi, soient orientées vers la réalisation de l'ODD 16.

Mme S. D'Hose (Belgique), se demandant si les parlementaires remettent parfois en question leurs propres institutions, affirme que la démocratie parlementaire est actuellement contestée, beaucoup accusant, souvent à tort, les parlementaires d'être déconnectés de la réalité. Les citoyens demandent instamment à être davantage impliqués dans les processus décisionnels, ce qui est plus facile à réaliser avec la démocratie délibérative. Telle qu'elle est pratiquée dans deux parlements belges grâce à des groupes de travail représentant toutes les couches de la société, la démocratie délibérative consiste à analyser les sentiments et les idées du public concernant une série de sujets en vue d'améliorer l'élaboration des politiques. Dans l'une des régions concernées, la confiance dans la démocratie a depuis doublé. Ainsi, plutôt que de parler de renforcement de la démocratie, de prévention des émeutes contre les parlements et de lutte contre le recul démocratique, il serait plus judicieux sur le plan politique de parler de réinvention de la démocratie, non pas pour la remplacer, mais pour trouver des moyens de l'améliorer.

En Irlande, par exemple, des groupes de travail de citoyens se sont prononcés sur des questions difficiles telles que le mariage homosexuel et l'avortement - tous deux désormais légalisés - sans polariser la société. Un autre exemple impressionnant de démocratie délibérative est celui de l'Islande, où les citoyens ont réécrit la Constitution, bien qu'avec l'aide d'experts. Les initiatives parlementaires menées dans le monde entier ont également prouvé que les citoyens sont prêts à coopérer et à se faire entendre s'ils y sont autorisés. En outre, leur foi dans la

démocratie augmente s'ils se sentent entendus. Les parlementaires doivent donc jeter un regard moderne et critique sur les anciennes méthodes des parlements et donner aux citoyens la possibilité de s'exprimer beaucoup plus distinctement. C'est exactement ce que propose le Sénat belge en mettant en place des assemblées citoyennes permanentes, qui pourraient bien sauver la démocratie.

M. R. Mancienne (Seychelles) déclare que même les petits pays comme le sien doivent prôner la paix afin de neutraliser ceux qui préconisent la guerre, les conflits et la haine. Son pays est attaché à la réalisation de l'ODD 16. Celui-ci est essentiel dans un monde en proie à d'innombrables conflits raciaux, ethniques, religieux et politiques, aux causes complexes, qui n'auront pas de vainqueur et qui sont donc inutiles. Les victimes innocentes de ces conflits en paient le prix, y compris de leur vie. L'ironie de la chose, c'est que les progrès considérables de la connaissance et des technologies renforcent également la capacité à faire la guerre, rendant le monde plus dangereux et faisant courir à l'humanité des risques accrus.

La justice doit être au cœur de toutes les relations. Elle comprend le respect, la tolérance et l'équité en ce qui concerne autrui, et exige l'acceptation des principes du droit international et de l'arbitrage, ce qui implique des institutions efficaces. Malgré leur contribution au maintien de la stabilité au cours des 70 dernières années, l'ONU et les autres institutions qui la soutiennent restent impuissantes face aux défis actuels tant que leurs Membres refusent d'observer les principes de la justice. Pour garantir la paix et la stabilité, ces institutions ont besoin d'être réformées et revitalisées. La démocratie étant le meilleur moyen de prévenir les conflits et d'instaurer la paix et la sécurité, les institutions démocratiques doivent également être renforcées pour empêcher les détenteurs du pouvoir d'agir au détriment des intérêts de leurs citoyens. Les Seychelles s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre l'objectif de l'UIP, à savoir la démocratie pour tous.

Mme N. Mapisa-Nqakula (Afrique du Sud) dit que les discussions sur les sociétés pacifiques et inclusives nécessitent une intervention face à l'escalade meurtrière du conflit israélo-palestinien, qui coûte la vie à des milliers de personnes. Toutes les parties concernées doivent donner la priorité à la paix plutôt qu'à la violence, mettre en œuvre les résolutions pertinentes des Nations Unies et établir un processus de paix crédible. L'Afrique du Sud est prête à mettre son expérience considérable en matière de médiation et de résolution des conflits au service d'efforts concertés en faveur d'une paix juste et durable, qui n'est possible que par le dialogue et le respect des droits de l'homme. En Afrique, des conflits destructeurs ont plongé des millions de personnes dans une grande pauvreté, réduisant à néant les progrès accomplis en matière d'éradication de celle-ci. La tenue de l'Assemblée par un parlement africain est l'occasion d'attirer l'attention de la communauté internationale sur ces questions urgentes et, peut-être, de l'inciter à s'attaquer aux causes profondes de ces conflits.

L'ODD 16 résume l'essence d'un avenir durable dans lequel chacun peut s'épanouir, les libertés fondamentales sont protégées et la confiance des citoyens dans les représentants élus et les institutions publiques est rétablie. Ce dernier point est essentiel pour renforcer la transparence et l'ouverture, encourager les comportements éthiques et garantir la responsabilité. Pour les parlements, il s'agit d'adopter une législation adéquate ainsi qu'une législation qui permet de promouvoir la justice, de protéger les droits de l'homme et de lutter contre la corruption. Cependant, il est essentiel que cette législation soit appliquée. Les parlementaires doivent être inébranlables dans leur engagement à préserver les droits des citoyens, y compris des membres de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et queer (LGBTQ), qui doivent pouvoir s'exprimer librement, sans craindre la répression. La sauvegarde de ces libertés fondamentales favorisera un environnement de confiance et d'inclusion.

M. A. Bictogo (Côte d'Ivoire) affirme que les actes de terrorisme et d'extrémisme violent mettent à rude épreuve les institutions et compromettent la stabilité. Allant à l'encontre de valeurs telles que l'état de droit, le respect des droits de l'homme et la tolérance politique et religieuse, ces actes menacent les États et doivent être prévenus. Les parlementaires doivent mener une réflexion stratégique et développer une nouvelle vision dans le cadre de leur engagement en faveur de la paix et de la lutte contre toutes les menaces persistantes à la sécurité, en gardant à l'esprit qu'elles sont susceptibles de saper la démocratie. En Afrique, et en Afrique de l'Ouest en particulier, la succession de coups d'État doivent amener les parlementaires à prendre leurs responsabilités. Les institutions nationales et régionales se sont fragilisées et les mesures législatives et réglementaires mises en place pour créer un monde plus juste n'ont pas donné les résultats escomptés.

Par ailleurs, la menace du réchauffement climatique appelle à la solidarité internationale et à la création d'un fonds pour la lutte contre les changements climatiques, tous les États membres de l'ONU devant faire un effort collectif en ce sens. Son pays milite pour la paix dans le monde et, s'agissant en particulier du conflit israélo-palestinien, pour un cessez-le-feu immédiat, le respect du droit inaliénable à la vie, la protection des civils et des plus vulnérables, et l'ouverture de couloirs humanitaires. L'histoire et le sens des responsabilités n'exigent rien de moins. En ce qui concerne l'élection prochaine d'une nouvelle présidente de l'UIP, le fait que toutes les candidates soient des femmes originaires d'Afrique envoie un message fort au monde au sujet des droits des femmes et de la participation des femmes aux organes de prise de décision. Quel que soit le résultat de l'élection, le vainqueur sera l'Afrique.

M. M. Dick (Australie) déclare que la Stratégie de l'UIP 2022-2026, qui donne la priorité à l'action en faveur de la réalisation des ODD, est axée sur un engagement spécifique visant à améliorer la représentation des femmes, des jeunes et d'autres groupes au sein des parlements. En 2022, un nombre record de femmes ont été élues au Parlement australien et la Chambre haute est désormais composée d'une majorité de femmes. Les femmes représentent actuellement 45 % des parlementaires australiens, ce qui illustre la tendance à l'augmentation de la diversité dans les parlements. Cette tendance doit toutefois s'accompagner d'une action continue visant à garantir que le lieu de travail évolue en parallèle, donnant ainsi un exemple important. Dans le cadre de ses efforts continus pour renforcer la confiance dans ses institutions publiques, l'Australie – régulièrement classée parmi les pays les moins corrompus du monde – dispose de lois strictes qui érigent en infraction la corruption d'agents publics étrangers et du Commonwealth, et a également créé une agence indépendante chargée d'enquêter et de faire rapport sur les cas de corruption grave ou systémique au sein du secteur public.

Les jeunes Australiens, qui sont actuellement plus de trois millions, participent à la prise de décisions publiques, ce qui leur donne l'occasion de s'engager sur le plan civique, ainsi que d'apprendre et de comprendre ce qu'est la gouvernance et la démocratie. À cet égard, un bureau parlementaire de l'éducation gère des programmes nationaux dont plus de 2,4 millions d'écoliers ont bénéficié au cours de trois décennies et l'éducation civique est également accessible à tous depuis peu, y compris dans les zones rurales et reculées. L'Australie cherche à renforcer la participation des jeunes aux processus décisionnels publics et à garantir leur engagement continu au sein de la société civile dynamique qui est une composante essentielle de la démocratie australienne, de la cohésion sociale et du succès de l'Australie en tant que nation multiculturelle pacifique.

M. P.T.C. Skelemani (Botswana) fait valoir que les représentants élus doivent rendre des comptes au peuple, comme le prévoit explicitement la loi, et que des mesures de réparation sont prévues en cas de manquement. L'état de droit impose à l'État et aux citoyens, y compris à la société civile, l'obligation d'observer, de respecter et, surtout, de s'approprier l'ordre juridique. Le cheminement du Botswana vers la paix, la justice et des institutions de gouvernance solides se caractérise par un engagement, également démontré par son Parlement, en faveur de la démocratie, de l'état de droit et d'un développement durable et inclusif. La paix et la justice ont toujours été appuyées par une législation visant, entre autres, à prévenir les litiges fonciers et les conflits liés à l'ambiguïté des transitions dans l'exercice du pouvoir traditionnel. Les femmes mariées se sont également vu accorder des droits fonciers qui leur étaient auparavant refusés. Quant aux droits de l'homme, ils sont promus et protégés par la loi, et des dispositions sont prises pour enquêter sur les violations.

Les mécanismes de contrôle parlementaire au Botswana ont permis de garantir et de renforcer la transparence et la redevabilité, notamment en ce qui concerne les dépenses publiques, contribuant ainsi à prévenir la corruption et à maintenir la confiance du public. Le Parlement joue également un rôle essentiel dans la défense de la justice et de la paix pour les groupes marginalisés et dans la promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes. Actuellement perfectionné grâce aux nouvelles technologies innovantes, son engagement auprès de la société civile et du public facilite un dialogue permanent sur des questions essentielles. En résumé, grâce à sa volonté politique et à son engagement en faveur de l'état de droit, de la protection des principes et des libertés démocratiques, de la sauvegarde de l'intégrité judiciaire et de la mise en place d'institutions capables de résister aux pressions et de garantir la bonne gouvernance, le Parlement du Botswana contribue de manière considérable aux succès, à la paix et à la stabilité du pays.

M. M.Y. Abeywardana (Sri Lanka), évoquant la période difficile qu'a connue récemment son pays lorsqu'il a fallu surmonter des tensions sociales généralisées, procéder à une transition pacifique du pouvoir et maintenir la stabilité de ses institutions démocratiques, explique que des résultats positifs ont été obtenus parce que l'accent a été mis sur la conduite de réformes visant à relancer l'économie et à rétablir la confiance du public. Ces résultats comprennent une baisse de l'inflation, une monnaie plus forte, une augmentation du tourisme et une meilleure prestation de soins de santé. L'objectif est de s'orienter vers un développement et une croissance durables afin de garantir la paix, la prospérité et la réconciliation pour tous, le parlement jouant un rôle essentiel grâce à ses fonctions législatives, budgétaires et de contrôle. Les amendements constitutionnels et la nouvelle législation ont permis de renforcer la gouvernance démocratique, de créer des commissions électorales et des commissions des droits de l'homme indépendantes et de renforcer les mesures de lutte contre la corruption. Les efforts de réconciliation et de développement ont en outre été privilégiés, l'accent étant mis sur les provinces du nord et de l'est du pays, et une loi antiterroriste est en cours d'élaboration.

Un nouveau plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité a été mis en place pour accroître la participation des femmes à la gouvernance et à la consolidation de la paix, et les jeunes contribuent désormais aux travaux des commissions parlementaires de contrôle sectoriel. Malheureusement, les récentes résolutions du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies n'ont pas reconnu les progrès accomplis en matière de renforcement des institutions démocratiques et de promotion de la paix, de la justice et de la réconciliation, mais le pays continue néanmoins de coopérer de manière constructive avec la communauté internationale. Toujours attaché à la réalisation des ODD, il a pris des mesures pour accélérer les progrès en ce sens, notamment en créant un organe chargé de coordonner, de faciliter, de suivre, d'évaluer et de rendre compte de leur mise en œuvre.

M. H. Gebaly (Égypte), notant que le développement repose sur une base solide de stabilité, déclare que la paix internationale et le développement durable global sont menacés par des facteurs tels que la montée des conflits, le terrorisme et les changements climatiques. Si les crises mondiales étaient traitées de manière équitable, il n'y aurait pas de pauvreté persistante ou de manque en matière de besoins fondamentaux, et le peuple palestinien ne vivrait plus sous une occupation oppressive et ne se battrait plus pour ses droits légitimes après tant de décennies. L'escalade actuelle de la violence dans les territoires palestiniens perpétuant cette injustice historique, il faut cesser d'accuser les victimes et examiner les causes réelles de l'aggravation de la situation des Palestiniens.

La politique égyptienne a toujours été axée sur la paix, le développement et la coopération, comme en témoigne l'ambitieux plan de développement durable du pays, qui vise à accroître la participation des citoyens aux processus décisionnels, à prendre en compte des groupes tels que les femmes et les enfants aux besoins spécifiques dans les programmes de développement, à investir davantage dans les ressources humaines et à former les jeunes au leadership. En ce qui concerne les menaces à la sécurité, l'approche globale de l'Égypte englobe à la fois les aspects militaires et intellectuels grâce à un cadre législatif approprié et à des initiatives visant à offrir des opportunités aux jeunes vivant en milieu rural et à lutter contre les migrations illégales, avec pour résultat qu'aucun bateau de migrants n'est arrivé sur les côtes égyptiennes depuis 2016. Compte tenu de l'immense responsabilité qui leur incombe d'exprimer et de réaliser les espoirs et les aspirations de leurs peuples, les parlementaires doivent travailler sans relâche pour trouver des moyens d'instaurer la paix, de faire progresser le développement durable pour tous et de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la marginalisation, de la pauvreté, de l'insécurité et d'autres problèmes de ce type.

M. G.P. Timilsina (Népal) fait savoir que son pays a intégré les piliers fondamentaux des ODD dans son droit interne, en inscrivant les ambitions en matière de paix durable, de bonne gouvernance, de développement, de sécurité, de justice sociale et d'inclusion dans sa Constitution et en les protégeant en tant que droits fondamentaux au titre de celle-ci. La non-discrimination, l'égalité et la justice ont en outre été intégrées dans les politiques. Un comité directeur national veille également à ce que tous les plans nationaux et provinciaux tiennent compte des ODD, considérés comme une priorité, tandis que le Parlement fédéral, pour sa part, examine les projets de loi sous l'angle des ODD et passe en revue les progrès réalisés dans le cadre des plans d'action liés aux ODD avec les trois niveaux de gouvernement. Les défis tels que la violence, le terrorisme, la criminalité transfrontalière et les changements climatiques ne peuvent cependant pas être résolus par les seuls gouvernements, mais nécessitent la contribution de la société civile, des

entreprises et du secteur privé, qui à leur tour requièrent en tant que moteur des institutions efficaces, transparentes, responsables, dignes de confiance, représentatives et favorables à la promotion de l'unité et non de la division.

Parallèlement à son développement miraculeux, l'humanité consacre un maximum de ressources aux capacités militaires et aux armes de destruction massive, plutôt qu'à la paix et à la justice, en exploitant les progrès scientifiques et technologiques pour mettre au point de telles armes. Une réduction drastique de ces dépenses irrationnelles est impérative pour le maintien de la paix et de la justice, et la création d'un avenir prospère pour tous, indépendamment de la situation géographique, du statut économique ou de l'appartenance politique. Il est tout aussi impératif que les parlements s'engagent collectivement à renforcer leur rôle dans cette campagne.

M. G.O. Akpabio (Nigéria) déclare que, tout en étant confrontés à de nombreux défis, les parlementaires doivent s'efforcer tous ensemble, forts de leur rôle représentatif, de bâtir un avenir meilleur, reconnaissant dans ce contexte l'importance primordiale de la paix comme fondement de nations prospères et de la justice comme base de sociétés justes et équitables. Les parlementaires jouent un rôle essentiel dans la création de sociétés inclusives de paix et de justice, ce qui implique de mettre l'accent sur la mise en place d'institutions solides. Outre la création d'un bureau gouvernemental chargé de promouvoir la réalisation des ODD, le Parlement du Nigéria a créé des agences chargées de lutter contre les insurrections dans les régions sensibles du pays, de réagir face aux ravages écologiques et autres observés dans les zones de production pétrolière, et de mettre en place des programmes d'investissement social afin d'aider les personnes vulnérables au sein de la société. Une unité de lutte contre le terrorisme s'efforce également de réduire au strict minimum la menace terroriste au Nigéria.

Une gouvernance efficace et des processus démocratiques solides reposent sur la force de l'institution parlementaire dans l'exercice de ses fonctions, notamment pour garantir la transparence, la redevabilité et l'inclusion. Les parlements peuvent favoriser l'action par la législation et la coopération pour remédier aux inégalités sociales, promouvoir l'égalité des sexes et protéger les communautés marginalisées contre des fléaux tels que la traite des êtres humains. Quant à la diplomatie parlementaire, elle se révèle déterminante dans la résolution des conflits et l'instauration d'une paix durable par le dialogue, en se détachant des divergences politiques pour se concentrer sur des objectifs communs. Enfin, les parlementaires doivent condamner uniformément toutes les pratiques non démocratiques et travailler en tandem pour trouver des solutions aux crises actuelles au Moyen-Orient et en Europe.

M. D. Mohamed Dileita (Djibouti) fait savoir que les efforts déployés sans relâche par son pays pour améliorer l'efficacité de ses institutions ont porté leurs fruits, puisque la paix et la stabilité civile découlent de la mise en œuvre continue de politiques stratégiques tenant compte des idéaux auxquels la population est attachée. En construisant un nouveau Djibouti, le corps législatif reste constamment à l'écoute des préoccupations légitimes des électeurs dans le cadre des efforts qu'il déploie pour faire avancer les choses, comme en témoignent les indicateurs des ODD. Des progrès considérables ont été réalisés grâce aux initiatives parlementaires dans les domaines du pluralisme politique, de la bonne gouvernance, de la justice et de l'état de droit. Le Parlement est également un acteur clé dans l'action concertée en faveur des droits de l'homme, de la sécurité alimentaire, de l'éducation pour tous, de la protection sociale et de la couverture sanitaire universelle, ainsi que sur les questions relatives aux entreprises et à l'environnement.

La quête de la paix, de la justice et de l'avènement d'institutions fortes est universelle, car ces valeurs fondamentales sont intrinsèques à la vie humaine. Dans un monde qui penche de plus en plus vers la division et où la sécurité semble de plus en plus insaisissable, tous les parlementaires doivent coopérer dans cette quête. Les situations à Gaza, en Ukraine et dans certaines régions d'Afrique mettent en évidence l'importance de la paix, de la justice, de l'équité et de la tolérance, et soulignent l'impact massif de la violence armée sur le développement, les droits de l'homme et la bonne gouvernance. Les parlementaires sont tenus d'éviter tous les facteurs de risque susceptibles de compromettre la réalisation des ODD et doivent travailler ensemble pour renforcer la bonne gouvernance et tirer les leçons du passé. La paix, fondement de la justice et des institutions fortes, s'obtient par la pratique quotidienne de la tolérance et de la générosité, qui sont des valeurs à transmettre aux générations futures.

M. A.C. Bundu (Sierra Leone) rappelle que, dans leur rôle primordial de promotion et de maintien de la paix, les parlementaires adoptent des lois pour protéger les droits de l'homme, favoriser la cohésion sociale et s'attaquer aux causes profondes des conflits, y compris par le dialogue et la médiation. Pierre angulaire de toute société prospère et fondement du progrès et du

développement, la paix garantit le respect des droits de l'homme, l'harmonie sociale et la croissance économique. Malheureusement, le monde continue d'être en proie à des conflits armés qui mettent en danger des vies humaines d'une manière inimaginable. L'ODD 16 doit donc servir à renforcer les parlements dans le cadre de leur plaidoyer en faveur de solutions pacifiques et de leur travail visant à garantir l'égalité d'accès à la justice pour tous, à promouvoir l'état de droit et à réduire la corruption.

Pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, le Parlement de la Sierra Leone a remplacé la peine de mort par l'emprisonnement à vie et a renforcé ses responsabilités en matière de contrôle, reconnaissant que la redevabilité et la transparence reposent sur des institutions fortes et inclusives, tout comme la bonne gouvernance et la résilience. Sous le nouveau mantra de l'inclusion radicale, la participation des femmes aux pouvoirs législatif et exécutif est passée à près d'un tiers grâce aux changements apportés à la loi électorale. Le Parlement a également renforcé la liberté d'expression, supprimé les obstacles juridiques à la pleine participation des citoyens à la gouvernance et mis en place un service d'aide juridique opérationnel ainsi qu'un mécanisme alternatif de règlement des différends. La réalisation de l'ODD 16 se heurte toutefois au manque de volonté politique et de ressources, à la corruption et à l'absence de transparence institutionnelle, autant de problèmes que les parlements doivent s'efforcer de résoudre de manière résolue dans l'intérêt d'un monde juste, pacifique et prospère.

M. A.S.K. Bagbin (Ghana) fait valoir que les statistiques inquiétantes sur les personnes vivant dans des pays touchés par des conflits, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les dépenses militaires mondiales sont principalement liées à des conflits régionaux durables, à l'instabilité politique et aux difficultés économiques, ce qui met en évidence l'influence continue des facteurs liés aux conflits sur les déplacements et les dépenses à l'échelle mondiale. Comme on peut le constater actuellement, les conflits ont tendance à dégénérer, les pays se répartissant rapidement sur les lignes de fractures géopolitiques mondiales et posant les conditions, lorsque s'y ajoutent les progrès technologiques, d'une guerre mondiale aux conséquences catastrophiques. Cet état de fait est dû au silence de ceux qui prônent la paix et la justice.

Le coût direct pour les pays en conflit s'étend facilement à d'autres pays de la même région en exacerbant la situation des réfugiés et en mettant en péril la sécurité alimentaire mondiale. Les parlementaires ont la responsabilité d'adopter des lois favorisant l'égalité d'accès aux soins de santé de base, à l'éducation et à d'autres services de première nécessité, et garantissant une répartition équitable des revenus. Ce faisant, ils contribueront à la réalisation des ODD, notamment l'ODD 16.b, qui consiste à promouvoir et à appliquer des lois et des politiques non discriminatoires aux fins du développement durable. Les Membres de l'UIP doivent collaborer plus étroitement que jamais pour modifier les institutions de gouvernance mondiale de l'après-guerre dans le sens de l'inclusivité, d'une prise de décision pertinente et d'une participation plus large des pays du Sud, ce qui contribuera à réduire les dissensions au sein de ces institutions et à créer l'équilibre dont le monde a tant besoin. Les appels à l'action parlementaire pour résoudre les désaccords actuels en gardant la tête froide et en engageant un dialogue serein méritent un soutien universel, car il ne peut y avoir de développement sans paix.

Mme C. Sacramento (Sao Tomé-et-Principe) déclare que l'état de droit démocratique repose sur la confiance du public dans les institutions publiques et représentatives, qui doivent être efficaces, transparentes et responsables, œuvrer au service de tous, favoriser l'engagement civique et lutter contre la corruption, l'évasion fiscale, la violence et la criminalité. À cette fin, des réformes législatives sont nécessaires pour garantir l'accès du public à l'information et sa participation active à la gouvernance. Les contrats sociaux avec les institutions concernées doivent également être renforcés par des politiques publiques favorisant l'éducation à la paix dans les écoles et au sein de la société en général, ainsi qu'un développement socio-économique durable fondé sur la préservation de l'environnement et l'utilisation responsable des ressources naturelles visant à réduire les conflits liés aux pénuries. La participation des femmes, des jeunes et d'autres groupes sous-représentés aux travaux des parlements doit également être accrue pour permettre une prise de décision plus inclusive et plus efficace qui, à son tour, renforcera la confiance du public.

En ce qui concerne l'état de droit et la protection des libertés fondamentales, l'objectif doit être de promouvoir l'indépendance des pouvoirs et la liberté d'expression et de la presse, d'éliminer les obstacles à l'exercice de la citoyenneté, de renforcer les pratiques institutionnelles, d'encourager l'éducation juridique, de décourager la violence en veillant à ce que les auteurs d'infractions soient dûment punis et de favoriser la coopération nationale et internationale en vue

d'une gouvernance plus équilibrée. Il est en outre essentiel de sensibiliser à la nécessité de protéger les femmes, les enfants et les adolescents des mauvais traitements, de la traite, de la torture et d'autres maux similaires. Toutes ces mesures sont impératives dans un monde où le développement durable et la sécurité sont de plus en plus entravés par les conflits et où les parlementaires doivent continuer d'être la voix de ceux qui n'en ont pas.

M. R.N. Lalabalavu (Fidji) affirme que la responsabilité constitutionnelle qui incombe aux parlements et qui consiste à superviser la mise en œuvre des ODD dans leurs pays inclut la mise en place d'un cadre législatif approprié et l'allocation d'un financement adéquat. Aux Fidji, les initiatives liées aux ODD ont récemment mis l'accent sur l'intégration des ODD dans les activités des commissions parlementaires en tant que moyen de contrôle. S'appuyant sur les résultats d'un processus d'auto-évaluation, les commissions concernées ont cherché à aligner leurs systèmes, leurs structures et leurs mandats sur les priorités nationales en matière de développement liées aux ODD, y compris avec des critères de référence et des procédures d'établissement de rapports d'avancement convenues.

Dans le cas de l'ODD 16, les commissions concernées, en particulier celles chargées de la justice, du droit et des droits de l'homme, ainsi que des affaires étrangères et de la défense, ont examiné les rapports annuels des institutions et agences relevant de leur compétence et ont procédé à toutes les enquêtes nécessaires. Le Parlement fidjien est déterminé à améliorer et à renforcer ce système en facilitant les enquêtes sur les questions soulevées dans le cadre de ce processus. Les parlements doivent déterminer s'il est préférable d'intégrer les ODD dans leurs travaux par l'intermédiaire d'une seule commission globale ou de plusieurs commissions spécialisées. Il est préférable de prendre ces mesures dans le cadre de structures nouvelles ou existantes, ou par l'intermédiaire de comités ou de groupes parlementaires. Il dit se réjouir d'en apprendre davantage, au cours des discussions, sur les initiatives concrètes que les parlementaires peuvent s'approprier pour les mettre en œuvre au niveau national.

M. S. Papuashvili (Géorgie) déclare que les conflits sanglants qui sévissent dans le monde font obstacle aux efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à la paix et à la prospérité, avec des conséquences dévastatrices pour tous, en particulier pour les plus vulnérables. Dans le contexte géopolitique complexe actuel, la valeur de la paix doit être reconnue au même titre que le rôle crucial des parlementaires dans la promotion de l'état de droit, la protection des droits de l'homme et la mise en place d'institutions ouvertes et responsables afin de garantir un environnement pacifique, stable et prospère. Comme en témoignent des classements internationaux influents, l'architecture institutionnelle efficace de la Géorgie fait de celle-ci un chef de file en matière de services publics performants et novateurs, de lutte contre la corruption et la criminalité organisée, de transparence et de redevabilité. Ces dernières années, cependant, le pays n'a pas été épargné par les campagnes de désinformation croissantes menées par des acteurs externes et internes et visant à manipuler l'opinion publique et à saper la confiance dans les institutions démocratiques.

Sur le plan extérieur, la Fédération de Russie a férocement porté atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Géorgie en occupant deux des régions historiques du pays, en refusant de respecter ses engagements internationaux et en entretenant l'instabilité et la criminalité sur le terrain. Ces actions, qui doivent cesser, exigent une solidarité internationale permanente avec la Géorgie. Sur le plan interne, face à la montée du radicalisme et du populisme, il est nécessaire de poursuivre la lutte contre les discours de désinformation et de mettre en place une communication fiable, crédible et rapide avec la population. On ne saurait trop insister sur le rôle des institutions de l'État dans la défense des principes de la démocratie et la protection des droits des citoyens. Les parlementaires doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir en ces temps instables pour défendre et promouvoir ces institutions, tant au niveau interne qu'externe.

M. D.S. Pereira, Président de l'Assemblée nationale de Guinée-Bissau, prend la conduite de la séance.

Volet spécial sur le lancement des Indicateurs pour des parlements démocratiques

Le Secrétaire général, en présentant le volet spécial, fait savoir que les Indicateurs pour des parlements démocratiques constituent un instrument important qui représente l'aboutissement de quatre années de travail en collaboration avec les partenaires mentionnés dans la publication elle-même, qui peut être téléchargée, à ce stade en anglais, en espagnol et en français, à partir du site web de l'UIP. Au cours de ce processus, une cinquantaine de parlements ont été interrogés

sur ce qui caractérise selon eux un parlement démocratique. Conçus pour soutenir l'apprentissage et le développement parlementaires, les Indicateurs servent de cadre à l'auto-évaluation des capacités et des pratiques parlementaires, dans le but d'identifier les forces et les faiblesses à prendre en compte et de générer des idées en conséquence aux fins de la mise en œuvre des programmes de développement. Les Indicateurs font écho au thème du débat général en cours et à la Stratégie de l'UIP 2022-2026, qui met l'accent sur le développement des parlements et de la démocratie et dont trois des objectifs sont spécifiquement liés aux parlements et à leur fonctionnement.

Compte tenu du rôle et du mandat des parlements en tant qu'institutions centrales de la démocratie dont les décisions façonnent l'avenir, la manière dont ils fonctionnent est de la plus haute importance. Au fur et à mesure que les opinions publiques évoluent, les parlements doivent être de plus en plus efficaces, responsables et transparents, avec des processus décisionnels inclusifs, réactifs, participatifs et représentatifs. Les Indicateurs répondent donc à des préoccupations relatives à l'efficacité d'un parlement et couvrent les critères caractéristiques des parlements démocratiques, comme l'expliqueront plus en détail les trois intervenants du volet spécial.

M. A. Richardson (Responsable de programme de l'UIP, Normes parlementaires et génération de connaissances), accompagnant son exposé sur les points essentiels relatifs aux Indicateurs de diapositives numériques, explique que l'élaboration des Indicateurs a été une activité multipartite à laquelle ont participé l'ensemble de la communauté parlementaire et les parlements eux-mêmes. S'appuyant sur l'expérience acquise par les Membres et les organisations partenaires au cours des décennies précédentes, les Indicateurs ont été conçus dans le but décrit par le Secrétaire général et sont organisés sur la base de sept cibles correspondant aux adjectifs utilisés dans les ODD 16.6 et 16.7 relatifs à l'efficacité, à la responsabilité, à la transparence, etc. Bien que tous les parlements soient uniques et aient leur propre situation, ils ont tous en commun la capacité de légiférer, de contrôler et de représenter, ainsi que l'aspiration à devenir des institutions participatives et efficaces. Chaque objectif est associé à un certain nombre d'indicateurs, 25 au total, couvrant tous les domaines de l'activité parlementaire, et chaque Indicateur comporte un certain nombre de variables, chacune contenant une description de l'objectif visé et associée à des critères d'évaluation de la performance, de la capacité et de la pratique sur une échelle graduée pour aider à formuler des recommandations en vue d'une amélioration.

En bref, ce processus a été une démarche de coopération entre les parlementaires, qui ont pu porter un jugement politique sur la situation de leur parlement dans ce domaine, et l'administration parlementaire, qui a pu rassembler des éléments pour aider les parlementaires à s'auto-évaluer. Il ne s'agit pas d'un jugement externe, car les Indicateurs sont un outil appartenant aux parlements et éclairé par des données susceptibles de générer des recommandations conduisant à leur développement ultérieur dans le but de renforcer l'institution, en gardant à l'esprit le fait que des parlements forts sont synonymes de démocratie forte.

M. M.H. Sayed (Pakistan), donnant un aperçu de son expérience en matière d'application des Indicateurs pour des parlements démocratiques en tant qu'outil d'auto-évaluation au sein du Sénat de son pays, fait savoir que l'importante initiative de l'UIP que constituent ces Indicateurs a été menée à bien au Pakistan, le mérite en revenant à l'UIP pour son étroite collaboration en vue d'aligner le travail législatif du Sénat sur les ODD et de renforcer le rôle du Parlement en tant qu'institution efficace, transparente et inclusive représentant son peuple. Dans le cas du Pakistan, le succès est attribuable à la mise en place d'une troïka chargée de veiller à ce que les objectifs de l'exercice soient réalisables dans un délai donné. Cette troïka comprend une unité de développement parlementaire chargée de coordonner les multiples branches et départements du Sénat, qui est en phase avec la direction du Parlement en la matière.

Outre la réalisation des objectifs fixés, des jalons ont été posés pour une action future visant à rendre le Parlement plus efficace, plus inclusif, plus transparent, plus responsable et plus réceptif aux aspirations du peuple. Le Sénat a fait siens 14 Indicateurs, dont ceux relatifs à la création d'un bureau parlementaire chargé du budget, à la législation sur les conflits d'intérêts, à la participation aux processus décisionnels, à une plus grande inclusivité et à la représentation de groupes spécifiques. Saluant les Indicateurs comme une feuille de route pour l'institutionnalisation de la démocratie par l'intermédiaire de la pierre angulaire qu'est le parlement, élément vital de toute démocratie, il remercie l'UIP et son équipe pour leur initiative novatrice.

M. J. Matiya (Secrétaire général adjoint, Association parlementaire du Commonwealth (APC)), se félicitant du lancement, déclare que son association s'est volontiers associée à l'UIP pour rédiger les Indicateurs pour des parlements démocratiques, qui constituent un moyen important d'aider les parlements à auto-évaluer leurs résultats dans le cadre de leurs fonctions constitutionnelles. En ce qui concerne les critères de référence similaires pour les assemblées démocratiques élaborés par l'APC en 2006 et révisés en 2018, l'expérience a montré que les auto-évaluations volontaires ont produit des résultats concrets et enrichissants en permettant aux parlements d'envisager des moyens de renforcer l'institution dans des domaines spécifiques. Parmi les exemples de résultats récents dans cette veine, on peut citer l'élaboration et la révision de règlements intérieurs, l'amélioration de la sensibilisation et de l'association du public et, dans un pays, la création d'un groupe de femmes. Dans le cadre de leurs auto-évaluations volontaires, les parlements ont examiné les changements organisationnels et les réformes en cours et se sont engagés de manière cruciale avec les parties prenantes susceptibles d'aider l'institution à aller de l'avant.

Depuis 2018, l'APC a travaillé avec 22 parlements et assemblées législatives du Commonwealth, qui ont tous compris que les critères de référence pour les assemblées législatives démocratiques sont un outil utile pour examiner leur statu quo et leur orientation future. Avec un nombre croissant de parlements qui commencent à s'approprier ces critères, il espère que les Membres de l'UIP accueilleront favorablement les Indicateurs pour des parlements démocratiques et les utiliseront comme un moyen de tenir des échanges avec la société et d'autres parties prenantes. L'APC réexamine actuellement les critères en vue d'aider davantage ses Parlements membres dans leurs auto-évaluations, qui sont toujours cruciales pour le renforcement continu de toute organisation.

Le président de séance, exprimant son soutien au nouvel outil et notant que toute faiblesse des institutions démocratiques est généralement attribuée à un manque de redevabilité, exprime l'espoir que tous les Membres utiliseront les Indicateurs afin d'améliorer leur propre institution.

Le Secrétaire général, concluant le lancement des Indicateurs, déclare que l'UIP est soucieuse de l'environnement et n'a donc pas produit de copies papier de la publication, qui est, comme dit précédemment, disponible sur le site web de l'UIP. L'important est que les parlementaires rentrent chez eux résolus à utiliser les Indicateurs pour améliorer leurs méthodes de travail afin de rendre leurs parlements encore plus forts, plus transparents, plus responsables et plus réactifs face aux besoins. L'UIP recommande à tous les Membres de se servir des Indicateurs pour des parlements démocratiques comme d'un outil utile à cette fin et se tient prête à les aider à le déployer dans leur pays, tout comme les partenaires qui ont participé à sa conception.

M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP, prend la direction de la séance.

Point 2 de l'ordre du jour

Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
(A/147/2-P.1, P.2-rev, P.3 et P.4-rev)

Le Président, présentant ce point, indique que quatre demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée ont été reçues.

La première de ces demandes, reçue le 13 octobre 2023 de la délégation du Pakistan, est intitulée *Lutter contre l'islamophobie et la montée des actes extrémistes islamophobes grâce à la compréhension et à l'éducation, à la promotion de la tolérance et de l'harmonie interconfessionnelle, et à la création d'un environnement qui encourage le respect et l'empathie entre les différentes communautés religieuses*.

La deuxième, reçue le 23 octobre 2023 de la part des délégations de l'Algérie et du Koweït au nom du Groupe arabe, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d') et de l'Afrique du Sud au nom du Groupe africain, est intitulée *Mettre un terme à la guerre et aux violations des droits de l'homme à Gaza*.

La troisième, reçue le 23 octobre 2023 de la délégation de la Malaisie, est intitulée *Adopter une approche multidimensionnelle de la question de la Palestine : la diplomatie parlementaire et l'objectif de développement durable 16*.

La quatrième et dernière demande, reçue le 23 octobre 2023 de la délégation du Canada au nom des délégations de l'Argentine, de l'Autriche, de la Croatie, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède, est intitulée *Pour un terrain d'entente en faveur de la paix*.

Il invite les auteurs respectifs à présenter leurs demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour, qui seront suivies, si la demande en est faite, d'une déclaration d'un orateur d'opinion contraire au maximum. L'Assemblée procédera ensuite à un vote par appel nominal pour décider lequel des points d'urgence proposés sera inscrit à son ordre du jour.

Le Secrétaire général rappelle à cet égard l'article 11.2 b) du Règlement de l'Assemblée, qui prévoit que l'Assemblée ne peut inscrire qu'un seul point d'urgence à son ordre du jour et que, si plusieurs demandes obtiennent la majorité requise, celle qui a recueilli le plus grand nombre de votes positifs est acceptée.

M. M.H. Sayed (Pakistan), présentant la proposition contenue dans le document A/147/2-P.1 et faisant valoir sa pertinence pour l'ensemble de la civilisation ainsi que pour le milliard et demi de musulmans dans le monde, déclare que l'islamophobie est enracinée dans le sectarisme, le racisme et la haine d'une communauté entière qui croit, par ailleurs, aux principes islamiques de tolérance et de coexistence pacifique. L'islamophobie est à l'origine des attaques contre les musulmans, de la profanation des lieux saints musulmans et d'une discrimination antimusulmane flagrante. Le caractère sacré du prophète Mahomet et du Saint Coran étant parfois gravement remis en cause, des lois sur le blasphème s'imposent. Les musulmans respectent toutes les religions et rejettent les attaques contre quelconque d'entre elles. La proposition a été soumise avant que l'État terroriste d'Israël ne se lance dans son génocide actuel du peuple palestinien et dans des crimes de lèse-humanité à son encontre, dont de nombreux pays occidentaux sont complices. Compte tenu de l'urgence de la situation, sa délégation retire sa proposition afin de soutenir celle visant à mettre fin à la guerre et aux violations des droits de l'homme à Gaza.

M. F. Zon (Indonésie), présentant la proposition contenue dans le document A/147/2-P.2-rev, indique, après avoir lu l'exposé des motifs qui y est annexé, que cette proposition porte essentiellement sur quatre points, à savoir : l'arrêt de l'attaque militaire contre Gaza avec un cessez-le-feu complet ; la levée du blocus de la bande de Gaza ; plus d'objectivité, d'équité et de collaboration de la part de la communauté internationale dans la recherche d'une solution durable à la question palestinienne ; et une réforme des systèmes internationaux qui permettra d'améliorer l'efficacité de l'application du droit international.

Mme Z. Musa (Malaisie), présentant la proposition contenue dans le document A/147/2-P.3, déclare que les parlementaires doivent mettre de côté leurs différences et travailler ensemble pour mettre fin à la violence catastrophique et aux meurtres injustifiés, y compris de femmes et d'enfants, à Gaza, qui se déroulent dans le contexte d'un conflit de plusieurs décennies impliquant des différends territoriaux, des tensions politiques et des inégalités sociales. Plus qu'un acte d'agression, ces meurtres constituent des crimes contre l'humanité, aucune partialité ne doit être admise lorsqu'il est question d'autodéfense. Mettant en exergue les points clés du projet de résolution annexé au document et qualifiant le texte d'équilibré et de juste, elle note sa ressemblance en matière de contenu avec le projet de résolution sur l'arrêt de la guerre et de la violation des droits de l'homme à Gaza. Sa délégation souhaite donc retirer sa proposition et se joindre aux co-auteurs de la résolution précédente.

M. D. McGuinty (Canada), présentant la proposition figurant dans le document A/147/2-P.4-rev et invitant à soutenir le projet de résolution qui y est annexé, déclare que la crise choquante qui engloutit Israël et la Palestine rappelle une fois de plus l'ampleur des interconnexions mondiales. Sa délégation considère ce projet de résolution, qui parle de la cessation de la violence et de l'acheminement durable de l'aide humanitaire, comme un point de départ respectueux pour construire un terrain d'entente et faciliter les discussions en faveur de la paix. Les parlementaires ne doivent pas se laisser guider par l'idéologie, la méfiance ou la division, ni par le blâme ou les récriminations. Il leur incombe au contraire d'élever ceux qu'ils ont le privilège de représenter. Le texte soumis à l'Assemblée s'inspire des points de vue des parlementaires, notamment du monde arabe, du Sud et d'ailleurs. Le terrible cycle de la violence et de la haine se terminera plus rapidement grâce à la sélection d'un point d'urgence qui s'efforcera de mettre en place les systèmes de solidarité sur lesquels comptent ceux qui ont besoin d'aide.

M. M.R. Ousahla (Algérie) affirme dans une déclaration d'opinion contraire que la proposition canadienne est biaisée et illustre le principe de deux poids deux mesures. Elle falsifie l'histoire en mettant sur le même plan l'entité occupante et le peuple palestinien privé de son droit le plus élémentaire à la liberté. Sans condamner le moins du monde l'entité responsable des souffrances actuelles ni même exprimer ses condoléances aux victimes palestiniennes, elle ne

tient pas compte du sort des milliers de femmes, d'enfants et d'autres personnes tuées dans la bande de Gaza. En revanche, des manifestations de soutien sont organisées dans les capitales du monde entier pour dénoncer l'agression. Sa délégation s'oppose à la proposition, qui manque de respect à l'égard de ceux que les parlementaires sont censés représenter et constitue une insulte à la mémoire des milliers de personnes tuées.

Une vidéo intitulée "Procédure de vote sur un point d'urgence à l'Assemblée de l'UIP" est projetée.

M. D.S. Pereira (Guinée-Bissau), formulant quelques remarques générales avant le vote, déclare que la décision sur le point d'urgence arrive à un moment d'escalade calamiteuse et de tragédies humanitaires qui polarisent les communautés du monde entier. L'objectif des participants à l'Assemblée n'est pas de diviser davantage le monde, mais de l'unir. Les pères fondateurs de l'UIP ont créé l'Organisation en 1889 dans le but de permettre aux parlementaires de régler les conflits internationaux par la médiation et l'arbitrage. Depuis lors, les parlementaires ont saisi toutes les occasions d'atteindre cet objectif, qui est la raison d'être de l'UIP, la plus ancienne organisation parlementaire internationale au monde.

Il est procédé au vote par appel nominal sur les deux propositions présentées par les délégués de l'Indonésie et du Canada.

Par 607 voix pour, 439 contre et 219 abstentions, la proposition présentée par le délégué de l'Indonésie n'a pas obtenu la majorité requise des deux tiers des 1 046 voix "pour" et "contre" exprimées et a donc été rejetée.

Avec 507 voix pour, 452 contre et 306 abstentions, la proposition présentée par le délégué du Canada n'a pas non plus obtenu la majorité requise des deux tiers des 959 voix "pour" et "contre" exprimées et a donc été rejetée au même titre.

M. D.S. Pereira, Président du Parlement de la Guinée-Bissau, prend la conduite de la séance.

Le président de séance, en réponse à une réaction issue de l'Assemblée, déclare que tous les votes ont été comptés et vérifiés par le Secrétariat de l'UIP, qui se tient prêt à revérifier les chiffres en cas de doute.

M. D. Pacheco, Président de l'UIP, confirme qu'aucune des deux propositions n'a reçu la majorité des deux tiers des votes exprimés, requise conformément à l'article 11.2 de l'Assemblée, et qu'en tant que telle, aucune des deux propositions ne peut être inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée au titre du point d'urgence.

Le Secrétaire général, confirmant lui-même cette information, indique que les résultats du vote ont été comptabilisés électroniquement par ses collègues de l'UIP, mais que toute personne souhaitant les recouper pour en vérifier l'exactitude est la bienvenue. Le tableau des votes sera mis à la disposition des délégations et inclus dans les résultats de l'Assemblée.

M. M. Bouden (Algérie), soutenu par **M. M. Rezakhah** (République islamique d'Iran) et **M. F. Salim** (Libye), déclare que la proposition présentée par le délégué de l'Indonésie au nom de ses nombreux coauteurs a obtenu une écrasante majorité des voix. Lorsque le Président de l'UIP s'exprime à la tribune, il représente les Membres de l'UIP et ne peut en aucun cas s'exprimer à titre personnel. Le résultat du vote est clair et doit être respecté.

Le président de séance rappelle aux délégués qu'aucun débat sur quelque question que ce soit ne peut être rouvert après un vote.

M. A. Gryffroy (Belgique), s'exprimant en sa qualité de Président du Groupe des Douze Plus, déclare que la position exprimée par le délégué de l'Algérie est compréhensible mais que les règles applicables ont été approuvées des décennies auparavant par toutes les délégations de l'UIP et doivent être respectées.

Le président de séance fait remarquer que les parlements ont eux aussi des règles, auxquelles leurs membres se conforment volontiers.

M. P.F. Casini (Italie) déclare qu'indépendamment des divergences d'opinion, le Règlement de l'Assemblée, établi de longue date, est clair et doit être respecté, de même que l'histoire de l'UIP. Il est donc inutile de poursuivre la discussion.

La séance est levée à 18 h 50.

Ordre du jour définitif

1. Élection du Président de la 147e Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)*
4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP
5. *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats* (Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
6. Rapports des commissions permanentes
7. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 149e Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs

Séance du mercredi 25 octobre 2023

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 05, sous la conduite de Mme C. Cerqueira (Angola), Présidente de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)*
(A/147/3-Inf.1)

M. A. Farrugia (Malte) déclare que le manque de gouvernance, la faiblesse de l'état de droit, le non-respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le manque d'inclusivité et la faiblesse de la redevabilité sont source de mécontentement et engendrent des conflits et de dangereuses spirales de violence. Il explique que la corruption, l'insécurité, l'inefficacité et le manque de fiabilité des systèmes judiciaires, ainsi que l'affaiblissement des institutions, sont autant de facteurs qui menacent le développement durable et entravent l'épanouissement des individus. Il dit que la liberté d'expression doit être garantie et que les parlements doivent montrer l'exemple en matière de transparence et la redevabilité, comme c'est le cas à Malte, où le niveau le plus élevé possible de normes est scrupuleusement appliqué dans la vie publique afin de renforcer la confiance des citoyens envers les représentants élus. Il souligne que les parlementaires jouent un rôle essentiel dans la promotion des valeurs fondamentales, notamment la non-violence, la tolérance et le respect d'autrui, et qu'ils doivent affirmer que la compréhension mutuelle et le dialogue, en confrontant les points de vue et les convictions, sont la base du fonctionnement des sociétés, des relations interpersonnelles et d'une coexistence pacifique durable.

L'orateur ajoute qu'il faut également disposer d'institutions structurées et efficaces à l'échelle mondiale pour garantir la paix, la justice et l'entente entre les peuples. Il fait remarquer qu'au Moyen-Orient, c'est malheureusement l'inverse qui se produit, que cette situation suscite l'inquiétude générale et que cela amène à se demander d'une part pourquoi aucune solution à deux États n'a été mise en œuvre et d'autre part pourquoi le peuple palestinien a été ignoré de façon aussi honteuse pendant des décennies. Il indique que toutes les parties concernées doivent s'abstenir de toute politique hégémonique et au contraire rechercher le dialogue, l'entente et la paix durable. Il précise que les institutions multilatérales telles que l'ONU doivent poursuivre d'urgence leurs efforts visant à promouvoir le respect du droit international. Il conclut son propos en soulignant que, dans le monde globalisé d'aujourd'hui, le rôle de l'ONU dans la réalisation de ces objectifs est plus important que jamais.

M. P. Katjavivi (Namibie) se dit lui aussi préoccupé par l'escalade du conflit entre Israël et le Hamas et favorable à la solution des deux États. Il affirme que les conséquences désastreuses de l'absence de paix sont visibles dans les régions du monde en proie à des conflits et que pour lutter contre le fléau de l'instabilité qui déchire le tissu moral, il faut adopter une approche multisectorielle. Il explique qu'en légiférant et en exerçant un contrôle attentif, les parlementaires jouent un rôle crucial dans la promotion des droits de l'homme et de l'intégration, ainsi que dans la lutte contre la corruption, créant ainsi un environnement propice à la paix et au développement durable. L'orateur précise que, grâce à la transparence et à la redevabilité, les parlementaires peuvent promouvoir la démocratie en comblant le fossé qui sépare le gouvernement des citoyens. Il ajoute que, pour assurer le développement socio-économique et politique, il est essentiel de recourir à une planification inclusive impliquant la société civile et le secteur privé.

L'orateur dit qu'en Namibie, la Constitution garantit les droits de l'homme et les libertés et oblige le gouvernement à faire respecter l'état de droit ainsi qu'à œuvrer en faveur de la paix, de la sécurité, de la justice sociale et du bien-être économique. Il indique que la Namibie est attachée à la démocratie multipartite, qu'elle organise des élections régulières, qu'elle donne aux plus jeunes voix au chapitre dans le processus démocratique via un parlement des enfants et qu'elle obtient des résultats constructifs. Il souligne que le pays a adopté des initiatives visant à corriger les inégalités héritées et à intégrer les objectifs de développement durable (ODD) dans des plans nationaux de développement qui sont révisés chaque année. En outre, des lois ont été adoptées pour promouvoir la paix, la justice et des institutions efficaces, accroître la représentation des

femmes au Parlement, protéger les lanceurs d'alerte et lutter contre la violence domestique. Il conclut son intervention en affirmant que les parlementaires doivent mobiliser des ressources pour éradiquer les fléaux qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité – conditions préalables au développement durable – afin d'ouvrir la voie à la prospérité et au bien-être pour tous.

M. J.-F. Ndongou (Gabon) déclare que son pays apprécie la solidarité manifestée à son égard depuis le jour historique de sa libération par les forces patriotiques de sécurité et de défense en août 2023, qui a été saluée par le peuple et a démontré au monde que la paix peut être maintenue, même en temps de crise, et que les parlementaires jouent un rôle déterminant dans ce processus. Il explique que depuis son indépendance, le Gabon a toujours privilégié la conciliation, grâce à sa culture de la paix profondément ancrée et à ses valeurs de dialogue et de consensus. Cet héritage de promotion de la paix a été transmis par les pères fondateurs du pays aux personnes, aux communautés et aux entités collectives, notamment le Parlement, qui, lors de réunions publiques, a abondamment fait référence à une compilation de travaux sur la paix et la non-violence, réalisée par certains de ses prédécesseurs, afin de conjurer le négativisme et la violence à la veille d'élections cruciales.

L'orateur dit que ces exemples devraient rassurer sur le fait que les parlementaires gabonais continueront à jouer leur rôle de sentinelles de la paix, conformément à la charte de transition en vigueur. Il précise que le nouveau modèle de gouvernance attendu a pour seul objectif de garantir la paix sociale, l'état de droit et l'inclusivité, ce qui suppose de remplir certaines conditions préalables. Il indique que les condamnations dont le Gabon a fait l'objet pour s'être éloigné des principes démocratiques sont compréhensibles, mais qu'elles ne justifient ni l'isolement ni les sanctions à l'encontre d'un peuple qui a pacifiquement pris son destin en main. Il conclut son propos en soulignant que le Gabon est une terre d'opportunités et un membre actif de la communauté internationale, qui a besoin de l'aide de cette dernière pour rétablir l'ordre constitutionnel.

Mme E. Bias (Mozambique) fait observer que le droit fondamental à la liberté, à la paix et au développement harmonieux est inscrit dans la Constitution de son pays et déclare que les Mozambicains demeurent attachés à la paix après une guerre destructrice de plusieurs décennies. Elle ajoute que l'expérience du Mozambique en matière de conflit, de dialogue et de médiation s'avère utile et pertinente, alors que le pays fait actuellement partie du Conseil de sécurité de l'ONU. Elle indique que la paix et l'harmonie règnent dans la majeure partie du pays depuis la signature d'un traité de paix il y a 30 ans, que la vie a repris son cours et que le désarmement et la démilitarisation sont enfin terminés.

L'oratrice précise que le Mozambique applique le multipartisme, que des élections y sont régulièrement organisées et que des élections parlementaires, générales et provinciales sont prévues en 2024. Les citoyens âgés de plus de 18 ans peuvent se porter candidats à toutes les élections, y compris aux élections locales. Mme Bias ajoute que les citoyens peuvent également participer au processus législatif et au contrôle, dans le cadre desquels le chef de l'État est tenu de présenter au Parlement un rapport annuel sur l'état de la nation. En outre, d'autres responsables et entités sont également tenus de fournir des informations sur leurs activités. Elle affirme que l'équilibre entre les sexes est inscrit dans la Constitution et est considéré comme une priorité, comme en témoigne la forte présence des femmes dans les institutions gouvernementales et au Parlement. L'oratrice conclut son propos en soulignant que les autorités judiciaires contribuent elles aussi à résoudre les problèmes liés au genre et que, dans certains cas, une assistance juridique peut être proposée.

M. S. Andújar (Uruguay) dit que la paix, la démocratie et les droits de l'homme sont des éléments complémentaires essentiels à l'édification d'un monde meilleur et d'une société juste, équitable, stable et harmonieuse. Il fait observer que la paix, droit humain fondamental, implique l'absence de toute violence et favorise le développement socio-économique et culturel ainsi que la coopération internationale. Il explique que la prévention des conflits et la résolution pacifique des différends nécessitent toujours des efforts concertés. Il ajoute que la démocratie est le système politique le mieux à même de garantir la paix et la participation des citoyens, qu'elle favorise la diversité, la tolérance et le dialogue, qu'elle permet de résoudre les conflits de façon pacifique et qu'elle doit être inclusive. L'orateur poursuit en affirmant que les droits de l'homme sont universels et doivent être respectés, protégés et garantis, sans restriction fondée sur la race, le sexe, la religion ou l'orientation sexuelle. Il précise qu'il est essentiel de promouvoir les droits de l'homme pour prévenir la discrimination, l'oppression et la violence.

M. Andújar rappelle que la paix, la démocratie et les droits de l'homme sont intimement liés. Il souligne que la démocratie favorise la participation et le respect des droits de l'homme, ce qui contribue à la consolidation de la paix et de la stabilité. Il ajoute que le respect des droits de l'homme favorise la justice et réduit les tensions potentiellement sources de conflit. En outre, la paix permet la prospérité et le développement, qui à leur tour renforcent les institutions et donc la démocratie. L'orateur fait néanmoins remarquer qu'aucun de ces trois éléments n'est définitivement acquis et qu'ils nécessitent des efforts, une vigilance et une collaboration constants à tous les niveaux afin de les promouvoir sans relâche. Il explique qu'il faut pour cela défendre la justice, l'égalité et l'inclusion et travailler de concert à la résolution pacifique des conflits et au renforcement des institutions démocratiques. Il conclut son intervention en indiquant que les parlementaires ne doivent pas quitter l'Assemblée sans s'être exprimés en faveur de la paix et des droits de l'homme et contre le terrorisme et l'emploi de la force.

M. A. Tavares Correia (Cabo Verde) déclare que, dans le monde actuel, le concept de fort et de faible n'est qu'une illusion et ne favorise en rien la coexistence pacifique, qui est une condition préalable à une paix durable quel que soit le pays. Il souligne que les conflits actuels atteignent des proportions et une intensité inimaginables, qu'ils rappellent des heures sombres et aussi l'urgence de construire une paix durable. Pour ce faire, il faut adopter une approche totalement holistique qui permette d'examiner les causes des conflits et d'engager un dialogue diplomatique et politique respectueux avec l'ensemble des parties, et qui suppose aussi une volonté de réconciliation ainsi que le respect des différences, des droits de l'homme et de la justice sociale. Il affirme que la paix passe par la justice pour tous et par la mise en place d'institutions efficaces et compétentes qui garantissent à la fois les droits et leur protection, dans le respect de l'état de droit.

Il dit que c'est le but poursuivi par l'ODD 16, qui est indispensable, mais malheureusement négligé. Il explique que le temps pour atteindre cet objectif est désormais compté et que les parlementaires ont pour responsabilité commune de mettre au point et de renforcer les mesures qui permettront d'accélérer concrètement la réalisation de l'objectif. Plutôt que de céder à des intérêts particuliers, les parlements doivent se montrer solides, transparents et responsables, associer les citoyens aux processus législatifs, entendre leurs préoccupations et répondre à leurs besoins et aspirations légitimes dans les limites fixées par la loi et dans le respect de la séparation des pouvoirs. M. Tavares indique que dans le contexte actuel, difficile et complexe, les parlements doivent de plus en plus collaborer et promouvoir la coopération interparlementaire et la diplomatie parlementaire en vue de favoriser la compréhension mutuelle et la recherche de consensus. Il conclut son propos en soulignant que s'ils s'efforcent d'atteindre ensemble ces objectifs communs, les parlementaires peuvent contribuer à bâtir un monde dans lequel la paix, la justice et des institutions efficaces sont une réalité.

M. A. Al Asoomi (Parlement arabe) déclare que l'on ne peut parler de justice alors que le peuple palestinien opprimé continue de lutter pour son droit fondamental à la liberté et à l'autodétermination après 75 ans de persécutions, de meurtres, d'exploitation et d'abus. Il dit que les Palestiniens sont victimes d'actes inhumains manifestes, notamment de génocide et de déplacements forcés, de la part des forces d'occupation brutales, qui pratiquent un terrorisme d'État, prennent directement pour cible les civils et utilisent à leur encontre des armes interdites au plan international. Il poursuit son propos en affirmant que la communauté internationale, qui proclame défendre la démocratie et les droits de l'homme, entretient un silence honteux et complice sur les scènes horribles de tueries et de destructions qui ont lieu tous les jours à Gaza. Il ajoute que l'histoire révélera la vérité sur la politique de deux poids, deux mesures et sur le soutien aveugle de certains à ces crimes qui violent le droit international humanitaire, aujourd'hui supplanté par la loi de la jungle.

M. Al Asoomi estime que l'UIP doit demander d'urgence un cessez-le-feu immédiat et la levée du blocus de la bande de Gaza, et que les autorités d'occupation et ceux qui les soutiennent doivent répondre pleinement des crimes de guerre qu'ils ont perpétrés. Il déclare que la tragédie qui se joue actuellement dans la région démontre sans l'ombre d'un doute que les causes légitimes ne meurent jamais et que la guerre et les massacres ne sont pas la solution. Il dit que cette tragédie réaffirme également le fait que la sécurité et la paix au Moyen-Orient continuent de dépendre d'une solution juste, globale et durable, fondée sur l'existence d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem pour capitale. Il conclut son intervention en demandant au Président de l'UIP de condamner la mort de civils à Gaza, notamment de femmes et d'enfants.

M. M. Bahati Lukwebo (République démocratique du Congo) affirme que rien n'est possible sans la paix et que, sans justice, il ne peut y avoir de paix ni d'institutions efficaces. Il fait observer que les conflits trouvent souvent leur origine dans des crises de confiance des citoyens à l'égard des institutions et que ces crises ont à voir avec des questions telles que la gouvernance et le non-respect du droit international. Il souligne que l'effondrement de la paix a des conséquences néfastes sur la vie des personnes, par exemple avec le phénomène des enfants soldats ou encore les souffrances disproportionnées dont sont victimes les femmes. L'orateur explique que pour atténuer les conflits et améliorer la gouvernance, il faut accroître la représentation des femmes et des jeunes et, partant, l'inclusion, et aussi mettre en place des institutions résilientes et innovantes. Il dit que le Parlement congolais œuvre en ce sens et qu'il légifère également pour protéger les droits et les libertés.

M. Bahati précise néanmoins que le droit interne ne suffit pas à lui seul à garantir la paix, que le droit international compte également, mais que certains choisissent malheureusement de l'appliquer de façon sélective. Il ajoute que les questions brûlantes sont source de division précisément parce que le droit international n'est pas scrupuleusement appliqué. Il déclare que même lorsque la solidarité fonctionne en cas d'agression ou de catastrophe, l'application du droit international se fait à deux vitesses. Il souligne que l'être humain a la mémoire courte, comme avec la récente pandémie de COVID-19, qui a montré la fragilité de l'être humain, quelle que soit la partie du globe où il habite. Il dit que ce seul exemple devrait inciter à davantage de solidarité et de complémentarité et à renoncer à l'orgueil. Il conclut son propos en affirmant que l'UIP constitue la tribune idéale pour promouvoir la solidarité et la bonne gouvernance en vue de renforcer la confiance des citoyens dans les institutions et, partant, d'instaurer une paix durable.

Mme J.N. Kumba (Soudan du Sud) dit que la paix, la justice et le fait de disposer d'institutions efficaces sont étroitement liés et qu'il s'agit d'éléments essentiels pour garantir une gouvernance démocratique, le développement durable et la réalisation de tous les ODD. Elle explique que les parlements sont les mieux placés pour défendre ces trois aspects, notamment en collaborant avec l'exécutif pour assurer une gouvernance efficace et de bons services aux citoyens. Elle ajoute que les injustices et le manque de quiétude entament souvent la confiance du public dans le gouvernement, confiance qui peut être rétablie grâce à l'action parlementaire et à la participation des citoyens aux processus législatifs et aux projets gouvernementaux, comme c'est le cas au Soudan du Sud. Elle indique que, depuis sa mise en place, le parlement de transition du pays a adopté des lois visant à promouvoir la transparence et la reddition de comptes dans les institutions publiques, à assurer la mise en œuvre harmonieuse de l'accord de paix signé en 2018 et à faciliter le programme de réforme de l'après-guerre. Elle précise que le pays est sur la bonne voie à cet égard puisque des élections sont prévues en 2024. Elle souligne que les mesures prises pour accroître la représentation des femmes et des jeunes au sein du parlement et de l'exécutif portent également leurs fruits et que les chiffres en attestent.

Mme Kumba rappelle que la prévention de toutes les formes de violence et le maintien de la paix et de la sécurité internationales exigent des efforts collectifs et un dialogue politique permanent. Elle fait observer que de nouveaux conflits sont apparus depuis la 146e Assemblée, notamment au Soudan voisin, théâtre de destructions massives, de pertes en vies humaines, de déplacements internes et d'un exode de réfugiés vers le Soudan du Sud, provoquant une crise humanitaire que le pays est incapable de gérer sans aide extérieure. Elle indique que les autorités du Soudan du Sud sont mobilisées pour résoudre pacifiquement le conflit par la médiation et la négociation. Elle conclut son intervention en appelant toutes les parties belligérantes dans ce conflit et dans d'autres à donner sa chance au dialogue.

M. A. Ruhunda (Ouganda) déclare que la paix, la justice et la stabilité sont les piliers fondamentaux qui permettent de réaliser le développement durable auquel aspire l'humanité et que les parlements se doivent par conséquent d'intégrer les ODD en droit interne et de surveiller ensuite leur mise en œuvre. Il explique que les parlementaires doivent faire usage de leur compétence législative exclusive pour notamment promouvoir la paix, la justice et des institutions efficaces.

L'orateur dit que malgré les difficultés institutionnelles, l'Ouganda a progressé dans la réalisation de l'ODD 16. Il ajoute que les dernières décennies de paix et de stabilité relatives ont donné naissance à une démocratie multipartite, dans laquelle la tenue d'élections régulières et la participation des citoyens aux activités législatives sont devenues la norme. Il souligne que l'Ouganda accueille de nombreux réfugiés qui fuient les conflits, que le pays est à l'origine de nombreuses initiatives de consolidation de la paix dans la région et qu'il mobilise des ressources à cette fin. Il précise que le pays a pris des mesures pour renforcer son cadre juridique et promouvoir

l'accès à la justice pour ses citoyens, notamment par la création de tribunaux spécialisés et la fourniture d'une aide juridique aux personnes vulnérables et marginalisées. Il fait savoir que le Parlement a ouvert la voie à un meilleur financement du système judiciaire, au recrutement d'un plus grand nombre de fonctionnaires judiciaires et à l'amélioration du système d'appel. L'institution a également renforcé son activité de contrôle afin d'accroître la transparence, la redevabilité et l'efficacité du gouvernement, et elle a aussi pris des mesures pour garantir une budgétisation sensible au genre et mettre en place des forums parlementaires sur les ODD ainsi que sur l'éthique et l'intégrité. Il conclut son propos en exhortant les parlementaires à défendre la justice et la paix, à participer aux activités de prévention des conflits et de relèvement, et à faciliter l'établissement de partenariats solides entre les parties prenantes afin de promouvoir la mise en œuvre effective de l'ODD 16.

M. J. Ntakirutimana (Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA)) indique que la coexistence pacifique et le règlement pacifique des différends sont des principes fondamentaux de l'EALA et que l'un des principaux rôles de l'Assemblée législative est de superviser toutes les institutions créées par la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et de leur demander des comptes, dans le cadre de l'approfondissement de la coopération entre ses membres. L'Assemblée législative cherche ainsi à s'assurer que les institutions concernées reconnaissent la nécessité d'apporter des changements et qu'elles définissent les mesures à prendre pour mettre en œuvre ces changements dans l'intérêt du bien-être des citoyens. L'orateur explique que l'EALA travaille donc en étroite collaboration avec les parlements nationaux pour promouvoir la bonne gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme, la justice sociale et l'état de droit au sein des pays membres de la CAE et entre ces derniers. Il conclut son intervention en précisant que l'EALA s'emploie également à exprimer les préoccupations de l'Afrique de l'Est en plaidant pour la mise en œuvre de l'ensemble des politiques destinées à promouvoir la paix, la justice et des institutions efficaces.

Mme S. Giacoppo (Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO)) déclare que le débat tombe à point nommé compte tenu de la recrudescence des conflits qui illustre la fragilité de la paix et l'inefficacité des institutions de gouvernance mondiale, sans parler du manque d'humanité et de la militarisation des civils utilisés comme pions sur l'échiquier politique. Elle dit que l'on assiste à une marchandisation de la société et que des acteurs violents exercent une gouvernance criminelle en influençant la politique par la cooptation ou la coercition et en fixant les conditions de négociation ou de gestion de conséquences tragiques comme les déplacements, la traite des êtres humains et les migrations, qui leur sont très lucratives.

L'oratrice indique que dans sa région, le nombre croissant de ces acteurs contribue à l'aggravation de la situation socio-économique et que cela complique la lutte contre l'insécurité et la violence menée par les responsables politiques et les institutions. Elle souligne que bien qu'il n'y ait désormais plus aucun conflit dans la région, cette dernière demeure la plus violente au monde et que le facteur commun à tous les pays de la région est l'abondance et la disponibilité des armes responsables de plus de la moitié des morts violentes. Elle affirme que tant que cette situation ne changera pas, l'effusion de sang se poursuivra. Mme Giacoppo explique que la majorité des Latino-Américains se méfient de leurs dirigeants et ont le sentiment d'être gouvernés par un groupe restreint, mais puissant, de personnes égoïstes. Elle fait observer que l'inertie des pouvoirs publics face aux besoins sociaux a favorisé l'émergence d'une criminalité organisée de plus en plus présente et active dans le monde politique. Elle dit que pour inverser cette tendance avant qu'il ne soit trop tard, les parlementaires doivent faire preuve de créativité afin de trouver des solutions réalistes et pragmatiques permettant d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Elle rappelle néanmoins qu'il n'y a pas de baguette magique, et conclut son propos en soulignant que pour assurer une coexistence pacifique et bâtir des sociétés plus justes, il faut faire preuve de bon sens et se soucier véritablement des plus démunis.

M. D.S. Pereira (Guinée-Bissau) déclare que le parlement trahit le peuple et rompt le contrat social lorsqu'il réglemente les aspects essentiels de la vie sans tenir compte des besoins, des désirs et des attentes des citoyens. Il ajoute que lorsqu'on adopte des lois sans prévoir de mécanismes d'application, on favorise l'impunité et le désordre en réaction aux faiblesses institutionnelles. Il dit qu'il est profondément regrettable que des responsables politiques et des dirigeants dont la mission est d'améliorer le bien-être de tous soient tenus pour responsables par leur électorat des bouleversements sociaux en cours. Il fait remarquer que de nombreux pays sont toujours aux prises avec des crises systémiques qui menacent les valeurs sacrées que sont la paix, la justice et les droits de l'homme. Il explique qu'en Guinée-Bissau, le gouvernement

démissionne régulièrement et le parlement est fréquemment dissous – le plus souvent de manière illégale – pour des raisons purement politiques et sans tenir compte de l'intérêt général. Il souligne que l'instabilité affaiblit les institutions, ce qui favorise le népotisme et les violations des droits de l'homme.

L'orateur affirme que pour éviter ce triste scénario, une coopération urgente s'impose en vue de renforcer les parlements et d'élaborer un programme mondial de soutien aux parlements les plus fragiles. Il indique que les valeurs associées à la paix, à la justice et aux institutions efficaces sont universelles et qu'elles méritent à ce titre une attention et une protection particulières. Il estime que, dans ces conditions, l'UIP perdra de sa pertinence et de sa crédibilité si ses déclarations ne s'accompagnent pas d'une action concertée visant à mettre fin aux génocides et à éviter que la haine et la cupidité ne fassent des victimes innocentes. Il précise que l'UIP devrait également disposer d'un mécanisme d'alerte précoce pour permettre des interventions plus rapides, plus efficaces et plus vigoureuses dans les situations où les valeurs et les principes démocratiques sont menacés. Il conclut son intervention en déclarant que pour atteindre cet objectif, il est indispensable de poursuivre le dialogue, de mutualiser les bonnes pratiques et d'être résolu à empêcher à tout prix l'instrumentalisation des organes de décision.

Volet spécial sur le 75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Le Secrétaire général présente le volet spécial et souhaite la bienvenue au Président de l'UIP. Il indique que l'Organisation a mis au point deux outils importants dans le cadre de la contribution parlementaire à l'initiative Droits humains 75, qui prévoit des célébrations à Genève le 10 décembre 2023, Journée des droits de l'homme, pour célébrer le 75e anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits de l'homme. Il dit que l'UIP est consciente de la nécessité croissante de promouvoir une action parlementaire forte en faveur des droits de l'homme et que les outils ont été développés en coopération et en coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), dont le responsable a enregistré un message vidéo à l'attention des participants à l'Assemblée.

M. V. Türk (Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme) déclare dans un message vidéo que l'attention portée par l'Assemblée à l'ODD 16 tombe à point nommé car un récent rapport du HCDH et de ses partenaires a montré que peu ou pas de progrès ont été accomplis depuis 2015 vers la réalisation de cet objectif, ce qui explique peut-être en grande partie le retard pris dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il explique qu'il est essentiel d'intégrer les droits de l'homme dans la gouvernance afin d'améliorer l'élaboration des lois et des politiques et de favoriser un développement durable inclusif et participatif, et que le 75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme constitue un cadre favorable à cet égard. Il affirme que les droits de l'homme sont l'outil de prévention le plus transversal qui soit, qu'ils constituent un fil conducteur qui transcende les cloisonnements et tous les secteurs, permettant de rendre compte de l'ensemble de la gouvernance nationale, de définir les priorités et de promouvoir la stabilité socio-économique, l'inclusion, la confiance et la justice.

L'orateur déclare que pour atteindre l'ODD 16, tous les pays ont intérêt à centrer leurs politiques et la gouvernance sur le noyau dur que sont les droits de l'homme, notamment en raison des turbulences qui secouent actuellement le monde. Il souligne que les parlements jouent un rôle crucial à cet égard, que ce soit en défendant l'état de droit, en préservant l'indépendance des institutions, en prévenant les conflits, en agissant comme médiateurs, en favorisant la réconciliation et en œuvrant au rétablissement de la paix. Il ajoute que, par le biais d'un dialogue constructif et d'organes tels que les commissions permanentes des droits de l'homme, les parlements jouent un rôle déterminant pour ce qui est d'établir des normes et de demander des comptes à l'exécutif concernant l'impact des politiques, des pratiques et de la législation sur les droits de l'homme. En outre, leurs liens directs avec les organisations de base de la société civile et les institutions nationales de défense des droits de l'homme renforcent la confiance des citoyens dans les institutions et les décideurs. L'orateur précise que lorsqu'ils exercent leurs fonctions législatives, budgétaires et de contrôle, les parlements prennent aussi en compte les évolutions et les préoccupations en matière de droits de l'homme et traduisent en droit interne les recommandations émises par les mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme. Il indique que dans ce contexte, les parlementaires ont tout intérêt à participer aux travaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, notamment à l'Examen périodique universel et aux travaux des organes conventionnels, et à essayer de faire partie de la délégation de leur pays.

M. Türk dit qu'en cette année charnière, l'initiative Droits humains 75 vise principalement à recueillir de la part des États et d'autres parties prenantes, comme les parlementaires, des engagements fermes en vue de faire progresser les droits de l'homme. Il rappelle qu'en juin 2023, une table ronde parlementaire co-organisée par le HCDH et l'UIP a porté sur le rôle du parlement dans la promotion des droits des femmes à la participation politique, au travail décent et à l'éducation. Il encourage les Membres de l'UIP à approuver les premiers engagements précieux pris à cette occasion et à envisager de prendre des engagements supplémentaires en vue de mener des actions dans le domaine des droits de l'homme. Il conclut son propos en soulignant que la voix des femmes doit être entendue.

M. M. Dick, Président du Parlement australien, prend la présidence.

Le Secrétaire général salue la déclaration faite par M. Türk et affirme que le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme croit fermement que les parlements ont un rôle à jouer dans la défense des droits de l'homme. Il dit que dans le prolongement de sa collaboration avec le HCDH, qui vise à placer les parlements au premier plan des efforts déployés par le Haut-Commissariat pour promouvoir l'universalité des droits de l'homme, l'UIP a le plaisir de présenter les deux publications issues de cette collaboration. Il indique que la première est un outil d'auto-évaluation sur les droits de l'homme à l'usage des parlementaires disponible en quatre langues et il invite les Membres à en prendre un exemplaire. Il précise que l'UIP enverra des copies à ses partenaires dans le monde entier et que l'outil est également disponible sur le site web de l'Organisation. Il souligne que l'outil vise à garantir que les parlements disposent des capacités et des connaissances nécessaires pour promouvoir les droits de l'homme. L'outil explique ainsi comment les parlements peuvent mettre en œuvre dans leur pays les normes, les traités et les mécanismes internationaux sur lesquels reposent les droits de l'homme. L'outil comprend notamment des questions et des listes de contrôle qui permettent aux parlements de définir leurs priorités et les domaines à améliorer, par exemple légiférer en faveur des droits de l'homme, renforcer la participation des parlements aux mécanismes de l'ONU relatifs aux droits de l'homme et obtenir suffisamment de ressources financières pour leurs activités dans le domaine des droits de l'homme, autant d'initiatives qui rejoignent le thème du débat général. Le Secrétaire général explique que l'UIP et ses partenaires, notamment le HCDH, se tiennent prêts à aider les parlements à déployer et à mettre en œuvre l'outil d'auto-évaluation et à veiller à ce que les normes internationales en matière de droits de l'homme soient prises en compte dans les travaux quotidiens des parlements. Il conclut son intervention en recommandant à tous d'utiliser l'outil d'auto-évaluation.

Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, rend compte de la table ronde parlementaire qui a été évoquée et qu'elle a elle-même présidée. Elle indique que la manifestation, organisée en juin 2023 et intitulée *Les parlements et les droits des femmes : mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), donner corps à la Déclaration universelle des droits de l'homme pour tous*, a rassemblé, en présentiel et en ligne, des parlementaires du monde entier ainsi que le Secrétaire général de l'UIP, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et la Présidente et les membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF). Elle explique que les discussions sur les trois domaines prioritaires retenus pour promouvoir l'égalité des sexes et les droits des femmes visent à apporter une perspective parlementaire à l'initiative Droits humains 75. Les discussions ont notamment porté sur l'égalité dans la prise de décision politique, la mise en place de quotas par sexe ambitieux, la prise de mesures fermes pour éliminer la violence à l'égard des femmes en politique et le rôle des parlements sensibles au genre pour encourager et garantir la mise en œuvre d'une législation sensible au genre en matière de travail et d'éducation.

L'oratrice rappelle que les trois engagements pris à l'époque portaient sur l'adoption de mesures visant à garantir la participation égale et sûre des femmes à la prise de décision politique à tous les niveaux, l'accès des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à un travail décent, et la réalisation de l'égalité des sexes dans et par les systèmes d'éducation et d'information. Elle conclut son propos en précisant que la deuxième édition du guide UIP-HCDH à l'usage des parlementaires consacré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif a également été présentée en avant-première lors de la table ronde.

Une vidéo présentant le guide est projetée.

Le Secrétaire général souligne l'importance capitale des deux nouveaux outils qui viennent d'être présentés et déclare que les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes demeurent lents et que beaucoup reste encore à faire. Il fait observer que la communauté parlementaire doit redoubler d'efforts pour veiller à ce que toutes les femmes puissent vivre dans la dignité, sans avoir à craindre des pratiques néfastes ou autres. Il dit que l'UIP est par conséquent heureuse de publier la deuxième édition de son guide sur un instrument juridique très important qui promeut l'égalité des chances et des résultats. Il rappelle que la Convention vise en effet à amener les États parties à examiner les effets des lois et des politiques sur les femmes et les filles, à supprimer les dispositions légales qui conduisent à une discrimination fondée sur le sexe, à mettre en place des mesures spéciales pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, et à lutter contre les stéréotypes sexistes qui alimentent la violence et la discrimination à l'égard des femmes et des filles et qui conduisent également à leur exclusion.

Le Secrétaire général indique que l'UIP et le Comité CEDEF encouragent depuis des décennies les parlements à appliquer les dispositions de la Convention non seulement dans leurs activités législatives, de contrôle et d'allocation budgétaire, mais aussi dans celles relatives à la politique étrangère, au développement, à la coopération et à la diplomatie parlementaire. Il ajoute que la Convention est également pertinente pour ce qui a trait aux changements climatiques, à l'action humanitaire, aux politiques économiques et budgétaires, ainsi qu'à la santé et à l'éducation. Il fait observer que les progrès durement acquis en matière de droits de l'homme en général et de droits des femmes en particulier sont menacés et que les parlements peuvent – et doivent – apporter leur pierre à l'édifice en promouvant la Convention dans le cadre de leurs travaux. Il explique que l'UIP collabore avec le Comité CEDEF pour aider les parlements dans cette tâche, notamment en leur fournissant des conseils via le guide. Il précise que la qualité des outils proposés dépend de l'usage qui en est fait et que, dans le cas du guide, la publication invite à s'inspirer de l'expérience d'autres pays dans la mise en œuvre de la Convention. Il conclut son intervention en se disant très heureux de présenter le guide et l'outil d'auto-évaluation en collaboration avec les partenaires concernés, notamment le Comité CEDEF, dont la Présidente a également enregistré un message vidéo à l'attention des participants à l'Assemblée.

Mme A. Paláez (Présidente du Comité CEDEF) déclare dans un message vidéo que, 40 ans après son adoption, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) demeure la norme fondamentale la plus importante pour parvenir véritablement à l'égalité des sexes dans toutes les sphères de la vie. Elle explique que la Convention et son Protocole facultatif ont été largement ratifiés grâce aux efforts collectifs déployés par les nombreuses parties prenantes qui s'efforcent également de faire connaître la Convention et de participer au suivi de sa mise en œuvre et à la responsabilisation des États parties dans le contexte de la CEDEF.

L'oratrice souligne que le soutien de l'UIP a été déterminant dans les travaux du Comité CEDEF et que ce dernier a officiellement documenté son alliance stratégique et sa coopération avec l'UIP ainsi que l'importance des parlements à l'échelon national. Elle indique que l'UIP a en effet largement contribué à faire connaître la Convention et à promouvoir son utilisation par l'ensemble des parlementaires, comme en témoignent les deux éditions du guide à l'usage des parlementaires publiées par l'UIP sur le sujet. Mme Paláez dit que les parlements jouent un rôle essentiel pour résoudre les problèmes anciens et nouveaux liés aux droits des femmes et à l'égalité des sexes. Elle rappelle que la ratification de la Convention et de son Protocole facultatif relève également de la compétence des parlements, tout comme la possibilité d'émettre des réserves à l'égard de ces deux textes. Elle précise néanmoins que la mission la plus importante du parlement est probablement d'adopter de nouvelles lois qui ne soient pas discriminatoires à l'égard des femmes et de modifier les lois et politiques en vigueur qui le sont, en tenant compte des recommandations formulées par le Comité CEDEF dans ses observations finales sur le rapport présenté par un État partie et en s'en servant comme feuille de route.

Enfin, elle remercie vivement les parlements nationaux pour leur travail de promotion des droits des femmes en soulignant que ce travail est plus nécessaire que jamais. Elle conclut son propos en déclarant qu'en ce 75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les parlements ne sauraient obtenir meilleur résultat que la réalisation de l'égalité des sexes.

Les deux nouvelles publications Parlements et droits humains : outil d'auto-évaluation et La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif : Guide à l'usage des parlementaires sont officiellement présentées.

La séance est suspendue à 11 h 05 et reprend à 12 h 20.

Point 3 de l'ordre du jour
(reprise des discussions)

Débat général sur le thème *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)*
(A/147/3-Inf.1)

M. M.A. Shahid (Bangladesh) ouvre le volet du débat général réservé aux premiers orateurs des délégations (hormis les présidents de parlement) et explique que les progrès nécessaires à la réalisation de tous les ODD d'ici à 2030 ont été ralentis par la pandémie de COVID-19 et qu'ils sont également entravés par les conflits en cours et la violence ambiante dans la société. Il dit que le Bangladesh est un pays pacifique, politiquement stable, sans conflit et doté d'une société homogène qui vit en harmonie, mais que c'est également un pays densément peuplé où la violence et l'insécurité sont aussi une réalité. Il indique que le gouvernement a mis en place des initiatives qui ont contribué à améliorer l'ordre public ainsi que l'accès à la justice en promouvant de nouveaux modes de règlement des différends qui ont permis de désengorger les tribunaux. Il précise que ces initiatives devraient aussi permettre d'améliorer la réactivité, la transparence et la redevabilité de l'administration. Il ajoute que plusieurs facteurs peuvent contribuer à la réalisation de l'ODD 16, comme le renforcement des capacités des fonctionnaires, l'utilisation de technologies de pointe, la coopération avec la société civile et, surtout, la participation des citoyens.

M. Shahid rappelle que le Bangladesh a connu un génocide lors de la guerre de libération en 1971, que le pays est engagé dans la prévention des crimes contre l'humanité et qu'il croit en une culture de coopération, au règlement pacifique des différends et à l'édification de la paix par l'élimination du racisme. Il souligne que le Bangladesh a ainsi contribué à l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, d'une résolution normative sur la culture de paix et à l'adoption de l'importante résolution de suivi connexe datant de 1999. Il fait remarquer que le Bangladesh est également salué pour ses efforts en matière d'autonomisation des femmes, notamment dans la vie politique, comme en témoigne la composition actuelle de son Parlement. Il indique que pour bâtir des sociétés cohésives, inclusives et harmonieuses, fondées sur la paix, la justice et des institutions efficaces, on a besoin de s'appuyer sur des valeurs telles que la tolérance, le respect et l'amour de son prochain. Il conclut son intervention en soulignant que le Bangladesh a toujours attaché beaucoup d'importance à ces valeurs et aux principes de laïcité, de diversité ethnique et d'harmonie collective qui y sont associés.

M. A.-E. Ntugu Nsa (Guinée équatoriale) affirme que les ODD visent, entre autres, à garantir la sécurité pour tous, à faciliter l'accès à la justice et à réduire au minimum toutes les formes de violence. Il explique que pour pouvoir évaluer les risques et continuer à dispenser des services dans des situations difficiles telles que la pandémie de COVID-19, il faut disposer d'institutions solides. Il estime que l'action parlementaire en faveur de la paix, de la justice et d'institutions efficaces doit jouer un rôle stratégique dans la mise en œuvre effective des ODD et aider les institutions nationales à progresser dans cette voie. Il dit qu'en plus d'exercer leurs fonctions législatives en vue de réaliser les ODD, les parlements doivent examiner de près les dotations budgétaires, s'efforcer d'aligner les politiques budgétaires et socio-économiques sur la planification nationale en faveur des ODD et analyser l'efficacité des dépenses publiques consacrées aux activités liées aux ODD. Il ajoute que des commissions parlementaires doivent être chargées de superviser le processus de mise en œuvre et de demander des comptes aux organismes publics concernés.

L'orateur indique que le Parlement de Guinée équatoriale contribue aux efforts nationaux de maintien de la paix et de l'harmonie – considérés comme une priorité pour éviter de répéter les incidents du passé – en adoptant la législation appropriée et en sensibilisant l'opinion publique à l'importance du maintien de la paix. Il fait observer que depuis l'adoption du Programme 2030, le Parlement a pris des mesures via ses commissions permanentes sur la justice et les droits de l'homme, a créé un bureau du médiateur auquel peuvent être adressées les plaintes et les pétitions, et a aussi aboli la peine de mort. Il conclut son propos en disant que le Parlement a également approuvé des crédits budgétaires pour des initiatives visant à promouvoir les droits de l'homme, à améliorer la pratique judiciaire, à favoriser l'égalité des sexes et à assurer la paix sociale.

M. Kameoka Yoshitami (Japon) déclare que le renforcement de l'état de droit est un pilier de la politique étrangère japonaise et que la confiance dans le droit international et les organisations internationales qui le sous-tendent, notamment les institutions des Nations Unies, est indispensable à la stabilité de l'ordre international. Il fait néanmoins remarquer que certains événements récents menacent cet ordre. Il indique que le Japon a commencé il y a quelques mois à rejeter en mer l'eau traitée provenant de la centrale nucléaire de Fukushima, où un accident nucléaire s'est produit en 2011. Il explique qu'après traitement, l'eau est conforme aux normes relatives aux rejets de matières radioactives dans l'environnement. Il souligne que les rejets sont essentiels à la reconstruction de Fukushima, qu'ils sont effectués dans le respect des normes et pratiques internationales, que toutes les mesures de sécurité sont respectées et que l'impact sur la population et l'environnement a été confirmé comme négligeable par l'agence des Nations Unies chargée des questions nucléaires. Il précise que les données de contrôle correspondantes ont également été confirmées de manière indépendante comme étant hautement transparentes et fiables.

M. Kameoka ajoute que certaines personnes ont malheureusement mis en doute cette analyse et fait circuler de fausses informations sur la situation. Il dit que le Japon continuera à fournir des explications détaillées et à maintenir une transparence totale sur la situation, dans l'intérêt du maintien d'un ordre international large et stable et de relations internationales amicales. Il affirme que tous les pays doivent favoriser la confiance dans les connaissances scientifiques et les organisations internationales en fournissant des données détaillées, en diffusant des informations exactes et en participant à des débats ouverts. Il conclut son intervention en soulignant que la confiance dans l'état de droit et dans les systèmes nationaux et internationaux concernés s'en trouvera renforcée et que cela contribuera à la réalisation de l'ODD 16.

M. H. Traore (Mali) déclare que la paix internationale et les droits de l'homme sont particulièrement menacés car les riches et les puissants dominent les pauvres et les faibles. Il explique que lorsqu'elles sont fortement enracinées, l'injustice et l'inégalité de répartition des richesses et des moyens de subsistance mettent en péril l'avenir de l'ensemble de l'humanité. Il dit que la paix au Mali et au Sahel en général est menacée depuis plus d'une décennie par le terrorisme et l'extrémisme violent, que cela a plongé les pouvoirs publics et les populations civiles dans une douloureuse guerre asymétrique et que cette situation menace le développement durable. Il souligne que l'insécurité généralisée favorise le trafic d'armes, de drogues et d'êtres humains, et que ce phénomène est associé, entre autres, au terrorisme, aux migrations massives, aux fermetures d'écoles et au manque de soins de santé de base, dont les femmes, les jeunes et les enfants sont les premières victimes.

L'orateur indique que l'action des autorités de transition du Mali repose sur la défense de la souveraineté, des choix stratégiques et des partenariats du pays, ainsi que sur la protection des intérêts vitaux de la population. Il fait savoir que les autorités maliennes lancent par conséquent un appel à l'aide pour endiguer le terrorisme et rétablir la sécurité. Il affirme que tous les pays du Sahel ont besoin d'une aide matérielle et financière pour vaincre le fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent et relever les défis que sont la pauvreté, l'accès aux soins de santé et à l'éducation, l'autosuffisance alimentaire et la lutte contre l'insécurité. Il déclare que les citoyens attendent des changements et que les États doivent cesser de soutenir matériellement, financièrement et moralement le terrorisme. Il conclut son propos en soulignant que les pays du Sahel attendent de l'Assemblée qu'elle adopte des résolutions visant à renforcer l'action parlementaire en faveur de la paix, de la justice et d'institutions efficaces, et qu'ils attendent également des pays riches qu'ils assument leurs responsabilités en finançant des projets de développement dans la région afin de faire de la paix, de la justice, des droits de l'homme et de la démocratie une réalité.

M. M.H. Sayed (Pakistan) dit que l'action parlementaire doit absolument promouvoir la paix et la justice, surtout au vu de la situation en Palestine occupée, et que cette situation constitue un test pour l'ensemble de la communauté internationale, y compris pour l'UIP. Il affirme que ceux qui ne dénoncent pas les actes de terrorisme commis par l'État d'Israël à Gaza sont complices des pires crimes contre l'humanité perpétrés au vu et au su de tous. Il ajoute qu'il est consternant que des pays qui défendent les droits de l'homme et l'état de droit soient opposés à un cessez-le-feu, laissant ainsi le massacre se poursuivre. Il déclare que le Secrétaire général de l'ONU a raison lorsqu'il dit que les événements du 7 octobre 2023 ne se sont pas produits hors de tout contexte, puisque cela fait plus de 50 ans qu'Israël exerce une occupation illégale, immorale et injuste, fondée sur la discrimination raciale, à laquelle il est légitime de s'opposer en vertu du droit international.

M. Sayed fait savoir que le Pakistan exige la fin immédiate du génocide des Palestiniens, de l'occupation et du blocus de Gaza qui dure depuis des années, ainsi que de la profanation par Israël des lieux saints musulmans situés à Jérusalem. Il précise que le droit du peuple palestinien à l'autodétermination doit également être respecté. Il conclut son intervention en indiquant que le développement des liens évidents entre les pays des continents africain et asiatique en pleine renaissance constituent la voie à suivre au XXIe siècle et que les pays du Sud doivent s'efforcer de construire un meilleur avenir sans se laisser dicter la marche à suivre.

M. Hoon Sul (République de Corée) déclare que pour instaurer une paix et une justice durables, il faut disposer d'une administration efficace et transparente dans un environnement politique démocratique, où le parlement joue un rôle fondamental. Il dit que la question qu'il faut se poser est de savoir si les parlementaires remplissent fidèlement leur mission ou s'ils ne représentent que des intérêts particuliers. Il explique que le Parlement coréen s'efforce de créer une société juste et équitable et qu'il associe souvent les citoyens au processus afin de mieux refléter la diversité des intérêts en présence. Il indique que des lois ont par exemple été adoptées dans des domaines tels que la maltraitance des enfants, l'emploi des seniors et la protection des droits des locataires, et qu'un projet de loi générale sur la lutte contre les discriminations est actuellement en cours de discussion.

L'orateur affirme que les technologies de pointe, notamment l'intelligence artificielle (IA), doivent être mises à profit dans la politique et l'administration publique afin d'améliorer la transparence et l'efficacité des institutions, et que cela favorisera la démocratie en comblant le fossé entre les citoyens et les pouvoirs publics. Il ajoute que l'utilisation de ces technologies pour la collecte de données et la communication interactive devrait également faciliter la participation directe des citoyens aux affaires publiques, permettant ainsi de renforcer la démocratie représentative et de lutter contre la marginalisation créée par certaines politiques injustes. Il fait savoir que le Parlement coréen retransmet en direct les débats sur les politiques et propose des sous-titres générés par l'intelligence artificielle pour les malentendants. Il conclut son propos en soulignant que compte tenu des différents intérêts en jeu et des changements sociaux induits par la technologie, les parlementaires doivent plus que jamais promouvoir les politiques en faveur des minorités afin de garantir la justice, l'équité et la paix, des valeurs qui font cruellement défaut, comme en témoigne la terrible guerre entre Israël et le Hamas.

M. S. Rachkov (Bélarus) dit que le Parlement bélarussien a conscience de la nécessité d'adapter et de revitaliser les processus législatifs pour relever les défis actuels et futurs et répondre aux besoins spécifiques d'un monde en constante évolution. Il explique que l'institution a modifié son mode de fonctionnement dans ses relations avec l'exécutif et qu'elle consulte régulièrement les citoyens et des experts sur différents sujets. Il ajoute qu'au Sénat, un conseil d'experts examine minutieusement les grands projets de loi afin d'évaluer leurs conséquences politiques, financières, socio-économiques et autres. Il précise que le Sénat invite régulièrement les citoyens de chaque région à participer à une réunion parlementaire d'une journée. Il indique que les appels collectifs lancés par les citoyens sont systématiquement pris en compte par les experts et que la fonction politique des organismes gouvernementaux a récemment été étendue en vertu d'une nouvelle loi.

L'orateur dit que le Parlement bélarussien dispose d'un Conseil de la jeunesse dont les membres participent activement aux manifestations parlementaires, font des propositions et donnent leur avis sur l'élaboration des lois. Il déclare que ce dialogue avec des jeunes prometteurs permet de mettre en place des canaux de communication efficaces et de préparer ces jeunes à exercer des activités publiques et politiques. Il affirme que ces nouveaux outils renforcent la participation des citoyens aux prises de décision et garantissent une plus grande représentation de l'opinion publique au sein du Parlement. M. Rachkov explique que son pays progresse dans la réalisation de l'ODD 16, mais que le Bélarus fait partie des pays pris en otage par la montée des confrontations internationales et par le refus qui leur est opposé de poursuivre la voie de développement qu'ils ont choisie. Il indique que l'imposition de mesures coercitives unilatérales ne fait que compliquer la situation. Il conclut son intervention en appelant l'UIP à s'opposer aux politiques de sanctions illégales afin de garantir la paix internationale et les progrès dans la mise en œuvre des ODD.

Mme C. Cerqueira (Angola), Présidente de l'Assemblée, reprend la présidence.

M. H. Arshakyan (Arménie) déclare que les violents conflits en cours éloignent le monde de la paix et de la réalisation de l'ODD 16, que les décès de civils liés aux conflits ont plus que doublé en 2022 et que les économies nationales sont gravement affectées par les niveaux élevés de violence armée et d'insécurité. Il indique qu'au Caucase du Sud, l'Azerbaïdjan a récemment lancé, en violation du droit international, une nouvelle agression à grande échelle contre le peuple du Haut-Karabakh, dans le but d'achever le nettoyage ethnique des Arméniens de cette région et de plonger l'Arménie dans une nouvelle guerre. Il déplore le fait qu'aucune des décisions, résolutions et demandes des organismes internationaux et européens n'ait pu empêcher ces événements.

L'orateur souligne que l'Arménie a accueilli plus de 100 000 Arméniens déplacés de force en raison de l'attaque, preuve que le pays est une démocratie, qu'il possède une économie ouverte et que son gouvernement n'est pas corrompu. Il ajoute que l'Arménie remercie ses partenaires internationaux pour l'aide qu'ils lui ont apportée dans cette crise humanitaire. M. Arshakyan explique que l'Azerbaïdjan continue d'occuper des parties de l'Arménie, que cette dernière n'a pas de revendications territoriales et que le pays tient à entretenir des relations pacifiques fondées sur la reconnaissance mutuelle de la souveraineté et de l'intégrité territoriale. Il déclare que les deux pays doivent ouvrir leurs routes et leurs frontières sur une base de réciprocité et d'égalité, conformément au projet arménien intitulé "Carrefour de la paix", auquel les partenaires internationaux sont invités à participer. Il ajoute que ce projet est important pour l'Arménie car le pays subit depuis 30 ans un blocus imposé par l'Azerbaïdjan et la Türkiye. Il conclut son propos en indiquant que l'Arménie est fermement engagée sur la voie de la démocratie, que le pays souhaite voir aboutir une paix stable et durable et qu'il compte sur le soutien de la communauté internationale.

La séance est levée à 13 h 20.

Séance du mercredi 25 octobre 2023

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la conduite de Mme C. Cerqueira (Angola), Présidente de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)*
(A/147/3-Inf.1)

M. L.-J. de Nicolaÿ (France) fait remarquer que les parlements n'ont pas été épargnés par les menaces qui pèsent actuellement sur la démocratie, telles que la désinformation et les mouvements populistes. Le sentiment antiparlementaire est omniprésent et cherche à creuser un fossé entre les citoyens et leurs représentants. En réponse, il est nécessaire d'accroître la participation des citoyens à la promulgation des lois et au contrôle du gouvernement. Le Parlement français a lancé à cette fin une série de réformes ambitieuses. Le Sénat, par exemple, recueille régulièrement les avis et les propositions du public sur son site web et dispose d'une plateforme en ligne pour faciliter les consultations avec les élus locaux. En outre, le Parlement a récemment lancé un nouvel outil numérique pour la soumission de pétitions parlementaires. Si le travail des parlements est par nature ouvert et accessible aux citoyens, il est important d'aller plus loin. Les parlements ne pourront rétablir la confiance des citoyens qu'en favorisant la transparence et la gouvernance ouverte.

M. E. Allahverdiyev (Azerbaïdjan) déclare que les parlements jouent un rôle important dans l'instauration de la paix et de la justice grâce à leurs liens étroits avec la société civile, les institutions de l'État et les citoyens. Répondant aux commentaires d'un délégué de l'Arménie, il rappelle qu'il n'existe pas de zone administrative connue sous le nom de Haut-Karabakh en Azerbaïdjan. Le territoire doit plutôt être désigné comme la région économique du Karabakh de la République d'Azerbaïdjan. L'Arménie n'a aucun droit moral de parler de droit international et ses allégations de nettoyage ethnique et d'occupation sont farfelues. L'Azerbaïdjan est un pays multiculturel qui accueille les Arméniens de souche de la région économique du Karabakh et leur accorde toutes les libertés. Au cours des trois dernières années, le Gouvernement azerbaïdjanais a pris des mesures concrètes pour réintégrer la population arménienne locale dans la société azerbaïdjanaise après la guerre, en nommant notamment un parlementaire chargé de mener des négociations avec les résidents arméniens vivant dans la région économique du Karabakh.

Malgré ces efforts, l'Arménie continue d'empêcher les deux pays de coexister et n'a pas répondu à l'accord de paix récemment proposé par l'Azerbaïdjan. En septembre 2023, les provocations militaires régulières de l'Arménie ont contraint le Gouvernement azerbaïdjanais à mener des opérations antiterroristes locales en vue de neutraliser et de désarmer les groupes armés illégaux. À la suite de ces opérations, qui ont duré moins de 24 heures, de nombreux Arméniens ont choisi de quitter la région volontairement et librement, avec l'aide des autorités azerbaïdjanaises. Ils ont reçu de l'eau et de la nourriture, et aucune méthode violente n'a été utilisée contre eux, comme l'ont confirmé le représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en Arménie et les deux missions des Nations Unies menées dans la région en octobre 2023. Le Gouvernement arménien espère qu'un accord de paix définitif sera signé entre les deux pays.

Mme P. Glover-Rolle (Bahamas) indique que chaque étape vers la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 16 est un pas vers la construction d'une société meilleure. À cette fin, son gouvernement a lancé un programme gouvernemental de formation et d'emploi qui inclut les personnes handicapées. L'étape suivante consistera à faire en sorte que les personnes handicapées puissent participer à la prise de décisions. La diversité est le signe d'une démocratie saine et contribue à renforcer les institutions.

Les pays en développement ont besoin d'institutions efficaces et efficientes qui leur permettent de relever les défis les plus urgents auxquels ils sont confrontés. En tant que Ministre du travail et de la fonction publique, l'un de ses objectifs est de renforcer les capacités institutionnelles en réorganisant les processus de recrutement et d'intégration des fonctionnaires, en réorganisant les programmes de formation existants et en offrant des possibilités de soutien et d'apprentissage sur le lieu de travail. D'autres efforts de transformation sont toutefois nécessaires. Son gouvernement est donc en train de procéder à un audit national de la main-d'œuvre afin d'identifier les lacunes existantes en matière de compétences et de fournir les données nécessaires pour élaborer des plans de développement de la main-d'œuvre à long terme et revoir les politiques et procédures gouvernementales en matière de ressources humaines. Des solutions et des politiques fondées sur des données seront ensuite mises en œuvre sur la base de cette analyse.

Ces processus prennent du temps et nécessitent d'importantes ressources. Une volonté politique est nécessaire pour garantir l'allocation des ressources nécessaires. Pour mettre en place des institutions plus efficaces, le monde en développement a besoin d'un soutien financier et technique. Il faut également s'orienter vers des solutions fondées sur des données locales, afin de permettre aux pays en développement d'élaborer leurs propres plans de réforme institutionnelle et de renforcement des capacités. Son gouvernement se réjouit de travailler avec d'autres pays pour accomplir de réels progrès dans la mise en place d'institutions efficaces et efficientes.

M. A. Gajadien (Suriname) dit que les sociétés pacifiques et inclusives nécessitent l'accès à la justice pour tous et la mise en place d'institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux. Les parlementaires jouent un rôle essentiel pour veiller à ce que chaque citoyen vive en sécurité et soit à l'abri de toute forme de violence. Les ODD sont l'occasion pour les parlementaires de démontrer leur engagement à améliorer la vie des gens et la santé de la planète. Des réformes ont été introduites dans son pays pour améliorer la gouvernance et la responsabilité et coordonner la mise en œuvre des ODD au niveau national. En outre, le cadre politique national de son pays est axé sur l'inclusion et la garantie que personne n'est laissé de côté.

Face à l'augmentation de l'insécurité et de l'instabilité dans le monde, les gouvernements, les citoyens, les populations locales et les autres acteurs locaux et internationaux doivent travailler ensemble pour favoriser un dialogue constructif afin de restaurer la confiance des gens et, par conséquent, de renforcer la résilience. Les institutions publiques peuvent également être renforcées grâce à des partenariats avec d'autres acteurs. Les appels à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les ODD doivent être renouvelés, d'autant plus que les progrès concernant l'objectif 16 sont inégaux. La réalisation de l'ODD 16 étant fortement influencée par les priorités politiques et les dynamiques du pouvoir, il ne faut pas laisser le conflit entre Israël et la Palestine s'envenimer. Toutes les parties sont invitées à se conformer au droit international des droits de l'homme et à faire preuve de respect à leur égard. Un cessez-le-feu doit être négocié avec le soutien de la communauté internationale et des mesures doivent être prises en vue d'une solution à deux États.

Mme P. Glover-Rolle (Bahamas) prend la présidence.

M. Li Jinghai (Chine) affirme que relever les défis mondiaux est la responsabilité partagée de tous les pays et nécessite la paix et la justice, des institutions et une gouvernance efficaces, ainsi qu'un consensus et une coopération entre les législateurs. Comme l'a déclaré le Président chinois Xi Jinping, aucun problème mondial ne peut être résolu par un seul pays. La communauté internationale doit accélérer les progrès vers les ODD en travaillant de manière systématique et en respectant la diversité des civilisations dans le monde. La réalisation des ODD est un processus complexe qui nécessite l'intégration de questions relatives à la société, à l'économie, à l'industrie, à la science et à la technologie, ainsi qu'à la diversité. Il est important de reconnaître et de renforcer le rôle joué par la science dans ce processus et la nécessité d'appliquer les résultats de la recherche les plus récents, fondés sur le consensus, tout en tenant compte de la diversité et de l'inclusion, en respectant les différences nationales, en recherchant un terrain d'entente et en travaillant de manière solidaire. Il est essentiel de promouvoir la recherche scientifique et de relever les défis en identifiant les lacunes en matière de connaissances et en élaborant des solutions grâce à la production et au partage des connaissances.

Une telle réponse scientifique aux défis mondiaux nécessite un consensus et une coopération entre les législateurs. Les parlementaires doivent œuvrer de concert pour promouvoir le rôle de la science dans la résolution des problèmes mondiaux, pratiquer un véritable

multilatéralisme, créer un environnement international propice au développement et s'efforcer de promouvoir et de sauvegarder la paix et la justice dans le monde. Des mesures doivent être prises pour améliorer le système de gouvernance mondiale et garantir sa mise en œuvre par le biais de consultations.

Le rejet en mer d'eau contaminée par des matières nucléaires porte atteinte aux intérêts communs de l'humanité tout entière, et les pays qui se livrent à de telles pratiques doivent négocier avec d'autres pays de manière sincère avant de mettre en œuvre de telles actions. La communauté internationale doit dans le même temps s'efforcer de promouvoir la mise en place de mécanismes efficaces et à long terme pour surveiller les rejets d'eau contaminée par des armes nucléaires, tout en veillant à ce que l'ensemble des parties prenantes soient impliquées dans ces processus.

La Chine continuera à mettre en œuvre une stratégie d'ouverture mutuellement bénéfique, à offrir davantage de possibilités de coopération entre les pays et à injecter plus d'énergie dans la reprise et la croissance de l'économie mondiale. L'Assemblée populaire nationale de Chine continuera à renforcer les échanges et la coopération avec l'UIP et d'autres parlements, et fera tout son possible pour bâtir une communauté mondiale partageant un avenir commun.

Mme Z. Musa (Malaisie) se dit profondément préoccupée par la récente escalade de la violence à Gaza, une situation qui met des vies en danger et sape les principes de paix et de justice que les parlementaires se sont engagés à défendre. Elle réaffirme son soutien et sa solidarité indéfectibles avec le peuple palestinien. L'hypocrisie flagrante dans les relations avec des régimes qui violent les principes de paix et de justice ne doit pas être tolérée. Les Palestiniens ont légalement le droit de vivre à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues, et les membres du Conseil de sécurité de l'ONU sont priés d'accomplir leur devoir en convoquant une session d'urgence afin de s'assurer que l'ensemble des parties honorent et sauvegardent la vie de citoyens irréprochables.

L'équité est une nécessité morale et le fondement de la justice et d'institutions efficaces. À cet égard, la Malaisie s'est engagée à promouvoir des lois non discriminatoires et inclusives, conformément à la cible 16.b de l'ODD 16. La confiance est également l'un des piliers de toute société démocratique, et les parlementaires jouent un rôle crucial dans le rétablissement de la confiance en favorisant la transparence, en s'engageant dans un dialogue ouvert et en assurant la redevabilité. Le renforcement des capacités est également essentiel à la mise en place d'institutions efficaces, et les parlementaires doivent être le fer de lance des initiatives de réformes institutionnelles à cet égard. En outre, par le biais du contrôle législatif, les parlementaires peuvent garantir la responsabilité de l'exécutif et l'application cohérente et équitable de la loi. Pour lutter contre la violence, qui fragilise la paix sociale et la bonne gouvernance, les parlementaires doivent également lancer des programmes de sensibilisation des populations locales, soutenir les mécanismes de résolution des conflits et adopter des lois qui s'attaquent aux causes profondes de la violence. En outre, la diplomatie parlementaire est un outil essentiel qui permet aux parlementaires de s'engager dans des instances internationales, telles que l'UIP, afin de partager les bonnes pratiques, de collaborer à des initiatives législatives et de plaider en faveur d'une réforme de la gouvernance mondiale. Les parlementaires doivent œuvrer de concert à la construction d'un monde durable, juste, pacifique et inclusif pour tous.

M. S.F. Sylla (Guinée), se félicitant du thème débattu, estime que l'absence de volonté réelle d'atteindre l'ODD 16 est la raison fondamentale pour laquelle les citoyens ne croient plus en leurs gouvernements et constitue un facteur déterminant dans les crises à répétition qui touchent bon nombre de pays. La démocratie repose sur des institutions libres et efficaces, la séparation des pouvoirs, des élections libres et transparentes, la liberté de la presse, l'existence d'une opposition et l'alternance du pouvoir. Si ces principes sont faciles à adopter, ils sont plus difficiles à mettre en œuvre ; leur mise en œuvre inefficace peut entraver le développement économique et l'application de l'état de droit. Pour atteindre l'ODD 16, les pays doivent renforcer leurs systèmes juridiques, d'autant plus que l'injustice est source de nombreux conflits. C'est pourquoi le Conseil national de transition de Guinée concentre ses efforts sur l'alignement des lois sur les besoins et les aspirations de la population et travaille sans relâche pour promouvoir l'établissement d'une société unifiée sans violence. Les parlements doivent par ailleurs exercer un contrôle rigoureux des activités des gouvernements afin de s'assurer que les politiques publiques sont conformes aux intérêts légitimes de la population.

Mme H. Sverrisdóttir (Islande) affirme que l'Islande accorde une grande importance à la paix et qu'elle est l'un des pays les plus sûrs au monde. La paix qui règne dans son pays est protégée par un système de droit international, par les organisations internationales qui protègent ce droit et par les alliés qui ont promis de défendre l'Islande le cas échéant. Les menaces mondiales contre la paix semblent se multiplier, tant en nombre qu'en gravité, et il est vital pour la communauté internationale de montrer qu'elle peut résister à ces menaces sans se déchirer. Il est donc regrettable que les Membres n'aient pas été en mesure de s'unir derrière un message concernant les événements horribles qui se déroulent en Palestine. Les parlementaires doivent lutter pour la paix par tous les moyens, en adoptant une approche à long terme qui tienne compte de la manière dont leurs actions seront perçues à l'avenir. Les actions et les réponses des dirigeants et des institutions font la différence entre espoir et désespoir.

Mme D. Simeonova (Bulgarie), saluant l'adhésion de l'Union africaine au Groupe des 20, fait remarquer que l'Afrique a accru son importance géopolitique dans le contexte mondial actuel en pleine mutation. Les pays africains doivent veiller à ce que leurs voix soient entendues et qu'ils contribuent à la paix, à la sécurité et à la résolution des problèmes régionaux et mondiaux.

L'action parlementaire joue un rôle essentiel dans le maintien et le renforcement de la paix et de la justice dans le monde. Il est important de travailler sans relâche au renforcement des institutions et de l'état de droit. Investir dans l'éducation et la formation contribuera au développement d'institutions efficaces et indépendantes, garantes de la justice et de l'égalité. Les parlements doivent en outre refléter la volonté publique et préserver les valeurs démocratiques, notamment en favorisant un dialogue ouvert avec les citoyens et en les associant aux processus décisionnels. La mise en place et le maintien d'institutions parlementaires efficaces exigent un engagement et une coopération tant au niveau national qu'international, et l'UIP est une instance importante à cet égard. Tous les types de sécurité - y compris la sécurité énergétique, cybernétique, alimentaire et climatique - sont étroitement liés aux concepts de paix et de stabilité.

La mise en place d'institutions multilatérales efficaces est dans l'intérêt de tous les États qui accordent la priorité à la paix, à la sécurité et à la démocratie. L'incapacité à réaliser les ODD aggravera encore les inégalités mondiales et affectera de manière disproportionnée les groupes les plus vulnérables. Il est donc essentiel d'intensifier les efforts pour assurer la mise en œuvre intégrale et en temps voulu des ODD. Pour remédier aux lacunes du système actuel, la Bulgarie soutient les efforts de réforme des Nations Unies menés par le Secrétaire général de l'ONU et a fait de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement une priorité. Grâce à la démocratie parlementaire et aux efforts conjoints des pays et de leurs parlements, il est possible de parvenir à la paix, à la justice et à la mise en place d'institutions efficaces.

M. S.V.D. Ram (Inde) indique que le sujet débattu est extrêmement pertinent compte tenu des nombreuses questions sociales, politiques et économiques complexes qui affectent les populations et les gouvernements du monde entier. L'ODD 16 constitue l'épine dorsale de l'ensemble des ODD et il incombe aux parlements de veiller à sa réalisation. À cette fin, l'Inde a pris des mesures pour donner plus de pouvoir à ses citoyens grâce à une législation fondée sur les droits qui garantit le bien-être social, économique et politique des personnes sous toutes ses formes. Les mesures législatives ont également permis de réduire considérablement la violence à l'égard des femmes, le terrorisme et l'extrémisme de gauche. Une stratégie globale à multiples facettes a été mise en place pour mettre fin à tous les abus, à l'exploitation, à la traite et aux autres formes de violence et de torture à l'encontre des enfants, et des protocoles d'accords bilatéraux ont été signés avec un certain nombre de pays pour lutter contre la traite transnationale d'êtres humains. Il existe également une législation visant à garantir l'accès de tous les membres de la société à des services juridiques.

Le blanchiment d'argent est également devenu une préoccupation sérieuse en Inde, étant donné que le pays est l'une des économies les plus prospères au monde. L'Inde s'est efforcée de mettre en place des institutions efficaces et a adopté une approche de tolérance zéro à l'égard de la corruption. Parmi les mesures de lutte contre la corruption figurent la mise à jour de la législation anti-corruption en fonction des préoccupations actuelles, la création d'une commission centrale chargée d'enquêter efficacement et rapidement sur les cas de mauvaise conduite signalés, la mise en place du bureau du médiateur et l'adoption d'une législation garantissant le droit à l'information, qui ont contribué de manière significative à promouvoir la transparence, la redevabilité et la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. L'aide au développement fournie par

les pays développés étant une source importante de financement pour les pays en développement, il est essentiel que les pays développés honorent leurs engagements, en particulier dans la période sans précédent que nous traversons actuellement.

M. Z. Zakarias (Roumanie) dit que les crises auxquelles le monde est confronté soulignent la nécessité de disposer de parlements et d'institutions efficaces qui ne laissent personne de côté et répondent aux besoins des populations de manière équitable et durable. La Roumanie met tout en œuvre pour atteindre les ODD et a présenté son deuxième examen national volontaire en juillet 2023. Elle dispose également d'un plan d'action national et d'une feuille de route pour la mise en œuvre de tous les ODD. Le Parlement roumain a accueilli un certain nombre d'événements impliquant des parties prenantes nationales et internationales pour promouvoir les ODD, et des pôles de développement durable ont été mis en place dans l'ensemble des ministères pour assurer la cohérence des politiques.

S'agissant plus particulièrement de l'ODD 16, il explique que la Roumanie s'efforce de mettre en place des institutions efficaces et transparentes à tous les niveaux. En tant que parlementaire représentant une minorité nationale en Roumanie, il déclare que si des mesures ont été prises pour sauvegarder les droits des minorités ces dernières années, des efforts supplémentaires sont nécessaires, notamment dans le domaine de la mise en œuvre. Il appelle les participants à prendre le temps de favoriser un dialogue équitable avec les communautés minoritaires afin de prévenir et d'éviter les conflits ; l'UIP doit également jouer un rôle clé dans la promotion d'un tel dialogue.

La guerre d'agression contre l'Ukraine menace la réalisation des ODD. La Roumanie est un fervent défenseur de l'état de droit international et du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité des États à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Il condamne également avec fermeté les attaques terroristes en Israël, réaffirmant la détermination de la Roumanie à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes. Les parlements doivent rester unis dans cette lutte. Le Parlement roumain continuera à prendre part aux efforts mondiaux de lutte contre l'extrême pauvreté et à soutenir le développement d'institutions durables et démocratiques en partageant ses propres expériences.

M. V. Klein (Allemagne) précise que les parlements servent d'institutions de base qui jouent un rôle décisif dans la réalisation des cibles de l'ODD 16, ainsi que dans l'amélioration des perspectives économiques des populations et la lutte contre la pauvreté. La prospérité ne peut se produire que dans un environnement sûr et fiable, à l'abri des conflits et de la terreur. Il est donc important d'envisager la sécurité dans une perspective plus large qui vise à sauvegarder l'état de droit. Une telle approche contribuera à garantir que les pays disposent des investissements considérables dont ils ont besoin pour s'attaquer à des problèmes tels que les changements climatiques. Le secteur privé ne contribuera à ce financement que si les pays peuvent démontrer qu'ils disposent d'un cadre juridique fiable et stable et que l'état de droit est appliqué en permanence. L'application de l'état de droit international est également cruciale. L'agression russe contre l'Ukraine a causé d'immenses souffrances au peuple ukrainien et à d'innombrables familles dans la Fédération de Russie, tandis que de nombreux innocents ont été tués par le Hamas et Israël. Les pays doivent travailler ensemble pour édifier la paix et la réconciliation en s'appuyant sur des réseaux parlementaires nationaux et internationaux solides et en tirant un meilleur parti de l'UIP.

Mme G. Burokiene (Lituanie) fait remarquer qu'il est essentiel de créer une prospérité inclusive dans tous les pays afin que les gens puissent mener une vie sûre dans des sociétés équitables et avoir confiance dans les institutions publiques. L'objectif principal de la Lituanie dans la mise en œuvre de l'ODD 16 est d'améliorer la sécurité de la population. La Lituanie est l'un des pays les plus sûrs de l'Union européenne en termes de criminalité, de violence et de vandalisme survenant localement. Le nombre de victimes de la traite des êtres humains dans le pays a également diminué de manière significative. En dépit de ces progrès, il est important de rester vigilant. Le Bélarus a mené une attaque hybride contre la Lituanie et d'autres pays de l'Union européenne en utilisant comme arme l'immigration illégale. De nombreux réfugiés ukrainiens sont par ailleurs arrivés en Lituanie à la suite de la guerre brutale et non provoquée menée par la Fédération de Russie. Elle se demande s'il est possible de faire confiance aux institutions publiques d'un pays qui a déclenché une guerre brutale contre un autre.

Il est crucial de mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives pour parvenir à l'ODD 16, qui n'a souvent pas reçu l'attention méritée. À cette fin, et pour garantir la sécurité publique et le droit de recours pour tous, il est nécessaire de disposer d'un secteur public

compétent et efficace qui contribue efficacement à l'administration publique et répond aux attentes des citoyens. La Lituanie s'est engagée dans deux grandes réformes législatives visant à améliorer le cadre institutionnel national, à renforcer les capacités institutionnelles et à améliorer la gouvernance publique. Elle s'efforce également d'améliorer ses systèmes de gouvernance locale en renforçant l'efficacité et l'ouverture des mécanismes de gouvernance, en augmentant la participation du public à la prise de décision et en améliorant l'accessibilité et le caractère abordable des services publics. En outre, des mesures de lutte contre la corruption ont été adoptées dans le domaine de l'éducation, et un contrôle et un suivi mis en œuvre tant dans le secteur public que dans la société en général. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD 16, il est important d'assurer l'égalité d'accès à la justice pour tous, comme le garantissent la Constitution et la législation de son pays. Enfin, aucun effort ne doit être épargné pour partager les bonnes pratiques sur la manière de renforcer la confiance du public dans les processus publics, l'administration et la justice.

M. T.I. Mørland (Norvège), soulignant les violences et les guerres en cours en Ukraine, en Israël et en Palestine, ainsi qu'au Sahel, déclare que les milliards qui ont été dépensés pour les armes mortelles et les guerres auraient été mieux utilisés pour atteindre les ODD. Au lieu de mettre en commun les ressources pour lutter contre la crise climatique, les fonds sont utilisés pour détruire des vies et des réserves alimentaires. La Norvège, par exemple, procédera en 2024 à l'une des plus importantes augmentations de son budget de défense. Des institutions nationales et internationales fortes, dotées d'outils permettant de résoudre les conflits sans violence, sont nécessaires pour briser la spirale de la violence, de la guerre et de l'augmentation constante des budgets de défense. Pourtant, malgré les années de travail de l'UIP dans ce domaine, cet objectif reste hors de portée. Il a été frustrant de constater l'inaction du Conseil de sécurité de l'ONU face à l'invasion non provoquée de l'Ukraine par la Fédération de Russie. Un agresseur qui a violé le droit international ne devrait pas être autorisé à siéger au Conseil de sécurité et à opposer son veto aux décisions, en particulier lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a voté à une large majorité pour exiger le retrait immédiat de la Fédération de Russie de l'Ukraine. Sur une note plus positive, des pays comme l'Angola et le Rwanda donnent l'espoir que la paix, la réconciliation et le développement peuvent être atteints.

M. D. McGuinty (Canada) se dit préoccupé par le manque de confiance dans les institutions publiques et les répercussions sur la réalisation des ODD à l'horizon 2030. Le monde connaît des guerres et des conflits, des vérités concurrentes, l'absence de communauté, des épidémies de solitude et de polarisation, le tout dans un contexte de méfiance généralisée. Les parlementaires ont la responsabilité de redonner espoir aux populations. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) exige la réforme et la refonte de pratiques de longue date. En particulier, les parlementaires doivent traduire, communiquer, mettre en œuvre et opérationnaliser l'ODD 16, en veillant à impliquer les citoyens dans ce processus. Il est important de travailler avec des partenaires pour mieux comprendre les ODD et en retour inspirer le public. Il est temps d'agir. Grâce à la recherche, à la technologie et aux communications, la communauté mondiale est bien équipée pour le faire.

M. A.T. Gessesse (Éthiopie) explique que le monde reste confronté à un choix décisif entre le fléau de la guerre et la bénédiction de la paix, entre la fragilité et la résilience, et entre le cynisme et l'optimisme. Les parlements jouent un rôle clé dans la conduite du changement en aidant à bâtir de solides institutions, en soutenant la consolidation de la paix et en garantissant la justice. L'Éthiopie a connu d'énormes dévastations, des souffrances colossales et une crise humanitaire de grande ampleur à la suite d'une rébellion armée. En novembre 2022, elle a toutefois signé un accord de cessation des hostilités, préférant la paix et le dialogue politique à la guerre et à la violence dévastatrice. Au cours de l'année écoulée, des progrès rapides ont été accomplis en vue d'instaurer la paix, essentielle pour avancer et prospérer. La mise en œuvre rapide et réussie de l'accord de cessation des hostilités est un exemple clair de l'engagement politique du Gouvernement éthiopien à résoudre les différends par la diplomatie et le dialogue.

Puisqu'il importe de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de trouver des solutions à une polarisation persistante, les parlements ont un rôle unique à jouer pour faire progresser la paix et soutenir la participation active des femmes et des jeunes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. Les politiques, les lois et les programmes doivent tenir compte du rôle important que jouent les femmes dans l'instauration de la paix.

Les changements climatiques sont également étroitement liés à la paix, à la sécurité et au développement. Face aux conséquences dévastatrices et disproportionnées de la crise climatique dans les pays de la Corne de l'Afrique, l'Éthiopie joue un rôle de premier plan dans la lutte contre les changements climatiques grâce à son Initiative intitulée *Green Legacy (ou Héritage vert)*. Soulignant l'importance d'une solidarité parlementaire renouvelée et d'un engagement politique sans faille, il réaffirme la volonté de son gouvernement de travailler en étroite collaboration avec l'UIP pour instaurer la paix et la justice, et édifier des institutions efficaces.

M. E. Teirumnieks (Lettonie) rappelle que l'Indice mondial de la paix a atteint son niveau le plus bas depuis 15 ans en 2022 et qu'il s'est encore détérioré en 2023. Le recours à la force brutale pour résoudre les problèmes est devenu la norme, mais n'est pas justifiable. Les pays doivent travailler davantage pour parvenir à une coexistence pacifique et écouter toutes les voix de la société. À cette fin, la Lettonie a mis en place une plateforme sur laquelle les citoyens peuvent lancer des initiatives législatives couvrant un éventail de questions, de la fiscalité à l'éducation en passant par les pratiques pénales et les questions de vaccination. La plateforme a été l'un des cas les plus réussis d'activisme sur Internet en Lettonie, deux initiatives présentées en 2023 ayant déjà abouti à une législation.

La Lettonie a fait l'expérience de la guerre, de l'occupation et de la déportation et comprend le mal et les souffrances de la guerre. Il est important de se rappeler que les parlementaires ont pour mandat de façonner le présent et l'avenir et l'obligation de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre fin à la guerre. Personne n'a le droit de convaincre les autres de sa culture, de sa religion, de sa race ou de l'ordre mondial en utilisant la force, et aucun de ceux qui agissent de la sorte ne doit rester impuni. Sur une note plus positive, on ne saurait trop insister sur la sagesse des femmes et l'innovation des jeunes en politique. La Lettonie progresse dans l'intégration des femmes, notamment des jeunes femmes, tant au parlement qu'au gouvernement.

Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce) fait remarquer que les conflits violents nouveaux et en cours mettent en péril le processus de paix et la réalisation de l'ODD 16. Les institutions de gouvernance mondiale qui ne parviennent pas à jeter les bases de sociétés durables, pacifiques et inclusives ne sont pas adaptées à leurs objectifs. L'UIP joue un rôle clé dans la mise en place d'institutions résilientes et innovantes et en aidant les parlements à devenir plus démocratiques, équitables et durables. Bien que des progrès aient été accomplis, l'UIP doit se repositionner en tant qu'organisation parlementaire mondiale représentant les peuples du monde entier au lieu de simplement bénéficier aux parlements eux-mêmes. Il est important de mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes, mais aussi de garantir une prise de décision réactive, inclusive, participative et représentative à tous les niveaux, y compris au niveau international. Une telle refonte de l'UIP est nécessaire et doit être adoptée. Après l'échec des efforts consentis par l'UIP pour parvenir à un accord sur une résolution acceptée sur le point d'urgence concernant le Moyen-Orient, il est important de redéfinir le processus de délibération et de prise de décision de l'UIP – nous ne pouvons laisser place à l'inaction et à l'inefficacité face aux urgences humanitaires. Le monde a besoin d'une UIP plus forte pour faire face aux conflits armés, aux crises climatiques et à l'injustice sociale. En outre, le travail de l'Organisation doit être mieux mis en évidence tant au sein des parlements qu'auprès du grand public, un processus qui pourrait être facilité par les réseaux sociaux et les outils d'intelligence artificielle, susceptibles d'être également utilisés pour apprendre des gens plus directement. Enfin, les relations de l'UIP avec d'autres instances du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales mondiales doivent être redéfinies et la coopération doit être renforcée pour que l'UIP comble le vide démocratique qui existe dans la gouvernance mondiale.

M. Nguyen Khac Dinh (Viet Nam) déclare que les nombreux et profonds défis auxquels l'humanité est actuellement confrontée compromettent les progrès réalisés dans le cadre du Programme 2030. Les pays doivent donc renforcer leur capacité à garantir un environnement pacifique et stable. La mise en place d'institutions efficaces est essentielle, notamment dans les pays touchés par les conflits armés, les inégalités et les défis émergents tels que les changements climatiques, la sécurité énergétique et alimentaire et les pénuries d'eau. Cela implique la participation pleine et significative des populations, notamment en tirant parti du rôle des organes législatifs et élus.

Le Viet Nam a atteint plusieurs objectifs en matière de développement durable et de réduction de la pauvreté, et les ODD ont été intégrés dans les plans et stratégies de développement nationaux et locaux afin de promouvoir l'état de droit, d'assurer l'égalité d'accès à

la justice, de renforcer la participation des citoyens et de mettre en place des institutions plus efficaces. Un processus de réforme global est également en cours dans le pays. Le Viet Nam s'est engagé à créer une société véritablement juste et équitable, dans laquelle personne n'est laissé de côté, et à inclure tous les groupes dans les processus d'élaboration des politiques et de protection sociale. Des progrès notables ont également été accomplis dans la promotion de l'égalité des sexes, la protection des femmes et des enfants, la lutte contre la violence sexiste et le renforcement de la participation des femmes et des filles à l'instauration de la paix et de la justice, et à la mise en place d'institutions efficaces.

De surcroît, son pays contribue activement aux efforts internationaux visant à traiter des questions telles que la paix, la sécurité et la promotion des droits de l'homme. Un soutien et une collaboration efficaces et transparents entre les pays et les organisations internationales sont nécessaires pour faire respecter la suprématie du droit international, en particulier la Charte des Nations Unies. Il est également essentiel de veiller à ce que les pays en développement participent sur un pied d'égalité au système de gouvernance mondiale. Le rôle proactif joué par l'UIP pour promouvoir le dialogue et la collaboration est apprécié, et le Viet Nam est prêt à travailler avec l'UIP à cet égard. En septembre 2023, par exemple, le pays s'est associé à l'UIP pour accueillir la neuvième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, qui a adopté une déclaration sur le rôle de la jeunesse dans l'accélération de la mise en œuvre des ODD par la transformation numérique et l'innovation.

Pour accélérer les progrès vers les ODD, il appelle les parlementaires à donner la priorité aux ODD dans les programmes nationaux et parlementaires ; à continuer de superviser l'élaboration des lois et des politiques et à assurer la participation du public à ces processus ; à promouvoir des solutions économiques, sociales et politiques qui garantiront la stabilité et la sécurité, notamment en renforçant le suivi des allocations et des dépenses budgétaires et en accordant une attention accrue aux groupes vulnérables ; à promouvoir l'unité et à renforcer la coopération pour le développement entre les pays afin de permettre aux pays en développement d'accéder aux ressources financières et technologiques internationales.

M. A. Suwanmongkol (Thaïlande) explique que les parlements, en tant qu'institutions de contrôle clés, jouent un rôle de catalyseur pour préserver l'intégrité, soutenir la gouvernance et promouvoir une administration publique efficace, transparente et responsable, propice à la réalisation de l'ODD 16. Ces dernières années, la Thaïlande a entrepris un certain nombre d'initiatives législatives pour renforcer son cadre juridique et ses mécanismes de lutte contre la corruption. Une loi anti-corruption qui étend le champ d'application du système de divulgation financière, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption, a été adoptée en 2018. Un code de conduite et d'autres normes éthiques ont également été introduits pour les parlementaires. En outre, un tribunal pénal spécialisé a été créé pour traiter les affaires de corruption et de mauvaise conduite impliquant des fonctionnaires. Des efforts ont par ailleurs été déployés pour réduire les formalités administratives et rationaliser les procédures d'octroi de licences.

Le Parlement thaïlandais a donné la priorité au renforcement du contrôle parlementaire en créant des commissions permanentes de lutte contre la corruption et des commissions de contrôle de l'exécution du budget, en assurant le suivi des politiques et pratiques nationales de prévention de la corruption, en examinant les dépenses budgétaires du gouvernement en matière d'infrastructures et d'autres projets de marchés publics, et en favorisant l'accès aux données ouvertes du gouvernement et la participation active des parties prenantes concernées. Il a par ailleurs augmenté ses investissements dans la transformation numérique et les technologies de l'information et de la communication afin d'assurer une prestation de services efficace, responsable et inclusive qui responsabilise les citoyens en simplifiant les procédures administratives et en adoptant une stratégie davantage axée sur les citoyens. Il réaffirme le plein engagement du Parlement thaïlandais à continuer d'œuvrer en faveur de l'ODD 16 et souligne le rôle central que jouent les législateurs en restaurant l'intégrité dans la gouvernance publique. Les parlementaires doivent montrer l'exemple en fixant des normes élevées pour les fonctionnaires et en favorisant une approche de tolérance zéro à l'égard de toutes formes de corruption.

Mme A.A. Rodríguez Montero (État plurinational de Bolivie) estime que l'UIP doit favoriser le dialogue afin d'élaborer les outils parlementaires nécessaires pour faire face aux problèmes qui affectent le monde. Si des progrès ont été accomplis dans son pays en termes d'autonomisation des femmes, ce qui a contribué à renforcer la justice sociale et à apporter la paix et la stabilité, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre la corruption et garantir plus de

transparence au sein du gouvernement. Il existe encore des cas de corruption et le Parlement n'a pu effectuer son travail de contrôle en raison de l'intervention du gouvernement dans le système judiciaire. Il est donc important d'analyser les progrès accomplis vers la réalisation de l'ODD 16 et de bâtir une démocratie objective dans laquelle les groupes vulnérables prendront des décisions qui façonneront leur avenir, sur la base d'une politique d'intégration, de participation et de reconnaissance des différences et des ressemblances entre les personnes.

M. T. Hurter (Suisse) fait remarquer que des mesures doivent être prises pour renforcer et restaurer la confiance dans les institutions publiques. À cette fin, il est important d'impliquer l'ensemble de la population dans la vie politique, notamment les jeunes. Les élections libres sont également un élément essentiel du processus démocratique, tout comme la liberté d'expression. Les citoyens doivent être libres de critiquer la politique et les personnes au pouvoir, en particulier pendant les campagnes électorales. Il s'agit là d'un élément fondamental pour renforcer la confiance dans les institutions. Pour encourager la participation des citoyens, les responsables politiques doivent aller à la rencontre des électeurs, en particulier des jeunes, et participer à des événements et à des débats avec les électeurs. Les élections législatives ont eu lieu trois jours auparavant en Suisse, et le taux de participation a atteint 65 % dans son canton.

La défense des droits de l'homme constitue le fondement du système international, qui repose sur des règles universellement reconnues. La lutte contre la corruption est également extrêmement importante, et la Suisse a mis en place un nouveau système de lutte contre la corruption de portée nationale et internationale. Elle s'est engagée à assurer la coopération internationale, à préserver le multilatéralisme et à collaborer avec le Conseil de sécurité de l'ONU. Les parlementaires doivent utiliser l'UIP comme une plateforme permettant de trouver des solutions pour promouvoir la paix dans le monde, et d'échanger des idées et des bonnes pratiques.

M. W.M. Aye (Myanmar) souligne qu'à la suite du coup d'État militaire perpétré dans le pays en février 2021, la population du Myanmar n'est pas en paix. Il n'y a pas d'état de droit, et la violence, la détention arbitraire, la torture et l'oppression brutale sont monnaie courante. Le coup d'État illégal a provoqué une escalade des violations des droits de l'homme et une catastrophe humanitaire, avec des massacres, la destruction de maisons et de bâtiments et des déplacements à grande échelle. Le soutien reçu d'autres pays est apprécié à cet égard. L'action des forces armées a également entravé les progrès accomplis vers la réalisation des ODD, et l'oppression brutale des mouvements pro-démocratiques et des militants des droits de l'homme nuit à la paix et à la justice dans le pays. Le rétablissement du système démocratique parlementaire est le seul moyen de parvenir à une paix durable, à la justice et à des institutions efficaces au Myanmar. Il appelle les parlementaires à faire part à leurs parlements de leurs préoccupations concernant la situation au Myanmar, à exhorter leurs gouvernements à faire pression sur la junte militaire pour qu'elle mette fin à ses atrocités, et à encourager leurs gouvernements à fournir une aide financière et technique aux représentants démocratiques du Myanmar.

M. M. Al-Ahbabi (Qatar) se dit attristé par l'ampleur des destructions et le nombre de morts dans le monde. La dignité des hommes et des femmes est bafouée au mépris des résolutions des Nations Unies et des conventions internationales. Pour instaurer la paix et mettre en place des institutions efficaces, il est nécessaire d'œuvrer en faveur de l'égalité devant la loi et de ne pas laisser la corruption et d'autres crimes impunis. Les habitants de la bande de Gaza et des territoires palestiniens occupés, notamment les femmes et les enfants, sont privés d'électricité, de médicaments et de services de base et subissent des bombardements brutaux, en violation de leurs droits humains. De nombreuses personnes ont également été déplacées.

Les parlementaires doivent œuvrer de concert pour atteindre les ODD et relever les grands défis auxquels le monde est confronté. Les ODD constituent un pilier de la vision de son gouvernement pour 2030. Son gouvernement est également très impliqué dans la lutte contre le terrorisme et apporte son soutien aux organisations internationales, notamment par l'intermédiaire du Fonds du Qatar pour le développement. La réconciliation est importante pour mettre fin aux conflits et instaurer la paix et la stabilité, et son gouvernement ne ménage pas ses efforts dans ce domaine.

Mme M. Riquelme (Chili) rappelle que la guerre affecte le monde entier. Les civils sont partout victimes d'attaques et exposés aux crimes internationaux. Pourtant, même en temps de guerre, il y a des limites à ne pas dépasser. Il incombe aux parlementaires de créer un espace de dialogue afin de mettre fin aux conflits et de faire respecter les normes internationales. Si ces

normes ne sont pas équitables, elles doivent être réformées de manière responsable. Les parlementaires ont également le devoir de dénoncer la guerre, notamment les actions du Hamas et les attaques aveugles d'Israël contre le peuple palestinien. Les aspirations légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination sont depuis longtemps minées par la violence. Condamner la guerre constitue un pas vers un monde plus civilisé, plus pacifique et plus juste.

Au Chili, les citoyens sont libres d'exprimer leurs opinions, ont accès à des soins de santé gratuits, à une pension minimale garantie et à un salaire minimum. La semaine de travail a été réduite à 40 heures et les membres de la communauté lesbienne, gay et bisexuelle sont libres de se marier. Les bénéfices des multinationales minières sont reversés aux gouvernements régionaux et locaux, et le pays s'achemine vers la neutralité carbone. Malgré ces progrès, son pays reste confronté à des défis, tels que des tentatives de renversement de la Constitution, des crimes de haine contre les femmes et les membres de la communauté lesbienne, gay et bisexuelle, une montée du fascisme et des retards en matière de réparation et de justice pour les victimes de la dictature. Première parlementaire lesbienne au Chili, elle se félicite de la dépénalisation des relations entre personnes de même sexe en Angola obtenue en 2021.

Mme M. Valente (Angola) dit que promouvoir la paix, la justice et la mise en place d'institutions efficaces est un élément essentiel de la stratégie de son gouvernement. Les parlements jouent un rôle clé dans la consolidation de la paix en promulguant des lois, en supervisant les processus de paix et de réconciliation et en veillant à ce qu'un large éventail de voix et d'opinions soient entendues. Les parlements doivent servir de plateforme pour la réconciliation et le dialogue entre les différents groupes. Le maintien de la paix nécessite également de nouvelles lois et politiques ainsi que des ressources adéquates, notamment pour l'éducation et la sensibilisation. L'Angola a une riche expérience en matière de consolidation de la paix, de stabilité et de réconciliation nationale.

Au niveau international, il existe une grave crise de confiance dans la capacité des institutions à subvenir aux besoins des citoyens. Il incombe aux parlements d'élaborer des lois et de contrôler l'action de l'État en approuvant les budgets, en protégeant les droits des personnes et en garantissant la participation du public. Les parlementaires doivent également s'assurer que les politiques publiques sont conçues pour répondre aux préoccupations et aux problèmes des citoyens et que les différents points de vue sont pris en compte dans les processus de prise de décision.

Mme I. Sviatenko (Fédération de Russie) dit que le Programme 2030 reconnaît le rôle fondamental que jouent les parlements dans la création des conditions nécessaires à la réalisation des ODD. Grâce aux efforts législatifs de son parlement, des progrès ont été réalisés dans le domaine de la sécurité des enfants, avec des amendements au Code pénal visant à renforcer la responsabilité pour les crimes contre les mineurs. Des lois ont également été adoptées pour garantir l'égalité d'accès à la justice, réduire les flux financiers illégaux et lutter contre la corruption. Des mesures ont en outre été prises pour développer les services électroniques et un système d'évaluation de la qualité a également été mis en place. Veiller à ce que toutes les couches de la société, y compris la société civile, participent à la prise de décision est une autre priorité de la Fédération de Russie. Le médiateur des droits de l'homme travaille également à la promotion des droits de l'homme et fournit une assistance à des milliers de personnes chaque année.

L'autonomisation des femmes constitue une autre priorité pour les parlementaires, et le nombre de femmes au Parlement et dans les agences gouvernementales est en augmentation dans son pays. Le Forum eurasien des femmes est une plateforme internationale importante qui permet de réunir des femmes de plus de 100 pays. Toutes les femmes parlementaires sont invitées à y participer. Pour progresser vers les ODD et relever les défis mondiaux, il est important de garantir l'état de droit, de lutter contre la corruption et de promouvoir l'ouverture par la coopération et le partage d'expériences au sein des instances parlementaires internationales.

M. F. Alazmi (Koweït) dit que le thème à l'examen est un sujet d'actualité qui souligne l'engagement de longue date de l'UIP en faveur de l'instauration de la justice et de la paix fondées sur le droit international. Les crises actuelles ont affaibli les institutions nationales, sapé la confiance des citoyens dans les institutions publiques et généré une culture de l'extrémisme et de la radicalisation, autant de facteurs qui menacent la paix et la sécurité internationales. La population de Gaza a courageusement défendu et protégé son territoire contre l'entité occupante, qui a perpétré des crimes odieux sous l'œil vigilant de la communauté internationale. L'entité occupante a pris pour cible des femmes et des enfants, coupé l'eau, l'électricité et

l'approvisionnement en médicaments et détruit des infrastructures civiles en utilisant des armes interdites par le droit international. Il est important de rappeler que le peuple palestinien a le droit de créer sa propre nation. La communauté internationale est invitée à respecter la volonté du peuple palestinien en levant le blocus qui lui est injustement imposé. C'est la seule voie vers la paix et la justice dans la région.

Seules des institutions fortes et efficaces permettront de garantir la transparence, la redevabilité et la coopération entre les gouvernants et les gouvernés. Une telle approche nécessite des mesures pour lutter contre la corruption et la criminalité transnationale et pour garantir l'égalité des chances, afin de construire une société forte et cohérente qui rejette la violence et l'extrémisme. Le renforcement des institutions est donc la principale voie vers le développement durable, qui doit s'appuyer sur des sociétés unifiées capables de surmonter leurs différences ethniques, raciales et sociales. L'action parlementaire doit se concentrer sur la revitalisation des institutions nationales en renforçant les cadres juridiques nécessaires et en favorisant l'entente mutuelle afin de protéger les droits et libertés fondamentaux.

M. M.A. Nader (Iraq) déclare que la paix contribue à la construction d'un développement durable à tous les niveaux. Les citoyens attendent des parlementaires qu'ils élaborent de bonnes stratégies et politiques pour relever toute une série de défis qui entravent la paix, la prospérité et le développement durable. Les pays doivent donc respecter les principes du droit international et se concentrer sur les efforts collectifs régionaux et internationaux pour construire un avenir meilleur, plus prospère et plus sûr. Les violations répétées des droits de l'homme par certains pays empêchent le monde d'atteindre cet objectif commun et sapent le cœur même des institutions publiques. Une coordination internationale plus poussée est nécessaire pour améliorer la gouvernance grâce au partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience.

Il appelle la communauté internationale à rompre son silence face au cycle de violence sans précédent qui sévit dans la bande de Gaza. La force d'occupation israélienne viole de manière flagrante le droit international et les résolutions internationales et commet des crimes de guerre sans aucune dissuasion humaine ou morale. La paix, la sécurité et la justice ne peuvent être instaurées dans la région tant que la force d'occupation continue de s'en prendre aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées. Les pays occidentaux permettent à Israël de rester au-dessus des lois et demeurent silencieux face au massacre de civils innocents. Les peuples arabes ont le droit de se défendre et de libérer les territoires occupés. Les parlements et la diplomatie parlementaire peuvent faire la différence dans la lutte contre l'extrémisme, la radicalisation et la violence et contribuer à empêcher la pratique du deux poids, deux mesures. Les parlements ont un rôle à jouer dans le renforcement de la participation des citoyens et du dialogue, indépendamment des appartenances raciales, politiques, religieuses ou ethniques. Il est essentiel de rétablir la confiance dans les organisations internationales qui œuvrent à la mise en œuvre du droit international humanitaire.

M. S. Yang (Cambodge) explique que son pays, en plus de mettre en œuvre les ODD, s'emploie à éliminer les mines terrestres et les restes explosifs de guerre du Cambodge. Face à l'instabilité et à l'intolérance croissantes dans le monde, aux troubles politiques, à l'extrémisme et aux tensions géopolitiques, de nombreux pays ont recherché la sécurité par le biais d'alliances. Le thème à l'étude est très pertinent compte tenu de l'absence de progrès dans la réalisation de l'ODD 16, et les parlementaires ont un rôle très important et actif à jouer dans la promotion d'un multilatéralisme fondé sur des règles. En juillet 2023, le Cambodge a organisé avec succès des élections générales conformément au principe fondamental de la démocratie multipartite dans un environnement libre, équitable, crédible, transparent et non violent. Malgré ces progrès, le chemin vers l'ODD 16 est encore long et constitue une immense gageure. Les parlementaires doivent faire davantage pression sur la communauté internationale, en particulier sur les grandes puissances mondiales, pour qu'elles redoublent d'efforts en faveur de l'ODD 16. Le Parlement du Cambodge appelle la communauté internationale, notamment les Nations Unies et l'UIP, à intensifier leurs efforts, à renforcer la coopération, à rétablir la confiance et à mettre fin à tous les conflits.

M. M. Marinho (Brésil) déclare qu'il faut redoubler d'efforts pour protéger et promouvoir les droits des minorités et des autres groupes vulnérables. Pour atteindre les cibles de l'ODD 16, il est essentiel de mettre en place des institutions efficaces, inclusives, participatives et transparentes, ainsi que des processus décisionnels adéquats et représentatifs. Les parlementaires doivent explorer différents moyens d'améliorer leurs processus, de renforcer l'inclusion des citoyens et de garantir la transparence. Au Brésil, cela se fait en partie par le biais d'auditions publiques avec des

représentants de la société civile et d'autres organismes visant à discuter de questions législatives et d'autres enjeux d'intérêt public. Le Brésil abrite un grand nombre de communautés minoritaires, notamment celle des Quilombolas, qui ont besoin du soutien de l'État. Ces minorités participent aux processus de prise de décisions, et des programmes sociaux ont été élaborés pour améliorer leurs conditions de vie et leur accès aux biens et services, en mettant l'accent sur la propriété foncière, les infrastructures, la qualité de vie, le soutien au développement local et à la production et l'autonomie économique, ainsi que sur la participation accrue des représentants des Quilombolas dans les espaces collectifs.

La violence à l'encontre des communautés autochtones au Brésil a considérablement augmenté au cours des dernières années. Ces groupes ont été négligés par les institutions, leurs terres leur ont été illégalement confisquées et ils ont souffert des activités illégales menées sur leurs terres. Le Gouvernement brésilien prend des mesures pour remédier à cette situation et a approuvé un ensemble de mesures visant à soutenir ces communautés autochtones, notamment en termes de propriété foncière, de sécurité alimentaire et de santé. Le Brésil s'attaque également avec succès aux menaces qui pèsent sur la biodiversité et à la destruction de la forêt tropicale, et il est un acteur mondial pionnier en matière d'énergie propre. Le Congrès national a en outre fait progresser les politiques publiques visant à réduire la violence, qui touche principalement les populations pauvres et noires. Le pays cherche à participer à toutes les instances internationales favorisant l'état de droit, les libertés individuelles et les droits des minorités. Enfin, il exprime son soutien à la candidature de la République-Unie de Tanzanie à la présidence de l'UIP.

Mme S. Codina (Andorre) dit que les parlementaires doivent travailler sans relâche pour instaurer la paix, définie comme un état dans lequel la société jouit de la justice, de la liberté et de l'égalité sociale, sans violence ni guerre. Des parlements participatifs, efficaces et représentatifs de la société sont essentiels pour parvenir à la paix. Il faut toutefois redoubler d'efforts pour que les citoyens puissent s'identifier à leurs parlements, que ces derniers jouissent du prestige nécessaire et qu'ils soient guidés par les intérêts du peuple. Le Parlement d'Andorre a lancé plusieurs initiatives visant à renforcer la participation citoyenne, notamment un programme pour un parlement ouvert qui vise à rapprocher les citoyens, et en particulier les jeunes, de la politique. Les jeunes sont des vecteurs de changement, et son Parlement a toujours compté une forte proportion de jeunes politiciens. L'implication des jeunes dans la politique contribue à améliorer le pays et à prévenir la création d'une génération désenchantée. La paix ne peut être pleinement instaurée que si la société croit fermement en ses institutions et si celles-ci sont axées sur la protection et le bien-être des citoyens.

Mme M. Saleh (République arabe syrienne) fait remarquer que le monde, et en particulier les pays arabes et musulmans, traverse une période très difficile. Les guerres dans sa région démontrent que le monde ne s'attaque pas dûment aux défis existentiels auxquels il est confronté. Il est essentiel de respecter l'état de droit et le droit international et que la paix passe par le renforcement des institutions. Les ODD doivent contribuer à susciter un véritable changement, en plaçant la dignité humaine au cœur de leurs préoccupations. Alors que la République arabe syrienne sort de la guerre, elle cherche à renouer avec la prospérité grâce à un plan d'action conforme au droit international et à la création d'un monde tolérant dans lequel les droits sont respectés. Cependant, de nombreux complots se trament contre son pays. Il est important de résister à ces complots sans faire de concessions. Le soutien des États-Unis d'Amérique à Israël est une catastrophe et a conduit à la tragédie qui se déroule en Palestine. Cette tragédie va à l'encontre du droit international et bafoue les droits de l'homme : des maisons sont détruites et des civils innocents massacrés. Les hommes ne peuvent s'entredéchirer. Un citoyen palestinien a les mêmes droits qu'un citoyen ukrainien ou de n'importe quel autre pays. Compte tenu du nombre de morts, il ne peut y avoir de concessions politiques. La République arabe syrienne combattra l'ennemi israélien en réponse aux violations perpétrées par Israël dans son pays, qui est contre le terrorisme et toutes les formes de violence. Le monde entier doit s'engager sur la voie du changement et répondre aux attentes de ses peuples.

M. M. Sabbari (Maroc) précise que les civils des territoires palestiniens occupés paient le prix d'une action militaire, d'une violence et d'un blocus sans précédent. Son gouvernement a toujours soutenu le peuple palestinien dans sa lutte pour obtenir ses droits en vertu du droit international et des résolutions internationales. Il est important de mettre fin à ses souffrances et d'arrêter immédiatement la guerre, en ouvrant la voie à une action parlementaire et politique. Il est extrêmement important de créer un État palestinien indépendant, doté d'institutions solides et de frontières reconnues par la communauté internationale.

L'UIP a toujours guidé les pratiques parlementaires modernes et soutenu les parlements dans leurs fonctions démocratiques, en prônant le respect des droits politiques, sociaux et culturels et les principes de liberté et de consensus. Une telle approche repose sur des lois, des principes, des conventions et des traités nationaux et internationaux légitimes et crédibles, ainsi que des valeurs matérielles, éthiques et symboliques contraignantes. Le but de l'ODD 16 est de renforcer le rôle des institutions et de jeter les bases des autres ODD afin de renforcer la confiance des citoyens. L'action parlementaire est au cœur du développement, de la justice, de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Son pays a connu des moments difficiles suite à la pandémie de COVID-19 et au tremblement de terre qui a frappé le pays en septembre 2023. Lors de ces crises, le Maroc a donné un exemple concret de la manière de répondre aux situations de catastrophe par une action rapide, une mobilisation nationale et l'adoption de lois. Il a également démontré que les pays peuvent surmonter l'adversité en construisant un État fort et des institutions actives, en établissant un modèle national de justice sociale et économique et en adoptant une approche universelle du développement durable fondée sur les droits.

M. M. Zolnouri (République islamique d'Iran) remercie le Président d'Angola d'avoir pris position contre le massacre des femmes et des enfants palestiniens et gazaouis. Ceux qui encouragent la violence, les meurtres, les atrocités, l'occupation et l'exploitation d'autres pays ne peuvent prétendre vouloir la paix. Tous les pays qui ont été soumis à un système colonial en ont souffert. Les puissances coloniales ne peuvent prétendre protéger les droits de l'homme et ne doivent pas être autorisées à diriger les instances et organisations internationales. Leur unilatéralisme a créé une nouvelle ère de colonisation dans le monde, générant des guerres et d'autres tensions. Le régime sioniste d'Israël a été établi avec le soutien de ces grandes puissances et est illégitime et illégal. Le Président de l'UIP n'a pas été autorisé à émettre des résolutions et à publier des déclarations en faveur du régime israélien tueur d'enfants. Il n'y a aucune trace de paix et de justice à Gaza, où des enfants sont tués et où des écoles et d'autres infrastructures civiles sont bombardées. Gaza est une prison à ciel ouvert. Il demande comment l'Assemblée peut parler de paix et de justice alors que les plus grands oppresseurs du monde reçoivent le soutien des principales puissances mondiales et que les porte-avions des États-Unis d'Amérique croisent dans la région. Les objectifs de l'UIP doivent être de mettre fin à l'unilatéralisme et d'éliminer l'hypocrisie des grandes puissances dans les guerres qu'elles contrôlent par le biais de nouvelles formes de colonisation.

M. C. Senamatmontry (République démocratique populaire lao) fait remarquer que les principaux défis auxquels sont confrontés les pays en développement comprennent l'augmentation de la pauvreté, la dette extérieure, un système financier international injuste, les catastrophes naturelles et les rivalités géopolitiques. Toutes les parties impliquées dans les violentes hostilités actuelles entre Israël et la Palestine sont invitées à faire preuve de la plus grande retenue et à résoudre conjointement le conflit par des moyens pacifiques. L'UIP joue un rôle important pour encourager et favoriser des solutions créatives à ces problèmes, et promouvoir la mise en œuvre de l'ODD 16 en tant que catalyseur clé pour l'ensemble du cadre du développement durable. Outre les ODD, son pays s'est fixé l'objectif de réduire le nombre de vies perdues à cause des engins non explosés. Les ODD ont été intégrés dans le cadre de planification national et le Parlement joue un rôle actif dans l'amélioration de la gouvernance sociale et publique et de l'administration. Il a également renforcé ses fonctions de contrôle, ce qui a contribué à maintenir la paix, la justice et des institutions efficaces dans le pays. La République démocratique populaire lao continuera de renforcer ses institutions nationales en améliorant les mécanismes de coordination entre les autorités centrales et locales, en renforçant les systèmes d'administration de l'État et en promouvant l'état de droit aux niveaux national et international. Les parlementaires sont invités à renforcer le rôle de l'UIP pour promouvoir l'état de droit, édifier des sociétés pacifiques et inclusives, garantir un accès égal à la justice et à l'information et la protection des libertés fondamentales.

M. A. Karapet (Suède) demande une minute de silence à la mémoire des deux citoyens suédois innocents qui ont été tués en Belgique en début de semaine. En tant que Suédois de la première génération, il représente la nouvelle Suède, où chacun, quelle que soit son origine, peut devenir un représentant démocratiquement élu.

Il est important de rappeler que les pays africains ont été négligés pendant trop longtemps. Même à l'Assemblée actuelle, l'Afrique n'a pas fait l'objet d'une attention particulière. La Suède fournit depuis longtemps une aide et un renforcement des capacités à l'Afrique et transforme aujourd'hui cette aide en commerce. Il importe de mettre un terme à la fuite des cerveaux du

continent et de veiller à ce que les travailleurs restent dans leurs pays pour contribuer à les reconstruire. Les facteurs à l'origine des migrations doivent être abordés par le biais du commerce, de la démocratie et du renforcement des capacités.

M. M. Hadid (Palestine) rappelle que de nombreux chefs d'État se sont précipités pour apporter leur soutien à Israël lorsque celui-ci a annoncé qu'il assiégeait Gaza. Certains se sont même rendus dans l'État occupant à bord d'avions militaires chargés d'armes de destruction et de meurtre. Certaines voix moins innocentes ont ensuite appelé à l'ouverture de corridors humanitaires dans le but de forcer les habitants de Gaza à se réfugier dans la péninsule du Sinaï. Si aucun couloir humanitaire n'a été ouvert, des ponts aériens ont été mis en place pour transporter des armes vers l'entité occupante. Le droit d'Israël de se défendre est répété quotidiennement. Toutefois, il demande comment ce droit peut être accordé à une entité qui occupe la terre d'autrui et si la légitime défense peut vraiment être interprétée comme un mandat d'extermination d'un autre peuple.

Le droit international est rédigé, manipulé et interprété par ceux qui détiennent le pouvoir militaire. Le peuple palestinien souffre de cette politique de deux poids, deux mesures depuis plus de 100 ans. Il est massacré sous les yeux du monde entier ; un génocide et un nettoyage ethnique sont commis. Il demande quel genre de monde accepte le bombardement d'hôpitaux, d'abris et de lieux de culte. La Palestine a régulièrement averti le monde du danger d'une explosion imminente si le peuple palestinien n'obtient pas justice. La communauté internationale reste pourtant silencieuse, donnant un feu vert implicite à l'entité occupante pour qu'elle poursuive ses crimes contre des innocents.

Il ne suffit pas de s'attaquer aux conséquences de la guerre. Il faut trouver une solution qui permette au peuple palestinien de jouir pleinement de ses droits inaliénables. Il faut également s'attaquer aux causes profondes du conflit en mettant fin à l'occupation coloniale israélienne et en garantissant la liberté, la justice et l'autodétermination du peuple palestinien, conformément aux résolutions internationales.

L'Assemblée n'est pas parvenue à adopter une résolution sur le point d'urgence lors de sa séance actuelle. Cet échec est l'occasion de renforcer le rôle de l'UIP en matière de consolidation de la paix au-delà des résolutions et des déclarations. L'UIP doit immédiatement dépêcher une mission au Moyen-Orient dans le but d'exercer une pression diplomatique et politique et d'exiger un cessez-le-feu immédiat et l'acheminement urgent de l'aide à ceux qui en ont le plus besoin. Il est également impératif de publier une déclaration indiquant que la majorité des Membres a soutenu l'appel à mettre fin à la guerre.

M. S.S. Njie (Gambie) dit que le sujet débattu arrive à un moment où des milliers de civils en Palestine sont tués à la suite des frappes aériennes horribles, aveugles et barbares menées par Israël, au mépris total du droit international et des résolutions des Nations Unies. Tous les habitants de Gaza ne sont pas membres du Hamas, et le peuple palestinien doit être autorisé à vivre sur sa terre en tant que nation et peuple souverains. Les Nations Unies continuent de s'engager dans une diplomatie et une politique futiles pendant qu'Israël assassine des milliers de Palestiniens et détruit Gaza et la Palestine. La communauté internationale – et les parlementaires, en tant que représentants du peuple – manquent à leur devoir. Le monde doit prendre des mesures décisives pour mettre fin à la guerre en Palestine, arrêter l'hypocrisie et la politisation du droit de veto des Membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, et agir de manière plus responsable pour éviter une catastrophe mondiale. Toutes les parties sont invitées à se conformer au droit international, à éviter de nouvelles tueries de civils et à respecter les résolutions pertinentes des Nations Unies. En outre, l'Assemblée doit adopter une résolution condamnant les actions d'Israël et demandant à ce pays de mettre immédiatement fin à sa barbarie.

Il incombe aux législateurs de promulguer des lois et de formuler des politiques visant à promouvoir la paix, la justice et la mise en place d'institutions efficaces. Une telle législation contribuera à prévenir les conflits et l'injustice et constituera une base solide pour la mise en place d'institutions responsables et transparentes. En plus de mener des activités de contrôle et de responsabilisation du gouvernement, il est essentiel de veiller à ce que les actions du gouvernement s'alignent sur les principes de l'ODD 16. L'allocation budgétaire est un autre outil clé que les parlements peuvent utiliser pour promouvoir l'ODD 16, en octroyant des fonds aux organismes chargés de l'application des lois, au système judiciaire, à la lutte contre la corruption et aux institutions qui favorisent la bonne gouvernance.

Depuis son arrivée au pouvoir en 2017, le Président de la Gambie a œuvré pour que le Parlement jouisse d'une autonomie complète et d'une indépendance financière et politique. Le gouvernement est actuellement en train de réformer le secteur de la sécurité dans le but de

consolider la paix, la stabilité, la justice et la démocratie. Il s'est également engagé à fournir une aide juridique en cas de besoin et à garantir un système judiciaire équitable, indépendant et efficace pour l'ensemble des citoyens, indépendamment de leur appartenance politique, de leur statut socio-économique, de leur sexe, de leur race, de leur tribu ou de leur religion. En outre, une loi anti-corruption est en cours d'adoption et d'application afin de bâtir une société dans laquelle chacun est tenu de rendre compte de ses actes. La protection et la promotion des droits de l'homme constituent la pierre angulaire de l'ODD 16, et les parlementaires ont la responsabilité de défendre les droits de l'ensemble des individus, y compris ceux qui sont marginalisés et vulnérables. Les parlementaires doivent travailler ensemble au-delà des frontières pour s'assurer que leurs efforts collectifs rapprochent le monde de la paix, de la justice et d'institutions efficaces.

M. P.F. Casini (Italie), soulignant le lien profond entre la paix et la justice, déclare que la paix, la justice et la mise en place d'institutions efficaces doivent être considérées non seulement comme un moyen de parvenir au développement durable, mais aussi comme un résultat souhaité de ce processus. Les écarts croissants en matière de santé, les nombreuses catastrophes environnementales, le conflit persistant en Ukraine et son impact sur l'alimentation et l'énergie, ainsi que les événements tragiques qui ont suivi l'agression brutale du Hamas contre Israël sont des défis qui ont accru l'insécurité à l'échelle mondiale. Les parlements ont le devoir de se lever et de condamner ce qui ne peut être accepté. L'État palestinien doit exister, mais cette cause ne peut être défendue par la violence. La solution de deux États est la seule possible, et la politique adoptée par Israël, qui consiste à constamment établir de nouvelles colonies sur le territoire palestinien, est illégale. Ces questions ne peuvent être ignorées ou éludées.

On estime que 430 millions de personnes vivront dans l'extrême pauvreté d'ici 2030, dont 75 % dans des pays très violents. Ces pays ne seront pas en mesure, à eux seuls, de développer des instruments réglementaires et politiques pour prévenir et répondre efficacement à l'ampleur de ces défis. Il est donc essentiel que les parlementaires s'écoutent les uns les autres et adoptent une position commune. Toutes les personnes présentes sont invitées à assister au Jubilé de 2025, Année de l'espoir, qui se tiendra à Rome. Ce sera l'occasion d'appeler chacun à être le bâtisseur responsable d'un monde meilleur.

La séance est levée à 18 h 30.

Séance du jeudi 26 octobre 2023

(matin)

La séance est ouverte à 9 heures, sous la conduite de Mme C. Cerqueira (Angola), Présidente de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)*
(A/147/3.Inf.1)

Mme M. Bon Klanjscek (Slovénie) indique que la Slovénie est l'un des premiers pays à avoir adopté une stratégie nationale de développement intégrant véritablement les objectifs de développement durable (ODD) et que le pays est classé 13e sur 166 dans le Rapport sur le développement durable. Elle explique que la Slovénie a déployé d'importants efforts pour renforcer son système judiciaire et mettre en place un système judiciaire adapté aux enfants, avec la création, en 2022, d'une maison des enfants chargée d'apporter un soutien spécialisé aux enfants témoins et victimes d'actes criminels. Elle dit que son pays travaille également à la transformation numérique et à l'élaboration de solutions numériques faisant appel à l'intelligence artificielle. Elle déclare que le renforcement des institutions est essentiel à la stabilité juridique, politique et économique et au progrès social, et qu'il s'agit d'une entreprise de longue haleine qui nécessite une collaboration et des investissements dans l'avenir. Elle ajoute que pour renforcer la confiance dans les institutions gouvernementales et l'État, il faut disposer d'un système judiciaire indépendant, d'un parlement efficace et d'une administration publique performante, mais aussi lutter contre la corruption et accroître le rôle des organes de contrôle. Elle précise que le gouvernement de son pays a adopté un programme pour la période 2023-2026 visant à renforcer l'intégrité et la transparence dans le secteur public. Elle conclut son propos en indiquant que les parlementaires jouent un rôle important dans la mise en place de systèmes sociaux efficaces et dans l'orientation du développement de la société.

Mme M. Lauri (Estonie) affirme qu'il est facile de répandre la peur et la haine et qu'*a contrario* il est difficile d'instaurer la confiance et la compréhension. Elle dit que l'effondrement d'un régime répressif ne conduit pas nécessairement à l'instauration d'une société ouverte, et qu'il faut pour cela que la société s'engage à défendre les libertés individuelles et à mettre en place des institutions responsables. Elle explique que le monde est de plus en plus interconnecté, que la lutte contre le terrorisme international est l'affaire de tous et que les solutions doivent être fondées sur des valeurs communes. Elle souligne que les luttes politiques contemporaines portent sur la création et la destruction de la crédibilité. Elle déclare qu'il faut non seulement communiquer, mais aussi instaurer le dialogue et la confiance, permettre l'accès à des informations exactes et promouvoir des sociétés ouvertes et tolérantes. Elle indique que les parlementaires ont un rôle particulièrement important à jouer à cet égard, qu'ils doivent rester informés des réalités d'un monde interconnecté et culturellement diversifié, et qu'ils doivent aussi s'efforcer d'associer le public aux débats de fond afin de les rendre plus transparents. Elle dit que dans un monde interconnecté, la technologie peut être utilisée pour favoriser l'ouverture et la confiance au sein des sociétés et renforcer la confiance entre les pays. Elle conclut son intervention en soulignant la nécessité de renforcer le cadre institutionnel et normatif international qui permet de promouvoir les droits de l'homme et de créer des sociétés libres et responsables.

M. F. Zon (Indonésie) rappelle que la plupart des pays d'Asie et d'Afrique ont été occupés ou colonisés par des puissances occidentales et que plusieurs pays, dont l'Indonésie, ont lutté contre le colonialisme et pour l'indépendance. Il explique que le défi le plus urgent qu'ont à relever les parlementaires en faveur de la paix et de la justice est de faire en sorte que cesse immédiatement la guerre contre les Palestiniens, lesquels continuent d'être victimes de colonisation et d'annexion de la part d'Israël. Il dit que sa délégation a présenté une résolution qui traite du crime de guerre contre le peuple palestinien et qui réclame des solutions à long terme en vue de la création d'une Palestine indépendante et libre. Il ajoute qu'une mentalité néocoloniale persiste autour de la

question palestinienne et qu'Israël se livre à un nettoyage ethnique. Il affirme qu'il n'est pas possible de promouvoir la justice, la paix et des institutions efficaces, comme prescrit dans l'ODD 16, tant que sont tolérés les crimes de guerre et les violations des droits de l'homme en Palestine. L'orateur appelle la communauté internationale à mettre fin à la pratique du deux poids, deux mesures dans l'appréciation des conflits, notamment en Palestine. Il déclare qu'il est inacceptable de qualifier de terroristes ceux qui se battent pour leur terre et leur liberté. Il dit que les frappes militaires israéliennes doivent cesser immédiatement et que le blocus doit être levé pour permettre l'accès de l'aide humanitaire. Il indique que la communauté internationale doit imposer des sanctions et trouver un moyen équitable de résoudre le conflit par le biais d'un mécanisme qui privilégie le dialogue et la résolution durable des hostilités. Il ajoute que le système international doit être réformé de manière à renforcer l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, et que la voix des pays du Sud doit être pleinement intégrée dans les processus mondiaux d'instauration de la paix. Il précise que la gouvernance mondiale doit être inclusive et neutre et doit pouvoir rassembler l'ensemble des parties. Il conclut son propos en affirmant que l'UIP doit être davantage démocratique et responsable, préserver sa neutralité et agir de façon plus énergique en faveur de la justice mondiale et de la résolution des conflits dans le monde.

Mme A. Erdoğan (Türkiye) souhaite attirer l'attention sur le sort des enfants à Gaza. Elle explique que les bombardements aveugles sur ce territoire ont contraint les civils innocents à se déplacer et ajoute que la dignité et la valeur des vies palestiniennes et les droits du peuple palestinien à demander de se libérer du joug colonial doivent être protégés. Elle dit que nier le droit d'un peuple à l'indépendance et à la liberté ne peut s'expliquer que par le racisme, et que l'ordre d'assiéger la bande de Gaza est précisément motivé par le racisme. Elle condamne fermement la perte de vies civiles, appelle au rétablissement du calme dans la région dès que possible et souligne la nécessité urgente d'assurer la fourniture sans entrave de l'aide humanitaire. Elle indique que l'évolution de la situation démontre l'importance de la solution des deux États, avec les frontières d'avant 1967 et Jérusalem comme capitale de l'État de Palestine. Elle précise que des mécanismes devront être mis en place pour contrôler et faire respecter les obligations des parties. Elle conclut son intervention en affirmant que la Türkiye est prête à assumer le rôle de garant, aux côtés d'autres pays de la région.

M. M.A. Ba Sarra (Yémen) souhaite remercier le Président de l'Angola pour sa déclaration à l'Assemblée, qui a été juste et a soutenu le peuple palestinien. Il rappelle que le Secrétaire général de l'ONU a déclaré que les conflits dans le monde entravent les progrès vers la paix et la réalisation de l'ODD 16. Il ajoute que les Houthis ont perpétré un coup d'État dans son pays, que des femmes et des enfants sont emprisonnés et subissent des mauvais traitements et que des défenseurs des droits de l'homme sont victimes de harcèlement sexuel et de violences, ainsi que d'autres formes de mauvais traitements et de torture en prison. Il précise que de nombreuses vies ont été perdues en raison de la présence de mines antipersonnel. Il conclut son propos en soulignant que les revenus de l'État sont extrêmement faibles et que celui-ci n'a pas les moyens de payer les salaires de ses fonctionnaires.

Mme V.E.M. Lemos Martins (Timor-Leste) déclare que l'Angola, comme de nombreux pays, a manifesté sa solidarité et son soutien à la marche vers la liberté du Timor-Leste. Elle indique que des milliers de femmes, d'enfants et de personnes innocentes souffrent au Myanmar. Elle appelle l'Assemblée à adopter une résolution ou à exprimer sa solidarité à l'égard du peuple du Myanmar, qui lutte pour ses droits fondamentaux. Elle déclare que c'est un devoir moral et une obligation politique de répondre au désir de paix et de justice de ce peuple. Elle ajoute que l'on ne peut parler de justice lorsque les politiques publiques profitent continuellement aux plus forts et marginalisent les plus faibles. Elle affirme qu'en agissant, la communauté internationale aidera non seulement le peuple du Myanmar, mais montrera aussi aux tyrans que l'UIP prend des mesures en réponse aux violations des droits. Elle dit que le monde doit vivre en paix et qu'en tant que jeune démocratie, son pays affirme que le dialogue est le meilleur moyen de résoudre les conflits. Elle conclut son intervention en indiquant que son pays prend des mesures pour parvenir à la paix et à la justice et pour se doter d'institutions efficaces qui défendent les droits de l'homme, y compris l'égalité devant le mariage.

M. A. Almodobar (Espagne) déclare que la paix et la justice ne sont pas de vains mots mais des droits fondamentaux qui doivent être défendus et promus par l'ensemble des parlementaires. Il affirme qu'il est essentiel de disposer d'un système judiciaire impartial, de maintenir la paix et de

préserver les valeurs démocratiques. Il explique que dans un monde interconnecté, les parlementaires doivent promouvoir la paix et la justice en s'appuyant sur les valeurs démocratiques et la coopération afin de surmonter les obstacles dus à la polarisation politique, au manque de ressources et aux pressions exercées par les intérêts particuliers. Il dit que les politiques et les lois qui encouragent la résolution pacifique des conflits et favorisent la réconciliation doivent être soutenues, de même que les traités internationaux. Il ajoute que les forces de sécurité doivent être surveillées afin de garantir le respect des droits de l'homme. Il indique que les parlementaires doivent également assurer l'égalité devant la loi et l'accès à un système judiciaire indépendant qui lutte contre l'impunité et promeut la transparence. Il explique que la transparence et l'efficacité des institutions gouvernementales, notamment la promotion des mesures de lutte contre la corruption par le biais des pouvoirs exécutif et judiciaire, constituent d'autres conditions nécessaires à la construction d'un avenir meilleur et plus équitable pour tous. Il affirme que les parlements jouent un rôle déterminant dans la création et le maintien de sociétés équitables. Il conclut son propos en déclarant que l'Espagne est pleinement solidaire des personnes qui souffrent des guerres et du terrorisme.

M. S. Tynkkynen (Finlande) dit que nous appartenons tous à la même race humaine, mais que l'on s'attarde trop souvent à se battre les uns contre les autres, au lieu de régler les problèmes à l'intérieur des pays. Il souligne qu'en dépit d'une histoire marquée par le colonialisme, la pauvreté, l'oppression et la guerre civile, la Finlande est très bien classée en termes de développement et de bonheur. Il fait remarquer que les pays dont la prospérité profite à tous les citoyens ont en commun un gouvernement démocratique fondé sur des élections libres, avec une véritable concurrence et la possibilité d'alternance. Il déclare qu'en l'absence de redevabilité, l'argent consacré au développement est trop souvent gaspillé. Il indique que les parlementaires ont pour mission de développer la démocratie de telle sorte qu'il soit facile de les remplacer s'ils ne s'acquittent pas de leurs responsabilités. Il affirme que la démocratie et des institutions efficaces et exemptes de corruption sont nécessaires au développement des sociétés. Il dit que les sociétés dans lesquelles les citoyens ont le sentiment d'être traités équitablement sont plus à même d'éviter les conflits et qu'en l'absence de dirigeants autocratiques, il n'y a pas de guerres d'agression. Il conclut son intervention en soulignant que, lorsque les responsables politiques constatent des injustices dans la société, ils ne doivent pas en rejeter la responsabilité sur autrui, mais plutôt se regarder dans le miroir et se dire qu'ils doivent faire mieux.

M. S.J.-C. Apithy (Bénin) souhaite rappeler les paroles du pape Jean-Paul II lors de la Journée mondiale de la paix en 1984, qui a déclaré que la guerre naît dans le cœur pécheur de l'homme et que la paix naît d'un cœur nouveau. Il dit que les parlementaires doivent promouvoir une culture de la paix par le biais d'élections démocratiques et inclusives. Il indique que son pays a modifié sa Constitution et adopté un nouveau code électoral, et que cela a permis d'améliorer la représentation politique des femmes, lesquelles représentent désormais 26 % du corps législatif. Il ajoute que son pays a pris d'autres mesures en faveur de la paix, notamment la ratification de conventions et l'adoption d'une législation visant à lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, ainsi qu'une loi portant création de la Cour des comptes, d'un organe électoral indépendant et d'un tribunal chargé de la lutte contre la criminalité financière et le terrorisme.

L'orateur appelle à la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU, de manière à obtenir une gouvernance mondiale capable de renforcer la paix et la justice. Il préconise de renforcer la prévention des conflits par l'intensification de la diplomatie et de la médiation, et de développer une culture de la tolérance et de la négociation afin de gérer les crises et les potentiels conflits. Il conclut son propos en affirmant qu'une paix durable est le principal moteur d'un développement équilibré, inclusif et harmonieux.

Mme H. Fofana (Burkina Faso) déclare que les changements climatiques, le terrorisme, les cyberattaques, la prolifération des armes, l'aggravation de la pauvreté et la volonté de certaines puissances d'imposer leur vision au reste du monde constituent des menaces pour l'humanité. Elle souligne que les parlementaires sont les représentants du peuple dans toute sa diversité, qu'ils sont chargés du contrôle démocratique de l'action gouvernementale et qu'ils doivent par conséquent éduquer, promouvoir la paix et favoriser une culture de la tolérance et de la coexistence pacifique. Elle dit que par leurs déclarations et leurs actions, certaines grandes puissances affaiblissent le système multilatéral et la coopération internationale, tandis que d'autres ne respectent pas les règles ou adoptent une attitude de laisser-faire, en allant parfois jusqu'à

remettre en cause les valeurs universelles que sont la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, la souveraineté nationale et le respect de la nature. Elle affirme que les parlementaires doivent renforcer la confiance des citoyens dans les institutions, garantir l'accès à la justice et lutter contre la pauvreté. Elle ajoute qu'il faut agir d'urgence pour protéger les enfants et autonomiser les femmes et les jeunes. Elle attire également l'attention sur le nombre croissant de personnes déplacées de force. Elle déclare que pour atteindre l'ODD 16, des mesures doivent être prises afin de rétablir la confiance et de renforcer la capacité des institutions à garantir la justice pour tous. Elle souligne que les parlementaires doivent encourager les citoyens, œuvrer pour mettre un terme aux conflits, favoriser la solidarité mondiale et répondre aux aspirations de la population. Elle conclut son intervention en indiquant que le peuple burkinabé souhaite vivre en paix.

Mme E. Nyirasafari (Rwanda) dit que la réforme de la gouvernance au Rwanda a permis de consolider la paix, de mettre en place des institutions publiques efficaces et responsables ainsi qu'un environnement d'investissement stable, et d'intégrer les ODD dans les programmes gouvernementaux. Elle explique que le recensement de 2022 a montré que la croissance économique soutenue s'est traduite par une amélioration du bien-être, avec notamment une augmentation de 18 ans de l'espérance de vie depuis 2002. Elle indique que des solutions ont été élaborées en puisant dans la culture rwandaise et qu'elles contribuent à la cohésion sociale. Elle ajoute qu'après le génocide perpétré contre les Tutsis en 1994, des tribunaux communautaires ont été instaurés et qu'ils ont permis de renforcer la réconciliation. Elle affirme qu'au Rwanda, le modèle de gouvernance est centré sur les citoyens, ainsi que sur leur confiance et leur satisfaction. Elle dit que la réalisation de l'ODD 16 aura un effet positif sur les autres ODD et qu'il faut continuer à aller de l'avant. Elle explique que dans son pays, le Parlement joue un rôle important dans la mise en œuvre et le contrôle des activités visant à atteindre les ODD. Elle souligne que pour obtenir une paix durable et des institutions efficaces, il faut un leadership fort et une synergie dans la mise en œuvre des politiques. Elle conclut son propos en déclarant que la communauté internationale doit s'unir pour traduire les ODD en actes et promouvoir la représentation des femmes et des jeunes dans la prévention des conflits et les processus de paix.

M. R. Lopatka (Autriche) fait observer que la situation mondiale s'est considérablement aggravée avec la poursuite de la guerre d'agression contre l'Ukraine, l'attaque terroriste du Hamas contre des civils israéliens et la guerre à Gaza. Il dit que l'ensemble des parties doivent absolument rechercher des solutions pacifiques et accorder la priorité à la sécurité et au bien-être des civils. Il regrette que l'UIP n'ait pas pu inscrire un point d'urgence à l'ordre du jour sur ce sujet. Il affirme que l'attaque terroriste du Hamas est une tragédie, non seulement pour Israël, mais aussi pour la bande de Gaza. Il rappelle que le Secrétaire général de l'ONU a déclaré que, même dans les moments les plus difficiles, il importe de penser à long terme et d'éviter les actions irréversibles susceptibles d'enhardir les extrémistes et de réduire à néant toute perspective de paix durable. Il indique que la paix, la justice et des institutions efficaces sont les fondements du cadre général des ODD. Il ajoute que des parlements solides, avec des parlementaires qui font entendre la voix du peuple, sont l'un des piliers de tout système politique efficace, et qu'ils contribuent à renforcer les autres institutions de l'État, notamment un système judiciaire indépendant, et à inciter les organisations non gouvernementales à apporter leur contribution. Il conclut son intervention en déclarant que les parlementaires doivent tout mettre en œuvre pour contribuer à la réalisation des ODD et que son pays est classé cinquième sur 166 dans le rapport sur le développement durable.

M. A. Al Hinai (Oman) souligne que le monde doit relever plusieurs défis, alors même que les institutions et les organisations de défense des droits de l'homme sont affaiblies. Il dit que des atrocités sont commises dans de nombreuses régions, notamment en Palestine et dans la bande de Gaza, où les droits de l'homme les plus fondamentaux sont bafoués. Il indique qu'en ces temps troublés, la communauté internationale doit œuvrer de concert et adopter toutes les mesures possibles pour mettre fin aux violations des droits de l'homme et aux massacres à Gaza et dans le reste du monde, mais aussi pour faire respecter les droits de l'homme afin que chacun puisse vivre dans la dignité. Il conclut son propos en affirmant que la paix ne peut être obtenue par la force et que la force ne peut être obtenue que par la paix.

M. V. Vojtko (République tchèque) déclare qu'il n'y a pas de sujet plus urgent que le déclenchement de guerres dans le monde ainsi que les violations des droits de l'homme et les atrocités à grande échelle qui y sont associées, comme l'agression russe en Ukraine ou l'attaque terroriste du Hamas en Israël. Il ajoute que le monde semble incapable d'empêcher ces actes ou de faire appliquer la justice. Il dit qu'en l'absence de paix, la réalisation des ODD est menacée et

que les dommages causés par les guerres mettent en péril l'avenir à long terme de l'humanité. Il indique que les parlementaires se doivent d'améliorer la situation tant au niveau national qu'international. Il souligne que l'ONU et les tribunaux internationaux ne suffisent pas et que le droit international et les systèmes internationaux doivent encore être améliorés. Il affirme que les personnes doivent aussi travailler sur elles-mêmes pour surmonter les divergences et mettre de côté la haine et les préjugés, et ajoute que l'expérience rwandaise a montré comment un peuple peut se relever après un génocide. Il conclut son intervention en déclarant que la future présidente de l'UIP, originaire d'Afrique, devrait contribuer à trouver des moyens de mettre fin aux guerres pour le bien de l'humanité.

M. M.R. Ousahla (Algérie) se demande comment on peut parler de paix et de justice quand se produisent des massacres et des violences ainsi que des violations des droits de l'homme et du droit international dans la bande de Gaza et dans les territoires arabes occupés. Il dit que les parlements doivent plus que jamais œuvrer pour la justice, la paix et des institutions efficaces, et que l'UIP doit insister sur le lien entre les ODD, la paix et l'autodétermination. Il indique que l'agression israélienne contre Gaza complique la réalisation des ODD dans la région et que les déplacements forcés et les destructions affaiblissent l'action des parlements et la crédibilité des gouvernements. Il ajoute que d'importants efforts doivent être consentis pour remédier à la situation.

L'orateur réitère les engagements nationaux et internationaux pris par son pays en vue de mieux servir sa population grâce à la bonne gouvernance et à la justice. Il précise que l'Algérie a modifié sa Constitution, que le pays a adopté une approche globale face aux défis internationaux et que l'ingérence dans les affaires intérieures des pays est inacceptable. Il se dit favorable au dialogue international et réaffirme le soutien de son gouvernement au mouvement des non-alignés. Il indique que son gouvernement ne fait pas de distinction entre la lutte contre le colonialisme et la réalisation des ODD. Il ajoute que le peuple palestinien a droit à son propre État avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions internationales. Il dit que la question du Sahara occidental a aussi à voir avec le colonialisme et qu'elle doit être renvoyée devant l'instance compétente des Nations Unies. Il rappelle que son pays a souffert du terrorisme d'État il y a 30 ans et déclare qu'il s'agit là d'une pratique inacceptable. Au regard des violations des droits de l'homme dont sont victimes les Palestiniens, il se demande comment les délégués pourront retourner dans leur pays et dire que l'UIP n'a pas adopté de position sur la question. Il conclut son propos en affirmant que les Statuts de l'UIP doivent être réformés.

M. A. Al Nuaimi (Émirats arabes unis) souligne que tous les Membres de l'UIP ont rejoint l'Organisation de leur plein gré et ont souscrit à ses Statuts, principes et valeurs, notamment la promotion de la paix, de la démocratie et du dialogue pour résoudre les conflits. Il déplore le fait que certains Membres se soient exprimés à l'Assemblée sans se soucier des conséquences de leurs déclarations. Il dit que les crises et les divisions héritées du passé ont entraîné une résurgence de problèmes à travers le monde qui ont conduit à une recrudescence des discours de haine et ont exacerbé les divisions entre parlementaires, ce qui a eu un impact sur leur action aux niveaux local, régional et international. Il ajoute que le monde a besoin de défenseurs de la paix prêts à faire des sacrifices et que la paix bénéficie à tous. Il exhorte les délégués à surmonter leurs divergences et à agir pour trouver des solutions. Il déclare que les crises dans le monde – en Palestine, dans la bande de Gaza et en Ukraine – ne doivent pas faire oublier aux parlementaires qu'ils ont la responsabilité de garantir la paix et la stabilité ainsi qu'un avenir de coexistence plus prospère pour les futures générations. Il affirme que des discours de haine sont proférés, que les religions sont profanées et que certains tiennent des propos en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit humanitaire et des droits de l'homme et du règlement du parlement. Il conclut son intervention en indiquant que les délégués font partie d'une seule et même équipe au sein de l'UIP et qu'ils doivent pouvoir retourner dans leur pays en ayant un message de paix à adresser à leurs concitoyens.

Mme A.M. Marí Machado (Cuba) déclare que les parlementaires doivent défendre le multilatéralisme et rejeter la guerre, les tentatives d'imposer un ordre international unipolaire, le pillage des ressources naturelles, l'application de mesures coercitives unilatérales et toutes les formes d'oppression et d'agression qui portent atteinte à la paix et à la stabilité et violent la Charte des Nations Unies. Elle explique qu'à Cuba le peuple participe à l'action du gouvernement et que les principaux obstacles au bien-être et à la réalisation des ODD sont le blocus économique imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et les mesures coercitives subies par son pays.

L'oratrice dit soutenir l'appel urgent lancé par le Secrétaire général de l'ONU en faveur d'un cessez-le-feu mondial immédiat, ainsi que le rejet des sanctions susceptibles de compromettre la capacité d'un pays à résoudre ses problèmes. Elle ajoute qu'il est impossible de parvenir à la paix et à la justice tant que les grandes puissances ne respectent pas leurs engagements vis-à-vis des instruments internationaux, militarisent le cyberespace ou cherchent à affaiblir des gouvernements souverains. Elle souligne qu'il faut un ordre international équitable et qu'il faut aussi éradiquer les causes de la faim et des inégalités et promouvoir le développement durable pour tous les peuples. Elle déclare qu'il est douloureux de constater les pertes en vies humaines aussi bien du côté israélien que du côté palestinien. Elle appelle à mettre fin à la rhétorique belliciste et se dit favorable à une solution juste et durable au conflit entre Israël et la Palestine. Elle conclut son propos en affirmant que les combats et le génocide doivent cesser.

M. F. Salim (Libye) dit que la stabilité et l'état de droit sont nécessaires pour obtenir des institutions efficaces et que ces dernières sont indispensables à la réalisation des ODD. Il explique que les guerres et les catastrophes naturelles rendent indispensable la réalisation de l'ODD 16. Il précise que chaque pays doit être considéré séparément, car les conditions économiques et sociales et l'accès aux ressources naturelles diffèrent, et qu'il faut mutualiser les connaissances. Il ajoute que pour lutter contre la violence et relever les défis qui se posent dans les domaines économique, social et culturel, il faut procéder à des réformes aux niveaux législatif, judiciaire et sécuritaire. Il déclare que l'état de droit doit être rétabli et que des mesures doivent être prises pour assurer la transparence des institutions publiques et privées. Il dit qu'il est essentiel de lutter contre la pauvreté pour faire régner l'état de droit et que les organes de presse doivent s'engager à ne pas diffuser de discours de haine. Il affirme qu'il faut promouvoir l'éducation et les principes de démocratie et de redevabilité, ainsi que la lutte contre la corruption – y compris dans le système judiciaire – et l'accès des femmes aux postes de direction. Il précise que les commissions parlementaires doivent présenter des rapports périodiques sur l'état d'avancement de leurs travaux. Il salue le courage et les sacrifices du peuple palestinien face à la guerre. Il conclut son intervention en déclarant que les parlements du monde entier doivent défendre les principes qui permettront de mettre un terme immédiat et définitif à la guerre et de garantir une solution à deux États.

Mme S. Carvajal Isunza (Mexique) affirme que la paix est un droit inaliénable et une valeur partagée par tous les peuples. Elle dit que son pays pratique une diplomatie qui prône le dialogue et la négociation pour parvenir à la paix. Elle explique que la violence est présente dans de nombreuses régions du monde, y compris dans son pays, où sévit le trafic de stupéfiants. Elle indique que la justice est la pierre angulaire d'une société juste et pacifique et que la liberté, l'égalité et la démocratie sont des principes de base permettant de mettre en place des institutions efficaces et de favoriser ainsi l'exercice des droits fondamentaux. Elle fait observer qu'aucun pays n'est à l'abri de problèmes tels que le populisme et l'extrémisme. Elle ajoute qu'il faut encourager le débat et le pluralisme au sein du parlement et aussi promouvoir la diversité. Elle dit que pour obtenir une bonne gouvernance mondiale, il faut un consensus majoritaire, et que le multilatéralisme et la coopération internationale permettent de relever des défis communs et de construire un monde plus sûr et plus juste. Elle conclut son propos en soulignant qu'aucun pays ne fonctionne de manière isolée, que les problèmes communs doivent être traités au niveau international et qu'il faut pour cela bâtir l'architecture institutionnelle mondiale nécessaire.

Mme F. Benbadis (Algérie) prend la présidence.

M. A.A. Paredes Gonzales (Pérou) rappelle le mot de Benjamin Franklin selon lequel il faut collaborer à la paix sous peine de ne jamais la trouver. Il indique que dans leur travail quotidien, les parlementaires doivent promouvoir des lois qui favorisent le bien-être des citoyens sans discrimination et veiller au respect des droits de l'homme, notamment l'accès aux soins, à l'éducation, à un travail décent et à un logement décent. Il dit que l'on ne peut pas parler de respect des droits de l'homme quand des populations descendent dans la rue pour réclamer de meilleures conditions de vie. Il souligne que les responsables politiques doivent honorer leurs engagements de campagne, qu'il faut susciter la confiance dans les institutions parlementaires et veiller à ce que les dirigeants rendent compte de leurs actes. Il ajoute que les politiques gouvernementales doivent répondre aux besoins fondamentaux de la population, que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance des soins de santé et que les conséquences des changements climatiques sont perceptibles. Il précise que les parlementaires doivent faire preuve

d'autocritique afin de s'assurer qu'ils agissent pour le bien des citoyens. Il déclare que les parlementaires doivent s'engager à mettre fin à la traite des personnes, en particulier des enfants, et à agir pour que les hommes et les femmes bénéficient des mêmes opportunités. Il dit que l'UIP est prête à montrer l'exemple en élisant une femme à sa présidence. Il conclut son intervention en affirmant qu'il faut défendre le droit à la vie et que les parlementaires doivent faire preuve de courage et appliquer leurs propres enseignements pour mettre fin à l'agression.

Mme K. Bradley (Royaume-Uni) déclare que la défense de la paix est la raison pour laquelle les parlementaires se présentent aux élections et sont élus au parlement. Elle explique que pour instaurer une paix durable, il faut un système judiciaire rapide et transparent, ce qui suppose de disposer d'institutions efficaces. Elle dit que pour s'assurer que les dirigeants atteignent leurs objectifs, notamment en matière d'ODD, il faut pouvoir leur réclamer des comptes. Elle souligne que pour être efficaces, les parlements doivent représenter toutes les composantes de la société, y compris les femmes, la communauté LGBT+ et les personnes de différents âges, handicaps, couleurs et religions. Elle indique que les institutions composées de personnes simplement intéressées par le pouvoir sont inefficaces et que des institutions efficaces requièrent des personnes qui agissent au service du peuple. Elle rappelle que le leadership, l'habileté politique et le compromis sont les éléments qui, 25 ans plus tôt, ont permis de mettre fin à des décennies de troubles en Irlande du Nord et ont rendu possible le partage du pouvoir au sein d'une assemblée décentralisée. Elle précise que les dirigeants concernés ont indiqué que toutes les parties sortent victorieuses lorsque l'on parvient à instaurer la paix. Elle dit que l'absolutisme est un danger pour la démocratie et qu'il est important de s'en prémunir. Elle conclut son propos en affirmant que rien n'est absolu et que les parlementaires doivent prendre en compte l'éventail des opinions et des points de vue de la population.

Mme C.M. Mumma (Kenya) déclare que la Constitution kényane de 2010 met l'accent sur les droits de l'homme, l'équité et l'égalité, ainsi que sur une gouvernance axée sur les personnes. Elle explique que la décentralisation a permis de remédier aux déséquilibres régionaux et que la paix a été favorisée par une répartition équitable des ressources. Elle précise que le Parlement a facilité ce processus en contrôlant le cadre juridique et politique des réformes constitutionnelles. Elle dit que la Constitution contient des dispositions sur la paix et la justice et prévoit la transposition en droit interne des traités internationaux ratifiés par le pays, ce qui permet d'aligner les plans nationaux sur les obligations internationales, notamment les ODD. Elle indique que la polarisation politique, la corruption, le manque de connaissances et de capacités, et les contraintes liées aux ressources entravent l'action des parlementaires en faveur de la paix, de la justice et d'institutions efficaces. Elle déclare que le Kenya s'efforce de fournir un financement adéquat et de renforcer les capacités afin d'assurer le bon fonctionnement du Parlement. Elle précise que la Constitution prévoit l'obligation de collaborer avec les organisations de la société civile et les citoyens en général. Elle ajoute que la coopération internationale doit permettre de mobiliser des ressources et des compétences pour résoudre les conflits et renforcer les institutions à l'échelon local et international. Elle dit que des mécanismes de suivi et d'évaluation sont nécessaires pour suivre les progrès et déterminer les domaines à améliorer. Elle affirme également qu'il faut lutter contre la corruption et promouvoir la transparence et la redevabilité en matière de gouvernance. Elle appelle les parlementaires à agir en tant qu'ambassadeurs de la paix et à faire pleinement usage de la diplomatie parlementaire afin de résoudre les conflits et de consolider la paix dans les pays et les régions en proie à des conflits. Elle conclut son intervention en déclarant que cette tâche difficile est un service rendu à l'humanité dans toutes les régions touchées par des conflits.

M. O. Korniyenko (Ukraine) dit que chacun souhaite la paix, la justice et des institutions efficaces pour préserver ses enfants de la guerre et veiller à ce que les droits soient protégés et que la vérité triomphe. Il souligne que les conflits récents compromettent les efforts déployés en faveur de la paix dans le monde. Il rappelle que depuis 20 mois, les missiles et les balles russes tuent des soldats et des civils ukrainiens en Ukraine et que des enfants ukrainiens ont été déportés. Il déclare qu'en ces temps si sombres, il a néanmoins un message d'espoir à faire passer. Il dit que tous les parlementaires doivent considérer l'agression comme un crime et faire pression sur leur pays pour qu'il soutienne la "formule de paix" proposée par le Président ukrainien Zelensky, afin de rétablir la validité du droit international, de créer un tribunal concernant le crime d'agression et d'assurer l'indemnisation des dommages, l'échange de prisonniers, la protection de l'environnement et la sécurité des centrales nucléaires. Il indique qu'une réunion sur la formule de paix a rassemblé plus de 40 pays, dont la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud. Il explique que

tous les pays doivent rejoindre la plateforme de Crimée, une plateforme parlementaire de coopération ayant pour but d'attirer l'attention sur l'occupation russe de la Crimée ukrainienne et sur les discriminations dont sont victimes les musulmans, les peuples autochtones et les Tatars de Crimée. Il souligne que les parlementaires sont élus pour agir et défendre la vérité. Il conclut son propos en appelant à faire preuve de courage dans la condamnation des crimes.

Mme M. Brawer (Argentine) déclare qu'il s'agit d'un moment historique pour l'UIP, car l'Organisation va élire sa prochaine présidente parmi quatre candidates. Elle dit qu'il ne peut y avoir de justice sociale sans égalité des sexes. Elle affirme que le monde traverse une période difficile, marquée par la pauvreté, les déplacements forcés et la guerre. Elle indique que les groupes terroristes agissent avec cruauté à l'égard des civils et que les réponses apportées par les États aggravent les conflits au lieu de les résoudre. Elle déclare que les règles du droit international humanitaire doivent être respectées et que des couloirs humanitaires doivent être mis en place dans la bande de Gaza. Elle explique que personne ne sort gagnant des guerres, qu'elles aggravent les inégalités et la pauvreté et qu'elles entraînent des pertes en vies humaines et en ressources économiques qui devraient être consacrées à la santé, à l'éducation et à la science. Elle dit que cela se vérifie dans le cas du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, une guerre qui a plongé le monde dans la crise et la pénurie alimentaire. Elle affirme que son pays promeut la paix, l'intégrité territoriale et les droits de l'homme. Elle indique que l'Argentine a fait l'expérience de l'usurpation de terres par la force armée et que le pays continue de revendiquer par des moyens pacifiques sa souveraineté sur l'archipel des Malouines. Elle explique que le gouvernement de son pays a mis fin au terrorisme d'État par des moyens démocratiques et par la voie judiciaire et que des auteurs de génocide sont actuellement incarcérés. Elle souligne qu'il faut des institutions démocratiques efficaces pour prévenir les coups d'État. Elle déclare que les parlementaires doivent lutter contre les discours de haine et mettre en place des systèmes judiciaires indépendants. Elle conclut son intervention en affirmant que si les gouvernements sont les architectes de la paix, les parlementaires en sont les artisans et que leur travail quotidien de dialogue et de recherche de consensus leur confère un rôle essentiel.

M. M. Mahamat Saleh (Tchad) explique qu'en plus d'adopter les lois et de contrôler l'action et les politiques du gouvernement, les parlementaires doivent gagner la confiance des citoyens par leurs discours et leurs actions. Il affirme que la confiance aidera les gouvernements à relever les défis posés par les changements climatiques et l'évolution du marché de l'emploi. Il indique que la vision de son pays à l'horizon 2030 consiste à maintenir la paix, à renforcer la coopération internationale et à s'attaquer à la fracture sociale. Il déclare que l'objectif à long terme est de construire un pays uni fondé sur la justice sociale et empruntant le chemin de la démocratie. Il ajoute que le gouvernement de transition a jeté de bonnes bases pour assurer la paix, la sécurité et la souveraineté nationale. Il souligne qu'un accord de paix a été signé avec l'armée et les groupes politiques, qu'un plan de développement national et des stratégies de lutte contre la pauvreté ont été élaborés et qu'une institution nationale des droits de l'homme et une commission permanente chargée de suivre les efforts entrepris pour atteindre les ODD ont été mises en place. Il dit que la démocratie doit protéger les faibles contre les décisions arbitraires et que la bonne gouvernance permet de jeter les bases d'une paix et d'une justice durables. Il conclut son propos en affirmant que représenter l'ensemble des citoyens permet de se prémunir contre les menaces qui pèsent sur la paix.

M. U. Fasi (Tonga) explique que, selon un dicton traditionnel de son pays, lorsqu'un membre d'un groupe est blessé, c'est tout le groupe qui se sent touché, et que le cas de figure peut s'appliquer à la guerre, dont l'impact se fait sentir dans le monde entier. Il indique que son pays prône la paix par la négociation et une vision collective de la coexistence pacifique. Il dit que la paix n'est pas simplement l'absence de guerre et que toute menace sur les moyens de subsistance, le logement et l'avenir compromet la paix et, par conséquent, les libertés fondamentales. Il souligne que l'incapacité à répondre à ces menaces affaiblit la confiance dans les parlementaires et les institutions parlementaires. Il déclare que l'Assemblée législative des Tonga réitère l'appel lancé par les petits États vulnérables du Pacifique pour lutter contre la menace posée par les changements climatiques et les catastrophes naturelles. Il explique qu'en août 2023, les Tonga ont accueilli la Conférence du Groupe des parlements des îles du Pacifique, qui a adopté une déclaration soulignant que les changements climatiques et leurs effets irréversibles compromettaient l'avènement d'un avenir pacifique, sûr et durable pour la région du Pacifique. Il conclut son intervention en relayant l'appel des États insulaires du Pacifique en faveur

d'une reconnaissance et d'une définition internationales officielles des personnes et des communautés déplacées à la suite de phénomènes climatiques. Il dit que cela permettra de mobiliser le soutien nécessaire pour lutter contre l'injustice climatique et alléger le poids de l'incertitude pour les populations fortement exposées au risque de perdre définitivement leur logement en raison des changements climatiques.

M. I.A. Wase (Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)) déclare que l'évolution de la guerre entre Israël et la Palestine est source de grande préoccupation. Il indique que le Parlement de la CEDEAO lance un appel à la 147e Assemblée pour qu'elle soutienne tout effort de maintien de la paix dans cette région. Il souligne que l'action parlementaire en faveur de la paix, de la justice et d'institutions efficaces est un sujet particulièrement pertinent pour l'Afrique. Il explique que des mesures juridiques et des actions communautaires ont été mises en œuvre pour préserver la paix et la justice en Afrique, notamment en Afrique de l'Ouest, grâce aux instruments et aux activités de la CEDEAO, laquelle a déployé un dispositif de surveillance du cessez-le-feu dans quatre pays. Il annonce que la Vision 2050 de la CEDEAO comprend cinq piliers, le premier visant la recherche de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région. Il rappelle que la moitié des 79 coups d'État ou tentatives de coup d'État survenus en Afrique depuis 1998 ont eu lieu en Afrique de l'Ouest et que quatre gouvernements démocratiquement élus de la région ont été renversés. Il déclare que les parlementaires doivent condamner les coups d'État comme moyen d'accéder au pouvoir, estimant qu'il s'agit d'une forme de transition qui conduit à une perpétuelle insécurité. Il dit qu'en réponse à ces événements, la CEDEAO prévoit d'accroître la taille de sa force d'intervention. Il souligne que les parlementaires doivent être conscients du fait que la démocratie ne peut prospérer sans la paix et la sécurité, lesquelles ne doivent jamais être considérées comme acquises. Il souligne que pour prévenir les troubles et assurer un développement durable, les parlements doivent soutenir les institutions publiques et la promotion de systèmes politiques démocratiques et représentatifs. Il conclut son propos en affirmant que l'Assemblée doit permettre aux parlementaires d'échanger des bonnes pratiques sur l'édification de parlements efficaces, démocratiques, représentatifs, inclusifs et résilients, dotés d'une capacité d'innovation et de résolution des différends nationaux et internationaux.

Mme T. Efua Asangono (Présidente de l'Assemblée parlementaire de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP)) indique qu'en juillet 2023, la 12e Assemblée parlementaire de la CPLP a été convoquée sur le thème du renforcement de la législation nationale pour l'autonomisation des femmes et des jeunes, et qu'elle a adopté des décisions sur cette question. Elle explique qu'un secrétariat permanent a été mis en place et qu'un appel a été lancé pour maintenir les missions d'observateurs électoraux dans les pays lusophones. Elle dit que les neuf pays de la CPLP représentent une population de 300 millions d'habitants et qu'ils demandent l'adoption du portugais comme langue officielle à l'UIP. Elle rappelle que la justice est le fondement du respect des droits de l'homme et de l'égalité sociale et qu'elle est essentielle au maintien de la paix. Elle ajoute qu'il est également primordial d'instaurer un dialogue franc, de favoriser le progrès économique, de disposer d'institutions efficaces, d'assurer la cohésion sociale et d'encourager la bonne gouvernance afin de renforcer la confiance. S'exprimant en portugais, elle conclut son intervention en déclarant que le travail accompli par l'UIP depuis plus d'un siècle au service des parlements du monde entier a démontré son importance en matière de lutte pour la paix et la justice à travers le monde.

M. R. Baptista-Leite (Président du Réseau de parlementaires pour la santé mondiale, UNITE) affirme qu'il n'y a pas de démocratie, d'économie, de justice ou de paix sans santé et que le monde passe d'une crise à l'autre sans résoudre les problèmes structurels. Il dit que, bien que la pandémie de COVID-19 ait coûté des millions de vies et des milliers de milliards d'USD, les parlementaires ont le pouvoir d'empêcher une nouvelle pandémie. Il appelle tous les parlementaires à convaincre leur gouvernement de soutenir l'accord sur les pandémies lors de l'Assemblée mondiale de la Santé prévue en mai 2024. Il indique que l'accord doit contenir un engagement ferme en faveur d'un système équitable garantissant l'accès de tous aux mesures de lutte contre les pandémies, notamment la vaccination. Il explique que les citoyens des pays riches ont reçu leur deuxième ou troisième dose de vaccin, que de nombreux Africains n'en ont reçu aucune et que cette situation est inacceptable. Il ajoute que des instruments financiers doivent être mis en place pour aider les gouvernements à prévenir les pandémies et à y faire face, et pour garantir que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dispose des capacités nécessaires pour

intervenir à l'échelle mondiale. Il dit que pour détecter les épidémies et prévenir les pandémies, il faut disposer d'un mécanisme de redevabilité efficace et d'un système de suivi. Il conclut son propos en invitant tous les délégués à participer aux auditions relatives aux procédures de négociation de l'accord sur les pandémies et à veiller à ce que leur parlement ratifie l'accord une fois qu'il aura été approuvé.

M. G. Silberschmidt (Directeur du Département Santé et partenariats multilatéraux à l'OMS) indique que la relation de longue date entre son organisation et l'UIP a récemment été renouvelée grâce à un protocole d'accord. Il explique que la région Méditerranée orientale de l'OMS a été touchée par diverses crises, notamment des inondations, des tremblements de terre et les hostilités en Israël et dans la bande de Gaza. Il précise que l'OMS est en première ligne pour répondre à ces crises et aussi à d'autres, et que l'Organisation travaille en étroite collaboration avec les autorités sanitaires locales pour assurer la surveillance et les services de santé essentiels, ainsi que la fourniture de matériel médical. Il rappelle que le mois précédent, les dirigeants du monde entier ont adopté la Déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies. Il dit que les négociations relatives à l'accord sur les pandémies sont intrinsèquement liées aux principes d'équité et de justice, et que l'accord peut potentiellement corriger les inégalités en matière de santé et créer un monde mieux préparé à faire face à la prochaine pandémie. Il ajoute que pour assurer la sécurité dans le monde et aider les personnes vulnérables, il faut disposer d'un financement durable et cohérent. Il indique qu'à cette fin, les États membres de l'OMS ont adopté une décision historique visant à augmenter leurs contributions. Il conclut son intervention en invitant les parlementaires à demander à leur gouvernement de respecter ses engagements vis-à-vis de l'OMS et d'allouer le budget correspondant.

M. M.R. Majidi (Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire asiatique (APA)) affirme que toute paix qui n'est pas fondée sur la justice et appuyée par des institutions efficaces est vouée à l'échec, et précise que ces concepts perdent leur sens s'ils ne sont pas traduits en actions. Il demande aux délégués s'ils sont venus à Luanda uniquement pour faire des déclarations éloquentes alors que le massacre d'innocents, principalement des femmes et des enfants, se poursuit à Gaza. Il dit qu'en tant qu'organisation mondiale des parlements – qui sont l'expression des pays –, l'UIP ne doit ménager aucun effort pour faire entendre la voix d'un peuple réduit au silence face aux grandes puissances qui soutiennent Israël et qui ont accès à des médias influents. Il rappelle que l'Afrique a également connu le colonialisme et l'apartheid. Il indique par ailleurs que le monde attend de l'UIP qu'elle ne se contente pas de transmettre un message de paix et de solidarité, mais qu'elle prenne des mesures pour empêcher un nettoyage ethnique dans la bande de Gaza. Il conclut son propos en soulignant que la communauté internationale ne peut pas rester silencieuse.

M. J.A. De Olivera Francisco (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI)) déclare que l'ODD 16 va dans le sens du contrôle des institutions en vue d'accroître leur redevabilité. Il souligne que le contrôle des dépenses publiques favorise la bonne gouvernance et renforce la confiance de la population dans les institutions. Il annonce que l'INTOSAI a récemment mis au point un outil destiné à aider les institutions d'audit à analyser les mesures gouvernementales de lutte contre les changements climatiques. Il indique également que les institutions de contrôle ou d'audit échangent leurs dirigeants. Il dit que le niveau de participation au débat général de la 147e Assemblée témoigne de la volonté de bâtir un monde où règnent la justice, la redevabilité et l'inclusion pour tous. Il conclut son propos en affirmant que son organisation est prête à coopérer avec l'UIP.

M. F. Zon (Vice-Président de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC)) souligne que l'ODD 16 est un objectif crucial en temps de crise, non seulement dans le cas de la pandémie de COVID-19 ou d'une éventuelle crise financière, mais aussi en cas de guerre ou de conflit, par exemple en Palestine, où les événements compromettent la réalisation de la paix et de l'ODD 16. Il déclare que les guerres et les conflits sont devenus un outil qui permet aux puissants d'exercer leur autorité de façon incontrôlée. Il dit que la GOPAC est un réseau interparlementaire et qu'en tant que telle, elle promeut la bonne gouvernance et les mesures de lutte contre la corruption. Il explique que la réalisation de l'ODD 16 exige de lutter contre la corruption pour permettre au parlement de jouer son rôle de contrepoids. Il ajoute qu'il est essentiel de contrôler les budgets, notamment dans les domaines sensibles tels que la défense et la sécurité, et de repérer les failles dans la législation pour mieux lutter contre la corruption. Il

indique que la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) est l'instrument de référence en la matière, et invite les délégués à utiliser l'outil d'évaluation de la lutte contre la corruption de la GOPAC à l'usage des parlementaires. Il souligne que l'état de droit doit être défendu aux niveaux national et international, car il s'agit d'un élément essentiel pour rétablir la confiance des citoyens, et que pour rétablir cette confiance, il faut disposer d'un système judiciaire efficace où nul n'est au-dessus de la loi. Il conclut son intervention en affirmant que les parlements devraient avoir davantage voix au chapitre dans la gouvernance mondiale, notamment via la participation de la GOPAC à la Conférence des États parties à la CNUCC.

Mme D. Bergamini (Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM)) déclare qu'alors qu'on voit se multiplier les conflits et que des civils israéliens et palestiniens innocents sont victimes d'un nouveau cycle de violence au Moyen-Orient, le rôle des parlementaires dans la promotion de la coopération et du dialogue aux niveaux régional et international est plus important que jamais. Elle dit qu'à l'UIP, les parlementaires doivent échanger leurs points de vue et non les opposer. Elle précise qu'au sein de l'APM, Israël et la Palestine siègent au bureau politique et ont des droits égaux en tant que vice-présidents. Elle indique que l'APM a récemment organisé une mission en Jordanie, en Palestine et en Israël afin de discuter des moyens de soutenir les efforts internationaux visant à reprendre les négociations en vue d'une solution à deux États. Elle affirme qu'il est temps que la communauté internationale agisse de concert pour protéger les civils et trouver une solution durable. Elle souligne qu'il faut également se soucier de la guerre en Ukraine et de l'instabilité persistante dans la région du Sahel, et précise que l'APM continuera à travailler avec l'UIP, le Parlement arabe et le Comité interparlementaire G5-Sahel. Elle explique que face au regain d'instabilité dans le monde, il est nécessaire de mettre en place des cadres juridiques qui permettent aux gouvernements de prévenir et de combattre les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité. Elle conclut son propos en indiquant que l'APM collabore avec l'ONU en vue de produire un rapport détaillé sur les effets de l'utilisation malveillante du cyberespace et de sa réglementation inadéquate sur la sécurité et la stabilité internationales.

M. A. Savinykh (Vice-Président de l'Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie) dit que les débats parlementaires témoignent des processus politiques et économiques en cours dans le monde. Il affirme que ces processus sont inévitables car les anciens systèmes de répartition des richesses et de mondialisation ne sont pas équitables pour au moins deux tiers de la population mondiale. Il rappelle que même l'ONU et l'UIP ne sont pas parvenues à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et à résorber les profondes injustices causées par l'ordre mondial. Il explique que pour assurer à l'humanité un avenir meilleur et plus juste, il faut réformer les systèmes financiers et bancaires mondiaux, le système commercial mondial et les institutions qui créent les injustices et les inégalités. Il conclut son intervention en déclarant que la transition vers un monde multipolaire peut sembler difficile, mais qu'il n'y a pas d'autre solution si l'on veut agir pour le bien des générations futures.

M. B. Kalu (Nigéria), inaugurant le volet du débat réservé aux seconds orateurs des délégations nationales, souligne que la communauté internationale s'est mobilisée pour trouver une solution à la pandémie de COVID-19 et qu'elle devrait faire de même pour assurer la paix dans le monde. Il dit que la paix n'est pas l'absence de violence, mais plutôt la manifestation de la compréhension et de la compassion humaines soutenues par la justice et des institutions efficaces et rendues possibles par les parlements nationaux et les organismes mondiaux tels que l'UIP. Il ajoute que l'absence de paix et de justice est le signe de l'échec des pouvoirs publics et des institutions et que cela suscite le scepticisme et la méfiance au sein de la population. Il indique que la violence au Soudan a conduit à la destruction du pays, que les pertes en vies humaines et matérielles en Ukraine, en Israël et dans la bande de Gaza auraient pu être évitées et qu'il faut lutter contre les menaces qui pèsent sur la démocratie en Afrique.

L'orateur souligne que le Nigéria a l'expérience des conflits et de l'instabilité et que le pays est par conséquent très attaché à l'ODD 16. Il dit que ces dernières années, son pays a été confronté à divers problèmes, notamment des insurrections, la dégradation de l'environnement et le sous-développement. Il affirme que le Nigéria a pris différentes mesures pour apporter des solutions à ces problèmes, comme la création de commissions sur le développement, la réforme du secteur pétrolier et gazier et l'amélioration de l'intégrité du processus électoral. Il précise que la loi sur les changements climatiques garantira le respect des normes mondiales en matière d'action climatique, mais que les pays développés doivent aider l'Afrique dans ce domaine. Il conclut son propos en encourageant les délégués à agir pour améliorer la situation de leurs concitoyens.

Mme S. Hjemdal (Norvège) dit vouloir attirer l'attention sur le sort de Mme N. Mohammadi, lauréate du prix Nobel de la paix en 2023 pour sa lutte contre l'oppression des femmes et pour le respect des droits de l'homme et des libertés en République islamique d'Iran. Elle souligne que le Comité Nobel norvégien est indépendant du Parlement norvégien, même si le choix de la lauréate 2023 a été largement soutenu par les parlementaires. Elle explique que l'attribution du prix à Mme Mohammadi vient récompenser les centaines de milliers de personnes qui luttent pour la démocratie et s'opposent aux politiques de discrimination et d'oppression menées par le régime iranien à l'encontre des femmes. Elle affirme que les institutions doivent protéger les personnes qui défendent les droits de l'homme, la dignité et la démocratie. Elle précise que Mme Mohammadi a payé très cher son combat et qu'elle est toujours emprisonnée. Elle conclut son intervention en demandant au régime de Téhéran de libérer Mme Mohammadi, les femmes iraniennes et le peuple iranien, et au Président de l'UIP de faire une déclaration en ce sens.

M. K. Asao (Japon) dit que la mission première du parlement est de gagner la confiance du public. Il explique que les parlementaires doivent faire preuve de responsabilité en améliorant la transparence et gagner la confiance en présentant une vision claire de l'avenir. Il déclare que son objectif en tant que responsable politique est de faire du Japon un pays où chacun peut réaliser son potentiel. Il indique qu'il n'est pas facile de faire rêver les individus et de les aider à réaliser leurs rêves, mais que certaines personnes peuvent être de véritables sources d'inspiration. Il fait remarquer que la Chambre des conseillers du Japon a mené en mai 2023 une enquête sur la sensibilité au genre en utilisant l'outil d'auto-évaluation de l'UIP en vue d'accroître la représentation des femmes. Il dit se réjouir du fait que le prochain président de l'UIP soit une femme originaire d'Afrique. Il explique que pour relever certains défis comme la lutte contre les changements climatiques, les questions de sécurité alimentaire et énergétique, l'agression russe contre l'Ukraine et les difficultés rencontrées à Gaza, il faut transcender les clivages politiques et idéologiques sans avoir recours à la force. Il conclut son propos en disant que les parlementaires doivent savoir écouter et que la capacité d'écoute permet de renforcer la confiance des citoyens dans le parlement et les autres institutions gouvernementales, de trouver des solutions aux défis mondiaux et de créer un ordre international libre et ouvert fondé sur l'état de droit.

Mme S. Ataullahjan (Canada) rappelle qu'à Bahreïn, l'Assemblée de l'UIP a discuté de l'importance de la coexistence pacifique et des sociétés inclusives, un sujet étroitement lié à l'ODD 16. Elle indique que les parlementaires doivent continuer à lutter contre les lois et les politiques discriminatoires et avoir le courage de mener des débats difficiles. Elle affirme que ce travail fait partie de son activité de présidente de la commission sénatoriale des droits de l'homme du Canada, qui s'est récemment penchée sur des questions ardues telles que les droits de l'homme des prisonniers, la stérilisation forcée de certains citoyens canadiens, ou encore l'islamophobie au Canada. Elle explique que les parlementaires se doivent de poser des questions difficiles aux responsables publics afin de préserver la confiance et la transparence dans les institutions publiques. Elle dit que le Canada est une société pacifique, inclusive et tolérante, même si des améliorations sont toujours possibles. Elle invite les délégués à plaider en faveur d'une plus grande redevabilité de la part de leur gouvernement et des institutions publiques de leur pays, et conclut son intervention en appelant l'ensemble des participants à prier pour les enfants au Proche-Orient.

Mme L. Saint-Paul (France) déclare que le monde n'a jamais été aussi fragmenté depuis la Seconde Guerre mondiale. Elle affirme que les parlementaires doivent encourager les gouvernements qui ne se parlent plus à renouer le dialogue et aussi aider leurs concitoyens à respecter leurs opinions réciproques. Elle souligne que l'UIP constitue un cadre privilégié pour ce type de dialogue, d'autant plus que ses deux pères fondateurs ont reçu le prix Nobel de la paix. Elle explique que pour vivre en paix, il faut condamner le terrorisme et les attentats tels que ceux perpétrés par le Hamas en Israël le 7 octobre 2023, mais aussi veiller au respect du droit international, notamment le droit international humanitaire. Elle indique que la France est très claire sur ces principes et qu'elle les a rappelés lors de la récente visite présidentielle en Israël, en Palestine, en Jordanie et en Égypte. Elle dit que tout le monde est d'accord sur ces principes, mais que les délégations n'ont pas réussi à s'accorder sur l'adoption d'un point d'urgence sur une paix durable au Moyen-Orient basée sur une solution à deux États qui permettrait aux Palestiniens et aux Israéliens de vivre côte à côte en paix et en sécurité. Elle conclut son propos en affirmant qu'il est temps de renouer le dialogue, de surmonter les divergences, de s'écouter et de se respecter mutuellement.

M. J. Barreto (Portugal) déclare que le renforcement de la confiance entre les citoyens et leurs institutions est un sujet fondamental et d'actualité, et suggère six grandes mesures à prendre à cet égard. Il explique que les principes de transparence et de redevabilité doivent être respectés et qu'une communication ouverte entre les représentants élus et les citoyens favorise la confiance. Il dit que pour améliorer l'efficacité des institutions publiques, il faut investir dans la formation et les nouvelles technologies, et ajoute qu'il faut aussi garantir l'état de droit, l'équité et la justice pour les citoyens. Il affirme que les libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression et d'association, sont essentielles à la démocratie et qu'elles doivent être protégées par les institutions publiques afin de favoriser la participation civique et de défendre les droits des citoyens. Il conclut son intervention en soulignant que les institutions publiques doivent refléter la diversité de la société et qu'il faut prévenir les actes de violence.

Mme L. Reynolds (Australie) dit qu'elle s'exprime en sa qualité de déléguée australienne et de co-rapporteure de la résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme sur la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats. S'agissant de l'ODD 16, elle rappelle que plus de 50 millions de personnes sont réduites en esclavage dans le monde, et souligne que jamais ce chiffre n'a été aussi élevé dans l'histoire de l'humanité. Elle ajoute que quelque 8 millions d'enfants parmi les plus vulnérables au monde sont victimes de la traite et sont placés dans des foyers d'accueil souvent désignés comme étant des orphelinats. Elle dit que les délégués ont uni leurs efforts pour s'attaquer à cette forme de traite des êtres humains, que 30 pays se sont exprimés au cours du débat organisé lors de la 147e Assemblée sur le projet de résolution intitulé *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats* et que tous ont soutenu le texte. Elle indique qu'un total de 195 amendements au projet de résolution ont été déposés par 27 pays. Elle conclut son propos en appelant tous les délégués à soutenir le projet de résolution lorsqu'il sera présenté pour adoption, en indiquant qu'il s'agit là de la prochaine étape dans la lutte contre le fléau de la traite des êtres humains, en particulier des enfants vulnérables.

Mme F. Öncü (Türkiye) déclare qu'en tant que mère handicapée et parlementaire, elle souhaite attirer l'attention sur le milliard de personnes handicapées dans le monde, notamment celles qui le sont devenues à cause de la guerre. Elle explique que l'impact destructeur de la guerre ne se limite pas aux crises économiques et humanitaires immédiates et que la guerre peut également affecter la santé mentale et physique et entraîner une invalidité et une diminution de la qualité de vie pour les soldats comme pour les civils. Elle dit que de par leur nombre, les personnes handicapées forment la plus grande minorité dans le monde et que les personnes handicapées à cause de la guerre constituent l'un des groupes les plus vulnérables au sein de cette minorité. Elle fait observer que leurs besoins sont souvent négligés lors des efforts de reconstruction post-conflit au sein des sociétés. Elle affirme qu'il est possible de créer des sociétés inclusives en établissant un cadre juridique pour les droits des personnes handicapées et en mettant en place des programmes qui tiennent compte de leurs besoins. Elle conclut son intervention en soulignant la nécessité de faire une plus grande place aux parlementaires handicapés au sein de l'UIP et d'instaurer des quotas de parlementaires handicapés dans les parlements nationaux.

Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) déclare que la paix n'a jamais été aussi fragile et que les conflits sanglants, les guerres et l'extrémisme détruisent l'architecture internationale de la paix. Elle explique que l'Azerbaïdjan subit une occupation et un séparatisme armé depuis 30 ans, que le pays a perdu 20 % de son territoire reconnu par la communauté internationale et qu'il a vécu un écocide et un génocide. Elle dit que ces trois dernières années, l'Azerbaïdjan a subi des provocations et des pertes civiles. Elle ajoute que des mesures antiterroristes ont été prises en septembre 2023 pour rétablir la souveraineté dans l'ensemble du pays, que les groupes armés illégaux ont été vaincus et qu'une nouvelle ère s'ouvre pour la population. Elle précise que le Gouvernement azerbaïdjanais met tout en œuvre pour assurer la réinsertion de la population arménienne, et conclut son propos en affirmant que les parlements doivent multiplier les activités législatives et les actions de terrain pour répondre à l'ensemble des problèmes.

Mme H. Sverrisdóttir (Islande) déclare qu'il n'est pas possible d'atteindre l'ODD 16 et le plein potentiel des pays sans la pleine participation démocratique des femmes à tous les niveaux de la société et dans les assemblées législatives. Elle indique que les femmes appartiennent à la sphère publique et ne doivent pas être reléguées aux marges de la société. Elle ajoute que les

parlementaires doivent placer la question des droits des femmes au premier plan de leurs politiques. Elle explique qu'en Islande, un quart de la population a participé le 24 octobre 2023 à une journée de grève des femmes pour démontrer le pouvoir et la solidarité des femmes, réclamer l'égalité salariale et dénoncer les violences à l'égard des femmes.

À la lumière des discussions sur le sort du peuple palestinien et les attaques terroristes en Israël, elle souhaite attirer l'attention sur l'importance de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. Elle conclut son intervention en soulignant que les femmes sont essentielles à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix et que, sans elles, il n'y aurait ni paix, ni sécurité, ni développement.

Mme A.L. Ticona Quispe (État plurinational de Bolivie) affirme que l'ODD 16 est particulièrement pertinent pour son pays, qui dispose d'un plan de développement économique visant à promouvoir une société inclusive et la justice sociale. Elle précise que la réalisation de l'ODD 16 est également essentielle à la réalisation des autres ODD, car le développement passe par la paix et la justice. Elle dit que la Constitution bolivienne de 2009 dispose que la recherche de la paix et du dialogue est le seul mécanisme permettant de résoudre les conflits. Elle indique que dans tout conflit, les parties doivent pouvoir s'asseoir à la table des négociations pour résoudre leurs différends, conformément à la Charte des Nations Unies. Elle explique que l'augmentation des conflits armés et des inégalités dans le monde ces dernières années compromet la paix et la sécurité internationales ainsi que le respect des droits de l'homme. Elle condamne la situation au Moyen-Orient et le génocide perpétré par Israël en tant que puissance occupante de la Palestine. Elle conclut son propos en appelant à une solution vaste, équitable et durable au conflit, fondée sur la création de deux États, qui mettrait fin à l'occupation du territoire palestinien et permettrait à la Palestine d'exercer son droit à l'autodétermination.

Mme L. Zepeda Martínez (Mexique) déclare que les conflits créent de l'insécurité, fragilisent les institutions et réduisent l'accès à la justice. Elle indique que, d'après l'ONU, en 2022, le nombre de décès de civils dus aux conflits a augmenté de plus de 50 % et 108 millions de personnes ont été déplacées de force, soit une augmentation de 90 millions par rapport à 2021. Elle dit que, bien que les institutions aient été renforcées dans son pays, l'accès à la justice, la transparence et la lutte contre la corruption demeurent des objectifs très importants pour une grande partie de la population, notamment les femmes et les enfants. Elle ajoute que les inégalités structurelles doivent être éradiquées et qu'il faut lutter pour faire respecter les droits de l'homme. Elle conclut son intervention en citant l'ancien Président mexicain Benito Juárez, qui disait que la paix c'est respecter les droits d'autrui.

M. B. Griffin (Bahamas) déclare qu'en tant que Vice-Président du Sénat et Vice-Président de la Commission du commerce des Bahamas, il sait à quel point il est important que les dirigeants soient représentatifs de la société. Il indique que la diversité parmi les dirigeants aux Bahamas n'a jamais été aussi forte que depuis la nomination d'un nombre sans précédent de jeunes et de femmes aux postes de direction. Il dit prendre acte des efforts déployés par l'UIP à cet égard et que ces efforts sont visibles parmi les participants à la 147e Assemblée. Il ajoute que la diversité est un atout et qu'un gouvernement représentatif est la pierre angulaire de toute démocratie. Il affirme que l'UIP est un modèle de progrès et qu'en tant que Membre le plus récent, les Bahamas soutiennent l'UIP et son action visant à rendre les parlements plus efficaces, à accroître la participation des femmes et des jeunes au parlement, et à promouvoir la paix, la démocratie et le développement durable. Il indique que face aux menaces mondiales, comme les changements climatiques, il faut prendre des mesures énergiques afin de sauver des vies et de préserver les moyens de subsistance des populations. Il souligne que les organisations mondiales telles que l'UIP peuvent prendre des mesures coordonnées pour garantir la survie et l'épanouissement de tous. Il conclut son propos en disant que tous les défis peuvent être surmontés dès lors que l'on est uni.

Mme F. Belhirch (Pays-Bas) rappelle le mot de Nelson Mandela, selon lequel être libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes, c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres. Elle indique que l'ODD 16 prône la confiance dans les gouvernements et qu'il défend aussi l'idée que le dialogue ouvert permet de renforcer les liens entre les citoyens, les parlementaires et les gouvernements, ce qui contribue à consolider la confiance nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie. Elle souligne que renforcer les capacités du législateur et assurer une large représentation au sein du parlement permet aux

dirigeants de prendre des décisions éclairées, de faire respecter l'état de droit, de protéger les droits fondamentaux et d'assurer l'indépendance du système judiciaire, et ce en vue de créer une base solide en faveur de la justice et d'institutions efficaces. Elle ajoute qu'il faut aussi prévenir la violence et assurer l'égale représentation des hommes et des femmes. Elle fait observer que l'ODD 16 vient rappeler que le véritable développement ne s'obtient qu'avec la paix, la justice et des institutions efficaces et que l'objectif invite les parlementaires à gagner la confiance des citoyens, à assurer une gouvernance transparente et équitable et à cultiver un espace civique d'expression des opinions. Elle conclut son intervention en affirmant que les parlementaires ont la responsabilité de bâtir un monde juste et pacifique, guidé par les principes de bonne gouvernance et où la confiance est le moteur de la démocratie, de la paix, de la prospérité et de la réalisation des ODD.

La séance est levée à 13 h 00.

Séance du jeudi 26 octobre 2023

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la conduite de Mme S. Ataullahjan (Canada).

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)*
(A/147/3-Inf.1)

M. A.O. Abshir (Somalie) déclare que le Gouvernement somalien reste fermement engagé dans la promotion de la paix et de la justice dans le monde et travaille sans relâche à affranchir la Somalie du terrorisme. Un parlementaire somalien détenu par les Chabab a récemment été libéré. Il indique que le pays s'est fixé pour objectif d'éradiquer le terrorisme d'ici la fin de l'année, et que les pouvoirs législatif et exécutif collaborent activement à la médiation du conflit dans la région.

La Somalie est consciente de l'importance de renforcer les systèmes juridiques et judiciaires nationaux et travaille à l'élaboration d'un cadre juridique solide qui pourrait servir de modèle en matière de justice et d'état de droit, tant au niveau national que régional.

Il relève que le pays continue de s'attaquer aux causes profondes du conflit et de l'injustice en stimulant le développement économique et en luttant contre les problèmes sociaux, étant entendu que le pays ne parviendra pas à une paix durable sans tenir compte de ces facteurs sous-jacents. Le Parlement somalien a adopté plusieurs lois qui protègent les droits de l'homme et promeuvent la paix et la prospérité, et d'autres lois seront adoptées dans ce sillage. Il conclut son propos en déclarant que la Somalie est consciente de son rôle important dans les missions internationales de maintien de la paix et qu'elle mettra tout en œuvre pour être une force au service de la paix, de la justice et de la stabilité dans le monde.

Mme V. Braz (Portugal), ouvrant le volet spécial réservé aux jeunes parlementaires, souligne la difficulté d'établir des sociétés pacifiques et inclusives et des institutions efficaces dans un contexte mondial dominé par les conflits armés, les violations des droits de l'homme, la pauvreté, la discrimination, la violence et les inégalités. Les groupes vulnérables, notamment les enfants et les jeunes, sont les principales victimes d'un monde qui court à l'échec et ne leur offre aucune opportunité. Elle estime que l'on ne peut espérer que nos enfants et nos jeunes bâtissent un monde meilleur alors que leur horizon est semé d'embûches.

Elle affirme que les parlementaires peuvent contribuer pour beaucoup à assurer une vie meilleure aux enfants et aux jeunes. Ils doivent avant tout mettre en place des politiques publiques qui brisent le cycle de la pauvreté et promeuvent l'éducation. Elle relève que l'école est l'institution publique la plus importante pour les jeunes. En effet, l'école offre aux enfants et aux adolescents la possibilité de s'épanouir, de découvrir leur voie et de commencer à influer sur le cours des choses. C'est aussi là qu'ils apprennent à rendre service à leurs pairs et à faire preuve d'empathie, de solidarité et de compréhension mutuelle, qui sont des facultés essentielles dans le cadre de la prévention de la violence. Elle conclut son intervention en déclarant que les parlementaires doivent renforcer les capacités des enfants et des jeunes, et leur permettre ainsi de contribuer au changement et à la consolidation de la paix, ce à quoi ils tiennent profondément.

Mme S. Unnopporn (Thaïlande) estime que la transformation numérique peut jouer un rôle décisif dans le renforcement de la bonne gouvernance, de la transparence et de la confiance du public dans le parlement. Elle donne des exemples de technologies parlementaires efficaces, notamment les systèmes électroniques de passation des marchés publics et des appels d'offres, les plateformes en ligne qui traitent les pétitions et les plaintes des citoyens, ainsi que les systèmes de consultation en ligne. Ces technologies permettent aux parlementaires de s'acquitter de leurs fonctions de manière plus ouverte, plus transparente et plus inclusive, et offrent un meilleur accès à l'information.

Elle explique que la Thaïlande a développé une application mobile appelée *TH Parliament* qui rend compte des votes et des débats et permet au public de suivre l'évolution des projets de loi. De plus, un système en ligne donne aux citoyens la possibilité de proposer des projets de loi et de participer ainsi activement au processus législatif.

M. R. De Battista (Malte) déclare que, pour regagner la confiance du public, les dirigeants doivent servir l'ensemble de la population et pas seulement la majorité ou les personnes qui partagent leur point de vue. Il estime que l'UIP doit redoubler d'efforts pour défendre les droits des parlementaires appartenant à la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre, intersexe et queer (LGBTIQ+). Il encourage les délégués à regarder un nouveau film intitulé *Who I Am Not* (La personne que je ne suis pas), qui retrace le parcours de deux jeunes intersexes d'Afrique du Sud.

Les parlementaires doivent selon lui se concentrer sur un seul objectif : la poursuite de la paix. Il faut réduire le nombre d'armes dans le monde ainsi que leur financement. Il faut également décourager le vote tactique et favoriser la recherche de terrains d'entente. Ce n'est qu'à cette condition que les peuples de Palestine et d'Israël pourront vivre côte à côte sans craindre la violence et l'intimidation.

Il dit rêver d'un monde où les propositions de points d'urgence sur les conflits violents ne seraient plus nécessaires à l'UIP. Il rêve d'un monde fondé sur le respect mutuel, où la foi est mise au service de l'amour plutôt que de la haine et où l'on considère qu'il faut se féliciter de la diversité et non la craindre. Les parlementaires doivent oser rêver de l'avènement de la paix dans le monde.

Il conclut son propos en soulignant que les gens ne feront jamais confiance aux responsables politiques qui continuent d'ignorer les problèmes majeurs. Si l'on se concentre uniquement sur la victoire, on aboutira toujours à la même chose : une situation où tout le monde est perdant.

M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran) constate que les jeunes descendent dans la rue et se mobilisent sur les réseaux sociaux pour protester contre l'occupation illégale et le génocide des Palestiniens. Il déplore la façon dont les dirigeants mondiaux réagissent à ces mouvements, à savoir en réprimant violemment les manifestations, en fermant les organisations de jeunesse et même en mettant des jeunes en prison. Il estime que ces jeunes, bravant un monde dans lequel il n'est pas permis de s'exprimer contre l'occupation israélienne, ont montré leur leadership, tout en mettant en danger leur vie, leurs comptes sur les réseaux sociaux, leurs études supérieures et leur liberté pour défendre ce qui est juste. Comme l'a montré le débat sur le point d'urgence, la voix de la majorité ne peut l'emporter si elle s'oppose aux crimes de guerre commis par Israël, et ce même au sein d'organisations démocratiques telles que l'UIP. Avant d'inciter nos jeunes à devenir des leaders, il est essentiel de préparer le terrain. On ne peut en effet pas leur dire que tout est possible pour ensuite leur barrer la route lorsqu'ils expriment des opinions politiques qui ne plaisent pas à certains.

Mme F. Diarra (Finlande) déclare que la démocratie repose sur la participation et que la participation signifie l'implication de tous. Les parlementaires doivent garder à l'esprit les voix qu'ils représentent dans le processus décisionnel.

Elle explique que la Finlande a été saluée pour ses efforts exceptionnels en faveur de l'égalité au sein de son dernier gouvernement, qui était dirigé par cinq femmes issues de partis différents, dont une jeune Première Ministre. Elle relève toutefois que ce gouvernement ne pouvait pas être considéré comme réellement égalitaire, car ces cinq ministres étaient toutes des femmes blanches hautement qualifiées et issues de milieux très similaires. Elle estime que la Finlande doit faire mieux. Pour que l'égalité soit réellement effective, des personnes de tous horizons et genres doivent pouvoir participer à la vie politique, y compris les personnes en situation de handicap, les personnes issues de familles immigrées, les personnes vivant dans la pauvreté, les personnes souffrant de problèmes de santé mentale et les personnes appartenant à des minorités sexuelles. Elle estime que les parlements manquent à leurs électeurs et à la démocratie si quiconque est exclu.

Elle appelle la République islamique d'Iran à libérer la militante Narges Mohammadi, dont le seul crime a été de défendre les droits des femmes. Elle ajoute que la Finlande soutient toutes les femmes iraniennes.

M. H. Aoyagi (Japon) dit que les récentes attaques armées contre Israël menées par le Hamas ont créé une crise humanitaire intolérable qui touche des milliers de civils innocents. Il condamne fermement ces attaques et appelle le Hamas à se retirer et à libérer immédiatement les otages. Le blocus complet de Gaza par Israël est tout aussi alarmant. L'interruption de

l'approvisionnement en électricité, en eau et en nourriture de la région met en danger deux millions de personnes. En raison de la propagande et des fausses nouvelles, il est difficile de savoir ce qui se passe réellement, et une réaction en chaîne de violences sur le terrain a provoqué une escalade progressive du conflit. Ces événements nous éloignent beaucoup de l'idéal de paix et de justice pour tous énoncé dans l'objectif de développement durable 16 (ODD 16). Il estime que les deux parties doivent exercer la plus grande retenue, entamer un dialogue approfondi et prendre des mesures pour parvenir à un règlement pacifique du conflit qui met la vie et la sécurité des populations au-dessus de tout. Il conclut son intervention en déclarant que la communauté internationale doit considérer la situation dans cette région comme potentiellement dangereuse pour le monde entier et s'efforcer d'élaborer et de mettre en œuvre un accord de paix durable.

M. K. Kabre (Burkina Faso) rappelle que, depuis 2016, le Burkina Faso ainsi que d'autres pays du Sahel sont confrontés à une guerre terroriste qui a entraîné une crise sécuritaire, humanitaire et politique dans la région. Cette guerre, qui a fait des milliers de morts et de très nombreux déplacés – les femmes, les enfants et les jeunes étant particulièrement touchés –, a ébranlé les fondements mêmes du Burkina Faso. Le pays fait tout son possible pour s'extraire des cycles meurtriers d'une guerre qui cause des souffrances intolérables et compromet l'avenir de ses jeunes. Citant l'ancien président du Burkina Faso, Thomas Sankara, il dit que les jeunes constituent une force puissante et que la seule façon de faire avancer le pays est de les soutenir. Il appelle la communauté internationale à faire preuve de solidarité envers le Burkina Faso et les autres pays du Sahel en traduisant leurs paroles en actes et en luttant pour la paix.

M. S. Patra (Inde) déclare qu'un monde divisé ne pourra pas relever les grands défis auxquels l'humanité est confrontée. Nous devons remédier à l'érosion générale de la confiance et aller de l'avant en adoptant une approche centrée sur l'être humain. Tous les pays doivent embrasser le principe "Une planète, une famille, un avenir". Il explique que c'est dans cet esprit que le Premier Ministre indien a proposé que l'Union africaine devienne un membre permanent du G20, proposition qui a été acceptée. L'Inde se réjouit de la participation du Parlement panafricain à la dernière réunion du P20.

Il indique que l'Inde subit les effets néfastes du terrorisme depuis des décennies. Il regrette l'absence de consensus sur la définition du terrorisme et prévient que les terroristes profitent de cette lacune. Les parlementaires du monde entier, y compris les jeunes, doivent unir leurs efforts pour lutter contre ce fléau.

L'Inde a la conviction que si les gouvernements sont formés par la majorité, les pays sont régis par le consensus. Les délibérations et débats menés dans les parlements et à l'UIP contribuent à améliorer l'état du monde. Il déclare que les parlementaires doivent unir leurs forces au nom de la paix, de la justice et d'institutions efficaces, en s'inspirant de la philosophie de non-violence du Mahatma Gandhi et des deux mantras de Vasudeva, à savoir que le monde est une seule famille et qu'il faut respecter toutes les religions.

Mme H.Y. Shin (République de Corée) constate que même si la politique cherche à jeter des ponts entre les différents groupes d'intérêt et à promouvoir l'intégration sociale, le monde continue d'être le théâtre de violences et de guerres. Elle appelle les parlementaires à réfléchir à leurs erreurs. Aujourd'hui, la politique se résume malheureusement à une confrontation entre les mouvements d'extrême droite et d'extrême gauche. Elle déplore qu'en République de Corée, le ressentiment et la haine persistent en raison des affrontements idéologiques entre le Nord et le Sud, et que cette situation entrave le développement de la démocratie.

Avec la multiplication des moyens de communication, la politique devient de plus en plus violente et les cas de fausses nouvelles, de cyberattaques et de manipulation numérique d'images ne font que croître. Elle déclare que le monde a désespérément besoin de non-violence et de paix, ainsi que d'institutions et de politiques fortes et démocratiques qui favorisent la réconciliation et le compromis. Elle conclut son propos en rappelant que les réunions de l'UIP doivent être un espace qui facilite l'échange d'idées, l'apprentissage et l'élimination de la violence politique.

M. Z. Beleniuk (Ukraine) attire l'attention sur les points communs entre l'Ukraine et l'Afrique, qui ont toutes deux connu l'injustice coloniale et la guerre. Il affirme que la Fédération de Russie est un empire colonial qui s'est emparé de l'Ukraine, lui a retiré son autonomie et a tué des milliers d'Ukrainiens. La communauté internationale ne doit pas croire le mensonge selon lequel la Fédération de Russie combat l'Occident en Ukraine. L'agression russe contre l'Ukraine ne s'inscrit

pas dans une opposition entre l'Est et l'Ouest, ou entre le Nord et le Sud, mais dans une démarche de colonisation et de répression. Il appelle les délégués à soutenir l'Ukraine et à contribuer à la construction d'un monde juste et affranchi de l'impérialisme et de l'oppression.

M. K. Ait Mik (Maroc) dit que ce n'est qu'en bâtissant des sociétés justes, démocratiques et ouvertes à tous, en particulier aux jeunes femmes, aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, que l'ODD 16 pourra être atteint. Il n'y aura pas de paix et de justice sans le concours des jeunes dans tous les domaines. Les jeunes doivent avant tout être autonomes sur le plan économique et autorisés à prendre part aux processus décisionnels, et contribuer ainsi à éradiquer le chômage et la violence au sein de leur groupe de population. Il constate que de nombreux jeunes parlementaires dynamiques au Maroc ne demandent qu'à mettre leurs acquis au service de la réalisation de l'ODD 16. Il conclut son intervention en déclarant que les jeunes parlementaires doivent être au cœur de toutes les réponses données aux crises.

M. A. Torosyan (Arménie) fait remarquer que le rôle des parlements élus démocratiquement et dans la transparence est crucial dans les périodes agitées où la démocratie et l'état de droit sont menacés. Les parlements doivent servir d'amortisseurs en cas de crise majeure, et s'ils sont démocratiquement élus, ils peuvent accroître la résilience nationale.

Il explique qu'au cours des trois dernières années, le Parlement arménien a joué un rôle central dans le maintien de la paix et de la stabilité face aux menaces externes et internes qui pèsent sur la souveraineté et le statut d'État du pays. Après la récente conclusion d'un accord de cessez-le-feu entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, différents acteurs externes et internes ont tenté de s'emparer illégalement du pouvoir en Arménie. Le Parlement démocratiquement élu a toutefois été en mesure d'absorber ce terrible choc, préservant ainsi le pays du chaos et de la guerre civile. Il relève que le Parlement arménien soutient également les pourparlers de paix avec l'Azerbaïdjan, et que si les parlementaires élus y participent, un accord durable pourra être conclu, tandis que s'ils en sont exclus, les pourparlers se solderont par un accord fragile et éphémère.

Mme O. Bakkali (Italie) déclare que les parlementaires ont l'impératif moral de défendre la paix, la justice et la démocratie. Ils ont le devoir de donner une voix aux personnes qui ont voté pour eux, y compris les groupes marginalisés, et de plaider en faveur des droits de l'homme et de la justice sociale. Ils doivent en outre réfléchir au rôle qu'ils souhaitent jouer dans un monde marqué par de multiples crises ainsi qu'à la voie commune qu'ils suivront à l'échelle mondiale.

Elle déplore que les conflits à travers le monde entravent le chemin vers la paix. Les pays doivent trouver un terrain d'entente en coordonnant leurs politiques sur des questions telles que les changements climatiques et la pauvreté. De leur côté, les parlements doivent œuvrer en faveur d'une société plus inclusive et pacifique et créer des perspectives réelles et crédibles pour la jeune génération.

Elle précise que le terrain d'entente qu'elle vient d'évoquer correspond à l'état de droit. Elle souligne la nécessité de défendre le droit international humanitaire dans notre monde de violence et de guerre, mais aussi de distinguer clairement la guerre du terrorisme, la guerre de la vengeance, et les soldats des civils.

Elle indique que les communautés transnationales et les diasporas du monde entier ont un rôle majeur à jouer dans le développement durable et la consolidation de la paix. La jeune génération doit également être associée à ces efforts, aussi bien au niveau mondial que local. Elle conclut son propos en déclarant que le monde a grandement besoin de la volonté qu'ont les jeunes de bâtir des ponts au lieu de les bombarder et de créer un monde respectueux des diversités et de l'environnement.

M. M. Green (Canada) souligne la nécessité, si l'on veut améliorer les conditions de vie matérielles des populations dans le monde, de bâtir des sociétés pacifiques et durables et de mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux. Il déplore toutefois que, dans les faits, l'action en faveur de la bonne gouvernance ait marqué le pas à l'échelle mondiale. La bonne gouvernance a été mise à mal par l'érosion de la confiance dans les institutions publiques, la régression du respect des droits de l'homme, l'affaiblissement des efforts visant à améliorer l'inclusion sociale et la stagnation d'un certain nombre de cibles des ODD liées à la justice, notamment l'accès à la justice dans des délais raisonnables et à un coût abordable.

Il affirme que les parlementaires doivent rétablir la confiance du public en s'attaquant aux inégalités structurelles et économiques qui prévalent dans la société. Ils doivent renforcer les capacités des institutions à garantir la justice pour tous et prendre des mesures pour accroître la transparence et la redevabilité des gouvernements.

Il rappelle que bien que les jeunes constituent la majorité de la population mondiale, moins de 3 % des parlementaires dans le monde ont moins de 30 ans. En augmentant le nombre de jeunes parlementaires, on parviendra plus rapidement à rendre représentatif le processus de prise de décisions et donc à progresser dans la réalisation de l'ODD 16.

La seule façon d'aller de l'avant est de prendre des mesures audacieuses et de se lancer dans une transformation qui nous mènera vers la justice climatique et économique. Il conclut son intervention en déclarant qu'aucun pays ne pourra relever seul les défis mondiaux.

Mme C. Cerqueira (Angola), Présidente de l'Assemblée, prend la présidence.

M. K. Bayramov (Azerbaïdjan) rappelle que la paix et le développement durables sont essentiels pour l'avenir de la planète et de l'humanité. Il souligne que la mise en œuvre efficace des initiatives de consolidation de la paix, de règlement des conflits et de réconciliation nécessite une mobilisation et une collaboration énergiques de la part des parlements, aussi bien au niveau national que mondial. Les parlementaires peuvent œuvrer à l'instauration de la paix par le biais de leurs fonctions législative, de contrôle et de représentation. Ils doivent tirer davantage parti de leur pouvoir législatif, contrôler l'activité du gouvernement et servir d'intermédiaire entre la population et les autorités. Il encourage également les parlementaires à promouvoir une vision plus globale de la paix, de la sécurité et de la stabilité, ainsi qu'à s'engager activement auprès des parties prenantes concernées, telles que les organismes publics, les organisations de la société civile et les collectivités locales. Selon lui, le fait de favoriser le dialogue et la collaboration sur la paix pourrait faciliter la coordination entre les différents acteurs et les aider à résoudre les difficultés de mise en œuvre, tout en garantissant la prise en compte des différentes perspectives.

Il ajoute que les parlementaires doivent faire preuve d'un engagement à long terme en faveur des initiatives de paix. La consolidation de la paix est souvent un processus complexe et de longue haleine qui exige des efforts soutenus sur une période prolongée. Il est d'avis que les parlementaires doivent plaider pour la continuité des programmes de paix au-delà des cycles politiques et veiller à ce que les engagements pris soient respectés au fil du temps. En menant un contrôle, une collaboration et un plaidoyer actifs, les parlementaires peuvent contribuer à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables.

M. K.J. Skriver (Danemark) souligne l'importance de gagner la confiance de la nouvelle génération. Il se dit optimiste quant à la forte mobilisation des jeunes sur des questions telles que les changements climatiques et les droits de l'homme, mais préoccupé par le fait que de nombreux partis politiques ne parviennent pas à attirer les jeunes. Il indique qu'au Danemark, même si le taux de participation aux élections législatives est généralement très élevé (environ 85 %), seulement 3 % de la population est membre d'un parti politique. Son parlement doit faire en sorte que la politique soit plus intéressante pour la jeune génération et intensifier la coopération avec les organisations internationales.

Il ajoute que le Danemark est conscient de l'importance d'un ordre international où tous les pays, petits et grands, s'expriment à voix égale, sur la base du principe de l'égalité souveraine. Le pays est candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2025-2026 et s'engage en faveur d'un multilatéralisme inclusif et de la primauté du droit dans les relations internationales. Il affirme que l'ONU doit promouvoir des solutions communes aux problèmes communs.

La détention de centaines de parlementaires et défenseurs des droits de l'homme dans le monde constitue un obstacle majeur à la démocratie représentative. Il signale que parmi eux se trouve le citoyen danois Abdulhadi Al-Khawaja, qui est détenu à Bahreïn depuis plus de 12 ans sur la base d'accusations arbitraires. La délégation danoise de l'UIP demande sa libération immédiate.

Il conclut son propos en déclarant que les parlements doivent être à l'écoute de la jeune génération et l'inciter à participer à la démocratie, et ce non seulement par la parole, mais aussi par les actes.

Présentation du Prix Cremer-Passy de l'UIP

M. D. Pacheco (Président de l'UIP) rappelle que le Prix Cremer-Passy a été nommé en l'honneur des deux pères fondateurs de l'UIP, William Randal Cremer et Frédéric Passy, dont la vision prônant la tolérance, la diplomatie et la paix est aujourd'hui plus que jamais nécessaire. Le Prix est attribué chaque année à un parlementaire ayant apporté une contribution exceptionnelle à la promotion des objectifs de l'UIP. En 2023, à la suite du lancement récent de la campagne de l'UIP sur le climat, *Parlements pour la planète*, le Prix sera décerné à un parlementaire ayant apporté une contribution exceptionnelle à l'action climatique.

Il explique que chacun des groupes géopolitiques a été invité à soumettre une candidature de sa région en indiquant une seconde nomination comme alternative. Le lauréat a été désigné par un jury composé de présidents honoraires de l'UIP et d'éminents parlementaires, conformément au Règlement du Prix. Il a le plaisir d'annoncer que le Prix Cremer-Passy 2023 est décerné à M. Samuelu Penitala Teo, Président du Parlement des Tuvalu.

M. M. Dick (Australie), Président du Groupe Asie-Pacifique, dit que l'Australie a été très heureuse de proposer la candidature de M. Teo. Tout au long de sa carrière politique, M. Teo a été un fervent défenseur de la cause climatique. Il est devenu Ministre des ressources naturelles en 2001, avant d'être nommé Envoyé spécial pour les changements climatiques en 2015, puis Envoyé spécial pour la réduction des risques de catastrophe en 2018. En 2019, il est devenu Président du Parlement des Tuvalu. Dans le cadre de ces fonctions, M. Teo a parcouru le monde pour attirer l'attention sur l'élévation du niveau de la mer et plaider pour des actions en faveur du climat.

Il explique que les trois récifs et six atolls des Tuvalu se situent à moins de cinq mètres au-dessus du niveau de la mer, ce qui en fait le deuxième pays le plus bas du monde et le rend très vulnérable aux effets des changements climatiques. Outre l'élévation du niveau de la mer, le pays est confronté à d'autres menaces climatiques, notamment les cyclones, les sécheresses et l'érosion côtière. L'impact des changements climatiques apparaissant comme un danger sans précédent pour le statut de nation des Tuvalu, M. Teo a travaillé sans relâche pour obtenir le soutien de la communauté internationale en faveur de l'action climatique. L'orateur remercie M. Teo pour ses efforts et lui adresse ses félicitations.

Une courte vidéo sur le lauréat du Prix Cremer-Passy 2023 est projetée.

M. S.P. Teo (Tuvalu) remercie l'UIP pour la reconnaissance de son travail. Il indique que les Tuvalu font tout leur possible pour venir à bout des changements climatiques, et en particulier du problème de l'élévation du niveau de la mer. Il se dit persuadé que cet objectif peut être atteint et que la planète en sera sauvée.

M. D. Pacheco (Président de l'UIP) souhaite exprimer sa solidarité avec les pays qui sont en première ligne face aux changements climatiques. Il ajoute que bien que les Tuvalu soient un petit État, il a la même importance que n'importe quel autre pays au sein de l'UIP.

Rapport 2023 sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP) rappelle que le mouvement des jeunes à l'UIP a débuté en 2010, à une période où les jeunes exprimaient leur mécontentement à l'égard de la gouvernance de leurs pays. Les parlementaires ont alors estimé qu'il était important de faire entendre leur voix et l'UIP s'est donné pour mission d'encourager les jeunes du monde entier à participer aux processus politiques et de rétablir ainsi la confiance dans les institutions publiques. Aussi, lors de la 122e Assemblée de l'UIP en 2010, les Membres ont adopté une résolution intitulée *La participation des jeunes au processus démocratique*, laquelle a conduit à la création du Forum des jeunes parlementaires.

Il fait observer qu'avant la naissance du mouvement des jeunes à l'UIP, il n'existait aucune donnée sur l'âge des parlementaires dans le monde et personne n'avait dressé une liste de bonnes pratiques pour promouvoir la représentation des jeunes dans les parlements. Par conséquent, la résolution mentionnée précédemment recommandait tout particulièrement de recueillir des données sur les jeunes parlementaires. C'est ainsi qu'est né le rapport de l'UIP sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux. L'Organisation lance en 2023 la cinquième édition de ce rapport, qui est devenu une source d'information faisant autorité en la matière. Le rapport a en effet été cité par des organisations internationales, des universitaires et les médias du monde entier, et sert de point de référence officiel pour l'ODD 16.

Mme E.T. Muteka (Namibie), membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, accompagnant son intervention d'un diaporama numérique, dit que le rapport de l'UIP sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux livre une myriade de données, de classements et de tendances. On y apprend notamment qu'à l'échelle mondiale, seulement

2,8 % des parlementaires ont moins de 30 ans et seulement 1,4 % sont des femmes de moins de 30 ans, que 39 % des parlements ne comptent aucun parlementaire âgé de moins de 30 ans, et qu'uniquement 15 présidents de parlement ont moins de 40 ans, cinq d'entre eux étant des femmes.

Une courte vidéo sur le rapport "La représentation des jeunes dans les parlements nationaux : 2023" est projetée.

Mme E.T. Muteka (Namibie), membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, ajoute que, même si les faits et les chiffres sont importants, le rapport de 2023 va plus loin et appelle à l'action. Cette édition contient en effet une nouvelle section qui approfondit chacun des engagements de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* et décrit la manière dont les parlements les mettent en œuvre. Le rapport livre ainsi des points clés, des conclusions et des bonnes pratiques propres à guider le travail de tous les parlementaires, jeunes et moins jeunes. Elle invite plusieurs jeunes parlementaires à présenter la manière dont leurs parlements nationaux mettent en œuvre les engagements de la campagne.

Mme S. Mwamba (Zambie) dit qu'après son lancement en 2022, le groupe des jeunes au Parlement zambien a élaboré un plan stratégique pour la période 2023-2027, lequel contient un objectif relatif au renforcement des capacités des jeunes parlementaires et des jeunes qui aspirent à le devenir. Dans ce contexte, le groupe des jeunes a pris part à un certain nombre d'initiatives, notamment à la campagne intitulée *Ce que veulent les jeunes*, et a convoqué une réunion de consultation qui a appelé à des réformes législatives sur les changements climatiques. Elle ajoute que la Zambie a organisé un sommet pour les jeunes femmes leaders en Afrique. Le pays a par ailleurs instauré une collaboration avec des chercheurs dans le domaine de la jeunesse, par laquelle les membres du groupe des jeunes au Parlement ont reçu des informations qui leur ont permis d'être plus efficaces dans l'exercice de leurs fonctions.

M. M. Green (Canada) appelle les parlementaires à s'appuyer sur les conclusions du rapport pour prendre des mesures de toute urgence. Rappelant que, comme indiqué dans le rapport, les jeunes ne représentent que 2,8 % des parlementaires, il fait observer que quand bien même la proportion de jeunes dans le monde augmente, leur représentation diminue. Il est essentiel de repérer et mobiliser des jeunes pour les faire entrer dans les systèmes politiques nationaux. Il est d'avis que les générations plus âgées devraient envisager de limiter la durée de leurs fonctions afin de faire une place aux jeunes dans la sphère politique, y compris au sein de l'UIP.

M. P. Udompipatskul (Thaïlande) indique que, ces dernières années, de nombreux jeunes en Thaïlande ont été recrutés par des partis politiques et d'autres mouvements politiques dynamiques, et qu'ils participent davantage à la vie politique grâce aux réseaux sociaux. Ces facteurs ont joué un rôle déterminant dans les bons résultats obtenus lors des dernières législatives en Thaïlande, où un nombre record de parlementaires de moins de 45 ans ont été élus (42 %) et neuf jeunes parlementaires ont été nommés à la présidence de commissions parlementaires. Il note que le groupe des jeunes et la commission parlementaire pour la mobilisation des jeunes sont aujourd'hui sur le devant de la scène et se dit donc certain que la voix des jeunes en Thaïlande sera entendue, que leurs droits seront garantis et que leurs préoccupations seront prises en compte. Le Parlement thaïlandais est déterminé à favoriser un écosystème qui réponde aux besoins des jeunes et leur permette de façonner l'avenir.

M. K. Ait Mik (Maroc) se félicite du rapport sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux, qui constitue un outil important pour promouvoir l'inclusion des jeunes dans la vie politique. Il estime que tous les parlementaires devraient s'appuyer sur ce rapport pour renforcer la représentation des jeunes dans les institutions politiques, en particulier les parlements. Il relève que de nombreux progrès ont été réalisés depuis le lancement du mouvement des jeunes à l'UIP en 2010, mais qu'il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une pleine équité.

Il explique que le Maroc a pris de nombreuses et diverses mesures pour promouvoir la représentation des jeunes au Parlement, telles que l'introduction de quotas de jeunes. Le niveau de participation des jeunes est aujourd'hui satisfaisant, tant à la chambre basse qu'à la chambre haute. Il est convaincu que la participation des jeunes ne peut qu'apporter des résultats positifs.

M. D. Pacheco (Président de l'UIP) ajoute que, comme le souligne le rapport, les jeunes constituent une part considérable de la société mais ne sont pas suffisamment représentés au parlement. Il affirme que la démocratie ne sera pas inclusive tant que les jeunes ne se sentent pas représentés.

Point 4 de l'ordre du jour

Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP

Mme A. Filip (Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP), accompagnant son intervention d'un diaporama numérique, évoque les rapports annuels des Membres de l'UIP sur les mesures prises pour donner suite aux résolutions, Assemblées et autres initiatives de l'UIP. Le rapport de synthèse, qui est très complet, présente une multitude de bonnes pratiques et d'exemples.

Elle explique qu'une enquête visant à faciliter l'exercice a été envoyée à tous les Membres de l'UIP en mars 2023. Au total, 45 Membres devaient répondre à l'enquête sur la base d'un système de rotation, tandis que les autres ont été invités à y participer à titre volontaire. Plus de 70 % des Membres appelés à répondre l'ont fait et plusieurs pays ont soumis des rapports volontaires. S'agissant du taux de réponse pour les différents groupes géopolitiques, elle indique qu'il a été de 100 % pour deux d'entre eux, de 60 à 67 % pour trois d'entre eux et de 35 % pour un groupe géopolitique.

L'enquête a révélé que 85 % des Membres communiquent les résultats des Assemblées de l'UIP à leurs parlements respectifs et que plus de la moitié d'entre eux prennent des mesures de suivi, comme l'élaboration d'une nouvelle législation ou la révision d'une législation existante. Les Membres ont pris des mesures concrètes dans les deux domaines d'action prioritaires de l'UIP pour 2023, à savoir les changements climatiques et l'égalité des sexes. Parmi les bonnes initiatives de mise en œuvre, elle cite la création, en Allemagne, d'un programme spécial pour défendre les droits de l'homme des parlementaires, l'établissement par le Ghana du Réseau parlementaire africain pour l'action climatique, et la tenue de débats en Lettonie pour assurer le suivi des résolutions de l'UIP.

Elle souligne que ce sont en fin de compte les Membres de l'UIP qui tiennent les rênes de la mise en œuvre des résultats de l'UIP et elle les encourage donc à : 1) soumettre à leur parlement des rapports sur l'Assemblée ; 2) transmettre des exemplaires des déclarations et des résolutions issues de l'Assemblée à d'autres parlementaires ; 3) promouvoir des débats en commission ou en plénière sur les résultats de l'UIP ; 4) élaborer des projets de loi ou des amendements aux projets de loi conformément aux recommandations et aux engagements pris dans les résolutions de l'UIP ; et 5) s'associer systématiquement à l'exercice de rapports annuels des Membres.

Elle attire l'attention sur les pays qui devraient compléter l'enquête en 2024 et invite les autres Membres intéressés à y participer également.

M. P.S. Rudana (Indonésie) déclare que l'Indonésie est fermement attachée aux résolutions de l'UIP et qu'elle ne ménage pas ses efforts pour les mettre en œuvre. Pour donner suite à la Déclaration de Kigali intitulée *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*, la Chambre des représentants de l'Indonésie examine un projet de loi sur le bien-être des femmes et des enfants, qui vise entre autres à améliorer les droits des femmes sur le plan professionnel, notamment en prolongeant le congé de maternité. Lui-même défend, en tant qu'homme, la réalisation de l'égalité des sexes partout dans le monde ainsi que l'élaboration de lois et de politiques qui profitent aux femmes.

Dans le droit fil de la résolution de l'UIP intitulée *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts*, l'Indonésie soutient la transition vers une économie verte, y compris la transition énergétique, et s'emploie à mettre en œuvre son propre livre blanc sur le sujet. Elle continue par ailleurs à se concentrer en priorité sur les discussions relatives à un nouveau projet de loi sur les énergies renouvelables, à supprimer progressivement les subventions aux combustibles fossiles tout en mettant en place un système de marché du carbone, et à s'efforcer d'atteindre son objectif de puits net pour la foresterie et les autres affectations des terres à l'horizon 2030.

Mme S. Ataullahjan (Canada) indique que le Canada a réalisé des avancées majeures dans la mise en œuvre de la Déclaration de Kigali. À titre d'exemple, le Sénat compte actuellement plus de femmes que d'hommes et vient de nommer une femme à sa présidence, la troisième à occuper cette fonction. Elle relève toutefois que la réalisation de l'égalité des sexes au parlement n'est pas qu'une question de chiffres et qu'elle nécessite que l'on s'attaque à des inégalités structurelles de longue date. Elle explique que depuis son entrée en fonction en 2010, elle s'est elle-même vigoureusement battue pour l'égalité des sexes au Canada et ailleurs dans le monde. Elle préside actuellement la commission sénatoriale des droits de l'homme et, en 2020, elle a proposé que soit réalisée une étude sur les moyens d'accroître la participation des femmes au sein de la société afghane.

Elle ajoute que le Canada progresse dans la mise en œuvre du plan d'action décennal sur l'égalité des sexes défini dans la Déclaration de Kigali. Une commission sur le statut des femmes a ainsi été mise en place à la Chambre des communes et les questions de genre sont désormais prises en compte dans le processus budgétaire. En outre, les parlementaires soumettent, avec le concours de l'équipe de recherche de la Bibliothèque du Parlement canadien, la législation et des initiatives gouvernementales à une analyse comparative entre les sexes.

M. K.P. Tasa (Inde) dit que l'Inde s'attache depuis longtemps à donner un suivi aux décisions de l'UIP. En vertu de l'article 377 du Règlement intérieur du Lok Sabha, les parlementaires sont autorisés à soulever des questions d'intérêt public qui n'ont pas été abordées pendant les sessions. Ces questions sont ensuite examinées par les ministères compétents, qui s'efforcent d'y répondre dans les meilleurs délais, le taux de réponse ayant par ailleurs fortement augmenté.

Il souligne que l'Inde se concentre non seulement sur la présence des femmes au parlement, mais aussi sur la promotion d'un développement mené par les femmes. Il mentionne la récente adoption d'un projet de loi sur les quotas réservés aux femmes, lequel leur garantit un tiers des sièges parlementaires. Il affirme que cette loi fera date et contribuera grandement à l'autonomisation des femmes.

Dans ses contributions déterminées au niveau national, l'Inde a préconisé une utilisation consciente et réfléchie au lieu d'une consommation absurde et destructrice des ressources, et a renforcé son objectif de longue durée visant à parvenir à zéro émission nette d'ici à 2070. Il rappelle par ailleurs que le pays a récemment accueilli les sommets du P20 et du G20, ce qui témoigne de son attachement aux valeurs démocratiques, à la coopération internationale et à une approche parlementaire commune des défis mondiaux tels que les changements climatiques.

Il conclut son propos en soulignant que l'Inde a à cœur de renforcer la redevabilité, la transparence et le suivi au sein de l'UIP pour que le travail de l'Organisation puisse avoir un impact concret dans le monde entier.

M. I. Seruiratu (Fidji) signale que le Parlement des Fidji a pris des mesures législatives pour lutter contre la cybercriminalité et offrir des voies de recours et une protection juridique aux victimes. En 2018, le Parlement a adopté la loi sur la sécurité en ligne, qui a établi la Commission pour la sécurité en ligne. Cette dernière permet aux citoyens de faire part de leurs préoccupations et de formuler des plaintes concernant les communications électroniques. En 2021, le Parlement a promulgué la loi sur la cybercriminalité, qui définit les infractions liées à l'informatique et aux contenus en ligne, telles que la falsification et l'extorsion informatiques, et prévoit des règles de procédure et des voies de recours en cas de cybercriminalité. Par ailleurs, les Fidji sont signataires de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité et ont été invitées à y adhérer. En juin 2023, la Commission parlementaire des affaires étrangères et de la défense a présenté un rapport d'examen de la Convention fondé sur des consultations approfondies avec un large éventail de parties prenantes, notamment des organismes gouvernementaux, les services de répression, des organisations non gouvernementales et des entreprises privées du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC). Dans son rapport, la Commission a vivement recommandé au Parlement de ratifier la Convention sans réserve. Elle a également demandé que les organes de mise en œuvre disposent de plus de ressources et que la population, notamment les étudiants, soit davantage informée et sensibilisée en matière de cybercriminalité.

M. C. Pereira (Portugal) fait remarquer que le Portugal a condamné avec force l'invasion injustifiée de l'Ukraine par la Fédération de Russie et a apporté un vif soutien au peuple ukrainien. Il est essentiel d'enquêter sur les atrocités commises contre les civils, notamment le viol, la torture et le meurtre de femmes et d'enfants, et d'en condamner les auteurs. Il dénonce en particulier le

massacre de Boutcha, les attaques contre le barrage et la centrale électrique de Kakhovka, qui ont eu des conséquences catastrophiques sur l'environnement, et les élections régionales organisées par la Fédération de Russie sur le territoire ukrainien.

Il souligne que la position du Portugal à l'égard de l'agression russe a toujours été claire. Le Portugal a exprimé son inquiétude dès 2018, lorsque les tensions se sont intensifiées près de la mer d'Azov, et a alors appelé au dialogue, à la diplomatie et au rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. En 2021, un an avant l'invasion, le Portugal s'est élevé contre la concentration de forces militaires russes près de la frontière orientale de l'Ukraine, appelant au désarmement et mettant en garde contre le risque qu'un conflit éclate à l'avenir.

Il félicite le peuple ukrainien pour sa résistance, qui est un combat pour les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie. Il conclut son intervention en déclarant que les parlementaires doivent faire preuve de solidarité avec l'Ukraine et soutenir son droit sacré à décider de son destin au sein de l'Europe.

M. J. Fakhro (Bahreïn) explique que le Conseil consultatif et le Conseil des représentants œuvrent ensemble à promouvoir l'égalité des sexes dans l'ensemble de la législation. Les deux chambres ont établi des commissions parlementaires chargées de l'égalité hommes-femmes et entretiennent des relations étroites avec le Conseil supérieur de la femme. Il indique que le Conseil consultatif et le Conseil des représentants comptent depuis peu respectivement 25 % et 20 % de femmes parlementaires.

Depuis de nombreuses années, Bahreïn s'efforce de promouvoir la coexistence pacifique au sein de sa société. La liberté de conviction est inscrite dans la Constitution, qui garantit ainsi aux citoyens le droit de pratiquer leurs différentes religions dans des conditions d'égalité et sans restriction. En outre, le Parlement travaille sur une loi qui érige en infraction le blasphème à l'encontre de toute religion et a créé le Centre mondial du Roi Hamad pour la coexistence pacifique.

Il déclare que Bahreïn accorde une grande importance à la lutte contre la cybercriminalité. Aussi, le pays a créé un centre national de cybersécurité, élaboré une stratégie nationale de cybersécurité et adopté plusieurs lois en la matière, notamment une loi relative à la protection des données personnelles.

Il ajoute que son parlement a récemment créé un ministère consacré spécifiquement à l'environnement, établi une politique nationale visant à atteindre zéro émission et la neutralité carbone d'ici 2060, et adopté une nouvelle loi sur la protection de l'environnement.

M. M.F. Balde (Guinée) fait savoir que le Parlement de Guinée rédige un rapport après chaque Assemblée de l'UIP, qui est ensuite transmis au Conseil national de transition et lu à voix haute en séance plénière. Il ajoute qu'une commission chargée de la mise en œuvre des décisions et résolutions de l'UIP a été récemment mise en place.

Au cours de la période de transition qu'elle traverse actuellement, la Guinée entend ancrer l'égalité des sexes dans la législation, y compris dans la Constitution. Le pays organise à ce titre des consultations avec des groupes de femmes et d'autres organisations non gouvernementales en vue d'élaborer de nouveaux projets de lois sensibles au genre. L'orateur souligne qu'il reste encore beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne le nombre élevé de filles non scolarisées.

Dans le cadre de son suivi de la résolution adoptée à la 145e Assemblée de l'UIP à Kigali intitulée *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États,* la Guinée, qui figure parmi les cinq premiers pays d'origine des demandeurs d'asile, collaborera avec les organisations internationales pour dissuader les jeunes de migrer, notamment en créant des programmes générateurs de revenus dans les zones urbaines et rurales. Une partie du budget national sera par ailleurs allouée au financement de projets en faveur de la jeunesse et la législation nationale comprendra des dispositions à ce sujet.

Il conclut son propos en soulignant l'importance, si l'on veut assurer une mise en œuvre plus efficace des décisions et résolutions de l'UIP, de soutenir les parlements africains sur les plans technique et financier, car nombre d'entre eux ne disposent pas des ressources dont ils ont besoin pour agir.

Mme L. Crexell (Argentine) constate que l'Argentine ne possède pas les mécanismes institutionnels nécessaires pour mettre en œuvre les politiques internationales, telles que celles élaborées à l'UIP, au niveau interne. Elle estime que les parlementaires qui participent aux

réunions de l'UIP doivent remédier à ce problème en devenant les porte-parole des initiatives de l'Organisation. De son côté, elle a présenté à son parlement les questions abordées à la 146e Assemblée de l'UIP et travaille sur des cas de parlementaires, en particulier afghans, victimes de violations des droits de l'homme. Elle ajoute que le Parlement argentin envisage également d'introduire un système de visas humanitaires pour les personnes déplacées. Elle souligne enfin que la mise en œuvre des décisions et des résolutions de l'UIP au niveau national nécessitera l'intégration de nouvelles clauses dans la législation nationale et une diversification des activités de suivi.

M. U. Lechte (Allemagne) attire l'attention sur le programme *Les parlementaires protègent les parlementaires*, qui a été lancé par le Bundestag en 2003. Le programme repose sur le principe que les parlementaires qui peuvent exercer leur mandat en toute sécurité doivent mettre à profit leur réseau de contacts internationaux pour aider leurs collègues parlementaires menacés dans d'autres pays. Cette initiative témoigne d'une grande solidarité entre les responsables politiques allemands et leurs homologues étrangers et contribue dans une large mesure à la crédibilité de la politique en matière des droits de l'homme en Allemagne. À ce jour, 95 membres du Parlement allemand participent au programme en parrainant un total de 187 personnes originaires de 43 pays.

Il déclare que les droits de l'homme ne sont rien de moins que le fondement de la paix. Les parlementaires ont donc une obligation particulière de protéger ceux qui les défendent. Il appelle chaque Parlement membre de l'UIP à mettre en place un mécanisme de surveillance systématique des violations des droits de l'homme et à prendre les mesures qui s'imposent, car la réalisation des droits de l'homme ne sera possible qu'au prix d'un effort commun.

M. A. Suwanmongkol (Thaïlande) fait savoir que la Thaïlande a pris des mesures importantes pour respecter la voie à suivre que l'UIP a proposée aux parlements pour soutenir la mise en œuvre de la dernière recommandation du Conseil des droits de l'homme de l'ONU dans le cadre du processus d'Examen périodique universel (EPU). Dès réception de la recommandation, la question a été soumise aux commissions des affaires étrangères et des droits de l'homme des deux chambres. La Commission des affaires étrangères de la chambre basse a ensuite lancé une enquête en convoquant les autorités compétentes, notamment le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de la justice et la Commission nationale des droits de l'homme. L'enquête a donné lieu à plusieurs suggestions très pertinentes, comme la nécessité d'élaborer un plan d'action national concret pour l'EPU ainsi qu'une loi visant spécifiquement à garantir une préparation et un suivi plus solides du processus de l'EPU. Il ajoute que le Gouvernement thaïlandais a été prié de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et d'associer de manière significative et systématique toutes les parties prenantes concernées, y compris le Parlement, à toutes les étapes des consultations nationales menées dans le cadre de cet examen. Enfin, une communication officielle a été envoyée au Secrétaire général de l'UIP pour l'informer de la contribution du Parlement thaïlandais au processus de l'EPU.

Mme L. Crexell (Argentine) prend la présidence.

Mme K. Slassi (Maroc) indique que les recommandations et les résolutions issues de la 144e Assemblée de l'UIP sur l'égalité des sexes étaient tout à fait en phase avec l'approche du Maroc en la matière et ont donc été transposées dans la législation nationale. En outre, le Maroc a lancé un programme de cybersécurité visant à améliorer ses capacités dans ce domaine et a introduit des sanctions pour les auteurs d'actes de cybercriminalité. Elle explique que des lois et des politiques ont également été adoptées pour parvenir à un bilan carbone négatif des forêts, assurer la protection des forêts et rationner l'eau. Elle fait remarquer que le Maroc est non plus seulement un pays de transit, mais aussi un pays de destination en raison du large éventail de services qu'il offre aux travailleurs migrants, notamment en matière de soins de santé et d'éducation. Par ailleurs, une loi sur la lutte contre la traite des êtres humains a été promulguée. Elle rappelle enfin que le Maroc, terre de pluralité et de tolérance, a accueilli la dernière Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, qui s'est tenue à Marrakech.

M. M. Nadir (Guyana) signale que le Guyana a bien avancé en ce qui concerne la réforme de son parlement ainsi que dans les domaines d'action visés par de nombreuses résolutions de l'UIP, même avant que ces dernières ne soient adoptées. Cela fait par exemple 20 ans que le Guyana a introduit le premier quota exigeant qu'un tiers des candidatures aux élections soient féminines. Aussi, le pays compte aujourd'hui 30 % de femmes parlementaires. L'orateur ajoute

qu'un forum des femmes existait au Guyana déjà avant l'adhésion de son parlement à l'UIP et que ce forum a été réactivé. Par ailleurs, le pays a mis en place une stratégie de développement à faible intensité de carbone et est ainsi à l'avant-garde de l'action climatique.

Il fait remarquer que la mise en œuvre des résultats de l'UIP repose sur les initiatives des parlementaires. Or, dans le système de Westminster, qui est celui appliqué par le Guyana, c'est généralement le gouvernement qui propose des initiatives. Pour contourner ce problème, le Guyana a mis en place un comité de gestion parlementaire qui accepte aussi bien les initiatives du Parlement que celles du Gouvernement. L'une des initiatives actuellement débattues porte sur la nécessité de donner aux femmes parlementaires et membres du personnel parlementaire la possibilité d'amener leurs enfants au Parlement.

Il explique qu'en tant que Président de l'Assemblée nationale, il s'adresse à cette dernière après chaque Assemblée de l'UIP afin d'attirer l'attention des parlementaires sur les résolutions et les décisions adoptées et de les encourager à s'en inspirer. Les textes sont ensuite mis à la disposition des membres de l'Assemblée nationale.

M. M. Pramanik (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH)) déclare que les parlements ont le devoir, au titre de leurs compétences législatives, budgétaires et de contrôle, d'accorder la priorité à la santé des femmes, des enfants et des adolescents dans le cadre du développement social. Il attire l'attention sur un certain nombre de résultats particulièrement importants de l'UIP, notamment les résolutions intitulées *L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?* et *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé.* Il souligne que ces résolutions affirment dans une large mesure les mêmes principes que la *Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030)*, qui tient compte du rôle des parlements en tant qu'acteurs clés du développement durable.

Il explique que le PMNCH a élaboré et met actuellement en œuvre un processus mené par les pays eux-mêmes pour déterminer et évaluer l'état des engagements pris par leurs gouvernements en faveur de l'amélioration de la santé des femmes, des enfants et des adolescents. Il s'agit d'un processus de consultation multipartite auquel participent des parlementaires.

Les Parlements membres de l'UIP doivent discuter des résolutions mentionnées précédemment au sein de leurs organes législatifs et prendre des mesures en conséquence. Il approuve les recommandations faites par l'UIP d'une part de faciliter le partage d'informations et de bonnes pratiques dans les commissions parlementaires et les parlements et, d'autre part, de promouvoir la tenue de débats au sein des parlements et de réexaminer les résolutions de l'UIP, le cas échéant. Il conclut son intervention en soulignant la nécessité de renforcer les lois et les politiques existantes ou d'en élaborer de nouvelles.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)*
(A/147/3-Inf.1)

M. W. Soto Palacios (Pérou), relançant les discussions dans le cadre du volet spécial du débat général réservé aux jeunes parlementaires, fait savoir que le Pérou est confronté à une insécurité et une terreur croissantes et a ainsi déclaré l'état d'urgence dans plusieurs quartiers de sa capitale. Face à ce problème, certains pensent qu'il faut s'attacher à éradiquer la délinquance, tandis que d'autres veulent continuer de mettre l'accent sur les efforts de prévention. Il souligne que, quelle que soit la solution, les parlementaires doivent y être associés en raison de leur rôle dans l'adoption de lois qui réglementent le comportement des citoyens et créent ainsi une société plus juste et plus pacifique. Il déclare qu'il n'y aura pas de paix sans justice. Ce sont les parlementaires qui adoptent les lois permettant d'assurer la justice, c'est pourquoi ils sont des acteurs clés.

Il explique que le peuple péruvien est profondément déçu par le pouvoir judiciaire, qui pratique la corruption et accorde notamment l'impunité aux personnes détenant un pouvoir économique ou politique. Il est également fréquent que les responsables politiques se livrent à des

marchandages personnels ou politiques qui servent leurs propres intérêts. L'orateur estime que le système a grand besoin d'être réformé. Pour avoir des institutions efficaces, il faut des hommes politiques exemplaires et dotés d'une grande intégrité morale.

M. K.U. Ritter Ocampo (Mexique) indique que le Mexique traverse actuellement une période de transformation menée par les jeunes. Ceux-ci se mobilisent contre les changements climatiques et la guerre, luttent pour les droits de l'homme et condamnent les injustices sociales. Il relève aussi que de plus en plus de jeunes occupent des postes au Gouvernement ou au Parlement. Au Mexique, 13 parlementaires sont âgés de 29 ans ou moins et la personne occupant le deuxième rang au sein du Gouvernement fédéral est une femme de 36 ans seulement. Il ajoute que le pays devrait également élire une femme à sa présidence en 2024. Par ailleurs, le Parlement a récemment approuvé une réforme fixant à 18 ans l'âge minimum pour devenir député. Cette réforme témoigne de l'engagement du Mexique à placer davantage de jeunes à des postes de représentation et de décision. Il affirme que le monde a besoin des nouvelles idées et perspectives des jeunes pour relever les défis mondiaux.

Mme F. Muyumba Furaha (République démocratique du Congo) constate que l'Angola, pays autrefois ravagé par la guerre, s'est transformé en un phare de stabilité. Cette évolution lui donne l'espoir que son pays parviendra un jour lui aussi au développement et à la bonne gouvernance.

En raison du conflit en cours, des millions de Congolais ont été déplacés à l'intérieur du pays sans accès à l'aide humanitaire et sont victimes de violations des droits de l'homme, dont le viol. Parmi eux se trouvent des femmes vulnérables et des enfants. Elle souligne la nécessité de mettre fin à ces souffrances et de sanctionner les agresseurs.

Dans une autre partie du monde, le conflit entre Israël et la Palestine a coûté la vie à des milliers de personnes, y compris à des enfants innocents. Elle appelle la communauté internationale à mettre en œuvre toutes les résolutions pertinentes de l'ONU et exhorte les parties au conflit à faire primer la paix sur la violence.

Elle déplore que de nombreux peuples, y compris le sien, aient perdu confiance dans les institutions qui les gouvernent. Et pourtant, la présence d'institutions efficaces est une condition préalable au développement. Elle souligne la nécessité d'une réforme globale du secteur public pour que les finances et les marchés publics soient gérés avec efficacité.

Elle rappelle que les pays doivent tous agir dans les limites de l'état de droit. L'état de droit désigne un système de lois élaboré sur la base de la transparence, de la démocratie, du pluralisme et de la redevabilité. Il va de pair avec la mise en place d'une protection judiciaire, comprenant l'accès à la justice, un système judiciaire indépendant et impartial et une séparation des pouvoirs. Les individus doivent bénéficier d'une protection égale dans le cadre de ce système, sans que les autorités fassent un usage arbitraire du pouvoir. Elle conclut son propos en déclarant que personne ne doit être au-dessus de la loi.

M. M. Ramírez (Chili), citant Salvador Allende, dit qu'être jeune et ne pas être révolutionnaire est une contradiction biologique. La jeunesse n'est pas seulement une étape de la vie, c'est une construction sociopolitique qui va de pair avec des changements sociaux profonds et radicaux. Il estime que les organisations internationales devraient tirer parti de ce potentiel.

Il affirme que le concept de paix et de justice est beaucoup plus complexe et vaste que beaucoup ne veulent le reconnaître. Il est selon lui essentiel de sévir contre la pratique des embargos, tels que ceux imposés à Cuba et en République bolivarienne du Venezuela, qui constituent un moyen de pression sur les pays. Il est également primordial de lutter contre l'occupation illégale de territoires, comme c'est le cas en Palestine. Il constate que ce sont les jeunes qui remettent en cause ces mesures. Il déclare pour conclure que les parlementaires doivent prendre des décisions qui favorisent la paix et la justice au niveau international, en gardant toujours à l'esprit le bien-être des populations.

M. M.A. Bouchouit (Algérie) appelle la communauté internationale à lutter pour la paix en Palestine, à faire entendre sa voix en faveur des Palestiniens, en particulier des femmes et des enfants, et à garantir leurs droits à la vie et à la terre. Il est essentiel de mettre un terme aux massacres et aux destructions, ainsi qu'à l'impunité dont jouissent les auteurs de ces actes. Il déplore que de nombreux pays ne souhaitent toutefois pas la paix. Il demande pardon au peuple palestinien de ne pas être capable de le défendre.

Mme B. Lasi (Internationale socialiste) dit qu'il faut renforcer la coopération internationale pour relever les défis mondiaux et réformer le système de gouvernance mondiale. Elle relève que les enjeux sont aujourd'hui plus complexes, plus interdépendants et plus redoutables que jamais. Les inégalités persistent et mettent en péril le tissu social. Les changements climatiques constituent une menace existentielle qui exige une solidarité mondiale. Les droits de l'homme ne cessent d'être bafoués, ce qui entache notre conscience collective. Elle constate que la guerre en Ukraine, l'escalade du conflit à Gaza et la crise démocratique au Sahel ne sont que quelques exemples des maux du monde actuel. Face à ces défis, le système de gouvernance mondiale montre des signes de tension et d'inadéquation. Elle souligne la nécessité de s'engager à respecter les principes qui sous-tendent les Nations Unies, tels que la coopération, la diplomatie et le multilatéralisme.

Elle affirme que le système de gouvernance mondiale lui-même a besoin d'être réformé. Il doit devenir plus inclusif, plus transparent et plus réactif. Les institutions mondiales doivent refléter la diversité du monde, en permettant à toutes les nations, grandes ou petites, d'avoir leur mot à dire dans l'élaboration des politiques mondiales. Les pays du Sud doivent être mieux entendus et leurs intérêts doivent être défendus. Elle relève que les défis mondiaux n'ont pas de frontières ni de lignes partisanes, c'est pourquoi les membres de la communauté internationale doivent agir de concert. Elle appelle les parlementaires à ne jamais perdre de vue les intérêts de leurs électeurs, à se faire la voix de la raison et de la compassion, et à plaider pour un monde où la dignité, les opportunités et la justice sont accessibles à tous. Elle conclut son intervention en soulignant la nécessité absolue de réformer le système de gouvernance mondiale et de renforcer la coopération internationale.

M. L. Wehrli (Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)) constate que les crises politiques aiguës se sont multipliées ces dernières années dans les pays francophones, en particulier en Afrique. Des mesures doivent être prises pour éviter que la démocratie parlementaire ne soit remise en cause, notamment par les jeunes qui manquent souvent de perspectives économiques et sociales.

Il explique que l'APF se concentre sur trois objectifs spécifiques : 1) maintenir les voies de communication avec les parlements en transition, 2) promouvoir la coopération parlementaire, et 3) renforcer sa contribution à la démocratie parlementaire.

Il fait savoir qu'un certain nombre de Parlements membres ont été suspendus de l'APF après que des coups d'État ont eu lieu dans leurs pays respectifs. L'APF continue néanmoins de soutenir ces parlements en vue de faciliter leur retour à l'ordre constitutionnel. Ils sont ainsi invités à des réunions régionales, bénéficient de programmes de renforcement des capacités et reçoivent des fonds pour organiser des événements à l'intention de hauts fonctionnaires. Compte tenu de la continuité qui existe entre les administrations parlementaires, le fait de renforcer les compétences des fonctionnaires pendant les périodes de transition les prépare à affronter les enjeux des futurs parlements démocratiquement élus.

L'APF s'efforce en outre de s'investir davantage sur la scène diplomatique. L'organisation peut y apporter une grande valeur ajoutée en raison de sa nature francophone et parlementaire. Il est d'avis que les parlementaires doivent défendre leur droit légitime à participer à la diplomatie aux côtés de l'exécutif, un droit qui leur est souvent refusé.

Il conclut son propos en appelant l'UIP, l'APF et d'autres organisations parlementaires régionales et sous-régionales à renforcer leur coopération en vue d'élaborer une stratégie commune en matière de diplomatie parlementaire. Les parlements doivent unir leurs efforts afin de peser davantage sur le plan géopolitique.

M. R.H. Langhoff (Danemark) souligne la nécessité d'une action parlementaire pour promouvoir la paix, la justice et des institutions efficaces. Le monde est confronté à de nombreux défis colossaux, tels que les changements climatiques, la guerre et le terrorisme, qui sont le fait de l'homme. Il déclare que le temps est venu d'agir. Les parlementaires doivent s'acquitter de leurs tâches au sein de leurs parlements nationaux tout en jouant un rôle dans la coopération internationale.

Il confirme que le Danemark est conscient de l'importance d'un ordre international où tous les pays, petits et grands, s'expriment à voix égale, sur la base du principe de l'égalité souveraine. Le pays est candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2025-2026. S'il est élu, le pays défendra avec force la participation concrète des membres non permanents et continuera à plaider en faveur d'une réforme visant à rendre le Conseil de sécurité plus redevable, plus cohérent, plus transparent et plus efficace. Le Danemark s'engage en faveur

d'un multilatéralisme inclusif et de la primauté du droit dans les relations internationales, et appelle l'ONU à promouvoir des solutions communes aux problèmes communs. Le pays considère la solidarité face à la crise du climat comme primordiale et s'efforce de réduire sa propre empreinte carbone.

Il déplore que des centaines de parlementaires et défenseurs des droits de l'homme dans le monde soient incarcérés ou entravés d'une autre manière dans leur travail. Parmi eux se trouve le citoyen danois Abdulhadi Al-Khawaja, qui est détenu à Bahreïn depuis plus de 12 ans. Il mentionne également la militante des droits de l'homme Narges Mohammadi, qui a lutté contre l'oppression des femmes dans la République islamique d'Iran et a été condamnée à 31 ans de prison. Il demande la libération immédiate de ces deux personnes.

Pour conclure, il déclare que le Danemark soutient pleinement le peuple ukrainien et exhorte la Fédération de Russie à retirer ses troupes d'Ukraine.

M. M. Nandlall (Guyana) souligne que la justice, qui comprend la justice juridique, sociale et écologique, est une condition préalable à la paix dans le monde. La justice est garantie par l'état de droit, qui a besoin d'institutions efficaces pour être préservé. Sans cela, c'est l'anarchie, la guerre et la dégradation de l'humanité qui s'installent.

L'état de droit est préservé, au niveau national, par des cadres juridiques solides, une gouvernance transparente et responsable, des institutions démocratiques dynamiques, des parlements forts et des systèmes judiciaires indépendants, et, au niveau mondial, par le respect du droit international. L'orateur souligne que les institutions publiques doivent être dotées de ressources suffisantes et les personnes qui les gèrent doivent s'acquitter de leurs fonctions avec loyauté et équité. Ce n'est qu'à cette condition qu'il sera possible d'attirer la confiance du public. De plus, les fonctionnaires doivent être élus ou nommés dans le cadre de processus réguliers, démocratiques et transparents.

Au niveau national, l'accès à la justice doit être garanti aussi bien par les gouvernements que par les parlements. La justice ne doit pas être ouverte uniquement aux riches et aux personnes puissantes, elle doit être aussi à la portée des personnes pauvres et des indigents. Il faut faire en sorte que le système judiciaire ne soit pas trop lourd et qu'y recourir soit chose facile. La justice ne doit pas être une institution cloîtrée, elle doit au contraire être soumise à l'examen et à la critique honnête des citoyens ordinaires. Au niveau mondial, les États doivent se conformer au droit international et être liés par les décisions et les procédures des organisations internationales telles que l'ONU et la Cour internationale de Justice (CIJ).

L'orateur ajoute que la République bolivarienne du Venezuela propose d'organiser un référendum illégal visant à annexer plus des deux tiers du territoire souverain du Guyana. La CIJ a été saisie de la question, mais la République bolivarienne du Venezuela maintient son initiative illégale. Il estime que de tels agissements sapent les institutions publiques, engendrent des conflits et violent les principes de paix et de justice. Il conclut son intervention en appelant l'UIP à condamner les démarches de la République bolivarienne du Venezuela et à exiger le respect de la procédure juridique engagée devant la CIJ.

Un délégué de la République islamique d'Iran, exerçant son droit de réponse, fait une déclaration.

La séance est levée à 17 h 55.

Audition des candidates à la présidence de l'UIP

SÉANCE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023

(après-midi)

La séance est ouverte à 17 heures sous la conduite de M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP.

Le Président déclare que la présence des participants témoigne d'un véritable engagement en faveur de l'avenir de l'UIP, car ils souhaitent prendre une décision éclairée quant à leur vote. C'est un honneur de participer à une session avec quatre femmes africaines fortes, qui se présentent à la présidence de l'UIP. Il remercie les quatre candidates pour leur volonté de servir ceux qu'elles représentent et les parlements du monde entier. Grâce à leur éthique de travail, leurs connaissances et leur intelligence, l'UIP sera entre de bonnes mains.

Mme C. Cerqueira (Angola), Présidente de l'Assemblée, remerciant les quatre candidates et les participants, annonce que la réunion sera une plateforme de compréhension mutuelle et que différents sujets seront abordés.

Le Président indique qu'il s'est mis d'accord avec les candidates sur l'ordre dans lequel elles prendront la parole.

Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal) déclare qu'elle a été élue députée à l'Assemblée nationale du Sénégal en 2017 et en 2022. Elle est Vice-Présidente du Groupe de la majorité présidentielle et travaille sur les questions relatives aux femmes et aux enfants. Elle a étudié la communication d'entreprise et la gestion de projets. Au sein de l'UIP, elle a été membre et vice-présidente du Comité exécutif, membre du Bureau des femmes parlementaires et du Sous-Comité des finances, ainsi que vice-présidente de l'UIP. Elle a travaillé avec l'actuel Président de l'UIP pour accroître la visibilité de l'Organisation. Son expérience lui permet de comprendre le fonctionnement de l'UIP et elle peut donc commencer immédiatement son travail de présidente, ce qui est essentiel étant donné que la durée du mandat n'est que de trois ans.

Elle soutient les valeurs fondamentales de l'UIP, notamment la diplomatie parlementaire pour la paix et la démocratie, et continuera à le faire. Son expérience au sein de l'UIP sera mise au service des parlementaires du monde entier. N'étant pas Présidente de l'Assemblée nationale du Sénégal et ayant rejeté des postes de haut niveau dans son pays, elle a le temps, l'énergie, l'engagement et la détermination nécessaires pour se consacrer exclusivement à l'UIP. Elle poursuivra ses priorités, notamment l'organisation d'états généraux, qui garantiront l'impact de l'action politique sur le grand public. Elle travaillera aux côtés des parlements nationaux pour veiller à ce qu'ils se sentent concernés par les résolutions de l'UIP. Elle renforcera le travail des bureaux régionaux de l'UIP et en créera de nouveaux. Elle poursuivra l'action du Président au sein du Comité exécutif afin d'accroître la représentation des jeunes dans les parlements. Au Sénégal, des travaux ont été menés pour atteindre la parité absolue entre les sexes et seront reproduits dans d'autres parlements. Elle donnera également la priorité à la tolérance religieuse. Le Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture recevra des ressources importantes pour renforcer et garantir la pertinence de son travail, en particulier sur la transparence. Elle souhaite combler le fossé entre les nations et être la parlementaire de chacun.

Mme C. Gotani Hara (Malawi) fait savoir qu'elle est la première femme président de l'Assemblée nationale du Malawi. Elle a 15 ans d'expérience en matière de leadership et a travaillé comme ministre des ressources naturelles et de la lutte contre les changements climatiques, ministre du genre, du développement communautaire et de la protection sociale, ministre des transports et des travaux publics, et ministre de la santé. Ces postes recoupent les objectifs stratégiques de l'UIP et lui donnent les compétences pour être présidente de l'UIP. Si elle est élue, elle mettra particulièrement l'accent sur la lutte contre les changements climatiques. Les parlementaires sont chargés de superviser les dépenses liées au climat et la présidente de l'UIP devra assurer la liaison avec les parties qui sont censées fournir des ressources pour lutter contre les changements climatiques. Bien que les objectifs en matière de représentation des femmes

aillent être atteints, il est nécessaire de renforcer les capacités des femmes parlementaires et de veiller à ce qu'elles soient les meilleures représentantes possibles des femmes. Ayant présidé l'Association parlementaire du Commonwealth, elle sait que des ressources sont disponibles et que l'UIP doit faire en sorte que les femmes parlementaires en bénéficient. Elle veillera à ce que le pourcentage de jeunes parlementaires – actuellement de 2,8 % – augmente, y compris au sein du Comité exécutif de l'UIP, qui doit compter trois représentants (un homme, une femme et un jeune parlementaire) au lieu de deux pour chaque région. Les jeunes parlementaires ayant bénéficié d'une formation influencent d'autres parlementaires et elle utilisera donc ses compétences en matière de lobbying pour obtenir les ressources nécessaires à la création d'une académie.

Le monde est confronté à de nombreuses crises, notamment les guerres, les conflits, le coût de la vie et les pandémies, qui exigent toutes une riposte rapide. Cependant, la Stratégie de l'UIP 2022-2026 n'est qu'une déclaration d'intention. Dans le passé, certaines délibérations de l'UIP se sont prolongées et sont devenues sans objet, mais les gens ordinaires ont besoin de solutions immédiates aux crises. En tant que présidente de l'UIP, elle préconisera de modifier les Statuts et de créer une équipe d'intervention rapide, à l'instar du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le Comité exécutif pourra assumer les fonctions de cette équipe ou un nouvel organe pourra être créé. L'UIP devra s'efforcer d'être pertinente et proactive au niveau mondial et sa dirigeante devra être réactive, intrépide, ferme et résolue. Elle est déterminée, dynamique et toujours fermement attachée à ses convictions. Il n'est pas possible d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et de maintenir la croissance économique sans la paix. Chaque vie compte, indépendamment de la religion ou de la race, et les citoyens ont besoin de solutions rapides.

Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie) dit qu'elle apprécie les efforts déployés par le Président pour parvenir à l'affiliation universelle à l'UIP, efforts qu'elle poursuivra. Avocate de formation, elle a obtenu un doctorat en droit et, à l'âge de 38 ans, a été nommée vice-procureur général et vice-présidente de l'Assemblée nationale tanzanienne. Les soutiens apportés à sa candidature par la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe l'ont rendue humble. Elle est parfaitement consciente des grandes responsabilités qui incombent au président de l'UIP, d'autant plus que les pays développés et en développement sont confrontés à de nombreux défis, tels que les effets des changements climatiques, les conflits interétatiques, la pauvreté et les menaces à la paix et à la sécurité. Toutefois, elle est convaincue que, si elle est élue, elle bénéficiera du soutien de ses collègues. Elle a collaboré avec eux pour défendre les valeurs communes de l'UIP que sont la paix, la justice, la tolérance, le respect et la solidarité. Sa participation aux réunions et aux activités de l'UIP lui a permis de comprendre clairement et profondément la vision, la mission et le rôle mondial de l'UIP. Jusqu'à très récemment, elle était présidente du Groupe africain de l'UIP et elle est fière de la contribution du Groupe à la réalisation des objectifs de l'UIP, notamment en ce qui concerne les défis mondiaux et le développement durable. Les connaissances et l'expérience qu'elle a acquises au fil des ans ont amélioré ses compétences en matière de leadership et l'ont incitée à se porter candidate à la présidence de l'UIP.

En tant que présidente, elle travaillera avec tous les Parlements membres pour suivre l'évolution de la situation mondiale. La transparence et la redevabilité seront au premier plan de son action. Il est impératif que l'UIP reste pertinente et elle travaillera donc avec les Membres pour lancer des réformes qui contribueront à la coexistence pacifique et à la prospérité mondiale. Pour concrétiser cette vision, il sera nécessaire d'entreprendre des consultations régulières au sein des groupes géopolitiques de l'UIP afin d'assurer leur participation et leur représentation effectives au sein des organes de l'Organisation. Aucune organisation ne peut rester efficace et pertinente sans inclusivité. Elle se fera la militante de la représentation équitable dans les parlements nationaux, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes, les jeunes et les autres groupes marginalisés. Les discussions porteront sur l'intelligence artificielle (IA) et son impact sur la démocratie, les droits de l'homme et la bonne gouvernance. Son leadership travaillera sans relâche pour assurer un monde plus inclusif, durable et pacifique. D'autres institutions mondiales et régionales partagent les objectifs et les valeurs de l'UIP. Elle renforcera donc la coopération avec l'ONU, les organisations interparlementaires régionales et d'autres parties prenantes. Elle sera toujours guidée par les décisions et les résolutions de l'UIP, qui sont essentielles pour garantir que l'Organisation atteigne ses objectifs, reste sur la voie envisagée par ses Membres et mette en œuvre sa Stratégie 2022-2026. Les finances de l'UIP doivent rester entre de bonnes mains et des efforts doivent être faits pour superviser les finances des contributeurs.

Mme M. Abdibashir Hagi (Somalie) déclare qu'elle est toujours candidate à l'élection de la présidente de l'UIP, malgré l'annonce de son retrait, faite sans son consentement par le Président du Parlement somalien. Certains anciens ont consulté celui-ci, qui s'est depuis excusé. La culture patriarcale de la Somalie est profondément enracinée et les femmes sont réticentes à occuper des postes de direction.

Elle a travaillé dans le domaine des relations publiques, de la communication, du marketing et de l'industrie pétrolière à divers titres, notamment en tant que chef de projet. Elle est attachée à l'éradication de la pauvreté et aident des femmes à accéder au microfinancement. Elle est l'une des rares personnes à pouvoir aider les pays dans ce domaine. Elle entamera des discussions visant à promouvoir la paix et la prospérité tant pour les pays en développement que pour les pays développés, en mettant l'accent sur la réalisation des ODD. Les changements climatiques constituent une menace imminente, mais elle a déjà planifié la manière dont elle pourrait contribuer à les combattre et a participé à des forums tels que le Sommet africain sur le climat. La paix et la sécurité internationales sont également des priorités et des discussions sérieuses doivent être menées pour sauver des millions de vies. Des efforts doivent être déployés pour résoudre les conflits, les guerres et les crimes, et pour parvenir à des résolutions qui favorisent la paix pour tous. Le terrorisme est un danger permanent et le monde doit s'unir pour le combattre. Ayant été témoin d'actes terroristes, elle s'oppose au terrorisme et utilisera diverses méthodes pour le combattre. En tant que présidente, elle veillera à ce que l'UIP collabore avec des parlementaires qui défendent l'humanité, indépendamment de l'origine, de la religion, du genre, de la race ou de l’appartenance politique de chacun. La participation des femmes à la vie politique est cruciale et de nombreux pays africains connaissent des problèmes parce que les femmes sont opprimées. L'unité et la solidarité entre les parlements de jeunes et les groupes géopolitiques sont essentielles pour garantir le changement et les libertés. Elle est attachée à soutenir leur travail pour un avenir meilleur.

Les votes en sa faveur lui permettront de répondre aux besoins et ses partisans ne regretteront pas d'avoir voté pour elle. Elle est humble. Elle encourage les votes basés sur ses idées et le soutien aux femmes venant de pays qui négligent les femmes dirigeantes. Un vote en sa faveur représentera l'espoir.

Le Président ouvre la première série de questions, qui peuvent être adressées aux quatre candidates ou à l'une d'entre elles en particulier.

Une déléguée de l'Ouganda, rappelant le principe de rotation de l'UIP, rappelle que l'UIP a eu un président d'Afrique de l'Ouest (Sénégal) et d'Afrique australe (Namibie) et demande si l'UIP s'engage vraiment à aider les groupes marginalisés. L'Afrique de l'Est compte peu de pays et il convient de lui donner une chance en élisant Mme Ackson, de la République-Unie de Tanzanie.

Le Président rappelle aux participants que l'objectif de la réunion est de poser des questions aux candidates plutôt que d'exprimer un soutien à leur égard.

La déléguée de l'Ouganda demande si l'UIP procède à une véritable rotation régionale de ses dirigeants.

Le Président répond que la rotation est une question qui concerne le Secrétariat, le Président et tous les participants. Toutefois, la séance en cours est consacrée aux questions aux candidates.

La déléguée de l'Ouganda déclare que l'Afrique de l'Ouest est déjà représentée au sein de l'UIP par le Secrétaire général. Il convient de tenir compte du fait que l'une des candidates à la présidence est originaire de la même région.

Une déléguée du Nigéria dit apprécier le fait qu'une femme soit la prochaine présidente de l'UIP. En réponse aux observations de Mme Ackson sur les ripostes rapides, elle demande quelles sont ses stratégies pour repositionner et développer l'UIP afin que d'autres pays soient encouragés à présenter une demande d’affiliation à l'UIP.

Un délégué de Bahreïn demande ce que les quatre candidates pensent de la guerre à Gaza et de la manière dont le conflit israélo-arabe pourrait être résolu.

Mme C. Gotani Hara (Malawi) rappelle que l'UIP est en train de modifier ses Statuts, ce qui encouragera le changement là où il est nécessaire. En tant que présidente, elle donnera la priorité aux questions relatives à la redevabilité concernant les résolutions et aux finances. Les parlementaires veulent savoir combien on leur consacre. Il est également nécessaire d'organiser des réunions et des Assemblées dans différentes régions géopolitiques. L'UIP doit être plus proche du public et chaque région géopolitique doit organiser une Assemblée pour débattre de différentes questions. Elle est consciente que les petits pays s'inquiètent d'être négligés et qu'il serait peut-être préférable de les considérer comme une seule unité. Il convient de procéder à un étalonnage, à l'instar de ce qui se fait au sein du Commonwealth, afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques. Comme elle l'a mentionné précédemment, il est également important de mettre en place une équipe de riposte rapide.

En ce qui concerne le conflit à Gaza, il ne faut pas chercher à se blâmer les uns les autres. Au contraire, il faut reconnaître que chacun est en partie responsable des problèmes mondiaux du fait qu'il ne respecte pas l'espace d'autrui. Certains ne veulent pas vivre en harmonie. Cette prise de conscience est le premier pas vers la solution. En tant que présidente de l'UIP, elle s'efforcera de faire du lobbying et de promouvoir le dialogue entre les pays. L'UIP représente le public. Lorsque le conflit en Ukraine a éclaté, le Président a envoyé une équipe sur place, car il s'est rendu compte que les parlementaires encouragent les pays à reprendre les négociations. Une équipe d'intervention rapide permettrait d'apporter une solution similaire aux futurs conflits.

Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie) dit qu'elle mettra pleinement en œuvre la Stratégie de l'UIP 2022-2026 dont l'un des cinq objectifs est de promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs. Ce principe d'inclusivité au sein de l'UIP doit se répercuter dans les parlements nationaux et tous les groupes au sein des communautés doivent être représentés dans les processus décisionnels. Après les progrès réalisés en matière de représentation des femmes et des jeunes, il est important de représenter les groupes marginalisés, y compris les personnes handicapées. Les parlements nationaux doivent s'inspirer les uns des autres et accroître la représentation de ces groupes. En ce qui concerne la transparence financière et la redevabilité, l'UIP est financée par les cotisations ainsi que par des contributions et des donateurs qui veulent savoir comment l'UIP hiérarchise les priorités. En tant que présidente de l'UIP, elle veillera à ce que les finances de l'UIP soient utilisées pour traiter les questions prioritaires. Les résolutions et décisions de l'UIP doivent être mises en œuvre par les parlements nationaux. L'UIP connaît des réformes juridiques qu'elle supervisera et elle veillera à ce que, lorsque les orateurs prennent la parole, ils présentent les décisions et les actions mises en œuvre dans leurs pays respectifs. En ce qui concerne Gaza, les parlementaires doivent veiller à ce que toutes les parties au conflit respectent le droit international. Chaque vie a une valeur égale et doit être protégée. Le droit international et les principes humanitaires doivent être respectés à tout moment. Les parlementaires décident souvent de l'entrée en guerre de leur pays et doivent donc assumer la responsabilité de leurs décisions.

Mme M. Abdibashir Hagi (Somalie) affirme que l'UIP a besoin d'idées nouvelles et d'innovation. Elle doit contribuer à garantir l'efficacité et l'autonomisation des parlementaires en promouvant l'inclusivité et une représentation plus large afin de ne laisser personne de côté. Des amitiés doivent être développées et les représentants des régions géopolitiques doivent se rendre visite pour partager les meilleures pratiques et résoudre les problèmes. La redevabilité et la transparence doivent être renforcées, et les finances doivent être claires. Compte tenu de son expérience en tant que programmatrice informatique et développeuse de logiciels, elle créera un logiciel permettant à tous de visualiser les activités de l'UIP. Elle est la seule candidate à avoir connu la guerre et à avoir vu les destructions qu'elle peut causer. Elle est donc bien placée pour gérer le conflit israélo-arabe. Elle a l'expérience de la médiation et peut favoriser le dialogue, les négociations et le consensus, et elle nommera des personnes capables de fédérer les autres.

Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal) déclare qu'elle condamne toutes les formes de violence et de terrorisme. Elle maintient cette position en accord avec sa croyance dans les idéaux de l'ONU et les principes exprimés dans les déclarations de l'UIP. Dans cette optique, les droits inaliénables des Palestiniens doivent être respectés. Les tensions doivent diminuer et le dialogue doit être rétabli. La solution est politique, et non militaire, et doit être trouvée par la négociation, le respect des droits fondamentaux de toutes les parties et la justice. En ce qui concerne la première question, elle reste déterminée à servir exclusivement l'UIP et ses collègues parlementaires. Elle a l'expérience de la gouvernance de l'UIP et la disponibilité nécessaire pour exercer la fonction de présidente.

Le Président ouvre la deuxième série de questions.

Un délégué du Kenya déclare que le vote sera historique puisqu'une femme africaine deviendra présidente de l'UIP. Ayant à l'esprit le principe du respect du droit international humanitaire, cher à l'UIP, il demande à Mme Abdibashir Hagi quels sont efforts spécifiques qu'elle a déployés et quelle action parlementaire elle a entreprise pour veiller à ce que les civils soient protégés de la violence politique et que celle-ci ne s'étende pas aux pays voisins. Au cours de la seule année écoulée, la Somalie a connu quelque 375 incidents de violence politique et plus de 1 500 morts. Il demande ensuite à toutes les candidates de divulguer le statut de leur parlement s'agissant des contributions. Chaque candidate à la présidence doit être en mesure de faire pression et de mobiliser son propre parlement pour qu'il honore le paiement de sa contribution à UIP.

M. P.F. Casini (Italie) rappelle que les États-Unis d'Amérique ne sont pas Membre de l'UIP, malgré des années d'efforts pour les faire se réaffilier. Il demande aux candidates à la présidence si elles pensent qu'il est important que le Congrès américain soit représenté au sein de l'UIP. Il estime qu'il est essentiel que des pays comme la Chine, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique soient Membres de l'UIP. Il demande quelles mesures prendront les candidates pour ramener les États-Unis d'Amérique au sein de l'UIP.

Un délégué du Botswana affirme que l'élection d'une femme africaine à la présidence de l'UIP constituera une étape importante. Il demande aux candidates si elles pensent que l'UIP représente bien les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les parlementaires de l'opposition dans ses structures décisionnelles, et quelles mesures elles prendront pour garantir une représentation équitable et juste.

Le Président invite les candidates à répondre à la deuxième série de questions.

Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie) fait savoir que son pays est à jour dans le paiement de ses contributions à l'UIP. Bien que la question du délégué du Kenya soit spécifique au contexte de la Somalie, il est important de noter que les parlements conseillent les gouvernements et supervisent les activités gouvernementales, et qu'ils doivent donc veiller à ce que les gouvernements respectent le droit international.

Il reste 13 pays qui ne sont pas Membres de l'UIP et l'objectif de l'Organisation est d'obtenir l'affiliation de tous les parlements du monde. L'UIP est fière de favoriser le dialogue et elle poursuivra donc le travail de M. Casini et de l'actuel Président pour se rapprocher des États-Unis d'Amérique. Elle est convaincue que ses compétences d'avocate permettront de les convaincre, ainsi que d'autres pays non-membres, de s'affilier à l'UIP.

Le travail visant à garantir la représentation des jeunes et des parlementaires des partis d'opposition commencera dans les parlements nationaux. Dans certains cas, l'UIP a fixé des quotas pour les femmes et les jeunes, et elle pourrait le faire pour d'autres groupes. Cela profiterait aux parlementaires de l'opposition, ce qui est important car l'UIP défend la démocratie pour tous. Le respect des principes démocratiques permettra aux jeunes et aux parlementaires de l'opposition de participer aux processus décisionnels.

Mme M. Abdibashir Hagi (Somalie) souligne qu'il est important d'être honnête et franc et que l'UIP a besoin d'une présidente qui travaille dur. Elle est la seule candidate de l'Afrique de l'Est, ce qui explique la question du délégué du Kenya. Depuis plusieurs mois, le Président de la Somalie prend des mesures de lutte contre le terrorisme, un problème mondial qui touche également le Kenya. La Somalie a adopté des lois pour tenter de le prévenir. Seul le Président du Parlement somalien, et non le Gouvernement ou le Parlement somalien, n'a pas voulu qu'elle se présente à la présidence de l'UIP. Les 329 membres du Parlement fédéral somalien ont soutenu sa candidature. Malgré l'observation faite précédemment sur le soutien de la Communauté d'Afrique de l'Est, il est important de se rappeler qu'elle est originaire d'Afrique de l'Est.

Elle se rendra aux États-Unis d'Amérique pour discuter et convaincre le Congrès américain de réintégrer l'UIP. Elle trouvera également des financements pour des programmes d'aide aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées et défendra la conviction de l'UIP selon laquelle personne ne doit être laissé de côté.

Un délégué demande à connaître le statut de la Somalie vis-à-vis de son affiliation à l'UIP.

Le Secrétaire général indique qu'en tant que détenteur de cette information, c'est à lui qu'il revient de confirmer le statut des Parlements membres dont sont issues les candidates. La République-Unie de Tanzanie et le Malawi n'ont pas d'arriérés, la Somalie a des arriérés depuis six mois et le Sénégal est en train de payer les cotisations de l'année en cours.

Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal) rappelle que les anciens présidents de l'UIP ont œuvré au retour du Congrès américain au sein de l'UIP et qu'en tant que vice-présidente du Comité exécutif, elle a travaillé sur cette question avec le Président Pacheco. De tels efforts se poursuivront car les États-Unis d'Amérique ont besoin de l'UIP et l'UIP souhaite les ramener dans son giron.

L'UIP a lancé un programme visant à améliorer la représentation des jeunes dans les parlements nationaux et elle continuera à travailler dans ce sens. Une fois qu'elle aura gagné la confiance des Membres de l'UIP, elle mettra à profit sa disponibilité, son énergie et son engagement pour discuter des quotas de jeunes avec les parlements nationaux. Elle veillera également à ce que les jeunes parlementaires exercent davantage de responsabilités et mettra en place un réseau de jeunes parlementaires. Il est important que tous les parlements nationaux disposent d'un groupe, d'une culture et d'un réseau de jeunes afin de travailler en synergie avec les jeunes parlementaires. Elle n'est pas présidente du Parlement national du Sénégal et peut donc se consacrer entièrement à l'UIP et à une meilleure représentation des jeunes au sein des parlements nationaux.

Mme C. Gotani Hara (Malawi) précise que seuls 2,8 % des parlementaires dans le monde sont des jeunes et qu'une académie des jeunes pourrait renforcer les capacités et fournir des outils pour aider les jeunes parlementaires à donner le meilleur d'eux-mêmes. Des groupes spécifiques et des programmes pour les jeunes seraient utiles, de même que des récompenses pour les pays ayant un nombre élevé de jeunes et de femmes parlementaires. Les pays qui comptent un pourcentage élevé de femmes parlementaires disposent souvent d'une législation favorable. Le plaidoyer doit commencer progressivement pour qu'une telle législation soit introduite dans les parlements nationaux. Les parlements doivent être encouragés à avoir au moins un délégué à l'UIP issu d'un parti politique d'opposition.

Elle poursuivra le travail de l'actuel Président pour convaincre le Congrès américain de redevenir Membre de l'UIP. Se référant aux comptes rendus des discussions qui ont eu lieu lors de la récente visite de M. Pacheco aux États-Unis d'Amérique, elle identifiera les actions que l'UIP peut entreprendre pour encourager les États-Unis d'Amérique à se réaffilier. L'UIP croit en l'inclusivité et son objectif est que tous les pays soient ses Membres.

Le Président ouvre la troisième série de questions.

Un délégué du Sénégal demande s'il est possible pour les présidents des parlements nationaux de combiner convenablement leurs fonctions avec celles de président de l'UIP et si les candidates seraient prêtes à renoncer à leurs fonctions nationales pour mieux servir l'UIP. Il demande à Mme Mergane Kanouté quelles seraient les nouvelles tâches qu'elle accomplirait en tant que présidente de l'UIP.

Un délégué du Pakistan dit qu'il est encourageant de voir quatre femmes se présenter à la présidence de l'UIP et que cela témoigne du succès de l'Afrique. L'islamophobie, enracinée dans le sectarisme, la haine et le racisme, a créé un fossé entre les mondes occidental et islamique et déstabilisé les sociétés. Il demande quelles mesures spécifiques les candidates prendront pour combler ce fossé.

Un délégué de l'Afrique du Sud demande à Mme Ackson comment elle tirera parti de la capacité de l'UIP à rallier les parlements du monde entier pour relever les défis qui touchent les jeunes, en particulier la pauvreté et le chômage.

Le Président invite les candidates à répondre à la troisième série de questions.

Mme M. Abdibashir Hagi (Somalie) déclare qu'elle n'est pas présidente de la chambre basse du Parlement et qu'elle n'a pas d'obligations familiales. Elle peut donc se consacrer entièrement au service de l'UIP pour les trois années à venir. La vice-présidente de la chambre

basse du Parlement somalien, la Chambre du peuple, a décidé de ne pas se présenter parce qu'elle ne se sentait pas capable de concilier les responsabilités de la présidence de l'UIP et ses obligations nationales.

En tant que musulmane portant le hijab, elle respecte l'islam et toutes les autres religions. En tant que présidente de l'UIP, elle réduira le fossé entre les musulmans et les non-musulmans, démontrera que les musulmans sont pacifiques et lancera une campagne de sensibilisation.

Elle a beaucoup d'idées sur la manière de réduire la pauvreté, en particulier parmi les femmes et les jeunes, et elle a de l'expérience dans la mise en place de solutions de microfinancement.

Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal) affirme que la diversité est essentielle car, parallèlement au multiculturalisme, elle favorise la tolérance. Elle souhaite notamment promouvoir la tolérance religieuse et le respect de la diversité. Elle souhaite combler les fossés entre les nations et être une présidente de l'UIP qui promeut les valeurs humaines.

En réponse à la question du délégué du Sénégal, elle dit qu'elle aidera les parlements nationaux à organiser des états généraux afin de placer le public au cœur de la politique, de connaître ses attentes et de recenser les changements qui pourraient être apportés.

Elle fera de la diplomatie parlementaire pour dépasser les clivages. Elle militera pour la paix et une véritable démocratie, ce qui, selon elle, est réalisable mais nécessite un travail d'équipe.

Mme C. Gotani Hara (Malawi) fait savoir que l'Assemblée nationale du Malawi ne siège que 17 semaines par an et qu'elle aura donc le temps de mener à bien les activités de l'UIP. Il y a deux autres Présidents au sein du Parlement, à qui elle peut déléguer ses activités, et il n'y a que deux jours par an où elle doit être disponible à l'Assemblée nationale.

L'islamophobie crée de nombreux conflits et, en tant que présidente, elle s'engagera dans le dialogue et le plaidoyer. Les discussions doivent se poursuivre afin d'aboutir à des résolutions qui conviennent à tous. Elle encouragera chaque région géopolitique à présenter une résolution qui mènera à des discussions sur les questions liées aux conflits et à l'islamophobie. Il devrait exister une commission spéciale qui réagirait immédiatement face aux cas d'islamophobie et d'autres formes de haine, et qui n'aurait pas besoin d'attendre une résolution pour faire une déclaration. Actuellement, les réponses de l'UIP prennent trop de temps et, dans l'intervalle, les situations peuvent s'aggraver. Des réponses rapides pourraient empêcher l'éclatement d'un conflit.

Des activités doivent être créées pour promouvoir l'autonomisation des jeunes. Bien que certains pays envisagent de fournir des ressources aux jeunes, l'éducation est également très importante et doit être encouragée.

Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie) déclare que seuls des hommes originaires d'Afrique ont présidé l'UIP, l'un d'entre eux ayant été président de l'Assemblée nationale du Sénégal. En tant que Présidente de l'Assemblée nationale tanzanienne, elle a un Vice-Président et trois Présidents de séance. Le président du Parlement n’est tenu d’être présent que lorsque le budget national est examiné et voté. Les dirigeants ne doivent pas être jugés en fonction de la disponibilité, mais de la capacité à tenir leurs promesses.

Tous les parlementaires doivent prôner la tolérance, la paix et le respect des différentes religions et croyances. Compte tenu du principe de respect mutuel défendu par l'UIP, il est important que les parlementaires représentent les victimes de l'intolérance. Le respect mutuel garantit la paix et permet à tous de participer au processus décisionnel.

Elle continuera de mettre en œuvre la Stratégie de l'UIP 2022-2026, qui insiste sur l'importance d'inclure les jeunes dans les processus de prise de décision. Les jeunes pourront ainsi faire connaître les défis auxquels ils sont confrontés et les parlementaires pourront mieux comprendre leur situation.

Le Président invite les candidates à délivrer un dernier message.

Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal) déclare qu'il est temps qu'une Africaine devienne présidente de l'UIP. Elle aurait pu mobiliser la salle, mais elle a choisi de ne pas le faire, car cela n'a pas d'importance. Les candidates sont des sœurs et la concurrence est saine. Il est important de se concentrer sur ce qu'elle peut apporter à l'UIP. La présidence exige du temps et de l'énergie : il n'est pas possible d'être président de l'UIP et de diriger un parlement national. Elle est passionnée par l'UIP, a de l'expérience en matière de gouvernance et poursuivra le travail entamé.

Mme C. Gotani Hara (Malawi) dit que son leadership sera résilient, sans peur et décisif. Elle incarnera la bravoure du peuple du Malawi, qui s'est battu pour la justice même lorsque des nations plus grandes et plus fortes ont commis des injustices. Elle a passé sa vie à défendre les groupes marginalisés et possède une grande expérience des complexités politiques. En tant que politologue, elle est qualifiée pour diriger l'UIP.

Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie) affirme qu'elle est consciente des problèmes auxquels le monde est actuellement confronté, en particulier en ce qui concerne la paix et la sécurité. Elle a l'énergie nécessaire pour occuper le rôle de présidente. Elle veillera à ce que la Stratégie de l'UIP 2022-2026 soit mise en œuvre.

Mme M. Abdibashir Hagi (Somalie) déclare qu'elle a pour habitude de transformer ses paroles en actions. En votant pour elle, les parlementaires soutiendront de nouvelles idées, l'espoir et la démocratie, ainsi qu'une femme qui vient d'un pays qui néglige le leadership féminin.

La séance est levée à 19 heures.

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

SÉANCE DU MARDI 24 OCTOBRE 2023

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 00 sous la conduite de M. A. Gajadien (Suriname), Président de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour
(C-III/147/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 146e Assemblée de l'UIP à Manama (mars 2023)

Le compte rendu est approuvé.

Le Président déclare que le Bureau de la Commission permanente examinera les préparatifs en vue des prochaines Assemblées à sa réunion du 26 octobre. Les délégués sont invités à proposer des thèmes pour les prochaines résolutions ou les futurs débats. La Commission a adopté trois domaines d'intervention pour les années à venir afin de renforcer sa contribution à la stratégie globale de l'UIP. Il s'agit de : 1) l'amélioration du fonctionnement des parlements, 2) la démocratie et les droits de l'homme à l'ère numérique, et 3) un monde plus inclusif et plus juste. Les thèmes retenus pour les résolutions ou les débats doivent relever de ces domaines d'intervention.

Le Président attire l'attention sur plusieurs nouvelles publications de l'UIP, à savoir un rapport sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux, un outil d'auto-évaluation sur les parlements et les droits de l'homme, un guide sur la transformation numérique des parlements et une série d'indicateurs pour des parlements démocratiques visant à soutenir l'apprentissage et le développement des parlements.

Élaboration d'une résolution intitulée *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*

a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs

Le Président invite l'un des co-rapporteurs, Mme L. Reynolds (Australie), à présenter le projet de résolution, l'autre co-rapporteur, M. E. Bustamante (Pérou) n'ayant pas pu se déplacer à Luanda pour participer à l'Assemblée. Un débat sera ensuite tenu et s'ensuivra une discussion sur les amendements proposés. Au total, 194 amendements ont été présentés par 26 Membres de l'UIP et 2 par le Forum des femmes parlementaires.

Mme L. Reynolds (Australie), co-rapporteure, explique que, aujourd'hui, plus de 50 millions d'êtres humains sont victimes de la traite à des fins d'esclavage, un chiffre jamais égalé auparavant. Les causes de la traite des êtres humains, telles que la guerre, la pauvreté et les changements climatiques, sont complexes et difficiles à résoudre, et le seul moyen d'avancer consiste à travailler ensemble. La résolution met particulièrement l'accent sur la traite d'enfants dans les orphelinats, un problème méconnu, mais qui touche au moins huit millions d'enfants dans le monde.

La traite d'enfants dans les orphelinats est une forme de traite relativement discrète qui consiste à transférer les enfants vers des "pseudo-orphelinats", parfois également appelés "pensionnats". Jusqu'à 80 % des enfants concernés ne sont absolument pas orphelins et ont en fait été arrachés à leur famille par des trafiquants qui souhaitent gagner de l'argent grâce à de

généreux donateurs et bénévoles. C'est un commerce atteignant plusieurs milliards de dollars et une véritable escroquerie dont sont victimes des personnes bienveillantes qui ignorent que les enfants auxquels elles pensent venir en aide sont en fait exploités. Deux types de pays sont impliqués : 1) ceux qui fournissent de bonne foi de l'argent et des bénévoles, et 2) ceux qui accueillent les établissements dans lesquels les enfants sont victimes de la traite.

La traite d'enfants dans les orphelinats est une forme de traite différente de celle où des acteurs étatiques enlèvent les enfants de force. Les enfants victimes de traite dans les orphelinats sont souvent maltraités, vendus à des pédophiles ou utilisés à d'autres fins criminelles. Ils sont souvent mis à l'adoption internationale avec de faux papiers.

Visionnement d'une vidéo sur la traite d'enfants dans les orphelinats.

Mme L. Reynolds (Australie), co-rapporteure, invite les délégués à consulter les documents d'information distribués sur les moyens d'éduquer, de légiférer et de militer afin de faire cesser la traite d'enfants dans les orphelinats. Elle les incite également à signer et à partager la pétition déposée par l'organisation *Global Citizen* qui vise à mettre un terme à la traite d'enfants dans les orphelinats.

Les alinéas du projet de résolution mentionnent un large éventail d'instruments, de protocoles et autres documents de l'ONU couvrant la traite d'enfants dans les orphelinats. Cependant, avec cette résolution, c'est la première fois que la communauté internationale se réunit pour lutter spécifiquement contre la traite d'enfants dans les orphelinats. La Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur la vente d'enfants, l'exploitation sexuelle d'enfants et les abus sexuels sur enfants a récemment publié un document à ce sujet qui sera également mentionné dans la résolution.

b) Débat sur le projet de résolution

Mme M. Bon Klanjscek (Slovénie) affirme que, en Slovénie, la protection de l'enfance est régie par la Constitution nationale et les droits de l'enfant sont définis avec précision dans le code de la famille. Les autorités interviennent pour protéger les enfants uniquement lorsque les parents n'exercent pas leurs droits et leurs obligations. En Slovénie, et c'est l'un des aspects positifs du système national, compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'orphelinats ni de foyers pour enfants, la prise en charge s'effectue via le placement familial, l'adoption ou la mise sous tutelle, et ce sont les tribunaux qui prennent les décisions à cet effet.

Si la Slovénie est souvent une cible pour les victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, elle ne connaît pas le problème de la traite d'enfants dans les orphelinats. Le pays est néanmoins bien conscient des risques liés à des mécanismes de contrôle et de protection inadéquats. Il est particulièrement important de redoubler de vigilance en matière d'adoption, notamment d'adoption internationale.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, la Slovénie a accueilli 20 orphelins ukrainiens qui y resteront jusqu'à la cessation des hostilités. Les tuteurs désignés à titre provisoire ont effectué une demande au nom des enfants afin que ces derniers bénéficient de la protection temporaire et le Gouvernement a signé des lettres de garanties interdisant leur adoption.

La Slovénie appuie toutes les mesures visant à éradiquer la traite d'enfants dans les orphelinats à la fois dans les pays limitrophes et à l'échelle internationale.

Un délégué du Koweït déclare que la traite d'enfants dans les orphelinats exige une attention urgente. Les parlementaires sont encouragés à adopter des lois qui protègent les enfants et restreignent le volontourisme, ainsi qu'à mettre en œuvre ces lois et à vérifier leur efficacité. En effet, l'absence de lois et de garanties de mise en œuvre permet aux trafiquants de berner les familles et les enfants, ainsi que les donateurs et les bénévoles. Il faut fermer ces institutions et la communauté internationale, y compris les acteurs étatiques et les organisations internationales, doit agir de concert.

Le Koweït a créé plusieurs organisations caritatives qui protègent les orphelins et adopté des lois exigeant la transparence en matière de protection de l'enfance. Le pays a également ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant.

M. M. Seroor (Bahreïn) précise que les parlements ont le devoir de lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats et qu'ils doivent mettre en place des politiques et des lois à cet égard. Bahreïn attache beaucoup d'importance à la protection des orphelins et a adopté un règlement qui leur confère l'accès aux services de base, tels que l'éducation et les soins de santé.

M. S. Al Khateeb (République arabe syrienne) dit que la traite d'enfants dans les orphelinats est une forme d'esclavage qui a des conséquences dévastatrices sur les victimes. Les parlements doivent s'attaquer aux causes profondes de ce fléau, notamment les problèmes familiaux, les catastrophes naturelles, l'absence d'éducation, la pauvreté et la guerre. Il est particulièrement important de mettre fin aux guerres compte tenu des répercussions socio-économiques qu'elles ont sur les populations.

La République arabe syrienne a subi la guerre, le terrorisme, les sanctions économiques et les séismes qui ont eu des conséquences dévastatrices sur sa population, notamment les enfants. L'intervenant appelle la communauté internationale à lever les sanctions économiques à l'encontre de son pays et à alléger les souffrances des enfants. Le Parlement de la République arabe syrienne a ratifié de nombreux accords internationaux et adopté des lois sur les droits de l'enfant, dont l'une visant à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation des enfants par les groupes armés.

La résolution devrait insister sur la nécessité : 1) d'adopter une législation stricte pour mettre un terme à la traite d'enfants dans les orphelinats, 2) de surveiller les orphelinats en question, et 3) de sensibiliser l'opinion publique dans les médias.

M. A. Denisov (Fédération de Russie) fait savoir que les droits de l'enfant sont protégés par la Constitution russe. Le Parlement examine actuellement une loi visant à protéger les familles d'une ingérence excessive et à maintenir les enfants auprès de leurs familles dans la mesure du possible. Dans le cas contraire, tout sera fait pour placer les orphelins en famille d'accueil plutôt que dans des orphelinats. Des lois régissent également les procédures d'adoption, incriminant l'adoption d'enfants à des fins frauduleuses. La traite des enfants est également érigée en infraction pénale. D'autres mesures ont été prises afin d'interdire les mères porteuses pour les étrangers et d'améliorer les moyens d'existence et le bien-être des familles. La Fédération de Russie respecte le droit international, y compris la Convention relative aux droits de l'enfant, et fait tout son possible pour protéger les enfants dans la limite de ses frontières et au-delà. Pour mettre un terme à la traite des enfants, les pays doivent sensibiliser ces derniers et adopter des lois strictes contre ce crime.

Certains pays saisissent toutes les occasions qui se présentent pour dénigrer la Fédération de Russie à des fins purement politiques. Les discussions sur la présente résolution ne font pas exception, comme en témoignent les amendements, dont bon nombre accusent la Fédération de Russie d'actes qu'elle n'a pas commis. Un tel comportement compromet les efforts visant à résoudre le problème en question.

M. B. Noumjerm (Thaïlande) dit que son Parlement fait de son mieux pour faire en sorte que la Thaïlande ne serve pas de refuge ou d'intermédiaire à l'exploitation ou à la maltraitance des enfants. L'intervenant souhaite aborder cinq points concernant le projet de résolution. Premièrement, il faut investir de manière adéquate afin de créer une base de données complète, systématique et fiable sur le tourisme dans les orphelinats. Celle-ci doit contenir des données désagrégées. Deuxièmement, les parlements devraient allouer un financement suffisant pour installer les technologies, les mécanismes et les outils nécessaires, ainsi que pour mettre en place les programmes de renforcement des capacités et de formation qui aideront les forces de l'ordre et le personnel chargé de la protection de l'enfance à lutter plus efficacement contre le problème. Troisièmement, il est primordial de renforcer la coopération multilatérale, multipartite et multisectorielle, à la fois dans les pays d'origine et de destination. Il est particulièrement important d'encourager un dialogue constructif avec les entreprises privées du secteur des voyages et du tourisme. Quatrièmement, les parlementaires doivent appuyer les politiques sociales qui visent à désinstitutionnaliser les enfants et favorisent une autre démarche avec une prise en charge en milieu familial et dans la collectivité. Cinquièmement, il est nécessaire de s'attaquer de manière durable aux causes profondes de la traite d'enfants dans les orphelinats, telles que la pauvreté, les inégalités, les changements climatiques et les conflits.

Mme C.M. Mumma (Kenya) déclare que la traite est une forme d'esclavage moderne qui expose les enfants au travail domestique forcé et à l'exploitation sexuelle. Certaines formes de traite sont foncièrement racistes, les enfants étant enlevés dans les pays les plus pauvres, notamment en Afrique, pour fournir de la main-d'œuvre bon marché.

Au Kenya, le nombre d'enfants victimes de la traite est passé de 808 en 2017 à plus de 2 500 dans les années 2020. Les principales raisons de cette augmentation sont la pauvreté et les lois inadéquates, en particulier dans les pays de destination. Beaucoup de pays de destination sont

des pays développés qui prétendent défendre les droits de l'homme. Néanmoins, leurs lois rendent les enfants vulnérables à la traite. Tous les pays, d'origine et de destination, devraient être tenus de mettre en place des lois strictes interdisant la traite des enfants dans le monde entier. Des ressources budgétaires sont également nécessaires pour protéger les enfants.

L'intervenante rappelle aux délégués que la responsabilité d'assurer la protection des enfants est au cœur de la Convention relative aux droits de l'enfant qui est la convention la plus largement ratifiée dans le monde.

M. M. Ramírez (Chili) annonce que son pays a récemment commémoré le 50e anniversaire du coup d'État militaire qui a conduit à 17 années de dictature. Pendant cette dernière, de nombreux enfants ont été enlevés et envoyés à l'étranger pour y être adoptés. À ce jour, les responsables restent impunis et les victimes sont délaissées par la justice.

L'intervenant attire l'attention sur la situation actuelle en matière de migration en Amérique latine où les gangs criminels se livrent à la traite des migrants comme moyen de gagner de l'argent et, ce faisant, séparent les familles, notamment les enfants de leurs parents. Le Parlement chilien a adopté une réglementation sur la traite des êtres humains condamnant de tels actes, mais pour qu'elle soit efficace, il faut une collaboration internationale dans divers secteurs. Premièrement, il convient d'encourager la communauté internationale à mener une enquête commune sur les gangs criminels qui se livrent à la traite, car ils sont difficiles à localiser et à traduire en justice en raison de leur présence transnationale. Deuxièmement, la communauté internationale doit garantir la libre circulation des données sur les migrants entre les pays afin que les autorités puissent les identifier, notamment les enfants et les adultes les accompagnant. Il serait ainsi possible de déterminer si les enfants voyagent avec des proches ou des personnes avec lesquelles ils n'ont aucun lien de parenté. Actuellement, le Chili n'est pas en mesure de vérifier ces informations, ce qui signifie que des enfants entrent dans le pays avec leurs agresseurs et risquent d'être victimes d'exploitation. Par ailleurs, il est important de mettre en place des politiques de réunification familiale pour éviter que les enfants soient placés dans des institutions, d'adopter des lois garantissant des migrations sûres et légales, et de lutter contre la traite des êtres humains.

Mme S.E. Lucas (Afrique du Sud) fait savoir que la traite d'enfants dans les orphelinats et l'exploitation des enfants sont des problèmes systémiques. Elle attire l'attention sur un cas récent, en Afrique du Sud, où un bénévole des *Peace corps* a sexuellement agressé quatre orphelines. Le système doit être en mesure d'accompagner et de protéger les personnes vulnérables.

La résolution doit envoyer un message fort indiquant que les parlementaires sont déterminés à défendre les droits et la dignité des enfants et à prévenir toute forme de traite, y compris la traite d'enfants dans les orphelinats. Elle doit fournir un cadre orientant les travaux menés par les parlementaires en matière législative et politique pour prévenir, protéger et engager des poursuites contre les auteurs de ces crimes. Elle doit reconnaître le rôle important que jouent les parlements en s'attaquant aux causes profondes de la traite d'enfants dans les orphelinats et aux facteurs qui la sous-tendent. Elle doit exhorter les parlements à promulguer et à appliquer des réglementations et des lois plus strictes. Il sera ainsi possible de rompre le cycle et d'éviter aux enfants de nouvelles souffrances.

Soulignant la nécessité d'une coopération internationale, l'Afrique du Sud est prête à partager les meilleures pratiques, à échanger des informations et à lutter collectivement contre toutes les formes de traite. Il est impératif de collaborer avec les organisations internationales et la société civile pour s'attaquer efficacement à ce crime. Les parlements doivent fournir un appui et des ressources, promouvoir l'éducation, sensibiliser et renforcer les capacités, afin de permettre aux individus et aux collectivités d'identifier et de signaler les cas suspects de traite d'enfants dans les orphelinats. Il faut aussi lutter contre la pauvreté et les inégalités qui exposent les populations à ce crime.

Mme A. Al Darmkai (Oman) précise que, pour prévenir la traite d'enfants dans les orphelinats, les parlements doivent adopter des lois qui rendent l'éducation obligatoire et le travail des enfants illégal. Il est important de sélectionner les familles d'accueil et de leur fournir une aide financière. Oman dispense une éducation gratuite aux orphelins leur permettant ainsi de démarrer leur vie sur un pied d'égalité.

M. F. Zon (Indonésie) déclare que la traite d'enfants dans les orphelinats est un crime violent et une atteinte à l'humanité qui expose les victimes au travail des enfants, à l'exploitation sexuelle et à des conditions de vie difficiles. Les conséquences de la traite d'enfants sont dévastatrices, portant atteinte à la santé physique et mentale et au développement des enfants. La résolution est donc primordiale.

Le projet de résolution exhorte les parlements à s'acquitter de leurs engagements internationaux et à veiller à ce que les mesures nécessaires soient mises en place pour lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats. À cette fin, l'Indonésie a promulgué plusieurs lois, y compris la loi sur l'élimination de la traite des êtres humains et une loi relative à la protection de l'enfance. La coopération internationale est également nécessaire, en particulier entre les pays d'origine et de destination. L'intervenant convient qu'il faut s'attaquer aux causes profondes de la traite, telles que la pauvreté.

Il attire l'attention sur les violations des droits de l'homme commises à Gaza où les enfants sont assassinés et torturés, et se voient refuser l'accès à la nourriture, à l'eau et à l'électricité. La situation expose davantage les enfants à la traite et pourrait entraîner la création de nouveaux orphelinats. La communauté internationale doit mettre un terme au bombardement illégal et inhumain de Gaza par Israël et sauver les enfants palestiniens qui souffrent. Selon le rapport américain de 2023 sur la traite des personnes (*US 2023 Trafficking in Persons Report*), des enfants palestiniens ont été frauduleusement recrutés pour effectuer des travaux agricoles dans les colonies de peuplement israéliennes implantées en Cisjordanie et sont victimes de conditions assimilables à du travail forcé, notamment des travaux dangereux sans équipement de protection adéquat et une rémunération insuffisante.

La résolution devrait mettre l'accent sur le droit d'accès aux recours, y compris les soins médicaux et l'aide juridictionnelle, et mentionner brièvement qu'il est important de créer des synergies entre les gouvernements et les parlements. Il faudrait trouver des solutions de remplacement aux orphelinats pour les orphelins et les non-orphelins.

M. S.V.D. Ram (Inde) dit que les valeurs humaines fondamentales telles que la liberté, l'égalité et les droits de l'homme pour tous figurent clairement dans la Constitution de l'Inde. Le pays a mis en place un solide système de foyers et d'institutions d'accueil qui est étroitement surveillé par les organismes gouvernementaux et réglementé par la loi afin de venir en aide aux enfants devant être pris en charge et protégés, notamment ceux qui ont été soustraits à la traite. L'Inde fait tout son possible pour fournir aux enfants la meilleure qualité de vie, y compris l'éducation, la nourriture et l'hébergement gratuits.

La délégation indienne est globalement d'accord avec le projet de résolution, mais souhaite faire un certain nombre de suggestions. Premièrement, l'alinéa 19 fait référence à une initiative menée par les États-Unis d'Amérique pour suivre l'état d'avancement de la lutte contre la traite des êtres humains dans les différents pays. Les documents de l'UIP ne doivent pas faire allusion à des initiatives menées par un pays en particulier et l'alinéa doit donc être supprimé. Deuxièmement, l'alinéa 21, dans lequel il est demandé que le mariage forcé et l'adoption illégale soient explicitement reconnus comme des types d'exploitation – tel que formulé dans une décision de l'Union européenne du 9 juin 2023 – doit être supprimé dans la mesure où la définition de ces concepts n'a pas fait l'objet d'un accord international. Troisièmement, il est également nécessaire de supprimer l'alinéa 22 qui soulève des inquiétudes à l'égard des modèles de prise en charge en institution. En réalité, l'expérience de l'Inde en matière d'institutions pour enfants est très positive, car elle a mis en place un solide système qui bénéficie de tout le soutien possible, y compris l'aide financière et la protection en vertu de la loi. Quatrièmement, l'intervenant demande que l'alinéa 24.2 soit reformulé. Les expressions "à l'intention des États, établissant" et "un cadre législatif clair" doivent être supprimées pour faire de la loi type un document d'orientation plutôt qu'un instrument contraignant.

M. V. Vojtko (République tchèque) déclare que la meilleure solution consiste à élever les enfants dans leurs familles. Le Parlement de la République tchèque a présenté des amendements dans lesquels il exprime sa préoccupation à l'égard de la sécurité dans le monde, en particulier dans les pays déchirés par la guerre, comme l'Ukraine. L'un de ces amendements élargit la portée de la résolution pour inclure les actions politiques commises par les États (en plus des actions commerciales déjà mentionnées) afin de couvrir la violence étatique perpétrée non seulement en Ukraine par la Fédération de Russie, mais aussi ailleurs dans le monde. Il y a également un certain nombre d'amendements plus généraux insistant notamment sur l'importance de la prévention, de la fourniture d'une aide et de la sécurité en ligne.

M. A. Torosyan (Arménie) soutient pleinement le projet de résolution sur la traite d'enfants dans les orphelinats qui constitue un problème majeur en matière de droits de l'homme. Compte tenu de la nature transnationale de ce crime, tous les pays devraient s'attaquer au problème de la traite d'enfants dans les orphelinats et de la traite des êtres humains en général, peu importe qu'ils

soient confrontés à une situation critique ou sans gravité sur le plan national. L'intervenant prie instamment les délégués d'adapter leur législation nationale à l'esprit et à la lettre de la résolution afin qu'elle ait des effets tangibles.

Il souhaite apporter un certain nombre de modifications au projet de résolution. Premièrement, la référence à la décision de l'Union européenne à l'alinéa 21 doit être supprimée de manière à ce que l'alinéa soit libellé comme suit : "soulignant l'importance de prévenir et de combattre la traite des êtres humains et de protéger ses victimes, et l'importance d'inclure explicitement le mariage forcé et l'adoption comme types d'exploitation". En effet, les décisions de l'Union européenne ne sont pas pertinentes au regard de l'Arménie ou d'autres pays non membres. Deuxièmement, l'alinéa 24.10 c) doit être supprimé étant donné que la Convention relative aux droits de l'enfant, les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants et la résolution 74/133 de l'Assemblée générale des Nations Unies ne prescrivent pas une compétence extraterritoriale pour ces crimes.

M. C.H. Arrien Cronembold (État plurinational de Bolivie) dit que la traite des êtres humains est l'une des formes de violence les plus cruelles qui touche les femmes et les enfants de manière disproportionnée et viole les droits de l'homme fondamentaux, tels que le droit à la liberté, à la dignité et à l'intégrité physique, psychologique et mentale. Il est nécessaire de poursuivre en priorité ce crime et de punir les coupables. Il incombe à l'État d'identifier les victimes de la traite, y compris celles qui sont soumises au travail forcé et de les diriger vers les services sociaux. L'État doit fournir un financement pour lutter contre le problème et collaborer avec les organisations de la société civile pour fournir une aide spécialisée aux victimes. L'aide doit être disponible aux niveaux national et international.

L'État plurinational de Bolivie a adopté une loi sur la traite des êtres humains qui érige en infraction la traite à des fins de travail forcé et d'exploitation sexuelle. Les auteurs de ces crimes sont passibles de 10 à 20 ans d'emprisonnement. Selon l'intervenant, ils devraient être condamnés à la réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. En Bolivie, le nombre de cas de traite d'êtres humains est passé de 522 entre janvier et juillet 2022 à 776 entre janvier et juillet 2023. Il est donc primordial que la Bolivie redouble d'efforts. L'intervenant appelle la communauté internationale à travailler avec plus d'opiniâtreté pour mettre un terme à la traite des enfants et infliger des peines strictes aux coupables. Le monde a le devoir de protéger les enfants.

Mme A. Santana Bello (Cuba) exprime son soutien à l'égard du projet de résolution. Même s'il n'y a pas de traite d'enfants à Cuba, le pays convient qu'il faut lutter contre ce phénomène à l'échelle mondiale, car les enfants sont l'avenir et doivent être protégés.

À Cuba, il n'y a rien de plus important qu'un enfant. La Constitution reconnaît les droits des enfants, des adolescents et des jeunes, et le nouveau code familial renforce davantage ces droits. Cuba a mis en place des institutions pour les enfants qui ne peuvent pas être pris en charge par leurs parents et il incombe au gouvernement de garantir les droits de ces enfants. Les institutions sont des endroits où il fait bon vivre. S'il y a bien quelque chose qui cause du tort aux enfants cubains, c'est le blocus auquel Cuba est soumis depuis plus de 60 ans. L'intervenante appelle la communauté internationale à lever le blocus.

M. M. Agha Tehrani (République islamique d'Iran) annonce que les enfants font partie des personnes les plus vulnérables de la société et doivent être pris en charge. L'avenir des enfants pourrait être protégé en renforçant les familles. Le Parlement de la République islamique d'Iran a adopté une résolution visant à sécuriser le bien-être des enfants et à mettre un terme à l'avortement.

L'intervenant attire l'attention sur la situation à Gaza où des milliers d'enfants ont été assassinés sans merci ou sont devenus orphelins. Il se dit préoccupé que la situation à Gaza crée un terrible précédent, ouvrant la voie à de nouvelles violations des droits de l'homme ou peut-être même les normalisant. La communauté internationale doit collectivement condamner les attaques contre Gaza.

M. C. Lohr (Suisse) se félicite du projet de résolution sur la traite d'enfants dans les orphelinats qui contribuera à faire avancer les droits de l'enfant à l'échelle internationale et sensibilisera les politiciens au problème. La Suisse défend avec ferveur les droits et les intérêts des mineurs qui ne disposent souvent pas des connaissances et des moyens nécessaires pour se défendre eux-mêmes. Les enfants et les adolescents qui vivent loin de leur famille d'origine sont particulièrement vulnérables et méritent l'attention particulière des autorités. Il est nécessaire de

s'attaquer au problème à différents niveaux et avec différents partenaires, en tenant compte des circonstances de chaque pays. L'intervenant exhorte les parlements touchés par la traite d'enfants dans les orphelinats à établir un cadre juridique clair qui érige ces pratiques en infraction. Les pays dont les ressortissants sont impliqués dans la traite des enfants à l'étranger doivent prendre toutes les mesures, que ce soit sur le plan législatif ou à travers des campagnes de prévention, pour lutter contre ce crime. S'il ne faut pas décourager les bénévoles, ils ne doivent pas être amenés dans une structure conçue pour profiter des enfants ou les exploiter.

M. M. de Maegd (Belgique) dit que la résolution devrait couvrir les adoptions internationales illégales dans la mesure où elles sont étroitement liées à la traite d'enfants dans les orphelinats. L'adoption internationale illégale touche des milliers d'enfants dans le monde, entraînant de grandes souffrances pour les enfants eux-mêmes, ainsi que pour leurs parents biologiques et adoptifs. L'intervenant a proposé une série d'amendements pour apporter un éclairage sur la question.

La Belgique a récemment adopté une résolution obligeant le Gouvernement à mener une enquête sur les cas d'adoption internationale illégale, en particulier les processus par le biais desquels ces adoptions ont été validées. Par ailleurs, le Ministère de la justice a décidé d'accorder la nationalité belge aux victimes, de garantir leurs droits civils et d'annuler leur adoption. Les victimes, qui viennent du monde entier, y compris d'Amérique du Sud, d'Afrique et de la région Asie-Pacifique, ont eu la possibilité de se présenter devant le parlement où elles ont indiqué à quel point la résolution susmentionnée était importante, en particulier pour leur rétablissement.

L'intervenant exhorte les délégués à appuyer ses amendements, y compris ceux appelant les autres parlements à mener leurs propres enquêtes et à prendre des mesures pour prévenir les adoptions internationales illégales. Il est essentiel que les personnes concernées soient reconnues en tant que victimes et bénéficient d'une aide.

Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie) déclare que la traite des enfants est la conséquence des menaces contre la sécurité telles que le terrorisme qui accroît le nombre de migrants et de réfugiés et facilite l'exploitation des groupes vulnérables. L'Algérie a adopté des lois relatives à la protection de l'enfance et établi une commission spéciale pour la protection des enfants. Il existe une loi qui érige la traite des êtres humains en infraction et prévoit des sanctions pénales contre les coupables.

Il est important de sensibiliser l'opinion à la traite des enfants et à la prévention de ce phénomène, de renforcer les lois et les mécanismes de mise en œuvre, d'infliger des peines lourdes aux coupables, d'allouer des ressources et de dispenser une formation aux personnes responsables de la prise en charge.

L'intervenant appelle la communauté internationale à mettre un terme aux violations des droits de l'homme commises à Gaza qui engendrent de terribles souffrances pour les enfants palestiniens.

Mme A.N. Ayyoub Awadallah (Égypte) estime que la traite d'enfants dans les orphelinats est un crime transnational organisé qui a pris de l'ampleur en raison des guerres, de l'instabilité politique et des difficultés économiques dans le monde. Il faut agir de toute urgence. Il est important de mettre en place des politiques pour les orphelinats et de dispenser une éducation aux responsables de la protection de l'enfance afin qu'ils puissent plus efficacement prendre en charge les orphelins, notamment les filles, qui sont encore plus vulnérables.

L'Égypte a signé plusieurs instruments internationaux relatifs à la traite des êtres humains et les a harmonisés dans le droit interne. En fait, elle a été l'un des premiers pays à ériger ce fléau en infraction. La Constitution de l'Égypte confère une protection particulière aux femmes et aux enfants contre toutes les formes de maltraitance, y compris la violence sexuelle. Le pays s'efforce également d'élargir la définition du terme "orphelin" pour inclure les enfants des rues et les enfants des immigrés clandestins. La prise en charge des enfants, en particulier des filles, est essentielle pour l'avancement et le développement de la société.

Mme M. Vasilevich (Bélarus) fait savoir que la traite d'enfants dans les orphelinats est un crime transnational et qu'une stratégie internationale unique et coordonnée est nécessaire. La collaboration entre les pays d'origine, de transit et de destination est primordiale. Les gouvernements doivent traduire en justice tous ceux qui participent à ce crime, qu'il s'agisse des recruteurs, des intermédiaires ou des utilisateurs.

Les parlementaires doivent prendre plusieurs mesures pour résoudre le problème. Premièrement, ils doivent renforcer la législation nationale conformément aux normes juridiques internationales. Les infractions et les sanctions pénales doivent être clairement définies dans la loi. Les lois et les politiques connexes, telles que celles relatives à l'immigration, à l'emploi et à l'adoption doivent également être renforcées. Deuxièmement, il est important d'encourager un vaste débat sur la traite des enfants, notamment avec l'industrie touristique. Les parlementaires doivent réaliser un travail de sensibilisation dans le cadre de séances d'information régulières et promouvoir la collecte et la diffusion de données précises. Troisièmement, il est nécessaire de fournir une aide aux victimes de la traite des enfants, y compris des soins médicaux, une prise en charge psychologique, un hébergement sûr, une protection, un soutien juridique et des visas humanitaires temporaires.

Mme A. Alshaman (Arabie saoudite) dit que, selon les rapports de l'ONU, 50 millions de personnes dans le monde sont victimes de l'esclavage moderne et de la traite. Parmi les facteurs aggravants figurent les guerres et les changements climatiques. Les enfants sont particulièrement exposés à la traite à des fins de dons d'organe, d'exploitation sexuelle et pour fournir de la main-d'œuvre bon marché. Les orphelinats sont souvent surpeuplés et pourvus d'un personnel qui exploite les enfants. Un fort pourcentage d'enfants qui se suicident avant l'âge de 18 ans ont été victimes de la traite et du crime organisé.

La communauté internationale doit collaborer pour lutter contre la traite des êtres humains et reconnaître que cette infraction est en hausse. Il est impératif d'avoir des lois et des règlements en place qui sont régulièrement réexaminés, ainsi que de renforcer les sanctions à l'encontre des coupables. Il est nécessaire de sélectionner le personnel des orphelinats et de passer au crible les donations effectuées. Les parlements devraient sensibiliser l'opinion publique et soutenir leurs gouvernements pour lutter contre ce crime.

L'Arabie saoudite a édicté de nombreuses lois pour protéger les enfants, notamment contre le harcèlement, l'interdiction de la mendicité et la sécurité en ligne, et elle a renforcé les sanctions pénales contre les coupables. Le pays a alloué des ressources pour des campagnes de sensibilisation qui incitent le public à ne pas faire de dons à des sources non fiables. Une liste d'organisations agréées recueillant des dons a également été publiée.

Mme O. Aymadji (Tchad) dit que l'une des principales causes de la traite des enfants dans les orphelinats est la pauvreté, les pays les moins développés étant particulièrement touchés. Le Tchad déplore également des grossesses non désirées, des maladies, un conflit et une absence d'éducation chez les filles qui contribuent au problème. Le Gouvernement tchadien a créé des centres de réadaptation pour les enfants et adopté un décret sur la protection de l'enfance qui interdit la mendicité infantile. Mais ces actions ne suffisent pas. Il est essentiel d'adopter des lois strictes et de favoriser la coopération entre les parlementaires et les autres parties prenantes. L'UIP devrait créer un réseau de parlementaires pour lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats et s'efforcer de mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Dans une société développée, les enfants sont moins susceptibles de faire l'objet de la traite ou d'être abandonnés dans des orphelinats. Enfin, il est nécessaire de réformer le système des orphelinats dans son ensemble, car les enfants n'y sont pas correctement pris en charge, notamment les filles. Les orphelins sont souvent perçus comme inférieurs.

M. Chenghua Jiang (Chine) appuie les efforts entrepris par l'UIP pour lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats. La Chine a adopté plusieurs lois contre la traite et la contrebande, et prévoit des peines sévères pour ce crime, allant de cinq ans d'emprisonnement à la peine de mort. Le pays a ratifié le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et l'a harmonisé dans le droit interne.

La Chine appuie la plupart des dispositions du projet de résolution, mais demande la suppression de l'alinéa 19 pour les raisons suivantes. Premièrement, l'UIP est, par nature, une organisation multilatérale et elle ne doit donc pas faire référence aux mesures internes d'un pays particulier dans ses résolutions. Autrement, ce ne serait finalement que justice pour les autres pays que d'ajouter également leurs propres pratiques dans le texte. Deuxièmement, les rapports des États-Unis d'Amérique sur l'état d'avancement de la lutte contre la traite des êtres humains et l'esclavage moderne dans les différents pays sont subjectifs et inexacts, dans les faits. Ils utilisent une double démarche qui divise les pays entre ceux qui répondent aux normes des États-Unis et ceux qui n'y répondent pas, tirant des conclusions qui ne reflètent ni la réalité ni les efforts déployés par les pays concernés, notamment la Chine. Les amendements à l'alinéa 21 proposés par le Canada posent les mêmes problèmes et doivent être rejetés.

Mme M.F. Mba Obono (Guinée équatoriale) déclare que le respect des droits de l'homme et des libertés, y compris pour les enfants, est l'un des fondements de son pays. La Guinée équatoriale a mis en place des institutions qui prennent en charge et protègent les enfants ayant perdu un parent ou les deux. Les institutions font l'objet d'une surveillance gouvernementale par l'intermédiaire du Ministère des affaires sociales et de l'égalité des sexes et permettent aux proches de rendre visite aux enfants les week-ends. Si aucun cas de traite d'enfants dans des orphelinats n'a été détecté en Guinée équatoriale, il y a eu des cas de disparition d'enfants. Il est primordial de condamner toutes les formes de traite et de dissuader les auteurs de ces actes. L'intervenante appuie fermement le projet de résolution, car les enfants sont l'avenir de la société.

Mme L. Vasylenko (Ukraine) dit que, au cours des 600 derniers jours, la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine a entraîné la mort de 500 enfants et fait encore plus d'orphelins. Les mesures décrites par la Fédération de Russie pour soi-disant lutter contre la traite des enfants ne font qu'alimenter cette dernière. En effet, la Fédération de Russie mène une politique de déportation, retirant les enfants ukrainiens de leurs propres foyers, familles et collectivités, leur faisant traverser la frontière pour les amener sur une terre étrangère et les plaçant dans des institutions où les attend un sort inconnu. À ce jour, 19 549 enfants ont été déportés de l'Ukraine vers la Fédération de Russie. Il faut déployer des efforts colossaux et mener de longues enquêtes pour identifier les enfants et les rendre à leurs familles, notamment lorsque les deux parents ont été assassinés par l'État qui a déporté ces enfants.

La déportation et le placement d'enfants en institution est une toute nouvelle forme de traite des enfants qui mérite l'attention de la communauté internationale. Il est crucial de punir les idéologues et les chefs d'État responsables de ce crime. L'intervenante remercie les pays qui aident à négocier le retour des enfants ukrainiens, y compris le Qatar et les États baltes, et attire l'attention sur les amendements proposés par l'Ukraine et les autres pays concernant la déportation des enfants ukrainiens vers la Fédération de Russie.

Mme K. Daugaard (Danemark) explique que de nombreux enfants ont été adoptés et certains sur la base de fausses prémisses. Les enfants adoptés n'ont pas toujours le droit d'accéder aux renseignements contenus dans leur dossier, y compris les formulaires indiquant que leurs parents biologiques ont consenti à l'adoption ou les rapports de police concernant la disparition d'enfants ou les enfants trouvés. Chaque enfant adopté doit avoir le droit d'accéder à ses propres documents. Les organismes d'adoption doivent être tenus de remettre tous les documents d'adoption sur demande, y compris pour des adoptions internationales.

M. Abdus Shahid (Bangladesh) dit que le Bangladesh est extrêmement préoccupé par la violence à l'égard des enfants. Le pays a adopté plusieurs lois sur le bien-être et la protection des enfants et publié une directive interdisant le harcèlement sexuel. Cependant, les lois actuelles relatives aux crimes sexuels commis sur des enfants portent essentiellement sur la sanction du coupable plutôt que sur la protection de l'enfant.

Les châtiments corporels sont généralisés dans de nombreux établissements éducatifs au Bangladesh. En janvier 2011, la Cour suprême a déclaré illégaux les châtiments corporels infligés aux enfants dans les établissements éducatifs et a publié des lignes directrices sur la manière de mettre en œuvre cette interdiction. Une campagne de sensibilisation sur ce thème a également été lancée dans tous les établissements éducatifs.

Le Bangladesh a pris des mesures positives pour lutter contre la traite. Il a notamment promulgué la Loi sur la prévention et la suppression de la traite des êtres humains, qui remédie aux lacunes législatives, comme le fait que la traite des hommes ne soit pas interdite. Un plan d'action national sur la lutte contre la traite des êtres humains a également été adopté pour veiller à ce que la mise en œuvre des lois luttant contre ce problème bénéficie d'une sensibilisation, des capacités et d'une responsabilisation adéquates, et pour coordonner l'action.

Toutes les mesures nécessaires ont été prises afin de renforcer l'accès à des services de santé primaires gratuits pour les enfants au Bangladesh avec une attention particulière pour les soins prénataux et postnataux des enfants et de leurs mères. Des progrès significatifs ont également été réalisés afin de garantir l'éducation pour tous et, par là même, l'égalité des sexes. La Loi intégrée sur l'éducation devrait être adoptée d'ici 2030 et elle inscrira le droit à l'éducation primaire dans la loi et la rendra obligatoire. Enfin, le Bangladesh a développé des programmes d'allocation destinés aux mères et aux enfants, et le pays encourage le secteur privé à investir dans l'enfance.

Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn) annonce que les lois et les règlements sur la traite d'enfants dans les orphelinats sont susceptibles de contribuer à la protection des enfants dans les pays dotés de solides institutions, mais qu'ils sont insuffisants dans les pays touchés par des conflits. Les enfants des pays déchirés par la guerre sont souvent exposés à des groupes radicaux et sont donc encore plus vulnérables. Il faut tenir compte de cette réalité dans l'élaboration de la résolution.

Mme L. Reynolds (Australie), co-rapporteure, dit que toutes les questions soulevées par les délégués seront abordées dans le cadre de la discussion sur les amendements. Il est important de tenir compte de la portée de la résolution. Il est possible que les délégués soient plus enclins à accepter les références aux instruments internationaux, mais à laisser de côté les instruments régionaux et nationaux. Il y a également un certain nombre de questions transverses connexes que les délégués souhaiteraient peut-être incorporer dans le texte, y compris les adoptions internationales et la protection des véritables orphelins touchés par les catastrophes naturelles ou les conflits.

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière

Le Président annonce que la Commission va examiner les amendements proposés en plénière.

La discussion se poursuit de 11 h 25 à 12 h 40. La séance est ensuite levée.

SÉANCE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023

(après-midi)

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. A. Gajadien (Suriname), Président de la Commission permanente.

Élaboration d'une résolution intitulée *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*
(suite)

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière
(suite)

Le Président indique que le projet de résolution a été révisé à la lumière des amendements discutés lors des réunions de rédaction en plénière du 24 octobre 2023. Au total, 194 amendements émanant de 26 délégations et 2 du Forum des femmes parlementaires ont été reçus et examinés.

Mme L. Reynolds (Australie), co-rapporteure, remercie les délégués pour leur travail acharné, leur bonne volonté et leur flexibilité dans l'examen des amendements et la finalisation de la résolution. C'est la première fois qu'une réponse mondiale coordonnée est apportée à la question de la traite d'enfants dans les orphelinats. Il existe également de nombreuses questions connexes, dont certaines ont été incorporées dans le texte, comme la question des adoptions internationales illégales.

La résolution contient de très bonnes recommandations sur le soutien mutuel nécessaire en la matière. Un long chemin reste à parcourir pour de nombreux pays. Il est essentiel de convaincre les populations des préjudices causés par le volontourisme et de soutenir les enfants qui ont été victimes de la traite.

La traite des orphelins est une nouvelle forme de traite qui pourrait être résolue en réorientant les milliards de dollars investis dans les orphelinats vers des programmes soutenus par l'État qui encouragent les familles à rester ensemble ou qui recherchent de nouvelles familles pour les enfants qui n'ont pas le soutien de leurs parents. Elle présente le projet de résolution à la Commission permanente pour approbation.

Une déléguée de l'Afrique du Sud demande à la Commission d'adopter le projet de résolution.

Un délégué de l'Inde félicite les co-rapporteurs pour le bon travail réalisé sur la résolution, mais souhaite émettre une réserve. La résolution devrait préciser que la loi type mentionnée au paragraphe 38.4 serait une ligne directrice ou une recommandation plutôt qu'un principe auquel les États devraient se conformer.

Mme L. Reynolds (Australie), co-rapporteure, prend note de la réserve. La loi type ne doit en effet pas être obligatoire.

Le délégué de l'Inde déclare que le terme "loi" devrait être remplacé par "ligne directrice" afin de souligner qu'il s'agit d'une recommandation plutôt que d'une obligation. Le terme "loi" suggère un certain niveau de réglementation.

Mme L. Reynolds (Australie), co-rapporteure, prend note de la réserve et la gardera à l'esprit lors de l'élaboration modèle de texte.

Le délégué de l'Inde souhaite dissocier son parlement du paragraphe 38.4 et demande que sa réserve soit reflétée dans une note de bas de page.

Le Président prend note de la réserve et a fait remarquer qu'il n'est plus possible d'apporter de modification au texte puisque le processus de rédaction était terminé.

La Commission permanente adopte la résolution par acclamation.

d) Désignation d'un rapporteur à la 147e Assemblée de l'UIP

Le Président propose que Mme L. Reynolds (Australie), co-rapporteure, présente la résolution à la 147e Assemblée de l'UIP au nom de la Commission.

Il en est ainsi décidé.

Préparation des Assemblées suivantes

a) Sujet de la prochaine résolution qui sera élaborée par la Commission

Le Président déclare que deux propositions ont été reçues concernant le thème de la prochaine résolution. La première proposition émane de la délégation du Maroc et porte sur le thème *Apporter une contribution parlementaire en vue d'assurer la protection des enfants victimes de violations graves lors de conflits armés et, en particulier, pour mettre un terme à l'enrôlement militaire des enfants*. La seconde proposition est une proposition conjointe des délégations du Canada et de la République-Unie de Tanzanie sur le thème *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit.* Après avoir examiné les propositions, le Bureau a décidé de recommander la deuxième proposition.

Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie) explique que l'intelligence artificielle (IA) est devenue une question d'intérêt mondial qui a attiré l'attention des Nations Unies et des pays du Nord en particulier. L'IA présente des avantages et des inconvénients. Elle est positive dans la mesure où elle peut aider à prendre des décisions en matière de budgétisation et de planification, par exemple, mais elle peut aussi avoir un impact négatif sur la démocratie. L'utilisation de l'IA risque notamment d'amplifier les abus en ligne contre les femmes et de faciliter la diffusion de fausses informations.

L'UIP n'a pas pris part aux discussions mondiales sur l'IA, mais elle aura désormais l'occasion de renforcer les capacités des parlementaires dans ce domaine et de les soutenir ainsi dans leurs efforts législatifs. La proposition est unique en ce sens qu'elle rassemble les voix du Nord et du Sud.

Mme M. Rempel Garner (Canada) estime qu'il est essentiel d'examiner l'IA sous l'angle de la démocratie et des droits de l'homme. Des experts du monde entier ont tiré la sonnette d'alarme en raison du risque catastrophique si les législateurs ne prennent pas des mesures adéquates pour réglementer le développement et le déploiement à grande échelle des technologies d'IA. Il ne s'agit pas d'un principe futuriste, mais d'un phénomène actuel.

L'IA facilite l'exploitation extrême des femmes et des enfants et risque de perturber gravement les élections et autres processus démocratiques. Le monde a assisté à la montée des "deepfakes", qui consistent par exemple à superposer le visage de personnes sur des vidéos pornographiques et à les diffuser sur l'internet. Les chatbots incitent les personnes souffrant de troubles mentaux à adopter des comportements suicidaires et d'autres à se radicaliser. La question de la propriété des données se pose également. Les grandes entreprises multinationales s'appropriant des données, en particulier celles des pays du Sud, sans compensation ni cadre éthique.

La résolution sera une opportunité incroyable pour l'UIP de renforcer les capacités des parlementaires dans ce domaine. L'IA est un sujet qui touche aux droits de l'homme et qui nécessite l'engagement des parlementaires.

M. D. Naughten (Irlande), Président du Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie, déclare que le Groupe de travail avait approuvé la proposition du Canada et de la République-Unie de Tanzanie et qu'il travaillerait avec la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme pour élaborer une résolution qui réponde aux besoins des électeurs. L'IA doit être réglementée de manière rigoureuse, mais, à ce jour, les parlementaires ont été exclus du débat. Il est essentiel que les voix du Sud soient entendues en plus de celles du Nord, afin d'éviter toute discrimination. Il s'agit de créer un ensemble de normes éthiques fondées sur les droits de l'homme et la dignité.

Le Président considère que la Commission souhaite approuver la proposition du Canada et de la République-Unie de Tanzanie de préparer une résolution sur le thème *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit.*

Il en est ainsi décidé.

Le Président informe qu'un débat sur la résolution aura lieu lors de la 148e Assemblée de l'UIP en mars 2024. La résolution elle-même sera adoptée lors de la 149e Assemblée de l'UIP en octobre 2024. Mme Rempel Garner (Canada) et Mme Lugangira (République-Unie de Tanzanie) ont été désignées comme co-rapporteures. Il considère que la Commission souhaite approuver ces nominations.

Il en est ainsi décidé.

b) Ordre du jour de la Commission à la 148e Assemblée de l'UIP

Le Président fait savoir que le Bureau a également recommandé à la Commission de tenir un débat sur le thème *Pour des mesures durables visant à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées, y compris leurs possibilités d'éducation et d'emploi* lors de la prochaine Assemblée. Ce débat n'aboutira pas à une résolution. Il considère que la Commission souhaite approuver la recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Élections au Bureau de la Commission

Le Président rappelle qu'il est demandé à la Commission de pourvoir deux postes vacants pour le Groupe Eurasie, un poste vacant pour le Groupe des Douze Plus et un poste vacant pour le Groupe Asie-Pacifique. Le Groupe Eurasie a désigné Mme A. Aghazada (Azerbaïdjan) et M. A. Torosyan (Arménie). Le Groupe des Douze Plus a désigné M. M. de Maegd (Belgique). Le Groupe Asie-Pacifique a désigné M. G. Dhielafararez (Indonésie).

Les nominations sont approuvées.

Le Président indique que la Commission est également invitée à élire son prochain président et son prochain vice-président. Les groupes géopolitiques sont parvenus à un accord sur la rotation des présidents et vice-présidents de commissions, appelant à une répartition équitable entre les régions et entre les hommes et les femmes. Pour la Commission permanente de la

démocratie et des droits de l'homme, le prochain président devrait être une femme du Groupe Asie-Pacifique et le prochain vice-président devrait être un homme du Groupe Eurasie. Le Groupe Asie-Pacifique a proposé la candidature de Mme J. Mahmood (Maldives) à la présidence, tandis que le Groupe Eurasie a proposé la candidature de M. A. Torosyan (Arménie) à la vice-présidence.

Les nominations sont approuvées.

Une déléguée de l'Australie souhaite remercier sa collègue, Mme Reynolds, pour son rôle de premier plan dans le cadre de l'élaboration de cette résolution.

Le Président remercie les délégués pour leur soutien au cours de son mandat de deux ans en tant que Président de la Commission permanente.

La séance est levée à 17 h 35.

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

SÉANCE DU MARDI 24 OCTOBRE 2023

(matin)

La séance est ouverte à 9 heures sous la conduite de M. M.B.M. Al-Ahbabi (Qatar), Président de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour
(C-I/147/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 146e Assemblée de l'UIP à Manama (mars 2023)

Le compte rendu est approuvé.

Le Président fait plusieurs annonces. Compte tenu des liens qui existent entre le phénomène des changements climatiques et celui de l'extrémisme violent et du terrorisme, il encourage les personnes présentes à assister à deux autres réunions au cours de l'Assemblée, à savoir le deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et la séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur le thème *Le rôle des parlements dans la lutte contre l'impact humanitaire des déplacements liés au climat*. En ce qui concerne les changements climatiques, il indique que la campagne *Parlements pour la planète* de l'UIP progresse bien et que les retours d'information sur les mesures que les parlements peuvent prendre pour rendre leurs actions plus écologiques sont nombreux et positifs. Il invite les participants à continuer de partager leurs expériences avec le Secrétariat de l'UIP. La Réunion parlementaire qui aura lieu en marge de la 28e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) aux Émirats arabes unis en décembre 2023 sera également un événement important à cet égard.

Il encourage en outre les parlementaires à partager leurs meilleures pratiques et leurs expériences concernant l'égalité des sexes et les parlements sensibles au genre lors du débat paritaire qui aura lieu le lendemain. La campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !* propose six approches pour améliorer l'inclusion des jeunes dans les parlements. Il invite les participants à consulter la plateforme de la campagne sur le site web de l'UIP pour en savoir plus sur les moyens de promouvoir l'inclusion des jeunes dans les parlements.

Il relève que l'année 2024 marquera le dixième anniversaire des *Principes communs en matière d'assistance aux parlements* de l'UIP et exhorte les parlements qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ces principes. Il félicite les parlements qui, en 2023, ont mis en œuvre les résolutions de l'UIP sur le désarmement et ratifié les conventions et traités internationaux connexes, lesquels sont importants pour protéger la diversité et renforcer la confiance afin de garantir un monde plus sûr et plus pacifique.

Audition d'experts sur le thème *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*

Le Président explique que l'objectif de l'audition d'experts et de la résolution à venir est de mettre en lumière l'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle (IA). C'est aussi l'occasion de mettre en commun les expériences et les meilleures pratiques de chacun pour que les armes automatisées et l'IA soient utilisées de manière positive et non destructrice. La présente discussion guidera les co-rapporteurs dans leur travail de rédaction de la résolution. Il rappelle que les parlementaires peuvent également présenter leurs recommandations par écrit au Secrétariat de l'UIP.

Mme I. Nakamitsu (Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement), intervenante invitée, déclare, dans un message vidéo préenregistré, que le débat sur l'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'IA arrive à point nommé, car la technologie progresse beaucoup plus vite que la capacité des États à gérer efficacement les opportunités et les risques qu'elle présente pour la paix et la sécurité internationales. Faisant part des préoccupations du Secrétaire général de l'ONU concernant la disponibilité et l'accessibilité croissantes de technologies nouvelles et émergentes sophistiquées, en particulier dans le domaine militaire, elle affirme que les dirigeants politiques doivent agir de toute urgence pour interdire et réglementer les systèmes d'armes autonomes et faire face à l'impact potentiellement perturbateur de l'IA.

Elle explique que les principales inquiétudes concernent la prévisibilité et la fiabilité des systèmes gérés par l'IA, ainsi que le risque de partialité des algorithmes et des données, et même de partialité institutionnelle au sein de ces systèmes. L'intégration de l'IA dans les systèmes d'armes autonomes peut accroître de manière exponentielle leur autonomie, renforcer ainsi leur manque de fiabilité et leur imprévisibilité, et compromettre de ce fait des processus décisionnels cruciaux, tels que la reconnaissance des cibles et l'emploi de la force. Il est donc essentiel que les produits obtenus grâce à l'IA puissent être expliqués aux opérateurs et aux décideurs humains. Elle souligne que ces questions soulèvent également de sérieuses interrogations quant à la capacité des États à respecter le droit international – y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme (DIDH) – lors du développement, du déploiement et de l'utilisation de systèmes d'armes de plus en plus autonomes. Elle déclare qu'en fin de compte, les applications de l'IA devraient faire ce que les êtres humains attendent d'elles, que les décisions prises doivent être clairement expliquées et que l'IA ne devrait jamais être chargée de prendre des décisions de vie ou de mort. Le ciblage autonome d'êtres humains par des machines est une ligne morale qui ne doit pas être franchie, et les machines ayant le pouvoir et la capacité d'ôter des vies sans intervention humaine doivent être interdites par le droit international.

Les États doivent donc se mettre d'accord sur des interdictions et des réglementations régissant les systèmes d'armes létales autonomes et élaborer des cadres normatifs pour l'IA afin de garantir que celle-ci soit utilisée de manière responsable dans le domaine militaire. L'intervenante précise cependant que toute réglementation éventuelle des systèmes d'armes autonomes ne doit pas chercher à entraver l'accès aux technologies émergentes et à l'IA et le développement de leurs utilisations à des fins pacifiques.

Elle indique en outre que les drones armés sont de plus en plus utilisés dans les conflits armés, ce qui pose des problèmes éthiques, humanitaires et juridiques, notamment parce que ces engins sont souvent utilisés pour attaquer des cibles civiles. Elle exhorte les parlementaires à demander des comptes aux gouvernements à cet égard et à les appeler à améliorer la transparence, le contrôle et la redevabilité en matière d'acquisition et d'utilisation de drones armés.

Enfin, elle relève que les discussions sur les systèmes d'armes autonomes et sur l'IA doivent être complémentaires afin que les deux domaines se renforcent mutuellement. Les États doivent collaborer avec les parties prenantes concernées, y compris l'industrie de la défense, afin d'envisager, d'évaluer et de créer des garanties en matière d'IA et de systèmes d'armes autonomes. Ils doivent également convenir d'un instrument juridiquement contraignant pour interdire les systèmes d'armes autonomes qui fonctionnent sans intervention humaine et qui ne peuvent donc pas être conformes au DIH, et pour réglementer de manière adéquate tous les autres systèmes d'armes autonomes. L'année 2026 a été fixée comme date limite pour la finalisation de cet instrument. Aussi, pour garantir le respect de cette échéance, des efforts soutenus doivent être déployés sans attendre par toutes les parties prenantes, notamment le monde universitaire, l'industrie et la société civile. Elle conclut son propos en soulignant que les parlementaires joueront un rôle crucial en demandant des comptes aux gouvernements, en garantissant la transparence en matière de gouvernance et en incitant les gouvernements et les sociétés en général à prendre des mesures concrètes.

Mme P. Peraza Aguilar (Ministre conseillère, Mission permanente de la République du Costa Rica auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève), s'exprimant à distance par liaison vidéo, dit que soutenir les efforts en matière de gestion, de réglementation et de conformité avec le droit international – en particulier le DIH et le DIDH – des systèmes d'armes autonomes est une priorité pour son pays. Le dialogue en cours au sein de l'UIP démontre que la communauté internationale est capable de mettre en œuvre des actions concrètes pour réglementer l'utilisation des technologies et de l'IA dans la sphère militaire. Les discussions devraient porter non pas sur la question de savoir si ces technologies sont

bénéfiques, mais plutôt sur la manière dont les nouvelles technologies peuvent être adaptées en vue de réduire les risques qui en découlent. Elle estime qu'une approche proactive est nécessaire pour garantir la transparence dans ce domaine, avec l'obligation pour les développeurs et les États d'intégrer les garanties nécessaires dans leurs systèmes d'armes autonomes.

En outre, la communauté internationale doit s'employer à faire respecter les principes de prévisibilité et de proportionnalité énoncés dans le DIH, car l'IA peut entraver les efforts déployés par les États pour se conformer à ces principes. L'intervenante souligne également l'importance d'établir des normes universellement contraignantes pour les développeurs, les exportateurs et les importateurs afin de garantir que les algorithmes préprogrammés utilisés dans les systèmes d'armes autonomes ne perpétuent ou n'exacerbent pas la discrimination. Les responsabilités du secteur privé, des gouvernements et de la société civile doivent être clairement définies, et il convient également de mettre en place des réglementations pour que les systèmes d'armes autonomes ne tombent pas entre les mains de criminels ou de groupes non étatiques qui opèrent en dehors de la loi.

Elle ajoute que pour contrôler efficacement les systèmes d'armes autonomes, il sera nécessaire d'interdire les armes qui ne respectent pas le DIH et de réglementer tous les autres systèmes d'armes en fonction de leur niveau d'autonomie. Elle estime que le maintien d'un contrôle humain significatif tout au long du cycle de vie des systèmes autonomes est un impératif moral et que des mesures concrètes doivent être prises sans délai pour élaborer un instrument international juridiquement contraignant. Elle souligne à cet égard que les systèmes autonomes sont déjà utilisés dans certains pays – notamment en Afghanistan, en Azerbaïdjan et en Ukraine – au détriment de la vie des populations, et que le développement et l'utilisation de ces systèmes ne feront que croître avec le temps. Plus les États attendront pour réglementer le développement, la production, le déploiement et le transfert des systèmes d'armes autonomes, plus il est probable que ceux-ci circulent sur un marché non réglementé. L'absence de réglementation constitue une menace tant pour le DIH que pour le DIDH.

L'intervenante fait observer que le Costa Rica participe activement au processus d'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant pour réglementer les systèmes d'armes autonomes. En juillet 2022, le pays a présenté, conjointement avec les Gouvernements de l'Argentine, du Panama et des Philippines, un premier projet de Protocole VI à la Convention sur certaines armes classiques au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les questions ayant trait aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes. En juin 2023, il a présenté un deuxième projet, aux côtés de 10 autres pays. Par ailleurs, le Costa Rica favorise le dialogue sur cette problématique lors d'événements afin de la faire connaître et d'obtenir des soutiens. Il a ainsi abordé la question lors de la Conférence REAIM 2023 qui s'est tenue aux Pays-Bas. Il a également organisé la Conférence d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'impact social et humanitaire des armes autonomes en février 2023, au cours de laquelle les États d'Amérique latine et des Caraïbes sont convenus de la nécessité impérieuse de négocier un instrument juridiquement contraignant, assorti d'interdictions et de réglementations, sur l'autonomie des systèmes d'armes, afin de garantir un contrôle humain significatif. Lors de cette Conférence, les États ont également souligné non seulement les risques pour la sécurité posés par l'utilisation de l'IA dans les systèmes et processus militaires, mais aussi le risque d'utilisation malveillante de cette technologie par des agents étatiques et non étatiques. Le communiqué issu de la Conférence est le premier résultat consensuel sur la question dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le Costa Rica a poursuivi ses efforts après la Conférence, notamment au sein du Système d'intégration de l'Amérique centrale et du Marché commun des Caraïbes (CARICOM), ainsi qu'au XXVIIIe Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement et à la Conférence de Luxembourg sur les systèmes d'armes autonomes, où l'accent a été mis sur l'importance de garantir un contrôle humain significatif tout au long du cycle de vie des systèmes d'armes autonomes et sur la nécessité impérieuse d'organiser dans d'autres régions des discussions sur la réglementation internationale de ces systèmes.

Mme G. Hinds (Conseillère juridique, Comité international de la Croix-Rouge), s'exprimant à distance par liaison vidéo, déclare que son organisation se concentre sur les aspects juridiques des nouvelles technologies de guerre, en évaluant leur compatibilité avec le droit international existant, en particulier le DIH, ainsi que sur les conséquences humanitaires pour les civils pris dans un conflit armé et pour les combattants eux-mêmes. L'utilisation de l'IA et des systèmes d'armes autonomes dans les conflits armés présente des risques et des défis principalement en raison des dangers accrus qu'ils engendrent, de leur impact négatif et influence sur la prise de décision humaine, ainsi que de leurs effets néfastes sur les cyberopérations et la guerre de l'information.

D'une manière générale, l'utilisation de l'IA dans les systèmes d'armes doit être abordée avec une extrême prudence. L'intervenante souligne donc l'urgence d'élaborer une nouvelle convention internationale prévoyant des interdictions et des restrictions.

Bien qu'il n'existe pas de définition internationalement reconnue d'une arme autonome, il est communément admis qu'il s'agit de tout système qui, une fois activé ou déployé, peut sélectionner des cibles et exercer la force contre elles sans intervention humaine. Elle précise que cette définition concerne le fonctionnement de ces systèmes plutôt que la technologie utilisée et couvre aussi bien les systèmes d'armes autonomes basés sur l'IA que les armes autonomes plus rudimentaires, fondées sur des règles, telles que les mines terrestres. Ces systèmes n'impliquent aucune prise de décision humaine concernant la cible spécifique ou le moment de l'attaque, ce qui soulève d'importantes questions éthiques et juridiques, en particulier lorsque les cibles sont basées sur des profils préprogrammés. L'intégration de l'IA et des techniques d'apprentissage automatique dans les systèmes d'armes autonomes peut produire un effet "boîte noire" conduisant à des comportements imprévisibles. Elle déclare que si leur fonctionnement ne peut être prédit ou expliqué, ces systèmes doivent être interdits, de même que les armes autonomes conçues pour cibler des personnes plutôt que des objets, en raison de leurs importantes répercussions sur les plans juridique et éthique et de la nécessité de maintenir un contrôle humain sur l'emploi de la force.

L'intervenante estime qu'outre l'interdiction de certaines armes autonomes, il convient d'imposer des contraintes opérationnelles strictes à d'autres types d'armes autonomes afin de limiter leurs effets imprévisibles sur l'environnement. Leur durée d'utilisation et les lieux et situations dans lesquels ces armes peuvent être déployées doivent être restreints, et certaines exigences en matière d'interaction homme-machine doivent être prises en compte. Ces restrictions doivent être inscrites dans une loi contraignante au niveau international afin d'établir une approche commune qui pourra ensuite être mise en œuvre au niveau national. Les parlementaires peuvent jouer un rôle clé à cet égard, en utilisant les procédures parlementaires pour demander aux gouvernements de soutenir les efforts et les discussions au niveau international et de développer et faire connaître des positions nationales fortes. Elle donne des exemples d'initiatives parlementaires sur ces questions, notamment les travaux de la Chambre des Lords, au Royaume-Uni, sur l'IA et les systèmes d'armes, les auditions organisées par la Commission de la défense nationale en Belgique, et les résolutions appelant à un traité sur les armes autonomes adoptées par le Parlement européen.

Elle relève en outre que des outils numériques sont de plus en plus utilisés pour éclairer la prise de décision humaine dans les conflits armés, de grandes quantités de données étant collectées et analysées pour produire des évaluations concernant les menaces et les modes de vie, entre autres. L'IA est également utilisée pour établir des recommandations et des prédictions concernant des comportements et des événements futurs. Bien que ces systèmes ne prennent pas de décisions, ils peuvent influencer de manière significative les processus décisionnels. Les risques sont notamment les biais inhérents à l'IA, l'imprévisibilité des algorithmes d'apprentissage automatique et la nature opaque des résultats qui ne peuvent pas être rétroconçus ou nécessairement compris. En ce qui concerne l'interaction homme-machine, le biais de l'automatisation constitue un défi majeur. L'efficacité de cette interaction est également un sujet de préoccupation : l'interaction homme-machine peut-elle être réellement efficace si le traitement de l'IA est si rapide que les êtres humains ne sont pas en mesure d'y prendre part ou de former leur propre jugement lorsqu'ils prennent des décisions ? À cet égard, le risque de préjudice est plus élevé pour les décisions qui touchent à la vie et à la dignité des personnes en situation de conflit. Il convient donc d'accorder une attention particulière à l'utilisation de l'IA dans la prise de décision en matière de ciblage et de détention. L'intervenante conclut son propos en soulignant que l'IA doit rester un outil d'aide à la décision humaine et non pas entraver ou compromettre l'exercice du jugement humain. Par conséquent, des exigences spécifiques en matière de conception et de vérification seront nécessaires pour les systèmes d'aide à la décision, avec des mesures permettant aux êtres humains de faire face aux incertitudes et aux biais inhérents à ces systèmes.

Mme C. Connolly (Directrice d'*Automated Decision Research*), s'exprimant à distance par liaison vidéo, explique que *Stop Killer Robots* est une coalition mondiale regroupant plus de 250 organisations de la société civile et du monde universitaire dans le monde entier qui demandent une nouvelle loi internationale sur les systèmes d'armes autonomes. Des discussions sont en cours depuis 10 ans sur la question des systèmes d'armes autonomes dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. Des travaux ont également été entamés au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies, y compris avec les États qui ne sont pas parties à la

Convention sur certaines armes classiques. L'intervenante se réjouit que l''idée d'un instrument juridiquement contraignant bénéficie d'un soutien croissant. Elle annonce qu'une première résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont un grand nombre d'États issus des différents groupes régionaux se sont portés coauteurs, a été présentée par l'Autriche. Cette résolution constituera un forum ouvert et accessible dans lequel les États de toutes les régions pourront partager leurs points de vue et suggérer des pistes pour le lancement de négociations internationales. Tous les États sont donc encouragés à la soutenir. L'intervenante ajoute que le Conseil des droits de l'homme de l'ONU travaille également à l'élaboration d'un rapport sur l'utilisation des nouvelles technologies dans le domaine militaire.

Elle fait observer que certains défis posés par la prise de décision automatisée et les technologies de l'IA sont déjà largement reconnus, notamment en ce qui concerne leur fiabilité, leur prévisibilité, leur transparence et leur explicabilité, ainsi qu'en termes de responsabilité et de redevabilité. S'agissant des armes autonomes, la nature opaque du processus et du ciblage basés sur des algorithmes rend ces préoccupations d'autant plus prégnantes, tandis que les enjeux éthiques, juridiques, humanitaires et moraux associés à l'IA et aux systèmes d'armes autonomes compromettent de manière inédite la mise en œuvre effective du DIDH et du DIH. L'intervenante dit que des inquiétudes ont également été exprimées quant à l'absence d'une véritable redevabilité et responsabilisation pour les décisions prises par les systèmes d'armes autonomes, ainsi qu'au biais de l'automatisation et au manque de jugement et de compréhension de la part de l'homme au sein de ces systèmes. Elle mentionne également l'imprévisibilité et le manque de fiabilité des systèmes d'armes autonomes, ainsi que les risques de multiplication des forces, de course aux armements, d'escalade des conflits et de représailles.

Elle explique que les systèmes d'armes autonomes appliquant la force à des cibles sur la base de données fournies par des capteurs et de profils de cibles généralisés sans intervention humaine, sont qualitativement différents des autres systèmes d'armes : les individus sont détectés, traités et ciblés en tant que modèles de données et objets plutôt qu'en tant qu'êtres humains. En outre, avec les progrès de l'IA et des technologies de détection, les profils de cibles peuvent devenir plus complexes, et il est dès lors plus difficile de comprendre ce qui est inclus dans un profil de cible et quand un système va utiliser la force. Ces dernières années, les capacités des systèmes d'armes autonomes ont progressé en ce qui concerne la durée et la portée potentielles de leurs opérations, les types de cibles à identifier et attaquer pouvant être programmés dans les systèmes, le nombre de systèmes pouvant opérer ensemble et les types de tâches pouvant être exécutées sans intervention humaine. Elle relève que si les êtres humains conservent un certain niveau de contrôle sur les fonctions critiques de la plupart des systèmes d'armes autonomes, de nombreux représentants de l'industrie de la défense ont déclaré que divers systèmes étaient déjà capables d'identifier, d'attaquer et de détruire une cible sans intervention humaine, et ont demandé un renforcement de l'encadrement et de la législation sur la question. Les États doivent prendre l'initiative de lancer des négociations afin d'établir les interdictions et les réglementations nécessaires.

Elle déclare que les décisions et opérations qui engagent la vie ou la mort ne doivent pas être déléguées à des machines. Une approche à deux niveaux est nécessaire, avec des interdictions pour les systèmes qui ne peuvent pas être utilisés avec un contrôle humain significatif et qui sont conçus pour cibler les êtres humains, et des réglementations pour tous les autres systèmes afin de garantir qu'ils sont utilisés avec un contrôle humain significatif. Elle exhorte les parlementaires à soutenir la négociation d'un instrument juridiquement contraignant et à encourager les gouvernements à se mobiliser énergiquement en faveur de ce processus.

Mme M. Stolbizer (Argentine), co-rapporteure, rappelant que la question de l'IA et des systèmes d'armes autonomes a été choisie comme thème d'étude par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale lors de la 146e Assemblée, dit que les contributions des experts permettront d'orienter les délibérations des participants sur la rédaction de la résolution à ce sujet. Elle invite les personnes présentes à apporter des contributions lors de cette séance ou par écrit au Secrétariat de l'UIP, le but étant de présenter un projet de résolution pour adoption lors de la 148e Assemblée en mars 2024.

Elle estime qu'il est essentiel d'aborder la prolifération des conflits, de la violence armée et de l'extrémisme violent dans le monde dans une perspective plus moderne, c'est-à-dire qui tienne compte des avancées technologiques liées aux systèmes d'armes et à l'IA. Si les progrès de la technologie peuvent être bénéfiques pour le secteur humanitaire et promouvoir la paix et la sécurité internationale, la militarisation de l'IA comporte également des risques et des défis majeurs. Elle considère la question des systèmes d'armes autonomes comme une priorité éthique

et humanitaire, rappelant que les machines manquent d'empathie, d'intuition et d'autres caractéristiques humaines et qu'elles ne doivent pas prendre de décisions de vie ou de mort. La prise de décision doit continuer, en toutes circonstances, de faire intervenir l'être humain. Rappelant également que l'utilisation des moyens de guerre ne peut être illimitée, elle souligne l'importance de garantir le respect du DIH, et en particulier des principes de proportionnalité, de responsabilité, de transparence et de redevabilité, tout au long du cycle de vie des armes autonomes.

Elle souligne que les parlementaires ont un rôle transversal à jouer et doivent mettre à profit leur fonction de représentation pour préserver et réaliser les droits des personnes tout en veillant à ce que les États rendent des comptes et participent aux négociations internationales. À cet égard, le projet de résolution invitera les parlementaires à participer activement aux discussions sur les systèmes d'armes létales autonomes, à prendre des mesures pour interdire et réglementer ces systèmes au niveau national, à prévoir des ressources financières pour le renforcement des capacités et les initiatives de sensibilisation, et à créer des comités spéciaux chargés d'examiner les risques posés par les systèmes d'armes autonomes. Le projet de résolution invitera également les gouvernements à négocier un instrument juridiquement contraignant comprenant des interdictions et des réglementations et à intégrer une perspective intersectionnelle de genre dans leurs discussions.

Le Président ajoute que les technologies émergentes et les nouveaux systèmes d'armes créent une zone grise sur le plan éthique susceptible de menacer la paix internationale, les droits de l'homme et la confiance dans les conventions internationales. Il souligne l'importance d'examiner les moyens de garantir que les systèmes d'armes autonomes prennent les bonnes décisions en matière de cibles, utilisent une force équitable, protègent les civils et fassent la distinction entre les cibles civiles et militaires. Il est également important de réfléchir à la question de la responsabilité, si ces systèmes venaient à commettre des erreurs.

M. Z. Mojskerc (Slovénie) déclare qu'un multilatéralisme efficace et le rôle central de l'ONU sont essentiels pour garantir la paix et la sécurité internationales, sur lesquelles pèsent de nombreux défis et menaces que les pays ne peuvent affronter seuls. Il souligne que la Slovénie reste déterminée à participer de manière fédératrice et constructive aux efforts déployés dans ce domaine. Lorsqu'elle prendra ses fonctions de membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU en 2024, la Slovénie encouragera la médiation en tant qu'outil efficace pour prévenir les conflits et consolider la paix, et se concentrera aussi bien sur la consolidation que sur le maintien de la paix. Il ajoute que son pays soutient résolument les missions et opérations de maintien de la paix destinées à prévenir les souffrances dévastatrices infligées aux civils lors des conflits armés dans les zones urbaines, et participe activement aux actions humanitaires et de consolidation de la paix menées au niveau international, en particulier dans les Balkans occidentaux ainsi qu'au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique du Sud. En 2019, la Slovénie a créé le Centre de formation aux opérations de paix, qui dispense des formations nationales et internationales certifiées au personnel civil et de la police militaire déployé dans le cadre d'opérations de maintien de la paix, ainsi que des formations axées sur le DIH, l'égalité des sexes dans la gestion des crises, la protection des civils, les changements climatiques et la paix et la sécurité.

M. A. Oshima (Japon) déclare que le débat sur la réglementation des systèmes d'armes autonomes n'est plus seulement une question de sécurité, c'est aujourd'hui aussi une question philosophique et éthique complexe. Les parlementaires ne peuvent donc rester à l'écart et doivent adopter une approche proactive. Les systèmes d'armes autonomes qui n'impliquent pas d'intervention humaine doivent être largement interdits, car placer la vie et la mort sous la responsabilité de machines représente une grande menace pour l'humanité. Il estime qu'en tant que forum politique clé pour les négociations multilatérales, l'UIP doit contribuer de manière significative à la formation et au développement de l'opinion publique internationale sur cette question.

M. J. Granoff (Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND)), citant Eliezer Yudkowsky et Geoffrey Hinton sur les menaces posées par l'IA, dit qu'un grand nombre de vies risquent d'être perdues si les humains s'appuient trop sur les machines au détriment de la compréhension humaine. Les parlementaires doivent donc œuvrer à l'élaboration d'une législation internationale pour prendre en main cette question existentielle.

M. F. Alazmi (Koweït) déclare que les cyberattaques menacent la sécurité nationale et internationale, et que la succession de crises à un rythme effréné a semé la peur et sapé la confiance des citoyens dans les gouvernements. Il estime que les autorités nationales et internationales ne respectent pas leurs obligations en matière de protection des droits de l'homme et que leur échec a propagé la corruption et les maladies, augmenté la criminalité et aggravé l'insécurité alimentaire et hydrique. Cette situation compromet à son tour la sécurité nationale et internationale. Il affirme que les pays doivent placer le bien-être des populations au-dessus de tout. Une volonté politique est nécessaire pour lutter contre la corruption et créer des institutions économiques solides fondées sur la transparence et la responsabilité. L'intervenant souligne à cet égard la nécessité de mettre en place un système de suivi global pour évaluer les progrès réalisés par les gouvernements, et de redoubler d'efforts pour réduire la corruption en surveillant les transferts d'argent et en luttant contre le blanchiment d'argent et le trafic d'armes et de stupéfiants. Il mentionne enfin le problème de la criminalité transnationale, qui doit être combattue à l'échelle internationale au moyen de stratégies réalistes et efficaces visant à promouvoir des politiques internationales fondées sur les droits de l'homme.

M. S. Ty (Cambodge) dit que son pays a pendant longtemps été victime de divers systèmes d'armes, mais qu'il est aujourd'hui parvenu à la paix et qu'il a partagé son expérience avec la communauté internationale à de nombreuses occasions, notamment dans le cadre d'opérations de maintien de la paix. Il précise que si le Cambodge n'a pas encore adopté de législation spécifique sur les systèmes d'armes autonomes, le pays a promulgué une législation sur les explosifs, les armes et les munitions et a ratifié plusieurs conventions sur les armes. Il souligne que les conséquences à long terme des systèmes d'armes létales autonomes sont bien plus importantes que leurs avantages à court terme. Les machines et les algorithmes ne doivent pas prendre seuls des décisions de vie ou de mort, et une résolution forte est nécessaire pour examiner l'impact des systèmes d'armes autonomes et de l'IA.

Mme A. Lotriet (Afrique du Sud) déclare que les parlementaires ont la responsabilité de protéger et de défendre les valeurs du DIDH et du DIH. Les dangers potentiels posés par les systèmes d'armes autonomes qui ont la capacité d'opérer sans intervention ou supervision humaine directe ne peuvent être ignorés. Elle rappelle que ces armes peuvent conduire à des violations du DIDH et constituent une menace importante pour la paix et la sécurité internationales. Si l'on permet à des machines de prendre des décisions de vie ou de mort, l'homme pourrait être démis de sa responsabilité et de son obligation de rendre des comptes, ce qui porterait atteinte aux principes fondamentaux régissant les sociétés et affaiblirait encore davantage le système multilatéral.

Elle souligne que l'impact potentiel des armes létales autonomes est alarmant, car sans le jugement et le discernement de l'homme, ces systèmes peuvent commettre des erreurs tragiques. Ces erreurs se solderaient par des pertes civiles et des dommages humanitaires étendus, et mettraient en jeu les droits de l'homme et les principes du DIH, notamment le droit à la vie, l'interdiction de la torture et le principe de distinction. Elle déclare que les parlementaires ont le devoir d'empêcher l'érosion de ces principes et de protéger la dignité et le bien-être de tous les individus, même en temps de conflit. Les parlements doivent travailler en étroite collaboration avec les gouvernements pour promouvoir la mise en place d'un instrument juridiquement contraignant interdisant sans équivoque le développement, la production et le déploiement de systèmes d'armes autonomes non contrôlés ou supervisés par l'homme. Un tel instrument doit s'appuyer fermement sur les principes du DIH, les droits humains fondamentaux et d'autres considérations éthiques.

M. M. Almuhiri (Émirats arabes unis) fait observer que l'IA est un secteur en plein essor qui a de nombreux impacts positifs notamment dans les domaines militaire et de la sécurité, et qu'une utilisation accrue de cette technologie aidera les pays à atteindre les objectifs de développement durable et à relever d'autres défis majeurs. L'IA et les systèmes autonomes peuvent être utilisés à la place des humains dans des situations dangereuses et améliorer les réponses aux situations d'urgence. Il relève toutefois que si les immenses capacités de ce domaine offrent de nombreuses possibilités de servir et de protéger l'humanité, elles sont également porteuses de menaces et de dangers importants. Aussi, une coopération internationale et la participation du secteur privé, des gouvernements et de toutes les autres parties concernées sont nécessaires pour réglementer l'utilisation de l'IA et des armes autonomes. Les parlements doivent adopter des lois et des textes législatifs nationaux pour régir l'utilisation de l'IA et des systèmes d'armes autonomes, et mettre en

place des mécanismes de contrôle pour garantir une utilisation éthique des systèmes d'IA, tout en encourageant l'innovation dans ce domaine. Il estime qu'il serait utile que l'UIP publie un guide établissant des normes pour l'utilisation de l'IA par les parlements et les gouvernements, en particulier dans les secteurs militaire et de la sécurité. Il conclut son propos en indiquant que son pays s'efforce de rester à la pointe de la technologie et de réduire les menaces pour la paix et la sécurité.

M. H. Ebrahim (Bahreïn) dit que les systèmes d'armes létales autonomes soulèvent un certain nombre de questions éthiques et techniques et constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il rappelle que ces systèmes doivent donc être développés dans le respect du DIH et du DIDH. Si le recours à l'IA dans le développement de drones et d'armes automatisées est acceptable, il est dangereux que ces armes puissent prendre des décisions à la place des humains. Il relève en outre que ces armes sont également susceptibles d'être exploitées par des pirates informatiques, ce qui pourrait entraîner des destructions sans précédent. Aussi, pour éviter les catastrophes, des garanties doivent être intégrées dans le développement des systèmes d'armes autonomes. L'intervenant déclare que les parlements doivent s'efforcer de promouvoir la législation et les discussions sur tous les aspects des systèmes d'armes autonomes et d'empêcher le massacre de civils dans les guerres et les conflits.

M. A. Barakat (République arabe syrienne) rappelle que les techniques, les armes et les technologies utilisées dans les guerres évoluent constamment. La protection des civils est un objectif primordial du DIH, et certaines armes sont interdites par le droit international en raison des destructions qu'elles causent. Il déclare qu'Israël viole les normes et les principes internationaux à Gaza en attaquant les secouristes, le personnel médical et les agents de la protection civile, en utilisant des armes interdites au niveau international et en prenant pour cible des hôpitaux, des mosquées, des églises et des habitations. Un grand nombre de civils, dont beaucoup d'enfants, ont ainsi perdu la vie. Il affirme que les parlementaires ont l'obligation de condamner ces actes, qui violent le droit international et menacent la paix et la sécurité internationales. Il espère qu'une législation stricte sera adoptée pour interdire l'utilisation de toutes les armes qui causent de telles destructions.

M. S. Mantamiharja (Indonésie) déclare que le monde est témoin d'un crime contre l'humanité à Gaza, avec des frappes militaires qui ciblent des maisons, des hôpitaux, des écoles et des lieux de prière et tuent ainsi des milliers de civils – y compris des femmes, des enfants et des personnes âgées –, et avec des coupures d'électricité, d'eau et d'approvisionnement en énergie. Il estime que les parlementaires doivent évaluer la situation en Palestine de manière plus juste et plus objective. Alors que la communauté internationale œuvre en faveur de la paix, certains pays adoptent un comportement néocolonialiste. Il déplore que ces pays aient bénéficié d'un soutien inconditionnel et qu'au nom de la légitime défense, ils n'aient été soumis à aucune sanction. Il signale que les populations confrontées à l'occupation et au déplacement ont également le droit de se défendre, et que ce néocolonialisme et cette occupation vont à l'encontre des droits de l'homme et de la justice et doivent être éradiqués.

En ce qui concerne la question des systèmes d'armes létales autonomes, il souligne l'importance de parvenir à un consensus sur la définition et la catégorisation de la législation y relative, qui doit mettre l'accent non seulement sur les normes éthiques et juridiques, mais aussi sur l'impact social de ces systèmes. En outre, le monde doit s'engager à maintenir un certain degré de contrôle humain sur l'IA dans les systèmes militaires. Il appelle à des réglementations plus strictes et plus efficaces, tant au niveau national qu'international, et à une coopération internationale plus forte pour garantir le partage des connaissances et la gestion des risques.

M. L.-J. de Nicolaÿ (France) rappelle que la France a très tôt affirmé qu'elle ne développerait pas de systèmes d'armes autonomes, jugeant inacceptable, d'un point de vue éthique, que des machines prennent des décisions de vie ou de mort. Le pays met en avant cette question au niveau international depuis un certain temps déjà. La France et l'Allemagne ont ainsi lancé des discussions dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, en vue de l'adoption de principes pour régir le développement et l'utilisation des systèmes d'armes létales autonomes et garantir l'application du DIH. L'intervenant indique que des progrès ont été accomplis depuis 2019 et qu'il aurait aimé entendre davantage les experts à cet égard.

M. J. Hill (Australie) déclare que de nombreux pays travaillent déjà au niveau multilatéral pour parvenir à une compréhension commune des risques liés aux systèmes d'armes autonomes, ainsi que des avantages potentiels de systèmes militaires basés sur l'IA bien conçus. Il a été démontré que des systèmes limités et bien conçus peuvent réduire les destructions ainsi que les pertes militaires et civiles. Toutefois, ces avantages ne doivent pas occulter les aspects déshumanisants de ces systèmes, ni le risque d'erreur et la question de la responsabilité. Soulignant que l'Australie participe aux discussions à ce sujet depuis 2017, l'intervenant fait remarquer que la question n'est pas de savoir s'il faut aborder ces enjeux, mais comment les aborder au mieux.

Il affirme que le DIH est le principal cadre juridique applicable à la réglementation de toutes les armes, y compris celles dotées de fonctions autonomes, et qu'il est important de veiller à ce que la conception et le développement de tout système d'armes tiennent compte des enjeux éthiques qui y sont associés. Il estime que le Groupe d'experts gouvernementaux est un forum utile pour discuter des pratiques nationales de mise en œuvre du DIH en ce qui concerne ces systèmes. Toutefois, alors que de nombreux États et experts demandent que les travaux sur un instrument juridiquement contraignant relatif aux systèmes d'armes autonomes débutent, des efforts accrus devront être déployés à la recherche d'un consensus entre tous les pays. Il signale que si les travaux commencent avant qu'un consensus ne soit atteint au niveau international, certaines utilisations militaires de l'IA risquent d'être exclues du processus. Il conclut son propos en évoquant la récente Déclaration politique sur l'utilisation responsable de l'intelligence et de l'autonomie artificielles du Département d'État des États-Unis, et en soulignant la nécessité d'une chaîne humaine de commandement et de contrôle.

M. Minh Hieu Hoang (Viet Nam) se dit préoccupé par les conflits récents et les risques d'escalade, qui causeront de nouveaux préjudices à des civils innocents et auront des conséquences majeures pour la paix, la stabilité et le développement dans le monde. Il déclare que les parlements sont un symbole d'unité et de solidarité dans l'effort collectif pour la paix, et que le droit international est la pierre angulaire de l'ordre mondial qui sous-tend la paix dans le monde. À ce titre, les parlements doivent contribuer activement au développement du cadre juridique international, défendre l'état de droit, renforcer les accords fixant les frontières territoriales et établir un code de conduite commun afin de réduire les risques de conflit entre les pays. L'intervenant affirme en outre que les inégalités entre les personnes et entre les pays sont une cause majeure de conflit, et qu'il convient de combler ces écarts tant au niveau national qu'international afin d'atténuer les menaces potentielles pour la sécurité et la paix.

M. A. Touizi (Maroc) déclare que les parlementaires doivent défendre la paix et la sécurité et empêcher que des soldats ou des machines ne tuent sans aucune considération éthique. Le développement de l'IA a eu un impact majeur sur la vie des gens ces dernières années, c'est pourquoi il est important d'élaborer un cadre juridique pour réglementer son utilisation. En ce qui concerne les systèmes d'armes létales autonomes et les armes intelligentes, il souligne l'importance de s'assurer que tout système de ce type reste sous contrôle humain et que des lois à cet égard soient non seulement établies, mais aussi mises en œuvre. Il déplore que bien que de nombreuses conventions internationales les interdisent, certaines armes continuent d'être fabriquées et utilisées. En Afghanistan par exemple, des personnes, et notamment des enfants, ont été tuées par des drones. Il déclare que les parlementaires doivent non seulement œuvrer à la sauvegarde des droits des personnes et faire connaître ces armes et leur utilisation néfaste, en particulier au sein des parlements des grands pays puissants, mais aussi prendre en compte la dignité humaine lorsqu'ils promulguent des lois.

M. J.G. Nyuot Yoh (Soudan du Sud) se félicite des consultations en cours dans le monde sur la gestion des systèmes d'armes létales autonomes. Compte tenu des préoccupations éthiques que ces systèmes soulèvent, un consensus est indispensable à cet égard. Il affirme que l'homme a créé des systèmes qu'il ne peut plus contrôler et que la technologie est devenue un nouvel ennemi. L'intervenant souligne l'importance de faire la distinction entre les technologies utiles et celles qui ne le sont pas. Il estime que les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer en dégageant un consensus sur l'élaboration d'un cadre juridique global et inclusif pour réglementer les systèmes d'IA. Les parlementaires doivent également s'efforcer de convaincre le secteur de la défense, et en particulier les acteurs du renseignement militaire, de la nécessité de reprendre le contrôle avant qu'il ne soit trop tard.

M. O. Merezhko (Ukraine), réitérant les appels à l'éradication du néocolonialisme, déclare que la Fédération de Russie est un exemple brutal de cette pratique. Comme il sera difficile de ralentir les progrès technologiques militaires et d'interdire l'utilisation de systèmes intégrant l'IA tels que les drones, il est important de réfléchir à la meilleure façon de réglementer l'utilisation de ces systèmes afin de garantir le respect du DIH. Il relève que des institutions internationales efficaces seront nécessaires à cet égard. Il faut éviter que les systèmes d'armes autonomes soient utilisés et fournis par des régimes totalitaires ou terroristes, comme la Fédération de Russie, qui utilise déjà des drones pour cibler délibérément des civils et des biens civils ukrainiens. Il conclut son intervention en appelant l'humanité à faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher l'utilisation de nouveaux types d'armes par les terroristes.

M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran) déplore que les progrès de la technologie militaire ne fassent qu'exacerber les effets déshumanisants de la guerre. Les forces d'occupation israéliennes, qui ont commis des crimes de guerre odieux en bombardant récemment des maisons, des écoles, des hôpitaux et des lieux de culte, font un usage intensif de cette technologie. Les programmes militaires fondés sur l'IA ont aggravé la crise, et l'assaut sur Gaza est devenu la première guerre par l'IA au monde : des ordinateurs décident si les femmes et les enfants palestiniens méritent de vivre. Il soulève la question importante du pourquoi l'utilisation de l'IA dans les opérations militaires devrait être autorisée alors que nous en ignorons encore toutes les répercussions sur le plan humanitaire. Il demande ce que la communauté internationale entend faire pour empêcher les responsables militaires sionistes d'utiliser l'IA dans leur complot visant à anéantir la population palestinienne.

Le Président remercie les participants pour leurs précieuses contributions et souligne l'importance de travailler ensemble pour protéger l'humanité.

Réunion-débat sur le thème *Inventaire des outils à la disposition des parlementaires pour dialoguer, légiférer, exercer leur pouvoir de contrôle et mener des actions de prévention en faveur de la paix*

Le Président rappelle que la résolution intitulée *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*, adoptée lors de la 144e Assemblée de l'UIP, avait chargé l'UIP de dresser un inventaire des outils destinés à soutenir les parlementaires dans leur travail de promotion de la paix. Il annonce que la présente réunion-débat vise à contribuer à ce processus.

M. P. Dziatkowiec (Directeur de la Division médiation et appui à la paix au *Geneva Centre for Security Policy*), intervenant, soulignant les atouts uniques de l'UIP en matière de règlement des conflits et de promotion de la paix, explique que la nature changeante des conflits exige des réponses toujours plus créatives et un inventaire d'outils élargi. Il fait remarquer que le monde a assisté ces dernières années à une résurgence des guerres interétatiques risquant de dégénérer en conflagration régionale. De nombreux conflits apparemment locaux ou régionaux ont une importante dimension – et parfois même une motivation – géopolitique. Certains d'entre eux se déroulent par adversaires interposés, des acteurs extérieurs soutenant leurs alliés locaux. Il cite par exemple les conflits au Yémen, en République arabe syrienne et en Libye. Un autre facteur clé des conflits contemporains est l'impact des récentes innovations, avec le recours croissant aux cyberattaques, à l'IA et à des méthodes de guerre hybrides, et avec une guerre de l'information de plus en plus sophistiquée. Il existe par ailleurs un lien croissant entre la sécurité et les changements climatiques, en raison des graves répercussions de ces derniers sur les ressources naturelles, la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique et la santé humaine, ce qui est susceptible de déclencher des violences.

Il déclare que la diplomatie parlementaire est un outil de rétablissement de la paix essentiel mais insuffisamment utilisé. Les parlements sont crédibles parce qu'ils représentent des populations entières. Ils ont également un impact, un accès, une influence et une visibilité – des ingrédients clés pour le rétablissement de la paix et que les médiateurs traditionnels peuvent mettre des années à acquérir. Il souligne que l'UIP est un forum de dialogue unique en son genre, car elle constitue l'un des rares canaux permettant aux pays en conflit de communiquer en toute discrétion. Il ajoute que les accords de paix sont plus durables lorsqu'ils sont inclusifs et que l'UIP peut contribuer à promouvoir l'inclusion en s'appuyant sur les liens qu'entretiennent les parlements avec tous les secteurs de la société. De plus, outre la capacité de puiser dans les idées de tout un

pays, l'UIP a aussi des contacts avec les gouvernements et les organisations internationales ainsi que de bonnes relations et des liens de longue date avec d'autres acteurs influents – autant d'éléments qui sont d'une importance cruciale pour instaurer la confiance essentielle au processus de rétablissement de la paix. En outre, l'UIP est particulièrement bien placée pour accéder à l'inestimable réservoir de connaissances, d'expériences et de compétences que les parlementaires ont accumulées. Il déclare que les parlements peuvent ouvrir des portes et contribuer à lever les obstacles politiques à la paix en fournissant des cadres pour les pourparlers, en tirant parti des relations interpersonnelles dans les parlements et en travaillant avec d'autres pays susceptibles d'influencer les parties à un conflit. Le travail des parlementaires est donc complémentaire de celui des médiateurs traditionnels, qui ont souvent du mal à mobiliser une volonté politique. Les parlements constituent un cadre naturel et stable pour réunir des acteurs sérieux, et l'UIP peut, grâce à une diplomatie créative, proposer des solutions qui éliminent une part du risque politique pour les parties en conflit, avec l'établissement d'accords parallèles entre chaque État et l'UIP plutôt que d'accords bilatéraux directs entre les deux parties.

Il ajoute que les parlements jouent un rôle primordial dans la lutte contre les causes profondes des conflits en contrôlant d'importantes entités de l'État et en élaborant des lois pour remédier à des problèmes tels que les inégalités, l'exclusion, l'absence d'état de droit, l'injustice, les discours de haine, l'incitation à la violence, la corruption et l'allocation inéquitable des ressources financières. Comme l'indique la résolution adoptée lors de la 144e Assemblée, il est important de donner aux sociétés une raison de choisir des alternatives à la violence par le biais d'opportunités économiques. Enfin, dans les conflits violents, il est essentiel d'établir et de maintenir des canaux de communication même si rien ne permet d'envisager le règlement du conflit. Il conclut son propos en affirmant que préparer des idées à l'avance, avec patience et persévérance, permet d'obtenir en fin de compte des résultats significatifs.

Le Président, remerciant l'intervenant pour sa présentation, souligne l'importance pour les parlementaires non seulement de mieux utiliser les outils existants, mais aussi d'en créer de nouveaux. L'inventaire comprend un ensemble de bonnes pratiques autour des fonctions législative, de contrôle, d'établissement du budget et de représentation, la diplomatie parlementaire étant ajoutée comme cinquième fonction. Il indique que trois approches ont été définies pour parvenir à la paix, à savoir la sécurité commune, la sécurité humaine et les Principes pour la paix, et feront l'objet d'un débat approfondi entre les intervenants.

Mme H. Qasas (Directrice exécutive de la Fondation *Principles for Peace*), intervenante, s'exprimant à distance par liaison vidéo, explique que les Principes pour la paix établis par son organisation, lesquels figurent dans l'inventaire des outils à l'étude, sont le résultat d'un vaste processus mené sur trois ans par des dirigeants et des experts du monde entier. Plus de 120 organisations ont contribué à rassembler des informations provenant de plus de 61 pays. Cette initiative a permis de favoriser un apprentissage mutuel et de partager des exemples de réussites en vue d'influencer les politiques, les pratiques et le financement pour parvenir à une paix légitime et durable. Elle fait remarquer que les conflits ont aujourd'hui tendance à se prolonger et à s'internationaliser et qu'ils sont exacerbés par les risques climatiques, la polarisation, la désinformation et la compétition pour le pouvoir. Les conflits coûtent à l'économie mondiale environ 17 % du produit intérieur brut mondial. Elle déplore que la plupart des efforts de stabilisation déployés au cours des deux dernières décennies n'aient pas été couronnés de succès. Dans de nombreux conflits de longue date, la violence et les subtilités de la realpolitik ont souvent brouillé les principes du droit international, une situation qui conduira très certainement à de nouvelles divisions au sein d'une communauté internationale déjà clivée.

Elle estime donc que les stratégies existantes ne sont pas adaptées et qu'une approche associant l'ensemble de la société est nécessaire pour construire une paix durable et légitime. Le rôle des parlementaires est fondamental à cet égard. Les efforts de paix échouent souvent parce qu'ils ne sont pas largement reconnus ou suffisamment inclusifs et qu'ils ne s'attaquent pas aux facteurs culturels et structurels sous-jacents des conflits. Il est essentiel de repenser la manière dont la paix est abordée et mise en œuvre, ainsi que les partenariats qui y sont liés. Elle souligne la nécessité d'établir un ensemble de normes communes pour la paix, du même ordre que les principes applicables en temps de guerre.

Elle explique que son organisation propose huit principes destinés à guider les actions, la législation, le financement, la diplomatie et le contrôle en matière de paix, à savoir la dignité, la solidarité, l'humilité, le renforcement de la légitimité, la redevabilité des institutions de sécurité, la promotion du pluralisme, l'adoption de la subsidiarité, et les solutions globales et hybrides. Elle déclare que les parlementaires peuvent être les initiateurs et les moteurs des changements

nécessaires dans les approches de la paix et contribuer à soutenir un nouveau paradigme pour le rétablissement de la paix. À cet égard, les principales fonctions des parlementaires consistent à assurer le contrôle et la redevabilité en ce qui concerne la mise en œuvre des accords de paix, à promouvoir les contrats sociaux au moyen de la représentation, à adopter la législation nécessaire pour façonner la réalisation de la paix et des accords de paix, à créer des incitations à la paix en allouant des ressources à cette fin, et à encourager la diplomatie parlementaire. Elle exprime l'espoir que les outils fournis contribueront à l'établissement d'un ensemble de normes communes pour faire avancer les efforts de paix, et se réjouit à l'idée de collaborer avec d'autres parlementaires sur cette question.

M. D. Kiniger-Passigli (Vice-Président, Académie mondiale de l'art et de la science), intervenant, s'exprimant à distance par liaison vidéo, souligne que le concept de sécurité humaine est centré sur les personnes plutôt que sur les frontières. La sécurité, le bien-être social, le respect de la dignité et de la valeur humaines, ainsi que la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales constituent la pierre angulaire de ce concept. Par le biais de la campagne *Sécurité humaine pour tous*, le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine et l'Académie mondiale de l'art et de la science promeuvent une meilleure connaissance, compréhension et acceptation des principes de la sécurité humaine. L'intervenant explique que la sécurité humaine est une notion globale qui prend en compte les causes profondes communes de l'insécurité et englobe à la fois la protection et l'autonomisation. Il s'agit d'un cadre d'action qui souligne l'interdépendance entre la paix, la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme, en mettant l'accent sur les interconnexions entre leurs aspects économiques, alimentaires, sanitaires, environnementaux, personnels, communautaires et politiques.

De plus en plus d'institutions nationales, régionales et internationales adoptent des cadres de sécurité humaine, qui sont également appliqués par certains parlements et législateurs. Il explique que la campagne *Sécurité humaine pour tous* a été lancée pour galvaniser les organisations dans leur promotion de la sécurité humaine, en proposant une action collective qui accorde une place centrale aux personnes au moyen du plaidoyer et de processus de consultation. Les partenaires de la campagne sont notamment des dirigeants communautaires, des éducateurs, des groupes et des réseaux de jeunes, des organisations non gouvernementales et des parlementaires. Il conclut son intervention en invitant les personnes présentes à se joindre à l'initiative.

Mme A.M. Chenoy (Bureau international de la paix), intervenante, s'exprimant à distance par liaison vidéo, rappelle que les conflits en cours mettent en péril la vie des personnes, le climat et des économies déjà fragiles. Elle explique que ces conflits ont plusieurs points communs, notamment la menace qu'ils font peser sur la sécurité. L'Ukraine, par exemple, souhaite assurer sa sécurité en rejoignant l'OTAN, mais la Fédération de Russie considère cette adhésion comme une menace pour sa propre sécurité. Les États-Unis d'Amérique estiment quant à eux que leur sécurité est menacée par la montée en puissance de la Chine, qui prend elle-même des mesures pour préserver sa sécurité. Cette insécurité crée des tensions et des sentiments de menaces non gérées souvent disproportionnés et ne correspondant pas à la réalité, ce qui aggrave encore les désaccords et incite les États à accroître leurs capacités de défense. La militarisation accrue se répercute sur la société et sur les relations interpersonnelles et intercommunautaires en augmentant les niveaux de violence.

Elle admet que la spirale sécurité-insécurité conduit à des guerres plutôt qu'à la paix. La sécurité ne peut être atteinte tant que l'on ne combat pas les causes profondes de l'insécurité en s'appuyant sur la sécurité commune et collective. La sécurité commune se concentre sur la survie collective plutôt que sur la destruction mutuelle et se caractérise par une approche inclusive visant à renforcer l'architecture de paix et de sécurité par la tolérance, la lutte contre le racisme, le pluralisme et la coexistence. De nombreux pays du Sud qui ont pratiqué le non-alignement et qui croient en la neutralité et au désarmement mondial connaissent de ce fait un développement accru et une prospérité commune. Elle conclut son propos en invitant les parlementaires à considérer la sécurité commune comme une solution viable et à éviter les alliances militaires pour garantir la sécurité collective aux niveaux régional et mondial.

Le Président remercie les intervenants à distance pour leurs présentations et déclare que les trois approches discutées sont des éléments essentiels des bonnes pratiques que les parlementaires peuvent appliquer pour dialoguer, légiférer, exercer leur pouvoir de contrôle et mener des actions de prévention en faveur de la paix. Il ajoute que pour définir les bonnes pratiques, l'UIP a mené un processus de consultation comprenant des enquêtes et des webinaires.

M. J. Granoff (Président du *Global Security Institute*), intervenant, introduisant la deuxième partie de la discussion, souligne l'importance de ne pas s'en remettre à la technologie pour la sécurité humaine et de veiller à ce que les parlementaires participent à la gouvernance des États. Il rappelle que le premier devoir de tout État est d'assurer la sécurité de sa population, non seulement sur le plan militaire, mais aussi en matière de santé et d'environnement. Il relève que ces questions ne peuvent être traitées uniquement au niveau national. Bien que les parlementaires soient élus au niveau local, ils doivent être en mesure d'aborder des enjeux de portée mondiale, tels que les changements climatiques et la sécurité. Alors que le monde est actuellement sur la corde raide, les parlementaires doivent prendre la parole et faire connaître leur vision aux chefs d'État. Les différences ethniques et religieuses pèsent peu face à la responsabilité de protéger toutes les formes de vie sur la planète. Il estime que ces questions nécessitent une sécurité commune entre les États et une sécurité humaine au niveau national, avec une approche centrée sur les personnes et fondée sur la science et les valeurs humaines. Il conclut son propos en invitant les parlementaires à partager leurs expériences en matière de sécurité humaine.

M. K.P. Tasa (Inde) déclare que les parlements jouent un rôle fondamental car ils veillent à la redevabilité de l'exécutif et à la bonne gouvernance en faisant respecter l'état de droit, en protégeant les droits de l'homme et en veillant à ce que les pays se conforment à leurs obligations internationales. Il explique qu'en Inde, la démocratie a été renforcée au cours des 75 dernières années, le Parlement travaillant sans relâche dans un esprit d'effort collectif, de croissance inclusive et de confiance en soi pour apporter des changements socio-économiques. Le débat parlementaire permet de confronter des opinions et de modifier des décisions par le biais de questions, de motions, de présentations et de discussions. Les commissions et comités parlementaires, en particulier, constituent un lien essentiel entre les gouvernements et le public, car ils permettent de débattre longuement à l'abri des regards des médias. Il affirme que l'Inde a toujours porté un message de paix et d'harmonie avec le monde et s'est efforcée d'assurer une coexistence pacifique, et qu'il est temps de s'unir pour construire un avenir meilleur pour l'humanité.

Mme T. Jintawet (Thaïlande) se félicite de l'inventaire des outils, qui offre aux parlementaires des applications innovantes et bien conçues et des moyens de mener des activités qui ouvriront la voie à une collaboration plus large et plus approfondie pour la sécurité commune du monde et pour une paix durable. Elle estime que les parlements doivent accorder plus d'importance à leur rôle de contrôle de l'action du gouvernement afin d'assurer la mise en œuvre effective des cadres stratégiques pour la paix.

Mme R.M. Singkarru (Indonésie), soulignant l'importance des outils parlementaires pour dialoguer, légiférer et exercer un contrôle, rappelle que les parlements disposent de grandes capacités en matière de prévention, de médiation et de règlement des conflits. Cependant, il est important de permettre aux parlementaires d'aller au-delà de leurs fonctions traditionnelles en leur fournissant des outils et des procédures pour intervenir dans la sphère numérique et exploiter les progrès technologiques dans la prévention des conflits, en particulier par le biais de la gouvernance de l'information. Elle suggère que des outils numériques soient élaborés pour aider les parlementaires à anticiper les cyberattaques et à lutter contre la mésinformation et la désinformation. Ces outils faciliteront en outre le dialogue avec les différentes parties aux conflits afin de trouver des voies pour les résoudre. Les outils parlementaires doivent également prendre en compte les risques de conflits liés au climat et à l'environnement, et doter les parlementaires de procédures rigoureuses pour faciliter le règlement des différends liés aux ressources. Elle termine son intervention en soulignant la nécessité de disposer également d'outils qui facilitent le dialogue parlementaire avec les populations locales, qui sont souvent négligées dans le processus d'élaboration des politiques.

M. S. Rachkov (Bélarus) fait observer que la réunion-débat est l'occasion d'entendre des avis d'experts et de mettre en commun les meilleures pratiques et les expériences dans ce domaine. Le monde est actuellement confronté à une division géopolitique, avec des crises de grande ampleur dans les secteurs militaire, politique, économique et humanitaire. Il appelle donc les structures parlementaires internationales à prendre des initiatives pour assurer une coopération constructive, mutuellement respectueuse et équitable afin de contrer l'escalade des tensions internationales. Chaque parlementaire doit s'attacher à renforcer les échanges parlementaires, en axant les efforts de paix sur les principes du multilatéralisme et de la coopération. Il souligne que les mesures unilatérales et coercitives à l'encontre d'États souverains constituent un obstacle majeur à la mise en œuvre de ces principes.

M. M.A. Bouchouit (Algérie) exprime son soutien au discours prononcé par le Président de l'Angola en faveur de la Palestine et condamne fermement la déclaration faite par le Président de l'UIP lors de la présente Assemblée. Il déclare qu'aucune question n'est plus urgente et plus préoccupante que celle de la Palestine. Il relève que les discussions se sont concentrées ces dernières années sur l'Ukraine et la Fédération de Russie, et estime que le conflit en Palestine mérite la même attention. Le meurtre d'enfants et la destruction d'hôpitaux, de mosquées, d'églises et d'écoles s'apparentent à un génocide, mais la question n'est guère débattue. Il dit qu'il est temps que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale assume ses responsabilités à cet égard.

Le Président rappelle que des propositions sont à l'étude pour inscrire la question de la Palestine à l'ordre du jour de l'Assemblée en tant que point d'urgence. Il reconnaît qu'il s'agit de la question la plus pressante et la plus importante à l'heure actuelle.

M. F.K. Wanyonyi (Kenya), revenant sur l'impact de l'utilisation de l'IA dans les armes autonomes, souligne l'importance de promouvoir la paix et la sécurité mondiales en établissant des institutions chargées de réglementer l'usage de ces armes. Il rappelle que l'utilisation de l'IA et des systèmes d'armes autonomes a fait beaucoup de victimes innocentes et qu'il est vital de protéger les personnes qui ne peuvent assurer elles-mêmes leur défense. Il appelle donc la Commission permanente à recommander l'imposition d'embargos aux agresseurs qui causent de tels dommages, indépendamment de leur puissance et de leur pouvoir économique.

M. J. Granoff (Président du *Global Security Institute*), résumant la discussion, déclare que, sans vouloir minimiser les terribles crises qui sévissent notamment au Soudan du Sud, en Ukraine, en Palestine, en Israël et au Cachemire, il est important de souligner qu'il ne peut y avoir de paix sans justice. Il indique que le Secrétaire général de l'ONU a présenté un programme pour la paix qui aborde les dimensions sociales de la paix et la nécessité de renforcer le droit international tout en se concentrant avant tout sur la question de l'élimination des armes nucléaires, lesquelles sont inhumaines et institutionnalisent l'adversité. L'intervenant estime qu'il est absurde de rechercher la sécurité en risquant l'avenir de l'humanité. Il conclut son propos en déclarant que la menace des armes nucléaires est inadmissible et en invitant les parlementaires à interpeller leurs chefs d'État sur cette question.

Le Président remercie les participants pour leurs contributions, lesquelles orienteront la prochaine étape du processus consultatif. Il annonce que des groupes de discussion seront constitués pour continuer d'établir l'inventaire et de recueillir les bonnes pratiques parlementaires, en vue d'instaurer une paix durable dans le monde.

La séance est levée à 13 heures.

SÉANCE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la conduite de M. M.B.M. Al-Ahbabi (Qatar), Président de la Commission permanente.

Réunion-débat sur le thème *Le rôle des parlements dans la promotion d'une culture de la transparence, de la lutte contre la corruption et de l'engagement des citoyens pour restaurer la confiance dans les institutions nationales et internationales et renforcer la paix*

Le Président, après avoir présenté les intervenants, dit qu'il est essentiel d'établir, de renforcer et de restaurer la confiance dans les institutions nationales et internationales pour surmonter les clivages et créer un climat propice à la paix et à la sécurité. Il souligne que les parlements doivent être à l'avant-garde de ces efforts.

M. F. Zon (Indonésie), Président du Réseau des parlementaires de l'Asie du Sud-Est contre la corruption (SEAPAC) et Vice-Président de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), intervenant, déclare que les parlements contribuent de manière stratégique à accroître la légitimité des institutions publiques. En termes de gouvernance politique, les

parlementaires doivent mobiliser la volonté politique collective nécessaire pour mettre en œuvre les principes de bonne gouvernance au sein de leurs parlements et de leurs partis politiques, trouver des moyens d'inciter ces derniers à être plus transparents – y compris s'agissant de la manière dont ils utilisent les fonds publics et privés –, et veiller à ce qu'une approche plus professionnelle soit adoptée en ce qui concerne la gouvernance et la gestion des partis politiques. Les parlements doivent également jouer un rôle de premier plan dans la responsabilisation des gouvernements en veillant à la cohérence des processus de planification et de budgétisation, ce pour quoi ils ont besoin d'outils de contrôle appropriés.

Il estime en outre que les parlementaires doivent être les garants de l'intégrité publique en renforçant les lois anticorruption, en allouant davantage de fonds aux programmes de lutte contre la corruption et en créant la volonté collective nécessaire pour renforcer les agences de lutte contre la corruption et les protéger de toute ingérence politique. Les parlementaires doivent également montrer la voie en traduisant la Convention des Nations Unies contre la corruption en actions nationales et en promouvant la coopération internationale à cet égard. Il donne l'exemple du Parlement indonésien, qui a modifié sa loi sur la protection des témoins et des victimes pour l'aligner sur les dispositions de cette convention. Il souligne par ailleurs l'importance de faciliter l'échange d'informations et l'apprentissage mutuel, et de renforcer et coordonner les efforts de lutte contre la corruption à l'échelle régionale et mondiale, notamment en s'appuyant sur des réseaux tels que la GOPAC.

En ce qui concerne la transparence, il est important de favoriser une plus grande participation publique à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, et de promouvoir chez les citoyens, par le biais de l'éducation politique, un état d'esprit hostile à la corruption. Il propose que la technologie numérique soit mise au profit de l'association du public, afin que ce ne soit plus le gouvernement qui suscite la participation des citoyens, mais que ceux-ci s'engagent de leur propre gré.

Il explique que l'Indonésie s'est employée sans réserve à diffuser et appliquer une approche de gouvernance ouverte et à améliorer constamment ses systèmes de responsabilisation. Le Parlement a lancé en août 2018 l'initiative *Open Parliament Indonesia*, qui garantit le droit des citoyens à l'information et promeut une gouvernance et une reddition de comptes transparentes, efficaces et rationnelles. Il procède également à une planification politique à long et moyen termes en mettant l'accent sur la gestion et la mesure des résultats. L'intervenant relève que la participation des citoyens est au cœur du processus d'élaboration des politiques et que ceux-ci ont l'occasion de prendre part au dialogue public tant aux niveaux local que national. Il ajoute que la Commission parlementaire de contrôle des finances de l'État est chargée de l'examen et du suivi des conclusions de l'institution supérieure de contrôle des finances publiques, ainsi que du renforcement de la transparence et de la redevabilité, en particulier en ce qui concerne l'emploi des fonds publics. Des services rendent publiques des informations du gouvernement et une plateforme en ligne permet aux citoyens de se renseigner sur les initiatives législatives. Il conclut son propos en rappelant que la démocratie n'est pas simplement un système de gouvernement, c'est un ensemble de principes éthiques visant à garantir une représentation, une transparence et une redevabilité adéquates.

Mme C. Fredriksen (Directrice de l'Unité des fondations mondiales, Initiative de développement de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI)), intervenante, rappelle que les bureaux d'audit nationaux sont l'un des piliers de l'intégrité des pays et qu'ils constituent, avec les parlements, la base de la transparence et du contrôle des dépenses et des réalisations nationales. Les auditeurs nationaux sont des partenaires clés pour les parlements, car ils peuvent fournir aux législateurs des informations subjectives et objectives sur la mise en œuvre et les effets des politiques et contribuent ainsi à assurer un retour sur les résultats des décisions prises et des budgets adoptés.

À la lumière du déclin de la démocratie et de la perte de confiance dans les gouvernements, et compte tenu du lien entre les niveaux de démocratie et de corruption, elle souligne l'importance d'assurer un contrôle rigoureux des dépenses publiques et de veiller à ce qu'elles profitent aux citoyens. La pandémie de COVID-19 a montré comment les situations d'urgence créent des conditions propres à exacerber la mauvaise gestion des fonds publics, avec des risques d'abus des dépenses non utilisées et de perte des fonds publics. Elle souligne la nécessité de modifier les priorités et de procéder à un examen minutieux des fonds publics en vue de garantir qu'ils sont dépensés judicieusement. Une analyse des audits des fonds et programmes liés à la COVID-19 a révélé des faiblesses structurelles dans les administrations publiques, une augmentation des négligences et une dégradation de la gestion, mettant ainsi en évidence l'incapacité des gouvernements à protéger les citoyens en période de crise.

Ces éléments attestant d'un gaspillage des ressources sont particulièrement inquiétants au vu du risque actuel de récession économique et de l'instabilité accrue dans de nombreuses régions du monde. Elle déclare qu'il est aujourd'hui plus important que jamais de garantir la transparence des dépenses publiques et de demander des comptes aux gouvernements, notamment en utilisant les conclusions des institutions supérieures de contrôle, en particulier dans les domaines très sensibles tels que les marchés publics militaires. Elle relève qu'à la suite des audits en lien avec la COVID-19 mentionnés précédemment, plusieurs agents de la fonction publique ont été poursuivis pour corruption. En outre, les audits de performance peuvent apporter des informations sur l'état des services fournis aux citoyens dans des domaines tels que les soins de santé, l'éducation et la gestion de l'environnement. Les institutions supérieures de contrôle sont donc des partenaires précieux pour les parlementaires qui cherchent à créer une base solide pour les discussions sur la manière d'élargir le cadre de la sécurité nationale et de renforcer les pratiques démocratiques tout en répondant aux besoins du peuple.

Elle estime qu'en collaborant davantage, les institutions supérieures de contrôle et les parlements peuvent contribuer à renforcer l'écosystème de la transparence. Elle annonce qu'un atelier sur l'association du public sera organisé l'année prochaine pour les institutions supérieures de contrôle et les parlements de la région des Caraïbes, qui seront amenés à définir ensemble comment renforcer les écosystèmes de la transparence et mobiliser davantage le public et d'autres partenaires pour promouvoir le contrôle, la redevabilité et la transparence au niveau national.

M. J. Granoff (Président du *Global Security Institute*), intervenant, déclare que l'objectif de développement durable 16 est un pilier essentiel du Programme de développement durable à l'horizon 2030, car sans bonne gouvernance, les autres ODD sont voués à l'échec. Or, il n'y aura pas de bonne gouvernance tant qu'il y a de la corruption. Il indique que lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023, les responsables politiques se sont de nouveau engagés, entre autres, à prévenir et combattre les flux financiers illicites et à renforcer la coopération internationale et les bonnes pratiques en matière de restitution et de recouvrement des avoirs. L'UIP peut contribuer de manière décisive au renforcement de la coopération internationale, qui, bien qu'elle soit essentielle, est souvent un point faible dans les efforts de lutte contre la corruption.

Il explique que selon l'ONU, entre 2 000 et 4 000 milliards d'USD sont soustraits chaque année aux économies productives du monde par le biais de l'évasion et de la fraude fiscales, des pots-de-vin, de la traite des êtres humains et d'autres formes de corruption. Une coopération est indispensable pour récupérer ces actifs, renforcer l'intégrité et progresser vers la réalisation des ODD. Il affirme que la prévention de la corruption est l'un des seuls moyens de garantir le financement nécessaire pour relever les défis mondiaux actuels, tels que la protection du climat, la réduction des inégalités et la lutte contre les pandémies. Il convient donc d'aborder cette question de manière transversale et de promouvoir l'éducation à la lutte contre la corruption et une culture hostile à ce phénomène. Bien que de nombreux pays aient mis en place une législation anticorruption, les pratiques corrompues sont encore largement répandues dans de nombreuses sociétés et certains dirigeants ne donnent pas l'exemple en la matière. Il existe par ailleurs un lien entre l'intégrité dans la gouvernance et la mise en œuvre de l'état de droit. L'intervenant souligne enfin que, bien que l'on ait des moyens de lutter contre la corruption, la volonté politique fait souvent défaut, et que les parlements doivent obliger leurs gouvernements à coopérer davantage afin de combattre ce phénomène.

Le Président invite les intervenants à réagir sur les observations faites jusque-là.

M. F. Zon (Indonésie), Président du SEAPAC et Vice-Président de la GOPAC, intervenant, réaffirme que l'ODD 16 est un volet essentiel des efforts déployés pour lutter contre la corruption et pour réaliser les autres ODD. Il souligne l'importance des fonctions législative, budgétaire et de contrôle des parlements pour parvenir à une bonne gouvernance. Il indique que le recouvrement des avoirs est également une question primordiale et que le Parlement indonésien prépare actuellement un projet de loi à ce sujet.

M. J. Granoff (Président du *Global Security Institute*), intervenant, estime qu'il est essentiel de renforcer les capacités nationales de lutte contre la corruption, en particulier à la lumière des progrès de l'intelligence artificielle (IA), qui est susceptible d'être utilisée par les criminels pour se soustraire à l'application de la loi. Deux institutions proposent des programmes de maîtrise en matière de lutte contre la corruption : l'Université pour la paix au Costa Rica et l'Académie

internationale de lutte contre la corruption à Vienne. Il explique toutefois que si le renforcement des capacités nationales est important, les flux financiers illicites sont transnationaux et ne peuvent être contrôlés au niveau national, ce qui rend la coopération interparlementaire d'autant plus nécessaire.

Mme C. Fredriksen (Directrice de l'Unité des fondations mondiales, Initiative de développement de l'INTOSAI), intervenante, dit que les audits ont montré que la mise en œuvre des cadres de lutte contre la corruption n'aboutit pas toujours aux résultats escomptés, en particulier dans les pays dont l'administration publique présente des faiblesses structurelles. Elle souligne donc la nécessité de renforcer les capacités à cet égard. De plus, en ce qui concerne l'association du public, les données montrent que la participation de celui-ci au processus budgétaire a tendance à être faible. Aussi, elle estime qu'une coopération internationale accrue est nécessaire pour renforcer la participation des citoyens au processus budgétaire et à l'élaboration des politiques.

Le Président invite les participants à poser des questions et à exprimer leurs points de vue, en les encourageant à partager des exemples concrets et des bonnes pratiques.

Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) estime qu'il est nécessaire de rétablir la confiance dans les institutions nationales et internationales au moyen de politiques plus réalistes, plus durables et plus inclusives qui visent à parvenir à une bonne gouvernance et au développement durable. Elle appelle les parlements à s'efforcer de favoriser la confiance entre les gouvernements et leurs citoyens par le biais de la législation et du contrôle des programmes et des budgets gouvernementaux. Les parlements doivent également promouvoir le dialogue avec leurs citoyens et jouer un rôle de modérateur entre les gouvernements et le public. Elle relève que le Gouvernement des Émirats arabes unis a une vision ambitieuse en ce qui concerne la protection du bien-être de son peuple et la promotion de la paix et la sécurité internationales, et qu'il est très bien classé dans le baromètre de la confiance Edelman, qui indique le niveau de confiance du public dans les institutions nationales.

M. M.S. Abrach (République arabe syrienne) déclare que la corruption peut être prévenue en garantissant la justice et en stimulant l'investissement. Il faut pour cela que les parlements œuvrent avec les gouvernements à l'adoption d'une législation transparente qui ne soit pas sujette à interprétation. Les parlements doivent également collaborer entre eux ainsi qu'avec les organisations internationales et régionales, augmenter les dépenses consacrées à l'éducation et à l'innovation en matière de lutte contre la corruption, donner plus de pouvoir aux femmes et aux jeunes, et renforcer la confiance entre le gouvernement et le peuple.

Mme S. Rafiei (République islamique d'Iran) fait observer que les parlements jouent un rôle clé dans la lutte contre la corruption dans la mesure où ils adoptent la législation qui s'y rapporte et en surveillent l'application. Elle souligne en outre l'importance de renforcer la coopération transfrontalière en veillant à la mise en œuvre effective des grandes conventions internationales, telles que la Convention des Nations Unies contre la corruption.

La corruption a des effets destructeurs sur les sociétés et réduit leur capacité à se développer. L'intervenante estime que les parlements doivent prendre part aux efforts visant à lutter contre ce phénomène et à rétablir la confiance des citoyens en contrôlant les dépenses budgétaires et la gestion des fonds publics. Elle indique qu'en République islamique d'Iran, les parlementaires contrôlent et suivent de près les services, les plans et les programmes du gouvernement, ce qui a contribué à prévenir la corruption. Elle déclare enfin que la transparence est un pilier de la diplomatie et doit être mise en œuvre avec diligence par les parlements, notamment en promulguant les lois nécessaires, et que les parlementaires de son pays sont prêts à partager leurs expériences et leurs réussites en matière de lutte contre la corruption.

M. K.P. Tasa (Inde) rappelle que les parlementaires ont la très grande responsabilité de légiférer et de protéger les valeurs démocratiques sur lesquelles les sociétés sont construites. Mettre fin à la corruption est nécessaire et bien que le défi soit colossal, il n'est pas hors de portée. Il explique que l'Inde pratique une approche de tolérance zéro à l'égard de la corruption et a mis en place plusieurs mesures pour s'attaquer à ce problème, notamment des initiatives en matière d'e-gouvernance et la simplification des procédures et des systèmes en vue de fournir des services transparents et conviviaux aux citoyens. Le pays veille également à ce que le processus décisionnel soit inclusif, participatif et réactif, en associant les acteurs locaux, les représentants du

public, les femmes et les minorités aux différents niveaux de décision et de mise en œuvre. Il s'efforce de sensibiliser les citoyens, de renforcer leurs capacités et de restaurer leur confiance dans les institutions démocratiques. L'intervenant explique que face à l'exigence d'une plus grande redevabilité et d'une plus grande transparence, le Parlement indien a introduit une nouvelle législation, défendu le droit des citoyens à l'information et encouragé l'utilisation des technologies de l'information dans les institutions publiques et dans la prestation de services. Il assure également un contrôle par le biais de plusieurs comités et commissions, lesquels contribuent à faciliter la transparence et l'accessibilité, à renforcer la démocratie et l'efficacité de ses composantes, et à favoriser l'association du public dans le processus législatif. Ces organes ont la compétence d'examiner les plans de travail et les programmes des ministères, des départements et des institutions publiques. Il conclut son propos en soulignant l'importance de tirer parti de la technologie numérique pour améliorer la gouvernance.

Mme M. Stolbizer (Argentine) déclare que la corruption ébranle la confiance du peuple dans les institutions publiques, affaiblit la gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme, engendre la pauvreté, et menace la paix et la sécurité. Elle souligne l'importance de promouvoir une culture de la transparence et de veiller à ce que l'information soit à la portée de tous en adoptant des législations qui favorisent l'accès des citoyens aux données publiques. L'association du public est également essentielle, tout comme la redevabilité et l'intégrité. Elle estime qu'il faut créer une culture dans laquelle les parlementaires ont le contrôle de la gestion publique, avec des lois sur l'éthique publique qui empêchent les conflits d'intérêts et les abus de pouvoir. Elle souligne également l'importance de bien définir ces crimes et de promouvoir un système judiciaire indépendant, sachant que l'impunité est le principal facteur qui favorise et perpétue les actes de corruption.

Elle aborde enfin la question du blanchiment d'argent, qui nécessite selon elle une législation plus stricte. Il ne sera pas possible de lutter efficacement contre la corruption tant que l'on n'empêchera pas les criminels de dissimuler l'argent généré par ces délits.

M. H. Ebrahim (Bahreïn) dit que la corruption est l'un des principaux facteurs qui entravent le développement durable et la démocratie, qu'elle accroît la pauvreté et déstabilise la vie des gens, et qu'elle a un coût économique et social très élevé. Il souligne toutefois que cet enjeu a une portée non pas nationale, mais bien internationale. Les États qui, comme Bahreïn, ont ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption ont fait un grand pas en avant vers l'intégration de la lutte contre la corruption dans leur législation nationale. À Bahreïn, les parlementaires se sont employés à promouvoir la transparence et la lutte contre la corruption afin de mettre un terme aux abus de pouvoir et aux conflits d'intérêts. Le pays a également ratifié la Convention arabe contre la corruption et créé une institution nationale de lutte contre la corruption, qui réunit des avocats et d'autres experts nationaux chargés de soutenir les efforts en la matière et de protéger la société. Des mesures ont par ailleurs été prises pour accroître la transparence, notamment en ce qui concerne les budgets et les dépenses du gouvernement.

Il souligne l'importance de promouvoir l'intégrité, qui est indissociable des initiatives de lutte contre la corruption. Le démantèlement des nombreux réseaux criminels internationaux, régionaux et nationaux qui alimentent la corruption nécessite une coopération entre les services répressifs des pays ainsi qu'avec la société civile. Il conclut son intervention en déclarant que la corruption est un crime contre l'humanité et doit être éliminée par des mesures efficaces.

Mme S. Unnopporn (Thaïlande) indique que son pays dispose d'une organisation de lutte contre la corruption composée de 54 organisations issues des secteurs public, privé et universitaire, qui s'efforcent d'encourager le Gouvernement à élaborer des lois pour combattre la corruption. Son programme phare, le *Pacte d'intégrité*, est mené en coopération avec le Département du Contrôleur général du Ministère des finances, sur la base de l'outil connexe promu par *Transparency International*. Le programme interdit la pratique des pots-de-vin lors de l'attribution des marchés publics et charge des observateurs indépendants de surveiller les projets d'infrastructures publiques. Les agences et les entreprises membres sont soumises à des règles de transparence strictes, selon lesquelles elles sont tenues de divulguer toutes les informations relatives aux appels d'offres, y compris les termes de référence et les coûts.

Elle explique que la Thaïlande a adopté sa première loi nationale sur les marchés publics en 2017. Cette loi, qui s'applique à l'ensemble des organismes gouvernementaux, autorités locales et entreprises publiques, vise à améliorer la transparence, à renforcer l'intégrité et à prévenir le risque de fraude. La Thaïlande travaille également sur une loi relative aux procédures-bâillons, laquelle fournit une définition juridique de ces procédures et habilite les services de répression à

porter plainte contre celles-ci devant les tribunaux. Elle conclut son propos en indiquant que le Parlement a également signé un protocole d'accord avec la Commission nationale de lutte contre la corruption en vue de contribuer au renforcement et à l'expansion du réseau national de lutte contre la corruption, d'atteindre l'ODD 16 et de devenir une institution plus inclusive, plus responsable et plus transparente.

Mme F. Weisse (Chili) dit que son pays connaît une crise de confiance dans toutes les institutions. Des mesures législatives ont été prises pour empêcher l'utilisation abusive des fonds publics et réduire les conflits d'intérêts au sein du Parlement. Elle déplore que malgré ces efforts, il existe toujours une culture de la corruption au Chili, certaines personnes trouvant des moyens de contourner leurs obligations légales. Un récent scandale concernant l'utilisation de fonds publics par des entreprises privées a suscité des appels à plus de garanties concernant l'utilisation de ces fonds et à des audits des comptes publics. De tels abus de pouvoir ont des conséquences terribles pour les personnes les plus pauvres.

Elle estime que, dans la mesure où les auteurs d'actes de corruption ont toujours une longueur d'avance sur la législation et la réglementation en la matière, il serait utile d'avoir davantage d'informations sur l'efficacité de la législation anticorruption pour réduire ce phénomène et sur les autres dispositions qui pourraient être prises pour éradiquer la corruption et lutter contre la crise.

M. M.A. Nadif (Somalie) déclare que la lutte contre la corruption exige une plus grande transparence s'agissant de l'utilisation des fonds publics et privés. Des mécanismes internationaux doivent également être mis en place pour poursuivre les personnes qui pratiquent le blanchiment d'argent, afin que les fonds puissent être gelés et restitués à leurs propriétaires légitimes. Il indique que son parlement a exhorté le Gouvernement somalien à éradiquer la corruption au sein de ses institutions. Il déplore toutefois que le pays manque d'organismes de lutte contre la corruption, et ajoute que sans de tels organismes, le phénomène persistera et les fonds publics ne seront pas protégés. Le Président de la Somalie a appelé à l'adoption d'une législation stricte en matière de lutte contre la corruption, assortie de sanctions sévères pour les criminels.

Il souligne l'importance pour tous les gouvernements de se doter de politiques globales en matière de lutte contre la corruption, lesquelles renforcent la transparence, sensibilisent les citoyens et encouragent les dénonciations. Il faut en outre que des médias indépendants puissent promouvoir les efforts de lutte contre la corruption et dénoncer les abus de pouvoir.

Mme A.A. Rodríguez Montero (État plurinational de Bolivie) déplore que la corruption sévisse depuis longtemps dans son pays, y compris au sein des institutions publiques, et que tant les responsables politiques que les fonctionnaires y recourent. Il est difficile de faire évoluer les choses en raison de l'ampleur des fraudes électorales. Elle souligne que la corruption a des conséquences désastreuses, notamment la destruction des forêts et la pollution de l'environnement. Elle demande de l'aide pour faire face à la situation et souhaiterait plus d'informations sur la manière dont l'IA peut être utilisée pour surveiller le système financier.

Le Président rappelle que la corruption a un impact négatif sur la démocratie, la bonne gouvernance et la confiance des citoyens dans les institutions publiques, qu'elle favorise les inégalités et la pauvreté, et qu'elle diminue le bien-être de la population. Ce phénomène est clairement un facteur d'insécurité et de conflit. Il estime que les parlementaires doivent intensifier leur action dans ce domaine et établir un cadre juridique pour promouvoir la transparence afin que les institutions publiques jouissent d'une légitimité et d'une efficacité accrues et qu'elles soient pleinement responsables devant les citoyens. Ils contribueront ainsi à protéger et à autonomiser les populations, à améliorer leur niveau de vie et à construire une démocratie dynamique, sûre et pacifique.

Mme C. Fredriksen (Directrice de l'Unité des fondations mondiales, Initiative de développement de l'INTOSAI), intervenante, remerciant les délégués d'avoir partagé leurs expériences en matière de lutte contre la corruption, souligne l'importance pour les pays non seulement d'adopter la Convention des Nations Unies contre la corruption, mais aussi de veiller à sa mise en œuvre effective et d'adapter ses principes et ses normes au contexte national. Elle reconnaît la nécessité d'une plus grande coopération transfrontalière et affirme que les parlements peuvent jouer un rôle clé en proposant une législation et des conventions internationales pour faciliter l'échange d'informations relatives aux actes de corruption. Elle fait remarquer, à titre

d'exemple, que les pays ne disposent souvent pas de législation sur la gestion des ressources naturelles, ce qui permet aux gouvernements d'allouer ces ressources à des entreprises privées sans entraves et sans procédure régulière.

Elle souligne en outre l'importance de renforcer les systèmes de gestion des finances publiques pour prévenir la corruption. Un système de gestion des finances publiques efficace garantit l'existence de règles de passation des marchés et d'un système de contrôle interne, et contribue ainsi à réduire l'utilisation abusive des fonds publics. Le fait que les gouvernements opèrent désormais en ligne a également facilité la mise au jour de transactions illicites et d'autres activités frauduleuses au sein de leurs institutions.

M. J. Granoff (Président du *Global Security Institute*), intervenant, répondant à la question relative à l'IA, explique que le Nasdaq a développé un produit très sophistiqué qui permet de détecter les flux financiers illicites avec une grande précision. Ce produit est mis à la disposition des bourses mondiales, des banques et des services de maintien de l'ordre et peut également être utilisé par la société civile pour lutter contre la corruption.

Il ajoute que la transparence est importante parce qu'elle conduit à la redevabilité, qui à son tour contribue à instaurer la confiance. Un manque de confiance favorise l'impunité des gouvernements, ce qui peut se répercuter sur la société dans son ensemble, et créer une culture dans laquelle les gens pensent qu'il est légitime de profiter du système fiscal. D'autre part, une mauvaise gouvernance se traduit par des dysfonctionnements au sein des pays et augmente les niveaux de migration. Il précise que les pays les plus instables et les plus dangereux sont ceux qui présentent les niveaux de corruption les plus élevés. Réagissant aux préoccupations exprimées au sujet des niveaux élevés de corruption dans les pays d'Amérique latine, il fait remarquer qu'il existe également des exemples de bonnes pratiques dans la région, comme l'affaire Odebrecht, dans laquelle 77 cadres ont plaidé coupable de corruption en Argentine, au Brésil, en Colombie, en Équateur, au Pérou et au Venezuela (République bolivarienne du).

Il conclut en rappelant que si les pays sont convenus de la nécessité de lutter contre la corruption, les parlements doivent demander des comptes aux organismes gouvernementaux et sensibiliser le public à la nécessité de prendre part aux efforts de lutte contre la corruption. La participation du public à la prise de décision et l'engagement civique sont également essentiels pour que ces efforts soient fructueux.

Le Président remercie les intervenants et les délégués pour leurs contributions.

Élections au Bureau de la Commission

Le Président annonce qu'il y a sept postes vacants au Bureau de la Commission permanente et que les candidatures suivantes ont été reçues : M. A. Salman (Bahreïn) pour le Groupe arabe, M. K. Bayramov (Azerbaïdjan) et Mme A. Kuspan (Kazakhstan) pour le Groupe Eurasie, Mme A.A. Rodríguez Montero (Bolivie (État plurinational de), Mme A.C. Dartorao (Brésil) et M. L.A. Báez (République dominicaine) pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, et Mme F. Belhirch (Pays-Bas) pour le Groupe des Douze Plus. Il dit considérer que la Commission permanente souhaite approuver ces candidatures.

Il en est ainsi décidé.

Le Président indique qu'en vertu de l'article 7.5 du Règlement des Commissions permanentes, les présidents des groupes géopolitiques ont décidé de la rotation des présidences des commissions permanentes jusqu'en 2033, en convenant que les postes de président et de vice-président doivent être équitablement répartis entre femmes et hommes, et que, durant une période déterminée, chaque groupe géopolitique doit avoir la possibilité de présider chacune des commissions permanentes. Pour 2024-2025, il a été décidé que les postes de président et vice-président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale seraient attribués respectivement à une femme parlementaire du Groupe Eurasie et à un homme parlementaire du Groupe Asie-Pacifique. Le Président annonce que des candidatures ont été reçues du Groupe Eurasie pour Mme A. Kuspan (Kazakhstan) au poste de président et du Groupe Asie-Pacifique pour M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran) au poste de vice-président.

Mme S. Amero (Ouganda) demande pourquoi les deux postes ont été attribués à des pays d'Asie et s'il est possible que d'autres régions soient représentées.

M. S.M. Mohamuud (Somalie) réitère les préoccupations exprimées par la déléguée de l'Ouganda.

Le Président explique que la répartition est basée sur les groupes géopolitiques de l'UIP, en l'occurrence le Groupe Asie-Pacifique et le Groupe Eurasie, et non sur les régions. La procédure a été décidée par les présidents des groupes géopolitiques et la Commission permanente s'y conforme.

Il dit considérer que la Commission permanente souhaite approuver les candidatures.

Il en est ainsi décidé.

Divers

Le Président fait savoir que le Bureau a discuté de la situation au Moyen-Orient et de la nécessité d'aborder les enjeux en matière de paix et de sécurité, en particulier lorsqu'ils sont d'une telle ampleur.

Il indique que le Bureau a proposé que la Commission consacre le temps dont elle disposera à la 148e Assemblée à la rédaction de la résolution, que le Bureau se réunisse entre les Assemblées pour discuter de l'état de la paix et de la sécurité dans le monde et s'assurer ainsi que la Commission permanente aborde les grandes thématiques actuelles, et que les questions relevant du mandat de la Commission permanente soient examinées avant les Assemblées et communiquées aux Membres de l'UIP afin que ceux-ci soient tenus au courant des récentes évolutions dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Il en est ainsi décidé.

Un délégué de la Suisse remercie le Président pour son travail.

Le Président remercie la Commission permanente et le Secrétariat pour leur soutien et leur coopération constructive tout au long de son mandat.

La séance est levée à 16 h 30.

Commission permanente du développement durable

SÉANCE DU MERCREDI 25 OCTOBRE 2023

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la conduite de M. W. William (Seychelles), Vice-Président de la Commission.

Adoption de l'ordre du jour
(C-II/147/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 146e Assemblée de l'UIP à Manama (mars 2023)

Le compte rendu est approuvé.

Débat sur le thème de la prochaine résolution intitulée *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité*

Le Président ouvre le débat sur le thème de la prochaine résolution intitulée *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité.*

Les changements climatiques sont au cœur de la stratégie et de l'action de l'UIP. L'Organisation promeut une action parlementaire forte et basée sur des données scientifiques qui aide les pays à s'adapter aux changements climatiques et à en atténuer les effets. Elle a adopté de nombreuses résolutions et prises de position politiques à cet égard et lancera la deuxième phase de sa campagne sur les changements climatiques, *Parlements pour la planète,* lors de la présente Assemblée. Cette campagne vise à mobiliser les parlements et les parlementaires pour qu'ils agissent face à l'urgence climatique, notamment à l'approche de la 28e session de la Conférence des Parties (COP28) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) aux Émirats arabes unis en décembre 2023.

Le thème du débat sera présenté par deux expertes renommées : Mme T. Tollmann (Chargée de la gestion des processus, Secrétariat de la CCNUCC) et Mme A. Smagadi (Conseillère juridique, Responsable de l'Unité de coordination et de prestation du Programme de Montevideo, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)). Trois co-rapporteurs ont été désignés pour rédiger la résolution, à savoir Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), M. S. Patra (Inde) et Mme L. Vasylenko (Ukraine). Après la séance, les co-rapporteurs prépareront le texte qui sera ensuite présenté au Secrétariat de l'UIP. À la fin du mois de décembre 2023, le texte sera ouvert aux amendements, que la Commission examinera lors de la prochaine Assemblée de l'UIP en vue de finaliser la résolution.

Mme T. Tollmann (Chargée de la gestion des processus, Secrétariat de la CCNUCC), intervenante, s'exprimant par vidéo et accompagnant son rapport d'un diaporama numérique, annonce que son exposé donnera un aperçu du bilan mondial de l'Accord de Paris. Celui-ci évalue les progrès collectifs vers la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris et donne aux parties la possibilité de corriger le tir si elles ne sont pas sur la bonne voie. Il permet de mener un examen en profondeur pour déterminer où en est le monde par rapport aux engagements pris en matière de climat et identifier les prochaines étapes à franchir. Le mandat pour le bilan mondial est prévu à l'article 14 de l'Accord de Paris. Dans le cadre du processus, les parties sont invitées à examiner leur situation en matière de changements climatiques, les actions dont celle-ci est l'aboutissement et les mesures qu'elles vont prendre pour réaliser leurs objectifs.

Il est déjà clair que le monde n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les buts et objectifs de l'Accord de Paris. Les températures augmentent, les risques et les retombées se multiplient, et le soutien reste insuffisant. Les mesures progressives ne suffiront pas à conduire la transformation vers des sociétés à faible émission de carbone et résilientes. Des approches approfondies, urgentes et globales sont nécessaires. Les résultats du bilan mondial doivent tracer une voie claire pour les cinq prochaines années, en indiquant les étapes et les objectifs concrets à atteindre.

Le bilan mondial s'est penché sur quatre domaines thématiques en particulier : 1) l'atténuation, 2) l'adaptation, 3) les moyens de mise en œuvre et d'appui, et 4) les approches intégrées et globales. L'atténuation, qui comprend les mesures de riposte, fait référence aux efforts déployés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'adaptation, qui couvre les pertes et les dommages, désigne les moyens mis en œuvre par les pays pour s'adapter aux effets actuels et prévus des changements climatiques. Les moyens de mise en œuvre et d'appui comprennent le renforcement des capacités, la technologie et le financement, tandis que les approches intégrées et globales envisagent une transformation systématique et des initiatives multisectorielles. De nombreuses dimensions transversales s'appliquent également aux quatre domaines thématiques, telles que les connaissances autochtones, les considérations relatives à l'égalité, y compris l'équité, et la nécessité d'utiliser les meilleures données scientifiques disponibles.

Le bilan mondial a lieu tous les cinq ans. Le moment a été choisi à dessein car il coïncide avec la période d'examen des contributions déterminées au niveau national (CDN). En effet, les conclusions du bilan mondial sont censées informer les parties sur la prochaine itération de leurs CDN, qui sont révisées tous les cinq ans et doivent être de plus en plus ambitieuses à chaque cycle. L'idée est de créer une boucle de rétroaction générant une ambition toujours plus grande et ouvrant la voie à une action concertée plus dynamique au niveau mondial. Le premier bilan mondial a été lancé à Glasgow lors de la COP26 en 2021 et s'achèvera à Dubaï lors de la COP28 en 2023. Le prochain bilan mondial devrait débuter en 2026.

L'un des résultats les plus importants du bilan mondial est l'engagement croissant des acteurs qui ne sont pas partie au processus. Bien que celui-ci est mené par les Parties, la société civile est également très active, compte tenu de son rôle important dans la mise en œuvre. Elle fournit un grand nombre d'informations au moyen de soumissions et participe aux discussions techniques, aux tables rondes et aux "World Cafés".

Le bilan mondial se déroule en trois phases : 1) collecte d'informations et préparation ; 2) évaluation technique ; et 3) examen des résultats. L'évaluation technique se compose de dialogues techniques qui aboutissent à un rapport de synthèse contribuant à l'examen des résultats. Les parlementaires peuvent jouer un rôle particulièrement important dans la phase finale.

La gouvernance du bilan mondial relève de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris. Cet organe oriente les trois phases du processus en fonction des points de vue des Parties. Il existe également un groupe de contact conjoint, deux co-facilitateurs de débats techniques et un comité de haut niveau impliqué dans l'examen des résultats.

Le bilan mondial se trouve actuellement dans sa troisième phase, à savoir l'examen des résultats. Dans le cadre de cette phase, un certain nombre d'événements ont lieu, notamment la Semaine du climat 2023 d'Amérique latine et des Caraïbes, la réunion préalable à la COP28 et la Semaine du climat 2023 de l'Asie-Pacifique. Plusieurs sessions ministérielles de haut niveau auront également lieu à l'occasion de la COP28. Une décision doit être publiée dans le cadre des résultats finaux et selon des informations non confirmées une déclaration et une annexe technique devraient également voir le jour.

Les parlementaires ont un rôle clé à jouer dans la définition des CDN qui doivent passer par le parlement sous la forme d'une loi.

Mme A. Smagadi (Conseillère juridique, Responsable de l'Unité de coordination et de prestation du Programme de Montevideo, PNUE), intervenante, accompagnant son rapport d'un diaporama numérique, indique que la division juridique du PNUE fournit une assistance technique juridique aux pays dans le domaine du droit de l'environnement, notamment en matière de législation sur le climat. Cette assistance est fournie dans le cadre du Programme de Montevideo pour le droit de l'environnement, qui est une plateforme intergouvernementale visant à faire progresser les actions prioritaires en matière de droit de l'environnement. Le Programme de Montevideo appuie l'élaboration et la mise en œuvre d'un état de droit environnemental et contribue à renforcer les capacités institutionnelles des pays. Le programme en est désormais à sa cinquième décennie d'action. Son cadre de gouvernance est constitué de points focaux nationaux représentant généralement le ministère de l'environnement, d'un comité de pilotage élu par les points focaux nationaux et d'un secrétariat.

Le programme se penche sur les mesures juridiques face à la triple crise planétaire : la crise de la pollution, la crise du climat et la crise de la biodiversité. Il existe également des domaines de travail transversaux, tels que l'éducation et le renforcement des capacités, ainsi que les droits d'accès, y compris l'accès à l'information environnementale et l'accès aux voies de recours.

Les parlements peuvent jouer un rôle clé dans l'adoption de la législation sur le climat, qu'il s'agisse de la "législation-cadre sur le climat" ou de la "législation sur les changements climatiques". La législation-cadre sur le climat : 1) définit l'orientation stratégique de la politique nationale en matière de lutte contre les changements climatiques, 2) est adoptée par le pouvoir législatif, 3) prévoit des objectifs nationaux à long ou moyen terme et des moyens favorisant le changement, 4) définit des dispositions institutionnelles pour la gouvernance du climat au niveau national, 5) a une portée multisectorielle, et 6) prévoit des mécanismes de transparence et de responsabilité. La législation sur les changements climatiques, 1) fait référence aux lois et aux politiques qui régissent l'action contre les changements climatiques, 2) est adoptée par les pouvoirs législatif et exécutif, 3) comprend des mesures visant à atténuer les changements climatiques, à s'y adapter et à gérer les risques de catastrophe, et 4) s'applique à différents secteurs, tels que l'agriculture, l'utilisation des terres, les transports, l'énergie et le traitement des déchets.

En termes d'action générale, les parlements doivent faire pression pour des réductions rapides et importantes des émissions afin de compenser le recul qui s'est produit lors de la pandémie de COVID-19. Les faits montrent que des réductions durables des émissions ne peuvent être obtenues que grâce à la législation et à un contrôle parlementaire fort. Il est donc important de prendre des mesures contraignantes, telles que l'inscription dans la loi d'un objectif de zéro émission nette.

En termes d'actions spécifiques, les parlements doivent procéder aux réformes nécessaires dans des secteurs spécifiques pour contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ils doivent exercer un contrôle efficace sur les actions du gouvernement afin de garantir le respect des engagements constitutionnels et législatifs. Il est nécessaire d'examiner d'autres secteurs moins connus, tels que celui de la qualité de l'air, et leurs liens avec les changements climatiques. Les questions transversales, telles que les droits d'accès, doivent également être examinées. Enfin, les parlementaires sont encouragés à se pencher sur des concepts climatiques émergents, par exemple la manière de traiter les migrants climatiques.

L’intervenante attire l'attention sur la plateforme d'assistance juridique et environnementale du PNUE, qui est un outil numérique permettant aux pays de présenter des demandes d'assistance technique. La plateforme effectue des évaluations étape par étape pour identifier les besoins spécifiques des pays. La trousse à outils sur le droit et les changements climatiques est un autre instrument utile qui aide les pays à définir leurs besoins en matière de législation sur le climat. Elle comporte quatre modules : les changements climatiques, l'énergie, l'urbanisme et l'agriculture.

Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), co-rapporteure, déclare que, pendant le processus de rédaction, il est important de considérer l'objectif de la résolution, son contenu et la voie à suivre. L'objectif de la résolution est de renforcer les partenariats efficaces pour l'action climatique. Le contenu doit être composé de différentes recommandations et idées qui permettront d’atteindre cet objectif. Il convient d’inclure différents points de vue et à veiller à ce que la résolution puisse être mise en œuvre efficacement dans différents contextes nationaux.

Elle attire l'attention sur les raisons pour lesquelles il est si important de multiplier les partenariats dans le domaine de l'action climatique. Tout d'abord, les changements climatiques ont des effets de plus en plus visibles sur des millions de personnes dont la vie est de plus en plus menacée. Deuxièmement, le risque accru de pollution atmosphérique et les événements météorologiques extrêmes provoquent le déplacement de millions de personnes, les faisant sombrer davantage dans la pauvreté et la faim, et les privant de l'accès aux services de base. Troisièmement, le fossé entre les parties prenantes concernées, telles que les gouvernements, les parlements et les populations, se creuse. Quatrièmement, le monde est loin d'avoir atteint son objectif d'éviter une augmentation de la température mondiale supérieure à 1,5 °C.

La résolution mettra l’accent sur le renforcement des partenariats et la sensibilisation. L’oratrice propose d'adopter une approche à trois niveaux : action personnelle, initiatives nationales et efforts régionaux et mondiaux. Premièrement, les parlementaires, en tant qu'individus, doivent faire preuve d'une grande responsabilité personnelle pour protéger les générations futures tout en encourageant les personnes, les communautés, les organisations et les entreprises à agir. Deuxièmement, les parlements, en tant qu'institutions, doivent favoriser un dialogue accru sur les changements climatiques entre les parties prenantes nationales, y compris les organes gouvernementaux, la société civile et le secteur privé. Troisièmement, il est important de travailler ensemble aux niveaux régional et mondial, y compris au sein de l'UIP.

M. S. Patra (Inde), co-rapporteur, souligne l'importance de définir les mots-clés à utiliser dans le projet de résolution. Les délégués doivent clarifier le terme "partenariats", par exemple, pour savoir s'il s'agit d'une collaboration entre un contributeur et un bénéficiaire ou d'autre chose. Ils doivent expliquer le terme "action climatique", en quoi il diffère du terme "changements climatiques", et les sujets qui entrent dans son champ d'application, par exemple les mesures d'atténuation et d'adaptation. Ils doivent clarifier le terme "promouvoir l'accès", en particulier ce à quoi ils souhaitent promouvoir l'accès, par exemple les ressources financières et la technologie. L'expression "énergie verte abordable" doit être définie par rapport à l'expression "énergie verte", y compris en ce qui concerne les éventuels objectifs nationaux en la matière. Il est nécessaire de clarifier le terme "innovation" et la manière dont les délégués cherchent à le rendre opérationnel, par exemple grâce à la recherche et au développement collaboratifs, ou à des ressources. Un autre mot clé à définir est celui de "responsabilité", en particulier s'agissant de l'étendue de la responsabilité et des parties prenantes concernées. Enfin, le terme "équité" doit être clarifié, notamment en ce qui concerne la manière de combler le fossé entre les nantis et les démunis.

Mme L. Vasylenko (Ukraine), co-rapporteure, affirme que la mise en œuvre est essentielle. La résolution ne doit pas se contenter d'exposer le problème, mais aussi de trouver une solution acceptable et applicable par tous.

Elle attire l'attention sur le crime d'"écocide" que les experts juridiques ont défini comme un acte illégal ou gratuit commis en sachant qu'il est fortement susceptible de causer des dommages graves, étendus ou à long terme à l'environnement. Ce crime est largement lié à des actions civiles, bien qu'il existe également des dimensions militaires. Les experts suggèrent d'inclure une référence à l'écocide dans la résolution.

M. K. Akino (Japon) fait savoir qu'au Japon, le réchauffement climatique provoque des infestations de moustiques en hiver et facilite la propagation de maladies infectieuses, telles que la dengue. Pour agir en faveur du climat, il faut que les États, mais aussi les acteurs non étatiques, y compris le secteur privé, unissent leurs forces et partagent les dernières technologies. Lorsqu'il était vice-ministre des finances, il a encouragé l'introduction de subventions et de taxes pour soutenir l'investissement dans des équipements de pointe permettant d'économiser l'énergie. Le Gouvernement a versé deux millions d'USD au Fonds mondial pour les technologies innovantes en matière de santé et étudie actuellement des propositions sur la conversion de l'énergie thermique des océans, une méthode de production d'énergie qui utilise la différence de température entre la surface et les profondeurs de l'océan, dans l'espoir de diffuser cette technologie dans le reste du monde.

M. Gao Li (Chine) explique que la Chine s'efforce d'atteindre le pic de ses émissions de dioxyde de carbone avant 2030 et de parvenir à la neutralité carbone avant 2060. Le pays a réduit son intensité d'émission de carbone de plus de 50 % par rapport aux niveaux de 2005 et fournit actuellement 50 % de l'énergie éolienne et 80 % de l'équipement de production d'énergie solaire photovoltaïque du monde. La Chine soutient également d'autres pays dans leur lutte contre les changements climatiques et a adopté plusieurs lois sur l'énergie et les changements climatiques.

La Chine salue les efforts visant à promouvoir les partenariats en faveur de la lutte contre les changements climatiques et souhaite faire trois propositions à cet égard. Premièrement, les pays doivent défendre conjointement le cadre institutionnel de la coopération mondiale en matière de changements climatiques, à savoir la CCNUCC et l'Accord de Paris, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Les pays développés doivent s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international pour apporter leur soutien aux pays en développement. Deuxièmement, les pays doivent collaborer pour favoriser un environnement international propice à la transition verte et à faible émission de carbone, tout en défendant un esprit de multilatéralisme authentique. Il est essentiel de prévenir la fragmentation du marché mondial, de maintenir la stabilité des chaînes industrielles et d'approvisionnement internationales et de prévenir le protectionnisme et l'unilatéralisme. Il note avec inquiétude que certains pays développés ont introduit des mesures unilatérales, telles que des politiques de découplage et de réduction des risques, qui ont sapé les capacités d'approvisionnement en énergie verte au niveau mondial. Troisièmement, il est nécessaire de promouvoir un dialogue et des échanges approfondis entre les gouvernements, les parlements, les entreprises, les instituts de recherche, les organisations sociales et le grand public.

M. P.S. Rudana (Indonésie) insiste sur l'importance d'appliquer la sagesse locale dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Il attire l'attention sur le *Tri Hita Karana*, une philosophie pratiquée à Bali qui appelle à des relations harmonieuses entre les humains, entre les humains et Dieu, et entre les humains et la nature. Cette philosophie exige que les gens protègent la nature en tant que source de vie. Les Balinais pratiquent également une journée de silence chaque année, ce qui contribue à réduire les émissions.

Il est essentiel d'accélérer la transition vers l'énergie propre tout en protégeant le développement socio-économique. L'Indonésie a pour objectif de faire passer la part des énergies renouvelables dans son bouquet énergétique de 3 % à 23 % d'ici à 2025. Un nouveau projet de loi sur les énergies renouvelables a récemment été adopté par le Parlement.

Les mesures nationales ne sont toutefois pas suffisantes et les pays doivent travailler main dans la main. La résolution doit souligner la nécessité d'une coopération interparlementaire sur des questions telles que les investissements, le renforcement des capacités, le transfert de technologies et l'innovation. Elle doit appeler les pays développés à respecter leur engagement de mobiliser 100 milliards d'USD par an pour l'action climatique. Elle doit également donner la priorité au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Il est nécessaire de se concentrer en particulier sur l'objectif de développement durable 7 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, y compris l'accès universel à l'électricité et l'accès à des emplois verts.

Mme A. Lotriet (Afrique du Sud) déclare que les parlements doivent veiller à ce que les prêts pour la transition énergétique accordés aux pays ne se traduisent pas par un endettement supplémentaire. Si la transition vers des sources d'énergie durables est essentielle, elle ne doit pas faire peser sur les pays des dettes écrasantes qui entravent les efforts de développement. Il est choquant de constater qu'en moyenne, les pays africains paient quatre fois plus pour leurs emprunts que les économies plus riches. Ces disparités doivent être résolument traitées dans le cadre de forums multilatéraux tels que ceux de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Les parlementaires doivent examiner et contrôler attentivement les conditions de toute aide financière, en veillant à la transparence et à la responsabilité des conditions de prêt, et à leur alignement sur les intérêts nationaux à long terme. Il est essentiel de procéder à des évaluations approfondies des implications financières et des risques éventuels associés aux prêts en faveur de la transition énergétique. Les parlements doivent contribuer à préserver la stabilité économique et la souveraineté tout en soutenant simultanément la transition énergétique durable.

Les parlementaires sont encouragés à collaborer ouvertement, à échanger les meilleures pratiques et à établir des partenariats solides pour faciliter la mise en œuvre efficace des initiatives liées au climat. En tirant parti des connaissances et de l'expérience collectives, il est possible de gérer les complexités de la gouvernance climatique et de garantir la répartition équitable des ressources et des opportunités pour le développement durable.

L'Afrique du Sud est actuellement confrontée à un défi en matière d'électricité qui a accéléré son passage à l'énergie propre. Elle envisage de stimuler les investissements dans de nouvelles lignes de transmission et sous-stations, conformément à la diversification des sources d'énergie, notamment solaire, éolienne, gazière, nucléaire, hydro-électrique et de stockage de batteries. L'une des réformes clés consiste à autoriser les promoteurs privés à produire de l'électricité. Pour réduire la pression sur le réseau, des incitations fiscales ont également été mises en place pour l'installation de panneaux solaires en toiture.

M. H. Ebrahim (Bahreïn) affirme que l'action contre les changements climatiques ne sera pas couronnée de succès sans une coopération entre toutes les parties prenantes concernées, y compris les gouvernements, la société civile et le secteur privé. L'ONU a un rôle particulièrement important à jouer dans la promotion de la collaboration internationale sur la transition vers des économies à faibles émissions de carbone. Des partenariats sont nécessaires pour aider à mettre en œuvre les plans nationaux, trouver des solutions innovantes et gérer les risques. Il est particulièrement important de soutenir les pays en proie à des conflits armés, qui sont les plus susceptibles d'être laissés de côté. Toutes les mesures prises doivent être équitables et bénéfiques pour tous.

M. G. Nouri Ghezeljeh (République islamique d'Iran) dit que l'accès à une énergie verte abordable ne sera pas possible sans une transformation juste et durable dans tous les secteurs. Il est important de fournir aux pays en développement, en particulier ceux qui dépendent fortement

des combustibles fossiles, les moyens de mettre en œuvre des politiques d'énergie verte en améliorant leur accès à la technologie et au financement. Les travailleurs et les communautés confrontés à des pertes d'emploi doivent être protégés dans le cadre du processus de transition. Une approche collaborative est nécessaire pour réduire le coût des technologies climatiques et créer des environnements favorables qui facilitent l'adoption de ces technologies, en particulier dans les pays en développement.

M. P.B. Pham (Viet Nam) fait savoir que le Viet Nam s'est fixé des objectifs pour restructurer son économie en vue d'une croissance verte et d'un développement durable. Il réalise des investissements substantiels pour réduire sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles et accroître l'utilisation d'énergies propres et renouvelables. Le processus de transition nécessite toutefois d'importantes ressources.

La transition vers l'énergie verte doit être reconnue au niveau mondial comme un objectif commun dans le cadre de la CCNUCC. Des lignes directrices communes doivent être élaborées pour faciliter la mise en œuvre de la transition au niveau national, en aidant les organisations, les entreprises et les ménages devenir plus écologiques. Des investissements mondiaux doivent être réalisés dans la recherche scientifique pour les nouvelles technologies d'énergie verte. Des efforts doivent également être déployés aux niveaux mondial, régional et national pour sensibiliser les communautés à l'utilisation efficace des ressources, à l'efficacité énergétique, à la protection de l'environnement, à la vie harmonieuse avec la nature, à la biodiversité, à la conservation et à la promotion de la consommation verte dans les secteurs public et privé. Il faut une feuille de route qui tienne compte du principe des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés doivent faciliter la transition dans les pays en développement en les aidant sur les plans financier et technologique.

Mme L. Northover (Royaume-Uni) explique que le Parlement du Royaume-Uni a adopté une loi sur la lutte contre les changements climatiques en 2008 et a mis en place une commission indépendante chargée des changements climatiques pour contrôler les actions du Gouvernement. Une action en justice a été intentée avec succès contre le Gouvernement qui n'avait pas pris les mesures adéquates.

Elle s'interroge sur la suggestion selon laquelle la solution doit être acceptable et applicable par tous. En effet, cela pourrait inciter des gouvernements à prétendre qu'elle est trop difficile à mettre en œuvre. Compte tenu de l'urgence et de la gravité de la crise, la communauté internationale doit s'assurer qu'elle n'avance pas au rythme de la nation la plus lente. Les co-rapporteurs doivent clarifier la manière dont les capacités seront traitées.

Mme J. Sabao (Zambie) affirme que les parlements peuvent jouer un rôle essentiel dans la promotion de l'accès à une énergie verte abordable grâce à leurs fonctions législatives, de contrôle, budgétaires et représentatives. Ces fonctions essentielles offrent différents points d'entrée pour l'action parlementaire. En légiférant, les parlementaires peuvent proposer ou modifier des lois qui favorisent l'accès à une énergie verte abordable. Leur fonction de contrôle leur permet de surveiller la mise en œuvre des lois et des politiques par le gouvernement. Grâce à leur rôle dans l'établissement du budget, ils peuvent plaider en faveur de ressources adéquates pour promouvoir l'accès à une énergie verte abordable. Enfin, en tant que représentants du peuple, ils peuvent faire participer les électeurs et les sensibiliser aux avantages de l'énergie verte.

La Zambie dispose d'une gamme abondante et largement inexploitée de ressources énergétiques renouvelables, qu'il s'agisse de l'énergie hydraulique, solaire et éolienne, de la biomasse ou de l'énergie géothermique, ce qui lui confère un grand potentiel d'exploitation de l'énergie verte. Cependant, la majorité de la population vit toujours sans électricité et utilise des combustibles de cuisson qui nuisent à sa santé et à son bien-être. Le Gouvernement zambien a mis en place plusieurs mesures politiques pour promouvoir l'accès universel à une énergie propre et fiable à un coût abordable, notamment la Stratégie et le Plan d'action pour les énergies renouvelables de 2022 et la Politique nationale en matière d'énergie de 2019.

Il est essentiel de trouver des moyens novateurs d'accroître l'accès à l'énergie verte. Bien qu'il y ait des défis et des obstacles à surmonter, tels que le financement, la réglementation et la résistance au changement, les avantages potentiels de l'énergie verte sont vastes, notamment la croissance économique, la création d'emplois, l'amélioration de la santé publique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les décideurs politiques doivent élaborer des stratégies et des plans pratiques d'adaptation au climat pour les infrastructures énergétiques, en tenant compte de diverses considérations liées à la justice climatique. Il est essentiel d'accroître les investissements et la participation des investisseurs publics et privés.

M. K.Y. Chhit (Cambodge) dit que son gouvernement s'est engagé en faveur de l'énergie verte et de la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit d'un objectif à long terme qui doit être abordé selon le principe des responsabilités communes mais différenciées.

Le Cambodge a récemment présenté une version actualisée de ses contributions déterminées au niveau national au Secrétariat de la CCNUCC. Parmi ses objectifs figurent la réalisation de zéro émission nette d'ici 2050 et la vente de 15 milliards de tonnes de crédits carbone à des partenaires internationaux. Le pays est également en train de réduire la déforestation sur son territoire, de se débarrasser des licences pour la production d'électricité à partir du charbon et d'augmenter l'utilisation des voitures électriques. Dans l'ensemble, il consacre 2,3 % de son produit intérieur brut à l'action climatique, notamment à l'adaptation, aux énergies renouvelables et à la protection de l'environnement.

La résolution doit appeler les Membres de l'UIP à réduire les émissions de dioxyde de carbone en utilisant des énergies vertes au lieu de combustibles fossiles.

M. B. Kalu (Nigéria) déclare que les changements climatiques constituent une crise mondiale urgente qui nécessite une collaboration entre les gouvernements, les entreprises et la société civile. Trois piliers doivent être privilégiés pour faire face à la crise : 1) promouvoir l'accès à une énergie verte abordable ; 2) garantir une innovation responsable ; et 3) favoriser l'équité.

Le Nigéria a pris des mesures importantes pour lutter contre les changements climatiques et mettre en œuvre à la fois l'Accord de Paris et les objectifs de développement durable (ODD). Parmi les initiatives notables, on peut citer l'élaboration du plan de mise en œuvre des ODD au Nigéria pour 2022-2030 et l'introduction de politiques en matière de plantation d'arbres, de lutte contre l'érosion et de contrôle des inondations dans plusieurs États nigérians. En outre, l'adoption de la loi sur les changements climatiques en 2021 témoigne de l'engagement du Nigéria en faveur des objectifs climatiques, de la durabilité socio-économique et de la résilience, y compris l'objectif de parvenir à zéro émission nette entre 2050 et 2070. Une disposition clé charge le Gouvernement d'établir un plan d'action national pour la lutte contre les changements climatiques et un budget carbone sur cinq ans. Le Nigéria participe également à des projets de recherche et développement sur la technologie des énergies vertes soutenant l'innovation et la responsabilité des entreprises autour de l'énergie de réseau.

De nombreux pays d'Afrique, dont le Nigéria, ont besoin du soutien du reste du monde pour accroître les opportunités dans le domaine des énergies vertes. Le Nigéria s'est donc impliqué dans le plaidoyer en faveur du climat, appelant les pays développés à remplir leurs obligations.

M. S.V.D. Ram (Inde) déclare que l'énergie verte change la donne dans la lutte contre les changements climatiques en raison de sa nature durable, de sa capacité à se reconstituer à un rythme supérieur à celui de sa consommation et du peu de dégâts climatiques ou environnementaux qu'elle provoque.

Lors de la COP26, l'Inde s'est engagée à intensifier son action climatique grâce aux cinq éléments du nectar (Panchamrit). Dans le cadre de ses CDN actualisées, elle encouragera des modes de vie favorisant une utilisation réfléchie et délibérée des ressources au lieu d'une consommation irréfléchie et destructrice. Le pays s'est également engagé à réduire l'intensité des émissions liées à son produit intérieur brut de 45 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 2005 et à atteindre une capacité cumulée de production d'électricité à partir de combustibles non fossiles de 50 % d'ici à 2030.

Parmi les autres initiatives, il convient de citer l'aide à la construction de la plus grande centrale solaire flottante du monde et le lancement d'un commerce transfrontalier d'électricité pour faciliter la vente et l'échange d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables avec les pays voisins. L'Inde joue également un rôle actif dans plusieurs organisations internationales de lutte contre les changements climatiques, telles que l'Alliance solaire internationale et l'Alliance mondiale pour les biocarburants.

La prospérité et le bien-être des générations actuelles et futures dépendent de la poursuite d'une croissance économique durable et inclusive sur le plan environnemental, l'énergie verte y jouant un rôle très important. L'orateur demande aux parlementaires de travailler ensemble, d'innover, de partager leurs connaissances, de se soutenir mutuellement avec l'appui de la technologie et du financement, et de rendre l'énergie verte accessible à tous.

M. A. Alsalamah (Arabie saoudite) dit qu'il ne suffit pas d'adopter des lois et des règlements sur l'accès à une énergie verte et abordable. Il faut mettre en place des mécanismes de mise en œuvre, sinon les lois et les règlements n'auront aucun sens. La communauté internationale prononce de nombreux discours sur le sujet, mais ne va pas assez loin dans la mise en œuvre.

M. K. Tontisirin (Thaïlande) affirme que trois approches sont nécessaires pour établir des partenariats en matière d'énergie verte : 1) une approche multipartite, 2) une approche multiniveau, et 3) une approche multistratégique. L'approche multipartite doit se concentrer sur la création de partenariats publics, privés, professionnels, axés sur les personnes et parlementaires, tandis que l'approche multiniveau doit viser à les créer aux niveaux individuel, communautaire, national, régional et mondial.

La Thaïlande a adopté la méthode de l'économie verte et bio-circulaire qui utilise les déchets ménagers pour produire de l'énergie. Elle travaille également sur le reboisement, investit dans la science, la technologie, la recherche et l'innovation, y compris la capture du carbone, et promeut le crédit carbone. Le pays élabore diverses lois, notamment une loi sur la pureté de l'air et une loi sur les changements climatiques. L'orateur encourage les parlements à partager leurs meilleures pratiques.

M. M. Alajmi (Koweït) dit que la communauté internationale doit prendre plus au sérieux les changements climatiques, qui ont des effets négatifs sur les systèmes sociaux, économiques et politiques, et provoquent des catastrophes naturelles telles que la pénurie d'eau et la sécheresse. L'une des solutions consiste à réduire le coût des énergies vertes en les rendant moins onéreuses que les sources d'énergie conventionnelles. Une telle évolution rendrait l'énergie verte plus accessible. Il est primordial d'adopter des lois sur la neutralité carbone et de fournir plus de fonds pour les questions environnementales. Il faut davantage de centrales solaires pour réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles tels que le gaz. Il faut mettre l'accent sur le soutien aux pays en développement, notamment au moyen de prêts.

M. W.A. Nikiema (Burkina Faso) fait savoir que le Burkina Faso a mis en place un cadre institutionnel et juridique pour la lutte contre les changements climatiques qui regroupe le Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique, le Ministère de la santé et de l'hygiène publique, et le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation. Il existe également des politiques officielles en matière de changements climatiques, telles que le plan national d'adaptation au climat. Le Burkina Faso fait de son mieux pour investir dans l'énergie verte, notamment dans un programme d'énergie solaire photovoltaïque, et envisage l'hydrogène vert comme solution au déficit d'électricité du pays. D'autres initiatives comprennent la sensibilisation de la population à ses responsabilités en matière de climat et la mise en place d'un fonds vert pour les programmes de développement durable.

M. K. Al-Emadi (Qatar) indique que le Qatar s'efforce d'étendre les zones agricoles, a ouvert une exposition de bosquets et collabore avec l'ONU pour planter un million d'arbres. Environ 10 % de son électricité est désormais produite à partir de l'énergie solaire. La fabrication de voitures électriques est également encouragée.

Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) déclare que le développement vert est l'un des cinq domaines prioritaires de la nouvelle stratégie de développement socio-économique de l'Azerbaïdjan. Après avoir ratifié l'Accord de Paris, l'Azerbaïdjan s'est engagé volontairement à réduire de 35 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. Actuellement, le potentiel d'énergie verte du pays est de 157 gigawatts pour l'éolien et de 220 gigawatts pour le solaire. Toutefois, la part des énergies renouvelables dans la capacité énergétique totale de l'Azerbaïdjan devrait dépasser 77 % d'ici 2030.

L'Azerbaïdjan a récemment signé un protocole d'accord avec plusieurs pays concernant la création d'un corridor d'énergie verte Azerbaïdjan-Union européenne qui fournira de l'électricité verte produite en Azerbaïdjan au reste de l'Europe en passant par la Géorgie et la mer Noire. En outre, la zone économique du Karabakh a été déclarée zone d'énergie verte sur la base du concept d'économie verte. L'Azerbaïdjan a par ailleurs présenté sa candidature pour accueillir la COP29.

Mme F. Bustreo (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH)) déclare que la crise climatique est une crise sanitaire. La santé des femmes, des enfants et des adolescents est particulièrement marquée par les événements climatiques extrêmes, ce qui se traduit notamment par des complications gestationnelles et néonatales, des fausses couches, une croissance fœtale ralentie, un faible poids à la naissance et un risque de naissance prématurée. En outre, les impacts liés au climat aggravent les inégalités entre les sexes et perturbent la fourniture de services de santé sexuelle et génésique. Les parlementaires doivent donner la priorité à la santé des femmes, des enfants et des adolescents dans les politiques et les

financements relatifs au climat, tout en abordant les changements climatiques dans les politiques et les financements relatifs à la santé des femmes, des enfants et des adolescents. Les délégués sont invités à reconnaître la santé des intéressés dans la résolution.

Mme A. Smagadi (Conseillère juridique, Responsable de l'Unité de coordination et de prestation du Programme de Montevideo, PNUE), intervenante, dit estimer que la résolution doit inclure une définition claire de l'action climatique, décrivant des domaines d'intervention spécifiques. De nombreux aspects doivent être abordés, notamment les migrants climatiques et le financement.

Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), **M. S. Patra** (Inde) et **Mme L. Vasylenko** (Ukraine), co-rapporteurs, prennent note des différentes observations formulées. Ils feront de leur mieux pour inclure toutes les propositions dans le projet de résolution afin de le rendre à la fois global et applicable.

Préparatifs de la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) aux Émirats arabes unis

Le Président dit que la réunion parlementaire annuelle à l'occasion de la COP est un vecteur important de l'engagement parlementaire contre les changements climatiques. La prochaine édition se tiendra le 6 décembre 2023 lors de la COP28 aux Émirats arabes unis. Cette réunion donnera aux parlementaires l'occasion d'obtenir des informations de première main concernant les principaux domaines de discussion et d'interagir avec des hauts fonctionnaires et des experts. L'un des résultats de la réunion parlementaire sera un document final. Le Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis a désigné Mme Al Suwaidi comme rapporteure pour ce document.

Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), rapporteure du document final de la Réunion parlementaire à l'occasion de la COP28, note que, jusqu'à présent, les réunions parlementaires tenues dans le cadre de la COP ont eu lieu en marge de la conférence plutôt qu'en tant que composante. Compte tenu du droit des parlementaires à s'exprimer de manière plus inclusive, les Émirats arabes unis ont pris des mesures pour changer la situation. Elle est heureuse d'annoncer que la Réunion parlementaire à l'occasion de la COP28 se déroulera pour la première fois dans la Zone verte, donnant ainsi aux parlementaires la possibilité d'interagir avec les décideurs. Elle dit espérer que toutes les réunions parlementaires qui suivront seront organisées de la même manière.

L'objectif de la réunion sera de mieux impliquer les parlementaires dans les discussions sur le climat, y compris dans le bilan mondial, qui sera le principal sujet de discussion lors de la COP28. Les parlementaires seront ainsi mieux placés pour communiquer des informations sur les contributions déterminées au niveau national et pour travailler en partenariat avec leurs gouvernements. La réunion sera également l'occasion de s'appuyer sur les recommandations de la COP27. Il est important de veiller à ce que le bilan mondial ne soit pas utilisé pour punir les gouvernements, mais pour créer un avenir meilleur.

Elle suggère trois domaines prioritaires pour le document final. Premièrement, il est important d'aborder la transition vers l'énergie propre. Les parlementaires doivent réfléchir à la manière de mieux orienter les stratégies, politiques et législations nationales en ce qui concerne l'énergie propre et aux moyens d'encourager les initiatives en faveur de l'économie verte et le transfert de technologies vertes dans différents secteurs, y compris le gouvernement, le secteur privé et la société civile.

Deuxièmement, le document doit attirer l'attention sur l'engagement parlementaire. Le financement de la lutte contre les changements climatiques est un domaine d'engagement important. Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer dans la mobilisation des ressources pour la transition verte, notamment grâce à des pratiques budgétaires écologiques. Ils peuvent également soutenir les pays en développement dans leurs efforts d'adaptation et d'atténuation et dans la prise en compte des pertes et dommages. Un exemple montrant la nécessité de l'engagement parlementaire est le paquet d'aide à l'énergie de 4,5 milliards d'USD que les Émirats arabes unis doivent fournir à l'Afrique. Les pays bénéficiaires doivent protéger l'investissement et veiller à ce qu'il parvienne aux populations. Les parlementaires doivent donc adopter la législation nécessaire.

Troisièmement, la coopération internationale est un autre domaine prioritaire. L'UIP est une bonne base à partir de laquelle les parlementaires peuvent travailler en collaboration avec d'autres organisations, telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le PNUE. L'oratrice encourage les parlementaires à utiliser les ressources disponibles dans ces organisations.

Enfin, les questions suivantes doivent être examinées : 1) comment apporter un soutien législatif à l'atténuation, à l'adaptation et à des économies plus écologiques ; 2) comment mettre en œuvre les 10 actions de l'UIP pour des parlements plus écologiques ; 3) comment partager les meilleures pratiques concernant l'application de la législation et des politiques climatiques ; et 4) comment réduire collectivement l'empreinte carbone.

Les parlementaires sont invités à présenter d'autres propositions pour le document final. L'essentiel est que le document puisse déboucher sur l'action.

M. J.P. Letelier (Chili) fait valoir que la transition énergétique est très importante, mais qu'elle n'est pas suffisante pour maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 1,5 degré Celsius. Il faut également s'attaquer à l'urgence que sont les émissions de méthane au niveau mondial. Il recommande que la résolution examinée au titre du point précédent mette en lumière la nécessité de réduire les émissions mondiales de méthane de 30 % d'ici 2030, comme prévu dans le Pacte mondial sur le méthane, ainsi que la nécessité de soutenir les pays qui éprouvent des difficultés à atteindre ces objectifs. Une référence similaire doit être faite dans le document final de la Réunion parlementaire à l'occasion de la COP28.

Mme S. Shaw (Conseillère principale, Équipe des partenariats, COP28), intervenante, fait savoir que les Émirats arabes unis, conjointement avec l'UIP, n'ont pas ménagé leurs efforts pour que les opinions des parlementaires soient entendues à la COP28. Ainsi, la Réunion parlementaire à l'occasion de la COP28 se tiendra désormais dans la Zone verte et non plus en marge de la conférence. C'est un honneur de mieux inclure les parlementaires au sein de la conférence, car ce sont eux qui tiennent les gouvernements responsables de leurs promesses et de leurs engagements.

La Réunion parlementaire aura lieu le 6 décembre 2023, journée d'action à plusieurs niveaux. Il s'agira d'une journée au cours de laquelle divers acteurs se réuniront pour identifier les moyens de faire en sorte que toutes les parties prenantes, y compris les jeunes, les femmes, les enfants et les personnes âgées, fassent partie intégrante de la solution. Les parlementaires sont le lien entre les gouvernements et les citoyens et doivent donc saisir l'occasion d'exprimer leurs préoccupations.

Présentant quelques informations logistiques concernant la billetterie, l'hébergement et le transport, elle indique que les Émirats arabes unis font tout leur possible pour réduire au maximum l'empreinte carbone de l'événement.

Mme S. Rafiei (République islamique d'Iran) affirme qu'il convient d'agir davantage pour empêcher les pays de prendre des mesures unilatérales et de politiser les changements climatiques. Il est important de promouvoir les énergies renouvelables, de fournir une aide financière, de protéger les moyens de subsistance et d'inclure les jeunes et les femmes dans l'action climatique. La COP28 est une bonne occasion de travailler sur les énergies propres, en particulier dans les pays dont l'économie dépend des combustibles fossiles. Toutefois, l'accent ne doit pas être mis uniquement sur les exportateurs de combustibles fossiles, mais également sur les consommateurs, dont l'empreinte carbone est plus importante. Une approche équilibrée et unifiée est nécessaire, plutôt qu'une approche unilatérale. Les entreprises énergétiques du monde entier doivent en faire davantage pour soutenir la transition vers les énergies propres.

La République islamique d'Iran propose de créer une agence pour la lutte contre les changements climatiques. Cette agence serait chargée d'élaborer une législation nationale et d'évaluer les progrès accomplis en fonction des capacités de chaque pays. L'oratrice suggère qu'un atelier soit organisé en marge de la COP28 pour discuter de cette proposition.

Elle attire l'attention sur les effets négatifs de la guerre sur l'environnement, comme en témoigne la situation à Gaza. Israël largue des bombes au phosphore sur Gaza, ce qui, en plus d'être un génocide, détruit également la terre. Ce point doit être inclus dans le projet de résolution abordé au point précédent.

M. M. Karakaya (Türkiye) annonce que la Türkiye a doublé ses objectifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre et s'efforce de parvenir à des émissions nettes nulles d'ici 2053. Elle a introduit de nouvelles réformes en matière de développement vert et a présenté une candidature pour accueillir la COP31 en 2026. En 2022, un plan d'action pour un accord vert a été adopté dans le but de soutenir la transformation verte dans tous les domaines politiques.

La Türkiye donne la priorité à la transition énergétique verte et dispose actuellement d'une capacité d'énergie renouvelable installée de 105 gigawatts, ce qui représente 54 % de l'ensemble de son bouquet énergétique. Le pays est conscient des défis économiques et environnementaux de la transition énergétique ainsi que des conditions nécessaires à sa réussite. L'énergie nucléaire jouera un rôle important dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et dans la satisfaction des besoins croissants en énergie.

Il est important d'avoir des attentes réalistes en matière d'énergie verte. Le processus est délicat. Les pays doivent s'assurer que les besoins en matière de sécurité énergétique sont satisfaits et que les investissements sont réalisés de manière responsable et stratégique.

Mme H. Burke (Chargée de projets événementiels, Zone verte, COP28), s'exprimant par vidéo, fait savoir que la Zone verte de la COP28 sera différente des années précédentes en ce sens qu'elle sera située dans le même espace que la Zone bleue. Ce regroupement permettra de renforcer l'interaction entre les deux zones. Dans le passé, la Zone verte était située à une certaine distance de la Zone bleue, ce qui entravait les échanges. Le Président de la COP28 tient toutefois à ce que la Zone verte offre davantage d'occasions de travailler en réseau et de collaborer.

La Zone verte comporte plusieurs niveaux. Le premier niveau est constitué d'expositions et de pôles hébergés dans des bâtiments temporaires répartis sur l'ensemble du site. Ces bâtiments peuvent accueillir jusqu'à 150 sponsors, partenaires, vitrines technologiques et exposants. Le deuxième niveau est constitué d'une sélection de programmes et d'événements. Les Zones verte et bleue suivront le même programme thématique afin d'encourager la collaboration. Le troisième niveau est un programme artistique et culturel comprenant des réunions-débat, des divertissements et des œuvres d'art qui ont été délibérément choisis pour refléter la vision et les thèmes de la COP28. Ils sont également inclusifs et représentatifs par nature. Le programme artistique et culturel sera un autre moyen de raconter des histoires et de partager des idées sur les changements climatiques.

La présidence de la COP28 reconnaît l'importance des opinions des jeunes dans la lutte contre les changements climatiques et a donc mis en place un pôle jeunesse. Un pôle d'éducation verte sera également présent, ainsi qu'un pôle humanitaire permettant à la société civile de s'exprimer.

Dans l'ensemble, il y aura environ 12 lieux différents et 70 événements programmés. La Zone verte sera ouverte aux visiteurs de la Zone bleue qui souhaiteront participer aux discussions.

Le président demande à Mme Burke d'expliquer quels obstacles techniques empêcheront l'accès à la Zone verte.

Mme H. Burke (Chargée de projets événementiels, Zone verte, COP28), s'exprimant par vidéo, répond qu'un processus d'inscription sera mis en place pour permettre aux délégués d'obtenir un laissez-passer pour la Zone verte valable pour une journée. L'objectif de ce processus d'inscription sera de surveiller le nombre de personnes présentes et de faire en sorte que les activités de rapport soient menées de manière continue. Il y aura quatre points d'entrée au site.

La séance est levée à 17 h 05.

SÉANCE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023

(matin)

La séance est ouverte à 9 heures sous la conduite de M. W. William (Seychelles), Vice-Président de la Commission.

Audition d'experts sur le thème *Assurer la sécurité alimentaire mondiale*

Le Président affirme que l'ampleur de la crise mondiale actuelle liée à la faim et à la malnutrition est considérable : plus de 345 millions de personnes seront confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire en 2023. Les conflits, les conditions climatiques extrêmes et les chocs économiques, associés au coût élevé des aliments nutritifs et aux inégalités croissantes,

sont les principaux facteurs à l'origine de ces tendances. L'audition d'experts examinera les moyens par lesquels les parlements peuvent contribuer à la transformation des systèmes agro-alimentaires pour les rendre durables et plus résilients, et leur permettre de proposer des aliments nutritifs à moindre coût et des régimes alimentaires sains et abordables pour tous. Il présente les intervenants.

Mme A. Badejo (Directrice régionale adjointe des opérations, Bureau régional pour l'Afrique australe, Programme alimentaire mondial (PAM)), intervenante, s'exprimant par liaison vidéo, déclare que le monde continue d'être confronté à l'une des plus grandes crises alimentaires de l'histoire moderne, 345 millions de personnes originaires de 79 pays étant en proie à une insécurité alimentaire aiguë. Les niveaux d'insécurité alimentaire s'aggraveront si des mesures collectives ne sont pas prises immédiatement et à grande échelle. Il est essentiel de s'attaquer aux facteurs de la crise, notamment les conflits, les chocs climatiques et les défis économiques. L'interaction de ces facteurs affecte les plus vulnérables et érode les progrès durement acquis en matière de développement.

Sur les 345 millions de personnes confrontées à une insécurité alimentaire aiguë, 69 % vivent dans des régions fragiles et touchées par des conflits. Les besoins humanitaires actuels sont faibles par rapport à ce qu'ils pourraient être si les gouvernements ne s'attaquaient pas immédiatement aux changements climatiques.

En 2022, 32,6 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays à la suite de catastrophes, dont 98 % étaient liées aux conditions météorologiques. Ce chiffre pourrait atteindre 216 millions d'ici à 2050. Le phénomène climatique connu sous le nom d'El Niño a notamment eu des effets dévastateurs sur la situation météorologique à travers le monde, avec de nombreuses conséquences pour les systèmes alimentaires et la sécurité des moyens de subsistance dans bon nombre de régions, notamment l'Asie du Sud-Est, l'Amérique latine, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. Ce phénomène devrait provoquer des sécheresses, des précipitations supérieures à la moyenne (qui contribueraient à la reprise après une sécheresse mais augmenteraient aussi le risque d'inondation), des pertes de bétail et des épidémies potentielles, mettant ainsi en péril la production agricole et aggravant l'insécurité alimentaire.

En outre, plusieurs pays ne sont pas encore complètement remis des conséquences économiques à long terme de la pandémie de COVID-19, et nombre d'entre eux luttent contre la crise des prix. Si les prix internationaux des denrées alimentaires, des engrais et de l'énergie ont chuté par rapport aux sommets atteints, ils demeurent bien supérieurs aux niveaux enregistrés avant la pandémie. Les prix des denrées alimentaires sont actuellement supérieurs de 25 % à ceux de décembre 2019, les prix des engrais sont supérieurs de 98 % et les prix de l'énergie sont supérieurs de 56 %. En fait, la baisse générale des prix au cours des derniers mois a masqué des augmentations pour certains produits de base. Par exemple, les prix du riz ont atteint des niveaux jamais vus ces 15 dernières années.

Le PAM est confronté à un défi gigantesque. Le nombre de personnes souffrant de faim aiguë ne cesse d'augmenter, tandis que l'action humanitaire manque cruellement de ressources et n'est donc pas en mesure de répondre aux besoins mondiaux en matière d'alimentation et de nutrition. Ses collègues sont confrontés à des choix impossibles face au manque criant de financement, notamment celui de devoir refuser des personnes affamées. La montée en flèche de l'insécurité alimentaire aiguë ne peut être traitée correctement qu'en s'attaquant aux racines mêmes de celle-ci.

Elle appelle les parlementaires à orienter la volonté politique mondiale vers la lutte contre l'insécurité alimentaire, pour ainsi permettre de construire un avenir plus équitable, plus pacifique et plus durable pour tous. Cela signifie, entre autres, augmenter le financement stratégique, encourager le commerce, se concentrer sur le climat, accroître les investissements dans la résilience à long terme, encourager l'action collective et promouvoir la paix, la bonne gouvernance et des politiques économiques saines. Il s'agit là de priorités absolues que le PAM est régulièrement contraint de tempérer par manque de financement. Néanmoins, la détermination des communautés touchées est palpable, preuve d'une conviction largement partagée que les défis susmentionnés constituent des opportunités d'amélioration.

Mme S. Healy-Thow (Coordinatrice des campagnes mondiales pour la jeunesse de l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition (GAIN)), intervenante, dit qu'il est primordial de remodeler et de refaçonner le système alimentaire défaillant. L'alimentation rapproche les gens, mais les sépare aussi. La nourriture a un impact direct sur la dégradation du climat, tandis que la dégradation du climat a un impact direct sur l'insécurité alimentaire. La nourriture est souvent utilisée comme arme de guerre.

L'une des grandes injustices de l'époque est qu'une alimentation saine est considérée comme un luxe. En effet, pas moins de 30 % de la population mondiale est confrontée à des carences en micronutriments, 820 millions de personnes souffrant de malnutrition et 676 millions d'obésité. Les parlementaires ont un rôle énorme à jouer pour faire évoluer ces chiffres, mais pas sans les jeunes. En tant que jeune militante sur les systèmes alimentaires, elle s'est parfois vu refuser la parole par les décideurs lors de discussions sur son avenir. Cependant, tout ce qui est créé pour l'avenir des jeunes sans les jeunes n'est pas pour les jeunes.

Pendant longtemps, les jeunes n'ont pas eu de programme commun sur les systèmes alimentaires. C'est pourquoi, en 2021, lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, dix jeunes s'étaient réunis pour créer la campagne Act4Food. Act4Food a commencé par un engagement à transformer les systèmes alimentaires et compte actuellement plus de 400 000 engagements de jeunes du monde entier. Toutefois, les engagements ne donnent lieu à aucune action. Le collectif Act4Food a consulté plus de 100 000 jeunes à travers le monde sur les mesures qu'ils souhaitaient voir prises par les décideurs en matière de sécurité alimentaire. Les 10 mesures les plus importantes sont les suivantes : 1) veiller à ce que chacun puisse se procurer des aliments sains et nutritifs ; 2) soutenir l'agriculture durable pour régénérer les sols et réduire les produits chimiques nocifs ; 3) veiller à ce que chaque enfant puisse manger un repas sain et durable à la crèche, à l'école ou à l'université ; 4) sensibiliser la population à l'alimentation et son impact sur la planète et sur la santé ; 5) arrêter et inverser la transformation de l'utilisation des terres, notamment la déforestation ; 6) interdire les plastiques à usage unique dans les emballages alimentaires ; 7) valoriser les connaissances alimentaires locales et autochtones ; 8) créer des emplois pour les jeunes agriculteurs et agro-entrepreneurs ; 9) protéger la production alimentaire des bouleversements politiques, des conflits et des effets des changements climatiques ; et 10) soutenir les cultivateurs et les producteurs alimentaires locaux au moyen de subventions et d'incitations fiscales.

Les décideurs doivent prendre les mesures susmentionnées et travailler avec les jeunes pour s'assurer qu'elles profitent à tous. Les jeunes veulent être les co-créateurs et co-responsables de la mise en œuvre des politiques alimentaires, et pas seulement les bénéficiaires. Les parlementaires sont encouragés à travailler avec les organisations de jeunesse, les écoles et les universités, dont beaucoup mènent leurs propres campagnes et projets.

M. D. Naughten (Irlande), Président du Groupe de travail sur la science et la technologie de l'UIP, intervenant, attire l'attention sur la Réunion parlementaire sur la science au service de la paix, intitulée *Sécurité hydrique et insécurité : reconstruire la coexistence pacifique grâce à la science,* qui s'est tenue en septembre 2023 au Viet Nam. La réunion a rassemblé des législateurs et des scientifiques pour discuter des questions essentielles liées à l'eau. L'objectif principal était d'utiliser la science pour faciliter la prise de décision basée sur des preuves sur les défis liés aux eaux transfrontières. La réunion a abouti à la conclusion que la crise de la sécurité hydrique dans le monde exigeait des décisions opportunes et fondées sur des preuves, un engagement communautaire généralisé et une collaboration internationale solide.

La sécurité hydrique est une préoccupation mondiale qui a des répercussions sur la sécurité alimentaire et risque d'accroître les conflits et l'extrémisme violent, en particulier dans les régions vulnérables telles que le Sahel, le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Est. Le manque d'eau potable est souvent à l'origine de conflits. Toutefois, il ne s'agit pas seulement d'avoir de l'eau, mais d'y accéder équitablement, de bien la gérer et d'en assurer la pérennité pour les générations futures.

Au cours de la réunion, les participants ont examiné des études de cas réels démontrant le besoin urgent de projets hydrauliques dans des régions telles que le Sahel, la Palestine et le bassin du Mékong, et ont été sensibilisés à la manière dont des outils pratiques tels qu'une législation solide sur l'eau peuvent aider les nations à garantir une utilisation équitable de la ressource. Un certain nombre de points essentiels ont été soulevés au cours de la réunion. Premièrement, le temps est compté, car l'insécurité hydrique et alimentaire s'aggrave et la communauté internationale n'est en passe d'atteindre que 12 % des objectifs de développement durable (ODD). Deuxièmement, les solutions doivent être adaptées à des contextes spécifiques, mais dans une optique mondiale. Troisièmement, la sécurité hydrique nécessite une approche interdisciplinaire impliquant des experts de l'eau, des régulateurs, des parlementaires et les communautés elles-mêmes.

Trois recommandations importantes ont également été formulées à l'issue de la réunion. Premièrement, il est nécessaire que la prise de décision dans le domaine de l'eau et de l'assainissement soit fondée sur des preuves et que toutes les décisions soient étayées par des recherches scientifiques, des données et la transparence. Les données collectées doivent inclure

des données sur la gestion du débit des cours d'eau et la répartition de l'eau, et doivent être accessibles à tous afin de renforcer les liens entre les scientifiques, les analystes et les parlementaires. Deuxièmement, il est important d'encourager l'engagement au niveau communautaire par le biais d'initiatives scientifiques citoyennes afin de combler les lacunes en matière de données et de soutenir l'élaboration de solutions. Cela permettra de s'assurer que les personnes concernées par les politiques de l'eau font partie de la solution, ce qui renforcera la responsabilité et encouragera un sentiment d'appartenance. La communauté internationale doit s'engager à faire en sorte que la technologie et l'expertise soient partagées avec les régions en développement. Troisièmement, les parlementaires et les scientifiques doivent faire pression sur leurs gouvernements pour qu'ils soutiennent l'adoption de la Convention des Nations Unies sur l'eau, qu'ils mettent activement en œuvre ses dispositions et qu'ils les intègrent dans les initiatives d'aide à l'étranger.

Les recommandations ci-dessus ont permis aux parlementaires du monde entier d'offrir ce qu'il y a de mieux à leurs citoyens. La mise en œuvre de ces recommandations contribuera à réduire au minimum les conflits potentiels liés aux ressources en eau et à promouvoir une gestion durable de l'eau. Il demande à l'ensemble des commissions parlementaires chargées de l'eau dans le monde d'examiner d'urgence ces recommandations, car une approche unifiée de la sécurité hydrique est la voie à suivre.

M. H. Ebrahim (Bahreïn) appelle la communauté internationale à mobiliser des ressources pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, telles que les changements climatiques et les conflits. Il est important d'améliorer les systèmes alimentaires et de promouvoir une agriculture produisant des aliments de qualité. La coopération internationale est nécessaire pour lutter contre la malnutrition. Les pays doivent en outre financer la recherche sur les matières premières et relever les défis liés au commerce des denrées alimentaires. Il est nécessaire de travailler avec le secteur privé et les scientifiques pour promouvoir l'évaluation des aliments. Les scientifiques de secteurs tels que l'agriculture, le climat et la santé doivent être impliqués dans les efforts de politique alimentaire, tout comme les communautés touchées par l'insécurité alimentaire.

Mme A. Lotriet (Afrique du Sud) estime que le droit à l'alimentation est un droit humain fondamental, tant au niveau national qu'international. En tant que tel, l'accès à la nourriture doit être garanti, que ce soit en temps de paix ou en temps de guerre. Toutefois, il est important de reconnaître que l'exercice du droit à l'alimentation va au-delà du simple accès. Les pays doivent donner la priorité à des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement qui produisent des aliments nutritifs pour tous, en particulier pour les groupes vulnérables, tels que les personnes en situation de pauvreté et les enfants.

Des quantités impressionnantes de nourriture sont gaspillées chaque année, alors qu'elles pourraient nourrir des milliards de personnes souffrant de la faim. La réduction des pertes et gaspillages alimentaires doit être une priorité grâce à une législation soutenant la transition vers des systèmes agro-alimentaires durables. Ces systèmes amélioreraient l'efficacité des ressources, contribueraient à la sécurité alimentaire et renforceraient la nutrition pour tous.

Les parlements ne peuvent pas négliger la question cruciale de la sécurité alimentaire. La consommation d'aliments inadéquats sur le plan nutritionnel ou contaminés peut avoir des effets néfastes sur la santé. Il est choquant de constater que près d'une personne sur dix dans le monde tombe malade à cause d'aliments contaminés, ce qui entraîne 420 000 décès par an. Par ailleurs, le fardeau des maladies d'origine alimentaire met à rude épreuve les systèmes de santé et porte atteinte aux économies nationales. Pour relever ce défi, il est nécessaire d'élaborer des politiques, des cadres réglementaires et des systèmes efficaces de sécurité alimentaire, ainsi que d'examiner les pratiques agricoles. L'Afrique du Sud a adopté la loi sur la protection des consommateurs, qui traite de la sécurité alimentaire, et revoit ses processus pour s'assurer qu'ils sont durables et productifs. Elle examine également les types de semences utilisées pour s'assurer qu'elles produisent des aliments nutritifs.

M. K. Alkharji (Émirats arabes unis) fait remarquer que la sécurité alimentaire est un pilier essentiel pour la réalisation des ODD, et qu'elle est directement liée à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Le parlement a une responsabilité très importante dans la promotion de la sécurité alimentaire à travers ses fonctions législatives et de contrôle, ainsi que par la coopération avec l'ensemble des parties prenantes concernées. Il attire l'attention sur les piliers de la sécurité alimentaire qui doivent être pris en compte lors de l'élaboration de stratégies et de politiques : 1) la disponibilité des aliments ; 2) l'accès à la nourriture ; 3) la diversité nutritionnelle ; 4) la durabilité des approvisionnements ; 5) la livraison des denrées alimentaires ; et 6) la gouvernance alimentaire.

Les Émirats arabes unis ont adopté une stratégie nationale pour la sécurité alimentaire et une loi sur le stockage des aliments, et créé un conseil pour la sécurité alimentaire. De nombreux services gouvernementaux sont impliqués dans l'élaboration des politiques de sécurité alimentaire.

M. P.G. Assirvaden (Maurice) estime que le droit à l'alimentation et à l'eau doit être une priorité. Les personnes les plus touchées par les pénuries de nourriture et d'eau sont les femmes, les enfants, les populations autochtones et les migrants, comme on peut le constater en Palestine, qui connaît actuellement une crise de la nourriture, de l'eau et de l'électricité sans précédent. Des protocoles stricts doivent être appliqués aux pratiques agricoles.

M. K. Tontisirin (Thaïlande) souligne la nécessité d'atténuer et de contrôler les principaux facteurs d'insécurité alimentaire, tels que les conflits et les changements climatiques. Il est important de promouvoir une agriculture sensible à l'alimentation et des régimes alimentaires sains aux niveaux national et communautaire, et il faut redoubler d'efforts pour promouvoir le droit à l'alimentation, en particulier pour les nourrissons et les jeunes enfants. Il est également nécessaire de prendre des mesures de santé publique chaque fois que cela s'avère nécessaire, notamment la supplémentation en vitamines et minéraux pour les groupes vulnérables tels que les femmes enceintes et les personnes âgées, ainsi que de mettre en place des programmes communautaires impliquant la population. La Thaïlande a obtenu de bons résultats à cet égard, puisqu'elle a mobilisé un volontaire pour dix ménages afin de fournir des services de base, tels que l'eau et les soins de santé, aux populations vulnérables. La recherche et le développement dans des domaines tels que les engrais végétaux et la lutte contre les maladies sont importants pour garantir des aliments de qualité et sûrs pour la consommation intérieure et le commerce. Les parlements doivent adopter une législation sur la sécurité alimentaire et la nutrition, garantir un budget adéquat et contrôler les actions du gouvernement.

M. B. Khamchiev (Fédération de Russie) déclare que les sanctions mondiales contre la Fédération de Russie compromettent les livraisons de denrées alimentaires dans le monde entier, aggravant ainsi l'insécurité alimentaire mondiale. Les agriculteurs souffrent tandis que les entreprises mondiales en profitent. Le président Poutine a proposé une initiative visant à livrer 1 000 tonnes d'engrais et de céréales russes sur le marché mondial et cherche d'autres moyens de fournir des denrées alimentaires en contournant l'Initiative céréalière de la mer Noire.

M. S. Ty (Cambodge) déclare que la sécurité alimentaire est une priorité pour le Cambodge. La croissance inclusive et le développement durable ne sont pas possibles sans s'attaquer à la faim et à la pauvreté.

L'agriculture et l'élevage revêtent une importance stratégique pour la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la croissance inclusive. Le secteur est au moins deux fois plus efficace pour réduire la pauvreté que tout autre secteur et contribue à hauteur de 63 % à la réduction de la pauvreté au Cambodge. Toutefois, l'agriculture et l'élevage ont grand besoin d'être réformés pour devenir des systèmes plus intelligents et plus résistants au climat. Il est surtout nécessaire de transformer les modèles de production, de distribution et de consommation alimentaires grâce à des investissements ciblés, de garantir l'utilisation efficace des ressources, de développer une chaîne d'approvisionnement sans déchets, de garantir une nutrition adéquate et d'encourager des choix alimentaires sains. Le processus de réforme doit être inclusif, encourager la participation active de l'ensemble des parties prenantes et favoriser des partenariats productifs entre le secteur public, le secteur privé et les producteurs, sur la base d'une confiance mutuelle. Le secteur public, notamment les gouvernements, doit être plus ouvert, transparent, responsable, prévisible et systématique dans sa prise de décision. Le secteur privé doit réorienter sa culture d'entreprise pour passer de la rentabilité financière à la responsabilité sociale et environnementale. Les agriculteurs doivent faire preuve de diligence et d'autonomie, pour ainsi éviter le syndrome de dépendance.

Il est important de garantir la propriété foncière et les droits d'accès exclusifs des agriculteurs, d'accorder une reconnaissance juridique aux organisations d'agriculteurs et de promouvoir les interventions communautaires. Les agriculteurs doivent suivre des programmes de renforcement des capacités, notamment en matière de compétence numérique et de sensibilisation alimentaire. Il convient d'investir davantage dans le secteur agricole, en particulier dans les petites exploitations.

M. G. Nouri Ghezeljeh (République islamique d'Iran) dit que l'UIP peut jouer un rôle central dans la promotion de la sécurité alimentaire, par exemple en offrant un espace d'échange d'idées et en soutenant les parlements dans leurs efforts d'élaboration de politiques. Il n'est pas possible de surmonter les crises régionales et internationales telles que l'insécurité alimentaire sans la solidarité et la coopération internationales.

Les efforts en matière de sécurité alimentaire doivent être intensifiés, car les pénuries de nourriture et d'eau s'aggravent de jour en jour. Il est important d'accepter que les anciens systèmes soient dépassés. Les pays développés doivent être plus généreux dans le partage de leurs connaissances et de leurs capacités, notamment dans le domaine de la science et de la technologie. Les sanctions à l'encontre des pays doivent être levées car elles affectent l'accès aux technologies agricoles et au financement.

M. A. Alsalamah (Arabie saoudite) précise que le transfert de technologie et l'action climatique jouent un rôle important pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Il est également nécessaire d'investir dans les institutions d'aide étrangère aux niveaux national et international. L'Arabie saoudite a consacré plus de 20 milliards d'USD à des projets de développement dans le monde entier par l'intermédiaire du Fonds saoudien pour le développement et adopté des lois qui favorisent ses régions agricoles. Elle a également dessalé 20 millions de mètres cubes d'eau à des fins agricoles.

M. M. Karakaya (Türkiye) fait remarquer que certains des facteurs de l'insécurité alimentaire, tels que l'utilisation de mauvaises pratiques agricoles, peuvent être résolus rapidement, tandis que d'autres, comme les changements climatiques, sont des objectifs à long terme qui nécessitent une coopération mondiale sérieuse.

Les guerres et les conflits, notamment la guerre en Ukraine et le conflit actuel entre Israël et la Palestine, ont encore mis en péril la sécurité alimentaire. La Türkiye a contribué à atténuer le problème en négociant l'Initiative céréalière de la mer Noire entre l'Ukraine et la Fédération de Russie, un accord qui a contribué de manière significative à la régulation des prix mondiaux des denrées alimentaires. Bien que l'accord ait expiré, la Türkiye poursuit ses efforts pour le renouveler. Il se dit préoccupé par le fait que la production et la distribution de denrées alimentaires en Palestine peuvent être affectées par des perturbations au niveau des infrastructures essentielles, des terres agricoles et de la circulation des biens et des services. Israël doit cesser ses attaques sur Gaza dès que possible. Il n'est pas possible d'instaurer un système alimentaire mondial durable sans créer un monde plus pacifique.

M. M. Green (Canada) reconnaît que la pandémie de COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie ont eu un impact sur la sécurité alimentaire mondiale, mais souligne que le Canada connaît également une crise du capitalisme. En effet, les entreprises font des millions de dollars de bénéfices supplémentaires par jour sur l'augmentation du coût des denrées alimentaires, tandis que certains groupes de personnes doivent choisir entre le loyer, l'électricité et la nourriture. Dans sa circonscription, les niveaux de pauvreté et de faim des enfants sont parmi les plus élevés du pays, si bien que 80 % de la population bénéficiant de l'aide sociale et des programmes d'assistance sont obligés de recourir aux banques alimentaires.

Les mécanismes d'établissement de rapports statistiques sur l'insécurité alimentaire et hydrique dans le monde, notamment dans les pays occidentaux, reflètent rarement le sort des communautés minoritaires, en particulier les populations autochtones. La Commission doit veiller à ce que ces communautés soient représentées et prendre en compte la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans ses travaux. L'un des points particulièrement poignants est que beaucoup trop de communautés des Premières Nations au Canada sont soumises à des avis d'ébullition de l'eau.

Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie) déclare qu'il n'est pas possible de parler de sécurité alimentaire sans sécurité nutritionnelle. La Présidente de la République-Unie de Tanzanie a promu la sécurité nutritionnelle en allouant un certain pourcentage du budget des collectivités locales à des interventions concernant la nutrition. Elle a également signé un certain nombre d'accords avec les acteurs de la nutrition. Ses efforts ont montré l'importance de la volonté politique en matière de sécurité nutritionnelle.

En République-Unie de Tanzanie, comme dans de nombreux autres pays africains, les régions qui produisent la plus grande partie des denrées alimentaires sont souvent celles qui présentent des niveaux élevés de malnutrition. Cela montre que le problème n'est pas toujours dû à un manque de nourriture, mais qu'il peut s'expliquer par l'accent mis par le secteur agricole sur la production plutôt que sur la consommation.

Des efforts délibérés sont nécessaires pour veiller à ce que chaque enfant reçoive un repas nutritif à l'école chaque jour, ce qui n'est pas toujours le cas dans les pays du Sud. Elle appelle les pays à ne pas se contenter d'adhérer à la Coalition mondiale pour l'alimentation scolaire, mais à la mettre en œuvre.

M. P.S. Rudana (Indonésie) indique que l'Indonésie est confrontée à des défis liés à l'insécurité alimentaire compte tenu de sa forte population. L'insécurité alimentaire est toutefois un problème mondial. Les Nations Unies ont signalé que 122 millions de personnes supplémentaires dans le monde souffraient de la faim depuis 2019 et qu'une femme et une fille sur quatre pourraient être en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave d'ici 2030. Il est essentiel de transformer les systèmes agro-alimentaires, de les rendre plus durables, résilients et capables de fournir des aliments nutritifs à moindre coût.

Les parlementaires doivent à cette fin utiliser leur fonction de contrôle pour s'assurer que les politiques et réglementations alimentaires nationales permettent de réduire le coût des aliments nutritifs. Il est important d'allouer des budgets aux interventions qui favorisent l'accès à une alimentation saine et de vérifier si ces interventions profitent à ceux qui en ont le plus besoin, notamment les femmes. Il est également nécessaire de promouvoir des modèles et des choix alimentaires sains, par exemple sur les réseaux sociaux. Il souligne que la collaboration multipartite est essentielle pour transformer le système agricole et appelle les parlements à explorer les moyens de renforcer la collaboration entre eux. La volonté et l'engagement politiques sont particulièrement nécessaires pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté en matière de sécurité alimentaire.

Mme L. Vasylenko (Ukraine) dit que la nourriture est devenue une arme de guerre. L'Ukraine produit généralement 10 % des réserves mondiales de blé, 13 % des réserves mondiales d'orge et 15 % des réserves mondiales de maïs, ce qui représente 110 millions de tonnes de céréales par an. Toutefois, en raison de l'agression russe, ce chiffre est tombé à 75 millions de tonnes et devrait encore chuter à 60 millions de tonnes. En outre, 30 % des terres ukrainiennes sont recouvertes de mines terrestres et d'engins non explosés, ce qui les rend inexploitables, tandis que les navires de guerre russes continuent d'empêcher le passage en toute sécurité des navires transportant des céréales dans la mer Noire. Dans le cadre de l'Initiative céréalière de la mer Noire, l'Ukraine a pu envoyer 1 000 navires transportant 725 000 tonnes de céréales, ce qui est un début mais pas suffisant. En juillet 2023, la Fédération de Russie s'est retirée de l'accord.

Cette situation a des conséquences désastreuses sur la sécurité alimentaire mondiale. Les prix des denrées alimentaires sont montés en flèche dans le monde entier et le risque de faim et de famine réapparaît dans de nombreux pays, notamment en Afrique. Elle appelle les parlementaires à soutenir le plan de paix en 10 points du président Zelensky, qui comprend un point sur la sécurité alimentaire.

Mme M. Mohanta (Inde) déclare que la sécurité alimentaire a des effets positifs considérables sur la croissance économique, la pauvreté, l'éducation et la santé. L'Inde est l'un des plus grands pays producteurs de denrées alimentaires au monde et, dans le cadre des ODD, elle s'est fixée pour objectif d'éradiquer la faim d'ici à 2030. Le Parlement a adopté en 2013 la loi nationale sur la sécurité alimentaire qui fournit des céréales alimentaires subventionnées aux deux tiers de la population. L'Inde a par ailleurs accueilli le dernier Sommet du G20, au cours duquel les dirigeants ont exprimé leur engagement à renforcer la sécurité alimentaire mondiale, à garantir une nutrition sûre et des régimes alimentaires sains pour tous et à promouvoir le droit à une alimentation adéquate.

Les défis posés par la crise mondiale actuelle de la faim et de la malnutrition sont immenses mais pas insurmontables. La communauté internationale, notamment les gouvernements, le secteur privé et la société civile, doit unir ses efforts pour relever ces défis.

M. T.T. Sim (Malaisie) fait remarquer que le monde est sous pression en raison de la hausse des prix mondiaux et que de nombreuses personnes n'ont pas les moyens d'acheter de la nourriture. Les parlementaires doivent collectivement trouver des solutions à la crise alimentaire mondiale.

Un certain nombre de problèmes empêchent tout progrès en matière de sécurité alimentaire : 1) l'augmentation du coût des intrants agricoles, tels que les engrais ; 2) les mesures protectionnistes, telles que l'interdiction des exportations de riz introduite par l'Inde, qui a entraîné une hausse de 40 % des prix du riz au niveau mondial ; et 3) la domination des grandes entreprises agricoles dans des domaines tels que la technologie, ce qui entraîne des coûts d'intrants élevés.

Les parlementaires doivent veiller à l'efficacité du commerce mondial afin de réduire les coûts, notamment en surmontant les conflits, comme la guerre en Ukraine. Il appelle à l'interdépendance plutôt qu'au protectionnisme. Il est important de travailler ensemble et d'exploiter les avantages comparatifs des différents pays. La Malaisie, par exemple, doit exploiter ses capacités en tant que producteur efficace d'huile de palme, une huile de cuisson abordable. Il est également important de partager les technologies, par exemple les équipements et les machines agricoles.

La Malaisie met tout en œuvre pour promouvoir l'agriculture durable. Des normes strictes sont imposées, par exemple, à la production d'huile de palme, afin de protéger l'environnement.

M. K. Al-Emadi (Qatar) souligne l'importance de disposer de réserves alimentaires et appelle les pays à mettre en place des mécanismes responsables du stockage de denrées alimentaires. Pour assurer la sécurité alimentaire, les pays doivent lutter contre les changements climatiques. La recherche scientifique en matière de sécurité alimentaire est également très importante.

Le Qatar fait tout ce qu'il peut pour mettre en place une stratégie alimentaire durable et utilise déjà les énergies renouvelables dans la production alimentaire. L'Institut de recherche sur l'environnement et l'énergie du Qatar fournit aux décideurs politiques des données sur lesquelles fonder leurs initiatives en matière de sécurité alimentaire. Le pays a également organisé une exposition sur la lutte contre la désertification, qui aborde des sujets tels que la nutrition, l'agriculture et la technologie.

Il attire l'attention sur la situation à Gaza, où la population n'a pas accès à la nourriture. La communauté internationale doit ouvrir les points de passage vers la région et débloquer l'approvisionnement en nourriture.

M. S.B.L. Theophilus (Soudan du Sud) déclare que le Soudan du Sud se relève à peine d'une guerre civile et que près de 60 % de sa population est tributaire de l'aide alimentaire. Bien que le pays dispose d'immenses ressources, il dépend toujours des importations de denrées alimentaires à cause des effets de la guerre.

Il est important d'accélérer les investissements publics et privés dans la sécurité alimentaire. La recherche sur les cultures susceptibles d'atténuer l'insécurité alimentaire mondiale doit bénéficier d'un financement plus important. Constatant les dégâts environnementaux causés par la déforestation, il appelle les parlementaires à intensifier leurs efforts en matière de protection de l'environnement. La croissance démographique est l'un des facteurs qui influent sur les pénuries d'eau, en particulier dans les centres urbains. Une plateforme mondiale doit être mise en place pour le partage des technologies agricoles, notamment avec les pays moins développés. Afin de protéger les personnes vulnérables, la sécurité alimentaire ne doit pas être utilisée comme une arme en période de conflit.

M. K.E. Kandodo (Malawi) déclare qu'il est totalement inacceptable que, selon le PAM, plus de 800 millions de personnes ne mangent pas à leur faim, en particulier lorsqu'il y a en fait suffisamment de nourriture sur la planète pour nourrir tout le monde. La sécurité alimentaire est essentielle pour atteindre les ODD.

Le Malawi souffre depuis longtemps de l'insécurité alimentaire. Ces dernières années, le pays a été frappé par des sécheresses et des inondations qui ont eu un impact dévastateur sur la production agricole. Il a également été touché par la récente crise économique mondiale et la pandémie de COVID-19. Le Malawi s'est néanmoins engagé à assurer la sécurité alimentaire de tous ses citoyens et a élaboré un certain nombre de politiques et de programmes visant à améliorer la productivité agricole, à accroître l'accès à la nourriture et à renforcer la résistance aux chocs. Le programme de subventions aux intrants agricoles, qui fournit des engrais et des

semences aux petits exploitants, est l'une des principales réussites du pays. Un autre succès important a été l'expansion des programmes de protection sociale qui fournissent des transferts d'argent ou de nourriture aux ménages vulnérables. Le gouvernement a également investi dans des infrastructures d'irrigation pour aider les agriculteurs à faire face à la sécheresse.

En dépit des progrès accomplis, le Malawi reste confronté à des défis et a besoin du soutien de la communauté internationale. Il est particulièrement nécessaire d'investir dans l'agriculture durable, les systèmes alimentaires et les systèmes de protection sociale. Le Malawi espère tirer des enseignements des meilleures pratiques d'autres pays et développer des solutions nouvelles et innovantes.

Il exhorte l'UIP à jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la sécurité alimentaire mondiale et appelle tous les pays à s'engager sur la question.

M. F.K. Wanyonyi (Kenya) met l'accent sur les causes de l'insécurité alimentaire, à savoir les changements climatiques et les conflits. Il est d'accord avec Mme Vasylenko pour dire que la guerre en Ukraine a affecté la sécurité alimentaire en Afrique. La sécurité alimentaire, notamment la production alimentaire et la nutrition, doit constituer une priorité dans tous les pays. Les parlementaires doivent exercer un contrôle sur le budget afin de garantir un financement adéquat des initiatives prises en matière de sécurité alimentaire.

M. A. Motter (Conseiller principal aux Affaires économiques et sociales, Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies à New York) prend la présidence.

M. M. Seroor (Bahreïn) fait remarquer que Bahreïn a pris un certain nombre de mesures pour renforcer la sécurité alimentaire. Il a introduit une stratégie de sécurité alimentaire sur la période 2020-2030 et soutient les initiatives liées à l'alimentation dans d'autres pays arabes. Le Parlement a promulgué une législation sur le sujet et surveille la mise en œuvre des initiatives en matière de sécurité alimentaire.

La sécurité alimentaire consiste à mettre à la disposition de tous et à tout moment des aliments sains et nutritifs. Il est important de lutter contre les changements climatiques, les crises économiques et la hausse des prix pour garantir la sécurité alimentaire. À cette fin, Bahreïn construit davantage d'espaces verts, utilise des énergies renouvelables et encourage l'utilisation de nouvelles technologies.

M. W. William (Seychelles), Vice-Président de la Commission, prend la présidence.

Le Président appelle les parlementaires à faire front commun et à veiller à ce que leurs gouvernements nationaux s'acquittent véritablement de leur mission en matière de sécurité alimentaire.

M. A. Motter (Conseiller principal aux Affaires économiques et sociales, Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies à New York) invite les délégués à la Conférence parlementaire africaine de haut niveau sur la réalisation de la couverture sanitaire universelle et la préparation à la sécurité sanitaire qui se tiendra en novembre 2023.

Élections au Bureau de la Commission

Le Président indique qu'il est demandé à la Commission de pourvoir un poste vacant pour le Groupe des Douze Plus. La candidature suivante a été présentée : M. A. Gerasymov (Ukraine).

La candidature est approuvée.

Le Président indique que la Commission est également invitée à élire son prochain président et son prochain vice-président. Lors de la 143e Assemblée de l'UIP en novembre 2021, les présidents des groupes géopolitiques étaient parvenus à un accord sur la répartition des présidences et vice-présidences des commissions permanentes en arrivant à la conclusion que deux principes clés devaient être pris en compte. Premièrement, les postes de président et de vice-président doivent être partagés de manière égale entre les femmes et les hommes. Deuxièmement, sur une période de six cycles jusqu'en 2033, chaque groupe géopolitique doit avoir la possibilité de présider une fois chacune des commissions permanentes. En tenant compte de ces principes, ainsi que de la répartition des postes au cours des derniers cycles, les groupes

géopolitiques ont convenu que pour la période octobre 2023-octobre 2025, le Président de la Commission permanente du développement durable devra être un membre masculin du Bureau issu du Groupe africain, tandis que le Vice-Président devra être un membre féminin du Bureau issu du Groupe arabe. Les candidatures suivantes ont été présentées : M. W. William (Seychelles) pour le poste de président et Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis) pour le poste de vice-président.

Les candidatures sont approuvées.

Divers

Le Président fait remarquer que, selon le plan de travail recommandé par le Bureau, la Commission consacrera tout son temps, lors de la prochaine Assemblée, à la préparation et à l'examen de sa prochaine résolution.

Le plan de travail est approuvé.

La séance est levée à 10 h 55.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

SÉANCE DU MERCREDI 25 OCTOBRE 2023

(matin)

La séance est ouverte à 11 h 15 sous la conduite de M. A. Gryffroy (Belgique), Président par intérim de la Commission.

Adoption de l'ordre du jour
(C-IV/147/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 146e Assemblée de l'UIP à Manama (mars 2023)

Le compte rendu est approuvé.

La présence des Nations Unies sur le terrain pour soutenir le développement national : le cas de l'Angola

Le Président présente ce point et déclare que le système des Nations Unies est présent dans la plupart des pays en développement, avec une équipe de pays des Nations Unies composée de représentants d'agences et dirigée par un coordonnateur ou une coordonnatrice résident(e). L'équipe de pays des Nations Unies soutient les plans de développement nationaux par un portefeuille de projets et d'activités de conseil convenus avec le gouvernement et financés par une combinaison de ressources budgétaires et extrabudgétaires. Au fil des ans, l'UIP a plaidé en faveur d'une relation plus étroite entre l'équipe de pays des Nations Unies et le parlement du pays hôte afin de renforcer la redevabilité et l'adhésion au travail de développement des Nations Unies. À cet égard, l'UIP a collaboré avec le Secrétaire général de l'ONU afin d'intégrer la liaison avec le parlement au mandat des coordonnateurs résidents. Il est heureux d'accueillir Mme Z. Virani, Coordonnatrice résidente des Nations Unies en Angola, en tant qu'invitée spéciale, qui parlera de son propre rôle et de celui de l'équipe de pays à l'égard du Gouvernement et du Parlement d'Angola.

Mme Z. Virani (Coordonnatrice résidente des Nations Unies en Angola), invitée spéciale, illustrant ses propos au moyen d'un diaporama, rappelle qu'elle est arrivée en Angola il y a trois ans, en pleine pandémie de COVID-19. Elle a alors compris que le système des Nations Unies en Angola et l'Angola lui-même n'exploitaient pas leur plein potentiel. C'est pourquoi elle concentre ses travaux sur le renforcement de leur partenariat et sur l'amélioration de l'image du système des Nations Unies en Angola, et vice-versa. L'Angola est devenu un acteur de premier plan de ce système au fil des ans. En effet, la première présidence de la Commission de consolidation de la paix a été assurée par un Angolais et le pays est un membre non permanent du Conseil de sécurité. Pourtant, ses relations avec le système des Nations Unies se sont mises à stagner progressivement. L'équipe de pays a travaillé sans relâche pour améliorer ces relations, ce qui a porté ses fruits.

L'ONU a établi une présence en Angola en 1977 pour soutenir le développement du pays après son indépendance en 1975. Malheureusement, une guerre civile extrêmement violente a éclaté peu de temps après et l'ONU s'est retrouvée largement impliquée dans des opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire. Les relations s'étant détériorées, les autorités angolaises ont finalement demandé à la mission de maintien de la paix de quitter le pays, mais des fonds, des institutions et des programmes des Nations Unies ont réintégré le pays au lendemain du conflit pour reprendre la fourniture de l'aide humanitaire et du soutien à la reconstruction et au développement. Aujourd'hui, l'Angola est un pays totalement différent, reconnu pour son leadership en matière de paix au sein de la région et à l'extérieur. Il continue de collaborer avec le système des Nations Unies pour promouvoir et consolider la paix, en mettant en pratique les leçons durement tirées de l'expérience.

En 2019, dans le cadre d'une réforme majeure de son système de développement, y compris des équipes de pays des Nations Unies opérant dans plus de 130 pays, l'ONU a cherché à rendre le système plus pertinent, plus adapté à son objectif et plus rentable, en fusionnant un grand nombre de ses opérations. S'agissant du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), le système s'appuyait nécessairement sur des partenariats régionaux et locaux stratégiques et sur un éventail de parties prenantes, en particulier les structures de gouvernance, y compris les pouvoirs exécutif et judiciaire et le Parlement. Dans le cadre de l'effort indispensable de mobilisation des ressources en vue de la réalisation des ODD, les fonctions des représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont été distinguées de celles des coordonnateurs résidents, qui ont été par conséquent chargés de concrétiser la vision stratégique des ODD conformément aux objectifs et aux priorités du pays au service duquel ils travaillent. C'est pourquoi elle remplit aujourd'hui la fonction de représentante du Secrétaire général des Nations Unies en Angola, où plus de 20 institutions, fonds et programmes des Nations Unies conduisent des activités sans assurer nécessairement de présence physique. Une collaboration étroite avec des partenaires de développement tels que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Fonds monétaire international (FMI) permet également de coordonner l'ensemble des informations, des directives et du soutien fournis au gouvernement en vue de la réalisation des mêmes objectifs.

Ces trois dernières années, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) a façonné les activités de l'ONU en Angola dans les domaines de la transformation économique et sociale, de l'autonomisation des adolescents, des jeunes et des femmes, de la résilience environnementale des populations vulnérables et de la démocratie et de la stabilité. Il sera toutefois bientôt remplacé par le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028, qui mettra l'accent non plus sur l'assistance mais sur la coopération, en se fondant sur des principes étroitement liés aux priorités, aux besoins et aux défis des pays en matière d'ODD tels qu'identifiés par l'équipe de pays des Nations Unies ainsi qu'au principe consistant à "ne laisser personne de côté". Il s'agit de faire de l'Angola un pays autonome, démocratique et résilient, où tous les citoyens participent à la transformation socio-économique durable, inclusive et structurelle du pays et en bénéficient de manière égale.

Les orientations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable reposent sur quatre piliers – les populations, la paix et le leadership pour la paix, la prospérité et la planète – soutenus par les personnes vulnérables et par l'idée que l'ONU ne saurait traiter seule ces questions. En ce qui concerne le premier pilier, le faible investissement de l'Angola dans les domaines de la santé et de l'éducation implique que le pays ne tire pas le meilleur parti de son capital humain. Le résultat souhaitable pour 2028 est que davantage de personnes aient accès à des services de qualité fournis par des institutions efficaces. S'agissant du deuxième pilier, les principaux défis concernent l'accès à la justice, la lutte contre la corruption, les droits politiques, les libertés civiles, la protection des droits de l'homme et les besoins des zones en proie à une situation de conflit ou d'instabilité. Le résultat souhaitable pour 2028 est qu'un nombre accru de personnes prennent part à une gouvernance démocratique plus efficace et inclusive ancrée dans les droits de l'homme, au renforcement des capacités de prévention et à la promotion de la paix dans la région et qu'elles en récoltent les fruits. Quant au troisième pilier, son objectif de prospérité consiste à répartir plus équitablement les richesses du pays et à réduire le chômage, l'emploi informel et le sous-emploi, en particulier chez les jeunes. Le résultat souhaitable pour 2028 est qu'un plus grand nombre de personnes participent à une croissance économique inclusive, diversifiée et durable et qu'elles en récoltent les fruits. Enfin, s'agissant du quatrième pilier, au vu de l'extrême vulnérabilité de l'Angola aux aléas naturels liés aux changements climatiques, il serait souhaitable qu'en 2028, la population bénéficie d'une gestion durable de l'environnement et de ressources naturelles et qu'elle devienne résiliente face aux catastrophes et aux changements climatiques.

En lien avec le thème de la 147e Assemblée, axé sur la paix, la justice et des institutions efficaces, le pilier de la paix est centré sur les liens entre tous les piliers et vise à instaurer une gouvernance démocratique inclusive ancrée dans les droits de l'homme et des capacités de prévention renforcées. Il s'agit surtout de renouveler le contrat social entre le gouvernement, les élus et la population. En Angola, le pilier de la paix vise principalement à soutenir le leadership pour la paix, comme en témoigne l'attribution, par l'Union africaine, du titre de champion de la paix et de la réconciliation au Président angolais ainsi que, bien évidemment, l'organisation de la présente Assemblée.

Le thème de l'Assemblée s'inscrit également dans le cadre des efforts déployés par l'ONU pour mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes, en collaboration avec le Parlement angolais comme principal partenaire. Parmi les activités menées dans ce contexte figurent la préparation de l'examen national volontaire des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD ainsi que la localisation de ces derniers. Par l'intermédiaire de leurs institutions, fonds et programmes, les Nations Unies ont également fourni des outils permettant d'intégrer une perspective de genre dans les budgets et d'évaluer les retombées des budgets sur les droits des enfants. Ces outils, associés aux services techniques et consultatifs, permettront aux parlementaires d'examiner les budgets sous ces angles. En résumé, le système des Nations Unies collabore, d'une part, avec le Parlement angolais pour renforcer son rôle fondamental consistant à institutionnaliser un modèle de développement centré sur les personnes et, d'autre part, avec les parlementaires angolais pour servir le peuple.

Le Président remercie Mme Virani pour sa présentation très intéressante et invite les participants à poser des questions.

M. J. Laouhingamaye (Tchad) se félicite de l'excellent tour d'horizon du fonctionnement du système des Nations Unies en Angola et demande comment les parlementaires en sont venus à participer à l'élaboration des nouvelles orientations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et ce qu'ils peuvent faire pour garantir des relations fructueuses avec le système des Nations Unies.

M. D. McGuinty (Canada) rappelle les propos qu'un éminent membre du Conseil consultatif de haut niveau sur un multilatéralisme efficace, établi par le Secrétaire général de l'ONU, avait tenus publiquement, à savoir que les ODD ont besoin d'être sauvés. Il est encourageant de dialoguer avec la coordonnatrice résidente et son équipe de pays sur la réduction de l'écart entre les activités fructueuses de l'ONU et la mise en œuvre des changements proposés par les parlementaires. Il est également encourageant de comprendre qu'aucune des deux institutions ne peut être pleinement efficace sans l'autre. Les bons conseils de l'ONU sont indispensables aux parlementaires s'agissant des feuilles de route qu'ils élaborent et exécutent en faveur des ODD, dont beaucoup sont très ambitieux mais dont l'état de mise en œuvre est préoccupant. Comme il est franchement difficile, pour les parlementaires, de trouver des solutions auprès de l'ONU, notamment car les changements requis sont souvent spécifiques à une région, il appelle de ses vœux une meilleure intégration des travaux des deux institutions, afin de combler le fossé entre promesses et résultats.

Mme Z. Virani (Coordonnatrice résidente des Nations Unies en Angola), invitée spéciale, déclare en réponse aux interventions qu'il est essentiel que le système des Nations Unies, y compris les équipes de pays, s'emploie à associer les parlementaires et, plus largement, tous les niveaux de la gouvernance nationale à leurs efforts visant à élaborer des outils tels que les orientations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Son équipe et elle ont activement tendu la main aux parlementaires angolais, y compris dans le cadre de groupes de travail et de commissions, pour expliciter le Programme de développement durable à l'horizon 2030, expliquer la façon dont il s'inscrit dans le plan de développement national, qu'ils ont approuvé, et fournir une boîte à outils pour soutenir leurs travaux et demander des comptes au pouvoir exécutif. Bien qu'il puisse différer légèrement d'un pays à l'autre, le dialogue avec les parlementaires est une tâche qui relève du mandat des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies. De retour dans leur pays, les parlementaires tchadiens et d'autres nationalités devraient nouer un dialogue avec leur coordonnateur résident – dialogue qu'elle aidera volontiers à faciliter. Le système des Nations Unies n'a pas pour mission de développer les pays, mais il fait tout ce qui est nécessaire pour soutenir leur développement.

Une fois le dialogue établi, l'équipe de pays des Nations Unies continue de collaborer avec le parlement pour suivre la mise en œuvre des ODD. Il est apparu clairement lors du dernier Sommet sur les ODD, tenu en 2023 à New York, qu'ils ne pourront être atteints si rien ne change, en particulier après les reculs engendrés par la pandémie de COVID-19. Alors qu'il ne reste que sept ans avant l'échéance de la Décennie d'action pour atteindre les objectifs mondiaux, tous les partenaires doivent se mobiliser et redoubler d'efforts pour trouver des moyens d'accélérer les progrès et de ne laisser personne de côté. Aux échelles mondiale, régionale et locale, les équipes des Nations Unies créent des outils à cette fin. En Angola, des analyses de données ont permis d'identifier les trois principaux domaines – les changements climatiques, la santé et l'éducation –

dans lesquels les investissements auront le plus de retombées grâce à un effet multiplicateur. Toutes les équipes de pays des Nations Unies disposent de tels outils pour faciliter la prise de décision sur les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs fixés.

M. O. Zhmerenestskiy (Ukraine) remercie les Nations Unies pour les efforts déployés dans les domaines de l'action humanitaire et du développement. En revanche, l'ONU ne semble plus en mesure de peser sur le règlement du conflit armé. Il est ahurissant de voir que la Fédération de Russie, cet État terroriste qui a émis la majorité des vetos au Conseil de sécurité ces 10 dernières années, est encore autorisée à faire sa loi et à agir en toute impunité, et ce pas uniquement à l'égard de l'Ukraine. La solution consiste à rétablir le respect de la Charte des Nations Unies et à organiser un vote à l'Assemblée générale des Nations Unies sur le droit de la Fédération de Russie à rester membre de l'ONU. La composition du Conseil de sécurité doit être réformée.

Mme S.B. Malwal (Soudan du Sud) indique que les institutions des Nations Unies fonctionnent différemment selon les pays et qu'elles devraient collaborer avec le parlement par l'intermédiaire de ses commissions ainsi que des ministères. Dans son pays, ces institutions ne collaborent qu'avec le pouvoir exécutif et les organisations de la société civile. Elle espère qu'en attirant l'attention sur ce point, des mesures seront prises afin de permettre au parlement d'exécuter sa fonction de contrôle en vue de suivre la mise en œuvre des ODD.

Mme R.N. Tonkei (Kenya) demande si les activités de l'équipe de pays des Nations Unies en faveur de l'autonomisation des femmes et des jeunes incluent également les personnes handicapées, en quoi consistent ces activités et si le parlement y participe.

M. P. Faria (Angola) exprime sa crainte que l'ONU passe une fois de plus d'un cadre à l'autre sans évaluer l'efficacité, les retombées et les résultats du premier cadre. La démocratie et la stabilité sont des questions cruciales en Angola, qui a organisé des élections générales il y a seulement un an et dont le résultat est loin d'être équitable ou transparent. Il serait intéressant de savoir comment l'ONU évalue ces élections en termes d'équité et de crédibilité.

M. R. Lopatka (Autriche) souligne l'importance des institutions efficaces pour le développement de tout pays et demande si l'ONU a des projets en cours avec le Parlement angolais pour promouvoir la bonne gouvernance.

Mme Z. Virani (Coordonnatrice résidente des Nations Unies en Angola), invitée spéciale, va de nouveau répondre aux interventions. La communauté internationale se tient aux côtés de l'Ukraine. Il est important de faire une distinction entre, d'un côté, la structure de gouvernance et l'architecture politique de l'ONU, à savoir le Conseil de sécurité, qui a effectivement besoin d'être réformé et, d'un autre côté, les objectifs que le système des Nations Unies cherche à atteindre. Le système des Nations Unies, qu'elle représente, fait de son mieux pour apporter une assistance humanitaire, contribuer au relèvement rapide de la population et établir des structures de gouvernance de base en Ukraine et ailleurs. L'approche préconisée par l'ONU à ses collaborateurs est de rester sur place et d'assurer leurs missions, même dans les situations les plus difficiles. C'est ce que les équipes de pays des Nations Unies sont chargées et honorées de faire, conformément à leur mandat consistant à ne laisser personne de côté et à faire entendre les sans-voix en œuvrant à un avenir meilleur. Le conflit en Ukraine a des répercussions directes sur l'Angola et l'ensemble du continent, notamment une hausse des prix des denrées alimentaires et une insécurité alimentaire. Avec son équipe, elle s'efforce d'œuvrer au service du peuple angolais et de le protéger contre les conséquences de l'arrêt des importations de céréales en provenance d'Ukraine.

Quant aux opérations des institutions des Nations Unies, elles diffèrent effectivement d'un pays à l'autre, mais des efforts sont déployés pour assurer une coopération plus étroite à l'échelle du système, ce qui devrait déboucher sur une meilleure harmonisation des activités dans les pays. De fait, les coordonnateurs résidents sont fortement encouragés à collaborer avec les parlementaires. Elle recommande vivement aux parlementaires du Soudan du Sud de prendre contact avec le coordonnateur résident du pays afin qu'il mobilise l'équipe de pays des Nations Unies pour offrir ses services et son soutien. Elle saisira également l'occasion d'une prochaine réunion des coordonnateurs résidents pour aborder la question avec lui.

En ce qui concerne les personnes handicapées, elles sont incluses dans les activités d'autonomisation des femmes et des jeunes, auxquelles le principe consistant à "ne laisser personne de côté" s'applique également. Les institutions des Nations Unies présentes en Angola mettent en œuvre une série de projets en faveur de ces personnes, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'emploi. Le plan national de développement de l'Angola se concentre essentiellement sur les femmes et les jeunes, qui représentent plus de la moitié de la population et la majorité des personnes employées dans le secteur informel. Ce secteur est en cours de formalisation, avec le soutien de ces institutions, pour améliorer la protection sociale des travailleurs. Elle encourage les parlementaires kényans à contacter le coordonnateur résident du Kenya afin d'obtenir un soutien et des outils pour promouvoir de telles activités.

S'agissant des observations relatives à l'Angola, les activités menées par l'ONU dans le cadre du pilier de la paix visent à renforcer les institutions démocratiques, notamment par la promotion du dialogue. Son équipe et elle travaillent en étroite collaboration avec les dirigeants des partis politiques pour trouver des moyens d'établir un dialogue entre toutes les femmes politiques angolaises et sont également en passe de faire de même avec les jeunes. Enfin, concernant les projets en cours avec le Parlement angolais, le système des Nations Unies collabore avec des groupes de travail et des commissions parlementaires pour fournir le soutien nécessaire. Comme tous les projets de cette nature, il s'agit d'une entreprise conjointe.

Le Président remercie Mme Virani pour sa présentation éclairée.

Favoriser l'égalité des sexes au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies

Le Président indique, en guise d'introduction, que la Commission permanente a couvert une variété de sujets intéressants en son temps, mais sans produire de documents finaux pouvant être utilisés à bonne fin dans les parlements voire transmis à l'ONU. Il a donc été décidé que le Bureau résumera le contenu des auditions sur des sujets particuliers sous la forme de projets de motion, qui seront soumis à la Commission permanente pour examen. Ces motions ne pourront être modifiées que par des ajouts de texte. Un membre du Bureau va donc présenter un projet de motion en vue de favoriser l'égalité des sexes au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies, après quoi le Secrétaire général de l'UIP, qui préside le Conseil mondial des Champions internationaux de l'égalité des genres, prendra la parole devant la Commission permanente.

M. H. Aoyagi (Japon), membre du Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, présente le projet de motion et affirme que, comme évoqué lors de la session de Manama de la Commission et lors d'une réunion d'information de suivi pour les parlementaires tenue le 3 mai 2023, les parlementaires du monde entier doivent plaider activement en faveur de l'égalité des sexes au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies. Actuellement, parmi les personnes occupant la fonction d'ambassadeur de haut niveau ou de représentant permanent à l'Assemblée générale, seule une sur quatre est une femme. Un tel déséquilibre au sein de l'organe décisionnel suprême de l'ONU donne l'impression que l'organisation ne met pas en pratique ses préconisations en matière d'égalité des sexes. L'instauration de la parité à l'Assemblée générale des Nations Unies et dans d'autres organes clés de l'ONU renforcera considérablement le système multilatéral et sa capacité à répondre aux besoins des populations.

Soutenu par le Bureau, le projet de motion présenté à la Commission permanente énonce des actions grâce auxquelles les parlements pourraient faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans le corps diplomatique. Le Bureau espère que ses membres soutiendront ce tout premier projet de motion de la Commission et donneront suite à ces actions, comme il a lui-même l'intention de le faire.

Le Secrétaire général de l'UIP prend la parole devant la Commission permanente et déclare que le fait d'occuper la fonction de président du Conseil mondial des Champions internationaux de l'égalité des genres vient compléter l'action novatrice de l'UIP dans ce domaine, où elle affiche un parcours irréprochable qui mérite d'être salué. Dans le cadre de cette fonction, il s'efforce de transmettre l'expérience de l'UIP à ses collègues d'autres organisations internationales. En tant que groupe de dirigeants institutionnels et de décideurs, dont fait partie le Secrétaire général de l'ONU, les Champions internationaux de l'égalité des genres s'efforcent de promouvoir l'égalité des sexes dans les institutions et de mettre en œuvre deux stratégies pour

établir des pratiques et des approches en matière d'égalité. La première, particulièrement importante, est la parité dans la prise de décisions. Il a pu constater que les organisateurs de réunions prennent immanquablement des mesures rectificatives s'ils savent qu'un déséquilibre dans la représentation des sexes des participants à une réunion constitue un frein à la participation. Tous les membres du réseau des Champions internationaux de l'égalité des genres sont encouragés à mettre au jour ces déséquilibres, conformément à leur engagement de ne plus participer à des réunions non mixtes, dont l'état d'avancement de la mise en œuvre sera examiné dans les semaines à venir.

Les Champions internationaux de l'égalité des genres ont également pris l'engagement de combattre la violence contre les femmes sur le lieu de travail, ce que l'UIP s'est également engagée à faire par le biais de sa nouvelle Politique de prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP. Les Champions internationaux de l'égalité des genres et l'UIP prennent ces questions très au sérieux dans la perspective de concrétiser leur volonté de garantir la sécurité des femmes comme des hommes sur le lieu de travail. Ils sont également soucieux de faire comprendre à l'ONU qu'elle doit être perçue comme un organe ayant instauré la parité. L'actuel Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui est également membre des Champions internationaux de l'égalité des genres, intègre avec assurance les questions de genre dans toutes ses activités, avec l'aide de son conseil consultatif pour l'égalité des sexes. Bien que le Secrétaire général de l'ONU ait fait beaucoup pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes au sommet de l'Organisation, le processus est toujours en cours aux échelons inférieurs. Le débat tenu par la Commission permanente sur les moyens d'associer davantage de femmes aux processus diplomatiques de l'ONU est très important, tout comme le projet de motion à l'examen. Il répondra volontiers aux questions relatives à sa propre expérience dans le domaine de l'égalité des sexes, qui découle d'une conviction personnelle et du point de vue institutionnel selon lequel l'UIP doit elle-même appliquer ses propres préconisations en matière d'égalité des sexes.

Le Président remercie le Secrétaire général pour sa contribution à un sujet de la plus haute importance et déclare que les pays développés ne sont pas les mieux classés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – son pays, la Belgique, l'illustre parfaitement à tous les niveaux institutionnels, sauf aux niveaux inférieurs. En outre, si des parlements ont instauré l'égalité des sexes, il n'en va pas toujours de même pour les postes d'ambassadeur. Cela peut tenir du fait que les ambassadeurs sont moins exposés publiquement que les parlementaires et qu'ils ont aussi tendance, du moins dans son pays, à venir de milieux aristocratiques, généralement mieux disposés à l'égard des hommes que des femmes.

M. P.S. Rudana (Indonésie) explique que, pour surmonter les défis du XXIe siècle, les parlements doivent veiller à ce que les femmes aient les mêmes possibilités que les hommes en termes de participation et d'accès à des postes de direction dans tous les domaines. L'Assemblée générale des Nations Unies considère que la réalisation de l'ODD 5, qui porte sur l'égalité entre les sexes, est essentielle à la réalisation de tous les ODD, mais cet organe lui-même est loin d'être paritaire. Un peu moins d'un quart des postes de représentant permanent auprès des Nations Unies est occupé par des femmes. C'est pourquoi les Membres de l'UIP devraient exiger que des candidates qualifiées soient désignées à ces postes ainsi qu'à des postes de représentant auprès d'organisations internationales et à des postes d'ambassadeur. Lorsqu'ils approuvent ces candidatures, les parlements doivent veiller à ce que l'égalité des sexes soit respectée. Les hommes qui soutiennent cette cause au sein des parlements doivent également se faire entendre aux côtés des champions de l'égalité des genres, notamment à travers des lois et des politiques appropriées, afin que le point de vue des femmes soit pris en considération et qu'elles bénéficient des mêmes opportunités que les hommes.

M. M. Almuhiri (Émirats arabes unis) déclare que les femmes se heurtent à de nombreux obstacles dans leur participation aux travaux politiques de l'ONU et que les progrès dans ce domaine doivent manifestement commencer au niveau national, notamment à travers la promotion de l'égalité des sexes par les gouvernements et les parlements. L'UIP et l'ONU jouent un rôle central dans l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes mais sont confrontées à des défis majeurs, notamment le faible nombre de femmes associées aux processus décisionnels et politiques, le manque de suivi des politiques d'égalité des sexes et de lois efficaces en la matière, et le manque de confiance des femmes dans leur capacité à contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les parlements doivent donc promulguer des lois sur l'équilibre

entre les sexes, sensibiliser l'opinion publique et élaborer des mécanismes de suivi des politiques et des plans gouvernementaux en matière d'autonomisation des femmes, d'égalité des sexes et d'égalité des chances ou améliorer les mécanismes existants. Reconnaissant le rôle essentiel des femmes en matière de développement durable, son pays a poursuivi ces objectifs et compte aujourd'hui le pourcentage le plus élevé de femmes exerçant la fonction d'ambassadeur.

Mme M. Aldhain (Bahreïn) informe que son pays soutient et favorise activement les droits des femmes et la participation des femmes dans toutes les sphères d'activité. Bahreïn suit les recommandations et les lignes directrices de l'ONU en la matière, participe aux manifestations organisées par l'ONU sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et contribue aux activités des organes des Nations Unies qui se consacrent à la promotion de ces deux aspects. Bahreïn apporte un soutien financier et technique aux projets et programmes nationaux, régionaux et internationaux dans ces domaines, renforce sa coopération avec des organisations telles que l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) et s'efforce d'échanger des expériences et des connaissances sur des questions liées à l'égalité des sexes. Bahreïn reconnaît également que l'intelligence artificielle et les technologies pourraient constituer de puissants outils pour promouvoir l'égalité des sexes et les 17 ODD. Dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, le pays œuvre sans relâche en faveur de l'égalité des sexes en tant que fondement du développement durable et de la paix sociale et économique, tandis qu'au niveau national, des femmes bahreïniennes occupent des postes ministériels importants.

M. S. Ambareesh (Inde) précise que l'égalité des sexes n'est pas simplement un idéal abstrait, mais qu'il s'agit d'un droit fondamental. Combler les disparités entre les femmes et les hommes à l'Assemblée générale des Nations Unies exige des efforts constants pour que les femmes bénéficient des mêmes possibilités que les hommes dans le cadre des processus décisionnels de l'ONU. L'Inde reconnaît que l'énorme potentiel des femmes doit être développé et soutenu afin qu'elles jouent un rôle de partenaires à part entière dans la croissance et le développement à l'échelle nationale. Le pays est connu pour ses contributions importantes à la promotion de l'égalité des sexes dans le contexte onusien, notamment par la participation de femmes indiennes aux missions de maintien de la paix et de stabilisation. La fonction de représentant permanent de l'Inde auprès de l'Office des Nations Unies à New York est exercée par une femme. Par ailleurs, un tiers des sièges de la Lok Sabha est réservé aux femmes. L'Inde s'est engagée à promouvoir le leadership et la participation politique des femmes et compte sur l'ONU pour servir d'exemple.

Mme C.I. López Castro (Mexique), s'exprimant en sa qualité de Présidente du Bureau des femmes parlementaires, explique qu'une véritable autonomisation des femmes exige une plus grande participation des femmes parlementaires aux activités de l'ONU. Les réunions organisées par l'UIP à New York sont généralement présidées par des hommes et l'ONU elle-même, en dépit de ses discours sur l'égalité des sexes, n'a jamais élu de femme au poste de Secrétaire général – un fait que le Bureau de la Commission permanente pourrait porter à son attention. La participation accrue des femmes parlementaires au Forum de haut niveau sur le développement durable représente une évolution bienvenue, qui devrait inspirer toutes les manifestations de l'ONU.

M. S. Ouedraogo (Burkina Faso) indique que des traditions culturelles ancestrales font obstacle à l'égalité des sexes dans son pays, mais que des activités de sensibilisation et de formation au niveau communautaire contribuent à faire évoluer les mentalités. Une loi visant à prévenir la violence sexiste et à accorder réparation aux victimes a été promulguée, de même qu'une loi fixant un quota de 30 % de candidatures féminines aux élections. Le Burkina Faso possède un ministère chargé des questions de genre et une commission nationale des droits de l'homme, qui ont fait de l'égalité des sexes un principe de gouvernance. Toutefois, la protection des personnes handicapées, qui sont souvent oubliées dans les débats parlementaires, est une question tout aussi importante. Il faut toujours se demander combien de femmes et même d'hommes handicapés participent aux réunions. La situation de ces femmes, qui constituent un groupe doublement vulnérable, devrait être systématiquement mise en avant.

Mme A. Alshaman (Arabie saoudite) déclare que si la parité et l'égalité économiques sur le marché du travail et aux fonctions décisionnelles au sein des organisations internationales sont plus que nécessaires, il est avant tout essentiel que les pays en plein développement prennent les

mesures qui s'imposent, notamment en matière d'éducation, pour faire en sorte que les femmes accèdent à des fonctions décisionnelles importantes en général. Des lois permettant de lutter contre le harcèlement ont contribué à accroître la présence des Saoudiennes sur le marché du travail, mais les questions de genre doivent être examinées en gardant à l'esprit que l'Arabie saoudite est un jeune pays en développement qui cherche encore à recenser et à corriger ses défauts, notamment les inégalités entre les sexes en matière d'emploi. Au Conseil de la Choura, 30 sièges sont désormais réservés aux femmes. Il est à espérer que ce nombre augmente au fil du temps grâce aux efforts déployés pour développer le rôle des Saoudiennes dans la société.

M. M. Ramírez (Chili) rappelle qu'il est essentiel de faire progresser la représentation égale des femmes et des hommes dans les organisations internationales et dans d'autres contextes. L'investiture de la première femme présidente du Chili en 2006 a marqué un tournant. Grâce à son programme, les femmes ont été associées aux processus décisionnels, dans un premier temps dans le cadre de politiques activement soutenues par un nouveau ministère de la femme et de l'égalité de genre. La loi électorale chilienne a également été réformée, ce qui a permis de multiplier environ par huit le nombre de femmes parlementaires depuis 1990 et par là même d'améliorer d'autres normes en matière d'égalité. Fait historique, le premier projet de nouvelle constitution a été élaboré par une équipe composée à parts égales d'hommes et de femmes. Enfin, le rôle des femmes dans l'élaboration des politiques publiques est désormais plus valorisé par le Parlement.

Mme D. Dlakude (Afrique du Sud) estime que l'augmentation de la participation des femmes à l'Assemblée générale des Nations Unies enrichira la scène mondiale de nouvelles perspectives et expériences et qu'elle est indispensable pour garantir l'égalité des sexes et améliorer les processus décisionnels. Une telle participation permettra d'attirer l'attention sur des questions cruciales telles que la violence sexiste, l'autonomisation des femmes, le développement inclusif et le maintien de la paix, de favoriser une approche plus globale pour relever les défis mondiaux complexes et de servir de source d'inspiration aux femmes et aux filles afin qu'elles osent croire en leurs rêves, qu'elles nourrissent de plus grandes ambitions et qu'elles puissent surmonter les obstacles à leurs projets. Concernant le projet de motion, il devrait inclure le principe d'alternance des candidats de sexe opposé à la présidence de l'UIP, ce qui enverrait un message fort sur l'engagement de l'UIP à mettre en pratique ses préconisations. Notant qu'une femme occupe le poste de représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Office des Nations Unies à New York, elle exhorte les parlementaires à faire en sorte que le point de vue des femmes soit entendu, valorisé, respecté et pris en compte dans tous les aspects de la gouvernance mondiale.

Une déléguée du Nigéria déclare que, sans la règle de l'UIP imposant l'inclusion d'au moins une femme dans les délégations des parlements dont des membres sont des femmes, la délégation nigériane ne serait sans aucun doute composée que d'hommes. S'il décide de négliger près de la moitié de sa population, le Nigéria demeurera très certainement dans une situation de pauvreté, laquelle est principalement due à l'inégalité entre les sexes, elle-même attribuable en grande partie aux stéréotypes culturels, aux convictions religieuses et à la structure sociale patriarcale. Contrairement à sa devise, l'ONU a laissé de côté le Nigéria, où les femmes ne représentent qu'une infime minorité de parlementaires et où les hommes ne s'intéressent pas à l'égalité des chances pour les femmes. Sur les 24 législateurs de son pays, elle est la seule femme. La seule solution est de lancer une réforme visant à interdire, au niveau des États et des partis politiques, les listes électorales ne comprenant que des candidatures masculines.

Un délégué du Pérou souligne que la désobéissance à la loi est un problème majeur et rappelle que tous les pays devraient considérer le respect des lois en vigueur comme une obligation légale. En outre, il faut apprendre aux enfants à ne pas faire de discrimination, à traiter les autres sur un pied d'égalité et à être inclusifs. À la 148e Assemblée, les Membres devront être en mesure d'affirmer qu'ils ont mis en œuvre les engagements pris lors de la présente Assemblée tout en faisant le point sur les progrès réalisés, ce qui renforcera la légitimité de leur représentation. Enfin, l'ONU doit montrer l'exemple en augmentant la participation des femmes à ses structures dirigeantes.

Mme A.L. Ticona Quispe (État plurinational de Bolivie) déclare que son pays a fait de grands progrès en matière de législation visant à protéger les droits des femmes, à atteindre la parité hommes-femmes, à accroître la participation des femmes à la vie politique et à mettre fin à

la violence à l'encontre des femmes politiques. La question est de savoir comment protéger les femmes une fois qu'elles sont entrées en politique. Malheureusement, les femmes ne font pas encore partie des processus décisionnels internationaux, y compris dans le contexte des Nations Unies et de leur Assemblée générale. Il faut donc exiger qu'elles le soient.

Le Président déclare qu'il considère que la Commission permanente souhaite approuver le projet de motion sur l'instauration de l'égalité des sexes à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 15.

SÉANCE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023

(matin)

La séance est ouverte à 11 h 40 sous la conduite de M. A.Gryffroy (Belgique), Président par intérim de la Commission.

Réformer le Conseil de sécurité pour renforcer le régime multilatéral

Le Président, introduisant le point, déclare que le Conseil de sécurité de l'ONU est conçu pour assurer une action rapide et efficace en vue de préserver ou de rétablir la paix et qu'il est l'organe le plus puissant de l'ONU. Ses résolutions, qui font valoir la force du droit international, peuvent être appliquées par l'imposition de sanctions économiques et, en dernier recours, par l'action militaire. Cela dit, la composition du Conseil de sécurité ne reflète plus les réalités géopolitiques actuelles. Le déséquilibre inhérent aux voix et à la représentation, ainsi que l'utilisation aveugle du droit de veto par certains membres permanents, expliquent en grande partie l'incapacité dans laquelle se trouve le Conseil de sécurité d'agir de manière efficace et cohérente face aux conflits et aux autres menaces qui pèsent sur la sécurité dans le monde. Après des années de négociations infructueuses, des pressions de plus en plus fortes s'exercent sur l'ONU pour qu'elle réforme le Conseil de sécurité. En particulier, le rapport d'avril 2023 du Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace a appelé le Sommet de l'avenir de 2024 à convenir d'une conférence d'examen de la Charte des Nations Unies axée sur la réforme du Conseil de sécurité.

Il souhaite la bienvenue, en tant qu'invités spéciaux qui partageront leurs compétences spécialisées sur le sujet, à M. T. Albanai, Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, qui co-préside les négociations intergouvernementales sur les questions relatives à la représentation équitable et à l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité, et à Mme A. Novosseloff, Assistante de recherche du Centre Thucydide de l'Université de Paris.

M. T. Albanai (Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York), invité spécial, s'exprimant par liaison vidéo, dit que l'accentuation de la réforme de l'ONU en général et du Conseil de sécurité en particulier est une question qui revêt une importance de plus en plus grande et qui a été directement abordée par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa récente Semaine de haut niveau. La nécessité d'une réforme a été mise en évidence par les questions géopolitiques soumises au Conseil de sécurité, mais des failles systémiques avaient déjà été identifiées un an après sa création. La composition actuelle du Conseil de sécurité, qui compte 15 États, n'est en effet pas représentative, quand bien même la question de la représentation équitable figure au rang des préoccupations de l'ONU depuis qu'elle a été soulevée pour la première fois en 1979. Le rythme de la réforme est resté extrêmement lent tout au long des très nombreuses années qu'ont duré les négociations intergouvernementales consacrées à cette question, dont il assure actuellement la co-présidence. Cela étant, avec l'aide de l'ensemble des États membres de l'ONU et une volonté politique accrue, une légère amélioration, mais notable, a été apportée au processus en 2022.

Tout d'abord, l'une des deux journées de séances de négociations intergouvernementales habituellement organisées sur une période de six mois est désormais accessible au public sur le web durant ou après l'événement, ce qui est utile pour les États membres dont les délégations sont

moins nombreuses en leur permettant de suivre les débats depuis n'importe quel endroit et à n'importe quel moment. La visibilité et la transparence du processus ont été renforcées, de même que l'obligation redditionnelle, grâce à cette innovation pratique, qui permet également aux parlementaires, entre autres, de suivre et de comprendre les positions des États membres, dont leur propre État.

Deuxièmement, en l'absence de compte rendu des travaux, les négociations intergouvernementales étaient généralement répétitives, car elles s'efforçaient de mettre au courant les nouveaux membres des délégations tout en permettant aux membres plus expérimentés de se familiariser une nouvelle fois avec des questions déjà abordées. Un répertoire librement accessible de tous les documents pertinents, tels que les déclarations et les propositions, y compris celles qui avaient été téléchargées par les États membres, a donc été créé au sein du Bureau exécutif du Secrétaire général de l'ONU.

Ces deux modestes changements ayant accéléré le rythme des négociations intergouvernementales, l'intervenant et son co-Président autrichien s'efforcent de faire avancer le processus en exhortant les États membres à intégrer de nouvelles idées ou à indiquer des changements de position dans leurs déclarations sur la réforme. La tradition des "séances officielles informelles" se poursuit également, permettant notamment aux ambassadeurs de débattre librement et d'échanger des vues en toute franchise, sans être entravés par les positions officielles des pays qu'ils représentent, dans le but de déterminer les convergences possibles et les possibilités faibles, mais potentiellement importantes, d'aller de l'avant. Dans l'ensemble, le processus est long il est vrai, mais plusieurs points de référence se profilent à l'horizon.

En ce qui concerne le Sommet de l'avenir de 2024, il ne peut y avoir de résultat crédible si la question de la réforme du Conseil de sécurité n'est pas abordée. Le cadre des négociations intergouvernementales, qui est le seul espace ouvertement accessible où il est possible d'exprimer ses opinions et de faire part de sa position sur la question, a été largement accepté comme moyen approprié à cette fin.

Mme A. Novosseloff (Assistante de recherche du Centre Thucydide de l'Université de Paris), invitée spéciale, qui s'exprime également par liaison vidéo, ajoute que les discussions sur la réforme du Conseil de sécurité ont été en effet interminables, puisqu'elles durent depuis plus de 30 ans. Les méthodes de travail du Conseil de sécurité ont toujours reflété l'état du monde, ce qui permettait de s'interroger sur la véritable possibilité d'une réforme à l'heure actuelle, alors que son apparent manque de légitimité est davantage lié à l'incapacité dans laquelle se trouvent certains de mettre en œuvre ses résolutions. Le Conseil de sécurité ne s'est jamais voulu représentatif des États membres de l'ONU, question qui relève de l'Assemblée générale. En fait, sa composition limitée était censée promouvoir un processus décisionnel efficace.

Le recensement des États membres qui pourraient participer aux travaux d'un Conseil de sécurité élargi a donné lieu à des tensions régionales et rendu impossible l'émergence d'un consensus en raison de l'opposition exprimée à l'égard des candidats proposés. Une autre question est celle du droit de veto que certains membres permanents ne souhaitent pas voir exercé par certains États membres. L'idée est qu'un Conseil de sécurité élargi comprenne trois catégories de membres : les membres permanents d'origine avec droit de veto, les membres permanents sans droit de veto et les membres non permanents approuvés par les États membres de l'ONU. Une autre question concerne le processus décisionnel, car il est manifestement plus facile pour 15 membres de parvenir à une décision que pour un nombre deux fois plus élevé. Si la diversité est un atout, l'élargissement du Conseil de sécurité risque de créer davantage de divisions.

La transparence accrue des méthodes de travail du Conseil de sécurité marque une évolution positive. Si un consensus sur la composition de ses membres permanents s'avère cependant impossible, le Conseil de sécurité devra étudier les moyens d'assurer la mise en œuvre de ses résolutions.

Le Président remercie les invités spéciaux d'avoir fait part de leurs réflexions et invite les participants à formuler des observations.

M. S. Al-Mesned (Qatar), soulignant à quel point les responsabilités et fonctions du Conseil de sécurité sont importantes, remarque que son pays s'engage à soutenir les initiatives internationales, régionales et locales, tant sur le plan matériel que sur d'autres plans. Soutien de longue date du Conseil de sécurité dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationale, le Qatar apporte également son appui au Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT) et,

par l'intermédiaire du Fonds du Qatar pour le développement, aux pays qui en ont le plus besoin. En outre, son bilan en tant que médiateur international est positif. Quant au Conseil de sécurité lui-même, son récent rejet d'une résolution sur un cessez-le-feu à Gaza est symptomatique de l'incapacité dans laquelle il se trouve de jouer son rôle premier, avec de graves conséquences pour la paix et la sécurité internationale. Le Qatar est favorable à une réforme radicale dans l'intérêt du monde entier.

M. Aoyagi Hitoshi (Japon) ajoute que, entravé dans son rôle par le droit de veto de la Fédération de Russie, le Conseil de sécurité est empêché de mettre un terme aux actes d'agression russes en violation du droit international. Les propositions de réforme de l'ONU risquant elles aussi de faire l'objet d'un veto, l'UIP a été invitée à exercer son influence en tant que représentante de l'opinion mondiale pour se prononcer, de l'extérieur du système, en faveur des réformes nécessaires de l'ONU. Source de division et de confrontation, l'utilisation du droit de veto doit être limitée afin de renforcer et de rétablir la confiance dans le Conseil de sécurité, qui devra en outre accroître la transparence de ses délibérations, notamment en les rendant plus accessibles aux membres non permanents. Le nombre de ses membres permanents et non permanents doit également être augmenté pour refléter le statu quo mondial. Le Bureau doit formuler des propositions de réforme en vue de leur transmission au Secrétaire général de l'ONU.

Mme M. Aldhain (Bahreïn) estime que la réforme du Conseil de sécurité est indispensable pour créer un système représentatif équitable, renforcer la légitimité et la transparence du processus décisionnel international et refléter l'équilibre géographique et les changements politiques, ce qui favorisera la coopération, le dialogue et la compréhension entre les États membres. Attaché avec fierté aux valeurs de justice et d'égalité, Bahreïn se prononce en faveur de la représentation des petits pays en développement au Conseil de sécurité, ce qui renforcera l'efficacité des mesures prises face aux conflits internationaux et aux enjeux mondiaux. Bahreïn est un membre actif de la communauté internationale, qui doit souscrire à l'objectif d'instauration d'un système plus fort, plus stable et plus représentatif pour un monde meilleur.

M. M. Almuhiri (Émirats arabes unis) confirme qu'il n'y aura pas de réforme du Conseil de sécurité ou d'autres réformes sans que tous ses membres, en particulier ceux qui disposent d'un droit de veto, y soient pleinement associés. Résolument attaché aux principes de la paix et de la sécurité internationale, son pays cherche toujours à faire partie des solutions, qu'il s'agisse de négociations pacifiques, de relations constructives ou d'aide humanitaire. La semaine dernière encore, le Conseil de sécurité s'est montré incapable de prendre une décision au lendemain d'événements survenus dans un monde en mutation rapide. L'intervenant se demande comment il peut être possible d'établir une passerelle entre les aspirations croissantes des jeunes à la recherche de plus d'efficacité et l'ONU Unies et le Conseil de sécurité dans leur état actuel.

M. Pham Phu Binh (Viet Nam) admet que l'évolution et la complexité de la situation dans le monde nécessitent une réforme visant à accroître l'efficacité, la transparence et la représentation démocratique au sein du Conseil de sécurité pour qu'il soit mieux à même d'apporter une réponse aux problèmes qui se posent en matière de sécurité à l'échelle mondiale et de répondre aux demandes de la majorité des États membres, dont beaucoup sont des nations en développement. Le Viet Nam apporte son soutien aux négociations intergouvernementales en cours et est partisan d'une augmentation du nombre de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité, y compris des sièges pour les régions Asie-Pacifique et Afrique, afin d'assurer une représentation égale et de garantir les droits des pays en développement de petite et de moyenne taille. Outre l'amélioration des méthodes de travail et de l'ordre du jour du Conseil de sécurité en vue de promouvoir un maintien plus efficace de la paix et de la sécurité internationales, l'intervenant est favorable au renforcement des relations du Conseil de sécurité avec l'Assemblée générale par la consultation. De telles réformes permettront au Conseil de fonctionner plus efficacement, conformément aux aspirations communes des peuples du monde entier à la paix, à la stabilité et à la prospérité.

M. Li Gao (Chine) affirme que son pays, qui est un État membre fondateur de l'ONU et un membre permanent du Conseil de sécurité, a soutenu sans relâche l'ONU et a fermement défendu le système international axé sur les Nations Unies ainsi que les normes fondamentales sur lesquelles reposent les relations internationales, étayées par les principes de la Charte des Nations Unies. Le multilatéralisme doit remplacer l'unilatéralisme et la politique de puissance qui sont à

l'origine du paysage mondial troublé afin de permettre à l'ONU de jouer son rôle central dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La réforme du Conseil de sécurité doit être juste et équitable, notamment grâce à une plus grande représentation des pays en développement de petite et de moyenne taille en particulier pour leur permettre de participer à la prise de décision. L'injustice historique subie par l'Afrique doit également être réparée. Favorable à une solution globale fondée sur une identité de vues et sur les négociations intergouvernementales, la Chine espère qu'il sera fait abstraction de toutes les divergences pour dégager un consensus international sur la réforme du Conseil de sécurité, avec des résultats qui résistent à l'épreuve du temps.

M. A. Golroo (République islamique d'Iran) pense que le Conseil de sécurité doit être plus démocratique, plus représentatif et plus efficace, être plus pleinement orienté vers le droit et répondre davantage de ses actes, ce qui pourrait être fait en déterminant sa composition dans le cadre d'un processus axé sur l'État afin de tenir compte des réalités actuelles. Faisant l'objet de nombreuses critiques systématiques, la question du droit de veto doit également être fondamentalement traitée dans le cadre de toute réforme. L'impossibilité pour le Conseil de sécurité d'améliorer ses méthodes de travail et ses processus décisionnels a entraîné une perte de confiance dans sa légitimité, ce qui justifie la nécessité de demander davantage de comptes, conformément à la Charte des Nations Unies, qui prévoit que le Conseil de sécurité agit au nom des États membres de l'ONU et qu'il est tenu de présenter des rapports annuels à l'Assemblée générale.

M. M. Ramírez (Chili) confirme que son pays, qui a été membre non permanent du Conseil de sécurité à cinq reprises, a toujours défendu le multilatéralisme et soutenu sans réserve la défense et la promotion des droits de l'homme. Son pays a également défendu la restructuration du Conseil de sécurité, estimant que la crédibilité du système international était menacée. La composition du Conseil de sécurité est en contradiction avec la réalité géopolitique du XXIe siècle, tandis que le veto favorise l'inaction, comme lors de la pandémie de COVID-19, où une résolution rapide et en temps voulu a fait les frais de discussions perpétuelles sur le pays à l'origine du virus, ou le silence, comme lorsqu'une récente résolution appelant à une pause humanitaire dans les combats à Gaza a fait l'objet d'un veto. Il convient de remédier à la situation de toute urgence, en tenant compte de tous les points de vue. En outre, l'Amérique latine doit être représentée au sein du Conseil de sécurité afin de refléter le nouvel ordre mondial.

Mme D. Dlakude (Afrique du Sud) signale que son continent doit faire face à des enjeux de grande ampleur et figure en bonne place parmi les préoccupations du Conseil de sécurité, ce qui justifie une représentation plus forte et plus significative au sein de cet organe puissant. L'efficacité des moyens d'action dont dispose le Conseil de sécurité pour donner forme à la gestion des crises en Afrique est actuellement réduite, alors qu'une augmentation de la représentation garantira que les perspectives et les préoccupations africaines sont dûment prises en compte. Une telle inclusivité permettra d'accroître l'efficacité du processus décisionnel et de prendre des mesures adaptées aux besoins et aux réalités spécifiques de l'Afrique. L'efficacité du Conseil de sécurité en matière de paix et de sécurité internationale a en outre été compromise par ses divisions et son unité affaiblie. L'utilisation du droit de veto, y compris pour s'autopréserver plutôt que pour servir l'intérêt supérieur, n'a pas permis au Conseil de sécurité d'agir avec rapidité et de négocier des résolutions dignes d'intérêt, sapant ainsi sa crédibilité et la confiance dans son aptitude à remplir sa mission essentielle. Les parlements doivent demander des comptes à leur gouvernement pour toute absence d'engagement dans un processus de réforme dont l'urgence ne saurait être sous-estimée.

Mme A.L. Ticona Quispe (État plurinational de Bolivie) dit que son pays est favorable à une réforme du Conseil de sécurité, à laquelle les parlements pourraient contribuer dans le cadre d'un débat visant à créer un consensus autour d'une structure destinée à garantir la paix et la sécurité internationales. Par l'intermédiaire de leur parlement, les pays en développement doivent s'efforcer d'adopter une position commune sur la voie à suivre pour améliorer l'équité et la représentativité au sein du Conseil de sécurité reflétant ainsi la réalité actuelle. Toute réforme doit également conférer de la légitimité aux décisions et aux actions du Conseil de sécurité, en conciliant des intérêts divers en faveur de la coexistence pacifique et des valeurs partagées par tous les États membres, et doit en outre faciliter l'adoption de mesures coordonnées à l'échelle mondiale pour faire face aux problèmes urgents dans un monde multipolaire. Les parlementaires doivent participer activement à l'élaboration des propositions de l'UIP en vue d'une réforme efficace du Conseil de sécurité.

Mme S. Ambareesh (Inde) affirme qu'avec son approche concertée, inclusive et consultative des relations internationales, son pays pense que la multipolarité, le rééquilibrage, la mondialisation équitable et le multilatéralisme réformé sont des questions qui ne peuvent plus être laissées en suspens. La structure du Conseil de sécurité, conçue à une autre époque, est manifestement inadaptée aux défis du XXIe siècle, auxquels une réponse efficace exige un organe plus représentatif et plus créatif. Déjà en cours depuis plus de 15 ans, les négociations intergouvernementales sont un écran de fumée et ne peuvent être perpétuellement prises en otage par les opposants. Une question aussi cruciale nécessite au contraire des négociations sérieuses fondées sur des textes et visant à produire des résultats solides dans un délai déterminé, notamment pour réparer de manière efficace et décisive l'injustice subie par les pays du Sud. La configuration du Conseil de sécurité doit être le reflet de l'ordre mondial actuel et s'aligner sur les principes de justice et d'équité de l'ONU. Une réforme destinée à remédier aux disparités actuelles et à renforcer la crédibilité et la légitimité du Conseil de sécurité est impérative.

Mme S. Attia (Égypte) demande s'il existe une feuille de route ou un calendrier spécifique pour le processus de collecte des propositions de réforme. Les négociations intergouvernementales sont en cours depuis des années sans qu'une solution ait été trouvée, ce qui peut également se produire avec ce processus s'il se prolonge indéfiniment. L'intervenante s'interroge sur les attentes de réussite et accueille favorablement l'échange de vues, car il est grand temps que les Membres de l'UIP apportent leur contribution à une question aussi importante.

M. O. Zhmerenetskyi (Ukraine) pense que les moyens d'action dont dispose le Conseil de sécurité pour s'acquitter de ses fonctions sont limités par le droit de veto, utilisé principalement par la Fédération de Russie, qui, en l'absence d'une décision de l'Assemblée générale, a illégalement déplacé toutes les anciennes républiques soviétiques au sein des instances de l'ONU. Il est illogique qu'un tel pays fasse usage de son veto à l'encontre des résolutions condamnant ses crimes, dont l'Ukraine n'est pas la seule victime. En plus d'inclure des membres permanents d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, le Conseil de sécurité doit avoir le pouvoir d'empêcher l'utilisation injustifiée du droit de veto. L'UIP doit également participer plus activement au processus de réforme de l'ONU, qui doit donner juridiquement suite à l'occupation illégitime par la Fédération de Russie du siège de l'ex-Union soviétique au Conseil de sécurité. Les membres de la Commission permanente sont invités à s'associer à l'examen de la proposition de motion de sa délégation sur ce sujet lors de la 148e Assemblée.

Le Président demande aux invités spéciaux quelle contribution les parlementaires doivent être encouragés à apporter au processus de réforme de l'ONU et souhaite également avoir connaissance de la feuille de route correspondante.

M. T. Albanai (Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York), invité spécial, s'exprimant par liaison vidéo, explique que les co-Présidents des négociations intergouvernementales sont chargés de piloter le processus et non de mettre des solutions sur la table, chose qui incombe aux États membres de l'ONU et dépend de leur volonté de rechercher ensemble des compromis. C'est également à eux de répondre aux questions de calendrier. Alors qu'une grande partie du monde est manifestement consternée par le fonctionnement du Conseil de sécurité, les parlementaires doivent faire comprendre les vues de la population à leurs représentants à l'ONU. En ce qui concerne la question de la représentation par rapport à l'efficacité, les méthodes de travail du Conseil de sécurité ont bénéficié de l'introduction de mesures visant à aider les nouveaux membres à se préparer à leur rôle. Ces mesures consistent notamment à les autoriser à assister aux réunions du Conseil de sécurité et à avoir accès à sa documentation dans les mois précédant leur mandat afin de permettre à leurs systèmes respectifs de s'adapter et de comprendre le fonctionnement du Conseil de sécurité, y compris les cycles de certains de ses points de l'ordre du jour. Jusqu'à ce qu'un véritable changement soit opéré, le moyen le plus efficace d'améliorer l'efficacité et la transparence du Conseil de sécurité est de recourir à de telles méthodes, fondées sur la coopération, le consensus et le compromis entre ses 15 membres, et de poursuivre une discussion entamée en 2022 avec les co-Présidents des négociations intergouvernementales afin de déterminer les possibilités de faire progresser les nombreux aspects des travaux du Conseil de sécurité recensés en vue d'une réforme.

L'intervenant accueille avec satisfaction les contributions des membres arabophones de la Commission permanente à l'important dialogue et félicite les Émirats arabes unis pour le travail remarquable qu'ils accomplissent en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour se faire le champion des questions qui préoccupent le monde arabe. Souscrivant pleinement à l'avis des délégués du Chili et de l'État plurinational de Bolivie concernant la nécessité d'un changement rapide des méthodes de travail du Conseil de sécurité, il les invite à partager leur vision à ce sujet, par l'intermédiaire de l'UIP, avec les co-Présidents des négociations intergouvernementales. Pour ce qui est des négociations fondées sur des textes, l'Inde a exprimé son point de vue, mais le Conseil de sécurité reste divisé par le contre-argument selon lequel les paramètres de la discussion sont si vastes et si disparates que le processus se soldera par un échec, car une résolution adoptée sans consensus ne peut être garantie par la majorité requise des deux tiers des États membres. Même dans ce cas, elle devra encore être ratifiée par les parlements, faute de quoi le processus long et fastidieux devra être relancé. Comme l'Inde, l'Égypte est également activement associée à ce processus, dans lequel la voie à suivre dépend franchement d'un nouveau compromis de la part des États membres dans le cadre du dialogue et avec l'encouragement de la communauté internationale au sens large, y compris les parlements et les organisations non gouvernementales. Si l'on s'en tient à des positions bien ancrées, le processus stagnera. L'intervenant exhorte donc l'UIP à présenter aux co-Présidents des négociations intergouvernementales la vision parlementaire de la mise en œuvre du changement dans le cadre du processus de réforme.

Mme A. Novosseloff (Assistante de recherche du Centre Thucydide de l'Université de Paris), invitée spéciale, qui s'exprime également par liaison vidéo, rétorque que le Conseil de sécurité agit au nom de tous les États membres, qui sont tenus d'exécuter ses décisions en vertu de l'article 25 de la Charte des Nations Unies. Son rôle n'est pas d'être démocratique ou représentatif, mais d'être efficace et capable de prendre des décisions rapidement, ce qui explique que sa composition soit restreinte. Il appartient à chaque région de désigner un candidat à un poste permanent au sein du Conseil de sécurité, même si certains pays — ceux d'Afrique en étant un bon exemple — peuvent souhaiter à défaut présenter directement leur candidature à l'Assemblée générale des Nations Unies. Quant au veto, il s'apparente à une soupape de sécurité qui oblige les membres du Conseil de sécurité à rechercher un consensus par le compromis dans la mesure du possible. Bien qu'il ne fonctionne pas toujours dans ce sens, il permet d'éviter qu'une grande puissance ne se retire de l'ONU. Il est impératif de lutter contre le recours abusif au droit de veto, qui découle en fait de la division entre les membres du Conseil de sécurité et, bel et bien, l'ensemble des États membres de l'ONU.

En ce qui concerne l'écart par rapport aux aspirations, l'ONU fait l'objet de grandes ambitions, mais, en tant qu'organisation intergouvernementale, elle ne peut faire plus que ce que lui demandent ses États membres, qui élaborent ses politiques. Les citoyens doivent tenir leurs pays responsables de ces politiques et de l'absence de mise en œuvre des résolutions de l'ONU. Comme cela a déjà été souligné, la réussite de la réforme du Conseil de sécurité dépend de la volonté politique de compromis, qui est sujette à caution dans un monde de plus en plus divisé.

Le Président annonce que, compte tenu des opinions exprimées et de la proposition ukrainienne, le Bureau rédigera un projet de motion sur le sujet pour examen à la 148e Assemblée. Il considère que la Commission permanente souhaite approuver cette démarche.

Il en est ainsi décidé.

Élections au Bureau de la Commission

Le Président dit que deux candidatures ont été proposées pour élection au Bureau de la Commission permanente : M. R. Lopatka (Autriche) pour le Groupe des Douze Plus et, pour un deuxième mandat après une période d'absence, Mme L. Crexell (Argentine) pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). Il considère que la Commission permanente souhaite élire ces deux candidats.

Il en est ainsi décidé.

Le Président, rappelant le système de rotation convenu par les groupes géopolitiques pour les postes de président et de vice-président du Bureau pour un mandat de deux ans, indique que pour la période 2024-2025, le président sera un homme issu du Groupe des Douze Plus et la vice-présidente une femme issue du GRULAC. Les candidats désignés pour ces deux postes sont respectivement, M. D. McGuinty (Canada) et Mme L. Crexell (Argentine). Il considère que la Commission permanente souhaite élire ces deux candidats.

Il en est ainsi décidé.

Le Président, citant l'article 10.2 du Règlement des Commissions permanentes, déclare que trois membres du Bureau issus des délégations de l'Arménie, du Brésil et de la République de Moldova ont été absents à deux sessions consécutives sans raison valable et sont donc susceptibles de se voir retirer leur siège au Bureau. Il considère que la Commission permanente souhaite approuver l'exclusion de ces trois délégués du Bureau pour le motif mentionné.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 heures.

Forum des femmes parlementaires

SÉANCE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023

(matin)

La séance est ouverte à 10 h 30 sous la présidence de Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires.

La Présidente du Bureau des femmes parlementaires, notant qu'il importe de promouvoir l'égalité des sexes au sein de l'UIP et dans le monde entier, souhaite la bienvenue aux participants à la 36e session du Forum.

Élection de la Présidente de la 36e session du Forum des femmes parlementaires

Comme l'a recommandé le Bureau des femmes parlementaires, Mme F. Malaquias, membre de l'Assemblée nationale d'Angola, est élue, par acclamation, Présidente de la 36e session du Forum des femmes parlementaires.

Mme F. Malaquias (Angola), Présidente de la 36e session du Forum des femmes parlementaires, prend la présidence.

La Présidente reconnaît les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes, mais admet que de nombreux défis persistent. Il est avant tout nécessaire d'accroître la représentation des femmes en politique, de lutter contre les stéréotypes de genre et de renforcer les réseaux de soutien aux femmes. Les participants sont encouragés à partager leurs points de vue, idées et expériences afin de créer un avenir plus inclusif pour tous.

M. D. Pacheco (Président de l'UIP) remercie les femmes parlementaires pour leur participation active aux travaux de l'UIP. Une démocratie inclusive est impossible sans représentation pleine et entière des femmes au parlement. Les mots ne suffisent pas, il faut agir.

Sous sa présidence, l'UIP a tenu six Assemblées, dont quatre dans des pays ayant des présidentes de parlement. C'est également sous sa présidence que, pour la première fois de l'histoire, l'UIP a réussi à atteindre 40 % de femmes déléguées à une Assemblée et la présence d'au moins une femme parlementaire dans tous les parlements du monde. C'est à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle, considérant le temps qu'il a fallu pour connaître ces avancées. Il est fier de dire que les pays lusophones, notamment l'Angola, Cabo Verde, le Mozambique, le Portugal et le Timor-Leste, se trouvent en bonne place pour ce qui est de la représentation des femmes au parlement.

Le Forum des femmes parlementaires est un espace unique en son genre. En rassemblant des femmes parlementaires de toutes les régions du monde, il donne des orientations fiables aux Assemblées de l'UIP. Qui plus est, il a fait de l'Organisation un modèle d'inclusivité sur les questions de genre. Le Forum attire l'attention dont les femmes ont cruellement besoin sur des questions sensibles de genre, notamment les femmes dans les conflits, les femmes dans les sphères de pouvoir, la violence fondée sur le genre et l'égalité au travail. Grâce à lui, les résolutions de l'UIP sont plus robustes et la volonté collective de ne laisser personne de côté plus concrète.

Une perspective de genre est requise pour s'attaquer aux crises actuelles. Tous les efforts visant à atteindre la paix, la démocratie et l'état de droit sont voués à l'échec si l'on n'adhère pas à l'égalité des sexes. Le monde ne peut pas accepter que dans de nombreuses sociétés : 1) les femmes soient toujours considérées comme des citoyens de seconde zone, 2) les filles soient tenues à l'écart de l'école, mariées de force ou victimes de traite, ou 3) les décisions importantes continuent à être prises sans les voix des femmes.

Les parlementaires doivent montrer la voie en s'attaquant aux causes de la sous-représentation des femmes au parlement. Il ne suffit pas de les encourager à se présenter aux élections. Une fois élues, elles doivent pouvoir se faire entendre et être en mesure de diriger en toute égalité. Les institutions parlementaires devraient être conçues de sorte à faire progresser l'égalité dans leurs structures, méthodes de travail et culture. Il doit y avoir une politique de tolérance zéro face au sexisme en politique.

Il compte sur le Forum pour rappeler à l'UIP la Déclaration de Kigali qui contient une feuille de route sur la voie à suivre.

La Présidente du Bureau des femmes parlementaires rend hommage à M. Pacheco pour son travail en faveur de l'égalité des sexes au cours de sa présidence. Elle remercie l'Assemblée nationale d'Angola d'accueillir la 147e Assemblée de l'UIP et exprime sa gratitude à la Présidente de cette dernière pour sa chaleureuse hospitalité et son accueil bienveillant. Elle encourage les participants au Forum à se tenir mutuellement informés des évolutions récentes en matière d'égalité des sexes dans leurs pays respectifs. Elle attire l'attention sur la tâche qui attend le Forum, à savoir assurer le caractère "sensible au genre" des travaux et des décisions de la 147e Assemblée.

Mme C. Cerqueira (Présidente de l'Assemblée nationale d'Angola) déclare que l'Angola est à deux doigts d'atteindre la parité au Parlement, les femmes représentant actuellement 39 % des parlementaires. Des femmes assurent la présidence et la vice-présidence de plusieurs commissions parlementaires, y compris celles qui sont généralement présidées par des hommes, notamment les commissions sur la sécurité et sur l'économie. Un forum de femmes a également été mis en place.

Attirant l'attention sur le thème du débat général, elle déclare que les femmes parlementaires peuvent jouer un rôle important pour ce qui est de promouvoir l'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces. Les conflits armés exacerbent les vulnérabilités des femmes et des enfants, qui sont, le plus souvent, les principales victimes des atrocités. Les femmes doivent donc avoir voix au chapitre pour ce qui est de condamner les conflits dans le monde entier. En outre, il leur incombe de promouvoir la justice en plaidant en faveur de l'égalité devant la loi. Il est essentiel que les droits fondamentaux des femmes, comme le droit à la liberté économique et l'égalité de salaire, soient inscrits dans la loi. Il est également nécessaire de lutter contre les infractions visant les femmes, comme la violence domestique. Pour atteindre ces objectifs, les femmes doivent être unies et chercher des terrains d'entente.

Il est encourageant de constater que les quatre candidates à la présidence de l'UIP sont toutes des femmes du continent africain. Les femmes de tous les pays et de tous les continents doivent se faire entendre au sein de l'Organisation, compte tenu de la contribution essentielle qu'elles sont susceptibles d'apporter pour trouver des solutions à des problématiques telles que les changements climatiques, l'instabilité économique et la faim dans le monde. Des possibilités d'occuper des fonctions internationales doivent également être créées au profit des jeunes, en particulier des jeunes femmes.

Adoption de l'ordre du jour

(FEM/36/A.1-rev.2)

L'ordre du jour est adopté.

Activités visant à faire progresser l'égalité des sexes

La Présidente du Bureau des femmes parlementaires indique que, depuis la précédente Assemblée, le Bureau a établi un ordre du jour très important pour la 36e session du Forum, comprenant une réunion-débat sur le thème suivant : mettre un terme à la violence contre les femmes en politique et un débat paritaire visant à évoquer le partage des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes parlementaires.

En août 2023, le Bureau s'est réuni pour envisager de modifier les Statuts et Règlements de l'UIP dans le dessein de définir la parité comme nouvelle norme à tous les niveaux de l'Organisation. Figurent parmi les amendements proposés, la nécessité de veiller à la parité à toutes les fonctions de direction, de renforcer les quotas par sexe applicables aux délégations et d'appliquer des sanctions pour non-respect des dispositions en matière de parité. Elle espère que ces amendements renforceront la position de chef de file de l'UIP en matière d'égalité des sexes.

En tant que Présidente du Bureau des femmes parlementaires, elle est résolue à promouvoir l'égalité des sexes et œuvrera à la réalisation de cet objectif, non seulement pendant les Assemblées, mais également entre celles-ci. Depuis mars 2023, elle s'est rendue dans 16 parlements dans le monde entier pour travailler sur la cause des femmes. Lors de ces visites,

elle a, entre autres, contribué à la mise en place d'un forum de femmes en Namibie, aidé à organiser une réunion régionale de femmes parlementaires en Asie et œuvré en faveur de l'augmentation du nombre de femmes parlementaires en Chine. Elle est également entrée en relation avec le Parlement des États-Unis d'Amérique et s'est entretenue à plusieurs reprises avec Mme N. Pelosi afin de persuader le pays de redevenir Membre de l'UIP.

M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), Président du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, indique que l'UIP porte une très grande attention à l'augmentation du nombre de femmes en politique. Néanmoins, le fait qu'il y ait un grand nombre de femmes au parlement ne signifie pas pour autant qu'elles participent activement. Il ne suffit pas que les femmes soient simplement présentes et fassent "entendre" leurs voix. Elles doivent être soutenues pour accéder à des fonctions de direction et prendre part à la prise de décision.

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a mis au point une *Politique de prévention du harcèlement lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*. Les délégués sont encouragés à la mettre en œuvre et à la promouvoir à l'UIP ainsi que dans leurs propres parlements et communautés locales. Il est important de créer une culture de respect et de veiller à ce que tous les participants se sentent en sécurité.

La Présidente du Bureau des femmes parlementaires fait savoir qu'en juin 2023, l'UIP, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), a tenu une table ronde parlementaire intitulée *Les parlements et les droits des femmes : Mettre en œuvre la CEDEF, donner corps à la Déclaration universelle des droits de l'homme pour tous.* Les discussions ont porté sur la promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes dans trois domaines prioritaires : participation politique, travail décent et éducation. La table ronde a réuni 35 parlementaires de 23 pays, ainsi que 38 observateurs. L'objectif était d'apporter une perspective parlementaire dans le cadre de l'Initiative *Droits humains 75* lancée par le HCDH à l'occasion du 75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La table ronde s'est conclue par l'adoption d'un ensemble d'engagements collectifs.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum) tient à annoncer deux initiatives à venir en matière de lutte contre les violences à l'égard des femmes en politique. La première consiste en un webinaire à l'intention des parlements africains prévu en novembre 2023 pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et les 16 Jours d'activisme contre la violence basée sur le genre. Ce webinaire a vocation à faire le point sur les progrès accomplis depuis la publication de l'étude de l'UIP consacrée au sexisme, au harcèlement et à la violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Afrique. La deuxième initiative est le lancement d'une nouvelle étude de l'UIP consacrée au sexisme, au harcèlement et à la violence à l'égard des femmes dans les parlements de la région Asie-Pacifique. Elle s'intéressera à la prévalence d'une telle violence et aux formes précises qu'elle peut prendre.

L'UIP, en partenariat avec le HCDH, a récemment publié la deuxième édition du Guide à l'usage des parlementaires consacré à la CEDEF, la première édition ayant été publiée en 2003. Les parlementaires sont indispensables à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). De fait, celle-ci requiert des pays qu'ils garantissent l'égalité des sexes dans la loi, qu'ils établissent des mécanismes spécifiques et des politiques ciblées sur les droits des femmes, qu'ils allouent des budgets sensibles au genre et qu'ils mobilisent en faveur de l'égalité des sexes, missions incombant toutes aux parlements. L'intervenante attire l'attention sur les axes thématiques mis en avant dans le Guide, notamment les questions transversales, comme l'intersectionnalité. Le Guide donne des exemples de bonnes pratiques parlementaires et contient une section consacrée aux femmes vivant dans des contextes difficiles. L'UIP continuera à promouvoir la CEDEF en travaillant en étroite collaboration avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Ces deux organes travaillent sur une recommandation générale en matière de parité, qui sera publiée en 2024.

Contributions aux travaux de la 147e Assemblée dans une perspective de genre

Mme L. Reynolds (Australie), co-rapporteure du projet de résolution intitulé *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*, indique que ce projet de résolution porte sur un type précis de traite des êtres humains, à savoir la traite de jeunes garçons

et filles dans les orphelinats. Cette pratique concerne près de huit millions d'enfants dans le monde. Les enfants victimes de la traite sont placés par des délinquants dans de prétendus "orphelinats", l'objectif étant d'attirer des fonds de la part de généreux donateurs et de volontaires qui souhaitent aider. Toutefois, environ 80 % de ces enfants ne sont pas orphelins du tout, mais ont au moins un parent qui, avec de l'aide, pourrait s'occuper d'eux. La résolution vise à donner des conseils pratiques aux législateurs sur la manière de mettre un terme à la traite d'enfants dans les orphelinats. Parmi les recommandations formulées figure la nécessité de sensibiliser les donateurs et les volontaires en les encourageant à soutenir des projets qui visent plutôt à maintenir les enfants dans leur famille, notamment, ceux qui sont axés sur la lutte contre la pauvreté au sein des foyers. De même, il est important de légiférer en la matière et d'ériger la traite d'enfants dans les orphelinats en infraction, tant dans les pays où sont situés les donateurs que dans ceux où les enfants sont exploités. Les parlements doivent également améliorer les compétences en matière de protection de l'enfant dans leur pays. Jusqu'à présent, 180 amendements provenant de 27 pays ont été reçus au total.

Mme S. Kiladze (Vice-Présidente du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies), intervenante, déclare que la traite d'enfants dans les orphelinats constitue clairement une grave violation des droits de l'enfant. Il s'agit d'un sujet très complexe par nature. Ses effets négatifs vont bien au-delà de la violation d'un quelconque ensemble de droits et concernent tous les aspects de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le préambule de la Convention énonce clairement que la famille est le milieu naturel pour la croissance et le bien-être des enfants. La traite d'enfants dans les orphelinats prive ces derniers de ce milieu et les expose à la violence, à l'exploitation et à la maltraitance, y compris à l'adoption illégale, à la prostitution des enfants et à la pornographie les mettant en scène ainsi qu'à la privation illégale de liberté. Les filles sont particulièrement exposées à cette forme de criminalité, en raison d'une discrimination fondée sur le genre profondément ancrée.

Il incombe à l'État de protéger les enfants de la traite dans les orphelinats et les trois branches du pouvoir, y compris le parlement, doivent agir. La déclaration conjointe de l'UIP et du Comité de droits de l'enfant de l'ONU adoptée en 2022 montre l'importance cruciale des parlements en matière de protection et de promotion des droits de l'enfant. Les parlements doivent montrer l'exemple en adoptant des lois, en établissant des mécanismes de supervision, en poursuivant les auteurs de ces infractions, en renforçant les familles, en promouvant l'éducation, en s'attaquant à la pauvreté, en assurant l'accès aux soins de santé, en luttant contre les mariages précoces et forcés, en établissant des services de réhabilitation pour les enfants victimes et en utilisant les plateformes médiatiques et de réseaux sociaux pour sensibiliser l'opinion publique.

La Présidente dit que le Forum est maintenant invité à discuter du projet de résolution dans une perspective de genre et à y apporter tous les amendements nécessaires pour faire face aux besoins des femmes et des filles. Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn) présidera les discussions et Mme V. Riotton (France) en sera la rapporteure.

Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn) prend la présidence.

La Présidente demande aux participants d'aborder : 1) la manière dont la traite d'enfants dans les orphelinats touche différemment les femmes et les filles des hommes et des garçons, 2) les principaux catalyseurs de la traite d'enfants dans les orphelinats et la mesure dans laquelle les vulnérabilités qui leur sont propres et la demande dans le cadre de cette traite varient pour les femmes et les filles, 3) la manière de réduire les vulnérabilités des filles et de leur famille face à cette traite, 4) la manière dont les lois et politiques pourraient mieux s'attaquer à ce problème, notamment en intégrant une dimension transnationale, 5) la manière de veiller à ce que les pratiques des forces de l'ordre en matière de lutte contre la traite des enfants dans les orphelinats soient centrées sur la victime et sensibles au genre et qu'elles placent l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de tout, et 6) la manière dont les parlements et les parlementaires pourraient promouvoir le rôle des femmes et des filles dans la lutte contre la traite des êtres humains, y compris la traite d'enfants dans les orphelinats.

Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) juge important de promouvoir la coopération internationale et l'échange d'expertise pour protéger les victimes de la traite des êtres humains, y compris les femmes et les enfants. Les parlements doivent adopter des lois pertinentes.

Ces dernières années, les Émirats arabes unis ont aidé à lancer la Déclaration arabe relative à la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, promulgué une loi portant sur la protection contre les violences domestiques et adopté une stratégie visant à autonomiser les femmes.

Mme L. Zepeda Martínez (Mexique) estime qu'il importe d'allouer un budget suffisant pour s'attaquer aux causes profondes de la traite d'enfants dans les orphelinats et pour les comprendre. Les grossesses sont très fréquentes chez les adolescentes au Mexique, de nombreux bébés se retrouvent à l'orphelinat, où ils sont exposés à la traite. Il est difficile pour le Mexique d'agir en raison de l'insuffisance des fonds alloués aux questions relatives aux enfants.

Mme A. Alshaman (Arabie saoudite) fait savoir que les expériences des orphelins varient en fonction de leur genre. Par exemple, les filles sont plus exposées au harcèlement sexuel et au mariage forcé, tandis que les garçons ont plus de chances de prendre part à des conflits violents. Il est important de modifier la législation en conséquence et d'ériger en infraction toutes les formes de traite des êtres humains. Les gouvernements doivent renforcer leur suivi des orphelinats, offrir aux orphelins l'accès à des services de base, comme les soins de santé et l'éducation, et sensibiliser l'opinion publique à la traite d'enfants dans les orphelinats.

L'Arabie saoudite a promulgué plusieurs lois visant à protéger les enfants de différentes formes de criminalité, notamment du harcèlement, de la traite, des abus en ligne et du travail des enfants. Tous les enfants bénéficient d'un accès à l'éducation, aux soins de santé et à un soutien psychologique, quel que soit leur genre. Une allocation mensuelle est accordée aux enfants et aux jeunes gens qui sont à l'école primaire, secondaire et à l'université. Les étudiants ont également la possibilité d'étudier à l'étranger dans le cadre d'un Master ou d'un doctorat.

Mme N. Mapisa-Nqakula (Afrique du Sud) déclare que les familles d'accueil, outre les orphelinats, deviennent de plus en plus des lieux dans lesquels les enfants sont victimes de la traite, de nombreux pays ne disposant pas des systèmes requis pour contrôler les éventuels parents d'accueil.

Considérant que les femmes et les filles sont les principales victimes de la traite, il est urgent de mettre en place des interventions ciblées et des démarches complètes qui s'attaquent aux vulnérabilités qui leur sont propres. Les parlementaires pourraient jouer un rôle essentiel à cet égard. Il importe de protéger les droits des femmes et des filles, d'assurer leur sécurité et de leur donner les moyens de résister et de se relever d'un traumatisme.

La résolution doit engager les parlementaires à s'attaquer aux facteurs déterminants qui font que les enfants se retrouvent à l'orphelinat, comme la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Elle doit insister sur la nécessité de mettre en œuvre une législation pertinente et d'intégrer une perspective de genre dans l'application des lois.

Mme T. Jintawet (Thaïlande) affirme qu'il convient d'aborder cinq points dans le projet de résolution. Premièrement, il importe de constituer une base de données solide, complète et fiable sur la traite d'enfants dans les orphelinats et le volontourisme. Elle doit recueillir des données qui tiennent compte des besoins différents des garçons et des filles. Deuxièmement, il est essentiel que les parlements travaillent en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées afin de trouver des solutions durables. Troisièmement, il est nécessaire de renforcer les services sociaux de protection de l'enfance et de rendre les systèmes inclusifs pour répondre aux besoins de tous les enfants, quel que soit leur statut migratoire. Quatrièmement, les volontaires, les spécialistes de la protection de l'enfance et les travailleurs sociaux doivent bénéficier de formations et de séances de renforcement des capacités en matière de traite d'enfants dans les orphelinats, en particulier sur les aspects de ce phénomène liés au genre. Cinquièmement, il convient de promouvoir des politiques familiales inclusives, en particulier celles qui visent à renforcer la capacité des parents et des prestataires de soins à s'occuper des enfants.

Mme F.M.P. Konseibo (Burkina Faso) précise que la traite d'enfants dans les orphelinats constitue une grave violation des droits de l'homme et encourage vivement les parlements à renforcer leur cadre législatif interne en la matière. Il importe de s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène, notamment la guerre, la pauvreté et les grossesses non désirées. Il convient de sensibiliser les élèves dans les écoles, collèges et universités au sujet des grossesses non désirées et de rendre plus strictes les pratiques en matière d'adoption.

Mme M. Vasilevich (Bélarus) estime que la traite d'enfants dans les orphelinats est une forme de criminalité transnationale contre laquelle il n'est possible de lutter qu'au moyen de la coopération internationale et d'une action coordonnée. Les pays d'origine, de destination et de transit par lesquels passent les victimes doivent travailler main dans la main. Il est essentiel de traduire en justice toutes les personnes impliquées, qu'il s'agisse de recruteurs, d'intermédiaires ou de ceux qui bénéficient de la traite.

Les parlements sont encouragés à renforcer le cadre législatif national conformément aux normes juridiques internationales. Les infractions et les sanctions doivent être clairement définies dans la loi et toutes les lois et politiques connexes, notamment en matière d'immigration, de travail et d'adoption, doivent être modifiées en conséquence. Il est important d'entretenir des contacts réguliers avec les organisations pertinentes, en particulier dans le domaine du tourisme, de sensibiliser l'opinion publique à la traite des enfants au moyen de séances d'information et de réunions spéciales régulières et de promouvoir la collecte et la diffusion de données fiables. Les victimes de la traite doivent bénéficier d'un soutien, notamment s'agissant des soins médicaux, d'un suivi psychologique, d'un logement sûr, de l'assistance juridique et de visas humanitaires temporaires.

Mme M. Riquelme (Chili) précise que son pays, comme d'autres pays d'Amérique latine, a connu des coups d'État militaires, des dictatures et des actes de violence commandités par l'État qui ont facilité la traite des enfants. De nombreux enfants ont été touchés, notamment des orphelins, des enfants d'hommes politiques et de prisonniers politiques. Il est nécessaire d'imposer des sanctions à cette forme de criminalité tant à l'échelle nationale qu'internationale et de recourir à la science et à la technologie pour réunir les familles touchées. Elle souscrit à l'avis selon lequel il convient de créer une base de données internationale sur la traite d'enfants dans les orphelinats. Cette forme de criminalité et ses conséquences doivent être prises au sérieux. Il s'agit avant tout d'une mission législative.

Mme A. Kalmari (Finlande) dit que la résolution doit inclure une référence aux enfants présentant des troubles du développement, qui sont encore plus vulnérables que les autres.

Mme A. Erdoğan (Türkiye) attire l'attention sur la situation à Gaza, où les femmes et les enfants luttent pour leur survie. D'après l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), depuis le 7 octobre 2023, 6 625 femmes et enfants ont été blessés, 493 000 femmes et filles ont été déplacées, 900 femmes ont perdu leur mari et 3 103 enfants ont perdu leur père. Environ 50 000 femmes sont enceintes, 10 % desquelles devraient donner naissance dans les 30 prochains jours, sans certitude que leur bébé survivra. Les parlementaires ne peuvent pas fermer les yeux sur ce qu'il se passe à Gaza. Elle appelle à un cessez-le-feu immédiat et à l'envoi sans entrave d'une assistance humanitaire dans la région. Il est essentiel d'ouvrir un processus de paix fondé sur une solution à deux États, avec Jérusalem Est comme capitale de la Palestine.

M. P.S. Rudana (Indonésie) affirme que la traite d'enfants dans les orphelinats expose ces derniers à l'exploitation, à la violence et à la maltraitance et rejaillit sur leur vie socio-économique, même à l'âge adulte. Il faut condamner cette pratique avec la plus grande fermeté. La résolution doit exhorter les pays à : 1) fonder une coalition de divers groupes, comprenant des hommes et des femmes, afin de faire campagne pour l'élimination de la traite d'enfants dans les orphelinats, 2) adopter et mettre en œuvre une politique nationale en matière de traite des êtres humains, 3) punir les auteurs de ces infractions, 4) faire participer les femmes et les filles à toutes les délibérations, 5) renforcer les capacités économiques des femmes afin que leurs enfants ne soient pas placés dans des orphelinats et autres structures en raison de la pauvreté et 6) suivre le développement socio-économique des victimes de la traite d'enfants dans les orphelinats, notamment des femmes et des filles.

L'Indonésie a promulgué la Loi sur l'éradication des infractions pénales de traite des personnes, la Loi relative à la protection de l'enfance et le Décret présidentiel relatif au Plan d'action national sur l'élimination de la traite des femmes et des enfants.

Mme N. Kpochan (Bénin) déclare qu'il importe de s'attaquer aux causes profondes de la traite d'enfants dans les orphelinats, comme la pauvreté et le chômage. Les parlementaires doivent renforcer la législation en matière de lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats et assurer le suivi de sa mise en œuvre. De fait, la mise en œuvre des lois est absolument essentielle. L'adoption illégale n'est pas un problème qui concerne uniquement l'hémisphère Sud, mais également l'hémisphère Nord.

Le Bénin a récemment renforcé sa propre législation. Des centres de protection des enfants ont été créés, une campagne de sensibilisation a été lancée et des programmes à destination des femmes et des filles susceptibles d'être victimes de la traite ont été mis en place, notamment en matière d'emploi, d'éducation et d'aide financière. Une institution ayant vocation à soutenir les victimes de violence fondée sur le genre a également été mise en place. Les victimes bénéficient d'une assistance juridique.

Mme A.N. Ayyoub Awadallah (Égypte) constate qu'il n'existe aucun pacte ou convention international sur la traite d'enfants dans les orphelinats, en conséquence de quoi de nombreux enfants, en particulier les filles, sont exposés à cette forme de criminalité. Il convient d'adopter une démarche globale et internationale.

L'Égypte a ratifié de nombreux pactes, conventions et protocoles internationaux en matière de traite des êtres humains, désormais transposés en droit égyptien. L'Égypte a été l'un des premiers pays à promulguer une loi érigeant en infraction la traite des êtres humains et elle est résolue à en assurer la mise en œuvre. En outre, l'article 80 de la Constitution égyptienne garantit la protection des enfants contre la violence, les abus sexuels et la traite. La définition du terme "orphelin" a récemment été modifiée dans la loi pour englober un ensemble plus large d'enfants, y compris des enfants des rues et des enfants sans papiers.

Il faut encourager le développement des orphelins, notamment par l'éducation, de sorte à créer des sociétés saines et prospères. Elle appelle l'UIP et les autres organisations interparlementaires à prendre des mesures visant à protéger les enfants.

Mme L. Vasylenko (Ukraine) attire l'attention sur les 19 546 enfants ukrainiens qui ont été enlevés illégalement par les troupes russes et déportés vers la Fédération de Russie. Les autorités d'occupation russe séparent les enfants de leur famille légitime en utilisant des procédures de filtration ou simplement en tuant leurs parents pour les rendre orphelins. Ces enfants sont ensuite transportés vers des institutions et adoptés de force. En 2022, la Fédération de Russie a modifié sa législation afin d'accélérer les procédures d'adoption, en particulier s'agissant des enfants ukrainiens. Une fois que les enfants se trouvent dans leur famille russe, leur identité est effacée et il devient extrêmement difficile de les retrouver. Pour l'heure, l'Ukraine a réussi à faire revenir environ 400 enfants et fait tout son possible pour faire revenir les autres. Il s'agit néanmoins d'un processus très lent, dans lequel chaque enfant doit faire l'objet de négociations individuelles. Elle appelle la communauté internationale à faire pression sur la Fédération de Russie afin qu'elle cesse de prendre des enfants ukrainiens comme prisonniers de guerre.

Mme N. Boulhan Houssein (Djibouti) indique qu'il est nécessaire d'adopter des lois visant à prévenir la traite des enfants, à augmenter les sanctions encourues par les auteurs de telles infractions et à réglementer les orphelinats de sorte à garantir le bien-être et la sécurité des orphelins. Il est indispensable de suivre la mise en œuvre de ces lois ainsi que la situation dans les orphelinats. Les parlementaires doivent sensibiliser l'opinion publique à la traite d'enfants dans les orphelinats et faire pression sur les médias pour qu'ils en parlent. Ils doivent également prendre part à la coopération internationale, y compris avec d'autres parlements et organisations internationales. Il convient d'allouer des ressources et des budgets suffisants pour combattre ce fléau.

Djibouti a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, présenté des rapports quant à sa mise en œuvre et mis en place une loi interne visant à protéger les enfants.

Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie) précise que son pays reconnaît le rôle important des femmes dans la société. Une clause de non-discrimination ainsi qu'une clause visant à protéger les femmes contre toutes formes de violence ont été ajoutées à la Constitution. De plus, le pays a signé toutes les conventions internationales relatives à la protection des femmes et œuvre à l'adaptation de ses lois internes en conséquence. Les femmes jouent un rôle central dans l'évolution de nos sociétés et doivent donc être protégées. Elle appelle les délégués à apporter leur soutien au point d'urgence proposé intitulé *Mettre un terme à la guerre et aux violations des droits de l'homme à Gaza.*

Mme M.M. Chinomona (Zimbabwe) déclare que la traite d'enfants dans les orphelinats est un défi complexe et multidimensionnel exigeant une réponse globale et coordonnée de la part de toutes les parties prenantes, y compris des parlementaires. En particulier, il est urgent de déployer des efforts ciblés visant à protéger et à autonomiser les filles victimes de cette traite, ces dernières étant particulièrement exposées à l'exploitation sexuelle et à la violence fondée sur le genre.

Le Zimbabwe a mis en place un Comité ministériel de lutte contre la traite des personnes chargé de superviser la mise en œuvre des stratégies visant à juguler le problème à l'échelle nationale. Il a également établi le Plan d'action national contre la traite des personnes comme cadre opérationnel de la loi y afférente. Le pays a mis en place un ensemble complet de politiques en matière de protection de l'enfance, conçu en principe pour inclure une perspective de genre. Ces politiques offrent un filet de sécurité aux enfants orphelins, en particulier aux filles, qui pourraient par ailleurs tomber sous la coupe de réseaux de trafiquants. À l'avenir, le Zimbabwe cherche à adopter des cadres législatifs sensibles au genre visant spécifiquement à protéger les personnes vulnérables, y compris les mineurs, et en particulier les filles.

Mme I. Sviatenko (Fédération de Russie), exerçant son droit de réponse, dit que la déclaration de la déléguée de l'Ukraine est fausse. C'est l'armée ukrainienne qui tire sur les écoles maternelles et primaires et qui utilise les enfants comme boucliers humains. Les enfants qui ont été emmenés dans d'autres régions ont été placés dans des familles d'accueil, ils n'ont pas été adoptés. Le placement en famille d'accueil implique que les enfants pourront retrouver leur famille une fois que leurs proches auront été retrouvés. La Fédération de Russie n'a jamais empêché les enfants de retrouver leurs parents et coopère avec la communauté internationale sur cette question, notamment avec le Comité international de la Croix-Rouge et avec l'Ukraine directement.

Mme L. Reynolds (Australie), co-rapporteure, indique que les problématiques soulevées, tout particulièrement la nécessité d'insister sur les conséquences spécifiques de la traite d'enfants dans les orphelinats sur les femmes et les filles, seraient prises en compte.

Elle attire l'attention sur la théorie des "trois P" s'agissant de la lutte contre la traite des personnes : poursuites, protection et partenariat. Il est particulièrement important de nouer des partenariats, considérant la nécessité de mener une action globale. La communauté internationale doit se réunir pour travailler avec les pays qui envoient de l'argent et des volontaires ainsi qu'avec ceux dans lesquels les enfants, qu'ils soient véritablement orphelins ou non, sont exploités. Les parlementaires sont très bien placés pour motiver une action globale.

La séance est levée à 13 h 10 et reprend à 14 h 30 sous la présidence de Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires.

Réunion-débat sur le thème *Les femmes en politique : persévérer ou non ?*

La Présidente affirme que trop de femmes qui ont réussi quittent leur mandat politique en raison de pressions insupportables, de l'épuisement, de la violence, du harcèlement et de l'intimidation. Cette réunion-débat fera le point sur les problématiques qui mettent en péril les carrières des femmes en politique et mettra en lumière des solutions.

Mme M. Rempel Garner (Canada), intervenante, déclare qu'il est important de veiller à ce que les femmes soient non seulement élues au parlement, mais aussi qu'elles y restent. Les raisons de ne pas se lancer dans la politique sont nombreuses pour les femmes, notamment la violence, le harcèlement en ligne, l'absence de structures d'accueil pour les enfants et une capacité plus limitée à lever des fonds. Elles ne resteraient pas en poste, à moins de pouvoir apporter une contribution significative. Il est essentiel qu'elles ne soient pas incluses uniquement à titre symbolique. Les femmes se demandent constamment s'il vaut la peine de faire de la politique. De son point de vue, cela ne vaut la peine qu'à condition que les femmes disposent de l'espace nécessaire pour s'employer à réaliser leurs ambitions politiques en toute équité et dignité. De fait, il faut accorder aux femmes une place autour de la table, elles doivent non seulement pouvoir faire entendre leur voix, mais aussi la faire respecter. Le Forum des femmes parlementaires devrait examiner comment surmonter les problématiques susmentionnées, en veillant à ce que les voix des femmes ne soient pas perçues comme une nuisance, mais comme une part essentielle de la solution.

Mme C.M. Mumma (Kenya), intervenante, faisant part de son point de vue quant aux raisons pour lesquelles les femmes qui occupent des postes politiques de haut rang démissionnent, affirme que la charge supportée par les femmes en politique est plus lourde que celle des hommes, les attentes qui pèsent sur elles étant généralement beaucoup plus importantes. En Afrique, de nombreuses femmes supportent déjà la charge d'assurer la sécurité sociale de leurs communautés, notamment s'agissant des soins de santé et de l'alimentation.

Lorsqu'elles se lancent dans la politique, cette charge est encore amplifiée par la nature patriarcale des espaces dans lesquels elles doivent évoluer, notamment les partis politiques et le parlement lui-même. De fait, le parlement est un lieu de travail conçu pour les hommes, où les femmes ne sont pas placées sur un pied d'égalité. Elles sont, par exemple, rarement nommées au sein des commissions les plus influentes et elles les président encore plus rarement. Dans ces conditions, de nombreuses femmes décident de se retirer de la politique. Il est indispensable de faire en sorte que les espaces politiques soient plus adaptés aux femmes.

Au Kenya, l'autonomisation économique est un élément déterminant de l'élection de quelqu'un, compte tenu du coût élevé des élections. Les candidats doivent trouver l'argent pour lancer leur campagne ou persuader un parti politique de les parrainer. Ces réalités sont problématiques pour les femmes dont l'autonomie économique est moindre et qui ont des difficultés à être reconnues par les partis politiques. Il est important de changer les choses, non seulement à l'échelle des parlements nationaux, mais aussi des assemblées locales et des administrations décentralisées.

Pour conclure, elle rappelle que le parlement n'est pas encore un lieu de travail propice à la participation des femmes à la vie politique. Non seulement les femmes rencontrent des difficultés pour entrer au parlement, mais il s'agit en soi d'un lieu de travail qui leur porte atteinte et les exclut. Les parlements doivent être inclusifs et représentatifs de tous les groupes d'intérêt, y compris des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.

Mme F. Malaquias (Angola), Présidente de la 36e session du Forum des femmes parlementaires, prend la présidence.

Mme K. McArthur (Directrice générale, Fondation Apolitique (*Apolitical Foundation*)), accompagnant ses déclarations d'une présentation de diapositives, indique que sa fondation a vocation à encourager de nouvelles personnes, plus variées et mieux préparées, en particulier des femmes, à se présenter aux élections et à les soutenir au mieux une fois élues.

Au cours de l'année écoulée, sa fondation s'est penchée sur la question de la santé mentale en politique. La recherche a fait ressortir une situation complexe : les difficultés rencontrées ont eu une incidence négative sur la santé mentale des hommes et des femmes politiques, mais la nature enrichissante de la mission a aussi eu des conséquences positives. Au total, 41 % des hommes et des femmes politiques interrogés faisaient état d'une santé mentale en berne, un chiffre plus élevé que dans d'autres professions stressantes, comme les officiers de police et les médecins. C'est la première fois que la santé mentale des dirigeants politiques est évaluée.

La recherche s'est également intéressée aux facteurs ayant une incidence sur la santé mentale des dirigeants politiques. Les résultats sont nombreux et variés. Parmi certains éléments clés, on peut citer les origines personnelles, mais aussi le parlement en tant que lieu de travail et la culture qui y règne. Une découverte intéressante a été faite : les femmes parlementaires fournissent un travail émotionnel plus important et bien souvent leurs propres émotions, mais aussi celles de leurs collègues, leur échoient. Certaines conclusions étaient inattendues, notamment le fait que l'expérience des femmes politiques en Suède est particulièrement négative, celles-ci étant plus sujettes à l'anxiété. Parmi les formes plus récentes d'abus ayant une incidence sur la mission, on peut citer le harcèlement en ligne, les discours de haine et les menaces, qui visent de manière disproportionnée les femmes. De ce fait, les trois quarts des femmes parlementaires interrogées avaient cessé d'utiliser les réseaux sociaux, même s'il s'agit d'un moyen efficace d'engager le dialogue avec les citoyens. De nombreuses femmes se demandent s'il vaut la peine de se lancer dans la politique.

Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, intervenante, fait savoir que les trois études sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes au parlement menées par l'UIP (l'une à l'échelle mondiale et les deux autres à l'échelle régionale, en Europe et en Afrique) ont mis en lumière la nature et l'ampleur de la violence à l'égard des femmes parlementaires. Si les hommes et les femmes politiques sont tous les deux exposés aux abus, les femmes sont néanmoins visées de manière disproportionnée.

Ces trois études montrent que plus de 80 % des femmes parlementaires interrogées ont subi des violences psychologiques. La manifestation la plus répandue consistant en des attitudes et remarques sexistes. Il est courant d'observer des stéréotypes et pratiques sexistes visant à ignorer les femmes, à les tourner en dérision et à leur porter préjudice ainsi que des jugements de valeur sur leur apparence, tout cela indiquant que les femmes ne sont pas les bienvenues en politique. Les menaces de mort, de viol et d'agression adressées aux femmes elles-mêmes ou à

leurs proches sont également monnaie courante. Les attaques sexistes en ligne sont également extrêmement courantes d'après les trois études de l'UIP, en particulier en Europe, où 58 % des personnes interrogées signalent avoir fait l'objet de telles attaques. L'étude menée en Afrique montre que près de 40 % des femmes interrogées ont été harcelées sexuellement, tandis qu'il ressort de l'étude menée à l'échelle mondiale que 25 % des femmes ont subi de la violence physique et 33 % de la violence d'ordre économique. Les actes de violence visent plus fréquemment les femmes parlementaires handicapées, jeunes, non mariées et issues de groupes minoritaires. Les femmes qui s'expriment en faveur de l'égalité des sexes sont la cible privilégiée d'attaques organisées, notamment de groupes très conservateurs ou antiféministes.

Ces études montrent que les collègues parlementaires masculins sont les premiers qui se rendent coupables des violences susmentionnées. En Europe, 76 % des cas de harcèlement sexuel visant des femmes parlementaires sont le fait de leurs collègues masculins issus de leur propre parti ou d'autres partis politiques. Toutefois, la majorité des attaques sexistes, des actes d'intimidation et des menaces en ligne à l'égard des femmes parlementaires peuvent être attribués au grand public ou à des anonymes.

Les femmes parlementaires sont très impactées par la violence fondée sur le genre. Plus de la moitié des femmes parlementaires concernées en Europe et en Afrique ont déclaré se sentir isolées et abandonnées dans un environnement hostile, discriminant et dangereux. Plusieurs ont signalé que la violence et le harcèlement ont entrainé chez elles de l'anxiété, des problèmes de santé et des troubles du sommeil. Un tiers des femmes parlementaires en Europe et 65 % en Afrique craignent pour leur sécurité et celle de leur famille. Néanmoins, plus de 80 % des femmes parlementaires ayant subi de la violence ont confirmé leur détermination à poursuivre leur travail parlementaire, signe de résilience et d'espoir.

Elle encourage les déléguées à évoquer leurs expériences personnelles et la manière dont elles les ont surmontées. Non seulement cela montrera aux femmes parlementaires qu'elles ne sont pas seules, mais cela permettra également d'ouvrir un espace visant à s'attaquer au problème.

Mme M. Alsuwaidi (Émirats arabes unis) rappelle qu'il est important d'adopter des stratégies au parlement visant à promouvoir les droits des femmes à l'échelle locale, régionale et internationale. Il est nécessaire d'aider les femmes à surmonter les défis auxquels elles font face au parlement, y compris la violence.

Les Émiriennes bénéficient d'un statut important tant à l'échelle locale qu'internationale. Elles représentent 50 % des parlementaires au sein du Conseil national de la Fédération, ainsi que 51 % des candidats sur les listes électorales. En outre, les Émirats arabes unis se sont classés premiers s'agissant de la représentation des femmes au parlement dans le classement annuel mondial de la compétitivité (*World Competitiveness Yearbook*) publié par l'*Institute for Management Development.* Les Émirats arabes unis sont donc un modèle international en matière d'autonomisation des femmes.

Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie) déclare que les femmes sont essentielles pour parvenir au développement durable, à la démocratie et à des sociétés prospères. Par conséquent, la participation des femmes en politique ne relève pas d'un choix, mais d'une obligation. Les parlementaires, aux côtés des Nations Unies, ont un rôle important à jouer pour ce qui est de supprimer les obstacles auxquels se heurtent les femmes qui souhaitent se lancer dans la politique, notamment pour ce qui est de lutter contre la violence.

Mme F.A. Masiko (Afrique du Sud) estime qu'il est crucial de reconnaître, d'un côté, que le fait de surmonter les obstacles juridiques liés au genre sera bénéfique pour l'ensemble de la société, et pas seulement pour les femmes, et de l'autre que la promotion des droits des femmes est en soi un objectif essentiel, impliquant d'importants avantages socio-économiques. La recherche a invariablement montré que les pays dans lesquels les femmes ont les mêmes droits que les hommes en matière d'accès aux opportunités politiques et économiques sont plus résilients face aux crises telles que la pandémie de COVID-19, les changements climatiques et les conflits. Dans ces conditions, l'autonomisation des femmes devrait être perçue comme un impératif stratégique du développement national. Il est primordial de permettre aux femmes parlementaires de raconter leur histoire avec leurs propres mots. En partageant leurs expériences, les femmes parlementaires peuvent inspirer les autres, mettre en lumière leurs réalités et jouer un rôle de catalyseur du changement.

Mme E. Takagai (Japon) précise que le Japon est en retard en matière de représentation des femmes au Parlement. Celles-ci ne représentent que 10 % des parlementaires et n'ont représenté que 20 % des candidats aux dernières élections. De même, seules 2 des 28 commissions parlementaires sont présidées par des femmes. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que les autorités parlementaires entravent la création d'un environnement de travail inclusif et varié et accordent délibérément un traitement de faveur aux hommes parlementaires. Elle poursuivra ses efforts visant à mettre en place un système qui donne aux femmes un certain pourcentage des sièges au sein du Parlement du Japon, tout en aidant les femmes parlementaires à développer leurs compétences, expertises et expériences. Il est dans l'intérêt de la nation que les femmes soient plus actives en politique.

Mme D. Bergamini (Italie) souscrit à l'idée qu'il faut plus de femmes en politique et que celles-ci ne doivent pas être incluses uniquement à titre symbolique. Le parlement reste un monde masculin où la défiance envers les femmes est omniprésente. La défiance se transforme facilement en violence. Les parlementaires sont encouragés à jouer le rôle de modèles pour les sociétés du monde entier. Il ne suffit pas de mettre en place des quotas. Les règles au sein des partis politiques doivent évoluer afin d'être plus en phase avec les besoins, les priorités et les ambitions des femmes.

Mme K. Slassi (Maroc) précise que la politique est difficile pour les hommes et les femmes, mais que ces dernières font face à plus d'obstacles, notamment l'exclusion et les abus, que ce soit en personne ou en ligne. Il est important de coopérer avec les autorités pour faire passer des lois en faveur de l'égalité des sexes, autonomiser économiquement les femmes et sensibiliser l'opinion publique. Les femmes en politique doivent s'améliorer pour gagner en confiance dans l'arène politique.

Le Maroc a œuvré au renforcement de la participation des femmes en politique, en raison des avantages qui découlent de leur contribution en matière de développement et de démocratie.

Mme F. Muyumba Furaha (République démocratique du Congo) affirme que la lutte doit se poursuivre, malgré la prévalence de la violence à l'égard des femmes en politique. L'avenir du leadership féminin en dépend. Les parlementaires doivent faire tout leur possible pour s'assurer de la collaboration de plus de femmes dirigeantes.

Les difficultés auxquelles les femmes font face au parlement sont énormes, mais la situation s'améliore. En République démocratique du Congo, le nombre de sénatrices est passé de 5 à 25.

Les femmes doivent être en mesure de se lancer dans une carrière politique sans risque de danger, de pression ou d'épuisement professionnel. La solution au problème est de continuer à résister, mais aussi à protéger les femmes des violences auxquelles elles font face.

Mme A. Alshaman (Arabie saoudite) encourage les femmes à faire face aux difficultés avec détermination et pouvoir. Avec une volonté politique suffisante, l'autonomisation politique des femmes pourrait être améliorée, notamment par la loi. L'Arabie saoudite a adopté un ensemble d'initiatives visant à autonomiser politiquement les femmes. Du fait de ces initiatives, plusieurs femmes ont été nommées à des positions importantes, notamment à des postes de ministre et d'ambassadeur. Un quota de 20 % de femmes a été mis en place au sein du Conseil de la choura. De nombreuses lois du pays visent également à autonomiser socialement et économiquement les femmes et à les protéger de toute forme de violence et de discrimination. L'une des lois les plus importantes contient des dispositions portant sur l'égalité de salaire, la protection sur le lieu de travail et la prestation de services d'accueil des enfants.

Mme E. Azad (République islamique d'Iran) indique qu'il est possible d'autonomiser les femmes dans l'arène politique en adoptant les politiques appropriées. La République islamique d'Iran est fière de ses politiques visant à autonomiser les femmes, leur permettant de mettre en avant leurs capacités et leurs compétences. Le fait d'avoir plus de 25 % des postes de direction occupés par des femmes est une avancée significative.

La sûreté et la sécurité sont les conditions nécessaires à la participation des femmes à la vie politique. Pourtant, des milliers de femmes et d'enfants perdent la vie en raison des attaques perpétrées par Israël à Gaza. Il est strictement interdit par le droit international d'attaquer des cibles civiles, comme des écoles et des hôpitaux, pourtant Israël continue à le faire. Elle demande instamment aux délégués de condamner les actions d'Israël et de jeter les bases d'une vie meilleure pour le peuple de Palestine.

Mme M. Vasilevich (Bélarus) précise que l'égalité entre les hommes et les femmes est essentielle pour une société juste et démocratique et que l'implication des femmes dans la société permet d'augmenter la productivité et la croissance économique. Au Bélarus, les hommes et les femmes bénéficient des mêmes opportunités au titre de la Constitution et la participation des femmes à la vie politique continue à augmenter. Actuellement, les femmes représentent 40 % des parlementaires et 53 % des fonctionnaires. Le Gouvernement est en train de créer les conditions permettant aux femmes de combiner leurs obligations professionnelles et familiales, en mettant en place des crèches et des écoles maternelles gratuites. Les organisations publiques jouent également un rôle dans l'autonomisation des femmes. L'Association des femmes bélarussiennes (*Belarusian Women's Union*), qui soutient les femmes dans le cadre de leur carrière politique, est un exemple d'une telle organisation. Le Bélarus convient que l'égalité des sexes est essentielle au maintien de la paix et à l'harmonie et déploie tous les efforts pour soutenir le développement d'une société égalitaire.

Mme S. Alyousef (République arabe syrienne) indique que les femmes jouent un rôle essentiel, non seulement pour ce qui est de protéger leur famille, mais aussi s'agissant de répondre aux crises et de promouvoir la paix. Les femmes font néanmoins face à de nombreuses difficultés, notamment l'extrémisme, qui les empêchent de prendre part à la politique. Il est important de travailler sur des programmes communautaires et des initiatives en faveur du développement durable qui incluent les femmes. Il faut éliminer les discours de haine visant les femmes afin d'augmenter leur participation à la vie politique. Les gouvernements doivent travailler main dans la main avec les médias pour atteindre cet objectif.

Mme K.A. Ogbara (Nigéria) affirme que 49 % de la population nigériane est composée de femmes, pourtant celles-ci ne représentent que 4 % du pouvoir législatif de l'État, comparé à la moyenne mondiale qui est de plus de 20 %. Les faibles taux de représentation des femmes sont dus aux stéréotypes culturels, à la religion et aux structures sociales patriarcales. L'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes sont des droits fondamentaux de l'homme qui sont au cœur d'un développement équitable.

Il faut s'attaquer au problème de la sous-représentation des femmes à sa source, à savoir dans le système éducatif. Au Nigéria, 60 % des enfants non scolarisés sont des filles, ce qui les prive de leurs droits civiques dès le départ. Cela dit, l'actuel Président suscite de nouveau l'espoir chez les femmes en nommant 25 % de femmes à des postes ministériels.

Il faut agir davantage à l'échelle législative pour augmenter la participation des femmes en politique au Nigéria. La communauté internationale devrait appeler le Parlement nigérian à revoir les nombreuses lois portant sur le genre qu'il a rejetées. Les femmes doivent rester concentrées et déterminées, quelles que soient les difficultés, y compris la violence politique.

Mme F. Weisse (Chili) déclare que le développement n'est pas possible sans égalité et sans équité, notamment l'égalité des chances, et les femmes doivent pouvoir dire oui aux opportunités qui s'offrent à elles. Pour ce faire, des politiques publiques sont nécessaires pour permettre aux femmes de concilier responsabilités familiales et travail. Les femmes en politique sont une référence pour les autres femmes, elles leur montrent qu'il est possible d'avoir une représentation féminine aux postes à responsabilités. Le Chili a déployé des efforts pour augmenter la participation des femmes au Parlement, mais accuse toujours un retard sur ce point.

La société doit commencer à voir les femmes comme les égales des hommes pour ce qui est des compétences et des connaissances. Il est essentiel que toutes les formes de stéréotypes de genre soient éliminées au moment des nominations. Il ne faut appliquer aucune discrimination, qu'elle soit positive ou négative. Il est essentiel d'évaluer les personnes en tant qu'êtres humains, peu importe leur genre.

Mme C. Dao née Macoura (Côte d'Ivoire) indique que les femmes représentent la moitié de la population mondiale et que leur participation est essentielle au développement national. La Côte d'Ivoire a adopté un certain nombre de mesures législatives visant à réduire la violence à l'égard des femmes et a donc constaté une baisse. Un rapport analysant les dernières élections municipales montre que les candidates n'ont pas subi beaucoup de violence. Les femmes qui souhaitent se lancer dans la politique doivent être résilientes et doivent continuer à se battre. L'une des étapes les plus importantes vers une participation accrue des femmes à la vie politique consiste à s'assurer que les filles ont accès à l'éducation.

Mme J. Sabao (Zambie) affirme que seuls 15 % des parlementaires en Zambie sont des femmes, un chiffre en recul par rapport aux 18 % du Parlement précédent. Si les progrès en matière de participation des femmes ont été lents, le Parlement zambien a réalisé des avancées notables en matière de leadership féminin au niveau parlementaire. Par exemple, les postes de Vice-Président de la Zambie, de Président et de Vice-Président du Parlement sont actuellement occupés par des femmes.

La Zambie a défini plusieurs stratégies visant à s'attaquer à la faible représentation des femmes en politique, y compris des mesures assurant le suivi des activités gouvernementales en matière d'inclusion des femmes et de financement de politiques et de programmes visant à renforcer la participation des femmes.

Mme I. Sviatenko (Fédération de Russie) déclare que, dans son pays, les femmes représentent 20 % du Conseil de la Fédération, dont sa Présidente, et 25 % des parlements régionaux. Plus de 40 % des petites et moyennes entreprises et 30 % des entreprises exportatrices de la Fédération de Russie sont dirigées par des femmes. Le concours des Dirigeants de Russie reçoit de plus en plus de candidatures de femmes, 58 000 d'entre elles y ayant déjà participé. De plus, le Forum des femmes d'Eurasie joue un rôle essentiel en matière d'autonomisation des femmes, rassemblant des dirigeantes de plus de 140 pays. À l'heure actuelle, le Forum œuvre à l'autonomisation des femmes dans les domaines technologique et de la recherche, à la promotion de l'entrepreneuriat féminin et à l'amélioration des connaissances des femmes dans le domaine financier. Enfin, elle attire l'attention sur l'Alliance des femmes d'affaires au sein des BRICS et sur un club de lauréates au sein de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique.

Mme S. Amero (Ouganda) juge important de sensibiliser les femmes aux réalités de la vie politique, en leur donnant un exemple à suivre et la motivation de continuer à aller de l'avant. Il faut leur montrer comment surmonter les difficultés, afin qu'elles aient moins tendance à être intimidées et plus de chances de rester en poste. Certaines cultures et traditions découragent les femmes de se lancer dans la politique. Elles peuvent toutefois être plus impliquées, à condition d'en avoir les moyens économiques. En Afrique, il est très difficile de se présenter à une élection sans ressources financières.

L'Ouganda compte un bon nombre de femmes à des postes politiques de haut rang. On peut par exemple citer la Première Ministre, deux Vices-Premières Ministres, la Vice-Présidente et la Présidente du Parlement. La Constitution exige que 30 % des parlementaires soient des femmes, un chiffre qui a été dépassé pour atteindre 38 %.

Mme H.Y. Shin (République de Corée) précise qu'en 2020, son pays a élu la première Vice-Présidente de l'Assemblée nationale de l'histoire et espère, comme prochaine étape, avoir une femme Présidente du Parlement. Néanmoins, les femmes restent sous-représentées au Parlement, 18 % par rapport à la moyenne mondiale qui se situe à plus de 20 %. Il faut répondre à un certain nombre de défis pour surmonter ce problème, notamment lutter contre les inégalités entourant le statut social des femmes.

La polarisation politique a mené à des conflits de genre, créé des obstacles pour les femmes politiques et entravé l'introduction de politiques sensibles au genre. Il est essentiel de favoriser une culture politique qui libère le potentiel des femmes parlementaires. Elles sont souvent victimes d'insultes et d'humiliations sur leur apparence et leurs opinions et l'on s'attend à ce qu'elles soient des superfemmes : modèles, femmes et femmes politiques. Elle encourage les dirigeantes du monde entier à faire preuve de solidarité, de coopération et à se soutenir les unes les autres.

Mme S. Sirivejchapun (Thaïlande) déclare qu'en 2016, au moment de la réalisation de l'étude mondiale consacrée au sexisme, au harcèlement et à la violence à l'égard des femmes au parlement, la Thaïlande avait déjà mis en place un code de déontologie à l'attention des parlementaires exigeant qu'ils respectent les droits individuels de leurs collègues et interdisant le recours à toute formule péjorative, y compris tout langage sexiste. Depuis, les deux chambres du Parlement ont publié leur code de conduite respectif, comprenant des dispositions condamnant spécifiquement le harcèlement sexuel et la violence à l'égard des femmes. La commission parlementaire sur la déontologie a été chargée d'instruire les plaintes, les plus sérieuses étant renvoyées à la commission nationale de lutte contre la corruption pour qu'elle y donne suite. Des cas de harcèlement sexuel de la part de parlementaires en dehors de l'enceinte du Parlement ont également été portés devant la commission, avec l'exigence que les deux parties soient traitées de manière équitable.

La représentation des femmes au Parlement a augmenté de 19 % lors des dernières élections législatives, ce qui montre que le Parlement de Thaïlande est devenu une institution plus sensible au genre appliquant une politique de tolérance zéro en matière de sexisme, de harcèlement et de violence à l'égard des femmes.

Mme D. Tei (Tonga) indique que sur les 28 parlementaires que comptent les Tonga, il n'y a que deux femmes, dont elle fait elle-même partie. Les mentalités patriarcales, selon lesquelles les hommes sont considérés comme étant de meilleurs dirigeants, font partie des difficultés auxquelles les femmes parlementaires doivent faire face. Il ressort d'une étude récente menée aux Tonga que 92 % des personnes interrogées sont convaincues que les hommes ont plus de chances d'avoir les compétences et les connaissances requises pour être parlementaires. Ces points de vue restent très répandus malgré le nombre croissant de femmes à des fonctions dirigeantes. En outre, les femmes parlementaires sont plus exposées aux critiques et à une vive opposition de la part de leurs collègues, y compris d'autres femmes politiques et elles se heurtent plus souvent à la surveillance et au cyberharcèlement du grand public sur les réseaux sociaux. Il est devenu clair que les attentes du public à l'égard des femmes sont plus rigoureuses qu'à l'égard des hommes. Néanmoins, elle a la capacité, grâce au Forum des femmes parlementaires, de s'employer à aller de l'avant et estime que son travail en vaut la peine. Ce n'est qu'en surmontant les difficultés susmentionnées que l'on parviendra à la paix, à la justice et à des institutions solides.

Mme C. Sousa (Portugal) dit que la seule réponse à la question de savoir si les femmes politiques doivent persévérer ou non, est oui, elles doivent persévérer. Les femmes viennent juste de se lancer dans la politique et ont encore beaucoup à accomplir. Chaque fois qu'une femme jette l'éponge, elle renonce à des possibilités pour la future génération de femmes dirigeantes.

Il faut s'attaquer collectivement plutôt qu'individuellement à la violence à l'égard des femmes pour que les femmes comprennent qu'elles ne sont pas seules. Si la violence à l'égard des femmes n'est pas nouvelle, elle prend des formes nouvelles, comme la violence en ligne. L'objectif d'une telle violence est de réduire les femmes au silence et de les faire disparaître de l'espace public. Les femmes sont attaquées pour la simple raison qu'elles sont des femmes.

Le Portugal compte de plus en plus de femmes au Parlement. Toutefois, récemment, le parti d'extrême droite s'en est pris à l'autonomisation des femmes et a légitimé les discours de haine diffusés en ligne. Il appartient aux entreprises du secteur technologique de réguler les discours de haine en ligne, en conséquence de quoi il est difficile de lutter.

Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) indique que le Parlement azerbaïdjanais a élu une Présidente et continue à améliorer sa législation en fonction des besoins de la société. Dans certains secteurs, y compris l'éducation, la science et la santé, la participation des femmes est relativement élevée en Azerbaïdjan, atteignant respectivement 70 %, 60 % et 50 %. Dans d'autres secteurs, néanmoins, la participation des femmes laisse largement à désirer et doit donc être améliorée. Elle insiste sur le fait qu'il est facile d'adopter des lois, mais difficile de les mettre en œuvre. Il est nécessaire de lutter contre les stéréotypes culturels qui empêchent les avancées. Les organisations non gouvernementales, les partis politiques, les parlements et les gouvernements sont plus forts lorsqu'ils comptent des voix de femmes.

Mme M.L. Carneiro (Brésil) précise que son pays envisage d'introduire des quotas par sexe en faveur des femmes à hauteur de 30 %, afin d'augmenter leur nombre dans les parlements à l'échelle nationale et régionale. Le Forum des femmes parlementaires devrait créer un mécanisme visant à soutenir les parlements en matière de rédaction de projets de loi sensibles au genre, grâce auquel les parlements disposant des lois les plus progressistes pourraient servir d'exemple aux autres.

Mme M. Rempel Garner (Canada), intervenante, juge frappant que les femmes parlementaires du monde entier se heurtent aux mêmes difficultés, en dépit du fait qu'elles viennent de pays différents et de contextes culturels distincts. Les femmes doivent donc continuer à partager leurs expériences. Elle convient que les femmes doivent résister à l'envie de laisser tomber. Lutter pour les voix des femmes vaut effectivement la peine. Les femmes doivent toutefois accepter qu'elles doivent elles-mêmes faire la plus grande part du travail en matière d'autonomisation des femmes. S'il y a des alliés masculins, les structures dans lesquelles les femmes travaillent restent patriarcales. Le pouvoir leur est retiré plutôt que donné. Les femmes doivent prendre le pouvoir en occupant l'espace, en disant la vérité, en faisant entendre leurs voix,

en refusant d'être réduites au silence ou de se voir attribuer une place symbolique et en n'ayant pas peur de mettre les gens mal à l'aise. Il est également important que les femmes s'attribuent le mérite du travail incroyable qu'elles font. Elle insiste sur le fait que le moindre progrès doit être célébré. Dans tout ce qui précède, il est absolument vital que les femmes se soutiennent mutuellement.

Mme C.M. Mumma (Kenya), intervenante, souscrit au consensus général selon lequel les femmes ne doivent pas abandonner. Au contraire, les parlements doivent mettre en place des politiques opérationnelles et des codes de conduite interdisant les comportements qui visent à considérer les femmes comme des objets, à l'instar du harcèlement sexuel. De telles politiques protégeraient non seulement les femmes, mais aussi les hommes concernés. De nombreux pays, y compris le Kenya, ne disposent pas de politiques suffisantes à cet égard. Celles-ci devraient s'appliquer aux parlementaires tout comme au personnel parlementaire.

De plus, le parlement en tant qu'institution doit adapter son infrastructure physique pour mieux soutenir les femmes, par exemple, en ouvrant des crèches où les jeunes femmes peuvent déposer leurs enfants pendant les heures de travail. À l'heure actuelle, les infrastructures parlementaires sont conçues pour les hommes. Des adaptations similaires sont nécessaires pour les personnes handicapées, qu'il s'agisse de handicaps visuels, auditifs ou physiques. Il faut établir des groupes de femmes dans les parlements du monde entier, qui pourraient ensuite se soutenir avec l'aide de l'UIP.

On ne peut renforcer la participation des femmes au parlement qu'en renforçant leur participation dans les partis politiques. Il ne s'agit pas seulement de créer des ailes politiques de femmes, mais de les placer à des fonctions dirigeantes.

Globalement, il incombe aux parlements de montrer l'exemple à la société en créant un environnement de travail sûr pour tous, que ce soit les femmes, les jeunes ou les personnes handicapées.

Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, intervenante, attire l'attention sur une loi relative à la violence sexuelle en ligne adoptée au Mexique en 2021, connue sous le nom de Loi Olimpia. Olimpia Cora Melo, activiste mexicaine, s'est battue pour cette loi après que son ex-petit ami a diffusé une vidéo d'elle à caractère sexuel en ligne sans son consentement. La loi peut être résumée par le slogan "sans mon consentement ce n'est pas ton contenu" et elle érige en infraction pénale le fait de diffuser tout matériel à caractère sexuel sans le consentement de la personne concernée. Même le fait de transférer une photo peut désormais être considéré comme une infraction. La loi Olimpia n'est pas seulement un tournant juridique, mais aussi un symbole de ce qu'il est possible d'accomplir lorsque quelqu'un se bat pour la justice et l'égalité.

Le Mexique dispose également d'une loi sur la violence politique qui interdit aux personnes reconnues coupables de violence sexuelle de se présenter à des élections. La loi permet également aux femmes parlementaires de formuler des plaintes au sujet du comportement de collègues parlementaires.

Elle convient qu'il est important de créer des groupes de femmes pour favoriser la coopération. Ces groupes doivent être composés de femmes parlementaires issues de partis politiques différents.

Mme K. McArthur (Directrice générale, Fondation Apolitique (*Apolitical Foundation*)), partage l'avis que les femmes doivent se parler de leurs difficultés, même lorsque c'est difficile. De fait, obtenir le soutien de leurs pairs est l'un des meilleurs moyens de construire la résilience en politique. Il est aussi important de partager des idées, des possibilités et des solutions quant à la manière de s'attaquer à la violence ainsi que de mobiliser les partis politiques et les parlements sur le sujet. Il faut changer le système de l'intérieur en tirant les leçons d'exemples comme celui de la Loi Olimpia.

Précisément, la question des violences en ligne est particulièrement pressante. Les parlementaires doivent s'interroger sur la manière de tirer parti des avancées technologiques, comme l'intelligence artificielle, pour lutter contre les trolls. Une façon de procéder est de mobiliser les "elfes" d'Internet pour diffuser des informations positives et lutter contre la haine.

Audition des candidates à la présidence de l'UIP

La Présidente invite les candidates à la présidence de l'UIP à se présenter.

Mme C. Gotani Hara (Présidente de l'Assemblée nationale du Malawi), s'exprimant par message vidéo, dit qu'elle souhaite inspirer un changement d'image de l'UIP pour en faire une organisation puissante perçue comme étant à la fois pertinente à l'échelle locale et capable de résoudre des problèmes mondiaux. Mondialiser l'identité de l'UIP et l'adapter à l'échelle locale nécessitera une culture interne solide et axée sur les résultats ainsi que la création d'un puissant récit externe sur ses travaux et ses réalisations.

Elle dispose de 15 ans d'expérience politique au Malawi, ayant exercé des postes au sein de plusieurs cabinets ministériels. Des sujets tels que les changements climatiques et l'inclusion ne sont pas pour elle des concepts abstraits, mais des sujets tangibles, dans la mesure où ils ont directement trait à la situation au Malawi. Elle est actrice du changement et promeut déjà la mission et les objectifs de l'UIP en suscitant la résilience et en défendant l'autonomisation, l'inclusion et l'action en matière de changements climatiques tout en étant active dans l'écosystème parlementaire mondial. La portée, l'étendue et la diversité de ses compétences et connaissances en matière de leadership font qu'elle dispose d'une capacité unique pour défendre la cause de l'UIP.

Si beaucoup d'avancées ont été réalisées par l'Organisation ces dernières années, il faut une UIP plus visible et plus expressive compte tenu des changements rapides observés récemment, comme la pandémie de COVID-19 et la crise du coût de la vie. Il faut trouver de nouveaux moyens unifiés et conceptuels pour faire face à ces défis, qui ne pourront être mis en œuvre que par un dirigeant possédant des compétences exceptionnelles, une grande expérience, la clairvoyance, la détermination et la volonté de faire véritablement la différence. Elle a les compétences nécessaires pour faire la différence.

Mme T. Ackson (Présidente de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie) indique qu'avant de devenir Présidente de parlement, elle a également occupé les postes de vice-présidente de parlement et de vice-procureure générale de Tanzanie et a enseigné le droit à l'Université de Dar Es-Salaam. Dans les mois à venir, l'UIP révisera ses Statuts et Règlements. Compte tenu de son expérience en droit, elle sera la mieux placée de toutes les candidates pour superviser ce processus.

Elle attire l'attention sur la Stratégie de l'UIP 2022-2026, relevant en particulier deux de ses domaines d'action prioritaires : la paix et la sécurité et l'égalité des sexes. Le monde est actuellement en proie à de nombreux défis liés à la paix, notamment les guerres au Moyen-Orient et en Ukraine, qui ont une incidence disproportionnée sur les femmes et les enfants. En tant que Présidente, elle plaidera en faveur du dialogue entre les pays comme moyen de parvenir à la paix. L'égalité des sexes relève de l'inclusivité, qui est indispensable à l'établissement de parlements efficaces. De fait, les parlements ne peuvent pas être efficaces s'ils ne tiennent pas compte de tous les groupes de la société. Non seulement il est important d'inclure les femmes à la table où se prennent les décisions, mais aussi les jeunes et les personnes handicapées. En tant que Présidente, elle créera une plateforme qui rassemblera autour de la table toutes les personnes directement touchées par les sujets évoqués.

Elle rend hommage à M. Pacheco pour le travail accompli au cours de sa présidence. Son travail visant à accroître le nombre de Membres de l'UIP est particulièrement remarquable. Il a persuadé le Libéria et les Bahamas de devenir Membres et engagé des discussions avec les États-Unis d'Amérique concernant leur éventuel retour. Le monde entier doit se réunir à l'UIP pour parvenir à la paix et à la démocratie pour tous.

Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal) félicite Mme López Castro, Présidente du Bureau des femmes parlementaires, ainsi que toutes les anciennes présidentes, dont Mme Vasylenko, pour leur travail extraordinaire en faveur des femmes. Elle rend également hommage au Président sortant de l'UIP, M. Pacheco.

Elle se présente, Mme Mergane Kanouté, et déclare qu'elle a été élue pour la première fois en 2017 et qu'elle est désormais à la tête de son parti politique et Vice-Présidente du groupe de la majorité présidentielle au Parlement. Elle est la preuve vivante que les femmes peuvent être des dirigeantes politiques. Elle est également experte en communication d'entreprise et a exercé divers postes tant dans les secteurs public que privé.

Au titre de son mandat à l'UIP, elle a été membre du Bureau des femmes parlementaires. Dans le cadre de ses fonctions, elle a œuvré à la création d'un ensemble de lignes directrices pour lutter contre le harcèlement sexuel et la violence à l'égard des femmes dans les parlements et les a présentées dans un certain nombre de parlements, notamment en République centrafricaine et au Maroc.

Il est absolument primordial de lutter pour une plus grande participation des femmes au parlement. Son pays, le Sénégal, a déjà atteint la parité, ce qui montre que c'est possible. En tant que Présidente, elle mettra l'expérience qu'elle a acquise à l'échelle nationale, internationale et au sein de l'UIP au service d'une représentation accrue des femmes dans les parlements du monde entier ainsi que dans les délégations auprès de l'UIP. Elle a récemment été Vice-Présidente du Groupe du partenariat entre hommes et femmes et est dès lors bien au fait de la composition des délégations.

Elle insiste sur l'importance des réseaux de femmes. Il est nécessaire de veiller à la mise en place de groupes de femmes dans chaque parlement, ainsi qu'à la création d'un réseau international rassemblant ces groupes de femmes. Le Sénégal est récemment devenu membre du Comité directeur du Réseau de femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Ces réseaux permettent de renforcer les capacités des femmes. Celles-ci doivent prendre part à la médiation des conflits.

L'un de ses objectifs est de construire des ponts entre les nations au sein de l'UIP et de promouvoir la diplomatie parlementaire en faveur du dialogue, de la paix et de la démocratie. Globalement, elle souhaite améliorer l'état général de la démocratie. Le monde est aux prises avec de nombreux conflits et crises, les parlementaires doivent écouter les préoccupations de la population.

Parmi les autres priorités importantes, figure la nécessité de veiller à ce que les résolutions de l'UIP soient mises en œuvre dans tous les parlements et que les Statuts et Règlements soient révisés de manière à donner une plus grande influence aux groupes géopolitiques au sein du Comité exécutif. Il est également important de renforcer les travaux des bureaux régionaux.

Elle est convaincue d'être tout indiquée pour le poste de Présidente de l'UIP et possède l'expérience nécessaire, ayant déjà travaillé sur de nombreuses politiques et stratégies de l'UIP. Elle est également très disponible et capable de se consacrer entièrement à la mission. De fait, elle n'est pas présidente de parlement et a récemment décliné deux postes au sein de son Parlement, à savoir les postes de Vice-Présidente et de Présidente de la Commission parlementaire sur la santé, afin de se dégager du temps pour la présidence de l'UIP.

Un délégué du Nigéria demande à Mme Ackson quels atouts susceptibles de faire évoluer l'UIP positivement compte-t-elle apporter ?

Mme T. Ackson (Présidente de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie) dit que l'un de ses objectifs est de modifier les Statuts et Règlements de l'UIP pour y introduire une disposition obligeant les parlements à rendre compte, que ce soit à l'Assemblée ou au Conseil directeur, de la manière dont ils mettent en œuvre les résolutions et décisions de l'UIP. Il est important de le faire dans la mesure où certains pays n'avancent pas dans la mise en œuvre.

Elle espère également créer une plateforme permettant aux parlementaires de partager leurs expériences en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes. Les pays pourraient apprendre les uns des autres et, ainsi, faire des progrès. La Sierra Leone est un exemple d'un tel succès, la représentation des femmes au Parlement y est passée de 20 à 30 % après que le pays a suivi l'exemple de la République-Unie de Tanzanie. La plateforme pourrait également être l'occasion de partager des expériences s'agissant de l'inclusion des groupes sous-représentés, notamment des personnes handicapées.

Un délégué de l'Ouganda demande à Mme Mergane Kanouté, en tant qu'ancienne vice-présidente du Comité exécutif de l'UIP, de préciser ce qu'elle a fait pour les femmes à ce poste, en particulier toute réalisation dans le domaine des groupes de femmes.

Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal) indique qu'en tant qu'ancienne membre du Bureau des femmes parlementaires, elle a travaillé main dans la main avec les autres membres pour renforcer la participation des femmes à l'UIP. De nombreuses délégations ne comptaient auparavant aucune femme dans leur rang, mais ont désormais remédié à cette situation grâce à ses efforts.

De plus, les lignes directrices visant à lutter contre le harcèlement sexuel et la violence à l'égard des femmes dans les parlements représentent une étape extrêmement importante s'agissant d'aider à sensibiliser sur ce sujet. Elle a elle-même présenté les lignes directrices au nom de l'UIP et du Bureau des femmes parlementaires dans plusieurs pays.

Les réalisations évoquées ci-dessus ne résultent pas du travail d'une seule personne, mais sont le fruit d'un travail d'équipe. Il est donc important de rendre hommage à l'ensemble de l'équipe.

Un délégué de la Zambie demande à Mme Ackson comment elle prévoit de concilier, dans l'éventualité où elle serait retenue, ses fonctions de Présidente de l'Assemblée nationale de la République-Uni de Tanzanie et de Présidente de l'UIP.

Mme T. Ackson (Présidente de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie) fait savoir qu'elle a quatre assistants, un Vice-Président et trois présidents de séance pour la soutenir dans ses fonctions. Il est exigé de tous les candidats au poste de Président de l'UIP qu'ils soient parlementaires. Dans ces conditions, il est entendu que le Président aura d'autres responsabilités. Il s'agit simplement de se consacrer à la mission. Elle tient à assurer de nouveau aux délégués que l'UIP sera entre de bonnes mains s'ils l'élisent comme Présidente.

Élections au Bureau des femmes parlementaires

La Présidente déclare que le Forum est appelé à élire une représentante du Groupe arabe pour remplacer Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn), deux représentantes du Groupe Eurasie pour remplacer Mme E. Vtorygina (Fédération de Russie) et Mme Z. Greceanîi (République de Moldova) et une représentante du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) pour remplacer Mme W.P. Andrade Muñoz (Équateur).

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum) indique que le Groupe Eurasie a présenté les candidatures suivantes : Mme T. Vardanyan (Arménie) et Mme S. Khasayeva (Azerbaïdjan). Le Groupe arabe a présenté la candidature suivante : Mme M. Saleh (République arabe syrienne). Le GRULAC a présenté la candidature suivante : Mme L. Carneiro (Brésil).

Les nominations sont approuvées par acclamation.

Rapport du débat sur le projet de résolution à l'ordre du jour de la 147e Assemblée

Mme V. Riotton (France), rapporteure, résumant les discussions intervenues sur le projet de résolution intitulé *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*, précise que 18 délégations ont pris la parole, dont 17 femmes et un homme.

Les délégués sont convenus de l'importance du rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats. Il est vital de disposer de lois solides et d'assurer le suivi de leur efficacité. Les autorités concernées, comme la police et le pouvoir judiciaire, doivent disposer des pouvoirs et des ressources nécessaires pour lutter contre cette forme de criminalité. Une coopération à l'échelle mondiale est nécessaire, considérant que ce trafic est un phénomène transfrontière. Les agences de tourisme et les plateformes en ligne doivent jouer leur rôle et rendre des comptes. Les services de l'immigration doivent également être informés. Toutes les mesures doivent respecter les droits de l'enfant et être sensibles au genre. Il est essentiel de recueillir des données distinctes selon le genre, qui doivent être mises à disposition à l'échelle internationale.

Les délégués ont également mis en lumière la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la traite d'enfants dans les orphelinats, comme la pauvreté, la déscolarisation et les grossesses non désirées. Il est important de s'intéresser à ces causes selon une perspective de genre, considérant que les femmes et les filles y sont particulièrement exposées.

Les placements en orphelinat et en famille d'accueil interviennent souvent dans un contexte où ils ne sont pas réglementés. De ce fait, afin de veiller à leur bien-être, les enfants ne doivent être retirés de leur famille qu'en derniers recours.

Certains enfants, en particulier des filles en situation de handicap ou immigrées clandestines, sont particulièrement exposés. Il faut toujours protéger les intérêts et les droits de tous les enfants. Les victimes doivent bénéficier d'une assistance financière et juridique et les familles doivent être soutenues. Le fait d'accorder des bourses d'études et de mener des activités de sensibilisation est un autre moyen efficace de lutter contre ce fléau.

Les propositions susmentionnées seront traduites en un ensemble d'amendements qui seront soumis à la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

Le rapport est adopté.

Date et lieu de la 37e session du Forum des femmes parlementaires

Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, déclare que la session suivante du Forum des femmes parlementaires se tiendra lors de la 148e Assemblée de l'UIP, à Genève, en mars 2024.

La séance est levée à 17 h 35.

Forum des jeunes parlementaires

SÉANCE DU MARDI 24 OCTOBRE 2023

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 00, sous la conduite de Mme E.T. Muteka (Namibie), membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires.

Adoption de l'ordre du jour
(FYP/147/A.1-rev)

L'ordre du jour est adopté.

Remarques liminaires

M. D. Pacheco (Président de l'UIP) salue l'énergie des jeunes parlementaires. Il explique que la paix, la justice et la fonction gouvernementale sont des questions particulièrement importantes pour les jeunes parlementaires et qu'elles sont le fondement de tout le reste. Il ajoute que l'éducation, le développement durable et la lutte contre les changements climatiques sont aussi des questions importantes, mais qu'aucune d'entre elles ne peut être traitée en l'absence de paix. Il rappelle que pour instaurer la paix, il faut une culture de la tolérance et du respect. Il souligne par ailleurs qu'il est normal de ne pas être toujours d'accord et que le débat d'idées nécessite un climat de respect. Il fait aussi remarquer que la culture du respect au sein des pays et entre eux permet de régler de nombreux conflits. Il fait observer que cette culture est particulièrement importante pour les jeunes, car il s'agit de leur avenir et ils ne doivent pas permettre à d'autres d'en décider. M. Pacheco note qu'il est également important que les autres parlementaires acceptent la participation et les idées des jeunes. À cet égard, l'UIP se doit de rappeler l'importance de la présence des jeunes au sein des parlements. Il indique qu'en Afrique, où l'âge moyen est de 19 ans, seuls 2,2 % des parlementaires ont moins de 30 ans, et que lorsque les jeunes ne se sentent pas représentés au sein du système, ils peuvent être tentés par des idées extrémistes et essayer de changer les choses en dehors du système démocratique. Le Président de l'UIP estime que davantage de jeunes doivent prendre part à la vie politique et parlementaire et il se dit fier de se trouver face à une génération de jeunes parlementaires déterminés à servir les sociétés et les citoyens qu'ils représentent. Il conclut son propos en exhortant les jeunes parlementaires à ne pas baisser les bras tant qu'ils n'auront pas réussi à bâtir le monde auquel ils aspirent.

La Présidente remercie le Président de l'UIP pour le soutien qu'il a apporté aux jeunes parlementaires au cours de son mandat, qui s'achève à la présente Assemblée, et ajoute que les membres du Forum lui souhaitent plein de succès dans ses entreprises futures.

M. M. Bouchouit (Algérie) affirme que, lors de la cérémonie inaugurale de l'Assemblée, le Président de l'UIP a prononcé un discours partial à l'égard de l'entité sioniste et de ses attaques contre la bande de Gaza, et dénonce des propos à géométrie variable. Il conclut son intervention en déclarant que le Président de l'UIP a oublié les messages d'humanité qu'il a prononcés lors des précédentes Assemblées et qu'il devrait avoir honte.

M. D. Pacheco (Président de l'UIP) indique qu'il va répondre directement aux remarques qui viennent d'être faites, car c'est ainsi qu'il a toujours procédé en politique. Il rappelle qu'il a été élu au Parlement portugais en 1991, à l'âge de 25 ans, qu'il possède donc une longue expérience au sein de son parlement et qu'il a remporté de nombreuses élections dans son pays. Il explique qu'en politique il y a parfois des accords et d'autres fois des désaccords, des élections gagnées et aussi des élections perdues. Il dit respecter l'opinion du délégué algérien, bien qu'elle soit totalement différente de la sienne, et conclut son propos en indiquant qu'il est impossible d'envisager une solution pacifique au Proche-Orient sans la coexistence de deux États.

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP) salue la qualité du travail accompli par les jeunes parlementaires et encourage ces derniers à continuer d'éclairer les débats de l'UIP avec leurs idées. Il souligne que l'UIP demeure résolue à autonomiser les jeunes au sein même et en dehors de l'Organisation et que l'UIP est dépositaire de l'indicateur des ODD relatif à l'âge des parlementaires. C'est pourquoi le rapport sur la participation des jeunes au parlement est particulièrement important. Il explique que la sous-représentation des jeunes au parlement doit être corrigée et que le rapport propose des solutions fondées sur l'expérience et la pratique des parlements et d'autres instances. Il indique que le Forum pourrait s'inspirer de ces solutions lors de ses débats sur la façon dont les parlements pourraient devenir plus égalitaires en termes d'âge. Il ajoute que la campagne *Not Too Young To Run*, qui vise à abaisser l'âge d'éligibilité, porte ses fruits, que l'UIP soutient les groupes de jeunes parlementaires et que les aînés doivent continuer à guider les jeunes générations. Il déclare que l'UIP continuera à promouvoir la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* et qu'il est disposé à dialoguer avec les jeunes parlementaires et à veiller à ce que les solutions adoptées par l'UIP en matière de participation des jeunes soient conçues et mises en œuvre par des jeunes. Il conclut son propos en souhaitant au Forum plein succès dans ses travaux.

La Présidente remercie le Secrétaire général de l'UIP d'avoir réaffirmé son soutien au renforcement de la participation des jeunes.

Élection au Conseil du Forum des jeunes parlementaires

La Présidente annonce que le Forum doit élire un membre à son Conseil pour pourvoir un poste devenu vacant.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP) indique que le Groupe Eurasie a proposé la candidature de M. S. Ismayilov (Azerbaïdjan).

La nomination est approuvée.

Dernières informations en matière de participation des jeunes

La Présidente déclare que la neuvième Conférence mondiale des jeunes parlementaires s'est tenue du 15 au 17 septembre 2023 au Viet Nam, réunissant quelque 300 jeunes parlementaires de 65 pays, dont 44 % de femmes. Elle explique que la Conférence a porté sur le rôle des jeunes dans l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) par la transformation numérique et l'innovation. À l'issue de la conférence, les jeunes parlementaires ont adopté une déclaration orientée vers l'action. Elle comprend une proposition visant à combler le fossé numérique, un appel à renforcer l'écosystème de l'innovation et des start-ups, ainsi qu'un appel en faveur d'une approche responsable et inclusive à l'égard des nouvelles technologies, afin d'atténuer les risques potentiels et de promouvoir la diversité culturelle et le dialogue.

La Présidente fait remarquer que la série d'activités sur l'autonomisation à l'intention des jeunes parlementaires s'est poursuivie avec la tenue de deux séances d'information en ligne : l'une sur la participation des jeunes aux négociations sur le climat et l'autre sur les droits de l'homme des jeunes. Les deux séances ont rassemblé 78 participants de 34 pays, qui ont échangé sur leurs expériences et recommandé des mesures à prendre. Elle ajoute que la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* s'est également poursuivie avec la célébration de son deuxième anniversaire en mai 2023. Elle indique qu'en septembre 2023, 1 460 acteurs du changement, dont 60 présidents de parlement, se sont engagés à favoriser la participation des jeunes au parlement et qu'un stand a été mis en place sur le site de la 147e Assemblée de l'UIP afin d'inciter davantage de parlementaires et de présidents de parlement à soutenir la campagne. La présidente déclare que l'UIP a également facilité la participation de jeunes parlementaires à des activités internationales, notamment au Forum des jeunes du Conseil économique et social de l'ONU et à l'Initiative mondiale des jeunes parlementaires du Groupe de la Banque mondiale. Elle souligne que le Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires s'est rendu aux États-Unis d'Amérique, en Amérique latine et en Asie du Sud-Est pour promouvoir le Forum et la participation des jeunes. Elle conclut son propos en indiquant que le dernier rapport de l'UIP sur la participation des jeunes au parlement est terminé et qu'il donne à réfléchir.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum) présente les conclusions du rapport sur la participation des jeunes aux parlements nationaux en illustrant son propos à l'aide d'un diaporama numérique. Elle dit se réjouir de lancer l'édition 2023 du rapport en Angola, au cœur de l'Afrique, qui compte une importante population de jeunes. Elle explique que les données contenues dans le rapport ont été collectées auprès d'un nombre record de 202 chambres parlementaires. Il ressort du rapport que les jeunes demeurent largement sous-représentés au parlement : bien que les moins de 30 ans représentent environ la moitié de la population mondiale, seuls 2,8 % des parlementaires ont moins de 30 ans, et dans 70 % des pays à travers le monde, les jeunes en âge de voter ne sont toujours pas autorisés à se présenter aux élections. Mme Hilal rappelle que l'UIP est un partenaire important de la campagne *Not too young to run*, à laquelle elle invite tous les délégués à adhérer. Elle souligne que d'après le rapport, 65 % des chambres parlementaires disposent d'une commission chargée des questions relatives à la jeunesse. Elle encourage ainsi les délégués à demander la création d'une telle commission dans leur chambre lorsqu'elle n'existe pas. Elle indique que seuls 18 % des parlements disposent d'un groupe de jeunes parlementaires et que depuis la publication du précédent rapport, trois parlements ont créé un groupe de jeunes parlementaires et plusieurs ont adopté des quotas de jeunes parlementaires.

La Secrétaire du Forum ajoute qu'outre les obstacles juridiques à la participation des jeunes à la vie politique, il existe aussi des obstacles financiers liés aux coûts de campagne, par exemple l'absence de plafond pour les dépenses de campagne électorale ou encore le manque d'accès au financement. D'autres facteurs entrent également en ligne de compte, comme la poursuite d'études ou la fondation d'une famille, ainsi que la méfiance à l'égard des institutions politiques. Mme Hilal souligne que les jeunes sont également pénalisés par le fait qu'ils ne disposent pas de réseaux établis ou qu'ils n'ont pas accès à de tels réseaux, même si les réseaux sociaux sont une autre façon de se constituer des réseaux. Elle précise que le rapport contient des données sur l'évolution de l'âge des parlementaires, ainsi qu'un classement des 10 pays où le nombre de jeunes parlementaires est le plus élevé.

Mme Hilal indique que, d'après le rapport, l'inégalité de participation entre les hommes et les femmes est globalement plus faible chez les jeunes parlementaires que chez les plus âgés. Elle estime que c'est un signe encourageant, mais que des mesures supplémentaires doivent être prises pour accélérer les progrès. Elle ajoute que les quotas de femmes et de jeunes parlementaires sont nécessaires pour lutter efficacement contre les inégalités entre les sexes et favoriser la participation et l'autonomisation des jeunes. Elle explique qu'aucun pays n'a encore atteint les objectifs fixés par l'UIP en 2018 concernant le pourcentage de parlementaires de moins de 30 ans, même si certains pays ont atteint l'objectif relatif au pourcentage de parlementaires de moins de 40 ans et que davantage encore ont atteint l'objectif concernant les parlementaires de moins de 45 ans. Elle précise que les progrès sont également lents en matière d'égalité des sexes et que davantage d'efforts doivent aussi être déployés en ce qui concerne le leadership des jeunes au parlement. Elle indique par ailleurs qu'on ne recense aucun président de parlement de moins de 30 ans et que seuls 15 présidents de parlement ont moins de 40 ans.

Mme Hilal dit que la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* prévoit des mesures spécifiques pour remédier à la sous-représentation des jeunes au parlement et que l'UIP est disposée à appuyer les activités liées à ces mesures, notamment en partageant son expertise sur les stratégies adoptées dans certains pays et en dispensant la formation nécessaire pour soutenir et encourager les jeunes parlementaires. Elle conclut son propos en appelant l'ensemble des délégués à promouvoir la campagne auprès de leurs collègues parlementaires, y compris les ministres, les premiers ministres et les présidents de parlement, afin de contribuer au changement.

La Présidente encourage chaque délégué à se rendre sur le stand de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* et à faire adhérer l'ensemble de sa délégation à la campagne. Elle invite les jeunes parlementaires à faire part de leurs observations sur la question de la participation des jeunes.

M. N. Alalou (République arabe syrienne) explique que la jeunesse syrienne souffre en raison des années de terrorisme et de guerre menées par des bandes criminelles venues du monde entier qui ont détruit les infrastructures et les ressources humaines du pays. Il ajoute que les sanctions économiques contre son pays doivent être levées et qu'un terme doit être mis à l'occupation illégitime. Il estime que ce qui se produit en Palestine doit être considéré comme un crime de guerre étant donné que des civils innocents sont pris pour cible. Il dit qu'Israël est un pays occupant et que les Palestiniens ont le droit de lutter pour la liberté et de disposer d'un État. Il conclut son intervention en invitant les délégués à penser au peuple palestinien et au besoin de ce dernier de vivre dans la dignité.

M. O. Sanchenko (Ukraine) déclare qu'il est le chef du mouvement de jeunesse du parti Serviteur du Peuple, le parti du Président ukrainien Zelensky. Il explique que son pays est actuellement en guerre, que les jeunes prennent part aux combats et que les combats se poursuivront jusqu'à ce que son pays remporte la victoire. Il indique que le Parlement ukrainien débat sur le rôle qu'occuperont les jeunes en Ukraine une fois que le pays aura gagné la guerre. Il rappelle qu'en 2021, une loi sur la jeunesse a été adoptée et qu'elle a conduit à la création de plus de 400 conseils de jeunes à différents niveaux de gouvernement, d'infrastructures pour la jeunesse comme les centres pour les jeunes, et d'un fonds pour la jeunesse destiné à soutenir les initiatives des jeunes. Il conclut son propos en soulignant qu'il est disposé à partager avec d'autres son expérience concernant la mise en œuvre des politiques en matière de jeunesse.

M. S. Patra (Inde) déclare que la population indienne est l'une des plus jeunes du monde et que les institutions et organisations gouvernementales, ainsi que les politiques nationales en matière de jeunesse et d'éducation, visent à éduquer les jeunes, à leur offrir des possibilités de formation et d'emploi et à mettre à profit leur énergie créatrice. Il ajoute qu'en 2023, 4,7 millions de jeunes ont bénéficié d'un programme d'apprentissage, que le nombre de start-up dans le pays a dépassé les 90 000 et qu'un grand nombre d'entre elles sont spécialisées dans le domaine des technologies.

M. Patra indique que des concours de parlement de jeunes et un festival de parlement de jeunes aident à promouvoir la démocratie parlementaire. Il explique que quatre jeunes de 21 à 30 ans issus des sections jeunesse de partis politiques ont été élus à la Lok Sabha (Chambre du peuple) et que 50 autres membres ont entre 31 et 40 ans. En outre, le *Parliamentary Research and Training Institute for Democracies* a organisé des visites pédagogiques au parlement. Il conclut son intervention en indiquant qu'en 2023, lors de la commémoration du 75e anniversaire de l'indépendance de l'Inde, l'accent a été mis sur la contribution des jeunes au dynamisme de la démocratie. Par ailleurs, le Y20 – forum qui permet aux jeunes de participer aux discussions mondiales liées au G20 – a organisé des débats en différents endroits du pays et a élaboré un programme d'action.

M. S. Pariyar (Népal) dit qu'en vertu de sa nouvelle Constitution, le Népal est devenu un pays républicain et fédéral. Il précise qu'au Parlement népalais, huit parlementaires ont moins de 30 ans et 31 parlementaires moins de 45 ans. En outre, la majorité des parlementaires de son parti politique ont moins de 50 ans, ce qui constitue une évolution notable en matière de participation des jeunes. Il conclut son propos en affirmant que son parti croit en la jeunesse, en la démocratie et dans le système parlementaire et pense que les parlements doivent être dynamiques et souverains afin de garantir la paix, la justice et la démocratie.

Mme T. Jintawet (Thaïlande) indique que suite aux récentes élections législatives dans son pays, 42 % des parlementaires de la chambre basse ont moins de 45 ans et que neuf jeunes parlementaires président des commissions permanentes. Elle ajoute que les partis politiques ont également recruté davantage de jeunes et qu'il est à espérer que ces changements permettront de faire entendre la voix des jeunes et de résoudre les problématiques auxquelles ils sont confrontés.

M. M. Green (Canada) invite les jeunes à réfléchir au fait que ce sont eux que l'on envoie sur le front, et non pas leurs aînés. Il explique que, bien que l'on parle beaucoup de la participation des jeunes au parlement, ces derniers ne sont pas plus nombreux à se présenter aux élections car leurs aînés refusent de leur faire de la place. Les parlementaires plus âgés prennent des décisions – sur les changements climatiques, la guerre et les migrations – qui ont des répercussions sur la vie des jeunes et dont ils ne verront pas les résultats de leur vivant. L'intervenant appelle les délégués les plus âgés à réfléchir au fait que chaque année où ils occupent un siège au parlement ils privent un jeune d'y siéger. Il exhorte les jeunes parlementaires présents dans la salle à songer à céder leur place s'ils devaient passer plusieurs décennies au parlement. Il les invite en outre à s'interroger sur qui ils servent pendant leur mandat afin d'éviter les erreurs de leurs aînés. Il conclut son intervention en soulignant qu'il est temps que les jeunes aient véritablement l'occasion de diriger.

M. O.A. Alao (Nigéria) déclare que sa présence dans la salle, aux côtés de deux jeunes collègues parlementaires, témoigne des bons résultats obtenus par le Nigéria en matière de participation des jeunes. Il explique que le Parlement de son pays dispose d'une commission qui s'occupe des questions des jeunes au sein du Parlement ainsi que dans l'ensemble du pays au

niveau des États et à l'échelon local. Il indique que parler de la participation des jeunes ne suffit pas et qu'à l'instar des réunions de l'ONU, le Forum devrait faire parler de lui dans la presse lorsqu'il se réunit. Il ajoute que les parlementaires âgés ne peuvent pas connaître les effets de leurs décisions et qu'ils n'ont pas autant accès à l'information en ligne que les jeunes. Il conclut son propos en indiquant qu'à chaque fois que le Forum se réunit, il devrait publier une résolution ou un document pour montrer aux parlementaires plus âgés qu'ils entendent peser sur les conflits et les décisions des pays, et apporter de nouveaux points de vue.

M. M. Ramírez (Chili) fait observer qu'à l'issue de la période de la dictature, son pays ne comptait en 1990 que sept femmes parlementaires, mais que les changements intervenus depuis lors ont permis d'accroître la participation des femmes à la vie politique et qu'en 2022, le parlement comptait 54 femmes dans ses rangs. Il précise néanmoins que lors de la récente refonte de la Constitution, la pleine égalité des sexes en matière de participation à la vie politique a été rejetée. Il ajoute que les jeunes sont présents au Sénat, mais que l'âge minimum pour siéger à la Chambre des députés est de 35 ans. Il conclut son intervention en soulignant que la politique de renouvellement de la Chambre des députés par la mise à la retraite des parlementaires qui y siègent depuis 30 ans constitue toutefois un pas dans la bonne direction.

Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) déclare que l'un des co-rapporteurs de la 28e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) prévue dans son pays sera un jeune, et qu'un autre jeune parlementaire est chargé de la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce qui se tiendra en février 2024 en marge de la 13e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Elle explique que l'âge d'éligibilité demeure un problème pour les jeunes dans son pays, mais qu'il existe un parlement des enfants qui fonctionne de la même manière que le parlement officiel. Elle précise que 100 jeunes délégués des pays les moins avancés et des petits États insulaires participeront à la COP28, ce qui constitue une première et démontre la volonté et la capacité des jeunes à participer aux prises de décision.

Mme O. Sanogo (Mali) dit qu'elle est membre du Forum des femmes parlementaires et qu'elle s'exprime au nom d'une collègue qui ne peut être présente à la réunion. Elle indique que seuls 30 % des parlementaires de son pays ont moins de 45 ans et que pour accroître la participation des jeunes, il faut leur donner les moyens d'agir et accompagner les candidats au Conseil national de transition. Elle espère que l'UIP apportera son soutien à cet égard. En réponse aux affirmations selon lesquelles les jeunes manquent d'expérience, elle suggère que les responsables politiques plus âgés puissent conserver leur siège tout en partageant leur expérience avec la jeune génération.

Mme R. Hosni (Égypte) rappelle que le rôle du parlement, outre celui de légiférer, est de contrôler l'action de l'exécutif et de veiller à ce que les conventions internationales soient respectées. Elle explique que le rôle des jeunes législateurs est de proposer des initiatives en faveur de la paix et de la justice, indispensables à la mise en place d'institutions efficaces, et de dialoguer avec les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et tous les groupes de la société. Elle ajoute qu'en tant que représentants, ils doivent également promouvoir les principes de justice via les institutions compétentes. Elle conclut son propos en soulignant que le dynamisme des jeunes parlementaires et leur connaissance des préoccupations des citoyens leur permettent de jouer un rôle déterminant dans l'instauration d'une culture de la paix, des droits de l'homme et de la tolérance en organisant des événements destinés à promouvoir l'avènement de sociétés plus sûres et plus justes.

Mme A. Vidot (Seychelles) indique que seuls six des 35 parlementaires des Seychelles ont moins de 40 ans et que seuls deux d'entre eux sont des femmes. Elle explique que le Parlement de son pays dispose de commissions chargées d'examiner les questions relatives aux jeunes, notamment une commission sur les maladies transmissibles, le VIH/sida et la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, et d'un groupe de femmes parlementaires. Des programmes de sensibilisation ont été mis en place pour inciter les jeunes à participer à la vie politique et à briguer des postes à responsabilité, et les citoyens sont encouragés à participer aux visites organisées au Parlement. Elle conclut son intervention en rappelant que les Seychelles sont un petit pays insulaire et en indiquant que les jeunes rencontrent des difficultés particulières dans le champ politique, comme le harcèlement sur les réseaux sociaux et le manque de soutien moral et financier.

M. K. Kabre (Burkina Faso) déclare que le Président de transition du Burkina Faso a moins de 35 ans et que le Président de l'Assemblée législative de transition a moins de 45 ans. Il dit que l'avenir appartient aux jeunes et que ces derniers doivent être associés aux prises de décision et aux travaux dans le domaine du développement. Il ajoute que la crise multidimensionnelle que traverse son pays touche particulièrement les jeunes et les femmes et qu'elle a conduit à la création d'un réseau de jeunes parlementaires pour la paix. Ce réseau a contribué à renforcer la capacité des jeunes parlementaires à promouvoir le dialogue interconfessionnel et la paix, à devenir des dirigeants et à agir sur le terrain pour défendre leur patrie. Il conclut son propos en soulignant que, dans son pays, les jeunes participent spontanément à des actions en faveur de la paix.

M. L.A. Báez (République dominicaine) fait savoir que son pays a accompli des progrès significatifs en matière de participation des jeunes à la vie politique, que ce soit au parlement ou dans les conseils municipaux, et qu'une loi fixant un quota de 10 % de jeunes parlementaires a été adoptée. Il ajoute que des travaux sont en cours pour permettre aux jeunes d'acquérir de l'expérience. Ces travaux visent à leur fournir des sources d'inspiration et des opportunités leur permettant de participer à des activités au niveau local et de comprendre le travail législatif et le processus de prise de décision. Il conclut son intervention en proposant de créer un groupe de discussion pour permettre aux jeunes parlementaires de rester en contact entre deux sessions du Forum, et d'organiser un événement destiné aux jeunes parlementaires afin de favoriser un large échange culturel.

M. M. Pramanik (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant) souhaite attirer l'attention sur le Forum mondial pour les adolescents, coordonné par le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. Le Partenariat fait partie de la campagne *1,8 milliard de jeunes pour le changement* qui vise à mobiliser les acteurs de différents secteurs, notamment les parlementaires, pour qu'ils accordent la priorité à la santé, à l'autonomisation, à l'éducation et au bien-être des jeunes. Il explique que les jeunes parlementaires ont beaucoup à faire et à dire pour orienter l'évolution du capital humain de leur pays. Il ajoute que le Forum mondial des adolescents, qui s'est tenu les 11 et 12 octobre 2023, est l'aboutissement d'une série d'événements qui ont rassemblé 7 000 parties prenantes dans 48 pays. Il conclut son propos en soulignant qu'au cours du Forum, 17 pays se sont engagés à fournir des ressources pour faire du bien-être des jeunes une priorité.

Une courte vidéo promotionnelle est projetée au sujet de la campagne 1,8 milliard de jeunes pour le changement *organisée en lien avec le Forum mondial des adolescents.*

La Présidente déclare qu'il est évident que beaucoup de travail a été accompli et elle encourage les jeunes parlementaires à poursuivre cette action pour faire de la participation des jeunes une réalité.

Contribution aux travaux de la 147e Assemblée

La Présidente invite le Forum à se pencher sur le thème du débat général : *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)*.

Mme D. Simeonova (Bulgarie) dit que les jeunes jouent un rôle essentiel dans la formulation de nouvelles idées, dans l'instauration de sociétés pacifiques et d'institutions résilientes, et dans la mise en œuvre de politiques visant à encourager la participation des jeunes à la vie politique. Elle explique que son parti est composé majoritairement de jeunes, qu'il a œuvré à la mise en place d'une législation sur les droits des femmes et qu'il a nommé le plus jeune président de l'Assemblée nationale de l'histoire du pays, sous l'égide duquel des mesures ont été prises pour renforcer la résilience des institutions, par exemple en rétablissant l'état de droit. Elle souligne que les jeunes parlementaires sont davantage enclins à entreprendre des réformes politiques et à lutter contre la corruption, et qu'ils sont mieux placés pour œuvrer en faveur de la paix, de la justice et d'institutions efficaces, car ils sont moins susceptibles d'avoir été impliqués dans des pratiques illégales par le passé. Elle ajoute que les jeunes apprécient particulièrement la liberté d'expression et de mouvement, et précise que la paix ne sert pas uniquement à sauver des vies innocentes, mais aussi à assurer le respect des valeurs démocratiques. Elle conclut son intervention en indiquant que les parlements nationaux sont les institutions politiques les plus importantes pour garantir l'avènement de sociétés justes et qu'ils doivent mettre en œuvre des politiques d'éducation à la démocratie et aux valeurs progressistes.

Mme F.A. Masiko (Afrique du Sud) déclare que, malgré l'ODD 16 sur la paix, la justice et des institutions efficaces, les conflits violents qui secouent la planète éloignent le monde de la paix, et qu'un jeune sur quatre vit dans un environnement touché par un conflit armé ou par un phénomène de violence organisée. Elle rappelle que la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU sur la jeunesse, la paix et la sécurité réclamait une étude sur le sujet. Elle explique que les recommandations issues de cette étude pour atteindre l'ODD 16 comprennent la lutte contre l'exclusion politique, le renforcement de la confiance et la création de parlements de jeunes. Elle indique qu'il existe en Afrique du Sud plusieurs structures chargées de traiter les questions relatives aux jeunes, notamment deux commissions parlementaires chargées de questions qui concernent les jeunes, et un parlement des jeunes. Elle conclut son propos en soulignant qu'en vertu de la Constitution sud-africaine, le Parlement doit associer les citoyens à ses activités et à ses processus, et que les jeunes sont souvent invités à participer aux initiatives parlementaires.

M. S. Pariyar (Népal) déclare qu'il n'y a pas de paix sans justice et que le maintien de la paix et de la justice requiert des institutions efficaces. Il ajoute que ces institutions doivent être démocratiques et protégées par la Constitution. Il indique qu'après dix ans de conflit interne, le Népal est actuellement engagé dans un processus de justice transitionnelle. Il souligne que les jeunes parlementaires croient en la paix et en la nécessité de rendre la justice dans le respect de l'histoire et de la culture, notamment en ce qui concerne les peuples autochtones. Il dit que des efforts doivent être consentis pour améliorer la représentation de l'ensemble des citoyens dans le processus démocratique et pour assurer la protection de la culture des minorités. Il conclut son intervention en affirmant que les jeunes parlementaires doivent réfléchir aux moyens de bâtir une société juste en assurant la participation politique de tous, indépendamment du genre, de l'orientation sexuelle et d'autres caractéristiques personnelles.

M. Hoang Minh Hieu (Viet Nam) rappelle que le Gouvernement vietnamien a accueilli la neuvième Conférence mondiale des jeunes parlementaires en septembre 2023 et remercie toutes les personnes qui y ont participé. Il explique que la Conférence a porté sur la transformation numérique et l'innovation et que ce thème devrait également être abordé dans le cadre de l'action parlementaire en faveur de la paix, de la justice et d'institutions efficaces. Il précise que les débats de la neuvième Conférence mondiale ont porté sur les menaces potentielles pour la paix et la sécurité mondiales, comme la fracture numérique persistante, le harcèlement et la violence en ligne, ainsi que l'utilisation malveillante de l'intelligence artificielle. L'intervenant appelle à la création de commissions parlementaires sur l'avenir qui, avec la participation des jeunes, devraient aider à prévoir les changements à long terme et les menaces cachées, et à agir en conséquence. Il souligne la nécessité de renforcer le cadre juridique relatif à la protection des données et à la cybersécurité et de promouvoir l'utilisation d'algorithmes open source et transparents. Il conclut son propos en affirmant que le dialogue interculturel, le respect de la diversité et la prise en compte des savoirs autochtones contribueront au développement durable, à la prospérité et à la coexistence pacifique.

Mme M. Vasilevich (Bélarus) déclare que le manque de confiance peut compromettre l'efficacité du dialogue international et que l'absence d'une approche systématique pour résoudre les principales questions a une incidence négative sur les projets de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Elle explique que les parlements disposent d'un grand potentiel pour apporter des solutions aux problèmes et promouvoir le soutien mutuel et la coexistence pacifique entre les pays afin de surmonter les crises. Elle précise que les parlementaires biélorusses sont disposés à soutenir toute initiative susceptible de contribuer au développement durable. Elle conclut son intervention en indiquant qu'il faut faire preuve de sagesse et de solidarité pour relever les défis du XXIe siècle.

M. A.S. Cissé (Guinée) dit que l'Afrique souffre d'instabilité en raison de coups d'État et de conflits politiques et que les jeunes ne sont pas suffisamment représentés dans les institutions chargées de résoudre les problèmes. Il appelle l'UIP à soutenir les jeunes en Afrique, en particulier ceux des pays en transition qui rétablissent leurs institutions et confient davantage de responsabilités aux jeunes. Il explique qu'en Guinée, plus de 30 % des membres de l'organe législatif sont des femmes et que plus de 25 % des parlementaires ont moins de 40 ans. Par ailleurs, un forum des jeunes membres des partis politiques a été créé, qui rassemble des représentants de 65 partis politiques pour défendre les intérêts des jeunes. L'intervenant conclut son propos en soulignant que tout soutien sera le bienvenu, notamment du fait que la mise en œuvre de quotas est considérée comme un outil déterminant pour obtenir des résultats.

Mme A.A. Rodríguez Montero (État plurinational de Bolivie) déclare que son pays traverse une crise de la justice. Elle dit que les jeunes et les femmes réclament l'indépendance du système judiciaire. Elle indique que de nombreuses femmes qui ont dénoncé des crimes ont été réduites au silence par le système, que le même parti dirige le pays depuis plus de 15 ans, que l'indépendance des institutions s'est dégradée et qu'il n'y a plus personne pour défendre les citoyens, ni même les enfants. Elle explique que les jeunes ne sont pas suffisamment présents sur la scène politique et n'ont pas les moyens financiers d'atteindre le grand public. Ils utilisent donc les réseaux sociaux pour exercer une influence et obtenir des informations, mais les réseaux sociaux sont également le lieu d'actes de harcèlement et de violence. Elle conclut son intervention en formant le vœu que des solutions pourront être apportées à ces problèmes.

Mme R.M. Orisel (Cuba) déclare que, pour ce qui est d'établir un dialogue avec les jeunes et les groupes vulnérables, les parlements occupent une place privilégiée qui leur permet de travailler à la fois au niveau national et à l'échelle internationale, et indique que Cuba se tient prête à coopérer au dialogue en faveur de la paix et de la justice. Elle souligne que l'éducation joue un rôle important en ce qui concerne la participation des jeunes et la mise en œuvre des politiques publiques, et rappelle que malgré les difficultés, son pays assure un accès gratuit pour tous à l'éducation. Elle conclut son propos en affirmant que Cuba est prête à coopérer avec tous les parlementaires et à participer aux travaux de l'UIP.

M. S.S.H.J. Amaral (Timor-Leste) fait savoir que son pays a élaboré un plan stratégique qui met l'accent sur la participation des jeunes au parlement, notamment par la mise en place d'un environnement favorable et la création d'un groupe de jeunes parlementaires de moins de 45 ans. Il explique que les sujets prioritaires sont débattus de manière transparente. Il ajoute qu'un espace de dialogue sur la participation des jeunes a été mis en place avec le concours de jeunes parlementaires de chaque région et que cet espace permet de débattre de l'importance de la législation. Il conclut son intervention en soulignant qu'un climat d'apprentissage a été instauré afin de mieux comprendre les préoccupations des jeunes.

M. M. Almuhiri (Émirats arabes unis) dit que le recul de la sécurité, la faiblesse des institutions et le manque d'accès à la justice aggravent les défis auxquels le monde est confronté. Il affirme que les pouvoirs publics et les organisations de la société civile doivent élaborer des solutions permanentes et durables pour mettre fin à la violence, promouvoir la justice et lutter contre la corruption, les violations des droits de l'homme, la mésinformation et la désinformation. Il ajoute que les citoyens doivent pouvoir faire entendre leur voix sans être discriminés et que les conflits doivent être résolus de manière juste et équitable. Il fait savoir que son pays a réussi à atteindre l'ODD 16, notamment par le fait que 92 % des personnes se sentent en sécurité lorsqu'elles se promènent seules la nuit et que 50 % des parlementaires sont des femmes. Il conclut son propos en indiquant qu'un pourcentage élevé de jeunes occupent des postes au sein du gouvernement et dans diverses institutions.

M. W. Soto Palacios (Pérou) rappelle que, lors de la neuvième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, les délégués se sont engagés à soutenir la mise en place, au sein de leurs parlements, d'initiatives portant sur la transformation numérique et l'innovation. Il souligne que le fait que les jeunes parlementaires sont particulièrement proches du monde numérique et du monde de l'innovation. Il conclut son intervention en indiquant que les jeunes parlementaires ont un rôle clé à jouer lors de la 147e Assemblée et qu'ils doivent s'atteler à la tâche commune qui consiste à stimuler l'innovation au parlement.

La Présidente remercie les délégués d'avoir fait part de leurs points de vue et de leurs expériences, et espère qu'ils participeront au volet spécial du débat général réservé aux jeunes parlementaires.

Elle invite les membres du Forum à examiner le projet de résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme en cours d'examen à la présente Assemblée et qui a pour titre *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*. Elle conclut son propos en invitant Mme Rudenko (Ukraine), rapporteure du projet de résolution, à présenter son rapport de synthèse sur le sujet.

Mme O. Rudenko (Ukraine), rapporteure du rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes concernant le projet de résolution sur la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats, indique que, dans son pays, au moins 20 000 enfants, dont beaucoup d'orphelins, ont été déportés de force par et vers la Fédération de Russie. Elle explique avoir adopté dans son rapport une

approche globale reposant sur quatre actions – contrôler, soutenir, sensibiliser et élaborer – qui permet d'aborder tous les aspects du problème. Premièrement, contrôler le travail des orphelinats pour faire respecter les normes de soins et empêcher la commercialisation de leur travail. Deuxièmement, soutenir adéquatement les familles défavorisées, car la pauvreté est l'une des principales causes du placement des enfants dans les orphelinats. Troisièmement, sensibiliser les donateurs et les bénévoles aux initiatives vérifiées. Et quatrièmement, élaborer un cadre juridique national et international clair qui oblige les pays à lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats. Elle précise que tous les points essentiels du rapport de synthèse ont été pris en compte dans le projet de résolution. Elle conclut son intervention en soulignant que l'approche globale proposée devrait permettre de réduire les préjudices subis par les enfants dans la traite d'enfants dans les orphelinats.

M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran) déclare que le Parlement de son pays a approuvé plusieurs lois qui contribueront à prévenir la traite des enfants et des personnes. Il s'agit de lois et d'amendements relatifs à la protection des enfants et des adolescents non ou mal protégés, de modifications du code de procédure pénale et de la loi relative à la protection des enfants et des adolescents. Il indique que son pays a adhéré en 2007 au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. L'intervenant explique que d'autres mesures ont été prises, notamment la mise en place de lignes d'assistance téléphonique pour les urgences sociales, la création d'un système judiciaire spécial pour les enfants et les adolescents et l'élaboration d'un plan d'aide sociale pour les enfants qui travaillent et ceux qui sont à la rue.

L'intervenant précise néanmoins que le problème de la traite des enfants ne peut être résolu par la seule voie législative. Il faut en effet, pour résoudre ce problème, que règnent la paix et la sécurité et que cesse la destruction des familles, deux éléments que certaines puissances ne considèrent pas comme allant dans le sens de leurs intérêts. Il affirme qu'il faut empêcher les invasions et les occupations, comme les crimes de guerre en Palestine qui ont conduit à l'assassinat de civils et à la destruction des maisons d'un nombre incalculable d'enfants. Il conclut son propos en demandant si l'ONU et ses organisations satellites peuvent faciliter les mesures préventives à cet égard, ou s'il n'y a pas d'autre choix que de créer des organisations distinctes dotées des moyens nécessaires pour sauver des vies.

La Présidente remercie la rapporteure et le délégué de la République islamique d'Iran pour leurs contributions.

Audition avec les candidates à la présidence de l'UIP

La Présidente invite les candidates à la présidence de l'UIP à se présenter. Les candidates seront ensuite interrogées par les membres du Forum.

Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie) déclare qu'elle préside l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie et qu'elle est âgée de 47 ans. Elle explique qu'à 38 ans, elle est devenue Vice-Procureure générale, parlementaire et Vice-Présidente du Parlement. Elle indique que son Parlement fait des progrès en matière de participation des jeunes : il dispose de quotas pour les jeunes parlementaires, environ 30 % des parlementaires ont moins de 45 ans et il a adhéré à la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* Elle dit vouloir faire profiter l'UIP de cette expérience et que si elle est élue, elle veillera à ce que l'UIP agisse en faveur des jeunes, conformément à la Stratégie 2022-2026 de l'UIP, en particulier l'Objectif stratégique 2 sur la promotion de parlements inclusifs et représentatifs. Elle indique vouloir aussi réformer l'Organisation. Elle rappelle que les parlements nationaux ont été invités à donner leur avis sur les modifications à apporter aux Statuts et Règlements de l'UIP et estime qu'il s'agit d'une opportunité à saisir pour les membres du Forum. Elle explique avoir quitté le Forum il y a à peine deux ans en raison de son âge et qu'elle est bien placée pour travailler avec les jeunes parlementaires et modifier les Statuts de façon à ce que les changements se répercutent au niveau des parlements nationaux. Elle dit souhaiter que la représentation des jeunes dans les parlements nationaux atteigne le même niveau que dans son pays, où 50 % des membres du gouvernement sont de jeunes parlementaires et où le secrétaire général du parti politique majoritaire est une jeune femme, ce qui lui fait dire que la République-Unie de Tanzanie est un exemple à suivre. Elle appelle les jeunes parlementaires à lui accorder leur suffrage car elle est jeune et ils peuvent compter sur elle. Elle conclut son intervention en affirmant qu'elle fera ce qu'il faut pour apporter des solutions aux problèmes des jeunes dans leurs parlements respectifs.

Mme C. Gotani Hara (Malawi) déclare qu'elle est la première femme présidente de l'Assemblée nationale du Malawi. Elle explique qu'elle a commencé à faire de la politique à l'âge de 30 ans et qu'elle est devenue ministre à 35 ans. Elle note qu'il semblerait que les voix des jeunes parlementaires ne soient pas entendues à l'UIP. Elle rappelle que seuls 2,8 % des parlementaires dans le monde sont des jeunes et annonce qu'en tant que future présidente de l'UIP, elle plaidera pour que davantage de jeunes parlementaires soient élus, notamment en encourageant des réformes législatives. Elle fait observer que l'UIP doit également renforcer les capacités des jeunes parlementaires afin d'optimiser leurs compétences et de leur permettre ainsi d'inciter d'autres jeunes à se présenter aux élections. Elle souligne qu'en tant que nouvelle présidente de l'UIP, elle apportera des changements structurels. Le règlement du Comité exécutif devrait par exemple être modifié pour inclure un représentant des jeunes issu de chaque groupe géopolitique. Elle ajoute que lorsqu'elle se déplacera pour dialoguer avec des organisations internationales en tant que présidente de l'UIP, elle sera accompagnée d'un jeune parlementaire, afin d'offrir une tribune aux jeunes. Elle prévoit également de mettre en place des conférences régionales pour les jeunes et un centre d'enseignement pour les jeunes, à l'instar de celui de l'Association parlementaire du Commonwealth, dont elle est la présidente régionale pour l'Afrique. Elle indique par ailleurs que l'UIP constitue un puissant outil et que les jeunes doivent pouvoir participer à ses travaux. Elle conclut sa présentation en appelant les délégués à lui accorder leur suffrage.

Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal) félicite le Président du Forum pour son action, qui témoigne également de l'important travail en faveur des jeunes parlementaires accompli par le Président sortant de l'UIP. Elle explique qu'elle a occupé plusieurs postes de direction dans le milieu politique, qu'elle a une grande expérience des commissions de l'UIP et qu'elle souhaite faire profiter les jeunes parlementaires de son expérience. Elle déclare que les jeunes occupent une place prépondérante dans sa vision pour l'UIP, qu'elle travaillera avec les jeunes parlementaires pour améliorer leur représentation et leur niveau de responsabilité dans les parlements nationaux et que ce travail sera dirigé par des jeunes. Elle annonce que des possibilités de renforcement des capacités seront offertes aux jeunes parlementaires et qu'elle fera en sorte que les jeunes prennent l'initiative pour communiquer avec d'autres jeunes et avec leurs aînés. Elle souligne que les jeunes sont les premières victimes des conflits et des crises, alors qu'ils constituent une force indispensable à la construction d'un pays. Elle conclut sa présentation en appelant les jeunes parlementaires et le Forum à la soutenir afin de concrétiser sa vision pour l'UIP, une vision révolutionnaire, dynamique et innovante dans laquelle les jeunes joueront un rôle important.

La Présidente remercie les candidates pour leurs présentations. Elle indique que les membres du Conseil du Forum commenceront par poser deux questions aux candidates.

Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) demande aux candidates comment elles envisagent le rôle de l'UIP pour ce qui est de promouvoir la participation des jeunes au sein de l'Organisation et dans les parlements nationaux.

Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie) dit qu'elle travaillera sans relâche pour accroître la participation des jeunes. Elle explique que dans son pays, un quota minimum de 10 jeunes parlementaires a été fixé et que plus de 10 jeunes siègent actuellement au Parlement. Elle précise que pour les femmes parlementaires, le quota est de 30 % et que le quota de jeunes pourrait être rehaussé au même niveau. En sa qualité de juriste, elle estime que les lois et les constitutions devraient être modifiées pour accroître le nombre de jeunes parlementaires. Elle affirme qu'elle mettra à profit ses connaissances dans ce domaine et qu'elle invitera les parlementaires à apprendre les uns des autres. Elle indique que la plupart des parlementaires sont membres de partis politiques et qu'elle collaborera donc avec les partis pour instaurer des quotas de jeunes qui permettront d'accroître la visibilité de ces derniers et de révéler leur potentiel en tant que dirigeants. Elle conclut son propos en soulignant que son parcours illustre bien ce type d'approche.

Mme C. Gotani Hara (Malawi) déclare que des mesures doivent être prévues par la loi, comme cela a été le cas pour les femmes. Elle explique que certains pays ont réussi à faire en sorte que leur parlement soit composé à 50 % de femmes, et estime qu'en adoptant les mêmes méthodes on devrait pouvoir atteindre le même résultat en ce qui concerne les jeunes parlementaires. Elle affirme que les parlements doivent mettre en place des politiques volontaristes

pour autonomiser les jeunes parlementaires et encourager les jeunes à se présenter aux élections. Elle conclut son intervention en indiquant qu'il est important de disposer de groupes de jeunes parlementaires, et aussi de tenir compte des difficultés rencontrées par les jeunes hommes.

Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal) souligne que la communication est son domaine d'expertise et qu'elle élaborera une stratégie de communication destinée à aider les jeunes à convaincre leur parlement national d'accueillir davantage de jeunes parlementaires. Elle fait remarquer qu'elle dispose du temps et de l'énergie nécessaires car elle n'est pas présidente de parlement et qu'elle a décliné des postes à haute responsabilité dans son pays afin de se consacrer à l'UIP. Elle indique que le Sénégal dispose de quotas et de lois sur la parité hommes-femmes et qu'elle saura promouvoir cette approche concernant la représentation des jeunes au sein des parlements nationaux. Elle conclut son propos en affirmant qu'elle collaborera avec les jeunes parlementaires au sein de leur parlement national en vue de créer un groupe de jeunes parlementaires, à l'instar de celui qui existe au sein du Parlement sénégalais.

M. W. Soto Palacios (Pérou) rappelle qu'en 2021, l'UIP a lancé un appel à l'action en faveur de la participation des jeunes femmes à la vie politique et que l'UIP est l'un des chefs de file du Forum Génération Égalité. Il demande quelles stratégies les candidates utiliseront pour inciter les Membres de l'UIP à promouvoir la participation des jeunes femmes à la vie politique.

Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie) déclare que le Forum Génération Égalité est important pour tous les pays. Elle explique qu'elle a commencé à travailler sur la représentation des femmes avant de se présenter à l'élection à la présidence de l'UIP, notamment en communiquant au président du Parlement de la Sierra Leone, lors de leur rencontre à Nusa Dua, des informations sur différentes stratégies. Elle souligne qu'à la suite de cette discussion, la Sierra Leone a modifié sa législation et que le Parlement compte aujourd'hui plus de 30 % de femmes. Elle indique que cette démarche vise à faire entendre la voix des femmes à la table des décisions et qu'elle peut s'appliquer aux jeunes. Elle conclut son intervention en rappelant que l'Objectif stratégique 2 de la Stratégie 2022-2026 de l'UIP s'applique à tous les groupes de la société, y compris les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et tous les autres groupes désavantagés ou sous-représentés au sein du parlement.

Mme C. Gotani Hara (Malawi) dit que, telle qu'elle l'a comprise, la question porte surtout sur les jeunes femmes. Elle déclare qu'il est important de veiller à ce que les jeunes femmes se sentent en sécurité dans la sphère politique et aussi de disposer d'un cadre propice à leur participation, ce qui suppose de lutter contre les actes de harcèlement parfois commis au sein des parlements et dans les cercles politiques. Elle explique que dans son pays, la plupart des femmes ne peuvent pas briguer des fonctions politiques par manque de moyens financiers et qu'il importe donc de mettre en place des programmes d'autonomisation économique ciblés. Elle conclut son propos en affirmant qu'il est essentiel à long terme que les filles bénéficient d'une éducation pour pouvoir ensuite participer à la vie politique, et qu'elles puissent aussi s'inspirer de femmes politiques les plus nombreuses possibles.

Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal) souhaite rassurer les jeunes parlementaires de l'UIP et leur dire qu'elle œuvrera à la promotion des jeunes. Elle fait remarquer que la question de la participation des jeunes a été prise en compte dans la composition de la délégation sénégalaise, en y incluant les présidents du groupe des jeunes parlementaires et du groupe des jeunes femmes parlementaires de l'Assemblée nationale. Elle dit qu'en unissant leurs forces, les jeunes parlementaires peuvent surmonter tous les problèmes qu'ils rencontrent au sein de leur parlement national. Elle conclut son intervention en rappelant que parmi ses diverses expériences, elle a collaboré avec l'UIP à l'élaboration d'un guide sur le harcèlement sexuel.

La Présidente invite deux membres du Forum à poser une question aux candidates.

M. D. Keorapetse (Botswana) souhaite savoir si les candidates ont relevé des lacunes dans les Statuts de l'UIP ou dans tout autre instrument statutaire en ce qui concerne la promotion des intérêts des jeunes et la représentation adéquate des jeunes et des femmes dans les principales structures décisionnelles de l'UIP.

Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie) dit qu'étant donné que l'UIP regroupe différents parlements nationaux, il convient de faire évoluer la façon dont les jeunes sont représentés au sein des parlements. Elle explique que si elle est élue présidente de l'UIP, elle usera de son influence en tant que personnalité politique pour faire en sorte que les parlements nationaux soient davantage ouverts aux jeunes. Elle conclut son propos en affirmant qu'en augmentant le nombre de jeunes dans les parlements nationaux, le nombre de jeunes parlementaires à l'UIP augmentera à son tour, et que cela se répercutera sur les structures décisionnelles de l'Organisation, comme le Comité exécutif et le Conseil directeur.

Mme C. Gotani Hara (Malawi) déclare que l'UIP dispose d'une stratégie claire en ce qui concerne les jeunes, mais qu'il n'y a pas assez de jeunes parlementaires. Elle dit que si l'on inclut au sein du Comité exécutif un jeune parlementaire de chaque région, les jeunes pourront participer aux prises de décisions importantes de l'Organisation. Elle conclut son intervention en insistant sur la nécessité d'instaurer un dialogue constructif avec les chefs d'État et de gouvernement sur la question des jeunes parlementaires.

Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal) dit que des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la présence des jeunes dans les parlements nationaux, qu'elle a pu le constater directement en tant que membre du Comité exécutif de l'UIP, mais qu'il faut encore aller plus loin. Elle affirme qu'elle collaborera avec les parlements nationaux pour mettre en place des mécanismes qui permettent d'améliorer la représentation des jeunes. Elle conclut son propos en soulignant sa disponibilité et son engagement et en indiquant qu'elle dispose du temps et de l'énergie nécessaires pour servir les jeunes par la voie de la diplomatie parlementaire.

M. A. Caroni (Suisse) déclare que présider l'UIP prend énormément de temps et demande donc à Mme Gotani Hara et Mme Ackson si elles comptent rester présidentes du parlement de leur pays dans le cas où elles seraient élues à la présidence de l'UIP et, dans l'affirmative, comment elles prévoient de s'organiser pour consacrer suffisamment de temps à l'UIP.

Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie) dit que la présidence de l'Assemblée nationale de Tanzanie comporte également un vice-président et trois présidents de séance. Elle explique que sa présence en tant que Présidente n'est requise que lors de la lecture et du vote du budget national, et que les autres séances peuvent être présidées par l'une des quatre autres personnes qu'elle vient de citer. Elle conclut son intervention en rappelant que plusieurs présidents de parlement ont été élus à la présidence de l'UIP par le passé, comme cela a été le cas par exemple d'un ancien président du Parlement du Sénégal.

Mme C. Gotani Hara (Malawi) explique que si elle est élue présidente de l'UIP, elle continuera à exercer ses fonctions de présidente de l'Assemblée nationale du Malawi. Elle précise que l'Assemblée nationale de son pays ne se réunit que 17 semaines par an et qu'elle disposera donc de temps. Elle conclut son propos en indiquant que deux vice-présidents compétents peuvent assumer la présidence en son absence et que, comme en Tanzanie, la présence du président du parlement n'est requise que pour certaines séances, à savoir le discours sur l'état de la nation et la présentation du budget.

La Présidente remercie les candidates pour leur temps et les réponses qu'elles ont apportées aux questions posées par les membres du Forum. Elle leur souhaite bonne chance dans la course à la présidence de l'UIP.

Préparatifs de la 148e Assemblée (mars 2024)

La Présidente, sur la base de la proposition faite par le Bureau du Forum, propose la nomination de M. W. Soto Palacios comme rapporteur du rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes concernant la résolution qui sera discutée par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, et la nomination de Mme S. Falaknaz comme rapporteure du rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes concernant la résolution qui sera discutée par la Commission permanente du développement durable lors de la prochaine Assemblée de l'UIP. Les nominations sont confirmées par le Forum.

La séance est levée à 17 h 15.

Deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

La réponse mondiale à l'Appel du Sahel

MERCREDI 25 OCTOBRE 2023

(après-midi)

Le Sommet est ouvert à 14 h 00 par M. M. Omar, Conseiller principal auprès du Secrétaire général de l'UIP, modérateur de la réunion.

Le Modérateur déclare que, suite à une visite au Niger en 2019, le Président du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent de l'époque avait constaté que les discussions sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent accordaient en général la priorité au Moyen-Orient et à l'Europe plutôt qu'à l'Afrique. Soulignant que des priorités de même ordre sont en train d'être fixées pour les conflits déchirant actuellement le monde, nonobstant les ressources importantes investies par les organisations internationales en Afrique de façon plus générale, le présent Sommet sera donc consacré au Sahel.

M. D. Pacheco (Président de l'UIP) déplore que les terroristes, qui s'attaquent à des civils sans défense, sèment l'instabilité économique, voire contrôlent certains territoires, aient le vent en poupe partout dans le monde. Il est important de définir les causes du terrorisme et de comprendre pourquoi il est si difficile à éradiquer. Le terrorisme est souvent en lien avec l'absence de perspectives en matière d'éducation, d'emploi, de soins de santé et de vie de famille que connaissent les jeunes, ce qui leur donne le sentiment de ne rien avoir à perdre, les rendant vulnérables à la radicalisation.

Il convient de trouver des solutions reposant sur la sensibilisation du public à des valeurs telles que la tolérance, le respect et la coexistence intercommunautaire pacifique, ainsi qu'aux dangers que représentent les propos haineux et l'intolérance à l'égard des idées et des modes de vie d'autrui. La stabilité et la croissance économiques, portes d'accès aux facteurs d'espoir pour l'avenir que constituent par exemple l'éducation et l'emploi, sont également importantes.

Pour mettre activement en œuvre ces solutions, il faudrait aider les gouvernements du Sahel à attirer les investissements, à instaurer une bonne gouvernance, à prendre soin de leur environnement et à développer l'économie, ouvrant des perspectives à leurs citoyens. Fournir cette aide signifie entrer en relation avec les gouvernements en prenant soin d'éviter l'autoritarisme ou l'ingérence, de reconnaître l'indépendance de tout État et de définir des partenariats stratégiques s'inscrivant dans un cadre coopératif pour dégager les moyens requis par l'élimination des causes profondes du terrorisme.

Il est également important que tous les acteurs concernés respectent le droit international en tout temps et tout lieu. Toute violation doit être condamnée.

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP) estime que les discussions, pour utiles qu'elles soient, doivent déboucher sur des recommandations applicables, tout particulièrement au vu du nombre élevé d'habitants du Sahel privés des commodités de base, ce qui les contraint à se déplacer. L'œuvre du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent est une noble cause permettant de garder les projecteurs braqués sur le Sahel alors même que les autres crises en cours seraient susceptibles de détourner l'attention de la région. Le soutien parlementaire offert par le Groupe consultatif pourrait contribuer à sortir des millions de personnes de la misère et de l'insécurité. Le succès de la lutte contre le terrorisme au Sahel dépend des efforts de développement visant à satisfaire les besoins et les aspirations des populations, évitant ainsi que des jeunes ne rejoignent des groupes armés par manque de perspectives. Chaque membre du Groupe consultatif doit s'engager sérieusement à lutter contre le terrorisme et à faire la différence dans la vie des Sahéliens. L'UIP contribuera toujours à de tels efforts.

M. M.B.M. Al-Ahbabi (Qatar), Président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale de l'UIP, rappelle que plus de 23 millions de personnes vivant au Sahel sont plongées dans la misère, les catastrophes naturelles déplaçant en outre un grand nombre d'entre elles. Les changements climatiques provoquent sécheresse, désertification et raréfaction des ressources en Afrique de l'Ouest. La criminalité, la violence et l'extrémisme sont en hausse en raison de facteurs tels que l'évolution démographique, la corruption, l'absence de perspectives et les maladies. Le Sommet constitue une occasion de transformer les discussions des réunions antérieures en un plan d'action répondant aux besoins du Sahel. Le rôle du parlement est d'adopter les lois, d'exercer un contrôle sur le gouvernement, de mener à bien des activités de diplomatie parlementaire et de coopérer avec l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme.

Il faut néanmoins prendre le mal à la racine, car les terroristes réussiront toujours à contourner la législation de lutte contre le terrorisme, tout particulièrement grâce à la technologie. Au Sahel, le terrorisme est la conséquence des faibles perspectives en matière d'éducation, de culture et de sécurité, ainsi que des changements climatiques. Ces facteurs incitent les jeunes à se lancer dans des migrations irrégulières dangereuses et les rendent vulnérables au recrutement par des extrémistes ou des mercenaires, ce qui est dangereux pour la stabilité de la région.

Lutter contre les causes profondes de ce phénomène exige la mobilisation de la communauté internationale, tout particulièrement la coopération entre les instances chargées des changements climatiques et celles qui s'occupent de lutter contre le terrorisme. Les jeunes coopéreront avec la société s'ils réussissent à exprimer leur potentiel et bénéficient de meilleures perspectives d'emploi. Les parlements et les autres organisations doivent étendre le dialogue pacifique et organiser des projets pour atteindre ces objectifs.

L'instabilité et l'insécurité qui règnent au Sahel incitent désormais certains pays d'Afrique à remplacer des régimes démocratiques par des régimes militaires. Une telle évolution nuira aux systèmes économiques et sociaux de la région et affaiblira aussi bien les gouvernements que les forces armées. Les solutions passent par une réforme politique radicale visant à instaurer des institutions fortes et à tarir les sources auxquelles s'abreuve le terrorisme. La mise en œuvre de telles solutions exigera un apport politique interpartis, la contribution des jeunes, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, le dialogue et la résolution des conflits, ainsi que l'élaboration d'une définition commune du terrorisme ne pointant pas du doigt une région plutôt qu'une autre. Le soutien manifesté par le Qatar à certains des pays les moins avancés a illustré le potentiel d'un tel travail.

Le Conseil consultatif a signé un protocole avec le Bureau du Programme sur l'engagement parlementaire du Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies (BLT), basé à Doha. Les autres efforts de lutte contre le terrorisme du Qatar incluent l'adoption de lois visant à lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme, la création de commissions de lutte contre le terrorisme, le blanchiment d'argent et la traite des êtres humains, l'instauration de relations bilatérales soutenant l'état de droit et l'échange d'informations concernant le terrorisme et son financement, la création, avec l'Union africaine, d'un fonds de 20 millions d'USD pour intégrer les migrants dans la société qui les accueille, l'ouverture d'un centre à Copenhague pour promouvoir le dialogue et la coexistence, la mise en place d'initiatives visant à accroître les perspectives économiques des jeunes Arabes et à éduquer des millions de filles dans les zones de conflits, la participation au rapatriement des Africains bloqués à l'étranger et la direction des efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir la réconciliation dans les pays sortant d'un conflit.

M. Al-Ahbabi espère que ces exemples aideront les participants à formuler des recommandations visant à lutter contre le terrorisme, à promouvoir la stabilité, à résoudre les conflits et à lutter contre la faim au Sahel.

Mme Á. Vadai (Hongrie), Présidente par intérim du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, déplore que, depuis le premier Sommet, le Sahel ait connu des bouleversements tels que des coups d'État et des interventions de mercenaires. Le sentiment de responsabilité du Groupe consultatif n'a fait que croître avec sa compréhension de la situation. Les réunions telles que le présent Sommet devraient donc être remplacées par un nombre plus élevé de visites sur le terrain dans le but de déterminer par l'expérience directe de quel soutien le Sahel a besoin.

Tous les organes de l'ONU compétents dans ce domaine devraient collaborer avec le Groupe consultatif, qui est le point focal de l'activité parlementaire en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Le Groupe consultatif devrait s'engager en faveur de la transparence et coordonner des activités et des fonds visant à aider le Sahel. Mme Vadai s'engage à aider les groupes vulnérables et à ôter tout soutien aux personnes et aux groupes corrompus.

En dépit des investissements conséquents consentis au Sahel, il reste risqué pour les filles de la région d'y être éduquées et difficile d'accéder à de l'eau potable ou de la nourriture en quantités suffisantes. L'objectif commun visant à faire du Sahel un environnement plus sûr doit passer avant toutes les divergences se manifestant parmi les membres du Groupe consultatif. Les principes directeurs permettant de réaliser ce projet incluent la coordination des activités et la transparence pour lutter contre la corruption et le détournement de fonds, la participation du Groupe consultatif au suivi des mesures et des résultats du Sommet, ainsi que le respect pour le thème des travaux du Groupe consultatif et les Sahéliens eux-mêmes.

M. S. Killelea (PDG de l' Institut pour l'économie et la paix, IEP) évoque les principaux produits de l'Institut, notamment un indice mondial de la paix, un indice mondial du terrorisme et un indice positif de la paix, qui mesure la capacité des pays à maintenir la paix et leur potentiel de performance économique et écologique positive.

Les rapports thématiques de l'Institut établis au Sahel ont révélé la nécessité d'aborder comme un tout les défis que rencontre la région, qui sont de nature interdépendante et systémique. Dans une étude, la majorité des pays du Sahel, qui ont été la cible de milliers d'attaques terroristes ces dernières années, ont été classés tout en bas de l'indice mondial de la paix. Une analyse plus poussée a alors révélé les liens entre cette violence et la variabilité du climat, la détérioration de l'environnement et la malnutrition. En suivant par exemple une grosse trentaine de groupes violents dans 15 pays d'Afrique de l'Ouest, l'Institut a établi des liens entre la malnutrition (nettement plus grave parmi les jeunes Sahéliens que les jeunes Sahéliennes) et le recrutement dans des groupes violents.

La cartographie précise de ces facteurs pourrait contribuer de façon significative à l'élaboration de solutions systémiques aux difficultés rencontrées par la région. La recherche indiquant par exemple que le Sahel a suffisamment d'eau pour satisfaire ses besoins, les initiatives peuvent se concentrer sur l'amélioration de la gestion de l'eau, ce qui rendrait possible la hausse des rendements agricoles, un meilleur approvisionnement en nourriture et un développement économique progressif.

M. Jiang Chenghua (Chine) propose d'aborder la question du terrorisme par trois biais. En premier lieu, une solidarité, une coopération et un multilatéralisme puissants aideront le monde à développer une vision commune de l'avenir intégrant une approche globale du terrorisme s'attaquant aux causes et aux symptômes de ce phénomène et répartissant entre tous les groupes de la société la responsabilité et les bienfaits d'une telle vision. L'ONU et le Conseil de sécurité joueront un rôle crucial dans la constitution d'une coalition visant à lutter contre le terrorisme et dans la promotion de la mise en œuvre d'instruments tels que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Ensuite, il faut préserver l'équité, la justice, l'impartialité et l'état de droit et refuser la règle du deux poids deux mesures ou l'application sélective des normes mondiales. Les pays doivent concevoir des mesures de déradicalisation adaptées à leur situation nationale, respectueuses du droit international applicable et ne permettant pas les ingérences extérieures.

Enfin, la sécurité est le fondement du développement. Le développement durable, équilibré et inclusif est la clé de voûte de la lutte visant à éradiquer le terrorisme, elle-même garante d'une stabilité pérenne. Il est donc urgent que la communauté internationale se consacre à la réduction de la pauvreté, notamment en réalisant les objectifs de développement durable (ODD).

La Chine respecte le droit de chaque pays de choisir la voie de développement qui lui est propre en fonction de paramètres nationaux. Par le biais de l'aide bilatérale et de sa contribution à des initiatives multilatérales, la Chine soutiendra les efforts du Sahel pour résoudre des problèmes africains à la manière des Africains. Elle redoublera également d'efforts pour partager avec d'autres parlements son expérience en matière de législation visant à lutter contre le terrorisme, ainsi que pour approfondir la coopération internationale visant à endiguer l'extrémisme et à préserver la sécurité et la stabilité des différents pays et de la communauté internationale.

Séance 1 – L'Appel du Sahel : le souffle du changement

Mme Á. Vadai (Hongrie), Présidente par intérim du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, conduit les débats de la première séance en tant que modératrice.

La modératrice annonce que la séance adoptera comme angle d'analyse politique une réflexion concernant les liens entre coups d'État, gouvernance, corruption et prolifération du terrorisme, ainsi que la menace que ces facteurs font peser sur le bien-être des Sahéliens.

M. S. Killelea (PDG de l'IEP) considère que certaines composantes des difficultés rencontrées par le Sahel peuvent être comparées à celles d'autres régions du monde. Selon les recherches récentes sur la criminalité organisée à Mexico, par exemple, les cartels de la drogue disparaîtront rapidement si le recrutement est endigué. Au Sahel, le recrutement dans des groupes extrémistes repose sur l'endoctrinement, mais il est essentiellement alimenté par la misère et le manque de perspectives de vie des populations. Prendre la mesure de tels facteurs peut permettre de déterminer plus facilement le type de développement qui résoudrait les problèmes de la région.

Parmi les facteurs importants au Sahel figurent les importants dégâts environnementaux, le manque d'eau et de nourriture, ainsi que la croissance importante de la population. La hausse de la population permet une meilleure productivité économique, mais crée aussi des pressions sur l'environnement et des pénuries d'eau et de nourriture qu'il faut enrayer.

Il faut également des solutions permettant d'améliorer le fonctionnement du gouvernement et l'état de droit, de lutter contre la corruption, d'améliorer les flux d'information pour prendre le contrepied de la propagande extrémiste et de veiller à ce que le développement soit perçu par les individus comme efficace et les ressources équitablement réparties. Les systèmes et les dynamiques de la région doivent être mieux compris, notamment l'exercice du pouvoir par les dirigeants locaux. Il convient également de creuser pour évaluer si les facteurs sous-tendant la paix relative régnant dans certains des pays voisins du Sahel peuvent être transposés à ce dernier.

Un délégué du Tchad, prenant la parole au nom de M. H. Kabadi, Président du Conseil national de transition du Tchad et du Comité interparlementaire G5-Sahel (CIP G5-Sahel), estime qu'il est inutile de revenir sur les défis de la région, abordés dans le détail lors de réunions précédentes.

Les Sahéliens n'ont que trop souffert. Ils attendent désormais du présent Sommet des conclusions débouchant sur des recommandations fermes et spécifiques et des décisions et des solutions concrètes. Ils souhaitent également savoir lesquels de leurs partenaires les soutiennent et comment ce soutien leur sera manifesté.

M. H. Traoré (Vice-Président du Conseil national de transition du Mali) convient du fait que les sommets doivent associer discussions et résultats pragmatiques précis.

Au terme d'une décennie d'interventions, la mission internationale de maintien de la paix au Mali n'a pas atténué le conflit. Les Maliens ont donc été contraints de prendre leur destin en main. Depuis lors, le pays a engagé d'authentiques efforts pour venir à bout du terrorisme. Il est particulièrement inquiétant de constater que les sources de financement du terrorisme sont souvent proches, certaines assistant même au présent Sommet. Sans elles, les terroristes ne pourraient pas engager de guerre contre les gouvernements. Des mesures particulières doivent être prises pour mettre un terme à de telles situations, qui ont terriblement fait souffrir les Sahéliens.

L'heure est venue de constituer les moyens financiers et matériels requis par l'éradication du terrorisme et d'exiger des pays qui soutiennent et financent les terroristes qu'ils mettent fin à ces actes.

Un délégué du Burkina Faso, s'exprimant au nom de M. O. Bougouma, Président de l'Assemblée législative de transition du Burkina Faso, qualifie l'avenir du Burkina Faso d'extrêmement incertain étant donné l'expérience directe du terrorisme et de ses conséquences que le pays est en train de faire. Ceci ne signifie toutefois pas que la population accepte tout bonnement cette incertitude. Bien au contraire, elle prend avec succès des initiatives. Le pays n'a pas forcément tous les moyens requis pour venir à bout du terrorisme, mais ses citoyens ont conscience de porter la responsabilité de montrer, tant à l'échelon national qu'international, qu'ils endiguent le terrorisme sans attendre l'aide extérieure.

Une telle détermination n'est toutefois pas suffisante étant donné la vaste portée du terrorisme et sa capacité à nuire et la population du Burkina Faso, toute résiliente qu'elle soit, sait que de durs moments l'attendent. Toutefois, sous la direction du Président Ibrahim Traoré et du Président de l'Assemblée législative de transition, ainsi que des forces de maintien de l'ordre, d'unités de volontaires et de tous les citoyens du Burkina Faso, il pourrait être envisageable qu'une large part de la violence extrémiste prenne fin, pour autant que des autorités supérieures, dont l'UIP, prêtent leur concours.

A l'heure actuelle, le Burkina Faso ne bénéfice d'aucune aide conséquente pour lutter contre le terrorisme. Les citoyens du pays ne font que riposter avec leurs maigres moyens. Toutefois, à l'instar d'autres pays du Sahel, les importantes difficultés du Burkina Faso ne lui permettent pas de venir seul à bout du terrorisme. La collaboration est la seule voie menant à la réussite. L'espoir est donc que l'UIP prenne des décisions courageuses pour soutenir les pays du Sahel et au-delà dans leurs efforts pour apporter une solution aux dangers menaçant la région. Les moyens de réussir existent. Il suffit de ne pas se contenter de préliminaires et de passer au vif du sujet.

Depuis que *L'Appel du Sahel* a été lancé, il s'est dit beaucoup de choses, qui ont de toute évidence touché le cœur des personnes concernées. Ces discussions semblent toutefois avoir été vaines, car il n'apparaît aucun signe visible ou tangible de mesure spécifique ayant été prise. Le délégué du Burkina Faso se fait l'écho de l'appel de Mme Vadai à remplacer les réunions de haut niveau par des mesures concrètes et à aller sur le terrain soutenir plus efficacement les Sahéliens.

M. R. Lopatka (Autriche) rappelle que *L'Appel du Sahel* s'est toujours efforcé, en tant qu'initiative parlementaire, de prêter une oreille attentive à l'avis exprimé par tous les pays du Sahel pour comprendre quel type particulier de soutien leur était nécessaire sur le terrain, tout en consultant les experts de l'ONU et de la société civile.

Une évaluation objective oblige à conclure que, depuis le premier Sommet, les problèmes régionaux se sont intensifiés, que de nouveaux centres terroristes ont vu le jour et que les institutions démocratiques ont fléchi. Pour riposter, le Groupe consultatif doit intensifier son appui à ceux qui prennent le contrepied de ces tendances, poursuivre son partenariat avec l'ONU et inciter les différents pays représentés en son sein à continuer à apporter leur soutien.

Il ne suffit pas de garantir la sécurité pour lutter contre le terrorisme. Il faut également fournir de la nourriture, de l'eau potable, des soins médicaux, de l'instruction et des perspectives d'emploi, ainsi que lutter contre la corruption et promouvoir une croissance économique durable.

M. D. Alamos (Chef du Bureau du Programme sur l'engagement parlementaire du Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT)) déclare que le Bureau du Programme sur l'engagement parlementaire créé à Doha en 2021 a été conçu pour renforcer les fonctions de base des parlements dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, en accordant une place particulière au Sahel.

Le BLT a organisé des dialogues parlementaires de haut niveau dans toute la région, coordonné l'assistance technique et le renforcement des capacités et contribué à des projets d'assistance législative aux côtés de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). L'accord liant l'ONUDC, le BLT et l'UIP constitue un élément important du travail en cours.

Le BLT a créé à l'intention des assemblées parlementaires un mécanisme de coordination de la lutte contre le terrorisme dont les 17 membres, qui représentent des pays du monde entier, ont décidé de faire de l'Afrique et du Sahel leur priorité absolue.

Le BLT, l'Union parlementaire africaine et le Conseil consultatif du Qatar ont organisé une conférence de haut niveau visant à comprendre la menace terroriste en Afrique. Cette conférence a décidé de mettre sur pied un groupe de travail chargé de la lutte contre le terrorisme en Afrique, par l'intermédiaire duquel le BLT achemine son assistance technique aux États africains.

Mme S. Ataullahjan (Canada) regrette que le Sahel soit une région troublée par les pénuries chroniques de nourriture, exacerbées par les changements climatiques, la violence ethnique, la corruption, le terrorisme et les coups d'État.

Peu d'évolutions positives sont décelables en dépit de gros efforts de financement et de développement. Sans espoir, rien ne pourra probablement changer. Mme Ataullahjan se demande donc s'il ne faudrait pas repenser l'optique adoptée au Sahel et si les factions concernées montrent un quelconque intérêt pour l'instauration de la paix.

M. A. Golroo (République islamique d'Iran) exhorte la communauté internationale à aider le Sahel à enrayer l'avancée préoccupante du terrorisme. La mondialisation du terrorisme d'État par les États-Unis d'Amérique et leurs alliés, dont Israël, pose également problème.

Certains pensent que l'intervention militaire est la seule solution pour combattre le terrorisme. D'autres estiment que des facteurs plus larges, notamment la culture, jouent également un rôle.

Tous ceux qui contreviennent au droit international doivent être considérés comme des terroristes. Au Sahel, les États-Unis d'Amérique, leurs alliés et des groupes de mercenaires favorisent certains pouvoirs. La *Pan Sahel Initiative* des États-Unis, qui a prétendu faire du Sahel un havre de paix à l'abri des terroristes, a en fait contribué à alimenter le terrorisme dans la région même qu'elle tentait de protéger.

La coopération internationale est indispensable pour régler les défis urgents du Sahel en matière de terrorisme. La sécheresse induite par les changements climatiques a intensifié la misère et l'insécurité dans la région. Les solutions passent notamment par de plus gros investissements dans les ressources humaines, la formation et l'école publique.

M. A. Yagoubi (Assemblée parlementaire de la Méditerranée), s'exprimant par liaison vidéo, déplore que les médias oublient fréquemment le Sahel en dépit de la situation préoccupante de cette région en matière de sécurité, mais aussi des nombreux coups d'État et du nombre élevé de décès liés au terrorisme qui s'y produisent.

Le travail réalisé par les assemblées parlementaires ayant pris part à la première année de *L'Appel du Sahel* a été évalué. L'UIP, le Parlement arabe et le CIP G5-Sahel ont contribué aux résultats positifs obtenus. Il y va désormais de la responsabilité de tous de porter à fruit le travail de fond déjà réalisé.

Les importantes ressources naturelles du Sahel et la jeunesse de sa population, impatiente de réaliser ses ambitions, recèlent un fort potentiel. Malheureusement, des puissances étrangères et des groupes mercenaires, terroristes et criminels de la région sont bien décidés à défendre leurs propres intérêts sans égards pour ceux des populations locales. Ces groupes, qui opèrent parfois de l'intérieur même des structures militaires de l'État, contribuent à exacerber la violence et la haine.

Il faut donc en premier lieu comprendre quels groupes terroristes et criminels sont impliqués et comment ils s'y prennent pour continuer à se développer. Parmi les facteurs importants de leur réussite figurent notamment leur implication dans l'économie souterraine, leurs recours aux nouvelles technologies et leur aptitude à distribuer les bénéfices de leur travail aux populations locales. Cette façon de procéder leur permet de se présenter comme des participants légitimes à la gouvernance d'un certain nombre de pays, ce qui nuit à la stabilité et à la sécurité de la région.

Il est important de continuer à collaborer avec les institutions des Nations Unies et à participer aux réunions pertinentes, tout en évitant le chevauchement des efforts pour optimiser les résultats et garantir l'utilisation la plus efficace possible du financement disponible. À l'avenir, le travail devra porter prioritairement sur le rétablissement de la démocratie à l'échelon national et la cessation des prises de pouvoir par l'intermédiaire de coups d'État, le respect de la Charte des Nations Unies, le renforcement de la sécurité, de l'éducation, de l'implication des collectivités locales, du développement économique et social, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques et la lutte contre la corruption.

Le Sommet est suspendu à 15 h 45 en raison de problèmes techniques et reprend à 16 heures.

M. A. Alharbi (Arabie saoudite), membre du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, estime important de faire preuve de solidarité avec les Sahéliens, confrontés à la violence, à l'extrémisme et aux changements climatiques.

En 2015, l'Arabie saoudite a créé la Coalition islamique militaire pour combattre le terrorisme, qui rassemble des dizaines de pays, dont 25 pays africains. L'Arabie saoudite finance des activités dans le secteur militaire, par exemple au moyen d'une donation de 100 millions d'EUR promise lors d'un sommet à Paris. Le Fonds saoudien pour le développement a financé au Sahel un vaste éventail de projets d'un montant total dépassant 1 milliard d'USD.

Lorsque la mission de maintien de la paix de l'ONU prendra fin en décembre 2023, les États et les parlements ayant soutenu le Sahel devront collaborer pour que ce soutien perdure. L'ONU, l'UIP et toutes les organisations doivent mettre en commun l'aide qu'elles offrent à la région pour surmonter ses difficultés. L'Arabie saoudite continuera à contribuer à ces efforts.

M. B.N. Tankoano (Secrétaire exécutif du CIP G5-Sahel) regrette de n'avoir pour l'instant vu aucune trace des activités du BLT sur le terrain au Sahel. Il demande à M. Alamos de dire aux hauts responsables de l'ONU que les pays du Sahel attendent beaucoup du BLT et souhaitent que les ressources consacrées à l'engagement parlementaire soient déployées pour soutenir *L'Appel du Sahel*, tout particulièrement la prochaine phase, qui portera sur la mobilisation des fonds requis par la mise en œuvre de projets précis.

M. M. Omar (Conseiller principal auprès du Secrétaire général de l'UIP) se félicite que l'accord entre l'UIP, le BLT et l'ONUDC soit relancé. Il invite M. Tankoano à la réunion de coordination avec les représentants de l'ONU qui aura lieu le lendemain, dont les résultats seront communiqués au Groupe consultatif.

Séance 2 – Les jeunes générations du Sahel : la lutte pour se faire entendre

Mme E.T. Muteka (Namibie), membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, conduit la deuxième séance en tant que modératrice.

La modératrice salue la jeune génération de Sahéliens, des hommes et des femmes de talent confrontés à des difficultés énormes dans des domaines tels que l'accès à l'emploi, l'éducation et les soins de santé. Ils subissent souvent le chômage, qui augmente leur vulnérabilité à l'attrait des migrations irrégulières ou au recrutement par des groupes terroristes. La survie des filles et des adolescentes se ressent également fortement des conflits, de la violence, de l'insécurité et du manque de perspectives en matière d'éducation. Un jeune sur deux seulement au Sahel sait lire et écrire (la moitié environ de la moyenne panafricaine) et un Sahélien sur trois seulement finit l'éducation secondaire.

Les femmes jouent un rôle central dans la sécurité alimentaire et la résilience de la société, mais leur position économique doit être améliorée, car il persiste de profondes inégalités entre les sexes, qui entravent leur autonomisation.

M. A. Dagamaissa (Chargé de programme d'*International Alert*) explique qu'*International Alert* est une organisation internationale de la société civile, qui aide les individus impliqués dans un conflit à trouver des solutions pacifiques et à créer pour leur famille et leur collectivité un monde pacifique dans lequel les divergences se résolvent sans violence. *International Alert* œuvre au Sahel depuis 2013, et aux côtés de l'UIP depuis 2021, en proposant sur le terrain des conseils, des orientations et des connaissances spécialisées en matière de sécurité régionale.

Depuis qu'a été lancé *L'Appel du Sahel*, les partenariats noués par *International Alert* reposent sur des discussions, une analyse et une réflexion approfondies concernant les problèmes posés, qui sont suivies de propositions précises de soutien à apporter aux Sahéliens confrontés à l'extrémisme violent.

En dépit de ses riches ressources naturelles, la région subit des difficultés complexes et reliées entre elles. La détérioration de la situation en matière de sécurité, l'incidence de plus en plus grave des changements climatiques, les chocs économiques et politiques, mais aussi la menace permanente du terrorisme et de l'extrémisme violent ralentissent les progrès.

Les femmes et les jeunes composent la majorité de la population du Sahel, mais demeurent exclus des processus de prise de décision. Cette situation s'explique par de nombreux facteurs, qui continuent à élargir le fossé entre les citoyens et leurs représentants élus, à affaiblir les institutions de la gouvernance et à exacerber les tensions sociales. Plus de 230 millions de Sahéliens ont moins de 24 ans. En dépit de leur nombre, ils se trouvent tout en bas de l'échelle, qu'elle soit politique, sociale ou économique. Les femmes et les jeunes se heurtent à un grand nombre de barrières lorsqu'ils tentent de trouver une place sur la scène politique et économique. Les élites actuelles, en général composés d'hommes d'un certain âge, conservent leur mainmise sur les leviers du pouvoir. Les gestes symboliques demeurent plus fréquents que les actes veillant à ce que les femmes et les jeunes soient réellement représentés. Souvent les femmes et les jeunes n'ont pas les qualifications requises pour participer de façon formelle à la vie politique et à la prise de décision concernant les affaires publiques. Parmi les facteurs sous-tendant ce manque de qualifications figurent la marginalisation économique des femmes et des jeunes, le manque d'accès à l'éducation (particulièrement pour les filles), l'attitude patriarcale et les convictions religieuses conservatrices qu'exprime l'influence exercée par les dirigeants religieux sur l'élite politique et décisionnaire. Dans le cas des jeunes, ces mêmes facteurs sont exacerbés par l'absence de quotas liés à l'âge dans les instances de représentation, les restrictions concernant l'âge auquel il est autorisé de se lancer officiellement dans la vie politique, le manque d'expérience préalable et les coûts élevés de l'engagement politique. Le chômage et le sous-emploi rendent les jeunes particulièrement vulnérables au recrutement par des groupes armés ou au départ sur les itinéraires d'émigration de plus en plus dangereux qui mènent en Europe.

Plusieurs initiatives ont tenté d'améliorer la représentation politique des femmes et des jeunes au Sahel, notamment des lois imposant la parité entre les sexes ou des quotas de femmes dans la vie politique et des stratégies proposées par les organisations de la société civile.

International Alert a collaboré avec des représentants des secteurs privé et public pour réfléchir à la façon dont ils pourraient aider les jeunes à apporter efficacement leur contribution à la prise de décision, ainsi qu'au développement de leur collectivité locale. Six recommandations ont été formulées.

En premier lieu, les normes actuelles doivent être mises en œuvre et il faut renforcer les institutions pour améliorer la gouvernance démocratique et l'engagement citoyen. Des stratégies novatrices doivent être élaborées pour réussir à appliquer des méthodes renforçant la démocratie et la gouvernance inclusive, notamment l'égalité des sexes et l'implication des femmes et des jeunes dans la vie politique.

Ensuite, pour que les femmes et les jeunes soient en mesure de prendre réellement part à la prise de décision politique, il faut renforcer leurs compétences pour qu'ils gèrent mieux les conflits et soient aptes à plaider en faveur de leur intégration aux plus hautes fonctions de l'administration publique.

Par ailleurs, il faut renforcer les capacités des mouvements de femmes et de jeunes existants. La solidarité interpartis entre les femmes occupant un poste à responsabilités doit aussi être encouragée, tout comme les liens entre les jeunes membres de l'élite et leurs contemporains frappés d'exclusion.

En outre, les services sociaux et les initiatives du secteur privé doivent être améliorés. L'éducation des jeunes et des filles constitue un élément clé pour autonomiser ces groupes et leurs collectivités, ainsi que les faire participer à la société civile. Rendre les jeunes moins vulnérables à l'extrémisme violent passe également par l'accès à des emplois de qualité.

De surcroît, des initiatives multi-institutionnelles doivent être prises, notamment des interventions bipartites dans les médias, ainsi que des stratégies novatrices portant sur le statut socio-économique des femmes.

Enfin, les femmes doivent promouvoir la prévention des conflits et la consolidation de la paix en tant qu'éléments essentiels pour préserver la paix et la sécurité dans tout le Sahel.

Les réunions antérieures ayant mis précisément le doigt sur les défis de la région, il serait bon de rassembler tout ce matériel dans un document unique susceptible de servir de feuille de route garantissant que soit préservé l'élan permettant de trouver des solutions sur le terrain.

Mme C.I. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires et membre de droit du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, déplore que les femmes et les filles subissent de façon disproportionnée les conséquences des situations qui, au Sahel, exigent une intervention militaire. Elles sont toutefois aussi les principales porte-parole du changement social et de la paix dans leur collectivité. Améliorer leurs conditions de vie est un droit inaliénable et un élément fondamental du développement économique et social.

Des millions d'enfants ont besoin d'aide humanitaire et de protection en raison des conflits armés et de la crise climatique. L'insécurité et les déplacements répandent la crise jusque dans des régions reculées disposant de peu d'infrastructures et de ressources, où les enfants n'ont déjà qu'un accès limité à des services de base. Les femmes et les filles représentent une large part du nombre extrêmement élevé de personnes contraintes de quitter la région ou de fuir à l'intérieur de cette dernière pour se réfugier dans des camps ou auprès de groupes déjà vulnérables. Toutefois, grâce au soutien de la communauté internationale, la position des femmes est plus solide et elles jouent un rôle important de gardiennes de la paix et de négociatrices, y compris dans les zones reculées. Au Nigéria, par exemple, un mouvement de femme a mis un terme à l'utilisation des femmes comme bombes humaines et incité les femmes à se joindre à des équipes assurant la sécurité dans les zones rurales.

Pour que les problématiques soient examinées dans une perspective de genre, les femmes doivent être présentes à des sommets comme le sommet en cours. L'intervention humanitaire visant à endiguer la crise au Sahel doit être renforcée. Il faut également investir à court et long termes, tout particulièrement dans le développement durable et les stratégies pour garantir la sécurité et l'amélioration de la gouvernance, domaines qui contribuent tous à la consolidation de la paix dans la région, tout particulièrement pour les femmes et les filles.

Un délégué de la Zambie déclare que la stabilité règne partout ou nulle part et que les institutions onusiennes et les groupes tels que l'Union africaine ou la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) doivent collaborer pour veiller à ce que les Sahéliens aient les ressources requises pour prévenir le terrorisme. La stabilité et la paix exigent la mise en œuvre interdépendante de mécanismes de contrôle internationaux fondés sur des règles,

notamment le désarmement, la non-prolifération et le contrôle des armements. La coopération et la diplomatie internationales garantissent quant à elles le respect des accords et des traités, ce qui constitue un élément fondamental pour réaliser une croissance durable. Un tel progrès permettra aussi aux jeunes de faire entendre leur voix. Les parlements doivent contrôler la mise en œuvre de tels accords et traités par leur gouvernement.

Un délégué du Maroc rappelle les défis à relever par le Sahel, parmi lesquels l'extrémisme, la faim, la corruption, le détournement de l'aide internationale et l'absence de perspectives.

Le Sahel est une région riche en ressources sur un continent qui en est riche également. Presqu'un quart de la population mondiale vit en Afrique. La majeure partie des Africains sont des jeunes qui ont un potentiel et un degré d'instruction élevés, que convoitent les régions vieillissantes du monde telles que l'Europe.

Il y a fort à parier que si les pays plus riches cessaient d'exploiter les ressources naturelles de l'Afrique, l'aide deviendrait superflue. Si les pays d'Afrique étaient respectés et leurs ressources utilisées dans l'intérêt des Africains, le résultat serait le suivant : l'Afrique se développerait ; les jeunes, dont les filles, auraient accès à une instruction de qualité, ce qui les dissuaderait de devenir des terroristes et aucun Africain ne perdrait plus la vie en tentant de traverser la Méditerranée. Aujourd'hui, par contre, l'écrasante majorité des migrants sont originaires d'Afrique et une fraction d'entre eux seulement arrive dans les pays qu'ils cherchent à atteindre.

En outre, les conflits que connaît actuellement la région ont été la conséquence d'interventions militaires extérieures. Les conflits sont alimentés par les armes en provenance de pays occidentaux, dont les livraisons peuvent facilement être suivies par satellite, ce qui n'est toutefois pas fait.

Un représentant de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) déclare que les crises politiques qu'a récemment connues l'Assemblée parlementaire ont été provoquées par l'incapacité des gouvernements civils à lutter contre le terrorisme, provoquant des coups d'État. Sept chapitres africains de l'APF sont actuellement suspendus en raison de l'écroulement de leur ordre constitutionnel. Trois de ces cas peuvent être imputés au terrorisme. Bien que l'APF ne soit plus en mesure de travailler sur le plan politique avec les pays suspendus, la coopération interparlementaire se poursuit en vertu d'une approche pragmatique.

En 2022, l'APF a organisé un parlement régional des jeunes, auquel a pris part, non seulement le Sahel, mais l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Le parlement des jeunes et les organisations de la société civile ont réfléchi aux solutions permettant de créer parmi les jeunes une avant-garde proposant des modèles alternatifs à ceux du terrorisme. Ils ont relevé que la généralisation du terrorisme en Afrique de l'Ouest peut être partiellement attribuée à la capacité des terroristes à s'adapter aux efforts internationaux pour les combattre.

L'APF soutient *L'Appel du Sahel*, mais suggère que davantage de pays y prennent part en raison de l'expansion récente du terrorisme dans la région.

Une déléguée du Chili voit des similitudes entre le langage utilisé lors du Sommet pour évoquer la lutte contre le terrorisme et celui qui est utilisé en Amérique latine pour défendre les groupes vulnérables et, plus largement, la stabilité, ainsi que pour lutter contre la pauvreté, le trafic de stupéfiants et l'absence de perspectives d'emploi, qui poussent les jeunes à rejoindre des groupes extrémistes.

Il est également important de prendre conscience des dégâts généralisés que provoquent les activités illicites, qui sont toutefois lucratives pour des groupes bien particuliers.

Tout comme les extrémistes tentent de prendre le contrôle du Sahel et de jeter à bas ses démocraties, le Chili est lui aussi victime de gangs et de groupes armés criminels internationalement connus. Les démocraties doivent donc être renforcées par le biais d'initiatives telles que le présent sommet. Ceux qui participent à la lutte contre le terrorisme et la violence doivent prendre des décisions difficiles et collaborer d'une région et d'un continent à l'autre en donnant la priorité à l'exigence fondamentale des citoyens, à savoir l'aspiration à la sécurité et à la paix.

Il faut relever à l'échelon international les défis de la lutte contre le terrorisme et des migrations irrégulières en instaurant des partenariats transfrontières soigneusement coordonnés, tout particulièrement avec les pays ayant adopté des politiques efficaces contre ces deux fléaux.

Un délégué du Kenya, tout en reconnaissant la tragédie que vit le Sahel et en appelant à agir immédiatement, estime que le Sommet devrait aussi réfléchir aux moyens de lutter contre les menaces terroristes qui se manifestent dans le reste de l'Afrique, tout particulièrement l'Afrique de

l'Est. La misère et le trafic de stupéfiants vont de pair avec le terrorisme. Les individus victimes de la traite n'ont souvent pas d'autre choix que de rejoindre un groupe terroriste, en commettant souvent des attentats dans leur propre pays. Les participants au Sommet doivent lancer de nouveaux programmes et initiatives pour briser ces liens. Pour éviter de tenir constamment des conférences qui ne débouchent sur rien, il faut proposer autant de solutions précises que possible.

Séance 3 – L'Appel du Sahel : le développement est la solution

M. M. Bouden (Algérie), membre du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, conduit la troisième séance en tant que modérateur.

Le Modérateur déplore la menace directe que la récente recrudescence du terrorisme à l'encontre de cibles civiles et militaires fait peser sur le développement, la sécurité et la paix, en Afrique et au-delà. Les conditions économiques, sociales et environnementales du Sahel ont contribué à intensifier l'insécurité, ce qui doit donner lieu à davantage d'efforts nationaux, régionaux et internationaux. Parmi les facteurs exacerbant le terrorisme et l'extrémisme figurent l'arrivée de militants étrangers dans la région, la généralisation de la haine et de l'idéologie extrémiste sur les plateformes numériques, le trafic de stupéfiants, les migrations irrégulières, le sous-développement, les coups d'État et l'affaiblissement des institutions.

Toutes les institutions doivent contribuer à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Il se révélera aussi important d'offrir aux citoyens de nouvelles perspectives en matière d'éducation et d'emploi.

L'Algérie s'est toujours montrée solidaire du Sahel pour ce qui est de la lutte contre le terrorisme. Le pays a également accueilli une réunion de *L'Appel du Sahel*, à laquelle des dizaines de parlementaires, d'experts et de dirigeants traditionnels ont tenu des échanges interactifs portant sur les besoins des groupes vulnérables et des femmes. Les mots contenus dans *L'Appel du Sahel* doivent maintenant être traduits en actes.

M. B.N. Tankoano (Secrétaire exécutif du CIP G5-Sahel), accompagnant ses observations d'une présentation numérique, s'interroge sur les priorités qui doivent être fixées dans le soutien à apporter au Sahel. Selon le Comité international de la Croix-Rouge, l'attention mondiale, en se focalisant sur la question de la sécurité au Sahel, a relégué dans l'ombre la tragédie de millions de familles luttant pour leur survie en raison des pénuries alimentaires. Le niveau des déplacements augmentant dans la région, cette dernière constitue d'ores et déjà un terreau fertile pour la radicalisation et l'extrémisme.

La misère est la cause profonde du problème. La solution consiste à ne plus se focaliser exclusivement sur les questions militaires et de sécurité tout en intensifiant le soutien au développement. Les pays du Sahel bénéficient d'une aide qui se monte à 7 % environ de leur PIB, l'Union européenne (UE) figurant parmi les plus gros donateurs. Ces pays occupant néanmoins les toutes dernières places des classements mondiaux du développement humain, il convient de s'interroger sur les raisons expliquant que ce gros effort de financement du développement n'atteigne pas ses objectifs.

La recherche (notamment un rapport du Sénat français sur le Mali et un rapport de la Commission européenne sur le Niger) donne à penser que les grandes quantités de temps et d'argent investies dans ces pays ont eu peu d'effets discernables sur des politiques précises, des initiatives en faveur du développement, ou encore l'objectif plus général de mettre un terme à la stagnation économique, à l'appauvrissement et à l'instabilité régionale. La Banque mondiale a également révélé en 2016 que les revenus par habitant des pays du Sahel étaient désormais en-deçà du niveau auquel ils se situaient à l'époque de l'indépendance post-coloniale. Cette situation s'explique en partie par l'insécurité suscitée par les conflits internes et transfrontières, la traite et les flux massifs de migrants. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a indiqué qu'en juin 2023, plus de cinq millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur du Sahel, réfugiées ou demandeuses d'asile, et qu'un tiers de la population de la région avait un besoin urgent d'aide ou de protection. Le phénomène de la corruption, déjà ancien, l'intensité des changements climatiques, l'usage inapproprié de l'aide financière et l'ingérence de puissances étrangères ont également dégradé le rapport entre l'aide investie et les résultats obtenus en matière de développement.

La région ne bénéficie d'aucun investissement étranger direct. La majeure partie des pays du Sahel figurent tout en bas du classement pour ce qui est des investissements mondiaux, l'activité terroriste ayant considérablement entravé le développement industriel au cours de ces 10 à 15 dernières années. Les coûts d'opportunité des investissements du secteur public financés par la fiscalité sont par ailleurs élevés en raison des fortes dépenses militaires des zones de conflit.

La région est confrontée à de grosses difficultés pour ce qui est de l'éducation, de l'emploi des femmes et de l'énergie. Peu d'enfants, et encore moins de femmes, terminent l'école. Des inégalités de genre plus générales entravent aussi l'autonomisation des femmes. Le niveau d'électrification se situe à peu près à la moitié de la moyenne panafricaine et, dans les zones rurales, il est plus de trois fois inférieur à la moyenne.

Le Sahel arrive aussi difficilement à subvenir à ses propres besoins alimentaires, bien que la vaste majorité de la région soit composée de terres agricoles.

En théorie, le potentiel d'extraction de ressources naturelles pourrait constituer une part importante de la solution aux difficultés rencontrées par le Sahel. Dans la pratique, toutefois, l'exploitation de ces ressources ne se révèle possible que par le biais de sociétés minières étrangères, qui ne reversent parfois pas plus de 2 % de leurs bénéfices au pays hôte.

Les initiatives de développement futures prises dans le cadre de *L'Appel du Sahel* pourront s'appuyer sur la main-d'œuvre de la région, qui est jeune et augmente rapidement. Les initiatives peuvent également se fonder sur les structures existantes, telles que l'*Alliance Sahel*, pour autant que les Sahéliens soient mis en condition de gérer leurs propres projets de développement, de nature à permettre à la population de la région de s'aider elle-même. Les principes devant inspirer ce type de projet sont les suivants : en premier lieu, les bénéficiaires doivent pouvoir s'approprier le soutien qu'ils reçoivent et exercer un réel contrôle sur ce dernier, afin de décider exactement de la voie de développement qu'ils souhaitent suivre. Ensuite, les donateurs doivent autoriser les États bénéficiaires à intégrer librement les fonds mis à disposition dans leurs plans nationaux de développement. Enfin, les projets doivent être mieux harmonisés les uns avec les autres ainsi que gérés sur la base des résultats et d'une responsabilité partagée. Hors de ces conditions, aucune aide n'apportera jamais de résultat positif en matière de développement.

Les priorités actuelles du Sahel sont les suivantes : améliorer la gouvernance en consolidant les États du Sahel actuellement confrontés à des difficultés, prévenir et endiguer les conflits violents, continuer à soutenir les pays luttant contre le terrorisme, y compris en octroyant du financement aux pays qui en ont besoin, veiller à accompagner les nombreux jeunes de la région pour qu'ils décrochent des emplois de qualité, y compris dans le secteur privé, donner aux femmes et aux filles les moyens de s'ouvrir des perspectives et d'aider les autres à faire de même et contribuer à la restructuration des secteurs privé et agricole.

M. A.G. Luzzi (Spécialiste de la gestion des programmes de l'ONUDC) se félicite de la collaboration avec l'UIP, qui a permis à l'ONUDC d'étendre ses contacts avec le gouvernement aux parlementaires, et de contribuer à *L'Appel du Sahel* en apportant ses connaissances techniques. Ensemble, l'UIP et l'ONUDC ont publié des dispositions législatives types et mis à la disposition des parlementaires le registre de la législation anti-terroriste de l'ONUDC.

Les militaires interviennent fréquemment aux lendemains d'attentats terroristes pour fournir un appui initial aux structures de la justice pénale civile. Les partenariats interagences sont donc importants pour que les militaires disposent de compétences telles que le recueil de preuves recevables devant les tribunaux. Ces partenariats contribuent également à l'ODD 16 et à la priorité qu'il accorde à la paix et à des institutions efficaces.

L'ONUDC se tient prêt à aider les pays du Sahel à riposter au terrorisme en renforçant leurs capacités en matière de justice pénale sur le plan de principes aussi importants que l'état de droit, la régularité de la procédure, les considérations de genre et les droits de l'homme. Les parlementaires doivent apporter leur contribution en élaborant des lois globales de lutte contre le terrorisme renforçant ces principes à l'échelle nationale. L'ONUDC peut également aider les parlementaires et les gouvernements en leur prodiguant des conseils concernant la procédure de ratification des 19 instruments juridiques de lutte contre le terrorisme, faciliter l'examen de la législation et proposer des stratégies de lutte contre le terrorisme.

Pour garantir qu'elles se remettent rapidement des chocs, les collectivités locales doivent dialoguer avec les chefs traditionnels et la société civile en général en abordant les causes sous-jacentes de la radicalisation, en renforçant la confiance et en évitant que l'extrémisme ne s'enracine.

Dans le cadre de son programme mondial consacré aux femmes, aux jeunes et aux victimes du terrorisme, l'ONUDC a adopté des approches sensibles au genre permettant aux femmes de jouer pleinement leur rôle dans la lutte contre le terrorisme. Ces approches passent notamment par l'éducation des femmes, pour leur apprendre à reconnaître les signes de radicalisation, la promotion des critères de sensibilité au genre lors des procès pour terrorisme et la formation de centaines de responsables politiques dans le monde entier.

Bien que les jeunes soient exposés aux narratifs d'intolérance glorifiant la violence, ils peuvent aussi contribuer à faire connaître des contre-narratifs détournant leurs pairs du terrorisme. Par exemple, l'ONUDC a créé un réseau de jeunes praticiens du droit et de la justice pénale pour contribuer à l'instauration d'une culture commune de la paix et de la confiance mutuelle. L'ONUDC peut également collaborer avec les gouvernements, les dirigeants religieux et la société civile du Sahel pour y reproduire les initiatives ayant donné de bons résultats en Asie en matière de prévention de l'extrémisme violent.

En œuvrant aux côtés des victimes du terrorisme et des associations qui les représentent, l'ONUDC a contribué à répondre aux besoins des victimes, par exemple l'accès à la justice, les dommages et intérêts et l'aide, ce qui a permis à la société tout entière de mieux comprendre le terrorisme et ses effets. Ce type de travaux s'inscrit dans le cadre de l'engagement pris par l'ONUDC d'investir dans un Sahel plus stable, prospère et sûr.

M. M. Omar (Conseiller principal auprès du Secrétaire général de l'UIP) rappelle que le sentiment que les responsables politiques avaient laissé tomber la région a poussé *L'Appel du Sahel* à explorer d'autres solutions auprès de chercheurs de diverses disciplines. À une occasion, les représentants du Sahel se sont rendus à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN).

Grâce à leurs visites et à leurs séjours plus prolongés au Sahel, les membres du Groupe consultatif ont débattu des difficultés rencontrées par la région avec des Sahéliens ayant une expérience directe pertinente à partager et rarement conviés à des réunions internationales, entre autres d'anciens terroristes. De ce fait, certains membres du Groupe consultatif ont conclu que la détérioration de l'environnement crée un vide qui est souvent rempli par les activités extrémistes. D'autres, dans un premier temps convaincus que la religion constituait un facteur crucial pour comprendre le recrutement dans les mouvements terroristes, avaient réalisé qu'il suffisait, pour recruter des Sahéliens, de leur offrir une incitation financière ou autre modeste étant donné la dureté des conditions de vie de certains d'entre eux.

L'une des découvertes importantes qui a été faite est que les efforts et les ressources considérables déployés par les divers pays et organisations désireux d'améliorer le sort de la région relèvent davantage de la compétition que du partenariat.

En ce qui concerne des questions telles que les riches ressources naturelles du Sahel et l'exploitation de son peuple, la priorité a été donnée à déterminer dans quelle mesure les peuples pouvaient renoncer à développer les ressources militaires au bénéfice d'une approche entièrement axée sur le développement.

Même si l'occupation sous une forme ou une autre semble être le destin inéluctable du Sahel, les visites dans la région ont donné à penser que des changements étaient en cours. Les Sahéliens veulent de l'eau potable et une éducation de qualité, des améliorations du niveau actuellement insuffisant de respect de leurs droits de l'homme, des quantités d'attention et d'implication égales à celles consacrées aux autres crises qui font la une des journaux et une reconnaissance plus importante de ce qui rend les Sahéliens identiques, en leur for intérieur, au reste du monde, en accordant moins d'importance aux différences extérieures. La communauté internationale doit mettre en œuvre ses activités en faveur du développement avec une plus grande intensité et clarté afin que les Sahéliens ordinaires en sentent nettement les effets.

La recherche de solutions est entravée par des forces œuvrant en sens contraire. Certains considèrent le conflit comme le problème central et estiment que le développement ne peut pas progresser sans une baisse du niveau de corruption. D'autres soulignent que les Sahéliens ne peuvent pas accéder en toute indépendance à leurs ressources naturelles, dont les produits peuvent contribuer à lutter contre la corruption et à résoudre le conflit.

Le document final du Sommet recommandera la mise en œuvre de projets précis. Il est possible d'intégrer ces projets dans les grandes orientations de travail actuelles de l'UIP sur des sujets contribuant de façon évidente à lutter contre le terrorisme (notamment l'amélioration de la gouvernance ou l'égalité) et qu'étudient actuellement la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale ainsi que la Division des programmes de l'UIP.

Une fois que le Groupe consultatif aura débattu des recommandations et les aura approuvées, conformément à l'approche fondée sur des éléments probants qui est la sienne, un nouveau comité ad hoc sera proposé, géré par le secrétariat du Groupe consultatif et par celui du G5-Sahel. Ce comité, qui se consacrera exclusivement au Sahel, contrôlera le degré de mise en œuvre des projets recommandés dans le document final.

En investissant du temps et des ressources dans ce nouveau comité, les parlementaires prouveront que la paix et la sécurité du Sahel contribuent directement à la paix et à la sécurité mondiales. Les Sahéliens seront aussi libres d'écrire leur propre histoire, ce qui mettra un terme à un schéma de comportement autorisant le monde à ignorer ou oublier rapidement les tragédies lorsqu'elles se produisent en Afrique.

Le basculement vers la mise en œuvre de projets précis contrastera avec les habitudes du passé, en vertu desquelles les déplacements des décisionnaires sillonnant le monde pour se rendre à des réunions sur la lutte contre le terrorisme étaient quasiment une fin en soi. À l'avenir, les parlementaires devront nouer des partenariats avec les gestionnaires des projets sur le terrain et suivre l'évolution des projets pour s'assurer de leur bonne fin, notamment en institutionnalisant les relations à l'échelon national entre le parlement et l'exécutif concernant le financement requis par les mesures de lutte contre le terrorisme et leur mise en œuvre efficace. Dans la même veine, les pays qui investissent de façon importante dans la lutte contre le terrorisme, notamment l'Arabie saoudite et la Chine, seront invités à coordonner leurs activités plus étroitement avec l'ONU, l'UIP et les organisations de la société civile.

Le document final du Sommet lancera donc à tous les États une invitation à prendre des engagements précis pour améliorer la situation au Sahel.

M. D. Naughten (Irlande), Président du Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie, annonce avoir convié, dans le cadre de l'initiative de la *Science au service de la paix*, les Sahéliens et des scientifiques de renom pour qu'ils réfléchissent au moyen d'éliminer les causes de conflit des discussions. L'expérience de consolidation de la paix propre à l'Irlande et les activités menées par le Groupe de travail en matière de gestion de l'eau ont révélé qu'il est possible d'établir et de consolider une relation de confiance lorsque des facteurs tels que les différences culturelles cèdent le pas à une approche exclusivement orientée sur la recherche de solutions. Lors d'une réunion antérieure à Bahreïn, les participants irlandais et sahéliens ont également convenu de l'importance de l'existence d'initiatives menées par les Africains sur la base de l'expérience de leurs collectivités locales.

En ce qui concerne les actions à mener, le document de *L'Appel du Sahel* peut être officiellement présenté, débattu et adopté par les parlements du monde entier. Les parlementaires pourront ensuite veiller à ce que les gouvernements sur lesquels ils exercent leur contrôle agissent de façon coordonnée et globale à l'échelle internationale pour que les projets recommandés par le Sommet voient le jour. Au lieu de se concentrer exclusivement sur les questions de sécurité, les interventions orientées sur les projets doivent tenir compte de questions telles que la crise alimentaire du Sahel ainsi que le nombre alarmant d'enfants n'ayant pas accès à l'instruction en raison des fermetures d'écoles.

L'UIP doit organiser des réunions donnant aux parlementaires et aux responsables gouvernementaux la possibilité de se faire une meilleure idée des besoins des Sahéliens en écoutant des Sahéliennes et des jeunes Sahéliens de talent. Donner la priorité à la hausse du niveau d'alphabétisation peut par exemple être considéré comme une condition de base pour améliorer les perspectives globales de la région.

M. Naughten veillera à ce que le Parlement irlandais débatte du document de *L'Appel du Sahel* et l'adopte, le défende auprès de l'UE et des institutions onusiennes et aide d'autres parlements du monde à faire de même. Il appelle toutes les personnes présentes à s'engager dans le même sens.

Le Sommet se termine à 17 h 45.

Débat paritaire

Je prends soin de faire ma part : les hommes parlementaires assument des responsabilités égales en matière de tâches au sein du foyer

MERCREDI 25 OCTOBRE 2023

(matin)

Le débat est ouvert à 9 heures, sous la conduite de Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires

La Présidente remercie toutes les délégations participantes, en particulier celles qui comprennent des parlementaires masculins. Dans la foulée de l'adoption de la Déclaration de Kigali, le débat facilitera les mesures visant à assurer l'égalité des responsabilités assumées par les hommes et par les femmes. Il est important que les parlementaires, tant les hommes que les femmes, s'intéressent à cette question. Les commissions parlementaires sur l'égalité des sexes devraient être encouragées à compter aussi des hommes dans leurs rangs. Le fait que des femmes et des hommes participent à la présente discussion témoigne de l'intérêt que suscite la question du travail non rémunéré au service du bien-être des enfants et de l'édification de sociétés plus saines, plus justes, plus égalitaires et non violentes. Les parlementaires devraient donc tirer parti de cet intérêt pour encourager le changement.

L'égalité des responsabilités familiales en pratique : exercice interactif

M. W. Van den Berg (Administrateur de *MenCare, Equimundo : Centre for Masculinities and Social Justice*), intervenant, accompagnant sa déclaration d'un diaporama numérique, propose aux participants un exercice déjà réalisé auprès de parents pour négocier l'égalité des responsabilités familiales afin de poser les bases du débat du jour. Tous les participants, qui ont dû recevoir le profil d'une personne indiquant sa profession, son sexe et ses responsabilités au sein de sa famille, sont invités à imaginer cette personne ou à penser à une connaissance qui ressemble à ce profil dans leur pays. Parmi les exemples de profils, on peut citer un homme et une femme travaillant dans l'agriculture, avec cinq enfants à charge et deux parents âgés chacun ; un homme et une femme employés de maison, avec trois enfants chacun ; un homme et une femme ouvriers, avec un enfant à charge chacun ; un homme et une femme médecins, avec trois enfants et un parent âgé chacun ; un homme et une femme avocats, avec deux enfants à charge chacun ; et un homme et une femme entrepreneurs, sans enfant. Des cercles figurent dans la marge de chaque profil. L'intervenant dit qu'il va lire à haute voix les dix questions et invite les participants à cocher le cercle figurant en face de chacune si leur réponse est affirmative. Les questions sont les suivantes : 1) Avez-vous ou aurez-vous la possibilité d'achever vos études ? 2) Avez-vous les moyens de payer quelqu'un pour prendre soin de vos jeunes enfants ? 3) Avez-vous la possibilité de rémunérer une personne pour s'occuper de vos parents âgés ? 4) Passez-vous moins d'une heure par jour avec vos enfants ? 5) Pouvez-vous rester plus d'une semaine loin de vos proches ? 6) Manquer de nourriture vous importe-t-il peu ? 7) Pouvez-vous demeurer en bonne santé sans l'intervention d'un tiers ? 8) Êtes-vous libre de choisir le moment d'avoir des enfants et le nombre de ces derniers ? 9) Pouvez-vous obtenir un prêt bancaire pour créer votre entreprise ? 10) Est-il superflu pour vous de prévoir les repas de la famille ?

M. W. Van den Berg invite les délégués à comparer leurs résultats et à indiquer, en levant la main, ceux qui ont obtenu plus de six réponses affirmatives, ceux qui en ont obtenu plus de quatre et ceux qui en ont obtenu moins de trois.

Mme A.N. Ayyoub Awadallah (Égypte) explique qu'elle n'a pas pu répondre aux questions posées, n'ayant ni enfant ni parents âgés.

Mme H. Al-Helaissi (Arabie saoudite) considère que cet exercice est révélateur et montre qu'un changement d'attitude s'impose. Le profil qui lui a été distribué était celui d'un ouvrier pauvre, travaillant à l'usine et vivant avec un enfant. Elle n'a répondu par l'affirmative qu'à la première question.

M. M. Green (Canada) dit qu'il a initialement répondu aux questions en se basant sur lui-même, mais que le profil qui lui a été distribué, celui d'un travailleur agricole qu'il a imaginé vivre au Canada, avec cinq enfants à charge et deux parents âgés, l'a poussé à réfléchir à la politique suivie par son pays à l'égard des saisonniers étrangers travaillant dans des exploitations agricoles qui proposent des produits à bas coût pour un salaire peu élevé. Cet exercice l'a conduit à réfléchir au capitalisme et au colonialisme et à l'impact des migrations à l'échelle mondiale sur les plans international et national.

Mme F.M.P. Konseibo (Burkina Faso) dit qu'elle n'a pas pu effectuer convenablement l'exercice, n'ayant plus ni parents âgés ni enfants à charge. Elle considère qu'il serait utile de lire le questionnaire ou de comparer les réponses.

M. W. Van den Berg (Administrateur de *MenCare, Equimundo: Centre for Masculinities and Social Justice*), intervenant, demande aux personnes ayant répondu par l'affirmative à plus de cinq questions de commenter leurs réponses.

Mme S. Rašković Ivić (Serbie) indique qu'elle a reçu le profil d'un médecin, père de trois enfants, avec un parent âgé. Elle explique avoir répondu par l'affirmative à toutes les questions parce que les médecins sont très bien payés en Serbie, mais qu'elle aurait répondu différemment s'il s'était agi d'une femme médecin parce que les femmes passent plus d'une heure par jour à s'occuper de leurs enfants. En Serbie, les femmes consacrent quatre heures de plus par jour que les hommes au travail de soins.

M. A. Touizi (Maroc) dit que le travailleur agricole faisant l'objet du profil qui lui a été distribué passerait du temps avec ses enfants s'il vivait au Maroc parce que ceux-ci participent aux travaux des champs. Les personnes âgées n'ont pas besoin d'être prises en charge dans le pays, car ce sont leurs enfants qui s'occupent d'elles. Les enfants veulent également poursuivre leurs études.

Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn) fait valoir qu'elle a répondu par l'affirmative à six questions sur dix concernant le profil d'un avocat ayant deux enfants à charge. Elle a répondu par la négative à la première question parce qu'un avocat doit avoir achevé ses études pour pouvoir exercer et parce qu'une formation additionnelle n'est pas nécessaire pour ce faire. L'attitude des jeunes est en train de changer, en particulier au Moyen-Orient, où les hommes effectuent de plus en plus des tâches ménagères et s'occupent de la garde des enfants. Ce changement positif résulte peut-être du fait que les femmes ont un besoin accru de valorisation et veulent que leur contribution passe par autre chose que les tâches ménagères. Les jeunes semblent également davantage conscients du fait que les enfants ont besoin de passer du temps avec leurs deux parents.

Mme S.-C. Njebarikanuye (Burundi) dit avoir pensé à son fils âgé de 30 ans, qui est marié et père d'un enfant. Elle a répondu "oui" à toutes les questions, sauf à la quatrième parce que son fils s'occupe parfois de son enfant le soir, quand sa femme étudie. Il est financièrement stable et pourra décider du nombre d'enfants qu'il souhaite avoir.

M. W. Van den Berg (Administrateur de *MenCare, Equimundo: Centre for Masculinities and Social Justice*), intervenant, dit que la déléguée de la Serbie a pointé du doigt les inégalités de genre qui existent entre les membres d'une même profession. Il invite les délégués à réfléchir au vécu de leurs compatriotes dans leur pays et à l'incidence que cela a sur leur aptitude à devenir parlementaires.

Politiques et initiatives parlementaires en faveur de l'égalité des responsabilités familiales : présentation et échange de bonnes pratiques

Mr. W. Van den Berg (Administrateur de *MenCare, Equimundo: Centre for Masculinities and Social Justice*), intervenant, accompagnant ses observations d'un diaporama numérique, dit qu'il ressort des données recueillies en vue de l'établissement de la série de rapports *L'état des*

pères dans le monde que les décisions prises par les parents pour assurer l'égalité de leurs responsabilités familiales dépendent des structures qui les entourent et de leur propre expérience. Cinq facteurs essentiels incitent les hommes à dispenser des soins et assurent l'égalité. Les deux premiers sont les normes sociales et les normes de genre et les lois et politiques en vigueur, qui doivent être en adéquation. Les trois autres facteurs sont la sécurité économique et physique des familles, la relation dans le couple ou entre les co-parents, et les décisions prises par l'homme en tant que père.

Mme B. Argimón (Présidente de l'Assemblée générale et du Sénat de l'Uruguay), intervenante, indique dans un message vidéo préenregistré qu'il est très important de contribuer à l'élaboration de lois et de politiques relatives au travail de soins. L'Uruguay a modifié quelques années plus tôt sa législation en la matière. Les lois de ce type ouvrent la voie au progrès dans les démocraties modernes. Elle a constaté au fil des ans une perte du potentiel productif des femmes. Celles qui veulent avoir des enfants voient souvent leur carrière régresser, alors que ce sont les femmes qui en grande majorité s'occupent des enfants et des personnes âgées. Pour parvenir à une véritable parité, les politiques publiques doivent assurer une prise en charge, par le biais par exemple de centres d'accueil des enfants et de prise en charge des personnes âgées, ce que les organes décisionnels doivent appuyer. Une prise en charge des membres les plus jeunes et les plus âgés de la société doit être proposée. Les parlementaires doivent veiller à l'adoption de lois et de politiques dans ce domaine, qui constituent de réels progrès.

M. T. Loughton (Vice-Président de *All-Party Parliamentary Group for Fatherhood* (groupe parlementaire multipartite pour la paternité), Royaume-Uni), intervenant, indique qu'il préside également le groupe parlementaire multipartite *Conception to Age Two – First 1001 Days* (De la conception à l'âge de deux ans : les 1 001 premiers jours de l'enfant), car les premières années de vie d'un enfant sont tellement importantes pour les parents. En tant que père, il est bien placé pour savoir que le Parlement britannique n'est pas sensible aux besoins des familles, et ce n'est certainement pas le seul. Les parlementaires sont dans l'obligation de passer du temps loin de chez eux et, avant la pandémie de COVID-19, les femmes parlementaires qui étaient en congé de maternité n'étaient pas autorisées à prendre part aux votes. Cela n'est fort heureusement plus le cas aujourd'hui, même si les choses auraient dû changer plus tôt, et les hommes parlementaires ont aussi la possibilité de voter pendant leur congé de paternité. Une crèche a été créée il y a une dizaine d'années à la Chambre des communes où les parlementaires peuvent, dans certaines circonstances, déposer leurs enfants lorsqu'ils doivent participer à un vote. Le Parlement est tenu de montrer l'exemple au reste de la population. Même si cela n'est pas chose aisée, il est important d'établir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Le groupe parlementaire multipartite pour la paternité, qui promeut des pratiques optimales au sein du Parlement et au-delà, met l'accent sur le rôle important que jouent les pères dans le développement affectif, cognitif et sociétal de l'enfant et la construction de l'identité de genre. Ils encouragent, soutiennent, disciplinent et guident les enfants, tout en veillant à leur santé physique et mentale. La législation devrait s'adresser aux parents plutôt qu'aux mères seulement. Les parents devraient s'occuper des enfants dès leur plus jeune âge, au cours des 1 001 premiers jours de leur vie, période où leur cerveau connaît la maturation la plus intense. De nombreux éléments tendent à indiquer qu'une bonne santé mentale maternelle favorise des liens solides entre la mère et l'enfant et que celui-ci a besoin d'une relation forte avec son père pour que son cerveau se développe pleinement et en temps opportun en vue de son entrée à l'école. Des données montrent aussi que les évènements traumatiques lors de l'accouchement affectent les pères.

L'adoption de la Déclaration de Kigali est un événement particulièrement encourageant car les femmes passent quatre fois plus de temps que les hommes à prendre soin des membres du foyer. Un sondage réalisé au Royaume-Uni a révélé que 37 % des jeunes hommes estiment que la société attend d'eux qu'ils soient le soutien de famille, que 49 % des adultes britanniques pensent qu'un homme se sentirait émasculé s'il ne pouvait pas subvenir aux besoins financiers de sa famille, et que 34 % des hommes âgés de moins de 35 ans considèrent que le fait d'avoir des problèmes de santé mentale amoindrit leur virilité. Le Gouvernement a lancé le programme *Start for Life*, qui met l'accent sur les premières années de la vie d'un enfant et encourage les hommes britanniques à s'impliquer dans les centres pour enfants et les pôles familiaux. Diverses initiatives, comme des projets autour du football, ont d'ailleurs été réalisées dans les centres pour enfants et les pôles familiaux.

Il est important de mettre l'accent sur la santé mentale des pères. De nombreux débats sur la santé mentale ont permis aux parlementaires de faire part de leur expérience, ce que la stigmatisation aurait rendu impensable vingt ans plus tôt. La moitié des membres de la Chambre des communes et de la Chambre des Lords ont participé à un programme de pleine conscience. Lors de la semaine de sensibilisation à la perte d'un nourrisson, des pères ont raconté leur histoire personnelle. Dire les choses telles qu'elles sont est important, de même que s'assurer que les parents bénéficient d'un soutien, parce que les services de santé et d'éducation ne s'adressent bien souvent qu'aux mères.

Au Royaume-Uni, 21 % des enfants vivent dans des familles monoparentales et dans 90 % de celles-ci, c'est la mère qui est cheffe de famille ; 58 % des pères séparés de leur conjointe contactent leur enfant moins d'une fois par semaine. Pour remédier au manque de modèles masculins, il faut encourager les hommes à travailler dans l'enseignement et à jouer un rôle éducatif. Des programmes ont été conçus pour permettre à des hommes plus âgés, y compris des retraités, d'effectuer un mentorat dans les familles monoparentales dirigées par une femme. Les célébrités masculines et les sportifs peuvent également constituer de bons modèles de référence pour les enfants. Ceux-ci gagnent à avoir des parents présents et motivés et il est donc important de remettre en question les normes, de veiller à ce que les pères s'occupent de leurs enfants le plus tôt possible, et de ne pas tenir compte des rôles traditionnellement attribués aux hommes et aux femmes.

M. M. Green (Canada) approuve, en tant que père, les observations de M. Loughton sur la masculinité. Il est important de reconnaître que le patriarcat cause du tort et fait du mal aux hommes parce qu'il leur interdit de se montrer vulnérables et tendres, et qu'il les place directement ou indirectement dans des cycles perpétuels de domination et de violence. Lorsqu'il était conseiller municipal, il n'y avait ni congé de paternité ni dispositif qui lui aurait permis de passer autant de temps qu'aujourd'hui avec son enfant. En tant que parlementaire, il se rend bien compte que les parlements sont mal adaptés aux parents. Il est donc essentiel que les parlementaires continuent à lutter pour l'égalité des sexes et déconstruisent les systèmes patriarcaux.

M. J. Fakhro (Bahreïn) dit qu'il convient de garder à l'esprit que les femmes consacrent quatre fois plus de temps que les hommes aux soins non rémunérés, en particulier aux enfants. Le partage des responsabilités entre les hommes et les femmes sur un pied d'égalité ne deviendra une réalité que grâce à l'éducation. Les programmes scolaires, dès la maternelle, devraient enseigner aux enfants leurs responsabilités sociales. Les personnes de sa génération ont grandi avec l'idée que les hommes devaient subvenir aux besoins de la famille et que les femmes élevaient les enfants, mais les attitudes ont évolué ces vingt dernières années. On ne verra pas de plus grands changements tant que l'on n'apprendra pas aux garçons qu'ils ont les mêmes responsabilités familiales que les femmes.

Mme A. Martínez (Espagne) indique que l'indice Institutions sociales et égalité des genres a classé l'Espagne au troisième rang sur les 179 pays examinés pour l'égalité de genre. Cependant, malgré les efforts déployés, l'Institut national espagnol de la santé et de la sécurité au travail a constaté que les femmes effectuent 12,5 heures de plus de travail non rémunéré et 5,8 heures de plus de travail rémunéré par semaine que les hommes. Le fait que les femmes accordent plus d'importance au travail de soins qu'aux tâches rémunérées appelle une réponse multiforme. Le salaire minimum a augmenté, une loi sur le travail promeut les contrats de travail stables et le système des employés de maison a été incorporé au système général de sécurité sociale. La loi garantit un congé parental de même durée aux hommes et aux femmes et la scolarisation gratuite des enfants âgés de 0 à 3 ans est encouragée. Un guide sur la coresponsabilité a été publié pour promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons dans les établissements scolaires. Une loi relative aux personnes dépendantes prévoit leur prise en charge par le système public. Ces changements auraient été impossibles sans une représentation adéquate de la société au sein du Congrès espagnol des députés et des Cortes, qui ont permis la création de crèches, le vote à distance et l'aménagement des horaires de travail afin d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Une déléguée du Maroc dit qu'il est de plus en plus admis que les parents doivent partager à égalité les responsabilités à l'égard de leurs enfants. Les femmes continuent néanmoins d'accorder davantage de temps aux enfants et aux parents âgés ou handicapés. Le Parlement marocain a poussé pour que les employées et les femmes travaillant dans les tribunaux bénéficient

de services de garderie. Le Ministère de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille, qui a été chargé de cette mission, devrait créer des services de garde d'enfants publics. Le Gouvernement envisage de compenser le congé de maternité en reconnaissance du travail non rémunéré des mères. Le Parlement discute de la possibilité d'offrir une aide directe aux enfants de familles vulnérables. Les comportements doivent changer, sans quoi les modifications législatives n'auront qu'une incidence restreinte. Comme disait Simone de Beauvoir, "on ne naît pas femme, on le devient".

Mme S. Unnopporn (Thaïlande) dit que les valeurs évoluent et que les parlementaires sont bien placés pour encourager un accroissement des investissements dans l'économie des services à la personne, créer des opportunités pour les prestataires de soins masculins et promouvoir des politiques et des pratiques garantissant un partage égal du travail de soins entre les hommes et les femmes. Cela permettra de normaliser la vision des hommes en tant qu'aidants, de lutter contre la stigmatisation, de briser les barrières générationnelles et de faire progresser l'égalité hommes-femmes. En Thaïlande, les employés de la fonction publique ont droit à 15 jours de congé parental rémunéré et, sous réserve d'approbation, à 15 jours supplémentaires non payés. Le système de congé parental vise à promouvoir l'émancipation économique des femmes et à réduire la charge pesant sur elles au sein du foyer. Ce type de programme en faveur de l'égalité de genre devrait être mené dans le secteur privé. Les parlements nationaux pourraient mener une action de sensibilisation accrue sur la façon dont la répartition égale du travail de soins non rémunérés peut renforcer l'égalité entre les sexes dans l'emploi, aux niveaux local et international. S'attaquer aux normes et stéréotypes sexistes séculaires permet de combler les lacunes en matière d'égalité hommes-femmes et profitera aux ménages et aux économies.

Promouvoir une répartition équitable des tâches au sein du foyer : techniques, conseils et plans d'action

M. W. Van den Berg (Administrateur de *MenCare, Equimundo: Centre for Masculinities and Social Justice*), intervenant, accompagnant sa déclaration d'un diaporama numérique, dit que le travail de soins est une contribution positive nette à la société. On apprend souvent aux hommes, lorsqu'on travaille avec eux pour améliorer l'égalité des sexes et prévenir la violence, ce qu'ils ne doivent pas faire. Pourtant, en s'occupant des autres, les hommes peuvent contribuer positivement à la société. Selon une enquête menée en vue de l'établissement du rapport *La situation des pères dans le monde 2023* auprès de quelque 12 000 personnes dans 17 pays, les mots le plus souvent associés au "travail de soins" sont, entre autres, "bonté", "santé", "aide" et "protection", montrant ainsi son appréciation unanime partout dans le monde. Dans les communautés défavorisées, cependant, s'occuper des autres peut aussi être un fardeau. Comme l'ont indiqué d'autres délégués, y compris la déléguée de l'Espagne, les données sur les budgets-temps sont un bon indicateur des inégalités entre les hommes et les femmes.

Les soins à la personne sont omniprésents. Il est intéressant de noter que les participants à qui on a demandé d'indiquer le temps qu'ils consacraient aux différentes tâches liées aux membres de leur famille, dans l'enquête menée en vue de l'établissement du rapport *La situation des pères dans le monde 2023,* ont mal évalué ce temps. Ils ont en effet indiqué y consacrer cumulativement 24 heures par jour et par personne, ce qui montre bien le poids de la charge que représentent les services à la personne. Ce rapport n'a pas suivi l'approche généralement utilisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou l'Organisation internationale du Travail (OIT) en l'espèce et qui est plutôt fondée sur la comptabilisation des minutes consacrées aux membres du foyer, mais le résultat obtenu dans le cadre de l'enquête est néanmoins révélateur.

Il existe un lien étroit entre la démocratie et le travail de soins, qui reposent tous deux sur les mêmes principes : 1) constater le besoin d'attention des citoyens ou des autorités publiques ; 2) en assumer la responsabilité ; 3) satisfaire ce besoin. Ces principes s'appliquent au niveau individuel, par exemple, lorsqu'un père donne à manger à son enfant, et au niveau collectif, comme la fourniture de services de santé ou de services sociaux publics, par exemple. L'enquête a demandé aux participants de classer par ordre de priorité 14 politiques. Les sept premières sont l'inflation et le coût de la vie, l'accès à des soins de santé de qualité, les droits des femmes et l'égalité des sexes, la prise en charge des personnes âgées, l'accès à des services de garde d'enfants de qualité, les changements climatiques, et la sécurité militaire et nationale. Cette dernière est la seule à avoir été davantage désignée comme prioritaire par les hommes que par les femmes.

Selon les données recueillies entre 1995 et 2020 par le *WORLD Policy Analysis Center*, le congé de maternité s'est peu à peu généralisé dans le monde. L'OIT recommande un congé de 14 semaines, ce qui correspond à la durée moyenne de congé accordé par un nombre croissant de pays, certains allant même au-delà. Le nombre de pays proposant un congé de paternité de 14 semaines au moins a fortement augmenté. Le présent débat montre que des inégalités persistent, mais la tendance est à un optimisme prudent. Même si les données ne le reflètent pas encore, les normes évoluent et les hommes exercent davantage de responsabilités familiales. Etant donné que l'égalité des responsabilités familiales est la garantie d'une économie égalitaire, nous devrions avoir pour objectif d'offrir un congé parental de 14 semaines.

Il importe de dissiper trois mythes concernant le congé parental. Le premier est que les hommes ne l'utiliseraient pas. Selon les données recueillies par l'organisation MÄN entre 1974 et 2020 en Suède, la part des hommes ayant pris un congé partagé a progressé tandis que celle des femmes a décru, même si des inégalités persistent entre les hommes et les femmes. La perte de salaire et de l'emploi sont les principales raisons expliquant le faible taux de recours au congé parental. Les mères sont généralement disposées à prendre un congé non rémunéré et à changer d'emploi ou à quitter celui-ci pour dispenser des soins non rémunérés, tandis que les pères sont même davantage prêts à changer d'emploi pour prendre un congé parental. Le deuxième mythe est que les hommes ne mettraient pas ce congé à profit pour s'occuper de leurs enfants. Bien que des données mondiales ne soient pas encore disponibles, les entretiens réalisés auprès d'un petit échantillon de personnes dans le cadre des travaux de recherche réalisés en vue de l'établissement du rapport *La situation des pères en Afrique du Sud* 2021 montrent que les pères avaient utilisé la majeure partie de leur congé pour s'occuper de leurs enfants. Les données recueillies dans le cadre du rapport *La situation des pères dans le monde* révèlent une tendance similaire. Le troisième mythe est que les économies ne pourraient pas se passer du travail des hommes. Or, selon le Portail mondial de l'OIT sur les politiques de soins, qui calcule le retour sur investissement de différentes politiques, chaque USD investi dans les politiques relatives au travail de soins en Argentine a généré un retour sur investissement de 2,04 USD. Plusieurs éléments attestent donc la rentabilité du congé parental. Se pose également en l'espèce une question de droits, car si nous ne pouvons pas nous passer du travail des hommes, nous sous-entendons que nous pouvons nous passer de celui des femmes. Dans de nombreux pays, les hommes et les femmes sont financièrement égaux jusqu'à la grossesse, après quoi le revenu des femmes diminue et il leur est extrêmement difficile de retrouver leur niveau de salaire antérieur. Même les couples désireux d'exercer leurs responsabilités familiales selon le principe d'égalité sont tributaires du système dans lequel ils évoluent.

M. Van den Berg dit que plusieurs mesures politiques peuvent être envisagées par les parlements et invite les délégués à partager leurs succès avec la campagne MenCare, qui compile et diffuse des études de cas par le biais de son réseau et de son site web. Les travaux de recherche menés par Equimundo montrent que les entreprises et leurs dirigeants doivent impérativement tenir compte des responsabilités familiales des employés et leur proposer un congé parental entièrement rémunéré, assorti de la protection de l'emploi. Des réformes dans le secteur de la santé, notamment pour ce qui est des 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant, seraient de nature à encourager les hommes à jouer un rôle actif durant la grossesse de leur compagne et à prendre soin de la famille. Devenir père ou mère constitue un tournant dans une vie. Permettre aux pères de tirer profit de cette période de mutation peut engendrer des changements pérennes. Pour faire suite aux propositions de Mme Argimón, les politiques nationales relatives aux soins à la personne pourraient permettre de combiner les travaux interministériels de façon à reconnaître, réduire et redistribuer les tâches en matière de soins. En outre, on néglige souvent l'importance des aides sociales, qui ne devraient pas être versées exclusivement aux mères. En Afrique du Sud, par exemple, les hommes chefs de famille monoparentale, qui sont de plus en plus nombreux, utilisent les fonds des assurances sociales pour subvenir aux besoins essentiels des enfants. M. Van den Berg partage l'avis de Bahreïn concernant l'importance de valoriser les aidants masculins à l'école, dans les médias et dans d'autres institutions. Il se félicite que des hommes parlementaires participent au présent débat.

Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie), Première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, prend la présidence.

Mme A. Alshaman (Arabie saoudite) prévient que son pays aura du mal à mettre en œuvre les mesures judicieuses et essentielles importantes susmentionnées, car l'Arabie saoudite demeure une société patriarcale et tribale, où la famille élargie, qui est importante, prend soin de ses membres. Ce sont les grands-mères et les belles-mères qui s'occupent des enfants, pas les

hommes. L'Arabie saoudite a néanmoins engagé des réformes, dont celle qui permet aux femmes de prendre jusqu'à trois ans de congé de maternité tout au long de leur carrière et aux hommes trois jours de congé de paternité ; même si cela semble peu, c'est un progrès. Le débat a mis en lumière les principes de base et les valeurs d'humanité. Il est dans la nature humaine de prendre soin des autres, sans distinction de sexe. Si cela a changé, c'est dû aux impératifs de la vie quotidienne.

M. K. Tontisirin (Thaïlande) juge important de mener des actions de sensibilisation par le biais de l'éducation et des technologies de l'information et de la communication. A l'instar de la déléguée de l'Arabie saoudite, il considère que les hommes et les femmes doivent faire preuve d'empathie mutuelle et contribuer aux tâches au sein du foyer. Des lois devront être promulguées pour assurer l'égalité des responsabilités au sein de la famille, de la communauté et de la société. Un écosystème devra être établi pour soutenir la législation et permettre aux employés et aux membres des communautés de mieux en comprendre la teneur. Des mesures doivent être prises aux niveaux macro et micro économique et des actions de sensibilisation doivent être réalisés auprès du public par le biais de l'éducation et des technologies de l'information et de la communication.

Mme A.N. Ayyoub Awadallah (Égypte) dit que la législation égyptienne permet aux femmes d'instaurer un équilibre entre vie professionnelle et vie privée et garantit que tous puissent participer au monde du travail dans des conditions d'égalité. Les heures de travail supplémentaires effectuées par les femmes sont encadrées par la loi et celles-ci bénéficient d'un congé de maternité de quatre mois, renouvelable deux fois consécutivement. Le droit au congé de paternité a également été inscrit dans la loi, même si certains craignent que les hommes ne l'utilisent pas pour s'occuper des enfants. Un changement culturel s'impose.

M. B. Balbone (Burkina Faso) indique que le Ministère burkinabé de la femme, de la solidarité nationale et de la famille promeut l'égalité hommes-femmes et que le Ministère de la santé a établi un dispositif pour faire participer les conjoints aux tâches domestiques. Les parlementaires devraient veiller à ce que des crèches soient créées pour permettre aux employées de continuer à allaiter leur enfant. Les mères sont encouragées à allaiter jusqu'à 6 mois, mais nombre d'entre elles complètent l'allaitement avec du lait maternisé ou ne donnent à leur nourrisson que du lait maternisé. Les femmes ont le droit à trois mois de congé de maternité, tandis que les hommes bénéficient de trois jours de congé de paternité, ce qui les empêche de contribuer à l'éducation des enfants et de prendre soin de la santé de leur épouse et des enfants. Le Burkina Faso encourage les hommes et les femmes à s'occuper des enfants, en particulier pendant les 1 000 premiers jours de leur vie, afin qu'ils aient une alimentation adéquate et un développement cognitif et physique approprié.

Mme O. Sanogo (Mali) dit que les parlementaires maliennes en congé de maternité peuvent voter par procuration et reçoivent à leur domicile les documents de travail. Les Maliennes ont droit à 14 semaines de congé de maternité, qui débute dans certains secteurs professionnels huit semaines avant l'accouchement et prend fin six semaines après la naissance. Les hommes ont droit à trois jours de congé de paternité, ce qu'ils admettent vu qu'on leur a appris que ce sont les femmes qui élèvent les enfants. Bien que l'allaitement soit encouragé durant les six premiers mois de la vie, la quasi-totalité des femmes travaillant dans la fonction publique ou dans le secteur privé n'atteignent pas cet objectif car elles ne peuvent prendre que six semaines de congé après la naissance. Les femmes se rendent généralement seules aux consultations prénatales. Elle reconnaît que les hommes devraient aussi bénéficier d'un soutien psychologique en cas de décès de leur enfant.

Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn) approuve tout ce qui a été dit. Dans la région du monde où elle vit, les garçons sont élevés pour être servis. Les mentalités doivent changer. Les parents doivent veiller à ce que les garçons participent aux tâches domestiques et s'occupent de leurs jeunes frères et sœurs. Enseigner tôt le sens des responsabilités permettra aux hommes d'accepter celles-ci plus facilement.

La Présidente croit comprendre que l'avis général est que les couples devraient travailler ensemble au bien-être des enfants. Les parlementaires devraient trouver des mécanismes juridiques plus efficaces de protection des enfants.

Le débat prend fin à 10 h 30.

Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le rôle des parlements dans la lutte contre l'impact humanitaire des déplacements liés au climat

JEUDI 26 OCTOBRE 2023

(matin)

La séance est ouverte à 11 h 30, sous la conduite de M. J.K. Waweru (Kenya), Président du Comité.

Le Président indique que le Comité a décidé d'attirer l'attention sur la question des déplacements de population, parce que c'est l'une des conséquences les plus graves des changements climatiques. Selon les données du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), chaque année, une protection doit être accordée à plus de 20 millions de personnes déplacées dans leur propre pays ou qui ont fui à l'étranger en raison de phénomènes climatiques.

Les réfugiés, les déplacés internes et les personnes apatrides sont les premières victimes de l'urgence climatique, ce qui renforce les facteurs de vulnérabilité sous-jacents et pose d'énormes difficultés aux personnes déplacées comme aux communautés d'accueil. À titre d'exemple, les pays à revenu faible ou intermédiaire sont ceux qui sont le plus à risque d'être touchés par les changements climatiques alors qu'ils accueillent plus de 76 % des réfugiés. L'action parlementaire est essentielle pour élaborer une politique axée sur des solutions permettant de protéger et d'aider tant les communautés d'accueil que les personnes déplacées à faire face à leurs fragilités et à renforcer leur résilience face aux événements climatiques futurs. Le Comité invite les législateurs à défendre ces idées devant leur parlement et dans les instances parlementaires régionales et internationales.

L'augmentation du nombre de déplacés climatiques montre que les mesures de prévention, d'atténuation et de protection sont fondamentales pour remédier à ce phénomène. Les intervenants partageront des données d'expérience sur les mesures prises pour faire face aux conséquences humanitaires des déplacements liés au climat en termes de politiques, de plans de développement et de plans d'action nationaux, ainsi que sur le plan législatif.

Le Président demande au premier intervenant, à savoir M. Fry, qui a récemment présenté au Conseil des droits de l'homme de l'ONU un rapport sur la protection des droits de l'homme des déplacés climatiques, d'indiquer les principales difficultés qui se posent dans ce domaine.

M. I. Fry (Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques), intervenant, dit que de nombreux droits des déplacés climatiques sont enfreints, comme en témoigne leur accès insuffisant à l'eau, aux services d'assainissement, à l'éducation et aux services de santé, et qu'ils sont exposés à des risques de traite et de torture. Les femmes et les enfants déplacés sont particulièrement vulnérables, ces derniers étant parfois astreints au service militaire et contraints de participer aux conflits en cours.

Les personnes déplacées d'un pays à un autre en raison des changements climatiques sont exposées à des violations de leurs droits parce que n'étant pas réputées être réfugiées au sens de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (ci-après la "Convention sur les réfugiés"), elles ne bénéficient pas de la protection découlant de cet instrument. C'est la raison pour laquelle il a recommandé au Conseil des droits de l'homme d'élaborer un protocole facultatif à la Convention de 1951 sur les réfugiés afin que les déplacés climatiques bénéficient d'une protection identique à celle accordée aux réfugiés.

Au niveau régional, l'Union africaine et plusieurs pays d'Amérique latine ont récemment élargi leur définition de la notion de réfugié aux personnes ayant fui leur pays du fait de circonstances ayant perturbé l'ordre public. Bien que ces définitions n'englobent pas toujours les déplacés climatiques, la volonté globale d'aller en ce sens ouvre la voie à l'octroi par les organisations régionales d'une protection aux réfugiés climatiques.

M. A. Harper (Conseiller spécial du HCR pour l'action climatique), intervenant, juge important de collaborer avec l'UIP du fait du rôle unique que jouent les parlementaires pour représenter les populations les plus touchées par les changements climatiques et générer des changements concrets.

Accompagnant sa déclaration d'une présentation de diapositives numériques, il dit que les changements climatiques amplifient les vulnérabilités mais pas la menace. Les inégalités entre les populations à risque et celles capables de s'adapter continueront de se creuser si l'on n'apporte pas un appui suffisant aux premières pour assurer leur résilience. Les politiques, ainsi que les stratégies et les lois nationales, qui jouent un rôle non négligeable dans la fourniture d'un tel appui, doivent protéger l'ensemble de la société, y compris les personnes déplacées et les réfugiés.

Les déplacés climatiques ont une incidence évidente sur les mouvements de réfugiés à l'échelle mondiale. Globalement, 70 % des réfugiés sont des personnes originaires de pays touchés par les effets des changements climatiques qui ont le moins la capacité de s'adapter cherchant refuge dans des pays qui sont aussi vulnérables aux changements climatiques. Du fait du caractère transfrontière du problème, les parlements des régions de plus en plus concernées par les phénomènes climatiques devraient participer conjointement aux initiatives régionales.

Les divergences d'opinion rendent les accords internationaux difficiles, comme l'a récemment montré l'incapacité de parvenir à un consensus, à ce jour, sur un fonds pertes et dommages. Par conséquent, des alternatives doivent être trouvées aux niveaux national et régional. Des instruments tels que la Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969) ou la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés (1984) pourraient être examinés de manière approfondie afin de déterminer si leurs dispositions pourraient être invoquées pour protéger les personnes ayant fui leur pays et si ces dernières pourraient bénéficier, parallèlement, des protections établies en vertu de la Convention sur les réfugiés.

Parce qu'ils accroissent les niveaux de rivalité, de tension, de violence et l'ampleur des déplacements, les changements climatiques pourraient être un vecteur déterminant des mouvements de réfugiés. Ils ont aussi des répercussions sur la détermination du statut de réfugié, parce que le nombre de personnes victimes de discriminations augmente dans le contexte des changements climatiques. C'est pourquoi on continue de s'employer à trouver des alternatives concrètes à la pleine protection garantie par la Convention sur les réfugiés. On peut citer les exemples suivants d'approches plus inclusives dans la détermination du droit à une protection : le programme spécial de visas humanitaires de l'Argentine ; l'article 16 du Protocole sur la libre circulation des personnes dans la région de l'IGAD (2020) ; l'élargissement de la protection internationale accordée par les États de la Corne de l'Afrique et des Amériques aux personnes fuyant leur pays en raison de catastrophes liées au climat ; et l'élaboration d'une jurisprudence nationale accordant le statut de réfugié aux personnes qui en font la demande pour des raisons exclusivement liées au climat.

Les parlementaires devraient contribuer à intégrer les protections appropriées dans les mécanismes tels que les plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques, les contributions déterminées au niveau national ou les plans de reprise après sinistre. Des dispositifs contenant des mesures favorables aux réfugiés ou aux communautés autochtones, par exemple, incarneraient une approche associant l'ensemble de la société, éviteraient l'exclusion et contribueraient à obtenir le financement des institutions financières internationales.

Il invite les parlementaires à soutenir le Forum mondial sur les réfugiés, qui se tiendra en décembre 2023, et tout particulièrement l'objectif poursuivi, à savoir mobiliser des engagements financiers en reconnaissance des besoins des États accueillant des réfugiés et de ceux qui sont le plus touchés par les changements climatiques.

Le Président demande à l'intervenante suivante, Mme Dartora, de présenter la Commission où elle siège et d'indiquer les mesures prises par celle-ci en matière de déplacements liés au climat, en particulier dans le contexte des graves inondations que le Brésil a connues en septembre 2023.

Mme A.C. Dartora (Brésil), Vice-Présidente de la Commission parlementaire mixte permanente sur les migrations internationales et les réfugiés , intervenante, se dit fière de participer à la séance en cours en qualité de première femme noire élue au Parlement brésilien par la région sud. La Commission, qui est composée de membres des deux chambres du Parlement brésilien, a été établie pour s'attaquer au problème du déplacement forcé de personnes en Angola,

en République démocratique du Congo, en République arabe syrienne et au Venezuela (République bolivarienne du). La Commission est le point focal de l'action conjointe menée par les pouvoirs législatif et exécutif et la société civile en matière de politique migratoire. Elle suit et évalue en permanence les questions qui ont une incidence sur les tendances migratoires aux frontières du Brésil, ainsi que les droits des réfugiés concernés.

La Commission a notamment pour mission de donner un avis sur les politiques migratoires publiques, les causes et les conséquences de la dynamique migratoire internationale, et les liens entre les migrations et les changements climatiques. En 2023, après la formation d'un nouveau gouvernement et des discussions tenues aux niveaux national et international, la Commission a été réinstituée avec l'objectif de prendre des mesures concrètes, en particulièrement relativement à la hausse des migrations liées aux changements climatiques.

Selon le HCR, les catastrophes environnementales ou les phénomènes météorologiques extrêmes provoquent trois fois plus de déplacements de populations que les conflits et les violences. La Banque mondiale fait pour sa part valoir que d'ici à 2050, quelque 17 millions de personnes en Amérique latine seront déplacées de force pour des raisons liées au climat et le total mondial devrait excéder 216 millions cette même année.

Les températures élevées dans les zones de forêt tropicale humide ont accru les risques d'incendies de forêt, qui ont été particulièrement dévastateurs récemment après des mois de sécheresse, de faible humidité et de vents violents. Les statistiques officielles du Brésil montrent que les pluies et la sécheresse ont eu des répercussions directes sur 8,5 millions de Brésiliens en 2023, qui se sont notamment traduites par des pertes en vies humaines, des déplacements de populations et des difficultés économiques.

Le Brésil a également accueilli de nombreux réfugiés haïtiens après le tremblement de terre de 2010. La Commission a suivi de près les flux migratoires et veillé à ce que les Haïtiens puissent exercer leurs droits. Un accident survenu récemment dans une usine a mis en lumière les mauvaises conditions de travail de certains migrants, en plus de la violence xénophobe et du racisme dont ils sont l'objet. Étant donné que peu de migrants parlent le portugais, ils occupent plus souvent des emplois faiblement rémunérés et à haut risque qui ne leur permettent pas de subvenir pleinement aux besoins de leur famille. La Commission, qui élabore actuellement des programmes d'assistance en faveur de ces personnes, s'est rendue sur le site de l'accident où il était manifeste que certains droits des travailleurs n'avaient pas été respectés. La coopération parlementaire internationale est essentielle en matière de sensibilisation et incite les législateurs à mobiliser les fonds nécessaires.

Le Président évoque le relèvement opéré par la Grèce après les difficultés économiques qu'elle a connues par le passé, les flux considérables de migrants qui arrivent sur son territoire et les incendies qui se sont déclarés en 2023. Il demande à l'intervenante suivante d'indiquer dans quelle mesure les changements climatiques et les déplacements de populations sont liés en Grèce, les répercussions des changements climatiques sur les réfugiés et les autres personnes vulnérables accueillies par le pays, et si le Parlement hellénique a pris des mesures pour protéger les droits des déplacés climatiques ou des personnes déplacées affectées par les changements climatiques.

Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce), Présidente de la Commission permanente spéciale du Parlement hellénique sur la protection de l'environnement et de la Sous-Commission sur les cours d'eau, intervenante, souligne que la Grèce, qui est vulnérable aux changements climatiques, est parallèlement un pays d'accueil et de transit pour les réfugiés. En 2007, les habitants de la région méridionale ont dû fuir à cause des incendies qui ont détruit 70 % des forêts et des terres agricoles et les ont forcés, y compris les personnes employées dans l'agriculture, à trouver du travail ailleurs. À ce jour, 80 % des déplacés ne sont pas rentrés chez eux.

La Commission du Parlement hellénique sur la protection de l'environnement met tout en œuvre pour répondre aux préoccupations environnementales et humanitaires relatives aux réfugiés climatiques, qui sont interconnectées. Elle a contribué à l'élaboration d'un nouveau régime juridique national relatif aux réfugiés climatiques. Le Gouvernement grec, qui a récemment créé le Ministère chargé des migrations et de l'asile, épaulé d'un secrétariat général aux migrations, joue un rôle de premier plan dans ce domaine dans toute la Méditerranée.

Le Parlement hellénique a également débattu des implications de la disparition de certaines îles du Pacifique causée par les changements climatiques et notamment de la nécessité de fournir à leurs habitants de nouvelles structures étatiques et de nouveaux moyens de subsistance.

Selon le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, plus d'un milliard de personnes ont été déplacées au cours des dix années antérieures, alors que les phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents font croître chaque année le nombre de réfugiés climatiques. L'Observatoire des situations de déplacement interne du Conseil norvégien pour les réfugiés a signalé que le nombre de déplacés climatiques était supérieur au nombre de personnes déplacées en raison de conflits ou d'impératifs économiques. Les parlements ont le devoir de rechercher des solutions à ces problèmes.

La Grèce a été confrontée au cours des 15 années antérieures au déplacement interne de plus de 100 000 personnes fuyant des catastrophes naturelles. Le Parlement hellénique a de ce fait récemment voté en faveur de l'établissement d'un système d'aides publiques comprenant des paiements immédiats pour les besoins à court terme, des subventions permettant de financer des solutions de relogement et une indemnisation pour les pertes économiques subies. Une loi adoptée il y a peu fournit également une aide à toutes les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Ce texte, qui est conforme aux instruments juridiques de l'Union européenne relatifs aux déplacés internes, est disponible pour diffusion.

Des plans de redressement ont été mis en œuvre dans la foulée de catastrophes écologiques, dont des programmes de reboisement et de reconstruction des infrastructures, et des systèmes d'incitations fiscales et de création d'emplois pour encourager les particuliers et les entreprises à revenir dans les zones sinistrées. En partenariat avec d'autres pays, la Grèce élabore actuellement une approche holistique, coordonnée et humanitaire d'accueil des migrants climatiques, entre autres.

Au fil des ans, la Grèce a offert accueil et protection à des centaines de milliers de migrants et en a sauvé des dizaines de milliers d'autres en mer. Initialement placés dans des zones à forte concentration étrangère exposées à des conditions météorologiques extrêmes, ils ont été plus récemment logés aux côtés des citoyens grecs, grâce à la transformation de plusieurs bâtiments dont l'efficacité énergétique a même été améliorée. Les migrants sont formés, y compris dans le domaine de l'économie verte, afin de potentialiser leurs nouvelles compétences, soit en Grèce, soit dans leur pays d'origine.

Pour mieux protéger les personnes touchées par les changements climatiques, les instances nationales, l'UIP et la communauté mondiale au sens large doivent convenir d'une définition commune de l'expression "réfugiés climatiques" et adopter des instruments juridiquement contraignants relatifs à ces personnes.

Le Président juge que les enseignements nationaux et régionaux tirés de l'expérience échangés par les intervenants sont précieux, en particulier ceux montrant que les mesures d'intervention immédiate après les catastrophes peuvent être associées à une action préventive centrée sur le développement de projets écologiques.

M. M. Seroor (Bahreïn) considère que les crises, particulièrement celles liées au climat, comme l'élévation du niveau de la mer, sont un facteur important des déplacements de populations cherchant à fuir et à se mettre en lieu sûr. Les changements climatiques accroissent le nombre de personnes en situation de déplacement. Cette question, qui requiert une réponse rapide et des mesures supplémentaires dans un cadre commun, est devenue urgente.

Du fait de leurs fonctions législative et budgétaire de contrôle, les parlements pourraient jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier ceux qui ont trait aux déplacements de populations et aux changements climatiques. En tant que passerelles entre les citoyens et l'État, les parlementaires doivent plaider en faveur de lois et de politiques axées sur l'être humain afin de ne laisser personne de côté. Ils doivent également encourager les gouvernements à privilégier les données, car l'analyse d'informations constitue une part significative de la résolution de nombreux problèmes.

Les populations les plus vulnérables aux changements climatiques doivent être prises en compte dans la planification du développement local, de même que les déplacements liés au climat dans l'élaboration de politiques internationales afin que les résultats soient le plus bénéfiques pour tous.

Un délégué des Fidji dit que les déplacements liés au climat constituent un problème majeur pour son pays. Il rappelle les observations formulées par les petits États insulaires en développement du Pacifique lors du Sommet mondial des Nations Unies sur l'action humanitaire tenu en 2016, au sujet, notamment, de l'établissement de nouvelles normes définies par la gravité, l'intensité et la fréquence des catastrophes d'origine climatique, de la nécessité de laisser les pays

affectés par les changements climatiques et non les donateurs définir leurs priorités, et de la possibilité qui devrait être accordée aux petits États d'influer sur les processus multilatéraux de prise de décisions par le truchement de partenariats.

La priorité doit être donnée aux mesures climatiques dans tous les États insulaires du Pacifique, car ils font partie des pays les plus vulnérables. Les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), entre autres, indiquent qu'un grand nombre de ces États risquent d'être submergés en raison de l'élévation du niveau de la mer. Les petits États insulaires en développement du Pacifique sont donc profondément préoccupés par la menace que cela fait peser sur le droit à la vie de leurs ressortissants, par les problèmes de déplacements de populations et de migration forcée qui en découlent, ainsi que par le peu d'engouement que suscite la modification de la Convention sur les réfugiés.

En 2021, le Parlement fidjien a adopté la loi sur les changements climatiques, qui contient des dispositions sur les déplacements et la réinstallation. Dans l'immédiat, l'accent est mis sur les déplacements internes, même si le pays s'apprête aussi à être confronté aux migrations transfrontières forcées.

Les travaux se poursuivent dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du HCR. Les activités menées par l'UIP sur la question des déplacements liés au climat sont louables, car elles ont le mérite de rassembler les parlementaires, qui sont des décideurs fondamentaux dans ce domaine.

M. P.K.K. Thangwa (Kenya) estime que la question des réfugiés et des déplacés climatiques devrait être examinée en parallèle de l'action climatique. Les dirigeants africains ont discuté de cette question lors du Sommet africain sur le climat, tenu en septembre 2023, et ont communiqué les déclarations adoptées à l'issue de celui-ci à l'UIP et à plusieurs pays. Le rôle des parlementaires en matière d'action climatique est de fournir protection et assistance aux personnes déplacées et de garantir le financement approprié des mesures d'urgence liées au climat.

L'Afrique est la région la plus durement touchée par les changements climatiques, bien qu'elle ne soit responsable que de 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. L'UIP doit élaborer des politiques garantissant que les pays contribuant aux 96 % restants seront tenus de payer des crédits d'émission de carbone. Les pays africains et d'autres touchés par les déplacements climatiques pourraient ainsi avoir accès aux financements et prendre les mesures qui s'imposent.

Il convient également de sensibiliser davantage le public aux questions climatiques et de soulever la question de la gestion des ressources environnementales, y compris par le truchement du dialogue entre les parlementaires et leurs électeurs. Ces thématiques devraient en outre faire partie des programmes scolaires.

M. K. Khalil (République arabe syrienne) dit qu'à l'instar de la Grèce, son pays a été frappé par des feux incontrôlés et des incendies criminels imputés à des terroristes, qui ont détruit de vastes zones de végétation et provoqué le déplacement de populations.

Le Parlement syrien a adopté une législation en faveur des personnes déplacées, dont une loi qui rend l'État légalement responsable de la réhabilitation des zones dévastées par le feu. Cette responsabilité est devenue un fardeau considérable car les actes terroristes commis par le passé, y compris l'occupation de certaines parties du territoire par des groupes armés, ont dévasté l'économie syrienne. La Syrie appelle les pays qui ont des objectifs similaires à l'aider à restaurer ses habitats naturels, en particulier compte tenu des efforts inlassables qu'elle a déjà consentis pour mener les actions nécessaires à cette fin.

Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne), membre du Comité chargé de promouvoir le respect du DIH, s'exprimant par liaison vidéo, observe que la détérioration de l'environnement causée par les changements climatiques alimente les conflits. Les liens entre les changements climatiques, la pauvreté et les conflits sont particulièrement visibles dans les pays en développement. Des facteurs tels que l'insécurité d'origine climatique ou l'insécurité alimentaire et hydrique provoquent des migrations incontrôlées qui constituent des sources d'instabilité au niveau régional. Seule une réponse résolue, mise en œuvre par les organisations multilatérales, pourrait permettre d'apporter aux déplacés climatiques l'assistance dont ils ont besoin.

Les parlementaires pourraient contribuer à la résolution du problème des déplacements liés au climat notamment en en intégrant les coûts dans les politiques, stratégies et législations nationales. Ils pourraient également intensifier l'action menée afin de prévenir ou minimiser les effets des changements climatiques sur les communautés d'accueil et sur le respect des droits des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides.

M. S.P. Teo (Tuvalu) indique que les Tuvalu, dont le territoire est situé à deux mètres au-dessus du niveau de la mer, luttent contre l'élévation de celui-ci, menace la plus forte que les changements climatiques font peser sur le pays, notamment au moyen de travaux de terrassement colossaux. Il souhaite savoir si les Tuvaluans seraient reconnus comme des réfugiés climatiques si leurs efforts restaient vains et si le pays se retrouvait submergé.

Mme W.N. Makwinja (Botswana) évoque les conséquences importantes que les changements climatiques ont sur le Botswana, y compris les communautés rurales qui dépendent de l'agriculture pour leur subsistance. La sécheresse a poussé nombre de leurs membres, qui échappent aux programmes de protection sociale, à se réfugier dans des villes qui ne peuvent pas faire face à de tels niveaux de migrations internes.

Les parlements sont tenus d'atténuer les conséquences de toutes les migrations en établissant des mécanismes conçus pour répondre aux besoins des personnes contraintes au départ, y compris les migrants dans les camps de réfugiés et les personnes exposées aux fausses promesses des trafiquants.

Mme D. Alzayed (Bahreïn), membre du Comité chargé de promouvoir le respect du DIH, s'exprimant par liaison vidéo, indique que Bahreïn continue de coopérer avec les organisations internationales en promouvant les initiatives visant à lutter contre les changements climatiques et les catastrophes naturelles et à protéger les personnes déplacées.

Les parlementaires ont le devoir de mettre l'accent sur les déplacements liés au climat, notamment en veillant à la disponibilité des ressources, en adoptant des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux de qualité, en passant en revue la législation existante pour s'assurer qu'elle permet aux pays de mettre efficacement en œuvre les stratégies nationales, et en recevant des conseils sur la meilleure façon de collaborer sur la question des changements climatiques. L'expertise de la communauté internationale devrait également être mise à profit pour identifier et surmonter les nouveaux problèmes émergents.

Les pays développés devraient aider les régions moins dotées à relever les enjeux climatiques, en particulier parce que nombre d'entre elles accueillent un nombre considérable de déplacés climatiques et de réfugiés. Collectivement, les parlementaires disposent d'un large éventail de compétences spécialisées, qu'ils doivent préserver, valoriser et améliorer pour la prochaine génération, afin que les défis climatiques puissent être relevés par les éléments les plus brillants et les plus remarquables de chaque pays.

M. W.M. Aye (Myanmar) dit que le Myanmar est exposé aux catastrophes liées au climat, en particulier dans l'État de Rakhine. Les conflits dans cette région ont provoqué de nombreux déplacements internes qui ont été exacerbés par le coup d'État du 1er février 2021, qui a également conduit à la poursuite des atrocités, et un violent cyclone qui a frappé le centre du pays en 2023.

Les parlementaires apportent un soutien à leurs électeurs, mais une aide beaucoup plus importante est nécessaire. L'assistance fournie par l'ONU et la société civile ne devrait pas à l'heure actuelle être confiée aux autorités militaires du pays qui l'empêchent de parvenir dans les zones sinistrées. Les fonds devraient plutôt être directement versés à la société civile ou aux organisations humanitaires travaillant dans les zones touchées, où du matériel approprié pourrait être acheté. Des recommandations pourraient être formulées à l'intention de ces organisations.

Mme S.E. Lucas (Afrique du Sud) signale que le groupe parlementaire multipartite établi pour évaluer l'ampleur des inondations que l'Afrique du Sud a subies en 2022, a formulé les constatations suivantes : la préparation aux catastrophes liées au climat demeure incertaine ; certains aspects des systèmes d'alerte précoce laissent grandement à désirer ; la gestion des projets et les études d'impact ne reflètent pas toujours avec précision la tangibilité de certains risques ; la réponse aux catastrophes aurait pu être améliorée si des entités non gouvernementales, comme les chefs traditionnels, y avaient été associées ; et l'évaluation par le Vérificateur général de l'affectation des fonds consacrés au relèvement manquait de qualité. La pandémie de COVID-19 a certes contribué à préparer les gouvernements à répondre aux crises, mais des plans approfondis de gestion des catastrophes demeurent nécessaires.

M. A.A. Paredes Gonzalez (Pérou), membre du Comité chargé de promouvoir le respect du DIH, dit que par le passé, les gens migraient en masse dans les grandes villes parce que les possibilités en matière d'éducation y étaient meilleures, mais qu'aujourd'hui, ce sont les dommages causés à l'environnement qui les y poussent.

Les parlementaires péruviens devraient prochainement approuver un budget destiné à mettre en œuvre des mesures préventives de lutte contre les changements climatiques et à renforcer l'état de préparation aux situations d'urgence. Les législateurs des autres pays devraient envisager de faire de même.

M. U. Fasi (Tonga) rappelle que le pays a été frappé en janvier 2022 par la plus violente éruption volcanique que le monde ait connue en 30 ans. L'éruption et le panache de cendres qui s'en est suivi ont causé des dégâts considérables, provoquant notamment la disparition de petites îles et le déplacement de populations, de familles et de villages entiers. Les groupes vulnérables ont été particulièrement touchés. La Convention sur les réfugiés devrait être réexaminée afin de tenir compte de l'accroissement du nombre de réfugiés climatiques et de leur profil.

Le Président demande aux intervenants de citer une question thématique dont les parlements devraient se saisir.

M. I. Fry (Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques), intervenant, fait valoir que les États devraient élaborer des lois pour faire face aux déplacements internes, les déplacements transfrontières appelant des solutions régionales et mondiales. La majorité des personnes déplacées sont originaires de pays en développement qui émettent de faibles quantités de gaz à effet de serre, principale cause des déplacements de populations. Une coopération internationale doit être établie pour éviter que les pays en développement n'absorbent les coûts de ces déplacements. Un protocole facultatif à la Convention sur les réfugiés soutiendrait cette approche.

M. A. Harper (Conseiller spécial du HCR pour l'action climatique), intervenant, estime que les parlementaires devraient définir les contours de la protection à accorder aux personnes déplacées dans leur propre pays, s'appuyer sur les travaux de l'UIP pour faciliter les accords régionaux de protection transfrontière et encourager un consensus régional suffisamment large sur cette question de manière à pouvoir influer sur les instruments multilatéraux.

Mme A.C. Dartora (Brésil), Vice-Présidente de la Commission parlementaire mixte permanente sur les migrations internationales et les réfugiés, considère que des mesures multidisciplinaires sont nécessaires pour atténuer les effets des changements climatiques, de même que des processus permettant de faire face aux conséquences des migrations. Cela pourrait consister pour les parlementaires à adopter des lois encourageant le développement d'infrastructures vertes. La priorité doit également être accordée à l'intégration de l'action en faveur de l'environnement, à une éducation de qualité à l'environnement et à la poursuite de la lutte contre le racisme et la xénophobie.

Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce), Présidente de la Commission permanente spéciale du Parlement hellénique sur la protection de l'environnement et de la Sous-Commission sur les cours d'eau, intervenante, souhaiterait que les parlements se penchent sur l'atténuation des facteurs à l'origine de la poursuite du réchauffement climatique et les mesures de préparation, y compris les systèmes d'alerte précoce.

Le Président dit que les mesures de prévention, les systèmes d'alerte précoce et les bonnes pratiques en matière de surveillance ont été considérés comme autant d'éléments importants pour faire face aux déplacements liés au climat.

Les parlements ont un rôle crucial à jouer et pourraient, par exemple, légiférer pour adopter des mesures permettant de limiter les déplacements liés aux changements climatiques, approuver les budgets appropriés pour mettre en œuvre ces mesures, continuer de discuter des inégalités entre ceux qui provoquent les changements climatiques et ceux qui en subissent les conséquences, poursuivre la sensibilisation du public aux changements climatiques, et encourager les jeunes générations à participer à des projets verts.

La séance est levée à 13 h 10.

Atelier organisé conjointement par l'UIP et l'ASGP

La transformation numérique des parlements

MERCREDI 25 OCTOBRE 2023

(après-midi)

L'atelier est ouvert à 14 h 30 sous la conduite de Mme B. Sekgoma (Secrétaire générale du Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC)), modératrice.

M. N. El Khadi (Président de l'Association des secrétaires généraux des parlements (ASGP)), souhaite la bienvenue aux participants à l'atelier conjoint, organisé dans le but de lancer le *Guide UIP-ASGP sur la transformation numérique des parlements*. Les appareils et les outils numériques, devenus essentiels dans tous les domaines de la vie parlementaire, peuvent aider les parlementaires à répondre aux attentes des citoyens et à remplir leurs fonctions. La numérisation des parlements exige de réfléchir à l'infrastructure numérique et à la cybersécurité, ainsi qu'aux risques créés par l'intelligence artificielle (IA) et par les données de masse. Les secrétaires généraux sont aux premières loges de l'évolution que connaît l'utilisation des outils numériques au parlement et, comme ils ne peuvent pas tout savoir, il est indispensable qu'ils collaborent pour concevoir une feuille de route de la transition numérique répondant aux attentes des parlementaires, des administrations et des citoyens. Cette nécessité a présidé à la conception du *Guide*, élaboré par un groupe de travail ayant tenu des séminaires réguliers en ligne et mené une vaste enquête sur ce sujet. Les informations qu'il contient ont été élaborées par des secrétaires généraux à l'intention de secrétaires généraux, comme il est d'usage à l'ASGP. Le *Guide* est le fruit de 18 mois d'intense collaboration avec l'UIP. Ce travail a été rendu possible par le partage de connaissances auquel les secrétaires généraux se sont très volontiers prêtés. M. El Khadi compte sur tous les participants pour assurer au *Guide* la diffusion la plus large possible.

M. A. Richardson (Responsable du programme, Normes parlementaires et génération de connaissances de l'UIP) annonce que le *Guide*, disponible en ligne en anglais, français, espagnol et arabe, est le fruit d'une collaboration fructueuse entre le Centre de l'UIP pour l'innovation au parlement (CIP) et le grand nombre de secrétaires généraux ayant généreusement partagé leur expérience de la transformation numérique. La définition de la transformation numérique retenue dans le *Guide* est : "[l'application] de nouveaux outils et technologies numériques à des processus et à la culture parlementaires". La technologie n'en représente toutefois qu'une partie. La transformation numérique dépasse la numérisation en transformant la façon de travailler. La pandémie de COVID-19 a marqué le début d'une période d'innovation forcée, mais l'objectif du *Guide* est de permettre une transformation progressive des activités quotidiennes du parlement. Quatre secteurs directement concernés par les programmes de transformation numérique ont été définis, à savoir la culture, le personnel, les processus et la technologie. M. Richardson encourage les participants à consulter le *Guide. O*util pratique présentant l'état actuel de la transformation numérique sur la base de données collectées par le biais d'une enquête, ce dernier aborde également le rôle et les responsabilités des parlementaires et des secrétaires généraux dans ce contexte et propose des solutions pratiques permettant d'établir progressivement un programme de transformation numérique.

La modératrice souhaite la bienvenue aux participants à l'atelier. Elle invite M. M. Schäfer, Secrétaire général du Bundestag allemand, à exposer sa vision de la numérisation au parlement, dans le contexte plus particulier du parlement allemand, institution de grande taille.

M. M. Schäfer (Bundestag allemand) déclare qu'à l'instar d'autres parlements, le Bundestag ne démarre pas de zéro en matière de numérisation. De multiples projets ont vu le jour au fil des ans. Le principal problème de la numérisation est de la mener de façon cohérente et efficace. Il est essentiel de ne pas travailler sur les mêmes points dans différents services de l'administration, ce qui peut tout à fait arriver lorsqu'il n'existe pas de stratégie globale. L'administration de M. Schäfer a commencé par dresser un bilan des projets en cours et à venir, ainsi que des besoins et des attentes divers de tous les partenaires concernés, non seulement l'administration, mais également

les 730 parlementaires, les 3 000 fonctionnaires environ et les groupes parlementaires. Ce bilan a permis de classer les projets par ordre de priorité, prélude à l'élaboration d'une stratégie. Pour ce qui est des défis et des opportunités, M. Schäfer a appris, en se penchant sur les besoins et les attentes des divers partenaires, qu'existe le risque de découvrir le caractère contradictoire de certaines exigences de l'administration et des parlementaires. Pour éviter une telle situation, il est important de rassembler les partenaires et de les gagner à une stratégie unique.

En réponse à une question de la modératrice concernant la façon de réunir les partenaires au sein d'une collaboration efficace, M. Schäfer précise que son administration est en cours de réflexion. Il faut une consultation pour faire le lien entre les divers points de vue des partenaires, éviter les conflits et obtenir que les partenaires s'engagent à collaborer pour élaborer une stratégie. L'administration de M. Schäfer a prévu de préparer pour début 2024 un projet de stratégie numérique qui sera soumis à ses partenaires dans le cadre d'une consultation, dans l'optique qu'une stratégie commune soit adoptée d'ici la fin de cette même année.

Concernant les entraves à la numérisation, M. Schäfer déplore la résistance au changement de tous les groupes, à tous les échelons, comme tout un chacun dans la pièce a certainement pu en faire l'expérience. Il a le sentiment que l'opposition radicale à la numérisation est en train de s'estomper. L'un des principaux obstacles consiste à aider les collègues à prendre conscience du fait que la numérisation exige de repenser les procédures parlementaires. La numérisation directe des procédures établies, souvent compliquées et truffées d'exception, ne fonctionne pas. La refonte des processus constitue un aspect de la numérisation de l'administration offrant la possibilité de simplifier les procédures et de les rendre plus efficaces.

La modératrice considère que l'institution parlementaire est composée de deux partenaires clés, à savoir l'administration et les parlementaires. Elle invite Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) à faire part de son expérience de la numérisation en tant que parlementaire.

Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) annonce qu'elle est membre élu du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis. Elle a gagné la confiance et le soutien de ses électeurs dans les urnes en communiquant avec eux sur les réseaux sociaux. Lors de son entrée au parlement, elle s'est vu remettre une tablette. Un portail conçu à cet effet permet aux électeurs de suivre ses activités quotidiennes et de lui faire part de leurs inquiétudes. Le secrétaire général de son parlement national est une personne jeune, adepte de la transformation numérique, cette impulsion venant d'en haut ayant permis de débloquer le budget et les ressources requises. Les parlementaires se sont prêtés à l'expérience d'acquérir un ordinateur portable connecté et le Secrétaire général en a équipé la quasi-intégralité du Secrétariat général.

La modératrice rappelle que les deux intervenants ont évoqué la question de la culture, ainsi que la nécessité d'évoluer et de trouver de nouvelles modalités de travail. Les secteurs du personnel, des processus et de la technologie revêtent de toute évidence aussi de l'importance.

M. A. Richardson (Responsable du programme, Normes parlementaires et génération de connaissances de l'UIP) propose que les participants se divisent en petits groupes de discussion chargés de réfléchir, parmi les quatre secteurs que sont la culture, le personnel, les processus et la technologie, au secteur qu'ils souhaiteraient transformer dans leur parlement et aux améliorations que pourrait apporter la transformation numérique.

Les participants débattent en petits groupes.

La modératrice invite les participants à expliquer ce qui les a inspirés ou surpris pendant leurs discussions.

Un délégué des Émirats arabes unis indique que son groupe s'est penché sur le secteur de la culture, considéré comme le secteur dans lequel s'exprime la plus forte résistance au changement. Pour faire évoluer la culture dans les parlements, les secrétaires généraux peuvent mettre l'accent sur quatre champs d'activité, à savoir les activités de sensibilisation s'adressant aux acteurs concernés, les initiatives rendant accessibles les innovations numériques, notamment grâce à la formation, l'importance de la sécurité des données et le contrôle du caractère pertinent des nouvelles applications.

Une déléguée du Botswana explique que son groupe s'est concentré sur la culture et le personnel, car la culture définit la façon dont le personnel s'adapte au changement induit par la transformation numérique. Il est important de modifier les systèmes dans des délais raisonnables, afin d'éviter que la technologie ne devienne obsolète avant la fin des appels d'offres. Il faut une solide gestion du changement et une communication efficace pour prévenir la peur du changement et aider les individus à changer de mentalité.

Un délégué du Canada précise que, bien que chaque pays représenté dans son groupe se trouve dans une situation différente, le fil rouge est le besoin infini de ressources pour mettre en œuvre les projets et la difficulté d'imposer des changements rapides. Lors des consultations et de la planification de la transformation numérique, il est important de savoir qui prend les décisions et d'en tenir compte. Au Canada, par exemple, c'est l'administration qui fixe les priorités dans ce domaine, tandis qu'en France, les parlementaires ont davantage voix au chapitre.

Un délégué de la République arabe syrienne annonce que son groupe a considéré la transformation numérique comme essentielle pour que le parlement et les parlementaires s'acquittent de leur mission. La sécurité de l'information représente toutefois une considération cruciale. Le Parlement vietnamien a pris l'habitude de mettre des documents en ligne à l'issue de chaque réunion. Le Parlement syrien reste traditionnel, mais a l'intention de s'inspirer de l'expérience des Émirats arabes unis pour mettre un pied dans le monde numérique.

Un délégué de l'Afrique du Sud indique que le secteur considéré par son groupe comme le plus important est celui des processus, chaque domaine de la transformation numérique exigeant une approche structurée du changement.

La modératrice invite les intervenants à présenter leurs conclusions.

Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) déclare qu'en tant que parlementaire, elle considère chaque jour de travail comme précieux. Pendant la pandémie de COVID-19, le Secrétariat général a rapidement assuré la reprise normale des activités grâce à la technologie. Les données constituent aussi un aspect important de la numérisation, car les parlementaires assument une responsabilité à l'égard de leurs électeurs. L'une des difficultés concerne le fossé générationnel entre les parlementaires et leurs besoins différents en matière d'acquisition de compétences.

M. M. Schäfer (Bundestag allemand) estime que la discussion met clairement en évidence la communauté de vue des participants concernant la transformation numérique et les défis communs auxquels ils sont confrontés. Pour lui, la culture constitue le secteur le plus important des quatre, car faire avancer la numérisation exige une ouverture à l'innovation, non seulement de la part du secrétaire général, mais de toute l'administration, ainsi que des parlementaires. L'un des rôles clés des secrétaires généraux consiste à promouvoir cette culture de l'innovation et à peser depuis le haut en faveur de la numérisation.

La modératrice invite les représentants de l'UIP et de l'ASGP à présenter leurs observations de clôture.

M. A. Richardson (Responsable du programme, Normes parlementaires et génération de connaissances de l'UIP) estime que l'énergie qui se dégage dans la salle permet de conclure que la transformation numérique est un champ d'action motivant. Il incite les participants à réfléchir au stade auquel est arrivée la numérisation dans leur parlement, aux prochaines étapes à franchir et aux personnes à consulter. Le *Guide sur la transformation numérique des parlements* donne une idée du rôle joué par les parlementaires et les secrétaires généraux dans la transformation numérique. Le Centre de l'UIP pour l'innovation au parlement a mis sur pied un réseau de directeurs parlementaires des technologies de l'information et de la communication mettant en commun leur expérience. Le Centre organisera en novembre un événement en ligne sur le leadership en matière de transformation numérique.

M. N. El Khadi Président de l'ASGP, estime que le *Guide* est un outil permettant d'élaborer une stratégie en matière de transformation numérique. Comme dans tous les domaines de l'existence, il est évident que la vision et la stratégie sont des éléments clés pour la réussite de la transformation numérique. Le *Guide* constitue un outil précieux pour aider les administrations parlementaires à définir leurs priorités en matière de transformation numérique.

L'atelier se termine à 16 h 00.

Atelier conjoint UIP-UNICEF

Le rôle des parlements dans la mobilisation de fonds publics en faveur des droits de l'enfant

MARDI 24 OCTOBRE 2023

(après-midi)

L'événement débute à midi sous la conduite de Mme S. Kiladze, Vice-Présidente du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et ancienne parlementaire de Géorgie, en qualité de modératrice.

La modératrice, rappelant aux participants que l'UIP et le Comité des droits de l'enfant ont adopté la Déclaration conjointe sur le rôle des parlements dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses Protocoles facultatifs, déclare que les parlements sont essentiels à la protection et à la promotion des droits de l'enfant, en particulier par le biais de l'établissement du budget.

Mme L. Moreira Daniels (Chargée de la politique sociale, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) Angola), intervenante, accompagnant ses remarques d'une présentation de diapositives numériques, déclare que les enfants représentent l'avenir et, dans de nombreux pays, plus de la moitié de la population nationale. Les parlementaires sont donc essentiels pour défendre les droits des enfants, allouer des budgets, influencer les politiques et faire appliquer des lois en faveur des enfants. Ils sont essentiels pour faire respecter les instruments nationaux et internationaux, tels que la Convention relative aux droits de l'enfant, et pour mettre en lumière les questions liées à l'enfance qui ne reçoivent pas l'attention des médias. Ils constituent un point de contact pour leurs administrés, parmi lesquels se trouvent des enfants. Ils contribuent également à faire respecter l'article 4 de la Convention (en particulier l'observation générale n°19 (2016) sur les budgets publics alloués à l'exercice des droits de l'enfant (art. 4)), à assurer la pérennité des services fournis et à garantir la transparence, la redevabilité et la participation des citoyens.

Le budget national est l'outil politique le plus important d'un gouvernement et il montre comment les mots seront mis en pratique. Les ministères des finances du monde entier ont pour objectif de soutenir et de diversifier les économies, mais cela est difficile sans investissements dans le capital humain, ce qui doit commencer avant la naissance. Toutefois, selon la base de données des dépenses mondiales de santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les dépenses de santé par habitant restent faibles dans de nombreux pays. Les enfants sont également affectés par des problèmes de gestion des finances publiques, un financement insuffisant dans certains secteurs et programmes, des inégalités régionales et sociales en matière de financement, et des mécanismes de transparence financière et de redevabilité insuffisants. En outre, la manière dont de nombreux budgets sont conçus empêche les parlementaires d'évaluer les avantages des programmes en faveur des enfants.

Certains pays manquent de ressources et n'allouent donc que peu de moyens aux programmes en faveur de l'enfance. D'après le rapport *Global trends in child monetary poverty according to international poverty lines (Tendances mondiales en matière de pauvreté monétaire des enfants selon les seuils internationaux de pauvreté),* un enfant sur six vit dans la pauvreté. Certaines écoles sous-financées ne disposent pas d'installations d'hygiène, d'un nombre suffisant d'enseignants ou même d'un toit. La malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans, les bas salaires des médecins et des infirmières et les ruptures de stock de médicaments ont un impact à vie sur les enfants, qui se répercute sur l'ensemble de l'économie. Ces questions préoccupent les parlementaires. Il est important de veiller à ce que les budgets soient guidés par les quatre principes de la Convention : non-discrimination, intérêt supérieur de l'enfant, droit à la vie et au développement, et droit d'être entendu. Les budgets peuvent être conçus selon une approche fondée sur le cycle de vie, qui tient compte des données les plus récentes sur les besoins et les vulnérabilités des groupes démographiques et garantit l'équité démographique dans les budgets. Les budgets concentrent souvent les ressources sur les stades ultérieurs de la vie mais, selon la théorie économique de Heckman, les investissements dans les premiers stades génèrent le

meilleur retour et sont donc les plus utiles. Les parlementaires devraient plaider en faveur de tels investissements, dont des exemples incluent une subvention gouvernementale pour le soutien aux enfants en Afrique du Sud, des produits sanitaires gratuits pour les filles, des incitations fiscales pour faire des dons pour les salles de classe et des programmes destinés à la petite enfance et à son éducation. L'UNICEF a publié un rapport, *Too Little, Too Late*, sur cette question.

Les parlementaires sont également essentiels pour contrôler la manière dont les budgets qu'ils ont approuvés sont dépensés. Ils doivent organiser des auditions avec les ministères, demander des rapports trimestriels détaillés sur les dépenses, suivre les recommandations d'audit et travailler avec la société civile. Les citoyens peuvent également contrôler les budgets. Pour accroître la participation de la population, les parlementaires doivent informer les citoyens des dates de leurs visites sur le terrain – comme cela a été le cas au Mozambique – afin de tirer le meilleur parti de ces réunions. Il est également important d'inclure les enfants et les jeunes dans les réunions au niveau des comités afin de respecter le quatrième principe de la Convention, à savoir tenir compte des opinions de l'enfant. Il est également important de renforcer les mesures d'équité pour s'assurer qu'aucun enfant n'est laissé pour compte. Par exemple, les parlementaires ont accordé des aides aux enfants handicapés, une assistance sociale aux enfants vulnérables et des bourses d'études aux filles des régions les plus pauvres. Les parlementaires doivent plaider en faveur de budgets basés sur des programmes, travailler avec leur Ministère des finances pour recevoir de meilleurs budgets et identifier où les fonds ont été alloués. Le travail des parlementaires va au-delà de l'approbation des budgets et se poursuit dans le cycle budgétaire.

La modératrice indique que les fonds alloués aux questions relatives à l'enfance restent faibles. De nombreux pays s'efforcent de distribuer ces fonds de manière plus équitable et il est impératif de respecter les quatre principes de la Convention, qui ont un impact direct sur la vie des enfants. Il est également important d'orienter les cycles budgétaires afin de garantir que des ressources suffisantes soient allouées aux enfants.

Mme A.-E.N. Gomes da Silva Troso (Présidente de la cinquième Commission de l'économie et des finances, Assemblée nationale d'Angola), intervenante, accompagnant ses remarques d'une présentation numérique de diapositives, précise que son gouvernement reçoit son budget le 31 octobre de chaque année. Les parlementaires travaillent ensuite pendant plusieurs semaines au sein de commissions spécialisées afin d'évaluer les fonds alloués à chaque commission. Les Commissions chargées de la famille et des travailleurs sociaux, de la santé et de l'éducation, et des droits de l'homme sont particulièrement impliquées dans l'analyse du budget sous l'angle des droits de l'enfant. Les parlementaires débattent du budget avec la société civile et, avec plus ou moins de succès, font part au gouvernement des résultats de ces discussions et de leurs propres opinions. La proposition de budget est ensuite soumise à l'approbation finale de la plénière, qui intervient généralement avant le 15 décembre.

Les discussions avec les partenaires, la société civile et les organisations non gouvernementales sur le budget national sont généralement productives. L'UNICEF, principal partenaire de l'Assemblée nationale, donne des conseils sur la manière d'accroître l'impact dans des domaines tels que la santé, l'éducation, les enfants et la pauvreté. Les débats avec le gouvernement peuvent être difficiles, car il doit refléter les points de vue de ses partenaires et des parlementaires dans le budget final.

L'*International Budget Partnership* supervise le budget du Gouvernement angolais et a fourni sa dernière évaluation générale pour 2019 en 2021, et en fournira probablement une autre pour 2021 en 2023. Il mène des discussions avec le Gouvernement et la société civile, plutôt qu'avec le parlement. Bien que certaines des recommandations de l'évaluation précédente de l'*International Budget Partnership* aient déjà été mises en œuvre, d'autres nécessitent davantage de travail et Mme Moreira Daniel a fait référence à certaines d'entre elles. La première recommandation concerne la possibilité pour les parlementaires de consulter le budget avant sa publication le 31 octobre. Certains pays fournissent aux parlementaires le budget ou une indication de l'affectation des fonds. La deuxième recommandation est de remettre les rapports d'audit et les rapports budgétaires partiels à temps et de fournir une analyse suffisante des activités du Gouvernement liées au budget. Normalement, un audit doit être fourni tous les trimestres, mais il arrive qu'il soit très en retard, même si des progrès ont été accomplis. La troisième recommandation est d'éviter de réaffecter des fonds d'un projet à un autre sans l'approbation de l'Assemblée nationale, bien que cela se produise souvent. La quatrième recommandation est d'accroître la participation de la population et de la société civile au budget. L'UNICEF a joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre de cette recommandation, mais il reste encore beaucoup à faire.

En 2023, les dépenses sociales ont atteint un niveau record, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé. Toutefois, les chiffres sont nominaux et l'augmentation n'est donc pas aussi importante qu'il n'y paraît. Il en va de même pour les dépenses en matière d'eau et d'assainissement. Cependant, le Gouvernement n'a pas toujours dépensé la totalité de son budget. En 2021, il a dépensé 95 % du budget pour l'eau et l'assainissement en raison de nombreux projets pour améliorer la distribution de l'eau dans les villes et les localités, mais un pourcentage plus faible du budget pour l'éducation a été dépensé. Des efforts supplémentaires sont nécessaires dans ce domaine et les recommandations de Mme Moreira Daniels de travailler avec la société civile, d'utiliser les pouvoirs de contrôle et de faire des enquêtes devraient être suivies pour s'assurer que les budgets sont entièrement utilisés.

Afin d'améliorer le prochain budget, l'Assemblée nationale s'efforce d'impliquer les jeunes et les enfants. La Présidente de l'Assemblée nationale a invité des groupes d'enfants à l'Assemblée nationale pour entendre leurs points de vue, organiser des discussions et leur apprendre à connaître l'institution. Elle souhaite également créer un parlement des enfants. Il est important de promouvoir le renforcement des capacités des membres du Parlement, car ils ne sont parfois pas familiarisés avec la terminologie budgétaire et les dossiers financiers. L'année en cours sera la troisième au cours de laquelle les parlementaires recevront une telle formation. Il est également important d'améliorer la communication et de faire en sorte que la société civile aide les parlementaires à contrôler les dépenses budgétaires, à mettre en œuvre le budget et à superviser cette mise en œuvre. Il existe des organisations qui effectuent un travail important et qui seraient des partenaires gouvernementaux précieux. De meilleures relations devraient être développées avec les organisations non gouvernementales qui ont une meilleure connaissance du rôle du budget et de la manière d'optimiser les dépenses. À cet égard, l'UNICEF a joué un rôle déterminant en Angola au cours des dernières années. Sa présence lors de la préparation et de l'évaluation du budget a été déterminante pour progresser. L'Angola doit imiter d'autres parlements dans le monde et créer un bureau du budget où les membres du Parlement pourraient avoir accès à des informations et à des analyses de données.

La modératrice note avec satisfaction que trois commissions travaillent sur les droits de l'enfant au sein de l'Assemblée nationale angolaise, que la société civile est associée au processus budgétaire et que l'UNICEF s'efforce de sensibiliser l'Assemblée nationale aux droits de l'enfant et de la conseiller sur les moyens d'améliorer la situation. Les progrès réalisés en matière de contrôle budgétaire, de services sociaux, d'éducation, de santé et d'assainissement sont encourageants. Les parlements d'enfants sont importants. L'inflation est malheureusement un problème mondial qui diminue la valeur nominale des budgets alloués aux questions relatives aux enfants. La modératrice espère que les défis mis en évidence en ce qui concerne la budgétisation des droits de l'enfant seront surmontés.

La modératrice ouvre le débat.

Mme E.T. Muteka (Namibie), accompagnant ses remarques d'un diaporama numérique, déclare que la Namibie a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en octobre 1990. En ce qui concerne l'article 4, le budget national est important pour le respect des engagements de la Convention. Le Parlement namibien facilite la mise en œuvre de la Convention en demandant des comptes au Gouvernement et en veillant à ce que les ressources soient effectivement utilisées pour défendre les droits de l'enfant. La Namibie a alloué environ la moitié de son budget national à des domaines sociaux bénéficiant aux enfants, notamment l'éducation de base (23 %), la santé (13 % en moyenne), la protection sociale (11 %) et les allocations familiales (18 %). Quelque 340 000 enfants reçoivent une allocation mensuelle de 350 dollars namibiens, tandis que les enfants handicapés reçoivent une allocation mensuelle de 1 400 dollars namibiens. Une part plus importante du budget devrait être allouée au développement de la petite enfance et à l'éducation pré-primaire, à la nutrition et aux services de protection de l'enfance. Actuellement, seuls 3 % du budget du Ministère de l'éducation, des arts et de la culture sont alloués au développement de l'enfance, et 1 % seulement du budget du Ministère de la santé et des services sociaux est consacré à la nutrition. Le financement des services de protection de l'enfance devrait également être augmenté. L'efficacité des dépenses devrait être améliorée grâce à un suivi renforcé, notamment par l'intermédiaire des parlements, afin de garantir l'optimisation des ressources et l'exécution des projets dans les délais impartis. L'équité des dépenses devrait être améliorée afin de garantir que les enfants les plus vulnérables aient la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel.

Le Parlement namibien a reçu le soutien de l'UNICEF et de l'Union européenne pour mener à bien un projet d'analyse budgétaire détaillée. Il a examiné les services sociaux qui bénéficient aux enfants afin d'éclairer les débats et d'approuver les budgets. En 2022, un plan d'action pour la transparence budgétaire a été développé avec l'UNICEF. Ce plan, qui est actuellement mis en œuvre, garantira la transparence du processus budgétaire et offrira des possibilités de participation des citoyens - y compris des enfants, conformément à l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant - lors de l'approbation du budget. Les membres du Parlement ont reçu une formation sur la supervision des budgets de l'enfance afin de les aider à défendre les intérêts des enfants.

Le Parlement est bicaméral et se compose d'une chambre haute, qui dispose d'un Parlement des enfants, et d'une chambre basse, qui dispose d'un conseil junior. Avant la pandémie de COVID-19, les deux chambres bénéficiaient d'un budget annuel, mais le passage à l'Internet a généré des dépenses afin de fournir aux enfants du matériel, des plateformes en ligne et un accès à l'Internet. Des travaux sont en cours pour améliorer la situation dans ce domaine.

Le Parlement est confronté à trois défis en ce qui concerne la prise en compte des besoins des enfants dans le budget. Le premier concerne la participation limitée des enfants à l'élaboration du budget. Pour atténuer ce problème, une séance a été organisée quelques mois plus tôt pour former les membres du Parlement des enfants à leur rôle dans le processus budgétaire. Le Parlement devra également créer davantage d'opportunités et de plateformes pour faciliter la participation des enfants. Le deuxième défi concerne les ressources financières limitées du Parlement, en particulier pour l'exécution du budget. Il a donc tendance à approuver et à débattre des politiques et de la législation de manière plus efficace. Le troisième défi concerne la structure du processus budgétaire. Le Parlement reçoit la proposition de budget des experts techniques de différents Ministères, y compris le Ministère des finances et des entreprises publiques, et elle n'est incluse qu'à la fin du processus budgétaire. Ce processus est insuffisant et doit être modifié. Il n'y a pas de meilleur moyen d'investir dans l'avenir que d'investir dans les enfants.

La modératrice, soulignant l'expérience pertinente de la Namibie en matière de défense des droits de l'enfant par l'intermédiaire de son Parlement, exprime l'espoir que les informations contenues dans la présentation seront incluses dans le rapport national de la Namibie, dans le cadre de l'examen de la Convention relative aux droits de l'enfant en mai 2024.

M. K. Tontisirin (Thaïlande) souhaite faire part de l'expérience de la Thaïlande au cours des dernières décennies en matière de respect des droits de l'enfant. Il a participé à la promotion des droits de l'enfant et à la lutte contre la faim et la malnutrition, mais il faudrait faire plus dans ces domaines importants. Il salue le soutien que l'UNICEF a apporté à son pays.

En ce qui concerne les budgets, il est important de prendre en compte les politiques, les stratégies et les programmes d'action, et de se familiariser avec les concepts de gestion afin de ne pas se laisser submerger par les détails. Les parlementaires ont une fonction législative et leur tâche la plus importante est d'améliorer les budgets. Les budgets peuvent viser des activités qui ne sont pas spécifiques aux enfants mais qui leur profitent néanmoins, comme la garantie d'une eau propre et de l'assainissement (objectif de développement durable (ODD) 6).

Se référant à la présentation de Mme Moreira Daniels, il note l'approche du cycle de vie en matière de budgétisation. Des services de soins prénatals de qualité doivent être disponibles pour augmenter le taux de natalité et réduire les décès liés à l'accouchement. L'UNICEF a fait la promotion de la campagne *Les mille premiers jours de vie*, qui comprend la promotion de la santé maternelle et de l'allaitement, la fourniture d'une alimentation complémentaire, la garantie de services de base et la mise en œuvre de programmes d'immunisation. En plus de ces actions, il pourrait être nécessaire de renforcer les soins de santé universels. Il est essentiel de continuer à surveiller la croissance et le développement tout au long de la scolarité et de prendre des mesures correctives si nécessaire. Par exemple, les causes des retards de croissance doivent être identifiées et traitées. Les visites de l'intervenant en Éthiopie, au Kenya et en Zambie ont révélé que les relevés de mesures sont souvent conservés, mais que peu de mesures correctives sont prises. Bien que cette situation ait pu changer, il est néanmoins important de la souligner.

Certaines personnes de la communauté doivent se charger d'accroître la couverture des services de base. En Thaïlande, il y a un volontaire pour 10 ménages. Les volontaires reçoivent une formation en matière de santé et de communication, qu'ils peuvent utiliser pour s'assurer que les mères et les enfants bénéficient de ces services de base. Cette base a été particulièrement efficace pendant la pandémie de COVID-19. Le Gouvernement doit fournir des services de base par le biais d'une couverture sanitaire universelle.

À l'école, les enfants doivent recevoir des déjeuners, de préférence contenant des produits locaux. Le budget national a été utilisé pour créer le Fonds pour une éducation équitable, qui comprend des mécanismes de contrôle. De nombreux pays ont des taux de croissance démographique négatifs, il est donc important d'investir dans la jeunesse, de renforcer le secteur social et de mettre en œuvre une approche fondée sur le cycle de vie afin d'accroître la couverture des soins de santé. Les parlementaires doivent exercer leur fonction législative en ce qui concerne le budget et superviser sa mise en œuvre et ses progrès. En interagissant avec les citoyens, les parlementaires peuvent s'assurer que les besoins des citoyens sont reflétés dans le budget et ils peuvent agir dans le meilleur intérêt de la communauté et du pays. La défense des droits de l'enfant est complexe et nécessite une approche multi-stratégique, multi-niveaux et multipartite, incluant le gouvernement, des universitaires, des experts, la société civile, le secteur privé et des particuliers.

La modératrice indique que le Gouvernement thaïlandais et l'UNICEF l'ont invitée à se rendre en Thaïlande dans le cadre d'une mission sur les droits de l'enfant, et elle espère que le Parlement thaïlandais participera à cette mission afin de mieux faire comprendre comment défendre les droits de l'enfant.

Mme E. Jailosi Jolobala (Malawi) déclare que le cycle budgétaire au Malawi commence au niveau local avec l'engagement des membres de la communauté. Ensuite, le Ministre des finances et des affaires économiques est tenu de mener des consultations budgétaires qui impliquent de nombreux secteurs – y compris la société civile, le monde universitaire et le secteur privé – ainsi que la Commission du budget et des finances. Le Ministre des finances et des affaires économiques présente ensuite le budget et les parlementaires disposent de deux semaines pour former des groupes et l'analyser. Un bureau du budget est disponible pour fournir une assistance et les organisations de défense des droits de l'enfant et l'UNICEF participent aux auditions parlementaires publiques afin d'éclairer les débats des parlementaires. Les parlementaires peuvent également s'entretenir avec le Ministre des finances et des affaires économiques. Après cette période de deux semaines, un débat est organisé et des fonds peuvent être réaffectés au sein du budget, à condition que le total des fonds dépensés n'augmente pas.

La Commission nationale de l'enfance a été créée et les membres de son conseil d'administration comprennent des enfants. Un Parlement des jeunes a également été créé, mais il a du mal à opérer en raison de la pandémie de COVID-19 et de la crise climatique. Les résolutions du Parlement des jeunes sont transmises à l'Assemblée nationale par l'intermédiaire des commissions respectives. Les commissions déposent donc les rapports et l'Assemblée nationale parvient à un accord. Si nécessaire, le Gouvernement peut modifier les lois ou les politiques et, si ce processus est trop long, les parlementaires peuvent introduire des projets de loi privés. Un tel projet de loi a permis d'accélérer les changements législatifs en faveur des personnes atteintes d'albinisme.

La pandémie de COVID-19 et la crise climatique ont entraîné des contraintes financières et une stagnation de l'allocation budgétaire pour les questions relatives aux droits de l'enfant. Toutefois, le Ministère du genre, de la communauté, du développement et de la protection sociale s'occupe des questions relatives aux enfants et l'analyse de son budget offre l'occasion d'explorer ce domaine. Les commissions parlementaires supervisent l'exécution du budget et des examens sont effectués pour évaluer les activités des six mois précédents.

Mme S.R. Medegan Fagla (Bénin) déclare que la présentation de Mme Moreira Daniels lui a fait prendre conscience du fait que les budgets du Bénin ne prennent pas suffisamment en compte les questions relatives aux enfants dans le cadre du budget national. L'UNICEF et d'autres organisations doivent donc aider à former les parlementaires à produire des budgets qui répondent aux besoins des enfants. Bien que les parlementaires aient reçu une formation approfondie sur les questions de genre et soient en mesure d'aborder les budgets ministériels dans une perspective de genre, ils ne sont toutefois pas en mesure d'aborder ces budgets sous l'angle des droits de l'enfant. Il est donc essentiel qu'ils reçoivent une formation similaire dans ce domaine.

Depuis 2017, le Bénin mène avec succès une campagne de distribution de repas dans les écoles primaires, reconnue comme la meilleure au monde par le Programme alimentaire mondial (PAM). Actuellement, 75 % des écoles proposent un déjeuner, ce qui garantit que les élèves ont au moins un repas par jour et augmente la fréquentation scolaire. Dans les zones rurales ou dans les régions où les écoles sont éloignées des habitations, soit les enfants rentrent chez eux pour déjeuner et ne retournent pas à l'école, soit ils sautent le déjeuner et ont du mal à se concentrer l'après-midi, voire ne vont pas à l'école du tout. Cependant, le programme de repas scolaires a

inversé ces tendances, ce qui améliore les notes et encourage les parents, en particulier dans les zones rurales, à envoyer leurs enfants à l'école étant donné qu'on leur fournit un repas gratuit par jour. Les parlementaires de la Commission pour l'éducation, la culture, l'emploi et les affaires sociales suivent le programme chaque année et tiennent le Gouvernement informé des difficultés rencontrées sur le terrain. Au moins une fois par an, le Gouvernement fait le point sur les améliorations apportées grâce aux recommandations des parlementaires. En 2022, les parlementaires ont fait passer la couverture du programme de 50 % à 75 %, et des efforts sont en cours pour atteindre une couverture de 100 %. Le Gouvernement étudie également un programme visant à garantir que tous les enfants jusqu'à l'âge de cinq ans reçoivent les calories et les nutriments nécessaires. Bien que ce programme soit encore à l'étude, on espère qu'il sera déployé d'ici 2025. Le paludisme est la maladie la plus meurtrière en Afrique chez les adultes et les enfants, et tous les enfants jusqu'à l'âge de cinq ans ont donc accès à des soins gratuits contre le paludisme.

Mme L. Northover (Royaume-Uni) déclare qu'elle est une libérale-démocrate siégeant à la Chambre des Lords, tandis que M. T. Loughton (Royaume-Uni) est un conservateur siégeant à la Chambre des communes. L'ensemble du spectre politique britannique s'accorde sur l'importance de la santé et de l'éducation. Toutefois, le débat est très animé sur la manière de soutenir l'éducation de la petite enfance, d'aider les enfants, d'équilibrer les besoins des retraités et des enfants, et de fournir un financement. Le Parlement est au cœur de ce débat et le Royaume-Uni dispose également d'une presse libre. Pour contrôler les activités de chaque ministère et superviser l'allocation et l'exécution du budget, la Chambre des Lords et la Chambre des communes disposent de commissions restreintes composées de députés de tous les partis. Ces commissions sont essentielles pour obliger le Gouvernement à rendre des comptes. À la Chambre des communes, ces commissions suivent chaque ministère. Des groupes de réflexion, des organismes externes, des organisations non gouvernementales et la société civile examinent également les mesures prises et proposées par le gouvernement.

L'analyse est vitale pour le programme d'aide extérieure du Royaume-Uni. Personne ne doit être laissé de côté et c'est pourquoi les questions de genre (y compris la santé et les droits génésiques), de handicap, d'éducation, de santé, de développement humain, de nutrition et de changement climatique ont été analysées. Lorsqu'elle était Ministre chargée du développement international et Ministre pour l'Afrique de 2010 à 2015, elle se souvient qu'il a été demandé aux pays en développement d'effectuer des analyses basées sur le genre, même si le budget britannique de 2011 ne contenait aucune analyse de ce type. Toutefois, ces analyses sont importantes pour le suivi de l'évolution et de la mise en œuvre.

M. T. Loughton (Royaume-Uni) se réjouit de l'accent mis par Mme Moreira Daniels sur l'importance de la petite enfance et sur le fait que la vie commence dans le ventre de la mère. Il est important de noter que les Nations Unies ont récemment reconnu l'importance de la période prénatale, en particulier pour que les bébés et les parents nouent des relations étroites. La violence domestique et la santé mentale en période périnatale des parents ont un impact sur les enfants. Étant donné l'importance de ces premières années, le programme *Family Hubs and Start For Life* a été mis en place pour surveiller la santé mentale des parents ainsi que la santé des enfants et les troubles des liens affectifs. Le cerveau se développe de manière exponentielle au cours des 1 000 premiers jours de la vie, d'où l'importance de surveiller la santé mentale et physique. Le travail des Nations unies dans ce domaine est donc un pas dans la bonne direction.

Les questions relatives aux enfants sont souvent cloisonnées, bien qu'elles aient un impact sur l'éducation, la santé, la justice pénale, le logement et la sécurité numérique. Souvent, les fonds dépensés dans un ministère permettent d'obtenir des résultats dans un autre. Par exemple, une bonne éducation réduit le taux de criminalité chez les jeunes. Il est nécessaire de développer une approche améliorée et coordonnée qui inclue le soutien et les soins aux enfants, en particulier dans la petite enfance.

Le Parlement des jeunes du Royaume-Uni se réunit chaque année pour voter sur des sujets que les membres souhaitent analyser. La Commission de la jeunesse (*Youth Select Committee*) produit des rapports de grande qualité, auxquels le Gouvernement doit répondre, et examine l'action des ministres. Dans tout le pays, des maires des jeunes et des conseils de jeunes siègent aux côtés des conseillers pour décider des budgets et des politiques. Il est essentiel que le commissaire à l'enfance puisse enquêter sur toutes les questions concernant les enfants, afin que la voix des enfants puisse être entendue à tous les niveaux. Cela est particulièrement important pour les enfants qui ne peuvent pas se défendre eux-mêmes, comme les handicapés, les réfugiés et les très jeunes.

La modératrice espère que le Gouvernement britannique s'efforcera de mettre en œuvre les nombreuses recommandations formulées par le Comité sur les droits de l'enfant lors de sa quatre-vingt-treizième session, en mai 2023. Elle a travaillé au sein du groupe de travail de son pays et elle note la force de la société civile au Royaume-Uni.

M. N. Alalou (République arabe syrienne) déclare que son pays a modifié sa législation nationale pour tenir compte des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les droits de l'enfant commencent avec les familles, car les enfants élevés dans des familles saines mènent une vie saine. Il est particulièrement important de se concentrer sur la santé des femmes afin de s'assurer qu'elles sont prêtes pour la grossesse et que leurs enfants sont en bonne santé physique et mentale. Une fois nés, les enfants ont besoin d'une alimentation, d'un logement et d'une éducation adéquats et appropriés. Les parlementaires travaillent sur la législation dans ces domaines, mais ils sont confrontés à des difficultés.

La République arabe syrienne a été la cible du terrorisme, qui a eu des répercussions sur les droits de l'homme, a détruit des infrastructures telles que des crèches et des écoles, et a entraîné la perte de membres de la famille. Le pays est occupé et des armées étrangères illégitimes sont présentes sur son territoire, ce qui, avec les sanctions, a fait grimper l'inflation à 260 % et a eu un impact négatif sur les revenus et les familles. La diminution des revenus par habitant, des revenus familiaux et des revenus de l'État a entraîné une détérioration des services à l'enfance. Ces problèmes ne sont pas propres à son pays.

Il existe trois catégories d'enfants : 1) les enfants vivant au sein des familles, 2) les enfants orphelins et 3) les enfants dont les parents sont inconnus. En ce qui concerne la première catégorie, le Parlement a tenté en vain d'améliorer la situation des familles. En ce qui concerne la deuxième catégorie, le Parlement a travaillé avec la société civile pour trouver des orphelinats qui prennent en charge les nouveau-nés avec un seul parent ou sans parent. En ce qui concerne la troisième catégorie, il est essentiel de fournir une famille, ou une sorte de lignée, et de répondre aux besoins de ces enfants. L'éducation et les soins de santé sont gratuits et le secteur privé peut contribuer en cas d'insuffisances. L'UIP doit aider son pays à surmonter cette crise, à éradiquer le terrorisme, à lever les sanctions et à convaincre les entités étrangères qui pillent son pays de partir.

La modératrice reconnaît que la guerre a un impact dévastateur sur les enfants, en particulier sur ceux qui vivent dans les camps de réfugiés.

Mme M. Mohanta (Inde) déclare que les parlements jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, en veillant à ce que les fonds et les ressources soient investis de manière efficace. L'Inde a mis en place un cadre juridique et politique exhaustif pour sauvegarder les droits de l'enfant et garantir la sécurité, le développement, la protection et la participation des enfants. En 2022, le NITI Aayog et l'UNICEF Inde ont signé une déclaration d'intention sur les ODD afin de formaliser un cadre de coopération et d'élaborer un rapport, *State of India's Children: Status and Trends in Multidimensional Child Development.* Dans le cadre de l'engagement de l'Inde envers le Programme 2030 pour le développement durable, le rapport proposera des recommandations politiques pour accélérer les progrès vers la réalisation des ODD et s'assurer qu'aucun enfant n'est laissé pour compte. Dans le budget 2022-2023, le gouvernement a alloué 927 360 millions de roupies indiennes pour des politiques et des programmes qui garantissent le bien-être, l'éducation et les droits des enfants. Ces fonds devraient être alloués à des programmes axés sur la nutrition, la sécurité et l'autonomisation des femmes, la protection des enfants pauvres et les droits de l'enfant.

Mme M. Aldhain (Bahreïn) déclare que son Gouvernement défend les droits de l'enfant, donne la priorité à la protection des enfants et des orphelins, et leur fournit un environnement adéquat. Aux côtés de l'UNICEF, il mobilise des fonds pour des activités d'éducation et de développement social, car il considère l'éducation comme un droit fondamental. Le Gouvernement adopte des programmes éducatifs créatifs pour que les enfants développent toutes leurs compétences. Dans le domaine juridique, un tribunal spécial pour les enfants et les femmes a été créé, des lois ont été adoptées pour punir la traite des enfants et des travaux sont en cours pour renforcer les capacités des avocats spécialisés dans les droits de l'enfant. Le Gouvernement s'efforce de fournir les meilleurs soins de santé et de prévenir la propagation des maladies. Il est important que les enfants fassent du sport. Les infrastructures d'éducation et de santé ont été améliorées et des mesures sont prises pour offrir aux enfants une prise en charge psychologique.

Les connaissances des enfants en matière de technologie et de science doivent être renforcées. Bahreïn a organisé des ateliers avec l'UNICEF pour partager les connaissances sur les droits de l'enfant et faire avancer la recherche dans ce domaine. L'intervenante espère que ces efforts contribueront à faire respecter les droits des enfants, à améliorer leur bien-être et à favoriser leur développement afin de réaliser les ODD d'ici 2030.

M. K. Mandandi (Zambie) affirme que tous les enfants ont des droits humains, notamment le droit à la liberté d'expression, à l'égalité, à la santé, à l'éducation, à un environnement propre, à un lieu de vie sûr, à la protection contre les préjudices, à un nom et à une vie. En 1991, le Gouvernement zambien a créé le Ministère du développement communautaire et des services sociaux afin de fournir des services de protection sociale équitables et de favoriser un développement humain durable. Ce Ministère fournit des services d'adoption et de protection de l'enfance et favorise le développement de l'enfant. En 1991, le Gouvernement zambien a également ratifié sans réserve la Convention relative aux droits de l'enfant. Par l'intermédiaire du Ministère des sports, de la jeunesse et du développement de l'enfant, l'Assemblée nationale de Zambie a adopté la politique nationale de l'enfance 2015-2021, qui est une révision de la politique nationale de l'enfance de 2006. Elle s'attaque aux problèmes qui sont apparus au cours de la décennie précédente, tels que la condition d'orphelin, la vulnérabilité aux violences sexuelles et sexistes, le handicap et le VIH/sida. Elle aborde également le mariage des enfants, les enfants migrants, les enfants se trouvant avec leur mère emprisonnée et l'accès des enfants aux technologies de l'information et de la communication.

La modératrice, remerciant les délégués et les intervenants, ainsi que l'UIP pour l'intégration des droits de l'enfant dans le travail parlementaire, déclare qu'il est important de sensibiliser les parlementaires afin qu'ils promeuvent et protègent les droits de l'enfant.

La séance est levée à 13 h 45.

Atelier conjoint UIP-OMS

Analyse de l'élaboration de l'accord sur les pandémies

JEUDI 26 OCTOBRE 2023

(matin)

L'atelier est ouvert à 9 h 30. Sa modération est assurée par M. G. Silberschmidt (Directeur du Département Partenariats sanitaires et multilatéraux au sein de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)).

Le modérateur dit que l'atelier doit mettre l'accent sur le rôle que les parlementaires jouent pour favoriser l'intégration et la transparence de l'accord sur les pandémies et veiller à répondre aux besoins des diverses populations et pays du monde entier, en tenant compte des disparités spécifiques en matière de santé, des sensibilités culturelles et des particularités régionales. Il se déroulera en trois parties : des remarques liminaires suivies d'une réunion-débat interactive entre parlementaires et d'un débat avec les participants.

Remarques liminaires

Le Secrétaire général souligne que l'objectif de la discussion n'est pas de mener des négociations concernant l'accord sur les pandémies, vu que le droit international prévoit que la négociation des traités et d'autres instruments internationaux incombe résolument aux gouvernements, mais plutôt de veiller à ce que celles-ci tiennent compte du vécu réel des populations, tel que décrit par les parlementaires. Le point de vue des parlements doit être clairement entendu dans ce cadre. Une fois élaboré, l'accord devra être ratifié par les instances législatives d'une majorité de juridictions pour pouvoir entrer en vigueur. Ce sont également ces instances qui alloueront les ressources nécessaires et tiendront le pouvoir exécutif responsable de sa mise en œuvre. Il est par conséquent important d'établir une relation institutionnelle entre les parlements et les autorités gouvernementales de négociation, ce qui peut être fait au sein de l'Union interparlementaire (UIP), qui a en effet la possibilité de mobiliser les parlements au plus haut niveau pour garantir la concrétisation de leurs aspirations communes.

L'UIP est totalement convaincue de l'utilité de cet accord. Il est important de tirer les enseignements de la pandémie de COVID-19 et d'établir les mécanismes nécessaires en vue d'une plus grande résilience. La survenue d'une nouvelle pandémie n'étant qu'une question de temps, il faut éviter que les dirigeants du monde soient pris au dépourvu. L'instrument en question est l'occasion de restaurer la confiance dans les institutions publiques, qui s'est érodée lors de la pandémie de COVID-19 et de rétablir l'équité et la solidarité au niveau national et entre les pays. La pandémie a en effet révélé des inégalités flagrantes entre les pays, notamment concernant la distribution de vaccins. L'accord doit aborder ces questions et veiller à ce que les pays défavorisés aient accès dans des conditions d'égalité aux produits de santé.

La discussion se poursuivra après le présent atelier. L'UIP coopère avec l'OMS afin d'établir une feuille de route pour faciliter la contribution de l'UIP au processus d'élaboration, de ratification et de mise en œuvre de l'accord. L'Organisation dispose déjà d'un organe spécialisé chargé des questions de santé, à savoir le Groupe consultatif sur la santé, qui a à cœur de favoriser ce processus.

Le modérateur reconnaît le rôle important que jouent les parlementaires dans les négociations relatives à l'accord sur les pandémies. Il a été informé des courriers aux tonalités complotistes reçus par des parlementaires concernant l'accord et indique que l'OMS élaborera une note d'information qui permettra aux parlementaires d'y répondre.

Dr T.A. Ghebreyesus (Directeur général de l'OMS), s'exprimant par message vidéo, rappelle que l'Assemblée générale des Nations Unies a récemment adopté une déclaration politique sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, dans laquelle elle s'est engagée à faire face aux menaces communes par une riposte commune. La pandémie de COVID-19 a bouleversé les vies et les moyens de subsistance, perturbé les sociétés et les

économies, et exacerbé les lignes de fractures politiques au sein des nations et entre celles-ci. Elle a également érodé la confiance entre les gouvernements et les institutions, ce qu'un torrent de fausses informations et de désinformation a alimenté, et mis à nu les inégalités dans le monde, les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables étant les plus durement touchées. La question n'est pas de savoir si une nouvelle pandémie va se produire, mais quand celle-ci surviendra. La communauté internationale ne peut pas reproduire les mêmes erreurs. C'est pour cette raison que les États membres de l'OMS négocient un nouvel accord sur les pandémies et élaborent des amendements au Règlement sanitaire international. L'objectif, ce faisant, est de renforcer le cadre juridique de la riposte mondiale face aux pandémies. Il demande instamment aux parlementaires de soutenir les négociations afin qu'elles parviennent à leur terme avant la tenue de l'Assemblée mondiale de la Santé de 2024. Ce ne sera toutefois que le début et il faudra à tout prix assurer la ratification de l'accord par les États et sa mise en œuvre de façon responsable.

Mme P. Matsoso (co-Présidente de l'Organe intergouvernemental de négociation (OIN), OMS), s'exprimant par liaison vidéo et illustrant son propos à l'aide d'un diaporama numérique, dit que ceux qui ont survécu au virus de la COVID-19 doivent la vie aux personnes qui ont sacrifié la leur pour que le monde soit mieux préparé à faire face aux pandémies futures. Aucun gouvernement ni organisme multilatéral ne peut faire face seul à ces menaces. Il est important de disposer d'un système fondé sur des règles pour prévoir, prévenir, détecter et évaluer les pandémies, mais aussi pour y répondre efficacement et de manière extrêmement coordonnée aux niveaux national, régional et international. Nous devons garantir un accès universel et équitable aux services de santé et prévenir toute interruption de ces services pendant les pandémies. Les produits de santé tels que les vaccins et les médicaments doivent être facilement disponibles et répondre à des normes de qualité, d'efficacité et d'innocuité. Les diagnostics doivent également être affûtés.

C'est forte de ces convictions que l'Assemblée mondiale de la Santé a décidé en décembre 2021 de créer l'OIN afin de renforcer la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies. L'objectif est de combler les lacunes dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la mise au point et la ventilation de contre-mesures médicales et l'accès libre, rapide et équitable à celles-ci, et le renforcement des systèmes de santé et de leur résilience en vue de parvenir à une couverture sanitaire universelle. L'OIN suit une méthode globale et cohérente pour renforcer l'architecture mondiale de la santé et élabore un nouvel outil de prévention, de préparation et de riposte face aux pandémies dans le cadre d'une approche impliquant tous les pouvoirs publics et tous les membres de la société, en accordant la priorité à l'équité.

Le processus intergouvernemental établi en vue de la conclusion de l'accord sur les pandémies doit s'appuyer sur l'infrastructure juridique existante et être mené conformément à la Constitution de l'OMS, en particulier ses articles 19, 21 et 23, tout en reconnaissant d'autres instruments juridiques, comme les instruments de protection des droits de l'homme. L'article 19 de la Constitution prévoit l'adoption de conventions et d'accords, l'article 21 l'adoption de règlements et l'article 23 l'adoption de recommandations et de résolutions. Il revient aux États membres de décider lesquels de ces instruments sont les plus appropriés et quelles dispositions sont juridiquement contraignantes.

Les travaux de rédaction doivent tenir compte de la représentation régionale du fait des diversités régionales en termes de besoins, de charge de morbidité et de capacité de réaction et c'est pourquoi l'OIN est composé de représentants de toutes les régions de l'OMS. L'élaboration du texte de l'accord ne sera pas chose aisée face à des priorités régionales divergentes, mais la solidarité est nécessaire, comme l'a démontré la pandémie de COVID-19 qui a touché tout le monde, partout sur la planète.

Le processus de négociation de l'accord est piloté par les États membres. Cet instrument, qui aura été élaboré en tenant compte des vues de chaque pays ainsi que des expériences sur le terrain et des enseignements qui en ont été tirés, ne s'imposera à personne. Le processus est fondé sur le consensus et fonctionne sur le principe de la transparence et de la participation non exclusive qui reconnaît l'importance de la prise en compte des différentes parties prenantes. C'est dans cette optique que l'OMS associe au processus autant de parties prenantes que possible, avec lesquelles elle organise déjà des auditions publiques, des consultations informelles et des consultations régionales.

Mme Matsoso se félicite du rôle facilitateur de l'UIP dans le processus de négociation. La pandémie de COVID-19 a affecté tous les secteurs de la société, de la finance à l'enseignement en passant par les transports. Les parlementaires seront donc bien placés pour mettre en œuvre l'accord.

L'accord doit suivre une approche globale et multisectorielle pour renforcer les capacités nationales, régionales et mondiales ainsi que la résilience face aux pandémies à venir. Il doit permettre de contribuer à prévenir les menaces futures et à s'y préparer et doit également favoriser l'appropriation, la transparence et la solidarité. Il doit être adapté aux besoins des diverses populations et pays du monde et tenir compte des disparités spécifiques en matière de santé, des sensibilités culturelles et des particularités régionales.

L'OIN a commencé ses travaux en février 2022. Un projet de négociation, reprenant les nombreuses différentes versions du texte de l'accord, est aujourd'hui sur la table. Les États doivent maintenant entamer les négociations.

M. S. Solomon (Juriste principal, Service du droit international, constitutionnel et mondial de la santé, OMS), accompagnant ses observations d'un diaporama numérique, répond par l'affirmative aux parlementaires qui demandent souvent à pouvoir consulter le texte de l'accord sur les pandémies. Le processus d'élaboration de cet accord est l'un des processus normatifs les plus transparents jamais mis en œuvre à l'OMS. La dernière version, qui constitue le projet de négociation, n'est pas encore accessible sur le site web de l'Organisation parce qu'elle n'a pas été traduite dans les six langues officielles. Elle a cependant été distribuée à tous les États membres et s'est retrouvée sur Internet sans que l'on sache trop comment.

L'opérationnalisation de l'équité est l'un des principaux objectifs de l'accord. En effet, la pandémie de COVID-19 a révélé de nombreuses lacunes en matière d'équité que l'accord vise à combler. L'accent est mis sur trois domaines : 1) ménager un meilleur accès aux outils nécessaires pour faire face aux pandémies ainsi qu'aux agents pathogènes eux-mêmes et, ce faisant, aider à améliorer la surveillance de la santé publique et l'évaluation des risques et contribuer à renforcer le développement, la production et la disponibilité des produits de santé publique pour une meilleure riposte, mieux partagée et plus équitablement distribuée ; 2) développer une capacité de production mondiale des produits thérapeutiques contre les maladies épidémiques qui soit plus pérenne et mieux répartie ; et 3) améliorer et renforcer les capacités sanitaires nationales, y compris les systèmes de santé, la surveillance de la santé épidémiologique, la chaîne d'approvisionnement et le soutien logistique, les procédures réglementaires et les procédures menées dans le cadre de l'approche Une seule santé. L'OMS s'emploie à trouver un terrain d'entente sur ces trois domaines prioritaires.

M. Solomon appelle l'attention sur ce que l'accord sur les pandémies ne pourra pas faire. Tout d'abord, il ne pourra conférer aucune souveraineté à l'OMS sur les sujets dont il traite, car comme l'indique la Constitution de l'Organisation, la souveraineté est de facto détenue par les États membres. Deuxièmement, l'accord ne pourra pas résoudre tous les problèmes de prévention, de préparation et de riposte face aux pandémies, car cela nécessiterait non seulement la coopération des États membres, mais aussi de nombreuses autres parties prenantes nationales, régionales et internationales, y compris le secteur privé, la société civile et le grand public. Troisièmement, l'accord ne pourra pas être mis en œuvre avec succès sur le long terme sans : 1) un engagement constant de tous les pays moyennant une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics et toute la société ; 2) une gouvernance saine, transparente et inclusive ; 3) un financement durable ; et 4) une volonté politique inaltérable.

La Constitution de l'OMS est conforme à la Charte des Nations Unies, y compris au principe de l'égalité souveraine des États. L'article 2 de la Constitution établit expressément que la fonction de l'OMS est d'agir en tant qu'autorité directrice et coordonnatrice, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international. Les travaux ayant un caractère national sont cependant du ressort des États membres, et non de l'OMS – point repris à l'article 3.3 du projet de négociation. En outre, la Constitution de l'OMS indique clairement que le Directeur général est nommé par les États membres et soumis à l'autorité du Conseil exécutif, qui est composé de 34 États membres. Les États membres ont donc autorité sur toutes les questions susmentionnées et sur toutes les questions découlant de la Constitution, y compris les conventions, les accords ou les règlements.

Ce n'est pas la première fois que l'OMS élabore une convention ou un accord. En effet, la Convention-cadre pour la lutte antitabac a été adoptée et est entrée en vigueur en 2005, tandis que le Règlement sanitaire international a été adopté et est entré en vigueur en 2007. Tous ces instruments sont soumis à la procédure d'approbation interne des États membres, y compris à

l'examen parlementaire, avant leur entrée en vigueur, comme ce sera également le cas pour l'accord sur les pandémies. L'adoption de celui-ci en mai 2024 ne signifie pas qu'il entrera en vigueur à cette date.

Dre F. Bustreo (Présidente, Comité de gouvernance et d'éthique, Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant), accompagnant ses observations d'un diaporama numérique, considère qu'il est important de se souvenir de l'impact des pandémies sur les populations. C'est une chose facile à oublier lorsqu'on négocie des traités, lorsque les questions juridiques monopolisent tant l'attention.

Les populations les plus vulnérables ont payé le plus lourd tribut à la pandémie de COVID-19, qui a particulièrement ébranlé des services de santé fondamentaux pour la santé et le bien-être des femmes, des enfants et des adolescents, notamment, mais non exclusivement, les services de vaccination et les services de maternité. La pandémie a également mis en lumière une pandémie fantôme de violence sexiste. Pas moins de 45 % des femmes ont subi des violences de la part de leur partenaire pendant la pandémie ou connaissent une femme qui en a été victime. Le problème a été exacerbé par les mesures prises pour lutter contre la pandémie, telles que les confinements, qui ont contraint des femmes à vivre dans le même espace physique que leur agresseur. La pandémie a également eu un impact colossal sur l'éducation et le développement psychosocial des enfants et des adolescents, dont la santé mentale a été particulièrement affectée. L'OMS a en effet enregistré un taux de dépression et d'anorexie plus élevé chez les adolescentes, ainsi qu'une augmentation des grossesses précoces.

Les effets susmentionnés ne se sont pas limités à la pandémie de COVID-19 et se sont également produits lors d'autres événements concernant la santé, tels que l'épidémie d'Ebola. Les trois pays touchés par Ebola, à savoir le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée, étaient en passe de réduire le nombre de décès maternels avant la survenue de la pandémie, mais ont ensuite massivement régressé.

La dimension de l'équité, y compris la dimension de l'équité entre les sexes, doit être au premier plan de la riposte face à la pandémie et les femmes doivent être associées aux négociations concernant l'accord sur les pandémies. L'intervenante regrette que Mme Matsoso soit la seule femme représentée au sein de l'OIN et que les groupes de travail nationaux de lutte contre les pandémies soient essentiellement dirigés par des hommes. Sans la participation de femmes, les questions du genre dans les contextes pandémiques, comme la violence fondée sur le sexe, ne sont pas abordées. Il est également nécessaire de garantir l'équité entre les pays. Les événements passés ont montré que les pays à faible revenu avaient généralement moins accès aux mesures de riposte, en particulier aux vaccins, aux traitements et aux technologies.

Réunion-débat entre parlementaires

Dr L. Gomes Sambo (ancien Directeur régional pour l'Afrique de l'OMS et ancien Ministre de la santé de l'Angola) assure la modération.

Le modérateur fait valoir que les pandémies peuvent survenir à tout moment, n'importe où dans le monde, et se propager à partir d'une poussée épidémique jusqu'à devenir un problème de santé publique de portée internationale. La coordination internationale déployée pour faire face à la pandémie de COVID-19 a été insuffisante. De nombreux pays se sont préoccupés de leurs propres intérêts, ignorant les pays en développement qui avaient réclamé un soutien pour avoir davantage accès aux technologies et aux moyens d'intervention.

Il dit avoir participé à la coordination de la lutte contre l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014 et en 2015, qui a eu des effets dévastateurs faute de préparation aux niveaux national, régional et mondial. Bien que l'OMS ait tiré des leçons de l'épidémie d'Ebola, cela n'a pas suffi à arrêter la COVID-19. Nous avons maintenant l'occasion d'élaborer un instrument international pouvant permettre de coordonner plus efficacement notre riposte face aux futures urgences sanitaires. Les parlementaires peuvent jouer un rôle très important dans ce processus, notamment pour ce qui est de la ratification de l'accord et de sa mise en œuvre au niveau national.

Dr F.E. Ndugulile (République-Unie de Tanzanie), Vice-Président du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé, intervenant, invite les parlementaires à utiliser la pandémie de COVID-19 comme point de référence concernant ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans le système mondial de santé. La communauté internationale s'est mobilisée en très peu de temps pour mettre

en évidence et traiter le virus ainsi que pour élaborer un vaccin, mais des insuffisances ont été relevées partout dans le monde quant à l'accès à celui-ci. Il est important de tirer des leçons de cette expérience pour être mieux à même d'affronter les pandémies futures.

L'accord sur les pandémies devra être axé sur les personnes et donner la priorité à l'équité. Les parlementaires doivent être associés au processus avant, pendant et après son adoption. Ils sont encouragés à inciter leur gouvernement à soutenir, signer et ratifier l'accord, à l'incorporer en droit interne, à utiliser leur fonction de contrôle pour garantir sa mise en œuvre conformément au calendrier établi et à allouer des ressources en vue de sa mise en œuvre. Il faudra également veiller à ce que cet accord soit bien accueilli par les populations et à démystifier les campagnes de dénigrement dont il fera l'objet.

Mme E.T. Muteka (Namibie), intervenante, indique que la lutte contre la COVID-19 a mis en lumière le déséquilibre entre les pays du "premier monde" et ceux du "tiers monde" en termes d'accès aux vaccins, aux tests de dépistage et aux autres mesures de prévention, de préparation et de riposte. Les systèmes de santé dans les pays en développement sont ceux qui ont été le plus gravement perturbés, du fait d'une riposte limitée et d'un manque de moyens. La capacité à contenir une pandémie mondiale requiert un système national solide permettant de détecter les épidémies et d'y faire rapidement face.

L'accord sur les pandémies doit équilibrer les capacités de prévention, de préparation et de riposte face aux pandémies entre tous les pays, par exemple en encourageant la communauté internationale à investir dans la production de vaccins et de bouteilles d'oxygène et dans la création de laboratoires et de technologies de pointe, en particulier dans les pays en développement. Pour que l'accord fonctionne, il faut que les pays soient prêts à l'échange transfrontière de données relatives à la santé, sans nuire aux systèmes d'information sanitaire nationaux ni porter atteinte à la souveraineté de chacun.

Pour faire face à la pandémie de COVID-19, la Namibie a accru les capacités hospitalières ainsi que le nombre de lits disponibles dans l'ensemble du pays, augmenté le nombre de centres de quarantaine sur tout le territoire et équipé les principaux établissements de santé en bouteilles d'oxygène à haut débit. Elle a également renforcé sa capacité à effectuer des tests de dépistage de la COVID-19, amélioré l'accès aux vaccins dans tout le pays et créé une plateforme en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale de préparation et de réponse aux urgences. Enfin, une équipe nationale de gestion des situations d'urgence a été constituée afin de garantir des réactions rapides.

Mme H. Al-Helaissi (Arabie saoudite), membre du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé, intervenante, reconnaît qu'il faut appliquer les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et encourager une meilleure coordination mondiale en matière de prévention, de préparation et de riposte face aux pandémies. Le principe de responsabilité est également très important dans la gestion des crises.

L'Arabie saoudite a pris des mesures de précaution strictes et adopté des décisions proactives pendant la pandémie. Elle a ainsi publié un décret royal portant établissement d'un comité spécialisé chargé d'assurer le suivi des faits nouveaux se rapportant à la pandémie de COVID-19. Le pays s'est engagé à verser 500 millions d'USD pour soutenir les efforts mondiaux de lutte contre la COVID-19 et a injecté 50 milliards d'USD dans les secteurs bancaire et financier ainsi que dans le monde des affaires saoudiens pour éviter un effondrement de l'économie. Une plateforme composée de volontaires travaillant dans le domaine de la santé a en outre été établie afin d'associer différents secteurs à la lutte contre la COVID-19. Au total, 34 hôpitaux ont été équipés de 80 000 lits et un laboratoire national central ainsi que 19 laboratoires régionaux ont été créés. Parmi toutes les mesures prises, la plus difficile a été la suspension du pèlerinage du Hajj, pour la première fois dans l'histoire musulmane. C'était néanmoins une mesure nécessaire, qui a permis de sauver de nombreuses vies.

L'intervenante attire l'attention sur les différentes technologies utilisées par le Gouvernement saoudien pour lutter contre la pandémie, y compris une application affichant le statut COVID-19 de ses utilisateurs. Bien que de nombreuses personnes aient critiqué ce dispositif et jugé attentatoire à la liberté individuelle, il a permis de réduire les cas de COVID-19 de 61 %. L'Arabie saoudite a également réalisé des investissements importants dans les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle, la 5G et la gestion des données afin d'établir une carte interactive des données relatives à la COVID-19, qui a fourni des statistiques et des analyses précises pour soutenir les décisions stratégiques du pays.

Débat avec les participants

M. G. Silberschmidt (Directeur du Département Partenariats sanitaires et multilatéraux à l'OMS) assure la modération du débat.

Un délégué de l'Inde fait observer que la pandémie de COVID-19 a souligné la nécessité d'une approche internationale plus globale de la santé publique, dans laquelle le bien-être d'une entité vivante dépendrait de celui des autres. C'est dans cet esprit que l'Inde a lancé la stratégie *Une Terre, une santé*, qui préconise des soins de santé holistiques pour tous, y compris les personnes, les animaux et la planète. Elle a adopté des politiques sanitaires visant à fournir des services de santé universels à des prix abordables et établi le plus vaste programme de protection de la santé au monde. Des programmes de sensibilisation et de lutte contre les maladies sont régulièrement menés à titre préventif. L'un d'eux, le mouvement *Eat Right India*, promeut des modes de vie sains. L'Inde a accru ses investissements dans les réformes visant à prévenir les urgences de santé publique et a créé une mission relative aux infrastructures de santé afin de développer ses capacités et sa préparation à long terme à cet égard.

Le système mondial de santé doit être capable de résister et de répondre aux chocs. Il est nécessaire, pour ce faire, d'investir dans les infrastructures nationales de soins de santé, en modernisant les établissements de santé et en améliorant les enseignements et la formation médicaux, par exemple. Il faut également investir dans la recherche et le développement de nouveaux vaccins et traitements. Les défis mondiaux en matière de santé ne pourront être relevés qu'au moyen d'une collaboration efficace entre les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé. Les institutions mondiales de santé doivent être inclusives et transparentes et refléter la diversité des membres de la communauté internationale. L'Inde s'est engagée à faire preuve de solidarité mondiale en partageant son expérience en matière de santé publique avec d'autres pays, en particulier le monde en développement, sur des questions telles que la surveillance épidémiologique et la vaccination.

Un délégué du Portugal, s'exprimant au nom du réseau de parlementaires UNITE pour la santé mondiale, dit que le réseau UNITE attache une grande importance à l'accord sur les pandémies compte tenu des pertes de milliers de milliards de dollars et de quelque sept millions de vies dues à la pandémie de COVID-19. La communauté internationale ne doit plus jamais commettre les erreurs qui n'ont cessé de jalonner l'histoire, car elle a en effet tendance à se mobiliser à chaque fois qu'une crise survient, puis à passer à autre chose sans régler les problèmes structurels qui l'avaient provoquée. Un accord doit être adopté pour résoudre les problèmes de financement liés à la prévention, à la préparation et à la riposte face aux pandémies, établir des mécanismes de responsabilisation et de contrôle et rendre les contre-mesures accessibles à tous. De ce point de vue, l'équité est fondamentale. Il n'est pas admissible que les citoyens des pays riches reçoivent deux ou trois doses d'un vaccin alors que les citoyens africains ne sont toujours pas vaccinés. Les parlements doivent convaincre les gouvernements d'adopter cet accord puis de le ratifier.

Une déléguée de Bahreïn juge qu'un système mondial de santé offrant des soins de qualité à tous est une chose importante. La communauté internationale doit respecter son engagement à fournir un appui technique et à coordonner la livraison de vaccins. L'heure n'est pas au démantèlement des systèmes existants, mais plutôt au comblement des lacunes qui ont été mises en évidence durant la pandémie de COVID-19. Des efforts doivent être déployés pour renforcer les systèmes de santé. Tous les États doivent mettre au point leurs mécanismes d'intervention, allouer les ressources nécessaires pour faire face à de nouveaux défis, être mieux préparés en cas de pandémie conformément aux lignes directrices de l'OMS, et tenir compte des enseignements tirés de la COVID-19.

Une déléguée de la République islamique d'Iran dit que la couverture sanitaire universelle a toujours été une priorité de la République islamique d'Iran. Le programme national de développement accorde une attention particulière à la protection sociale et à la santé, quand la Constitution pose les bases d'un service national de santé accessible à tous les citoyens. Des soins de santé sont dispensés dans tout le pays, dans les grandes localités comme dans les petites.

La collaboration internationale est importante pour permettre aux pays l'échange d'expériences et le transfert de technologies. Les menaces sanitaires qui pèsent sur un pays peuvent facilement s'étendre à ses voisins, à la région, voire au monde entier.

La République islamique d'Iran parvient à fournir des services de soins de santé de qualité à ses citoyens malgré les obstacles qu'elle rencontre, comme les sanctions dont elle fait l'objet et qui ont eu des conséquences funestes. L'UIP est l'instance idoine pour lutter contre l'unilatéralisme.

Un délégué de la République arabe syrienne affirme que les soins de santé sont accessibles à tous les citoyens de la République arabe syrienne, mais qu'elle est confrontée à une guerre terroriste et à un embargo qui nuisent à l'économie et au système de santé. De nombreux médecins quittent le pays et l'équipement médical fait défaut. Bien que l'OMS ait apporté un soutien, celui-ci s'est amenuisé au fil du temps. Il demande à l'UIP d'aider son pays à améliorer son infrastructure des soins de santé.

Le modérateur appelle les gouvernements à conclure un accord sur les pandémies solide et soucieux d'équité d'ici 2024 et invite les parlements à ratifier et à mettre en œuvre l'accord rapidement.

L'atelier prend fin à 11 heures.

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

SÉANCE DU VENDREDI 27 OCTOBRE 2023

(après-midi)

La séance est ouverte à 17 h 15 sous la conduite de Mme C. Cerqueira (Angola), Présidente de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Déclaration de Luanda sur le thème *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)*
(A/147/3-Inf.1 et DR)

La Présidente déclare que des discussions approfondies et rigoureuses ont eu lieu au cours des trois derniers jours de débat général sur le thème *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)*, durant lesquels quelque 160 interventions ont été faites par près de 120 parlements nationaux et 12 organisations partenaires. Présentée dans le document A/147/3-DR, la Déclaration de Luanda qui en a résulté souligne la responsabilité collective des parlementaires d'agir efficacement sur les questions soulevées afin de promouvoir la réalisation de l'ODD 16. La Déclaration considère la bonne gouvernance comme essentielle à la réalisation de l'ensemble des ODD, les parlements jouant un rôle clé, et appelle au renforcement de la confiance et à une participation publique plus active dans toutes les institutions, à tous les niveaux et d'une manière plus équitable et inclusive. La Déclaration souligne par ailleurs le caractère central de l'état de droit dans les actions visant à promouvoir la bonne gouvernance, notamment la transparence dans l'administration des affaires publiques pour le bien commun.

La justice étant une condition préalable à la paix, la Déclaration souligne l'importance de renforcer l'impartialité de son administration et de garantir des procédures plus rapides. Elle réaffirme également le respect de l'état de droit comme base de la prévention et de la résolution pacifique des conflits, en rappelant la nécessité de protéger les droits de l'homme et d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire dans les régions touchées par les conflits. Elle appelle en outre à la prévention et à la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, des minorités et des personnes socialement défavorisées, à la réforme du secteur public et à la mobilisation des ressources, en mettant l'accent, dans le cadre de la coopération au développement, sur l'investissement public. Enfin, à la lumière du prochain bilan mondial de l'ODD 16 en 2024, la Déclaration exhorte les parlementaires à veiller à ce que les plans nationaux s'alignent sur cet objectif dans l'intérêt de la paix et de la justice pour tous, sans laisser personne de côté.

Elle considère que l'Assemblée souhaite faire sienne la Déclaration de Luanda.

Il en est ainsi décidé.

Point 5 de l'ordre du jour

Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats
(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
(A/147/5-DR)

La Présidente attire l'attention sur un projet de résolution révisé intitulé *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*, figurant dans le document A/147/5-DR, qui a été préparé par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

Mme L. Reynolds (Australie), co-rapporteure du projet de résolution révisé, déclare en présentant le texte qu'il a été soutenu par l'ensemble des membres de la Commission permanente, qui ont travaillé dans un grand esprit de collégialité et de cause commune pour renforcer encore le projet initial. Complet et pratique, le projet révisé vise à aider l'ensemble des parlementaires à agir concrètement, par le biais de l'éducation, de la législation et de la sensibilisation, pour mettre un terme à une forme très grave de trafic d'enfants. Si le texte est adopté, l'UIP pourra être fière de montrer la voie à suivre pour aider les huit millions d'enfants vulnérables transférés ou recrutés dans des orphelinats ou des centres de soins résidentiels à des fins d'exploitation et/ou de profit. Elle complétera également les "3P" – prévention, protection et poursuite – utilisés dans la lutte contre la traite des êtres humains par un quatrième, à savoir les "partenariats". En travaillant de concert dans le cadre d'un partenariat mondial, les parlementaires pourront finalement mettre un terme au trafic d'orphelins. Toutefois, des systèmes de protection de l'enfance plus efficaces et une prise en charge familiale adaptée sont également nécessaires. Elle remercie tous ceux qui ont contribué à la finalisation du projet de résolution révisé, qu'elle espère que l'Assemblée jugera bon d'adopter.

La Présidente considère que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution révisé intitulé *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats.*

La résolution est adoptée par consensus, l'Inde émettant une réserve sur le paragraphe 4 et la République islamique d'Iran émettant une réserve sur la référence aux ODD 4.1 et 4.2 à l'alinéa 22.

M. A. Gajadien (Suriname), Président de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, remerciant Mme Reynolds et les membres de la Commission pour leur approche constructive dans la préparation de la résolution, déclare, en rendant compte des autres travaux de la Commission à l'Assemblée, que les membres ont fermement soutenu la recommandation du Bureau de commencer les travaux préparatoires à la 148e Assemblée sur un projet de résolution intitulé *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*, avec Mme M. Rempel Garner (Canada) et Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie) en tant que co-rapporteures. M. Naughten (Irlande), Président du Groupe de travail sur la science et la technologie, a proposé de travailler avec la Commission permanente dans le but d'élaborer de solides orientations pour les parlementaires dans ce domaine.

En tant que thème de débat de la 148e Assemblée, la Commission a convenu de *Pour des mesures durables visant à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées, y compris leurs possibilités d'éducation et d'emploi*. Tout comme le projet de résolution proposé, le sujet correspond bien aux trois domaines d'intérêt choisis par la Commission pour les années à venir : l'amélioration du fonctionnement des parlements, la démocratie et les droits de l'homme à l'ère numérique, et un monde plus inclusif et plus juste. Par ce biais, la Commission développera son expertise pour accroître son impact et contribuer activement aux travaux menés dans le cadre de la stratégie de l'UIP. Enfin, la Commission permanente a élu Mme J. Mahmood (Maldives) en tant que nouvelle Présidente et M. A. Torosyan (Arménie) comme nouveau Vice-Président. Il remercie les membres de la Commission pour ce qui a été accompli ensemble pendant son mandat de deux ans.

La Présidente considère que l'Assemblée souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

Point 6 de l'ordre du jour

Rapports des commissions permanentes

Mme D. Bergamini (Italie), membre du Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, rendant compte des délibérations de la Commission lors de ses deux dernières séances, indique qu'une audition d'experts a été organisée, suivie d'un débat animé, sur le thème *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*, qui fait l'objet d'une résolution qui sera élaborée par la Commission lors de la

148e Assemblée. Dans le cadre du suivi de la résolution 2022 de l'UIP sur les processus de paix, une réunion-débat a également été organisée sur le thème *Inventaire des outils à la disposition des parlementaires pour dialoguer, légiférer, exercer leur pouvoir de contrôle et mener des actions de prévention en faveur de la paix*. Le débat a porté sur les approches de la sécurité commune et humaine et les principes de la liberté d'expression, ainsi que sur les bonnes pratiques pour promouvoir l'engagement parlementaire dans la prévention des conflits. Une autre réunion-débat sur le rôle des parlements dans la promotion de la transparence et la lutte contre la corruption a identifié la coopération avec les institutions supérieures de contrôle des finances publiques comme un moyen de contribuer à l'éradication de la fraude, considérée comme une cause profonde de conflit et une menace pour la paix.

Outre plusieurs membres du Bureau, la Commission a élu Mme A. Kuspan (Kazakhstan) à la présidence et M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran) à la vice-présidence. Lors de l'examen de son plan de travail, le Bureau a convenu de se réunir entre les Assemblées afin d'améliorer la préparation des réunions de la Commission, notamment par le suivi de l'état de la paix et de la sécurité internationale. Il a également convenu que les parlementaires doivent trouver des moyens de résoudre les conflits en faisant preuve d'humilité, de dignité et de respect vis-à-vis de l'ensemble des parties. La paix et la sécurité étant le thème prioritaire de l'UIP pour 2024, le Bureau a en outre convenu de s'efforcer de revigorer le multilatéralisme afin de renforcer les liens entre les nations, les citoyens et les institutions et de donner une chance à la paix. Elle remercie l'ensemble des collègues du Bureau et les membres de la Commission pour leur précieux travail.

La Présidente considère que l'Assemblée souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), membre du Bureau de la Commission permanente du développement durable, rendant compte des faits marquants des séances de la Commission à Luanda, fait remarquer que la première des trois réunions-débat s'est attachée à promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et à encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité, thème choisi par la Commission pour un projet de résolution lors de la 148e Assemblée. La deuxième réunion-débat a porté sur un projet de document final de la Réunion parlementaire qui se tiendra lors de la 28e session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Dubaï, où un bilan mondial critique des progrès accomplis depuis l'Accord de Paris en 2015 est prévu. La réunion doit avoir lieu dans la zone verte, ce qui permettra un accès direct aux décideurs avec lesquels l'UIP cherche à établir un partenariat. La troisième réunion-débat a porté sur les moyens d'assurer la sécurité alimentaire mondiale en rendant les systèmes agroalimentaires plus durables, résilients et capables de fournir des aliments nutritifs et abordables pour tous.

Les principaux enseignements tirés des réunions-débat concernent l'impact sévère des changements climatiques et des catastrophes sur les personnes vulnérables et l'inclusion des jeunes dans la résolution des problèmes de sécurité alimentaire ; l'importance primordiale de la collaboration et des partenariats entre l'ensemble des parties prenantes en matière de changements climatiques ; et l'action parlementaire visant à promouvoir un accès équitable à l'alimentation, une agriculture durable, des données transparentes, le partage des connaissances et la coopération internationale afin d'aborder efficacement la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Enfin, la Commission a élu M. A. Gerasymov (Ukraine) membre du Bureau, M. W. William (Seychelles) Président et elle-même Vice-Présidente. Mme L. Moreina (Uruguay) remplacera M. R. Lozano, également de l'Uruguay, qui n'est plus parlementaire. En approuvant son plan de travail pour la 148e Assemblée, le Bureau a convenu de consacrer toutes ses séances à la préparation d'un projet de résolution sur le sujet qu'il a choisi.

La Présidente considère que l'Assemblée souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

M. A. Gryffroy (Belgique), Vice-Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, présentant son rapport sur les travaux de la Commission à Luanda, déclare que, lors de la première de ses deux séances, la Commission a été informée par la Coordinatrice résidente des Nations Unies en Angola du travail de son équipe dans le pays, qui est guidé par le nouveau Cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies et ses quatre

piliers : les peuples, la paix, la prospérité et la planète. Outre le contrôle des actions gouvernementales, les parlements ont été encouragés à rencontrer les Coordinateurs résidents dans leur pays d'origine et à s'informer sur le travail qui y est réalisé avec les partenaires de l'ONU.

Lors de sa deuxième séance, la Commission a examiné les aspects de la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU à la suite des contributions de deux intervenants spécialisés dans ce domaine. Le premier a encouragé les parlementaires à œuvrer à la formulation de propositions de réforme à soumettre par l'intermédiaire de l'UIP, tandis que le second a souligné la nécessité de mesures de réforme qui garantiraient la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et renforceraient l'efficacité et l'efficience du Conseil. La Commission a également adopté sa toute première motion, sur l'introduction de l'égalité des sexes aux Nations Unies, et prévoit de travailler sur une deuxième motion, sur la réforme du Conseil de sécurité, lors de la 148e Assemblée. Enfin, les membres du Bureau ont visité un projet impressionnant des Nations Unies à l'extérieur de Luanda, qui fournit des microcrédits et une formation professionnelle pour aider les Angolais à passer avec succès du secteur informel à l'économie formelle. De plus, grâce à ce projet, des produits sont désormais exportés vers un certain nombre de pays du monde entier. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Bureau, M. R. Lopatka (Autriche) et Mme L. Crexell (Argentine), qui sera également Vice-Présidente de la Commission, ainsi qu'au nouveau Président, M. D. McGuinty (Canada).

La Présidente considère que l'Assemblée souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente félicite l'ensemble des membres nouvellement élus des commissions permanentes et leur souhaite un plein succès dans les tâches importantes qui les attendent.

Point 7 de l'ordre du jour

Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 149e Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs
(A/147/7-R.1)

La Présidente, présentant le point et attirant l'attention sur les informations connexes figurant dans le document A/147/7-R.1, fait remarquer que la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a nommé Mme M. Rempel Garner (Canada) et Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie) en tant que co-rapporteures pour le thème de débat à la 149e Assemblée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*.

Elle considère que l'Assemblée souhaite approuver la proposition de thème d'étude.

Il en est ainsi décidé.

Clôture de l'Assemblée

M. M. Bouden (Algérie), s'exprimant au nom du Groupe africain, remercie le Parlement angolais d'avoir accueilli la 147e Assemblée et rend un hommage particulier à Mme Cerqueira pour la prudence avec laquelle elle a dirigé les travaux. Reconnue et respectée pour son approche humanitaire, la défense des droits des peuples et la promotion de causes justes, elle s'est acquittée avec talent de ce qui a dû être une tâche difficile à un moment où les événements s'intensifiaient et où les positions divergeaient de plus en plus dans le monde. Avec son personnel et ses consultants, entre autres, l'UIP doit être félicitée pour avoir organisé l'Assemblée avec succès dans un pays africain lusophone aussi beau et accueillant, ce qui a fait la fierté du continent. En coopérant dans tous les domaines, les peuples d'Afrique préserveront leurs intérêts face à des défis majeurs, notamment la polarisation, les tensions et les troubles graves. Ces défis doivent inciter la communauté internationale à repenser sa position à l'égard des causes justes et à assumer sa responsabilité de protéger les peuples colonisés soumis à une violence oppressive et à des violations des droits de l'homme. La paix et la sécurité internationales sont indivisibles et tout est ancré dans la solidarité humaine, dont l'absence aurait des répercussions dangereuses pour le monde entier.

Il félicite chaleureusement la nouvelle Présidente de l'UIP pour son élection et lui a souhaité beaucoup de succès. Elle peut être assurée d'un soutien total dans le respect des principes et valeurs fondateurs de l'UIP, dans la défense de la justice et la démonstration de son humanité. L'UIP approche à grands pas de sa 150e Assemblée, ce qui nécessite des efforts encore plus importants pour rehausser son profil dans l'intérêt d'un monde meilleur et du bien-être de tous.

M. A. Gryffroy (Belgique), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, indique que le Groupe s'est réuni tout au long de l'Assemblée et a également organisé, avec la délégation de l'Ukraine, un événement parallèle important et bien suivi intitulé *Hommage aux enfants victimes de la guerre*. Les membres du Groupe ont activement participé, entre autres, aux réunions de la Commission permanente des droits de l'homme et de la démocratie, notamment en tant que co-rapporteurs pour sa résolution clé *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*. Le Groupe se félicite que la Commission ait choisi l'intelligence artificielle comme thème d'un projet de résolution, l'un de ses membres étant à nouveau co-rapporteur. S'agissant de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, le Groupe salue l'adoption de sa toute première motion sur l'introduction de l'égalité des sexes à l'Assemblée générale des Nations Unies, et se félicite de l'engagement de la Commission à élaborer des produits finaux similaires à l'avenir. Actuellement Président par intérim de la Commission, il félicite son ancien Président, M. Wehrli (Suisse), et sa Secrétaire, Mme Torsney, pour leur travail de redéfinition du mandat de la Commission et est convaincu que, entre les mains expérimentées de son nouveau Président, M. McGuinty (Canada), la Commission continuera à s'appuyer sur ses réalisations.

Tous les parlementaires doivent s'efforcer d'aborder la situation actuelle au Proche-Orient, qui, espérons-le, sera devenue un sujet moins conflictuel d'ici la 148e Assemblée. Les résolutions sur la guerre d'agression inhumaine contre l'Ukraine étant toujours sans effet sur le terrain, il appelle les parlementaires russes à prendre leurs responsabilités plutôt que d'être complices de terribles crimes de guerre. Il demande également à la nouvelle Présidente de l'UIP d'exiger la libération immédiate et inconditionnelle de la lauréate du prix Nobel de la paix 2023, Mme N. Mohammadi, d'une prison iranienne. Les parlementaires doivent faire de même, tant dans son cas que dans celui de toutes les autres personnes emprisonnées simplement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits de l'homme. Des délégations du Groupe ont rencontré la délégation des parlementaires en exil du Myanmar, où les 63 cas soumis au Comité des droits de l'homme des parlementaires ne reflètent que trop clairement la situation des droits de l'homme dans ce pays. Les parlementaires doivent soulever tous ces cas lors de leurs réunions bilatérales avec les autorités du pays et maintenir la pression à chaque occasion.

Sur une note plus positive, l'UIP écrit une page d'histoire avec l'élection, pour la première fois, d'une femme africaine à sa présidence. Mme Ackson aura un allié de poids au sein du Groupe, qui s'est engagé à défendre les valeurs et les principes fondamentaux de l'UIP. Il remercie l'ensemble des participants à l'Assemblée pour les échanges inspirants qui ont eu lieu, les hôtes angolais pour leur chaleureuse hospitalité et le Secrétariat de l'UIP pour son travail considérable.

M. M.A. Nader (Iraq), s'exprimant au nom du Groupe arabe et remerciant le Parlement angolais pour son aimable hospitalité et ses efforts inlassables pour faciliter les travaux de l'Assemblée, fait remarquer que le Groupe apprécie vivement le soutien apporté par la délégation

angolaise et d'autres délégations au sort des Palestiniens, en particulier à Gaza, où le génocide le plus effroyable se déroule sous les yeux du monde entier. L'instauration de la paix et de la sécurité internationales exige des efforts concertés pour identifier et traiter les causes des conflits, précisément afin de prévenir des conséquences négatives telles que celles que l'on observe à la suite des échecs mondiaux.

Malheureusement, en plus de ne pas assumer leurs responsabilités en la matière, les pays influents manquent parfois de neutralité et favorisent ceux qui agissent au mépris des droits de l'homme et du droit international. Le respect des principes de la Charte des Nations Unies ne suffit pas à garantir des solutions justes aux guerres et aux conflits, à faire cesser les massacres de femmes, d'enfants et de civils et à mettre fin à l'occupation. Comme en témoigne l'histoire de l'Angola, l'occupation va prendre fin, même si cela prendra quatre siècles. Il remercie le Secrétariat de l'UIP pour son excellent sens de l'organisation et félicite Mme Ackson pour son élection, lui souhaitant beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

Mme D. O'Neill (Australie), s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, déclare que sa délégation est honorée que le Groupe ait approuvé la nomination de son Président, M. Dick, Président du Parlement australien, en tant que membre du Comité exécutif de l'UIP, première fois depuis plus de 30 ans qu'un Australien occupe ce poste. Le Groupe remercie les hôtes angolais de l'Assemblée, et en particulier Mme Cerqueira, d'avoir pris si bien soin de tous les délégués, et remercie également le Secrétariat de l'UIP pour ses efforts inlassables en vue d'assurer le succès de l'Assemblée.

Le Groupe a approuvé par consensus la candidature de M. Teo, Président du Parlement de Tuvalu, au Prix Cremer-Passy décerné pour des actions de lutte exceptionnelles contre les changements climatiques. Avant l'Assemblée, son Président a organisé une série de webinaires pour les membres du Groupe, notamment sur l'engagement des jeunes et des femmes auprès des parlements de la région, ce qui a permis de reconnaître les défis communs, de partager les initiatives et de s'informer sur les meilleures pratiques. Le Président a par ailleurs invité les candidats à la présidence de l'UIP à se présenter au Groupe par le biais d'un webinaire et, par la suite, à Luanda. Le Groupe se félicite de la présence de quatre de ses huit membres des îles du Pacifique à l'Assemblée, qui résulte de son engagement à faire participer ces membres aux événements de l'UIP. Félicitant Mme Ackson pour son élection, le Groupe espère accroître sa présence et renforcer ses relations avec l'UIP.

M. M. Nadir (Guyana), s'exprimant au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), remercie le Parlement angolais pour son accueil chaleureux et l'organisation minutieuse de l'Assemblée, ainsi que M. Pacheco, qui a été un bon ami pour l'ensemble des pays du GRULAC. En tant que Président de l'UIP, il a défendu l'ensemble des Membres de l'UIP et travaillé dur pour attirer de nouveaux parlements de la région GRULAC au sein de l'UIP, le dernier entrant étant le Parlement des Bahamas lors de l'Assemblée actuelle. Le Groupe remercie M. Pacheco pour ses services ainsi que le Secrétaire général de l'UIP et son personnel pour leur gentillesse, leur disponibilité et leur aide lors de la préparation de l'Assemblée.

Un délégué de la République islamique d'Iran, s'exprimant dans l'exercice de son droit de réponse, fait remarquer que les mêmes pays qui se disent préoccupés par l'emprisonnement d'un ressortissant iranien n'ont pas exprimé la même préoccupation à l'égard du massacre de plus de 2 000 enfants à Gaza. Outre le fait qu'ils détiennent eux-mêmes plusieurs milliers de prisonniers, ces pays sont responsables d'un nombre incalculable de morts par noyade en mer, séparent les enfants des migrants et des demandeurs d'asile de leur famille et cherchent à tromper l'opinion publique mondiale pour détourner l'attention du régime israélien tueur d'enfants. Avec leur passé d'agression coloniale, ils ne sont pas aptes à diriger le monde et à prêcher en faveur du droit international et d'un ordre fondé sur des règles. Ils doivent plutôt se concentrer sur leurs propres affaires intérieures et éviter de s'immiscer dans celles des autres.

M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP, prononçant son ultime déclaration en cette qualité, exprime ses sincères remerciements à l'ensemble des autorités angolaises et au personnel parlementaire pour la manière dont ils ont accueilli l'Assemblée et pour l'excellente préparation de celle-ci, qui a été à l'origine de son succès. La promesse qu'il avait faite au début de son mandat, en 2020, d'organiser une Assemblée de l'UIP dans un pays lusophone s'est concrétisée à Luanda, avec la présence de plus de 1 200 participants venus de 128 pays du monde entier, qu'il remercie d'avoir choisi de venir et de s'engager activement dans les travaux de l'UIP. Au cours de la semaine précédente, ils ont entendu de nombreux exemples inspirants de la manière dont les parlements travaillent pour promouvoir la paix, la justice et la mise en place d'institutions efficaces,

ainsi que de nombreuses bonnes idées sur les principes qui doivent guider cette action. La Déclaration de Luanda souligne le rôle essentiel de la bonne gouvernance dans la cohésion sociale, reconnaît le lien indissociable entre les personnes et les institutions, insiste sur la nécessité de la parité hommes-femmes, de l'inclusion des jeunes et d'une représentation équitable de tous les groupes, et souligne la responsabilité de lutter contre la corruption et de protéger les êtres humains.

Le rôle des parlementaires en tant que législateurs et contrôleurs de l'exécutif les place dans une position unique pour défendre les réformes de gouvernance indispensables pour garantir la transparence et la confiance historique dans les institutions. Tous les Membres doivent tirer le meilleur parti de l'UIP, notamment en ces temps difficiles, où l'escalade de défis tels que la crise du Moyen-Orient accentue le besoin urgent d'agir en fonction des engagements pris. Dans tous ces conflits de longue durée, la violence a engendré la violence et non la paix. Il faut mettre fin aux hostilités et reprendre les discussions en vue d'une coexistence dans la paix et la sécurité pour Israël et la Palestine. Mais dans l'immédiat, il faut assurer l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza et la libération de tous les otages.

La 147e Assemblée a réuni des experts et des parlementaires pour le deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Comme l'indique clairement la Déclaration de Luanda et le cas du Sahel, des institutions inclusives, transparentes et efficaces sont essentielles pour rompre les cycles d'instabilité politique, identifier des solutions et mettre en place une gouvernance légitime. Le plus important, toutefois, est la mise en œuvre.

En 2024, tout en poursuivant ses travaux sur les changements climatiques, l'UIP travaillera en parallèle sur la paix et la sécurité comme thème prioritaire. Personne, focalisé sur sa survie dans un conflit, ne peut penser aux ODD, à la parité hommes-femmes au parlement ou à la participation des jeunes, pour lesquels la paix est donc une condition préalable.

Arrivé au terme de sa présidence de l'UIP, il réitère ses remerciements à l'ensemble des Membres de l'UIP, dont il a beaucoup appris au cours de ses trois années de mandat. Il félicite son successeur, dont la force, la compétence et le professionnalisme en tant que femme africaine feront certainement d'elle une présidente extraordinaire, et remercie Mme Cerqueira pour l'accueil chaleureux qu'elle lui a réservé en Angola. Il a eu l'honneur de servir l'UIP et sera tout aussi honoré de la servir en tant que délégué du Portugal.

La Présidente, dans son discours de clôture, déclare que l'Assemblée s'est achevée avec le sentiment du devoir accompli et d'une amitié, d'une coopération et d'un dialogue solides forgés entre les Africains et le monde représenté par les parlementaires de tous les continents. Elle félicite M. Pacheco pour l'impulsion qu'il a donnée à l'UIP et pour avoir terminé son mandat dans le pays lusophone de l'Angola. Pour la première fois, une femme africaine a été élue à la présidence de l'UIP, ce qui est un hommage aux nombreuses femmes présidentes de parlement de la région. Elle félicite le Parlement des Bahamas d'être devenu le 180e Membre de l'UIP et d'apporter, avec sa jeune présidente, une valeur ajoutée à la représentation des femmes au sein de l'UIP.

Plus de 1 200 délégués du monde entier se sont réunis à Luanda pour promouvoir la paix et la justice par le biais de l'action parlementaire en faveur du développement, des droits de l'homme fondamentaux, de la lutte contre le terrorisme et de la préservation de l'environnement, tout en s'efforçant de trouver des solutions alternatives aux crises climatique et énergétique. L'Assemblée a démontré l'importance de faire participer l'ensemble des groupes aux débats et à la prise de décisions, notamment les jeunes en tant que ressource clé et les femmes en tant qu'atout précieux pour la paix et le développement durable. Les vifs débats ont montré que les parlementaires étaient déterminés à promouvoir le dialogue et la tolérance pour résoudre les différends entre les peuples et les États et à élaborer des mesures vigoureuses pour atteindre les ODD, en particulier l'ODD 16, qui met l'accent sur les parlements en tant qu'institutions clés de la gouvernance. Il leur appartient de laisser un héritage de paix et de prospérité pour tous. Elle remercie tout particulièrement le Président de l'Angola pour son soutien indéfectible et tous ceux qui ont enrichi les travaux de l'Assemblée et contribué à son succès.

La Présidente a reçu un marteau de président et un bloc en remerciement des services qu'elle a rendus lors de la 147e Assemblée de l'UIP.

La Présidente déclare la 147e Assemblée close.

Une vidéo des membres de la Société de musique de chambre de l'ONU jouant l'hymne officiel de l'UIP est projetée.

La séance est levée à 18 h 50.

Déclaration de Luanda

L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)

que la 147e Assemblée de l'UIP a faite sienne
(Luanda, 27 octobre 2023)

La balle est dans notre camp. Tel est le message que nous, parlementaires participant à la 147e Assemblée de l'UIP à Luanda, retiendrons de notre débat général sur le thème *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces*, qui fait écho à l'objectif de développement durable 16 (ODD 16), également connu sous le nom d'"objectif relatif à la gouvernance".

Notre débat a permis de mettre en lumière le rôle fondamental joué par la bonne gouvernance dans la société et dans la réalisation de tous les objectifs de développement durable, adoptés en 2015. En tant que lien qui fédère les personnes et qui les rattache à leurs institutions, la bonne gouvernance favorise la solidarité, l'engagement civique et la citoyenneté politique. Parallèlement – et comme cela transparaît dans l'ODD 16 –, la bonne gouvernance permet d'élaborer des politiques judicieuses et de rendre des comptes directement au peuple. Sans bonne gouvernance, il nous sera impossible de remporter les combats que nous menons collectivement contre la pauvreté, les inégalités, les conflits et la dégradation de l'environnement, y compris l'urgence climatique, partout dans le monde.

Nous avons fait le point sur les nombreuses questions de gouvernance qui ressortent de l'ODD 16 et qui appellent une attention immédiate selon les Nations Unies mais aussi, et plus important encore, au vu de la situation dans nos pays respectifs, où la désaffection populaire à l'égard des institutions gouvernementales – et de la politique en général – est de plus en plus palpable.

Nous savons pertinemment qu'en tant que représentants du peuple, c'est à nous qu'il incombe de remédier à cet état de fait. Alors que la 147e Assemblée touche à sa fin, nous sommes conscients que l'ODD 16, plus que tout autre, invite à considérer le *parlement* comme la première institution de gouvernance de chaque pays. Forts de nos fonctions législative, de budgétisation et de contrôle sur l'exécutif, nous sommes les plus à même d'améliorer le fonctionnement des gouvernements à tous les niveaux – national, infranational et local – et de restaurer les conditions d'une coexistence pacifique favorables au développement durable et à la démocratie dans toutes leurs dimensions.

Parmi les aspects de gouvernance à améliorer de toute urgence, la confiance doit être renforcée et les citoyens doivent être invités à jouer un rôle plus actif à tous les niveaux des institutions, à commencer par nos propres parlements, où les femmes et les jeunes ainsi que les démunis et d'autres groupes défavorisés doivent être représentés de façon plus équitable.

Nous sommes d'avis que l'inclusion et la représentation sont essentielles pour développer la légitimité et la transparence, qui constituent deux piliers d'une responsabilisation plus efficace. En ouvrant les institutions à des personnes de tous horizons, sans aucune discrimination, nous renforcerons la confiance des citoyens dans ces mêmes institutions, améliorerons l'efficacité des services publics et élaborerons des politiques qui ne laissent personne de côté. S'agissant plus particulièrement de la question fondamentale de la représentation équitable des différents groupes et forces politiques au sein des parlements, nous nous emploierons à réexaminer et à réformer, selon que de besoin, nos systèmes électoraux à la lumière de la Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières de l'UIP et d'autres normes internationales

Les nouveaux Indicateurs pour des parlements démocratiques, élaborés par l'UIP en collaboration avec l'ONU et d'autres organisations partenaires, constituent un outil important pour nous aider à évaluer et à renforcer nos parlements en fonction des principes énoncés dans les ODD, tels que l'efficacité, la redevabilité, la transparence et la participation. Nous nous félicitons de la publication des Indicateurs, qui contribueront au développement de nos institutions. Nous déploierons tous les efforts possibles pour transformer ces principes en actions et rendre compte des progrès réalisés.

Parmi les solutions qui s'offrent à nous pour rendre les parlements plus inclusifs, nous envisagerons de prendre des mesures visant à promouvoir l'instauration de quotas justes et ambitieux en vue de la parité hommes-femmes et de la représentation équitable de tous les groupes, ainsi que l'harmonisation de l'âge minimum d'éligibilité à des fonctions publiques avec l'âge minimum requis pour voter. Nous nous efforcerons d'examiner nos propres politiques et processus, afin de veiller à ce que les postes de direction de nos institutions soient répartis de façon équitable entre les hommes et les femmes et de bâtir une culture d'inclusion et de non-discrimination, en conformité avec le Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre.

Le principe de l'état de droit, qui implique qu'aucun individu n'est au-dessus des lois, que toutes les personnes sont égales devant la loi et que chacun jouit du droit à être protégé par la loi, doit résider au cœur des efforts que nous déployons pour renforcer la gouvernance.

En gardant à l'esprit ce principe fondamental, nous tendrons à freiner la corruption, afin que les ressources publiques ne soient pas détournées à des fins personnelles et que les politiques ne soient pas élaborées en vue de répondre à des intérêts particuliers au détriment du bien commun. Dans la même perspective, nous nous emploierons à faire en sorte que les gouvernements et les organismes de réglementation concernés ne soient plus sous l'emprise des entreprises – une cause fréquente de distorsion dans les résultats politiques. Mus par des initiatives prises récemment au niveau mondial pour lutter contre les flux illicites de capitaux et d'armes, nous œuvrerons à renforcer les règles et à supprimer les failles qui favorisent ces formes les plus néfastes de corruption. Nous soutenons les institutions nationales de contrôle des finances publiques pour le rôle précieux qu'elles jouent afin de garantir la transparence et la redevabilité en assurant une vérification indépendante des dépenses publiques et des processus gouvernementaux connexes.

S'agissant du système de justice, nous viserons à renforcer l'impartialité des tribunaux, à raccourcir la durée des procès, à élargir l'aide juridictionnelle et d'autres systèmes permettant d'améliorer l'accès des plus vulnérables à la justice, à proposer davantage de processus moins onéreux, tels que l'arbitrage et la médiation, et à prononcer des verdicts plus équitables.

Plus largement, nous aspirerons à établir des institutions nationales de défense des droits de l'homme indépendantes, qui constitueront les principaux mécanismes de promotion et de protection de tous les droits fondamentaux, ou, le cas échéant, nous renforcerons celles qui existent déjà. Nous chercherons à collaborer étroitement avec ces institutions pour mettre en œuvre leurs recommandations et harmoniser la législation nationale avec les normes internationales. À l'approche du 75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous nous engageons à intensifier les actions que nous menons pour promouvoir et protéger les droits humains. Nous nous emploierons à défendre le droit de toutes les organisations de la société civile légitimement constituées à faire entendre leur voix au nom des groupes qu'elles représentent. Par ailleurs, nous envisagerons de prendre des mesures visant à renforcer les cadres réglementaires qui régissent le droit à l'information afin que, sauf pour des raisons impérieuses de sécurité nationale, les informations en possession du gouvernement puissent être mises à la disposition des citoyens, à leur demande et en temps utile.

La paix est indissociable de la justice. La multiplication alarmante des conflits nationaux et internationaux et l'intensification de leurs effets mettent à mal les progrès réalisés en matière de développement. Nous nous efforcerons donc de combattre les causes profondes des conflits, qui résident souvent dans les inégalités économiques et la discrimination à l'encontre de groupes entiers pour des différences liées au genre, à la race, à l'origine ethnique, à la religion ou à la culture. Par ailleurs, nous viserons à investir davantage de ressources dans la sécurité *humaine* – qui consiste à assurer l'accès à la nourriture et aux soins de santé et à garantir la sécurité environnementale et d'autres facteurs de bien-être – en tant que principal moyen de parvenir à la paix et au développement.

Nous réaffirmons avec la plus grande fermeté que nous avons foi dans les législations nationales et internationales et que nous les considérons comme des outils essentiels de prévention et de règlement des conflits. De même, nous considérons le dialogue et la diplomatie comme les seuls moyens de parvenir à une paix durable. Nous exhortons les parties à tous les conflits armés à

respecter les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels sans exception. Nous encourageons le recours plus fréquent à la Cour internationale de Justice et à d'autres institutions judiciaires internationales comme principaux outils de règlement pacifique des différends entre les pays.

Nul n'ignore que notre Assemblée s'est déroulée ici, en Angola, sur fond d'escalade rapide de la crise au Moyen-Orient. Nous exprimons notre vive préoccupation face aux conséquences humanitaires de cette crise et nous implorons la communauté internationale de prendre des mesures fermes pour assurer le passage immédiat et sans entraves des secours humanitaires à Gaza. Par-dessus tout, les hostilités qui ravagent la région doivent cesser et les négociations doivent reprendre en vue d'établir une solution des deux États qui soit pérenne et qui permette à Israël et à la Palestine de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

Reconnaissant que la plupart des conflits armés et des efforts de médiation déployés dans ces contextes sont souvent dominés par les hommes, nous favoriserons le renforcement de la participation des femmes et des jeunes aux processus de paix. Nous nous attacherons à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et combattre toutes les formes de violence contre les femmes, notamment en politique, et contre les minorités et les groupes marginalisés. Nous apporterons notre aide aux victimes.

La qualité de la fonction publique en général et des services publics en particulier, qui constituent le premier pont entre le gouvernement et la population, est un indicateur fondamental de bonne gouvernance. Nous admettons qu'il est indispensable de réformer les administrations publiques en profondeur afin qu'elles disposent d'un personnel suffisant et qualifié, grâce à des processus de recrutement équitables et transparents et qu'elles soient dotées des outils les plus modernes pour fournir des services de qualité. Plus important encore, nous nous efforcerons d'associer plus directement les citoyens aux réformes du secteur public et à l'administration des services publics, notamment des services de santé, d'éducation et de protection de l'environnement, afin de mieux répondre aux besoins de la population.

Les réformes que nous souhaitons mettre en œuvre ne seront fructueuses que si des ressources financières et humaines sont mobilisées. Nous sommes déterminés à remédier au manque d'investissements dans les institutions et les processus qui sont au cœur de l'ODD 16. En particulier, il convient de mieux se coordonner pour recueillir des données ventilées par genre, âge, revenus et autres critères fondamentaux pour identifier les personnes les plus susceptibles d'être laissées de côté. La mise en œuvre de l'ODD 16, dont le coût représente une faible part des budgets nationaux, produira des résultats très fructueux en matière de cohésion sociale, de paix et de développement à tous les niveaux. À cet égard, nous exhortons les pays à revoir leurs politiques de coopération pour le développement afin qu'elles mettent l'accent sur les investissements et les mesures de renforcement des capacités dans les secteurs de gouvernance des pays bénéficiaires.

Dans la perspective de l'évaluation mondiale de l'ODD 16 au forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable, en 2024, nous viserons à effectuer un examen approfondi de nos plans nationaux en faveur de la réalisation de l'ODD 16 et du secteur public en général, notamment par des auditions parlementaires, des commissions parlementaires spéciales et d'autres initiatives en la matière. Nous encourageons l'UIP à recueillir et à diffuser les conclusions qui en ressortiront et à mettre en avant les bonnes pratiques propices à l'action parlementaire.

Nous sommes profondément reconnaissants à notre hôte, l'Assemblée nationale d'Angola, ainsi qu'aux autorités angolaises et à l'ensemble du peuple angolais de nous avoir donné cette formidable occasion de rassembler notre communauté parlementaire mondiale. Nous nous félicitons de la perspective de transmettre la présente Déclaration à nos parlements et d'assumer les responsabilités qui nous incombent pour en assurer la mise en œuvre effective.

.

Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats

Résolution adoptée par consensus* par la 147e Assemblée de l'UIP
(Luanda, 27 octobre 2023)

La 147e Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989), son Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000), les lignes directrices concernant l'application de ce protocole facultatif (2018) et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006),

se réjouissant de la résolution 74/133 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 18 décembre 2019 sur les droits de l'enfant, et en particulier de l'importance que cette résolution accorde aux enfants privés de protection parentale, de l'appel qu'elle lance aux États pour qu'ils remplacent progressivement le placement en institution par des solutions de protection de remplacement de qualité, y compris, entre autres, la prise en charge familiale ou communautaire, et adoptent des mesures et des approches pertinentes, ainsi que de son paragraphe 35 t), qui appelle les États membres de l'ONU "à prendre des mesures appropriées pour protéger les enfants qui sont victimes de la traite et sont privés de protection parentale, à adopter et faire appliquer des lois visant à prévenir et combattre la traite et l'exploitation d'enfants placés dans des centres d'accueil, à aider les enfants victimes de la traite à retourner dans leur famille et à recevoir une aide appropriée en matière de santé mentale et psychologique centrée sur les victimes et tenant compte des traumatismes subis, et à prendre les mesures voulues pour prévenir et combattre les dangers liés aux programmes de bénévolat dans les orphelinats, notamment dans le contexte du tourisme, qui peuvent mener à la traite et à l'exploitation" (un phénomène appelé communément "volontourisme", une forme de tourisme consistant à faire du bénévolat à l'étranger),

tenant compte de la recommandation D.1 formulée par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU dans son rapport de la journée de débat général sur les droits de l'enfant qu'il a tenue en 2021, selon laquelle les États membres de l'ONU devraient entre autres "adopter des lois et des règlements visant à mettre un terme aux visites de touristes et au bénévolat dans les orphelinats, prévenir les incitations au placement d'enfants en institution et à la séparation des familles, et définir des infractions et des sanctions appropriées pour prévenir la commission de violations des droits de l'enfant dans le contexte de la protection de remplacement, y compris la traite d'orphelins, et permettre l'engagement de poursuites contre les auteurs de telles violations",

soulignant le paragraphe 93 des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, saluées dans la résolution 64/142 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée le 18 décembre 2009 et jointes en annexe à celle-ci, selon lequel "toutes les formes de protection de remplacement devraient protéger efficacement les enfants contre l'enlèvement, la traite, la vente et toutes les autres formes d'exploitation",

rappelant les articles 35 et 36 de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui disposent respectivement que "les États parties prennent toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants à quelque fin que ce soit et sous quelque forme que ce soit", et que "les États parties protègent l'enfant contre toutes autres formes d'exploitation préjudiciables à tout aspect de son bien-être",

tenant compte du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2000) visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000), notamment de l'article 3c), qui confirme que la traite des enfants implique le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant à des fins d'exploitation, et de l'article 9.5, qui dispose que "les États Parties adoptent ou renforcent des

---

*- La délégation de l'Inde a exprimé des réserves sur le paragraphe 4.
- La délégation de la République islamique d'Iran a exprimé une réserve sur la référence aux ODD 4.1 et 4.2 dans l'alinéa 22.

mesures législatives ou autres, telles que des mesures d'ordre éducatif, social ou culturel, notamment par le biais d'une coopération bilatérale et multilatérale, pour décourager la demande qui favorise toutes les formes d'exploitation des personnes, en particulier des femmes et des enfants, aboutissant à la traite",

soulignant les principes directeurs de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006), à savoir l'intérêt supérieur de l'enfant, la non-discrimination, la participation, la protection, l'inclusion, et la survie et le développement, qui doivent présider à toutes les mesures concernant les enfants,

considérant qu'il est urgent de s'attaquer à la traite d'enfants dans les orphelinats, qui est un phénomène multidimensionnel et complexe, car elle interagit avec un large éventail de facteurs qui comprennent le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement et l'accueil d'un enfant pour le placer en structure d'accueil à des fins d'exploitation ou de profit, et *notant* tout particulièrement l'absence de garanties juridiques et de dispositions réglementaires, ainsi que des systèmes de protection de l'enfance, qui peuvent être inadaptés ou présenter des lacunes, et qui entraîne de graves préjudices pour leur bien-être physique, émotionnel et psychologique,

considérant également que les législateurs et les gouvernements doivent prendre de toute urgence des mesures nationales plus fermes pour combattre et prévenir la traite des êtres humains,

relevant que la traite d'enfants dans les orphelinats constitue une forme de traite et d'esclavage moderne et, à ce titre, une source de préoccupation croissante et internationale qui nécessite une collaboration et une coordination transfrontalières entre les pays d'origine, de transit et de destination, prévoyant notamment des mesures visant à prévenir cette traite, à punir les trafiquants et à protéger les victimes de cette traite, ce qui implique une intervention majeure et de grande envergure aux niveaux local, national, régional et international de la part de tous les acteurs ainsi que des efforts concertés entre les parties prenantes,

prenant acte de l'"Étude sur l'exploitation d'enfants et les abus sexuels sur enfants dans le contexte des voyages et du tourisme : un examen plus approfondi du phénomène de volontourisme", présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 2023 par la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, l'exploitation sexuelle d'enfants et les abus sexuels sur enfants,

prenant acte également des efforts visant à éradiquer le phénomène de la traite dans les orphelinats, qui reste répandu en raison des fléaux que sont la guerre et les conflits internes et qui amènent à l'effondrement des systèmes de protection de l'enfance,

reconnaissant la nécessité d'une approche multidimensionnelle pour prévenir et combattre la traite d'enfants dans les orphelinats, prévoyant notamment la collecte de données fiables sur les enfants placés dans ces institutions, afin de protéger avant tout les enfants contre une telle exploitation, y compris dans le secteur du voyage et du tourisme, au niveau national et dans les pays de destination,

considérant que partout dans le monde les États doivent de toute urgence renforcer les systèmes de protection de l'enfance afin de sauvegarder les droits inhérents et le bien-être global de tous les enfants, en particulier ceux qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité, tels que les enfants handicapés, réfugiés, déplacés à l'intérieur de leur pays ou touchés par des conflits armés,

reconnaissant que de nombreux enfants orphelins dans le monde qui ont été placés dans des foyers d'accueil pour diverses raisons sont les plus gravement touchés en période de guerre et de conflit parce qu'ils sont contraints de faire face aux maux de leur condition d'orphelin, à l'isolement et aux répercussions de la guerre, qui les exposent à un destin incertain,

reconnaissant également que le cadre familial étant l'environnement le plus propice à la croissance, au bien-être et à la sécurité des enfants, le retrait d'un enfant de sa famille ne devrait être envisagé, dans la mesure du possible, qu'en dernier recours et à titre temporaire,

préoccupée par le fait que les États ne disposent pas tous d'un cadre juridique adapté pour lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats, en particulier de dispositions légales qui l'érigent en infraction pénale, ni du budget, des connaissances techniques et des ressources humaines nécessaires pour faire face à ce problème,

préoccupée également par l'absence de contrôle régulier des structures d'accueil des orphelins et aussi par l'absence de réglementation relative au volontourisme, en particulier aux activités de volontourisme impliquant des enfants, ce qui expose ces derniers au risque de marchandisation, d'exploitation et de violences sexuelles dans le cadre d'activités à but lucratif et les rend plus vulnérables aux violations des droits de l'homme,

reconnaissant l'importance de sensibiliser le public, en particulier les parents, les enseignants, les enfants, les dirigeants communautaires, les travailleurs sociaux, les législateurs et autres décideurs concernés et parties prenantes, aux risques et aux indices de traite, ainsi qu'aux dangers liés à cette pratique, et notamment aux effets néfastes sur les droits de l'enfant,

soulignant la situation précaire des enfants impliqués dans des cas de traite dans les orphelinats, dans lesquels les victimes et les survivants n'ont souvent pas de recours juridique approprié, de soutien et d'accès à la justice, ainsi que l'importance d'une approche axée sur la victime et tenant compte des traumatismes subis dans la lutte contre cette pratique et de processus de réadaptation centrés sur l'enfant,

notant que la traite d'enfants dans les orphelinats est un acte commercial et un acte d'exploitation, et qu'elle peut donc être motivée par des raisons économiques et soumettre les victimes à différentes formes d'exploitation, y compris l'exploitation à des fins sexuelles, de mendicité forcée et de travail forcé, et être exacerbée dans le cadre de conflits ou de situations suivant une catastrophe,

consciente que la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et de leurs cibles d'ici à 2030, notamment :

- l'ODD 1.3 sur des systèmes et mesures de protection sociale
- l'ODD 1.a sur l'éradication de la pauvreté
- l'ODD 4.1 sur un enseignement primaire et secondaire gratuit, de qualité et accessible à tous sur un pied d'égalité
- l'ODD 4.2 sur des activités de développement et de soins de la petite enfance et une éducation préscolaire de qualité
- toutes les cibles de l'ODD 5 sur l'égalité des sexes
- l'ODD 8.7 sur l'éradication du travail forcé, de l'esclavage moderne, de la traite des êtres humains et du travail des enfants
- l'ODD 16.2 sur l'élimination de la maltraitance, de l'exploitation et de la traite, et de toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants,

tenant compte de la résolution 77/159 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 14 décembre 2022, qui vise à renforcer le rôle des parlements dans l'accélération de la réalisation des ODD,

soulignant l'importance du paragraphe 31 de la résolution 74/133 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 18 décembre 2019 sur les droits de l'enfant, dans lequel les États sont exhortés "à renforcer les systèmes de protection de l'enfance et à intensifier les efforts de réforme de la prise en charge",

saluant également les principes directeurs énoncés dans le Code mondial d'éthique du tourisme, adopté par l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme en 1999, qui recommande aux États, au secteur privé et aux autres parties prenantes de veiller au développement responsable et durable du tourisme, et notamment de prendre des mesures pour prévenir et protéger les enfants de la vente et de l'exploitation, en particulier de l'exploitation à des fins sexuelles, dans l'industrie du voyage et du tourisme ; ainsi que les *Conseils pratiques pour être un voyageur responsable*, élaborés en 2020 par le Comité mondial d'éthique du tourisme, qui invitent les touristes à respecter les droits de l'homme et à protéger les enfants de l'exploitation et de la maltraitance,

préoccupée par le fait que le soutien bien intentionné apporté aux institutions par le biais de dons, de programmes de parrainage d'enfants, de bénévolat ou de visites de touristes dans les orphelinats, et de missions religieuses, peut conduire à des séparations familiales injustifiées, perpétuer des modèles de prise en charge en institution, compromettre le développement de services plus appropriés de prise en charge en milieu familial, et créer une incitation économique à la traite d'enfants dans les orphelinats,

saluant les efforts des gouvernements qui ont émis des conseils et des documents d'information à l'endroit des voyageurs, notamment des touristes, dans les pays d'origine et de destination du tourisme, en vue de les décourager de faire du bénévolat dans les orphelinats ou de visiter ces institutions en raison du risque d'exploitation et de profit,

soulignant que la pauvreté et les inégalités, qui sont les principaux moteurs de la traite d'enfants dans les orphelinats, sont exacerbées par les catastrophes humanitaires, les changements climatiques, les conflits armés, l'instabilité politique, le manque d'éducation, l'iniquité des structures socio-économiques, la violence familiale et la discrimination fondée sur le genre,

tenant compte des besoins particuliers des enfants appartenant à des groupes minoritaires ou autochtones,

insistant sur le fait que la coopération et la coordination entre les parlements et leurs gouvernements respectifs en vue de combattre et d'éradiquer les moteurs de la traite dans les orphelinats dès les premiers stades sont de la plus haute importance,

soulignant que la discrimination et la violence fondées sur le genre à l'égard des femmes et des filles, ainsi que le manque de services et d'éducation en matière de santé sexuelle et génésique, sont souvent à l'origine de grossesses précoces ou indésirées, qui à leur tour augmentent le risque de traite dans les orphelinats,

rappelant la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 44/25, dont l'article 8.2 dispose que : "Si un enfant est illégalement privé des éléments constitutifs de son identité ou de certains d'entre eux, les États parties doivent lui accorder une assistance et une protection appropriées, pour que son identité soit rétablie aussi rapidement que possible",

rappelant également la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, qui établit quatre grands principes : l'intérêt supérieur de l'enfant comme considération primordiale, la prohibition de tout profit indu afin d'éviter tout trafic, la double subsidiarité de l'adoption internationale (celle-ci n'est envisagée que si aucune solution dans le pays d'origine de l'enfant ne peut être trouvée), et le passage obligatoire par des organismes agréés pour pouvoir adopter,

rappelant en outre la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées du 23 décembre 2010,

vivement préoccupée par les adoptions internationales illégales, par lesquelles des milliers d'enfants dans le monde ont été arrachés à leurs familles pour être mis sur le marché de l'adoption internationale de façon illégale, via des orphelinats ou non,

mettant en évidence le fait que, pour les personnes concernées par ces adoptions illégales, les conséquences dramatiques sont nombreuses, tant sur le plan humain qu'administratif,

ayant présent à l'esprit que de nombreux États ont entrepris ou entreprennent des enquêtes sur les adoptions illégales et prennent actuellement des mesures concrètes afin de les prévenir et de venir en aide aux victimes,

ayant également présente à l'esprit la déclaration conjointe sur les adoptions illégales internationales publiée par le Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme le 29 septembre 2022, qui indique que les adoptions internationales illégales peuvent constituer des crimes contre l'humanité et qui établit trois obligations pour les États, à savoir : prévenir ces crimes, enquêter sur ces crimes et y remédier,

1. *condamne* toute forme de traite d'enfants dans les orphelinats, le tourisme d'orphelinat y compris le bénévolat dans ces institutions ;

2. *insiste* sur l'importance que revêtent les efforts internationaux concertés pour lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats durant les conflits armés ou d'autres catastrophes humanitaires ;

3. *demande* aux parlements de coopérer et de se coordonner avec leurs gouvernements respectifs pour introduire des mesures juridiques visant à lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats au niveau national ;

4. *demande* à l'UIP de rédiger une loi type pour les pays de départ et les pays de destination, établissant un cadre législatif clair, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, pour lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats et prévenir le tourisme d'orphelinat, combler les lacunes subsistantes et relever les défis actuels, tant en droit qu'en pratique, et lequel, dans le cadre de toutes les mesures concernant les enfants, met les droits, l'éducation, la parole, les besoins et la sécurité des enfants au centre de toutes les procédures ayant trait à leur bien-être, et de faire connaître la législation en vigueur et son application ;

5. *demande également* à l'UIP d'élaborer un guide à l'usage des parlementaires qui définisse les mécanismes de travail par lesquels les parlements débattront de la législation relative à la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats et à l'interdiction du tourisme d'orphelinat, et de concevoir des règles et des principes internationaux régissant les activités de volontourisme qui soient conformes aux normes et critères en matière de droits de l'homme et, en particulier, aux droits de l'enfant, qui proposent des outils de contrôle permettant de surveiller l'application des politiques publiques en matière de protection des enfants contre la traite dans les orphelinats, ainsi que des mécanismes d'action spécifiques pouvant être appliqués par les parlements des différentes régions du monde ;

6. *invite* les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager de ratifier et d'appliquer pleinement la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000), ainsi que le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000), qui sont des instruments internationaux clés dans la lutte contre la traite dans les orphelinats et les crimes qui y sont liés ;

7. *souligne* l'importance de la coopération internationale, multisectorielle et pluridisciplinaire, y compris la coopération transfrontière, dans le cadre des stratégies de lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats et le tourisme d'orphelinat, et visant à garantir le rapatriement et la réadaptation des enfants victimes de la traite en toute sécurité ;

8. *appelle* les parlements et les parlementaires à s'engager activement dans la promotion d'une compréhension nationale commune et actualisée de la nature de la traite dans les orphelinats ;

9. *reconnaît* que les populations migrantes, y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, ainsi que les enfants vivant dans les zones de guerre et les territoires temporairement occupés sont particulièrement vulnérables à la traite et à l'exploitation dans les orphelinats ;

10. *appelle* à la protection des droits des enfants réfugiés et migrants, en particulier ceux qui sont séparés de leur famille et susceptibles d'être victimes de la traite dans les orphelinats, conformément au droit international et aux normes en matière de protection de l'enfance ;

11. *encourage* les parlements à développer des synergies avec leurs gouvernements respectifs pour prendre des dispositions pertinentes sur les plans législatif, administratif et autres tenant compte des besoins et des expériences différenciés des enfants selon leur âge, sexe, genre, race, religion, origine ethnique, culture, langue, handicap, statut migratoire ou autres facteurs socio-économiques, en tenant également compte des responsabilités parentales et en veillant à ce que les enfants puissent participer à l'élaboration des mesures les concernant, et en recueillant et en analysant les données relatives au genre dans ce domaine ;

12. *encourage également* les parlements à garantir, grâce à des lois pertinentes, que les victimes de la traite bénéficient d'une assistance adaptée à long terme, qu'elles soient disposées ou non à coopérer avec les forces de l'ordre ;

13. *demande instamment* aux parlements d'adopter des mesures législatives et réglementaires qui préconisent que les enfants placés dans des institutions telles que les orphelinats, les foyers pour enfants et les centres de secours, soient réintégrés dans leur famille ou adéquatement placés en milieu familial, notamment en famille d'accueil ou chez des proches ;

14. *demande* aux parlements de prévoir des allocations budgétaires et des ressources suffisantes pour l'application effective des lois et des mesures en vigueur afin de fournir des soins de qualité aux enfants placés en institution et dans des structures d'accueil alternatives, et de veiller à la protection efficace des enfants contre l'exploitation et les mauvais traitements dans le contexte de la traite dans les orphelinats et du volontourisme ;

15. *exhorte* les parlements à veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre de procédures de sélection rigoureuses pour les organisations et les personnes impliquées dans la création ou le financement d'orphelinats, afin de garantir des pratiques transparentes, responsables et temporaires ;

16. *demande instamment* aux parlements de donner la priorité à l'allocation de ressources pour la mise en place de cadres législatifs solides et de mécanismes d'application efficaces permettant de prévenir et de combattre la traite d'enfants dans les orphelinats, y compris des inspections rigoureuses et des procédures d'autorisation pour les structures d'accueil d'enfants, ainsi que pour des systèmes complets d'aide aux victimes ;

17. *souligne* l'importance d'un engagement du secteur privé, y compris du secteur du voyage, de la société civile, du milieu universitaire, des associations caritatives et de la collectivité à travailler ensemble et conjointement avec les gouvernements pour lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats et mettre un terme aux flux de fonds et de bénévoles vers des institutions qui utilisent les enfants comme des marchandises ;

18. *exhorte* les parlements et les parlementaires à sensibiliser, aussi bien dans les pays de départ que dans les pays de destination, les gouvernements, la société civile, les associations caritatives, les groupes communautaires, les organisations confessionnelles, les établissements d'enseignement et les familles à la traite d'enfants dans les orphelinats, aux dommages causés par le tourisme d'orphelinat, aux dons aux orphelinats et à l'importance des soins dispensés en milieu familial, et à veiller ainsi à la protection des enfants pour leur permettre de grandir dans un environnement familial et leur propre milieu culturel ;

19. *exhorte également* les parlements à favoriser l'échange rapide d'informations entre les acteurs de la lutte contre la traite des êtres humains afin d'adapter les mesures de riposte à l'évolution constante des tactiques des trafiquants, ainsi qu'à promouvoir la sensibilisation et le suivi parmi les agences connexes opérant dans le même domaine, en mettant l'accent sur la coopération, les technologies et l'échange d'informations ;

20. *invite* l'UIP à prévoir des réunions et des ateliers périodiques avec la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants et avec d'autres parties prenantes, experts et militants, en mettant l'accent sur les initiatives

locales et régionales de prévention de la traite d'enfants dans les orphelinats et du tourisme d'orphelinat et de lutte contre ces phénomènes, ainsi que d'autres activités permettant aux parlements de partager des informations sur les bonnes pratiques et les expériences fructueuses en matière de lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats et d'interdiction du tourisme d'orphelinat conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme ;

21. *demande* aux parlements nationaux de redoubler d'efforts pour éliminer la pauvreté et de réaffirmer que la meilleure façon de protéger les enfants contre un placement inutile en institution et le risque de traite et d'exploitation consiste à investir dans les enfants et dans la réalisation de leurs droits au moyen d'une approche intégrée et multiforme fondée sur leur bien-être, dans le cadre des objectifs de développement durable ;

22. *exhorte* les parlements à prendre des mesures efficaces pour mettre en œuvre les engagements internationaux et pour assurer la pleine conformité du cadre juridique et réglementaire de leur pays avec la Convention relative aux droits de l'enfant, les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants et la résolution 74/133 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 18 décembre 2019 sur les droits de l'enfant, et ce notamment :

    a. en veillant à ce que des lois pénales permettent de poursuivre les infractions liées à la traite et à l'exploitation d'enfants dans les orphelinats, y compris le retrait illégal d'un enfant à ses parents ou tuteurs et son placement dans une structure d'accueil à des fins d'exploitation ou de profit, et de garantir que des pays ne soient pas utilisés comme des refuges ou des canaux d'exploitation et de maltraitance des enfants ;
    b. en érigeant en infraction pénale la manipulation d'enfants et de personnes de confiance (parents, tuteurs et autres personnes qui s'occupent d'enfants) en vue de faciliter l'exploitation sexuelle en ligne et hors ligne d'enfants, en particulier par des personnes occupant des postes de pouvoir, d'autorité ou de confiance ; et en déployant des efforts pour adopter une législation qui renforce la sécurité en ligne, établit des mesures obligatoires et la responsabilité des entreprises du secteur technologique et met en place des normes en matière de surveillance et de signalement des actes préjudiciables en ligne afin de protéger les victimes potentielles et d'empêcher les cas d'exploitation à l'avenir ;
    c. en établissant par la loi la compétence extraterritoriale pour toutes les infractions liées à la traite et à l'exploitation d'enfants, et à la manipulation d'enfants à des fins sexuelles ;
    d. en instaurant des règles contraignantes en matière de protection de l'enfance dans les secteurs du voyage, du bénévolat et du tourisme, qui prévoient notamment l'interdiction du bénévolat et des visites dans les orphelinats s'agissant des personnes autres que les membres de la famille, et en réglementant également les autres activités de volontourisme qui impliquent des enfants ;
    e. en incorporant des règles relatives au soutien de volontouristes, de bénévoles et de visiteurs dans les réglementations existantes relatives à la protection de l'enfance, au bien-être de l'enfant et à la protection de remplacement pour les enfants, et en limitant spécifiquement les visites par des personnes autres que les membres de la famille et le bénévolat dans les structures d'accueil pour enfants ;
    f. en veillant à ce qu'un suivi et un contrôle réguliers soient mis en place et à ce qu'un mécanisme de signalement adapté aux enfants, aux enfants handicapés et aux jeunes, et sensible au genre, soit accessible aux enfants placés en structure d'accueil, ainsi qu'aux enfants et aux jeunes qui ont quitté le système d'accueil ou qui sont maintenant trop grands pour y être, tout en garantissant la confidentialité et la sécurité des personnes qui signalent les faits et des témoins ;
    g. en veillant également à ce que le secteur à but non lucratif soit suffisamment réglementé et à ce que les activités caritatives respectent les normes internationales relatives aux droits de l'enfant, préservent l'intérêt supérieur des enfants, tout particulièrement des enfants handicapés, et les protègent contre les préjudices, les abus et les violations de leurs droits ;

h. en renforçant la mise en œuvre des lois et règlements relatifs à la protection de l'enfance, et notamment les procédures d'autorisation, le contrôle et la surveillance des structures d'accueil en coopération avec la société civile, ainsi que des mesures de protection afin d'éviter la réactivation du traumatisme chez les enfants concernés et leur revictimisation à la suite de tout échange avec les autorités de l'État, y compris durant l'enquête et les procédures judiciaires ;

i. en veillant à ce que les lois relatives à la protection et au bien-être des enfants prévoient que, dans la mesure du possible, ces derniers restent sous la garde et les soins de leur famille, sauf dans les cas où un préjudice ne peut être évité qu'en plaçant temporairement l'enfant dans un foyer, un orphelinat ou un centre de secours ;

j. en demandant que des mesures fermes soient prises pour que toutes les personnes ou entités impliquées dans l'orchestration ou la facilitation de la déportation et de l'enlèvement d'enfants dans les territoires temporairement occupés, y compris l'utilisation potentielle d'orphelinats à des fins d'exploitation et de profit, répondent de leurs actes devant la justice ;

k. établissant par la loi le droit à des voies de recours, y compris à une indemnisation, pour les enfants victimes de la traite, y compris de la traite dans les orphelinats ;

l. en renforçant la réglementation en matière d'adoptions internationales afin de garantir que celles-ci se déroulent de manière transparente, éthique et en respectant l'intérêt supérieur de l'enfant, en mettant l'accent sur la prévention de la traite et de l'exploitation dans le contexte des adoptions ;

m. en prévenant les adoptions internationales par des parties à un conflit armé, en particulier en interdisant l'adoption d'enfants provenant de régions touchées par un conflit ;

n. en développant et en mettant en œuvre un système de volontariat réglementé au niveau national, en procédant à des vérifications approfondies des antécédents des bénévoles et en fournissant une formation et un soutien afin d'éradiquer le volontariat non qualifié, et en veillant à ce que les bénévoles comprennent et respectent les droits de l'enfant ;

o. en veillant à ce que les enfants qui quittent le système de prise en charge à l'âge de la majorité bénéficient, avant leur départ, d'une aide spécifique et complète qui les prépare de manière efficace et utile à vivre de manière indépendante, y compris sur la manière d'entrer sur le marché du travail, et d'un ensemble de services d'assistance et de mesures visant à répondre à leurs besoins une fois qu'ils ont quitté le système de prise en charge, ainsi que d'un point de contact pour des évaluations permanentes et périodiques de leur sécurité et de leur bien-être ;

p. en encourageant les gouvernements et les autorités nationales du tourisme à renforcer leurs procédures administratives et judiciaires pour réglementer le secteur privé dans l'industrie du voyage et du tourisme de manière à garantir le respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des obligations en matière de droits de l'enfant et du principe "ne pas nuire", en incitant les opérateurs touristiques à donner la priorité à la protection des enfants vulnérables dans les zones touristiques et à faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, dans le cadre de leurs programmes de responsabilité sociale des entreprises ;

q. en constituant des bases de données nationales solides sur la portée et la prévalence du volontourisme dans les contextes nationaux, en améliorant et en garantissant une approche globale de la collecte de données grâce à un partenariat multisectoriel, ce qui est essentiel pour élaborer des mesures de prévention ciblées ;

r. en dotant les autorités nationales de protection de l'enfance et de la jeunesse d'une base juridique solide et de ressources financières et humaines suffisantes pour leur permettre de s'acquitter de leurs tâches et d'assurer un contrôle permanent des établissements d'accueil et une protection efficace des personnes confiées à ces institutions ;

s. en renforçant les programmes de désinstitutionalisation et le développement axé sur la famille, en ciblant les parents pauvres et les familles défavorisées grâce à l'éducation classique, à des formations sur les capacités parentales et à des mesures d'incitation économique ;

t. en plaidant en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de rapatriement, de réintégration et de réadaptation sûrs pour les enfants qui ont été victimes de la traite, de l'exploitation ou du transfert forcé dans des orphelinats ;

u. en donnant la priorité à l'investissement dans des partenariats de collaboration multisectoriels grâce à une coopération avec les parties prenantes concernées visant à trouver des solutions durables pour s'attaquer aux causes profondes de la traite d'enfants dans les orphelinats et du volontourisme, ce qui implique notamment d'investir dans la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, les droits en matière de santé sexuelle et génésique, la sécurité et l'état de droit ;

v. en renforçant les services sociaux de protection de l'enfance et en rendant les systèmes inclusifs pour répondre aux besoins de tous les enfants, quel que soit leur statut migratoire, en mettant l'accent à la fois sur la prévention primaire de la violence s'agissant de tous les enfants et sur une prévention plus ciblée et des services d'intervention adaptés aux enfants, en particulier pour les enfants en situation de vulnérabilité, ainsi qu'en donnant la priorité aux services et aux garanties juridiques pour les enfants à risque ou qui sont victimes de vente, de mauvais traitements et d'exploitation ;

w. en assurant la promotion de politiques familiales inclusives et réactives, notamment celles qui visent à renforcer la capacité des parents et des prestataires de soins à s'occuper des enfants, à soutenir les politiques sociales qui œuvrent en faveur du retrait des enfants des institutions, à s'attaquer aux normes sociales négatives entravant l'égalité d'accès à une éducation de qualité, et à prévenir l'exploitation des enfants dans les institutions de prise en charge ou dans le cadre d'une protection de remplacement ;

23. *invite* les Parlements membres de l'UIP à demander à leurs gouvernements de rester particulièrement attentifs aux situations d'adoptions internationales illégales et, si ce n'est pas encore fait, de réaliser des enquêtes sur le sujet afin d'établir toute la lumière sur ces faits et de pouvoir comprendre les processus ayant permis que des adoptions illégales d'enfants enlevés ou issus d'un trafic aient pu être validées, légalisées et authentifiées ;

24. *demande* aux Parlements membres de l'UIP et à leurs gouvernements de faire tout ce qui est possible, lorsque ces enquêtes sont terminées, pour que les conclusions tirées mènent à des mesures concrètes en vue de venir en aide aux victimes d'une part, et d'empêcher que de nouvelles personnes deviennent victimes à l'avenir d'autre part ;

25. *demande également* aux Parlements membres de l'UIP et à leurs gouvernements, sur base de ces enquêtes, de reconnaître que des cas d'adoptions illégales ont bien eu lieu et de reconnaître les personnes concernées comme des victimes.

Favoriser l'égalité des sexes au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies

Motion adoptée par la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP (Luanda, 25 octobre 2023)

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP estime que l'égalité des sexes est un catalyseur essentiel de la démocratie et du développement durable.

L'égalité des sexes est reconnue dans un certain nombre d'engagements internationaux de haut niveau, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'objectif 5 des objectifs de développement durable.

La réalisation de l'égalité des sexes dans la prise de décision à tous les niveaux, y compris dans les parlements, est un objectif clé de l'UIP et des Nations Unies.

La résolution 76/269 de l'Assemblée générale reconnaît la sous-représentation des femmes dans le domaine de la diplomatie et proclame le 24 juin Journée internationale des femmes dans la diplomatie.

Néanmoins, 75 % des représentants permanents à l'Assemblée générale des Nations Unies sont des hommes.

La Commission appelle tous les parlements à :

1. revoir le processus de recrutement de leur corps diplomatique national afin de s'assurer que les femmes sont encouragées à postuler et qu'elles ont les mêmes possibilités d'avancement que les hommes ;

2. exhorter le gouvernement à fixer une échéance à laquelle les femmes et les hommes seront représentés en nombre égal dans le corps diplomatique et à fournir régulièrement au parlement des informations actualisées ;

3. utiliser les processus parlementaires pour examiner la nomination par leur gouvernement des représentant(e)s permanent(e)s auprès des Nations Unies (New York, Genève, Vienne) et des diplomates de haut rang dans les capitales du monde entier du point de vue de l'égalité des sexes ;

4. rencontrer chaque année leur représentant(e) permanent(e) auprès des Nations Unies, afin de leur demander des précisions sur les progrès réalisés en vue de rendre l'Assemblée générale des Nations Unies plus équilibrée du point de vue de l'égalité des sexes ;

5. célébrer la Journée internationale des femmes dans la diplomatie par une audition parlementaire et d'autres initiatives visant à accroître la visibilité de cette question dans la politique gouvernementale, dans les médias nationaux et auprès du grand public.

Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

dont la 147e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Luanda, 27 octobre 2023)

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu deux séances, les 24 et 26 octobre 2023, sous la conduite de son Président, M. M.B.M. Al-Ahbabi (Qatar).

Le 24 octobre, après avoir passé en revue les questions de procédure et les communications officielles, la Commission a tenu une audition d'experts sur le thème *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*. L'audition a été ouverte par un message vidéo de Mme I. Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, qui a déclaré qu'une action urgente de la part des dirigeants politiques pour interdire et réglementer ces systèmes reste primordiale. Les parlementaires doivent jouer un rôle crucial en demandant des comptes aux gouvernements, en déclenchant des actions concrètes et en garantissant la transparence de la gouvernance.

L'audition a été marquée par plusieurs prises de parole. Mme P. Peraza Aguilar, Ministre-conseillère à la Mission permanente du Costa Rica auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), s'est exprimée en premier, au nom de M. C. Guillermet-Fernández, Ambassadeur et Représentant permanent auprès de l'ONUG, ancien vice-ministre des Affaires étrangères. Les actions menées par le Costa Rica sont centrées sur l'urgence de promouvoir les négociations relatives à un instrument international sur l'interdiction et la réglementation des systèmes d'armes autonomes. Mme G. Hinds, Conseillère juridique au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a mis l'accent sur les préoccupations d'ordre juridique et éthique soulevées par les aspects imprévisibles des nouvelles technologies de guerre et le travail effectué pour sauvegarder et renforcer la protection humanitaire des civils et des combattants. Mme C. Connolly, Directrice d'*Automated Decision Research*, l'équipe de surveillance et de recherche de la coalition *Stop Killer Robots*, a appelé à une nouvelle législation internationale sur l'autonomie des systèmes d'armes et à un contrôle humain effectif sur les systèmes qui sélectionnent des cibles et exercent la force contre elles en se basant sur les données de capteurs plutôt que sur un ordre humain immédiat. Il est urgent d'adopter une telle réglementation non seulement pour les situations de conflit, mais aussi pour la sécurité au quotidien, car cette technologie pourrait également être utilisée au niveau national par les forces de l'ordre. Mme M. Stolbizer (Argentine), s'exprimant au nom des co-rapporteurs du projet de la prochaine résolution, a confirmé que l'équipe de rédaction mettait également l'accent sur l'urgence de rétablir le contrôle humain sur les systèmes d'armes au moyen d'une réglementation solide.

Pendant le débat qui a suivi, 16 parlementaires et un observateur permanent ont pris la parole. Les discussions ont mis l'accent sur le rythme du développement de l'intelligence artificielle (IA) et l'intégration de celle-ci dans les armées du monde entier, et soulevé des inquiétudes quant aux conséquences néfastes et exacerbées d'une future utilisation de l'IA et des systèmes d'armes autonomes dans le climat actuel de conflits et de tensions. Toutefois, les participants ont également reconnu que l'IA pouvait servir l'humanité de manière positive. Les parlementaires étaient d'accord sur le fait que l'IA et les armes autonomes devaient être réglementées, notamment en raison des préoccupations éthiques liées à l'octroi à des machines la capacité de décider de tuer ou non des êtres humains. Le débat a mis l'accent sur la nécessité de mener des échanges multilatéraux pour parvenir à un consensus sur la question des armes autonomes et de l'IA, ainsi que sur le rôle essentiel des parlementaires dans la défense des valeurs des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Une deuxième réunion-débat sur le thème *Inventaire des outils à la disposition des parlementaires pour dialoguer, légiférer, exercer leur pouvoir de contrôle et mener des actions de prévention en faveur de la paix* a eu lieu le même jour, faisant suite à la résolution de l'UIP de 2022 sur les processus de paix. M. P. Dziatkowiec, Directeur de la Division médiation et appui à la paix au *Geneva Centre for Security Policy* (GCSP), a ouvert la réunion-débat en évoquant l'état de la paix dans le monde à l'heure actuelle. Les interventions qui ont suivi ont mis en lumière les différentes approches qui constituent la base du changement de paradigme nécessaire dans la compréhension de ce qu'est

la sécurité. Mme H. Qasas, Directrice exécutive de la Fondation *Principles for Peace* (P4P), a présenté les principes pour la paix et leur utilité dans l'action parlementaire en faveur de la paix. La paix au sein de la société est possible et durable lorsque les parlements veillent activement à ce que les dispositions des accords donnent lieu à des changements tangibles, à une sécurité digne, légitime et responsable. Ensuite, M. D. Kiniger-Passigli, expert en résolution de crise, coopération au développement, affaires publiques et du travail, s'est exprimé en tant que Vice-Président de l'Académie mondiale de l'art et de la science. Il a souligné que l'approche axée sur la sécurité humaine est une méthode universelle et centrée sur les personnes, qui met en évidence l'interdépendance entre la paix, la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme, et qui aide à mettre en place une prévention précoce. La dernière intervenante, Mme A. Chenoy, professeure adjointe à la *Jindal Global University* (Inde) et membre du Groupe de travail sur la sécurité commune du Bureau international de la paix, a décrit la sécurité commune comme une méthode de lutte contre l'insécurité ressentie par certains pays vis-à-vis d'autres. L'insécurité aggrave les tensions et conduit souvent à des conflits. La sécurité commune met l'accent sur la survie conjointe plutôt que sur la destruction mutuelle, et offre une alternative viable pour un avenir pacifique.

M. J. Granoff, Président du *Global Security Institute* et juriste international dans le domaine du développement humain et de la sécurité humaine, a ouvert le débat en soulignant que les trois approches sont liées aux fonctions parlementaires et peuvent être utilisées comme outils par les parlementaires. Il a mis en lumière certaines bonnes pratiques qui ont été recensées au cours des études menées depuis l'adoption de la résolution de l'UIP de 2022 et qui seront présentées dans l'inventaire des outils à l'intention des parlementaires pour la prévention des conflits. Six orateurs ont pris la parole pendant le débat et ont chacun souligné que les parlementaires ont un rôle clé à jouer dans la promotion de la paix et de la sécurité, et qu'ils doivent donc s'engager au niveau international pour trouver des solutions aux menaces mondiales. Les intervenants ont également donné quelques exemples d'actions parlementaires et se sont félicités de l'élaboration de l'inventaire d'outils, en espérant qu'il aidera l'action parlementaire à être plus propice à la paix.

Le 26 octobre, la Commission permanente a organisé un troisième événement, une réunion-débat sur le thème *Le rôle des parlements dans la promotion d'une culture de la transparence, de la lutte contre la corruption et de l'engagement des citoyens pour restaurer la confiance dans les institutions nationales et internationales et renforcer la paix*. La réunion-débat a vu l'intervention de trois experts. M. F. Zon (Indonésie), Président du Réseau des parlementaires de l'Asie du Sud-Est contre la corruption (SEAPAC) et Vice-président de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), a affirmé que les parlements peuvent garantir l'intégrité publique, améliorer la légitimité des institutions publiques et défendre la transparence en mobilisant la volonté politique et en renforçant la participation du public. Mme C. Fredriksen, de l'Initiative de développement de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), a insisté sur la nécessité d'un partenariat entre les parlements et les institutions supérieures de contrôle des finances publiques pour renforcer les écosystèmes de responsabilité et mieux associer le public et d'autres partenaires à la promotion de l'appui devant être apporté à la surveillance et à la redevabilité, et par conséquent à la transparence dans leur environnement national. M. J. Granoff, qui s'est exprimé en tant qu'ancien observateur permanent de l'Académie internationale de lutte contre la corruption auprès du Secrétaire général de l'ONU, a rappelé l'importance de la coopération internationale pour prévenir et combattre la corruption, les pots-de-vin et le blanchiment d'argent sous toutes leurs formes et pour reprendre le contrôle des économies productives, des actifs volés et des flux financiers illicites, ce qui est nécessaire pour réaliser les objectifs de développement durable (ODD).

Onze intervenants se sont exprimés lors du débat qui a suivi. Celui-ci a renforcé l'idée qu'une coopération transnationale est nécessaire pour lutter contre la corruption et que l'utilisation des technologies peut servir à surveiller les transactions illicites et aider les pays à identifier les canaux par lesquels la corruption s'opère. Les intervenants se sont accordés à dire que la transparence, l'intégrité, la participation des citoyens, la législation, le contrôle, le renforcement des capacités, la coopération et les activités de formation sont autant d'étapes concrètes vers une culture de la transparence qui est largement à la portée des parlementaires.

Le rapport sur les travaux de la Commission a été présenté à l'Assemblée lors de sa dernière séance du 27 octobre par Mme D. Bergamini (Italie) au nom du Président de la Commission permanente, M. M.B.M. Al-Ahbabi (Qatar).

Le Bureau de la Commission permanente pour la paix et la sécurité internationale s'est réuni le 25 octobre 2023. Six membres sur 13 ainsi que les représentants du Bureau des femmes parlementaires et du Conseil du Forum des jeunes parlementaires étaient présents.

Un débat animé a eu lieu au cours duquel les membres du Bureau sont convenus que la prolifération des conflits divise l'humanité d'une manière qui ne profitera à aucune des parties et qu'il est bon de se rappeler que la sécurité d'une nation ne peut être garantie aux dépens d'une autre. Ils se sont également accordés sur le fait qu'en tant que parlementaires, ils sont tenus de résoudre les conflits, et que dans les cas où la résolution semble impossible, où le compromis semble hors de portée, ils doivent trouver un moyen – non pas dans leur intérêt, mais dans celui de tous ceux qu'ils représentent. À cet égard, ils doivent faire preuve d'humilité, de dignité, de solidarité et de respect vis-à-vis des autres et s'efforcer de revigorer le multilatéralisme afin de renforcer les liens entre les nations, les citoyens et les institutions, et de donner ainsi une chance à la paix.

Au cours de la réunion, le Bureau a discuté de son plan de travail. Les membres sont convenus que tout le temps alloué durant la 148e Assemblée serait consacré aux délibérations concernant la prochaine résolution. Ils ont également proposé que, pour des raisons de planification, le Bureau s'efforce de se réunir en ligne entre les Assemblées pour discuter de l'état de la paix et de la sécurité. Les questions relatives au mandat de la Commission doivent également faire l’objet d’un suivi régulier et un rapport pertinent doit être préparé et transmis aux Membres de l'UIP afin qu'ils soient tenus au courant des dernières évolutions dans le domaine de la paix et de la sécurité. Cette proposition a été approuvée par la Commission permanente à la fin de sa dernière séance plénière, le 25 novembre.

Rapport de la Commission permanente du développement durable

dont la 147e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Luanda, 27 octobre 2023)

La Commission permanente du développement durable a tenu ses séances les 25 et 26 octobre. Les deux séances ont été présidées par le Vice-Président de la Commission, M. W. William (Seychelles).

Débat sur le thème de la prochaine résolution intitulée *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité*

Le thème de la prochaine résolution a été présenté par deux expertes : Mme T. Tollmann, chargée de la gestion des processus au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et Mme A. Smagadi, conseillère juridique, Responsable de l'Unité de coordination et de prestation du Programme de Montevideo du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). Les co-rapporteurs du projet de résolution, Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), M. S. Patra (Inde) et Mme L. Vasylenko (Ukraine), étaient également présents.

Mme T. Tollmann (CCNUCC), citant le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), a souligné l'urgence de l'action climatique et présenté le Bilan mondial (GST) comme un mécanisme essentiel dans le cadre de l'Accord de Paris. Le GST, qui a lieu tous les cinq ans, évalue les mesures prises par les parties en matière de climat et éclaire leurs contributions déterminées au niveau national (CDN). Il met l'accent sur l'atténuation, les pertes et préjudices, ainsi que les moyens de mise en œuvre et le soutien pour renforcer la coopération internationale et relever le niveau d'ambition. Elle a souligné l'implication des entités non parties dans le GST, insistant sur le rôle de la société civile, et a décrit les trois phases du GST : la collecte d'informations, l'évaluation technique et les résultats, menant à la COP28. S'agissant de la gouvernance, le processus implique la Conférence des Parties en tant qu'autorité mondiale, soutenue par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI). Un comité de haut niveau, composé des présidences de la CMA et des présidents du SBSTA et du SBI, supervise les événements de haut niveau dans le cadre du processus du bilan mondial, afin de garantir une approche structurée et organisée.

Mme A. Smagadi (PNUE) a évoqué l'alignement de la législation sur le projet de résolution de la Commission et a présenté le Programme de Montevideo pour le droit à l'environnement du PNUE. Le programme a servi de plateforme intergouvernementale destinée à faire avancer les priorités en matière de droit de l'environnement et est entré dans sa cinquième décennie d'action. Les activités du PNUE dans le cadre de ce programme sont principalement axées sur le renforcement des capacités, afin de doter les nations et les régions des connaissances et ressources nécessaires pour créer, mettre en œuvre et appliquer efficacement les lois sur l'environnement.

Mme Smagadi a mis en relief des priorités thématiques clés, notamment la résolution de problèmes cruciaux tels que la pollution, les changements climatiques et les crises de la biodiversité par le biais de réponses juridiques. Les parlements ont un rôle essentiel à jouer pour faire face aux défis mondiaux en élaborant et en promulguant des lois sur l'environnement, à travers des cadres généraux ou des dispositions législatives spécifiques sur les changements climatiques. Les parlements peuvent prendre des mesures rapides, définir des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre au moyen de lois sectorielles et garantir leur application effective par le biais d'un contrôle. Il est essentiel de reconnaître l'interdépendance des lois relatives à l'environnement et au climat, et les parlements peuvent rédiger des textes législatifs qui établissent des droits et des obligations en matière de climat, afin de créer un cadre juridique pour l'action climatique. Ils doivent également participer activement aux débats sur les concepts climatiques émergents afin de s'assurer que le système juridique reste adaptable.

Afin d'appuyer ces efforts, le PNUE offre une plateforme d'assistance en ligne en matière de droit et d'environnement (LEAP) qui fournit des évaluations graduelles afin d'identifier les besoins juridiques spécifiques, ainsi qu'une boîte à outils sur le droit et les changements climatiques pour faciliter l'application de mesures juridiques destinées à répondre aux enjeux liés au climat. Pour conclure, Mme Smagadi a précisé que le Programme de Montevideo pour le droit à l'environnement du PNUE mettait l'accent sur le rôle déterminant des parlements dans l'élaboration et la mise en œuvre de la

législation sur l'environnement et le climat. Il propose des orientations et des outils pratiques pour soutenir ces efforts et ainsi contribuer au renforcement des cadres juridiques nécessaires pour relever les défis environnementaux mondiaux les plus urgents.

À la suite des exposés des experts, les co-rapporteurs se sont adressés à la Commission. Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis) a souligné l'urgente nécessité de renforcer les partenariats en faveur de l'action climatique, mettant en avant l'impact visible des changements climatiques sur les besoins essentiels et sur le fossé grandissant entre les parties prenantes, ce qui met en évidence la nécessité d'une action climatique plus efficace. Limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C constitue un défi, c'est pourquoi les parlements doivent contrôler l'action des gouvernements pour atteindre cet objectif. Afin de renforcer le rôle des parlementaires dans l'action climatique, il est nécessaire de sensibiliser, d'encourager la responsabilité individuelle, d'initier des interactions entre les parlementaires et les parties prenantes, et de soutenir les efforts régionaux et mondiaux pour aligner les parlements sur les programmes internationaux en matière de climat. M. S. Patra (Inde) a clarifié les éléments clés du projet de résolution, défini les notions essentielles et exposé en détail les nuances entre l'action climatique et les changements climatiques. Il a approfondi les notions "d'accès", d'abordabilité de l'énergie verte, de responsabilité et d'équité. Les partenariats impliquent à la fois de fournir et de recevoir un soutien. Mme L. Vasylenko (Ukraine) a mis l'accent sur la mise en œuvre, soulignant la nécessité de prendre des mesures pratiques pour une bonne application de la résolution. Elle a émis l'idée d'inclure l'écocide en tant que crime contre l'environnement.

Vingt délégués ont évoqué les pratiques et défis de leurs pays en matière d'action climatique. Les délégués ont soulevé des questions cruciales sur le rythme de l'action mondiale en faveur du climat et des préoccupations concernant le dépassement des seuils de température. Face à la complexité des enjeux climatiques, il est important de lever les obstacles techniques et financiers. La collaboration internationale et les partenariats sont essentiels. Compte tenu de la vulnérabilité de leurs nations aux changements climatiques, il est nécessaire de coordonner les efforts sans perdre de vue les responsabilités communes mais différenciées des nations. Les participants ont insisté sur l'importance de partager les bonnes pratiques liées à la transition vers une énergie verte et de lever les obstacles à la transformation durable. En termes de fonctions parlementaires, le contrôle des engagements de l'Accord de Paris, les crédits budgétaires alloués à la transition verte et la promulgation de lois pour la neutralité carbone ont été mis en relief. Le rôle essentiel des organes parlementaires dans la résolution des problèmes environnementaux urgents au niveau mondial est mis en exergue.

Préparatifs de la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) aux Émirats arabes unis

Le Président a rappelé que l'UIP prônait l'engagement parlementaire dans la lutte contre les changements climatiques depuis plus d'une décennie. À cette fin, l'objectif de la Réunion parlementaire coorganisée par l'UIP et le Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis qui se tiendra à l'occasion de la COP28 est de donner aux parlementaires l'occasion de recueillir des informations de première main sur les principales questions qui seront débattues lors de la COP28. La Réunion parlementaire, qui se tiendra le 6 décembre à Dubaï (Émirats arabes unis), aura lieu pour la première fois dans la zone verte de la COP, ce qui renforcera la visibilité des parlements en tant qu'acteurs clés de l'action climatique.

La rapporteure de la Réunion parlementaire, Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), Mme S. Shaw, experte conseil à la COP28 et Mme H. Burke, chargée de projets événementiels dans la zone verte, ont communiqué les grandes lignes du projet de document final à adopter ainsi que les modalités pratiques de la réunion. La Commission permanente a été invitée à formuler des commentaires et des idées pour affiner le texte du document final avant sa présentation à la Réunion parlementaire.

Le document est rédigé autour d'éléments thématiques tels que la transition vers des énergies propres, l'engagement parlementaire et la coopération internationale. Au total, quatre délégués ont pris la parole pour partager leurs idées sur le projet de document. Ils ont notamment suggéré d'inclure une formulation sur la réduction des émissions de méthane en tant que méthode complémentaire pour lutter contre les changements climatiques. L'importance du développement vert et du financement consacré au climat a par ailleurs été soulignée.

Audition d'experts sur le thème *Assurer la sécurité alimentaire mondiale*

Le débat et les principales questions à examiner ont été présentés par Mme A. Badejo, Directrice régionale adjointe des opérations, Bureau régional pour l'Afrique australe, Programme alimentaire mondial (PAM), et Mme S. Healy-Thow, Coordinatrice des campagnes mondiales pour la jeunesse de l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition (GAIN).

Mme Badejo (PAM) a mis en lumière les défis majeurs auxquels sont confrontées les populations les plus vulnérables du monde en matière de sécurité alimentaire. Les personnes vivant dans des régions fragiles et touchées par des conflits sont désormais également confrontées au fardeau supplémentaire de la crise climatique. Les catastrophes fréquentes portent atteinte aux vies, aux moyens de subsistance et aux récoltes. Il est urgent que les gouvernements agissent pour le climat. Le phénomène El Niño, qui a atteint son apogée en septembre 2023, devrait durer jusqu'en mai 2024. Il provoque des sécheresses et une hausse des précipitations mettant en péril la production agricole et la sécurité alimentaire. Paradoxalement, tandis que certaines régions du monde sont simultanément confrontées à des sécheresses et des inondations, d'autres luttent pour mettre fin à la pandémie actuelle de COVID-19. Bien que les prix des denrées alimentaires, des engrais et de l'énergie aient chuté, ils sont toujours plus élevés qu'avant la pandémie. En outre, les besoins alimentaires mondiaux dépassent la capacité du système humanitaire à répondre à ces demandes. Les gouvernements doivent investir pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et les parlements doivent stimuler la volonté politique et accroître les financements pour renforcer la sécurité alimentaire, améliorer la vie des populations dans le monde, étendre les programmes de formation et mettre l'accent sur la résilience à long terme tout en œuvrant pour la paix et des politiques économiques saines.

Mme Healy-Throw (GAIN) a souligné l'importance cruciale d'impliquer les jeunes dans les débats sur leur propre avenir, notamment lorsqu'ils sont directement touchés par les décisions prises aujourd'hui. L'alimentation, besoin humain fondamental, revêt une extrême importance non seulement en termes de nutrition, mais également en raison du rôle qu'elle joue dans la dégradation de l'environnement et même dans les conflits. Il est essentiel d'impliquer les jeunes dans l'élaboration de solutions. Elle a présenté une série d'engagements concrets visant à garantir la sécurité alimentaire, notamment en rendant les aliments sains abordables, en mettant fin à l'utilisation de produits chimiques nocifs dans l'agriculture, en offrant à chaque enfant un repas sain à l'école, en sensibilisant chacun à l'impact environnemental, en mettant fin à la dégradation des terres, en interdisant les plastiques à usage unique, en cultivant les connaissances alimentaires autochtones, en mettant fin aux pratiques destructrices et en soutenant les producteurs locaux au moyen d'incitations fiscales. Il est important d'impliquer les jeunes dans la co-création et la conduite de ces initiatives. Elle a encouragé les dirigeants à collaborer avec les conseils et organisations de jeunesse de leurs pays respectifs.

Au total, 22 délégués ont pris la parole pour partager leurs expériences, leurs points de vue et leurs préoccupations sur la question urgente de garantir un approvisionnement alimentaire stable et durable pour la population mondiale. Les délégués ont mis en évidence l'interdépendance complexe des pays et de leurs systèmes alimentaires. Par conséquent, la sécurité alimentaire et nutritionnelle est non seulement une préoccupation nationale, mais également un défi mondial qui nécessite une collaboration internationale. Les parlements, en tant qu'organes législatifs des nations, jouent un rôle essentiel pour promouvoir cette collaboration mondiale. Ils détiennent le pouvoir de créer et de modifier des politiques susceptibles d'influencer les accords commerciaux, les pratiques agricoles et la distribution des denrées alimentaires au niveau national. Néanmoins, la question de la sécurité alimentaire ne peut être réglée de façon isolée. Les nations doivent œuvrer de concert pour s'assurer que les denrées alimentaires sont produites, distribuées et accessibles de manière équitable et durable à l'échelle mondiale. L'accès équitable à l'alimentation relève d'une responsabilité partagée que les parlements doivent reconnaître. En favorisant la coopération avec d'autres pays et organisations internationales, les parlements peuvent contribuer à créer un système alimentaire mondial plus inclusif et plus juste. Il s'agit de soutenir les initiatives visant à lutter contre les changements climatiques, à limiter les conflits et à veiller à ce que les régions vulnérables reçoivent l'aide dont elles ont besoin. En outre, l'accent mis sur l'agriculture durable souligne l'importance d'adopter des pratiques qui n'appauvrissent pas les ressources, ne nuisent pas à l'environnement ou n'ont pas de répercussions négatives sur d'autres nations. Les parlements ont un rôle à jouer pour promouvoir les politiques qui favorisent des pratiques agricoles responsables prenant en compte les conséquences mondiales des actions menées au niveau local.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

dont la 147e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Luanda, 27 octobre 2023)

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies s'est réunie en séance plénière les 25 et 26 octobre sous la conduite de M. A. Gryffroy (Belgique), Vice-Président, et en présence de plus de 40 délégations parlementaires.

La première séance a été consacrée à une discussion portant sur le rôle du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies par rapport au Gouvernement et à l'Assemblée nationale d'Angola, suivie d'un débat sur un projet de motion décrivant les actions spécifiques à mener par les parlements pour plaider activement en faveur de l'égalité des sexes au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Mme Z. Virani, Coordonnatrice résidente en Angola, a ouvert la discussion en présentant la présence de l'ONU en faveur d'un développement national durable en Angola. L'équipe de pays des Nations Unies œuvre aux côtés du Gouvernement de l'Angola, du secteur privé, de la société civile, des entités religieuses ainsi que de l'Assemblée nationale, pour servir le peuple angolais.

Mme Virani a évoqué l'évolution de la présence de l'ONU en Angola depuis l'indépendance du pays en 1975, au cours de la guerre civile (1976-2002), puis de ces vingt dernières années. La relation entre l'ONU et l'Angola n'a pas toujours été de tout repos, tout particulièrement vers la fin de la guerre civile, où la mission de maintien de la paix de l'ONU a été priée de quitter le pays. Aujourd'hui toutefois, en 2023, l'Angola, qui a noué un partenariat fort avec l'ONU, joue un rôle de premier plan en matière de consolidation de la paix, dans la région et sur le continent. La principale base des activités de l'ONU en Angola est le *Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2024-2028*, dont les ODD à l'horizon 2030 sont le moteur essentiel.

La vision du Plan-cadre de coopération est la suivante : "*un Angola autonomisé, pacifique, démocratique et résilient, dans lequel tous les citoyens participent équitablement à la transformation socioéconomique structurelle, inclusive et durable du pays et en bénéficient*". Ce plan-cadre repose sur quatre piliers : l'être humain (développement du capital humain – d 'ici 2028 davantage d'Angolais devraient avoir accès à l'éducation), la paix (gouvernance démocratique et droits de l'homme), la prospérité (diversification économique – le pays restant pour l'instant très dépendant du pétrole, qui constitue sa principale source de revenus – et systèmes alimentaires durables) et la planète (résilience climatique – le sud du pays connaissant actuellement la plus grave sécheresse de ces quarante dernières années – et gestion durable des ressources naturelles).

En ce qui concerne les activités de l'ONU en lien direct avec le sujet de la 147e Assemblée de l'UIP, à savoir *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)*, l'ONU a noué un dialogue avec l'Assemblée nationale angolaise en tant qu'institution, mais aussi avec certaines de ses commissions permanentes. Parmi les exemples d'activités menées par l'ONU avec l'Assemblée nationale, on peut citer la réalisation du premier examen national volontaire (ENV) de l'Angola, la familiarisation du Parlement avec les ODD, la budgétisation sensible au genre, ainsi que les analyses sectorielles du budget général de l'État angolais. Le système des Nations Unies collabore avec les parlementaires angolais pour fortifier le rôle fondamental qu'ils jouent dans l'institutionnalisation d'un modèle de développement centré sur l'humain répondant aux besoins des citoyens en matière de mise en œuvre efficace des ODD et ne laissant personne de côté.

Mme Virani a conclu son exposé en présentant les entités des Nations Unies représentées au sein de l'équipe de pays : Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le Président a chaleureusement remercié la Coordonnatrice résidente des Nations Unies de son exposé fort intéressant et invité les délégués à poser des questions. En raison de contraintes de temps, sept délégués seulement ont pu poser des questions et formuler des observations. La majorité d'entre

eux ont souligné la nécessité, pour les parlements, de disposer de meilleurs canaux de communication avec les équipes de pays des Nations Unies, afin d'être en mesure de jouer leur rôle dans la réalisation des ODD. Des observations concernant le peu de progrès actuellement accomplis dans ce domaine ont été formulées, ainsi que sur l'importance d'impliquer activement, non seulement les jeunes et les femmes, mais aussi les personnes handicapées. Dans sa réponse, la Coordonnatrice résidente des Nations Unies a souligné que les équipes de pays pouvaient fournir de l'aide et des outils aux pays et que les parlementaires ne devraient pas hésiter à prendre contact avec leur équipe de pays.

La discussion a ensuite porté sur le sujet débattu lors de la session de la Commission à Manama, au cours de laquelle les parlementaires du monde entier avaient été invités à plaider activement en faveur de l'égalité des sexes au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies. Seul un représentant permanent (ambassadeurs) sur quatre à l'Assemblée générale est une femme. Ce déséquilibre entre les sexes au sein de l'organe décisionnel suprême des Nations Unies donne l'impression que l'Organisation ne met pas en pratique ce qu'elle prône en matière d'égalité des sexes. L'instauration de la parité à l'Assemblée générale et dans d'autres organes clés des Nations Unies renforcera considérablement le système multilatéral et sa capacité à répondre aux besoins des peuples.

Un projet de motion a été soumis par M. H. Aoyagi (Japon), membre du Bureau de la Commission, qui a indiqué qu'il présenterait personnellement cette motion à la Commission des affaires étrangères de la Diète japonaise,

M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP, a évoqué ses activités de Président du Conseil mondial du réseau des Champions internationaux de l'égalité des sexes. Sont membres du Conseil mondial le Secrétaire général de l'ONU, des diplomates et des membres éminents de la société civile, qui œuvrent tous dans le but de promouvoir l'égalité des sexes dans les institutions concernées et de garantir que les hommes et les femmes bénéficient de chances égales. L'UIP, qui a d'ores et déjà établi des structures institutionnelles, et dont le Conseil directeur vient tout juste d'adopter une politique de lutte contre le harcèlement, est un précurseur en matière d'égalité des sexes. À l'issue de discussions récentes avec le Président actuel de l'Assemblée générale des Nations Unies, ce dernier est devenu un Champion de l'égalité des sexes, qu'il s'est engagé à promouvoir. Cette motion est excellente et l'UIP doit être perçue comme fidèle à sa parole. Le Secrétaire général de l'UIP a cité comme exemple le fait qu'il refuse les invitations à des réunions-débat où le nombre d'intervenants des deux sexes n'est pas équivalent.

Le Président a remercié M. Aoyagi et le Secrétaire général de l'UIP de leur contribution et relevé que, dans son propre pays, la Belgique, l'égalité des sexes est loin d'être atteinte aux postes à responsabilités du service diplomatique. Douze délégués ont pris la parole pour présenter les travaux menés dans leurs pays et parlements respectifs. Le délégué indonésien a déclaré que, si le parlement approuvait la nomination d'ambassadrices, il devait veiller à ce que davantage de femmes accèdent à ce poste. En tant que parlementaire masculin, il lutte lui aussi en faveur de lois et de politiques visant à réaliser l'égalité des sexes, en soulignant qu'"il s'agit d'un combat concernant tant les hommes que les femmes".

La motion a été adoptée par acclamation.

La deuxième séance, qui a eu lieu le 26 octobre, avait comme principal sujet la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU. Le représentant permanent du Koweït auprès des Nations Unies à New York, M. T. Albanai, a pris part à la réunion en ligne, en sa qualité de co-Président du processus informel sur la réforme du Conseil de sécurité. Un groupe de négociation intergouvernemental informel a été créé dans le cadre du processus visant à assurer une représentation équitable au Conseil de sécurité et une augmentation du nombre de ses membres pour apporter de nouvelles idées et permettre une discussion franche. À la lumière du Sommet de l'avenir de 2024 tout particulièrement, la nécessité d'une réforme apparaissait évidente. Le Conseil de sécurité n'était plus représentatif des Membres de l'Organisation.

Mme A. Novosseloff, spécialiste du Conseil de sécurité, s'est jointe à la réunion en ligne pour donner son éclairage de chercheuse sur la réforme du Conseil de sécurité. Elle a relevé que le déficit de légitimité du Conseil de sécurité ne tient pas tant à sa représentation qu'au nombre important de résolutions qui ne sont pas suivies d'effets sur le terrain. Le Conseil de sécurité a été conçu comme un organe permettant une prise de décision rapide et Mme Novosseloff a estimé qu'augmenter le nombre de ses membres ne ferait que le diviser encore davantage. La légitimité du Conseil de sécurité bénéficierait d'une meilleure transparence de ses travaux.

Au cours de la discussion, les délégués du Qatar, du Japon, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Viet Nam, de la Chine, de l'Iran (République islamique de), du Chili, de l'Afrique du Sud, de la Bolivie (État plurinational de), de l'Inde, de l'Égypte et de l'Ukraine ont pris la parole.

Les délégués ont été unanimes à estimer qu'il était urgent de réformer le Conseil de sécurité. Le sentiment était que l'écart entre les attentes et la réalité de l'ONU était bien trop important et conduisait les jeunes à l'opposition et au désespoir.

En réponse à une question, M. T. Albanai, Ambassadeur, Représentant permanent du Koweït auprès des Nations Unies, a suggéré que les parlements soutiennent la réforme en portant ce processus à l'attention de leur gouvernement et en restant mobilisés, car les parlements devront ratifier toute modification. Les deux co-présidents du processus, qui jouent le rôle de facilitateurs, ont défini des étapes permettant d'améliorer l'efficacité et l'efficience du Conseil de sécurité. Toutefois, toute modification des méthodes de travail du Conseil de sécurité exige l'approbation des 15 membres actuels. Enfin, M. T. Albanai a invité l'UIP à présenter sa vision de la réforme du Conseil de sécurité.

Dans ses remarques de conclusion, Mme A. Novosseloff, spécialiste du Conseil de sécurité de l'ONU, a déclaré qu'il serait de la plus haute importance de garantir la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité. Il ne revient pas au Conseil de sécurité d'être l'organe le plus démocratique de l'ONU, ce rôle incombant à l'Assemblée générale, mais il doit être efficace et efficient. Elle a défendu le droit de veto, qu'elle conçoit comme un verrou de sécurité, car il exige le compromis et le consensus.

Le Président a remercié les deux experts de leur disponibilité et de leur éclairage. Pour conclure, il a indiqué que l'Ukraine avait présenté une proposition pour la prochaine motion de la Commission sur ce sujet, que le Bureau examinera pour adoption au cours de la prochaine réunion de la Commission permanente, qui se déroulera en mars 2024 à Genève.

Avant l'élection du Bureau, le Président a réitéré les règles qui s'appliquent à tous les membres du Bureau, en soulignant que deux absences sans avertissement préalable ou remplacement par un autre membre de la même délégation mettaient un terme au mandat d'un membre du Bureau. Cette situation étant celle des membres de l'Arménie, du Brésil et de la République de Moldova, la Commission a décidé de mettre un terme à leur mandat lors de l'Assemblée en cours.

Cette réunion étant la dernière présidée par M. A. Gryffroy (Belgique), ce dernier a été remercié pour ses bons services.

Deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

La réponse mondiale à l'Appel du Sahel

Document final adopté par le Sommet
(Luanda, 25 octobre 2023)

Nous, parlementaires, réunis à l'occasion du deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent,

réaffirmant notre engagement commun à participer aux efforts déployés dans le monde en vue de lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent, d'œuvrer collectivement pour la sécurité et la stabilité mondiales, de suivre de près la région du Sahel et d'accorder une attention particulière à son développement et à sa stabilité,

rappelant la déclaration intitulée *L'Appel du Sahel*, adoptée lors du premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme, qui s'est tenu à Vienne en septembre 2021,

se félicitant des résultats de la mise en œuvre du plan d'action de l'*Appel du Sahel*, qui se concentre sur cinq domaines principaux, à savoir l'environnement, la sécurité, la communauté, le développement et l'éducation,

exprimant sa profonde préoccupation face à la détérioration de la situation au Sahel, où la prolifération du terrorisme et l'instabilité ont atteint des niveaux sans précédent au cours des dernières années, ce qui menace par ailleurs la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier leur principe fondamental consistant à "ne laisser personne de côté",

reconnaissant que la région du Sahel est confrontée à de nombreux défis, tels que le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, la traite des êtres humains et le trafic illicite de drogues, et la migration irrégulière et la prolifération des armes, qui constituent non seulement une menace pour les régions voisines, mais aussi une menace mondiale contre la paix et la sécurité ; et *reconnaissant également* que le faible niveau de développement dans la région a un impact direct sur les perspectives de vie des populations et provoque une insécurité alimentaire, des crises alimentaires et des déplacements à l'intérieur du pays, entre autres,

ayant à l'esprit l'aspiration de tous les peuples à vivre dans la paix et la sécurité, qui sont les conditions préalables au bien-être matériel, au développement et au progrès des pays, ainsi qu'à la pleine mise en œuvre des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

reconnaissant que le développement, associé à une stratégie de sécurité dans la région, est la solution à tous les défis auxquels le Sahel est confronté,

convaincus que la bonne gouvernance conduit à des sociétés civiles solides et organisées démocratiquement, à des systèmes judiciaires indépendants et à des administrations proches des citoyens, qu'elle permet une gestion adéquate des ressources communes et qu'elle garantit la réalisation des droits de l'homme par des actions exemptes d'abus et de corruption et dans le respect de l'état de droit,

soulignant que, lorsqu'il est nécessaire et demandé, le renforcement des capacités et des compétences des institutions publiques en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme est essentiel pour que les efforts de lutte contre le terrorisme aboutissent,

réaffirmant le rôle important des Parlements membres de l'UIP et de leurs institutions nationales respectives dans la lutte contre le terrorisme et s'agissant de répondre aux préoccupations de leurs électeurs,

reconnaissant le soutien des différentes organisations internationales, des organismes des Nations Unies, du monde universitaire et de la société civile, ainsi que le rôle essentiel du Comité interparlementaire G5 Sahel et des autres assemblées parlementaires régionales, qui ont tous comme but ultime de soutenir les populations de la région du Sahel,

1. *demandons* aux parlementaires du monde entier, aux organisations internationales, aux gouvernements et à la société civile de renouveler leur engagement global à renforcer leurs activités de coopération internationale avec les pays du Sahel et leurs populations pour prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et de réaffirmer que tout acte de terrorisme est criminel et injustifiable, en vertu du droit international ;

2. *demandons également* aux organisations internationales de coordonner leurs activités conformément à l'esprit de l'*Appel du Sahel* et de solliciter l'appui nécessaire auprès des organismes des Nations Unies pour la mise en œuvre de leurs stratégies et résolutions sur le terrain ;

3. *exprimons* la nécessité que les peuples du Sahel participent sur un pied d'égalité à un nouvel ordre mondial, avec un nouveau contrat régional et politique qui donne la priorité au bien-être et à l'avenir des citoyens des pays du Sahel ;

4. *soulignons* l'importance de faire respecter les droits de l'homme et de répondre à d'autres besoins essentiels de la population du Sahel, en garantissant l'accès à l'eau potable, à une éducation de qualité, aux denrées alimentaires, à la sécurité et aux soins de santé de base, ainsi que d'accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des jeunes, qui sont les moteurs du développement, à l'éducation des filles et à l'autonomisation des femmes ;

5. *insistons* sur le fait que le développement durable est la solution à de nombreux défis auxquels la région du Sahel est confrontée ;

6. *demandons instamment* aux États du Sahel de renforcer la bonne gouvernance en mettant en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux et en assurant l'accès à la justice pour tous, afin de promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives propices au développement durable ;

7. *demandons* à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de l'ONU de soutenir la Force conjointe du G5 Sahel en la reconnaissant conformément au chapitre VII de la Charte des Nations Unies ;

8. *exhortons* tous les parlements à sensibiliser leur institution à la situation politique et aux défis auxquels les pays du Sahel sont confrontés en rédigeant une *Motion sur le Sahel* ;

9. *demandons* au Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, mécanisme ad hoc de l'UIP, de concevoir, sur la base des résultats des réunions thématiques, la deuxième phase de l'*Appel du Sahel,* qui comprendra des projets et des initiatives de développement dans les pays du Sahel, et qui sera "la réponse mondiale à l'*Appel du Sahel* ;

10. *décidons* de créer un mécanisme ad hoc au sein du Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour coordonner, contrôler et suivre la deuxième phase de l'*Appel du Sahel*, qui comprendra des projets et des initiatives en faveur du développement dans les pays du Sahel et qui sera déployée conjointement avec le Comité interparlementaire du G5 Sahel, des agences compétentes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, des universités telles que l'Institut pour l'économie et la paix, de la société civile et d'autres acteurs ;

11. *exhortons* la communauté internationale à avancer en prenant des mesures tangibles afin de mettre en œuvre des projets concrets qui protègent les droits humains et le bien-être des populations du Sahel.

Mettre un terme à la guerre et aux violations des droits de l'homme à Gaza

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations de l'Algérie et du Koweït, au nom du Groupe arabe, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), et de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe africain pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives 607
Voix négatives 439
Abstentions 219

Total des voix positives et négatives 1 046
Majorité des deux tiers..... 697

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud	17		
Albanie	*Absent*		
Algérie	16		
Allemagne		19	
Andorre	*Absent*		
Angola	15		
Arabie saoudite	15		
Argentine			14
Arménie	*Absent*		
Australie		14	
Autriche		12	
Azerbaïdjan	13		
Bahamas	*Absent*		
Bahreïn	11		
Bangladesh	*Absent*		
Bélarus	12		
Belgique		13	
Bénin	*Absent*		
Bolivie (État plurinational de)	8	5	
Botswana	11		
Brésil	*Absent*		
Bulgarie		12	
Burkina Faso	*Absent*		
Burundi	*Absent*		
Cabo Verde	*Absent*		
Cambodge			13
Cameroun			14
Canada		15	
Chili	3	10	
Chine	23		
Côte d'Ivoire	*Absent*		
Croatie	*Absent*		
Cuba	13		
Danemark		12	
Djibouti	*Absent*		
Égypte	20		
Émirats arabes unis	12		
Espagne		16	
Estonie		11	
Éthiopie			18
Fédération de Russie	20		
Fidji	*Absent*		
Finlande		12	
France		18	

Pays	Oui	Non	Abst.
Gabon	11		
Gambie	11		
Géorgie	*Absent*		
Ghana	15		
Grèce		10	
Guinée	*Absent*		
Guinée équatoriale	11		
Guinée-Bissau	11		
Guyana	10		
Hongrie		12	
Inde			23
Indonésie	22		
Iran (Rép. islam. d')	19		
Iraq	16		
Irlande		12	
Islande		10	
Italie		17	
Japon			20
Kenya	*Absent*		
Koweït	11		
Lesotho	*Absent*		
Lettonie		10	
Libye	12		
Liechtenstein		10	
Lituanie		8	
Malaisie	15		
Malawi	*Absent*		
Maldives	10		
Mali	*Absent*		
Malte		8	
Maroc	15		
Maurice	*Absent*		
Mexique			20
Monaco		10	
Mozambique	*Absent*		
Namibie	11		
Népal	*Absent*		
Nigéria		22	
Norvège		12	
Oman	11		
Ouganda			16
Ouzbékistan	*Absent*		
Pakistan	20		
Palestine	12		
Pays-Bas		13	
Pérou			10
Pologne		10	

Pays	Oui	Non	Abst.
Portugal		13	
Qatar	9		
République arabe syrienne	14		
République de Corée			17
République démocratique du Congo	19		
République démocratique populaire lao	*Absent*		
République dominicaine	*Absent*		
République tchèque		13	
République-Unie de Tanzanie	*Absent*		
Roumanie		10	
Royaume-Uni		18	
Rwanda	*Absent*		
Sao Tomé-et-Principe			10
Sénégal	13		
Serbie	6		6
Seychelles	10		
Sierra Leone	8		
Slovénie		11	
Somalie	13		
Soudan du Sud	*Absent*		
Sri Lanka	*Absent*		
Suède		13	
Suisse		12	
Suriname	10		
Tchad	11		
Thaïlande			18
Timor-Leste	*Absent*		
Tonga	*Absent*		
Türkiye	19		
Tuvalu	*Absent*		
Ukraine		16	
Uruguay			11
Viet Nam	10		9
Yémen	13		
Zambie	*Absent*		
Zimbabwe	*Absent*		

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Pour un terrain d'entente en faveur de la paix

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations du Canada au nom des délégations de l'Argentine, de l'Autriche, de la Croatie, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, des Pays Bas, du Royaume-Uni et de la Suède pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives	507	Total des voix positives et négatives	959
Voix négatives	452	Majorité des deux tiers	639
Abstentions	306		

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud		17	
Albanie	*Absent*		
Algérie		16	
Allemagne	19		
Andorre	*Absent*		
Angola		15	
Arabie saoudite		15	
Argentine	14		
Arménie	*Absent*		
Australie	14		
Autriche	12		
Azerbaïdjan			13
Bahamas	*Absent*		
Bahreïn		11	
Bangladesh	*Absent*		
Bélarus		12	
Belgique	13		
Bénin	*Absent*		
Bolivie (État plurinational de)	5		8
Botswana		11	
Brésil	*Absent*		
Bulgarie	12		
Burkina Faso	*Absent*		
Burundi	*Absent*		
Cabo Verde	*Absent*		
Cambodge			13
Cameroun			14
Canada	15		
Chili	10	3	
Chine		15	8
Côte d'Ivoire	*Absent*		
Croatie	*Absent*		
Cuba			13
Danemark	12		
Djibouti	*Absent*		
Égypte		20	
Émirats arabes unis		12	
Espagne	16		
Estonie	11		
Éthiopie			18
Fédération de Russie		20	
Fidji	*Absent*		
Finlande	12		
France	18		

Pays	Oui	Non	Abst.
Gabon	11		
Gambie		11	
Géorgie	*Absent*		
Ghana			15
Grèce	10		
Guinée	*Absent*		
Guinée équatoriale			11
Guinée-Bissau			11
Guyana			10
Hongrie	12		
Inde			23
Indonésie		22	
Iran (Rép. islam. d')		19	
Iraq		16	
Irlande	12		
Islande	10		
Italie	17		
Japon			20
Kenya	*Absent*		
Koweït		11	
Lesotho	*Absent*		
Lettonie	10		
Libye		12	
Liechtenstein	10		
Lituanie	8		
Malaisie		15	
Malawi	*Absent*		
Maldives		10	
Mali	*Absent*		
Malte	8		
Maroc		15	
Maurice	*Absent*		
Mexique			20
Monaco	10		
Mozambique	*Absent*		
Namibie		11	
Népal	*Absent*		
Nigéria	22		
Norvège	12		
Oman		11	
Ouganda			16
Ouzbékistan	*Absent*		
Pakistan		20	
Palestine		12	
Pays-Bas	13		
Pérou			10
Pologne	10		

Pays	Oui	Non	Abst.
Portugal	13		
Qatar		9	
République arabe syrienne		14	
République de Corée	17		
République démocratique du Congo			19
République démocratique populaire lao	*Absent*		
République dominicaine	*Absent*		
République tchèque	13		
République-Unie de Tanzanie	*Absent*		
Roumanie	10		
Royaume-Uni	18		
Rwanda	*Absent*		
Sao Tomé-et-Principe			10
Sénégal		13	
Serbie			12
Seychelles	5		5
Sierra Leone		8	
Slovénie	11		
Somalie		13	
Soudan du Sud	*Absent*		
Sri Lanka	*Absent*		
Suède	13		
Suisse	12		
Suriname	5		5
Tchad		11	
Thaïlande			18
Timor-Leste	*Absent*		
Tonga	*Absent*		
Türkiye		19	
Tuvalu	*Absent*		
Ukraine	16		
Uruguay	11		
Viet Nam	5		14
Yémen		13	
Zambie	*Absent*		
Zimbabwe	*Absent*		

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

Mr./M. Duarte Pacheco
President of the Inter-Parliamentary Union
Président de l'Union interparlementaire

Ms./Mme Carolina Cerqueira
Speaker of the National Assembly of Angola
Présidente de l'Assemblée nationale d'Angola

Mr./M. Martin Chungong
Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS – MEMBRES

ALBANIA – ALBANIE

Mr. Blendi KLOSI Leader of the delegation	Member of Parliament (SP)
Mr. Bledjon NALLBATI	Member of Parliament (PD)
Mr. Florenc SPAHO	Member of Parliament (SP)
Mr. Ervin SALIANJI	Member of Parliament (PD)
Mr. Xhelal MZIU	Member of Parliament (PD)
Mr. Genci GJONÇAJ Member of ASGP	Secretary General of the Parliament
Mr. Genci GOLI Secretary of the delegation	Director

(PD: Democratic Party)
(PL: Freedom Party)
(SP: Socialist Party)

ALGERIA – ALGÉRIE

M. Mohammed Reda OUSAHLA Chef de la délégation	Vice-Président du Conseil de la nation Membre de la Commission de la Santé, des affaires sociales et du travail
M. Ali TALBI Membre du Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies	Vice-Président du Conseil de la nation (RND) Membre de la Commission du développement local et de l'équipement
M. Monder BOUDEN Membre du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	Vice-Président de l'Assemblée nationale populaire (RND)
M. Mohamed Anouar BOUCHOUIT Membre du Bureau de la Commission permanente sur la paix et la sécurité internationale Membre du Conseil du Forum des Jeunes parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale populaire
M. Abdelkader SAHLI	Membre du Conseil de la nation (FLN)
Mme Fawzia BENBADIS Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient Membre du Comité Exécutif	Membre du Conseil de la nation
Mme Farida ILIMI HADDOUCHE Membre du Bureau de la Commission permanente sur la démocratie et les droits de l'homme 1ère Vice-Présidente du Bureau des Femmes parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale populaire (FLN)
Mr. Said MOKADEM	Secrétaire général, Conseil de la Nation
Mme Mouna Ahlem CHIHEB Secrétaire du groupe	Assemblée nationale populaire Administrateur principal
M. Ahcene DJOUAHRA Membre de l'ASGP	Secrétaire général, Conseil de la nation
Mme Mounia BENZIADA Secrétaire du groupe	Directrice, Conseil de la nation
Mr. Zahir BOUDJATIT	Diplomate
Mr. Abdelhakim MIHOUBI	Diplomate

(RND : Rassemblement National Démocratique)
(FLN : Front de la Libération nationale)

ANDORRA – ANDORRE

Mme Sandra CODINA Chef de la délégation	Vice-Présidente du Conseil Général (DA)
Mme Núria SEGUÉS	Membre du Conseil Général (C) Membre de la Commission des affaires sociales et de l'égalité Vice-Présidente de la Commission de la Santé
M. Carles NAUDI D'ARENY-PLANDOLIT	Membre du Conseil Général Membre de la Commission des finances et du budget Membre de la Commission des affaires étrangères

M. Marc MAGALLON	Membre du Conseil Général (Action) Vice-Président de la Commission de l'éducation de la recherche, de la culture, de la jeunesse et des sports Membre de la Commission des Affaires étrangères
Mme Arantxa RODRIGUEZ Secrétaire de la délégation	

(Action : Action)
(C : Concòrdia)
(DA : Démocrates pour l'Andorra)

ANGOLA

Ms. Maria VALENTE President of Group Leader of the delegation	Member of the National Assembly (MPLA)
Ms. Arlete CHIMBINDA	Member of the National Assembly (UNITA)
Mr. João GASPAR	Member of the National Assembly (MPLA)
Mr. Kilamba VAN-DÚNEM	Member of the National Assembly (MPLA)
Mr. Américo Kolonha CHIVUCUVUCU	Member of the National Assembly
Mr. Adriano SAFRIAHATA	Member of the National Assembly
Mr. Nvunda Benvindo das Neves SALUCOMBO	Member of the National Assembly
Mr. Narciso BENEDITO	Member of the National Assembly, (MPLA)
Ms. Mihaela Ezsébet Neto Webba KOPUMI	Member of the National Assembly
Ms. Edna QUEXIMALUNGA	Member of the National Assembly (MPLA)
Mr. Alcides SIMÕES	Member of the National Assembly (UNITA)
Ms. Florbela MALAQUIAS	Member of the National Assembly (PHA)
Mr. Pedro NERI Member of ASGP	Secretary General of National Assembly
Mr. Benvindo CORREIA	Director of Speakers Office, National Assembly
Mr. Edmiro DOMINGOS	Director, National Assembly
Mr. Rui Alberto Rita ESCORCIO	Director, National Assembly
Ms. Isabel Manuela Gomes Maiato BERNARDO	Adviser, National Assembly
Ms. Verónica Cristina Andrade RIBERRO	Secretary of the Inter-Parliamentary Group of Angola
Ms. Nildeice Adelaide de ALMEIDA FELICIANO	Secretary of the Inter-Parliamentary Group Angola
Ms. Silvia SITA	Adviser, National Assembly

(MPLA: People's Movement for the Liberation of Angola)
(UNITA: The National Union for the Total Independence of Angola)
(PHA Humanist Party of Angola)

ARGENTINA – ARGENTINE

Ms. Mara BRAWER Member of the Committee to Promote Respect of International Humanitarian Law Leader of the delegation	Member of the Chamber of Deputies (PJ)
Ms. Carmen Lucila CREXELL	Member of Parliament, Senate (MPN)
Ms. Magarita STOLBIZER	Member of the Chamber of Deputies (GEN)
Mr. Juan De Dios CINCUNEGUI	Adviser, Senate
Mr. Alejandro VERDIER	Ambassador
Mr. Carlos Alberto MARTINEZ	Diplomat

(MPN: Movimiento Popular Neuquino
PJ: Partido Justicialista
GEN : Generación para un Encuentro Nacional)

ARMENIA – ARMÉNIE

Mr. Hakob ARSHAKYAN Leader of the delegation	Vice-President of the National Assembly (CC)
Ms. Tsovinar VARDANYAN Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the National Assembly (CC) Member of the Standing Committee on Economic Affairs
Mr. Arsen TOROSYAN	Member of the National Assembly (CC) Member of the Standing Committee on European Integration
Ms. Zabela GHAZARYAN Secretary of the Group Secretary of the delegation	Adviser, National Assembly

(CC: Civil Contract

AUSTRALIA – AUSTRALIE

Mr. Milton DICK President of the Group Leader of the delegation	Speaker of the House of Representatives (ALP) Chair, Standing Appropriations and Administration Chair, Joint Statutory Broadcasting of Parliamentary Proceedings
Mr. Warren ENTSCH	Member of the House of Representatives (LNP) Deputy Chair, Joint Select Northern Australia
Mr. Julian HILL	Member of the House of Representatives (ALP) Chair, Joint Statutory Public Accounts and Audit Chair, Representatives Select Workforce Australia Employment Services
Ms. Deborah O'NEILL Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the Senate (ALP) Chair, Joint Statutory Corporations and Financial Services Deputy Chair, Senate Standing Privileges
Ms. Linda REYNOLDS Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Senate (LP) (Liberal Party of Australia) Deputy Chair, Senate Standing Scrutiny of Delegated Legislation
Ms. Jane THOMSON Secretary of the delegation	Adviser, Senate
Ms. Karen BELL	Program Manager, House of Representatives
Ms. Elise WILLIAMSON	Senior Research Officer, Senate
Ms. Justine TOWNSEND	Diplomatic corps

(ALP: Australian Labor Party)
(LP: Liberal Party of Australia)
(LNP: Liberal National Party of Queensland)

AUSTRIA – AUTRICHE

Mr. Reinhold LOPATKA Leader of the delegation	Member of the National Council (ÖVP)
Ms. Ewa ERNST-DZIEDZIC	Member of the National Council (Grüne)
Mr. Nikolaus SCHERAK	Member of the National Council (NEOS)
Mr. Alexis WINTONIAK Member of the ASGP	Deputy-Secretary General, National Council
Mr. Matthias MATUSCHEK Secretary of the delegation	Adviser, National Council
Ms. Nadine GABRON	Adviser, National Council

(ÖVP: Austrian People's Party)
(Grüne The Greens)
(NEOS The New Austrian Liberal Forum)

AZERBAIJAN – AZERBAÏDJAN

Mr. Elnur ALLAHVERDIYEV Leader of the delegation Deputy Head of the IPU Group	Member of the National Assembly (YAP) Member of the Youth and Sports Committee Member of the Committee for Economic Policy Industries and Enterprising
Mr. Kamran BAYRAMOV	Member of the National Assembly (YAP) Member of the Committee on Foreign and Interparliamentary Relations Member of the Committee for Regional Affairs
Ms. Sevil MIKAYILOVA	Member of the National Assembly Member of the Committee on Foreign and Interparliamentary Relations Member of the Committee for Family and Women's and Children's Affairs
Mr. Rustam MAHMUDOV Adviser	Deputy Secretary General, National Assembly
Ms. Lala CHALABIZADA Secretary of the delegation	Head of the Division on Work with International Parliamentary Organizations, National Assembly
Mr. Ruslan ISMAYILOV	Adviser, National Assembly Deputy Head of the Press and Public Relations Department
Mr. Elvin ALIYEV Adviser	Adviser of the Division on Work with International Parliamentary Organizations, National Assembly
Mr. Samir BEJANOV	Advisor, National Assembly

(YAP (NAP): New Azerbaijan Party)

BAHAMAS

Ms. Pia GLOVER-ROLLE Leader of the Delegation	Minister, Member of the House of Assembly (PLP)
Mr. Barry GRIFFIN	Deputy Speaker of the Senate (PLP)
Ms. Maxine SEYMOUR	Member of the Senate (FMN)
Mr. Rashad FLOWERS	Deputy Clerk
Mr. Mario ALMANZAR	Adviser

(PLP: Progressive Liberal Party
FMN: Free National Movement)

BAHRAIN – BAHREIN

Mr. Ahmed ALMUSALLAM President of the Group Leader of the delegation	Speaker of the Council of Representatives
Mr. Jamal FAKHRO	Deputy Chairman of the Shura Council
Mr. Abdulnabi SALMAN	Deputy Speaker of the Council of Representatives
Mr. Bassam ISMAEEL	Member of the Shura Council Member of the Financial and Economic Affairs Committee
Ms. Hala RAMZY FAYEZ Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Shura Council Member of the Woman and Child Affairs Committee Chairman of the Services Committee
Mr. Muneer SEROOR	Member of the Council of Representatives Member of the Services Committee
Mr. Hasan EBRAHIM	Member of the Council of Representatives Member of the Financial and Economic Affairs Committee
Ms. Mariam ALDHAIN	Member of the Council of Representatives Member of the Foreign Affairs, Defense and National Security Committee
Mr. Rashid ABUNAJMA Member of ASGP	Secretary General of the Council of Representatives
Mr. Adel KHADEM Secretary of the delegation	Advisor, Council of Representatives
Ms. Fawzia ALJEEB	Adviser, Council of Representatives
Ms. Hanadi ALENEZI MATTAR Secretary of the Group and of the delegation	Senior Parliamentary Relations Development Specialist, Council of Representatives
Ms. Ameera ALQATTAF Secretary of the Group	Director, Council of Representatives
Ms. Sara JAWZI Secretary of the Group and of the delegation Secretary	Council of Representatives Acting head of Parliamentary relation development department, Council of Representatives
Mr. Abdulrahman FARAJ Secretary of the Group and of the delegation	Council of Representatives
Mr. Sayed Ali MOHAMMED	Senior Media Specialist, Shura Council
Ms. Sara ALBADRI	Acting Head of E-Media, Council of Representatives
Mr. Mohammed ALJABRI	Director, Council of Representatives
Mr. Salman MOOSA	Senior Protocol Specialist, Council of Representatives
Mr. Saleh HAMDI	Protocol Coordinator, Council of Representatives

BANGLADESH

Dr. Md. Abdus SHAHID Head of the delegation	Member of Parliament (BAL) Member of the Committee on Estimates
Ms. Ferdosi ISLAM	Member of Parliament (BAL) Member of the Standing Committee on Ministry of Public Administration Member of the Standing Committee on Ministry of Primary and Mass Education
Mr. Selim Altaf GEORGE	Member of Parliament (BAL)
Mr. Kazi Firoz RASHID	Member of Parliament (JP) Member of the Standing Committee on Ministry of Liberation War Affairs Member of the Standing Committee on Ministry of Civil Aviation and Tourism

Ms. Zakia Parvin KHANAM	Member of Parliament (BAL) Member of the Standing Committee on Ministry of Post, Telecommunication & Information Technology
Mr. A K M G Kibria MAZUMDAR Secretary of the delegation	Adviser, Parliament, Joint Secretary, Bangladesh Parliament Secretariat
Ms. Rubina FERDOUSHY	Adviser, Parliament
Ms. Samia Rubayat HUSSAIN	Adviser, Parliament

(BAL: Bangladesh Awami League)
(JP: Jatiya Party)

BELARUS – BÉLARUS

Mr. Sergei RACHKOV Leader of the delegation Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Council of the Republic Chairman of the Standing Committee for International Affairs and National Security
Ms. Maryia VASILEVICH Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the House of Representatives Member of the Standing Commission on Human Rights, National Relations and Mass Media

BELGIUM – BELGIQUE

Ms. Stephanie D'HOSE Leader of the delegation Member of the Task Force on Ukraine	President of the Senate (Open VLD) Chair of the Committee on Institutional Matters
Mr. Samuel COGOLATI President of the Group Chair of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians Member of the Group of Facilitators for Cyprus	Member of the House of Representatives (Ecolo) Member of the Committee on European Matters Vice-Chair of the Committee on External Relations
Mr. Andries GRYFFROY Vice-President of the Standing Committee on United Nations Affairs Chair of the Twelve Plus Group	First Vice-President of the Senate (N-VA) Member of the Committee on Democratic Renewal Citizenship and International Matters
Mr. Michel DE MAEGD Member of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the House of Representatives (MR) Member of the Committee on European Matters Member of the Committee on External Relations
Mr. Peter VERCAMMEN Secretary of the Group	Deputy Director, Senate
Mr. Liêm DANG-DUY Deputy Secretary of the delegation	Deputy Director, House of Representatives
Mr. Thierry DE GHELLINCK Secretary of the Twelve Plus Group	Adviser, Senate
Mr. Maarten SWINNEN	Chief of Staff of the President of the Senate

(N-VA: New Flemish Alliance)
(Ecolo: Green Party)
(MR: French Speaking Liberal Party)
(Open VLD: Flemish Liberal Party)

BENIN – BÉNIN

M. Sèdozan Jean-Claude APITHY Chef de la délégation	Membre de l'Assemblée nationale (UP-R) Membre de la Commission en charge des relations extérieures
Mme Natacha KPOCHAN	Membre de l'Assemblée nationale (UP-R) 1er Rapporteur de la Commission de l'éducation de la culture, de l'emploi et des affaires sociales
M. Constant NAHUM	Membre de l'Assemblée nationale (LD)
M. Mathias KOUWANOU	Membre de l'Assemblée nationale (BR)
Mme Sédami Romarique MEDEGAN FAGLA,	Membre de l'Assemblée nationale
Mme Emmanuelle KLOUSSE DARBOUX Secrétaire de la délégation	Assistante du Secrétaire général administratif, Assemblée nationale

(UP-R : Union progressiste le renouveau)
(LD : Les démocrates)
(BR : Bloc républicain)

BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF) – (BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)

Mr. Luis Alberto ZÚÑIGA ROJAS President of Group Leader of the delegation	Member of the Chamber of Deputies (CC)
Ms. Aleiza Alcira RODRÍGUEZ MONTERO	Member of the Chamber of Deputies (CC)
Ms. Alicia Lisseth TICONA QUISPE	Member of the Chamber of Deputies (MAS-IPSP)
Ms. Olga CAVALOTTY FORTÚN	Member of the Chamber of Deputies (MAS-IPSP)
Ms. Romina Griselda GÓMEZ JIMÉNEZ	Member of the Chamber of Deputies (MAS-IPSP)
Mr. Carlos Hernán ARRIEN CRONEMBOLD	Member of the Chamber of Deputies (CREEMOS)
Ms. Martha RUIZ FLORES	Member of the Chamber of Deputies (MAS-IPSP)

(CC: Comunidad Ciudadana)
(MAS-IPSP: Movimiento Al Socialismo)
(CREEMOS: Creemos)

BOTSWANA

Mr. Phandu Tombola Chaha SKELEMANI Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly (BDP) Chairperson of the Committee of Selection Chairperson of the Business Advisory
Mr. Thapelo LETSHOLO	Member of the National Assembly (BDP) Member, Finance, Trade and Economic Development Chairperson, Finance and Estimates
Ms. Wilheminah N. MAKWINJA Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the National Assembly (BDP) Member of the Special Select Committee on SDGs Member of the Parliamentary Caucus on Women
Mr. Palelo MOTAASANE	Member of the National Assembly (BDP) Member of the Committee on Democracy and Human Rights
Mr. Dithapelo KEORAPETSE	Member of the National Assembly (UDC) Member of the Committee of Selection Member of the Business Advisory (UDC)
Mr. Onneetse RAMOGAPI	Member of the National Assembly (UDC)
Ms. Barbara N. DITHAPO Member of ASGP	Secretary General, National Assembly
Mr. Moroka MORERI	Adviser
Mr. Lesedi KEEKAE Secretary of the delegation	Director, National Assembly

(BDP: Botswana Democratic Party)
UDC: Umbrella for Democratic Change)

BRAZIL – BRÉSIL

Mr. Claudio CAJADO SAMPAIO President of the Group Leader of the delegation	Member of the Chamber of Deputies (PP)
Ms. Maria Laura CARNEIRO Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Chamber of Deputies (PSD)
Mr. Marcio MARINHO	Member of the Chamber of Deputies (PR)
Mr. Atila LINS	Member of the Chamber of Deputies (PSD)
Ms. Ana Carolina DARTORA	Member of the Chamber of Deputies (PT)
Ms. Silvia ARAUJO Secretary of the Group	Adviser, Federal Senate
Mr. Rafael VIDAL	Ambassador
Mr. Rafael AZEVEDO DA SILVA	Diplomat

(PP Progressives)
(PR: Republican Party)
(PSD Democratic Social Party)
(PT Labour Party)

BULGARIA – BULGARIE

Mr. Vladislav PANEV President of the Group Leader of the delegation	Member of the National Assembly (GM) Member of the Committee on Energy Deputy Chair of the Committee on Economic Policy and Innovation

Ms. Denitsa SIMEONOVA	Member of the National Assembly (PP) Member of the Committee on Economic Policy and Innovation Deputy Chairperson of the Committee on the European Union Affairs, the Schengen area and the Euro area
Ms. Stefka ALEXANDROVA Secretary of the delegation	Adviser, National Assembly

(GM: Green Movement)
(PP: Coalition we continue the change - democratic Bulgaria)

BURKINA FASO

Mme Haoua FOFANA Chef de la délégation	Vice-Président de l'Assemblée nationale
M. Yacouba SAVADOGO	Membre de l'Assemblée nationale (ADF-RDA)
M. Boubacar BALBONE	Membre de l'Assemblée nationale
Mme Wendyelle Ambroise NIKIEMA	Membre de l'Assemblée nationale
M. Kalifa KABRE	Membre de l'Assemblée nationale
M. Souleymane OUEDRAOGO	Membre de l'Assemblée nationale
Mme Felicienne Marie Pelagie KONSEIBO	Membre de l'Assemblée nationale
M. Armand PALM Membre de l'ASGP	Secrétaire general, Assemblée national
M. Wendmissida Antoine Elisee ZONG-NABA	Conseiller diplomatique, Assemblée national
Mr. Kountouon Bertin SOME	Directeur

(ADF-RDA : Alliance pour la Démocratie et la Fédération- Rassemblement démocratique africain)

BURUNDI – BURUNDI

M. Gelase Daniel NDABIRABE Président du Groupe Chef de la délégation	Président de l'Assemblée nationale (CNDD-FDD)
M. Emmanuel SINZOHAGERA	Président du Sénat Burundais
Mme Sabine NTARAKUTIMANA Membre du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (CNDD-FDD)
Mme. Spès-Caritas NJEBARIKANUYE	Vice-Président du Sénat
M. Léonidas NAKUMURYANGO	Membre de l'Assemblée nationale (CNDD-FDD) Membre de la Commission Permanente chargée de s affaires politiques et des relations internationales
Mme Francine MANIRAKIZA	Membre de l'Assemblée nationale (CNDD-FDD) Membre, OACP-UE Membre de la Commission Permanente des finances et comptes publics
Mme Euphrasie MUTEZINKA	Membre de l'Assemblée nationale (CNL) Membre de la Commission Permanente chargée des affaires sociales
M. Zachée MISAGO	Membre de l'Assemblée nationale (CNDD-FDD) Membre de la Commission Permanente chargée de l'agriculture et l'élevage
M. Cyriaque NSHIMIRIMANA	Membre du Sénat Membre de la Commission des finances, de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Environnement Membre de la délégation nationale
M. Jésus Marie MUKESHIMANA	Membre de l'Assemblée nationale
M. Ferdinand SINDARIRONKA Member of the ASGP	Secrétaire Général de l'Assemblée nationale
M. Rénovat NIYONZIMA	Secrétaire Général du Sénat
M. Jean-Claude NIMUBONA	Protocole, Sénat
M. Arsene HAKURAZO	Conseiller, Sénat
M. Benoit NGENDAKUNMANA	Conseiller chargé de la communication
M. Jean-Claude NIMUBONA	Conseiller chargé du protocole
Mme Sangwe Sonia SIMBANANIYE	Conseiller chargé de la communication, Assemblée nationale
M. Beunt NGENDAKUMARUM	Conseiller chargé de la communication, Sénat

(CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Force de Défense de la Démocratie)
(CNL : Congrès National pour la Liberté)

CABO VERDE

Mr. Austelino TAVARES CORREIA President of the Group Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly
Mr. Francisco PEREIRA	Member of the National Assembly
Ms. Isa MONTEIRO	Member of the National Assembly
Ms. Maria SEMEDO Secretary of the delegation	Adjunct to the Speaker's Office, National Assembly

CAMBODIA – CAMBODGE

Mr. Sem YANG Leader of the delegation President of the IPU Group	Member of the Senate (CPP) Chairperson of the Commission on Human Rights, Complaint Reception, Investigation of the Senate
Mr. Kim Yeat CHHIT	Member of the Senate (CPP) Vice-Chairperson of the Commission on Foreign Affairs, International Cooperation, Information, and Media
Mr. Dara SAM	Member of the National Assembly Vice-chairperson of the Commission on Human Rights, Reception of Complaints Investigation and National Assembly-Senate Relations of the National Assembly.
Mr. Sokun TY	Member of the National Assembly Secretary of the Commission on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media
Ms. Mariyas KOP	Member of the National Assembly Member of the Commission on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media
Mr. Oum SARITH Member of ASGP	Secretary General, Senate
Mr. Sothkun CHHIM Adviser	Director General of the Protocol and International Relations, Senate
Mr. Malayvireak KOY	Director of the International Relations Department, Senate
Mr. Thy SENG Secretary of the delegation	Chief of the International Relations Department, Senate

(CPP: Cambodian People's Party)

CAMEROON – CAMEROUN

Mme Marie Armande DIN BELL Chef de la délégation	Vice-Présidente du Sénat (RDPC) Membre de la Commission de la Défense nationale et de la Sécurité Membre de la Commission de la production et des échanges
M. Isaac Nbunka Xi FON CHAFAH	Membre du Sénat, (RDPC) Membre de la Commission des Lois Constitutionnelles, des Droits de l'Homme et des Libertés, de la Justice, de la Législation et du Règlement, et de l'Administration Membre de la Commission des Affaires Etrangères
Mme Georziane Marlyse ABOUI	Membre du Sénat (ANDP) Vice-Président de la Commission de l'Education, de la Formation Professionnelle et de la Jeunesse Membre de la Commission des Affaires Culturelles, Sociales et Familiales
Mme Edwige Ursule MEDOUANE AWOLE EPSE ETOGA, Secrétaire de la délégation	Conseiller technique du Sénat
M. Gustave Leopold NGANE Conseiller	Conseiller technique au cabinet du Président, Sénat

(ANDP : Alliance Nationale pour la Démocratie et le Progrès)
(RDPC : Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais)

CANADA

Mr. David MCGUINTY President of the Group Leader of the delegation Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the House of Commons (LIB) Member of the Joint Interparliamentary Council Chair of the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians
Ms. Michelle REMPEL GARNER Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the House of Commons (CPC) Member of the Standing Committee on Citizenship and Immigration
Ms. Salma ATAULLAHJAN	Member of the Senate (CPC) Chair of the Standing Committee on Human Rights Member of the Standing Committee on Rules, Procedures and Rights of Parliament
Mr. Matthew GREEN	Member of the House of Commons (NDP) Member of the Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics Joint Chair of the Special Joint Committee on the Declaration of Emergency
Mr. Jean-Philippe BROCHU	Secretary General, House of Commons
Ms. Natalie MYCHAJLYSZYN Adviser	House of Commons
Mr. Olivier LEBLANC-LAURENDEAU Adviser	House of Commons
Ms. Catherine CUERRIER Secretary of the Group	Procedural Clerk, House of Commons

(LIB: Liberal Party of Canada)
(CPC Conservative Party of Canada)
(NDP New Democratic Party)
(ISG Independent Senators Group)
(BQ: Bloc Québécois)

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC – RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

M. Evariste NGAMANA Président du groupe Chef de la délégation	Vice-Président de l'Assemblée nationale (MCU) Membre, Affaires Etrangères
Mme Marie-Christiane PATASSE	Membre de l'Assemblée nationale (CA-NE) Membre, Éducation
M. Ghislain Junior MORDJIM Membre de l'ASGP	Secrétaire général Assemblée nationale
Mme Sylva Eldora KOGALAMA MAKA Secrétaire de la délégation	Conseiler Assemblée nationale

(CA-NE: Centrafrique Nouvel Elan)
(MCU : Mouvement Coeurs Unis)

CHAD – TCHAD

M. Maki MAHAMAT SALEH Chef de la délégation	Vice-President du Conseil national de transition (PS)
Mme Opportune AYMADJI	Membre du Conseil national de transition
M. Jacques LAOUHINGAMAYE (M.) Membre du Bureau de la Commission permanente des Nations Unies	Membre du Conseil national de transition (MPS) Président, Politique Générale, Institution, Lois, Droits fondamentaux et Libertés
M. Adrien BEYOM MALO Membre de l'ASGP	Secrétaire général, Conseil national de transition
M. Alghassim KHAMIS Secrétaire de la délégation	Conseil national de transition

(PS : PUR)
(MPS : Mouvement Patriotique du Salut)

CHILE – CHILI

Ms. Marcela RIQUELME Leader of the delegation	Member of the Chamber of Deputies (IND) Member, Agriculture, Forestry and Rural Development Member, Mining and Energy
Mr. Rojo EDWARDS	Member of the Senate
Mr. Mauro GONZALEZ	Member of the Chamber of Deputies (RN) Member, Fishing, Aquaculture and Maritime Interests Member, Public Works, Transport and Telecommunications
Mr. Nelson VENEGAS	Member of the Chamber of Deputies (PS) President, Ethics and Transparency Member, Mining and Energy
Mr. Matías RAMÍREZ	Member of the Chamber of Deputies (PC) Member, Fishing, Aquaculture and Maritime Interests Member, Future, Science, Technology, Knowledge and Innovation
Ms. Flor WEISSE	Member of the Chamber of Deputies (UDI) Member of the Women and Gender Equity Member of the Economy, Micro, Small and Medium Enterprises, Consumer Protection and Tourism
Mr. Gaston SAAVEDRA	Member of the Senate (PS) Member, Human Rights Member, Working Affairs
Ms. Loreto CARVAJAL	Member of the Senate (PPD) Member, Economics Member, Working Affairs
Mr. Juan Pablo GALLEGUILLOS Member of ASGP	Secretary General, Chamber of Deputies
Ms. Jacqueline PEILLARD Secretary of the delegation	Director of International Affairs, Chamber of Deputies
Mr. Juan OSES Secretary of the Delegation	Adviser

(IND: Independent Party
(PC: Communist Party)
(PPD: Partido por la Democracia)
(PS: Socialist Party / Partie socialiste)
(RN National Renewal)
(UDI: Independent Democratic Union)

CHINA – CHINE

Mr. Jinghai LI Leader of the delegation	Member of the National People's Congress (CPC) Vice-chairman of the Education, Science, Culture, Health Committee
Ms. Tong YI	Member of the National People's Congress (CPC)
Mr. Chenghua JIANG	Member of the National People's Congress (CPC) Member of the Foreign Affairs Committee
Mr. Gao LI	Member of the National People's Congress (CPC) Member of the Environmental Protection and Resource Conservation Committee
Mr. Zheyi SHEN Secretary of the delegation	Director, National People's Congress (CPC)
Ms. Yuyu WANG	Deputy Director, National People's Congress
Ms. Ting ZHU	Deputy Director, National People's Congress
Ms. Yan WANG Secretary of the delegation	Adviser, National People’s Congress
Ms. Qianqian HUANG	Staffer, National People's Congress
Ms. Yi ZHENG	Staffer, National People's Congress
Ms. Mo LI	Staffer, National People's Congress
Mr. Hanyang CHEN	Staffer, National People's Congress
Ms. Chenxiao ZHANG	Diplomat

(CPC: Communist Party of China))

CÔTE D'IVOIRE

M. Adama BICTOGO Chef de la délégation	Président de l'Assemblée nationale (RHDP)
Mme Adjoua Jeanne PEUHMOND NEE BROU	Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (RHDP) Membre de la Commission des Affaires sociales et culturelles
M. Toikeusse Albert Abdallah MABRI	Membre de l'Assemblée nationale (RHDP) Membre de la Commission des Relations extérieures
M. Koffi Kra Paulin KOUASSI Président du Groupe	Membre de l'Assemblée nationale (RHDP) Membre de la Commission de l'évaluation des politiques publiques
Mme Coulibaly DAO née MACOURA	Membre de l'Assemblée nationale (RHDP) Commission de la sécurité et de la défense
M. Wonsebeo Innocent YOUTE	Membre de l'Assemblée nationale Commission des relations extérieures
M. Koffi Marius KONAN	Membre de l'Assemblée nationale (PDCI-RDA) Commission des affaires générales et institutionnelles
M. Pogabaha Thomas CAMARA	Membre de l'Assemblée nationale (RHDP) Président de la Commission des relations extérieures
M. Samy MERHY	Membre de l'Assemblée nationale (RHDP) Membre de la Commission des affaires économiques et financières
Mr. Maimouna TRAORE NEE TRAORE	Membre de l'Assemblée nationale
M. Aboubacar Sidiki DIOMANDE Membre de l'ASGP	Secrétaire general, Assemblée nationale
M. Amani Sébastien KOUASSI Secrétaire du Groupe Secrétaire de la délégation	Chef du Service des relations Interparlementaires, Assemblée nationale
M. Santiero Jean-Marie SOMET	Ambassadeur

(PDCI-RDA : Parti Démocratique de Côte d'Ivoire - Rassemblement Démocratique Africain)
(RHDP : Rassemblement des Houphouétistes pour la Démocratie et la Paix)

CROATIA – CROATIE

Ms. Natalija MARTINČEVIĆ President of the Group Leader of the delegation	Member of the Croatian Parliament (NS-Reformists) Chairperson of the Executive Committee of the National Group to the IPU Member of the Interparliamentary Co-operation Committee
Mr. Ivan ĆELIĆ Member of the Advisory Group on Health	Member of the Croatian Parliament (HDZ) Member of the Health and Social Policy Committee Member of the Foreign Affairs Committee
Mr. Stjepan VUKAS Secretary of the delegation	Deputy Director, Croatian Parliament

(NS-Reformists: People's Party – Reformists)
(HDZ Croatian Democratic Union)

CUBA

Ms. Ana María MARÍ MACHADO	Vice President of the National Assembly of the People's Power (CPC)
Mr. Rolando Miguel GONZÁLEZ PATRICIO President of Group	Member of the National Assembly of the People's Power (CPC)
Ms. Arelys SANTANA BELLO	Member of the National Assembly of the People's Power (CPC)
Ms. Estela Cristina LUNA MORALES Member of the Advisory Group on Health	Member of the National Assembly of the People's Power (CPC)
Ms. Richards Martinez ORISEL	Member of the National Assembly of the People's Power (CPC)
Mr. Jesus Rafael MORA, Secretary of the Group	Director, National Assembly of the People's Power

(CPC: Communist Party of Cuba)

CZECH REPUBLIC – RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr. Viktor VOJTKO President of the Group Leader of the delegation Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the Chamber of Deputies (STAN) Member of the Committee on Public Administration and Regional Development Member of the Committee on Social Affairs
Ms. Adéla ŠÍPOVÁ	Member of the Senate (Piráti) Vice-Chairperson of the Committee on EU Affairs
Ms. Helena PEŠATOVÁ	Member of the Senate (STAN) Member of the Committee on Public Administration Member of the Regional Development and the Environment
Mr. Tomas KOHOUTEK	Member of the Chamber of Deputies (ANO 211) Member of the Committee on Foreign Affairs Member of the Committee on Constitutional and Legal Affairs
Mr. Petr FIFKA	Member of the Chamber of Deputies (ODS) Vice-Chair of the Committee on Health Care Vice-Chair of the Committee on European Affairs
Ms. Radka ZEMANOVA Secretary of the delegation	Adviser, Senate

(Piráti: Czech Pirate Party)
(STAN Liberal to liberal conservative -Mayors and Independents)
(ODS Civic Democratic Party)
(ANO 211)

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

M. Modeste BAHATI LUKWEBO Chef de la délégation	Président du Sénat (AFDC)
M. Andre MBATA	Vice-Président de l'Assemblée nationale (UDPS)
Mme Jeannette KAVIRA MAPERA Membre du Bureau des Femmes parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale
M. Boris MBUKU LAKA Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale
Mme Francine MUYUMBA FURAHA Membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	Membre du Sénat (PPRD) Membre, Relations extérieures
Mme Vicky KATUMWA MUKALAY	Membre du Sénat (AFDC) Membre. ECOFIN BG, Économique, Financière et de la bonne gouvernance
M. Evariste BOSHAB MABUDJI MA BILENGE	Membre du Sénat (A A C)
M. Jean MUKWALA BATEKE Membre de l'ASGP	Secrétaire general, Sénat
Mme Marie Suzanne PASI VALU NDOMOLO, Secrétaire du groupe	Directeur, Sénat
Mme Josée WANGATA	Conseillère, Assemblée nationale
M. Bernard WOLA NTSHIKALA	Assemblée nationale
M. Robert Ndaye	Media, Assemblée nationale

(A A C :Alliance pour les Actions Citoyennes
(AARC : Actions Alternatives pour la renaissance du Congo)
(AFDC : Alliance des Forces Démocratiques du Congo)
(PPRD : Parti du Peuple pour la Reconstruction et La Démocratie)
(UDPS : Union pour la Démocratie et le Progrès social)

DENMARK – DANEMARK

Mr. Soeren SOENDERGAARD Leader of the delegation	Member of the Danish Parliament (EL) Member of the Cultural Affairs Committee Vice chairman of the OSCE Parliamentary Assembly
Mr. Thomas MONBERG	Member of the Danish Parliament (S) Member of the Housing Committee Member of the Cultural Affairs Committee
Mr. Kim VALENTIN	Member of the Danish Parliament (V) Member of the Cultural Affairs Committee Member of the European Affairs Committee

Mr. Kris Jensen SKRIVER	Member of the Danish Parliament (S) Member of the Children's and Education Committee Vice chairman of the Rural Districts and Islands Committee
Mr. Rasmus Horn LANGHOFF	Member of the Danish Parliament (S) Member of the Health Committee Chairman of the Climate, Energy and Utilities Committee
Mr. Jens MEILVANG	Member of the Danish Parliament (LA) Member of the Domestic Affairs Committee Vice chairman of the Transport Committee
Ms. Katrine DAUGAARD	Member of the Danish Parliament (LA) Member of the Cultural Affairs Committee Vice chairman of the Social Affairs Committee
Mr. Peter RIIS Secretary of the delegation	Secretary, The Danish Parliament
Mr. Claudius LARSON Secretary of the delegation	The Danish Parliament

(EL: The Red-Green Alliance)
(LA : Liberal Alliance)
(S : The Social Democratic Party)
(V: The Liberal Party)

DJIBOUTI

M. Dileita MOHAMED DILEITA Président du Groupe Chef de la délégation	Président de l'Assemblée nationale
Mme Nima BOULHAN HOUSSEIN	Membre de l'Assemblée nationale (RPP) Membre de la Commission des lois et de l'administration
M. Elmi MAHABEH WAISS	Membre de l'Assemblée nationale (RPP) Membre, Affaires étrangères
M. Hassan ADEN GUEDI	Membre de l'Assemblée nationale (UDJ) Membre de la Commission des finances
M. Abdallah MOHAMED ROUFFA	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission de défense
M. Mohamed DAOUD YOUSSOUF Secrétaire de la délégation	Conseiller, Assemblée nationale
M. Idriss MOHAMED AHMED	Directeur adjoint, Assemblée nationale

(RPP : Rassemblement populaire pour le progrès)
(UDJ : Union pour la Démocratie et la Justice)

DOMINICAN REPUBLIC – RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Mr. Luis Alcides BÁEZ Leader of the delegation	Member of the Chamber of Deputies

EGYPT – ÉGYPTE

Mr. Hanafy GEBALY Leader of delegation	Speaker of the House of Representatives
Ms. Rasha HOSNI	Member of the House of Representatives (Liberal) Member of the Energy and Environment Committee
Mr. Karim DARWISH Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the House of Representatives (Liberal) President of the Foreign Relations Committee
Ms. Sahar ATTIA Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the House of Representatives Member of the Tourism and Civil aviation committee
Mr. Ahmed SHAHEEN	Member of the House of Representatives (Liberal) Member of the Health Committee
Ms. Aida Nassif AYYOUB AWADALLAH Second Vice-President of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Senate (Liberal) Secretary of the Foreign Affairs Committee
Mr. Mohamed TALAAT	Member of the House of Representatives
Mr. Ahmed ABDELHAE	Member of the House of Representatives
Mr. Haytham NOUR ELDIN	Director, House of Representatives

Mr. Abdellatif FAROUK	Director, House of Representatives
Mr. Sherief ELWY	Deputy Director, House of Representatives
Mr. Ayman NASR	Deputy Director, House of Representatives
Mr. Mohamed WAGIH	Director, House of Representatives
Mr. Ahmed MANAA Member of ASGP	Secretary General, House of Representatives
Mr. Etnan MAHMOOD	Secretary-General, Senate
Mr. Ashraf EL-SEIDY	Adviser
Mr. Mohamed HOSNI	Protocol officer, House of Representatives
Mr. Mohamed SAFWAT	Ambassador
Ms. Parihan AMER	Diplomat

(Liberal: Nation's Future Party)

EQUATORIAL GUINEA – GUINÉE ÉQUATORIALE

Mr. Atanasio-Ela NTUGU NSA Leader of the delegation	Member of the Senate (PDGE)
Ms. María Flavia MBA OBONO	Member of the Senate (PDGE)
Ms. Amparo MELE COLIFA	Member of the Chamber of Deputies (PDGE)
Mr. Bienvenido Ekua ESONO ABE Secretary of the Group	Secretary General, Chamber of Deputies
Mr. Victorino-Nka OBIANG MAYE Secretary of the delegation	Secretary General, Senate

(PDGE: Partido Democrático de Guinea Ecuatorial)

ESTONIA – ESTONIE

Ms. Maris LAURI President of the Group Leader of the delegation	Member of the Estonian Parliament (REF) Deputy Chairman of the State Budget Control Select Committee Member of the Finance Committee
Ms. Helle-Moonika HELME	Member of the Estonian Parliament (EKRE) Member of the Cultural Affairs Committee
Ms. Helmen KÜTT	Member of the Estonian Parliament (SOC) Member of the Social Affairs Committee
Mr. Peeter TALI	Member of the Estonian Parliament (E200) Member of the Security Authorities Surveillance Select Committee Member of the National Defence Committee
Ms. Enel OTSTAVEL Adviser	Adviser, The Estonian Parliament

(REF: Estonian Reform Party)
(EKRE: Conservative People's Party of Estonia)
(SOC: Social Democratic Party)
(KESK: Estonian Centre Party)
(E200: Estonia 200)

ETHIOPIA – ÉTHIOPIE

Mr. Agegnehu Teshager GESSESSE President of the Group Leader of the delegation	President of the House of the Federation
Mr. Dara TESFAYE BELJIGE	Member of the House of Federation
Mr. Hailu Efa GONDA	Member of the House of the Federation
Mr. Gioi MEHRETU SHANKO	Member of the House of the Federation
Mr. Kebede Kayima SHOA Secretary of the delegation Member of ASGP	Secretary General, House of the Federation
Dr. Mesrak MEKONNEN YETNEBERK (Ms.)	Secretary-General of the House of the People
Mr. Yimer SEJFU MENGISTU	Protocol
Mr. Wakitole Dadi JAWI Adviser	Adviser, House of the Federation

FIJI

Mr. Ratu Naiqama LALABALAVU Leader of the delegation	Speaker of Parliament
Mr. Inia SERUIRATU	Member of Parliament (FFP) Chairperson of the Standing Committee on Natural Resources Leader of the Opposition

Ms. Alitia BAINIVALU	Member of the Parliament (PAP) Chairperson of the Standing Committee on Social Affairs
Ms. Jeanette EMBERSON Secretary of the delegation Member of ASGP	Secretary General, Parliament
Mr. Senitieli WAI Secretary of the delegation	Manager Inter Parliamentary Relations and Protocol, Parliament
Ms. Neomai DOLOKOTO Secretary of the delegation	Senior Media Officer, Parliament

(PAP: People's Alliance Party PAP)
(FFP: Fiji First Party)

FINLAND - FINLANDE

Mr. Sebastian TYNKKYNEN President of the Group Leader of the delegation	Member of Parliament (PS) Member of the Foreign Affairs Committee Deputy member of the Committee for the Future
Ms. Anne KALMARI	Member of Parliament (Kesk) Vice Chair of the Agriculture and Forestry Committee Vice-Chair of the Inter-Parliamentary Union, Finnish Group
Mr. Markku EESTILA	Member of Parliament (Kok) Deputy Member of the Constitutional Law Committee Member of the Finance Committee
Ms. Fatim DIARRA	Member of Parliament (Vihr) Member of the Constitutional Law Committee Member of the Employment and Equality Committee
Ms. Outi LEHTIMAKI Secretary of the delegation	Assistant, Parliament
Mr. Teemu VUOSIO, Adviser,	Adviser, Parliament
Ms. Maija-Leena PAAVOLA Member of ASGP	Secretary General, Parliament

(Kesk.: Centre Party)
(Kok.: National Coalition Party)
(PS: The Finns Party)
(Vihr.: Green League)

FRANCE

Mme Véronique RIOTTON Chef de la délégation Membre du Bureau des Femmes parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale (Renaissance) Membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation
M. Etienne BLANC Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Membre du Sénat (LR) Membre de la Commission des affaires étrangères et des forces armées
M. Hubert Julien-Laferrière Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Membre de l'Assemblée nationale
M. Louis-Jean DE NICOLAŸ Membre du Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	Membre du Sénat (LR) Membre de la Commission des affaires européennes Membre de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable
Mme Laetitia SAINT-PAUL	Membre de l'Assemblée nationale (Renaissance) Membre de la Commission des affaires étrangères
M. Philippe DELIVET	Directeur, Sénat
Mme Capucine CAPON	Administratrice, Assemblée nationale
M. Pierre-Nicolas GUESDON	Administrateur, Assemblée nationale
Mme Cécile LAMBRECQ	Conseillère, Sénat
Mme Karine VELASCO	Assistante de direction et de gestion, Assemblée nationale

(RDPI : Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants)
(LR : Les Républicains)
(NUPES : La nouvelle union populaire écologique et sociale)
(Renaissance : Parti Renaissance)

GABON

Mr. Jean-François NDONGOU Leader of Delegation	President of the National Assembly
Mr. Gabriel MALLY	Vice President of the National Assembly
Ms. Diane Dorothée MENGUE M'AKUE,	Member of the National Assembly
Mr. Aurelien NTOUTOUME MEBIAME	Member of the National Assembly
Mr. Ghislain Claude ESSABE,	Director of the National Assembly
Ms. Marinette MVE EBANG,	Adviser
Ms. Magaly C MAKOMBO-NEMBE,	Adviser
Mr. John William YOUMBI,	Protocol Officer
Mr. Thim BOULENGUE,	Media Officer
Ms. Marline Sonia OKISSI IGONDJO,	Staff
Ms. Isabel QUARTA,	Staff
Mr. Guy Blaise NAMBO WEZET	Ambassador/Permanent Representative,
Mr. Stanislas NTUTUME,	Diplomat

GAMBIA (THE) – GAMBIE

Mr. Seedy Sk NJIE Leader of the delegation	Deputy Speaker of the National Assembly (NPP) Chairperson of the Standing Committee on Defense and Security Member, Standing Committee on Finance and Public Accounts
Ms. Fatou CHAM	Member of the National Assembly (UDP) Vice-Chairperson of the Select Committee on Gender, Children and Social Welfare Member of the Standing Committee on Finance and Public Accounts
Mr. Assan TOURAY	Member of the National Assembly (UDP) Vice -Chairperson of the Select Committee on Agriculture and Rural Development Member of the Standing Committee on Public Enterprises
Mr. Kebba JALLOW	Member of the National Assembly (NPP) Chairperson of the Select Committee on Trade, Regional Integration and Employment Member of the Standing Committee on Human Rights and Constitutional Matters
Mr. Musa CHAM	Member of the National Assembly (PDOIS) Member of the Standing Committee on Human Rights and Constitutional Matters Member of the Select Committee on Tourism, Arts and Culture
Mr. Sainey KONTEH Secretary of the Group	Adviser, National Assembly

(NPP: National People's Party
(UDP: United Democratic Party)
(PDOIS) People's Democratic Organisation for Independence and Socialism

GEORGIA – GÉORGIE

Mr. Shalva PAPUASHVILI President of the Group Leader of the delegation	Chairman of Parliament (GD)
Mr. Nikoloz SAMKHARADZE	Member of Parliament (GD) Chairperson of the Foreign Relations Committee
Ms. Salome KURASBEDIANI	Member of Parliament (GD) Member of the Committee on European Integration Deputy Chairperson of the Environmental Protection and Natural Resources Committee
Mr. Levan MAKHASHVILI Adviser	Head of the Speaker's Cabinet, Parliament
Ms. Tamar KOLBAIA Adviser	Director, Parliament
Mr. Irakli BROKISHVILI Secretary of the delegation	Adviser, Parliament
Ms. Tinatin MGELADZE	Adviser, Parliament

(GD: The Georgian Dream)

GERMANY – ALLEMAGNE

Mr. Volkmar KLEIN Leader of the delegation	Member of The German Bundestag (CDU/CSU) Member of the Committee for Economic Cooperation and Development
Mr. Jürgen COSSE	Member of the German Bundestag (SPD) Member of the Foreign Affairs Committee Member of the Subcommittee United Nations, International Organizations and Civilian Crisis Prevention
Mr. Christian SCHREIDER	Member of the German Bundestag (SPD) Alternate member of the Foreign Affairs Committee Member of the Sports Committee
Ms. Elisabeth WINKELMEIER-BECKER	Member of the German Bundestag (CDU/CSU) Chair of the Legal Affairs Committee Alternate member of the Committee for Human Rights and Humanitarian Aid
Mr. Ulrich LECHTE	Member of the German Bundestag (FDP) Member of the Foreign Affairs Committee Alternate member of the Subcommittee on United Nations, International Organizations and Civilian Crisis Prevention
Mr. Petr BYSTRON	Member of the German Bundestag (AfD) Member of the Foreign Affairs Committee Alternate member of the Committee on Human Rights and Humanitarian Aid
Mr. Michael SCHÄFER Member of ASGP	Secretary General German Bundestag
Mr. Georg KLEEMANN Member of ASGP	Deputy Secretary General of the German Bundesrat
Ms. Katalin ZÁDOR Secretary of the delegation	International Parliamentary Assemblies Department, German Bundestag
Ms. Claudia BRAMMER Assistant to the delegation	International Parliamentary Assemblies Department, German Bundestag
Ms. Lisa-Marie REDOCK Assistant to the delegation	International Parliamentary Assemblies Department, German Bundestag
Mr. Stefan TRAUMANN	Ambassador/Permanent Representative

(CDU/CSU Christian Democratic Union/Christian Social Union)
(SPD: Social Democratic Party)
(FDP Free Democratic Party)
(Afd: Alternative for Germany)

GHANA

Mr. Alban Sumana Kingsford BAGBIN President of the Group Leader of the delegation	Speaker of Parliament (NDC)
Ms. Ophelia MENSAH	Member of Parliament (NPP) Vice Chairperson of the Committee on Defence and Interior, Member, House Committee
Ms. Agnes Naa Momo LARTEY	Member of Parliament (NDC) Member of the Committee on Gender and Children, Member of the Committee on Local Government and Rural Development
Ms. Abla Dzifa GOMASHIE	Member of Parliament (NDC) Member of the Poverty Reduction Strategy Committee Member of the Committee on Trade, Industry and Tourism
Mr. Ahmed IBRAHIM	Member of Parliament (NDC) Member of the Special Budget Committee Member of the Committee on Communications

Mr. Cassiel Baah FORSON	Member of Parliament (NPP) Vice Chairman of the Special Budget Committee, Ranking Member of the Finance Committee
Mr. Osei KYEI-MENSAH-BONSU	Member of Parliament (NPP) Chairman of the Special Budget Committee Chairman of the Business Committee,
Ms. Patricia APPIAGYEI	Member of Parliament (NPP) Chairperson of the Government Assurance Committee Member of the Special Budget Committee
Mr. Habib IDDRISU	Member of Parliament (NPP) Member of the Committee on Mines and Energy Member of the Business Committee
Mr. Cyril Kwabena Oteng NSIAH Member of ASGP	Clerk of Parliament
Mr. Richard Kwame ACHEAMPONG Adviser	Director, Parliament
Mr. Daniel SAM-BOSSMAN	Assistant Director, Parliament
Mr. Justice NORVOR Secretary of the Group	Aide to the Speaker, Parliament
Mr. Emmanuel KORANTENG Secretary of the delegation,	Deputy Director, Parliament
Ms. Mavis KUSORGBOR	Ambassador
Mr. Daniel OPOKU MENSAH	Diplomat

(NDC: National Democratic Congress)
(NPP: New Patriotic Party)

GREECE – GRÈCE

Ms. Dionysia - Theodora AVGERINOPOULOU	Member of Hellenic Parliament (ND) Chairperson of the Special Permanent Parliamentary Committee on Environmental Protection and the Subcommittee of the Watercourses of the Hellenic Parliament Member of the Standing Committee on Economic Affairs Standing Committee on National Defense and Foreign Affairs
Ms. Aikaterini KARTSAKLI Secretary of the delegation	Deputy Director, Hellenic Parliament

(ND: New Democracy)

GUINEA – GUINÉE

M. Seny Facinet SYLLA Chef de la delegation Président du groupe	Vice-Président du Conseil national de transition
M. Mamadou Fadia BALDE	Membre du Conseil national de transition (UFDG)
M. Aboubacar Sidiki CISSE	Membre du Conseil national de transition (MPDG)
M. Aboubacar Sidiki MARA	Membre du Conseil national de transition
Mme Mama Sany BEAVOGUI	Membre du Conseil national de transition
M. Souleymane TOURE Membre de l'ASGP	Secrétaire Général du Conseil national de transition
M. Sidiki CISSE Secrétaire de la délégation Secrétaire du groupe	Assistant du Directeur des relations interparlementaires et de la cooperation, Conseil national de transition

(UFDG : Union des Forces Démocratiques de Guinée)
(MPDG : Mouvement Populaire Démocratique de Guinée)

GUINEA-BISSAU – GUINÉE-BISSAU

Mr. Domingos Simões PEREIRA	Speaker of the People's National Assembly
Ms. Matilde N'DEQUI	Member of the People's National Assembly
Mr. Augusto Regalla AGNELO	Member of the People`s National Assembly
Mr. José Carlos RODRIGUES DA FONSECA	Member of the People`s National Assembly
Mr. Mamadu DJALO	Member of the People`s National Assembly
Mr. Abdu MANE	Member of the People`s National Assembly

Ms. Ruth MONTEIRO MENDES	Member of the People`s National Assembly
Mr. Akia BARI	Adviser, First Secretary of the Assembly
Mr. Apolinario MENDES DE CARVALHO	Ambassador/Permanent Representative

GUYANA

Mr. Manzoor NADIR President of the Group Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly Chairman of the Parliamentary Management Committee Chairman of the Sessional Select Committee of Privileges
Ms. Dawn HASTINGS-WILLIAMS	Member of the National Assembly (APNU) Member of the Assembly Committee Chairman of the Parliamentary Sectoral Committee on Natural Resources
Mr. Mohabir NANDLALL	Member of the National Assembly (PPP/C) Member of the Sessional Select Committee of Privileges Member of the Standing Orders Committee
Mr. Sherlock ISAACS Secretary of the Group Member of ASGP	Clerk, National Assembly
Ms. Carlleta CHARLES Secretary of the delegation	Parliamentary Executive Officer, National Assembly

(APNU: A Partnership for National Unity)
(PPP/C: People's Progressive Party/Civic)

HUNGARY – HONGRIE

Ms. Monika BARTOS Leader of the delegation	Member of the National Assembly (Fidesz) Member of the Committee for Social Welfare Member of the Committee for Foreign Affairs
Ms. Ágnes VADAI Vice-President of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism Member of the Group of Facilitators for Cyprus	Notary of the Hungarian National Assembly (DK) Member of the National Assembly Member of the Committee for Foreign Affairs Vice-President of HLAG
Mr. Laszlo TOROCZKAI	Member of the National Assembly (Mi Hazánk)
Ms. Katalin SOMFAINE ADAM Secretary of the Group	Head of Hungarian IPU Office
Mr. Zsolt Sziard MARIS	Ambassador/Permanent representatives
Ms. Tunde KOVACS	Deputy Head of Mission
Ms. Katalin FARKAS	Diplomat

(FIDESZ:- Hungarian Civic Union)
(DK: Democratic Coalition)
((Mi Hazánk: Our Homeland)

ICELAND – ISLANDE

Ms. Hildur SVERRISDÓTTIR Leader of the delegation	Member of the Althingi (C) Deputy Chair of the Industrial Affairs Committee Member of the Constitutional and Supervisory Committee
Ms. Thorunn SVEINBJARNARDOTTIR	Member of the Althingi (SP) Vice-Chair of the Constitutional and supervisory Committee Member of the Environment and Communications Committee
Ms. Audur JONSDOTTIR Member of ASGP	Deputy Secretary General, Althingi
Ms. Arna Gerður BANG Adviser	

(SP: Social Democratic Alliance)
(Conservative Party (C) Independence Party)

INDIA – INDE

Mr. Shiri Vishnu Dayali RAM Leader of the Delegation	Member of the Lok Sabha

Ms. Aparajita SARANGI Member of the Executive Committee	Member of the House of the People (BJP) Member of the Housing and Urban Affairs, Member of the Joint Committee on the Personal Data Protection Bill, 219
Mr.. Sasmit PATRA (Mr.)	Member of the Rajya Sabha
Ms. Sumalatha AMBAREESH Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the House of the People (BJP) Member, Communications, and Information Technology
Ms. Mamta MOHANTA	Member of the Council of States (BJD) Member, Rules, Social Justice and Empowerment
Mr. Kamakhya Prasad TASA	Member of the Council of States (BJP) Chairman, Papers laid on Table Member, Defence
Mr. Sumant NARAIN	Adviser, Rajya Sabha Secretariat
Mr. Abhyuday Singh SHEKHAWAT	Adviser, Rajya Sabha Secretariat
Mr. Yogendra SINGH	Deputy Secretary, Lok Sabha Secretariat
Mr. Pritam KUMAR	Deputy Secretary, Rajya Sabha Secretariat
Mr. Anurag SAINI	Under-Secretary, Rajya Sabha Secretariat
Mr. Nitish YADAV	Private Secretary, Lok Sabha Secretariat
Mr. Shri Niraj Kumar SINHA	Senior Secretariat Assistant, Lok Sabha

(BJP: Bhartiya Janta Party)
(AITC: All India Trinamool Congress)
(BJD: Biju Janta Dal)

INDONESIA – INDONÉSIE

Mr. Fadli ZON Leader of the delegation Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the House of Representatives (Gerindra) Member of the Commission I Defense, Foreign and Information Affairs Chair of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation
Mr. Gilang DHIELAFARAREZ	Member of the House of Representatives (PDI-P) Member of the Commission III Laws, Human Rights and Security Affairs Vice-Chair of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation
Mr. Putu Supadma RUDANA Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the House of Representatives (Demokrat) Member of the Commission VI Trade Investments, Cooperative, SMEs and State-Owned Enterprises Vice-Chair of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation
Mr. Sukamta MANTAMIHARJA	Member of the House of Representatives (PKS) Member of the Commission I Defense, Foreign and Information Affairs Vice-Chair of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation
Mr. Achmad Hafisz TOHIR	Member of the House of Representatives (PAN) Member of the Commission XI Finance, National Development Planning, Banking and Non-Banking Financial Institutions Vice-Chair of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation
Ms. Adriana Charlotte DONDOKAMBEY	Member of the House of Representatives (PDIP-P) Member of the Commission IX Demography, Health and Labor Member of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation
Mr. Fadhlullah FADHLULLAH	Member of the House of Representatives Member of the Commission I: Defense, Foreign, and Information Affairs Member of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation
Ms. Ratih Megasari SINGKARRU Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the House of Representatives (NasDem) Member of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member of the Commission X Education, Research and Technology, Youth Affairs, Sports, Tourism, Arts, and Culture

Mr. Hasani Bin ZUBER	Member of the House of Representatives (PDI-P) Member of the Commission VIII Religious, Social and Women's Empowerment Affairs Member of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation
Ms. Endah T.D. RETNOASTUTI Secretary of the delegation	Deputy Director, House of Representatives Head of Bureau for Inter-Parliamentary Cooperation
Ms. Elvira Dianti AMRIS	Deputy Director, House of Representatives Head of International Cooperation Division
Mr. Jaka ADIWIGUNA	Deputy Director, House of Representatives Head of International Cooperation for Session Sub-Division
Ms. Miranti WIDIANI	Adviser, House of Representatives Foreign cooperation Analyst Staff
Mr. Naufal Fakhri ERLANGGA Secretary of the delegation	Adviser, House of Representatives
Mr. Isep Parid YAHYA	Adviser of Inter-Parliamentary Bureau, House of Representatives
Mr. Keanu Arief Triputra RAMADHANA	Adviser of Inter-Parliamentary Bureau, House of Representatives
Mr. Muhammad Asrian MIRZA	Adviser of Inter-Parliamentary Bureau, House of Representatives
Mr. Alfat NUR RIZQI	Documentation, House of Representatives (Golkar)
Mr. Wisnu Edi PRATIGNYO	Diplomat
Mr. Mandala PURBA	Diplomat

(Gerindra: Partai Gerakan Indonesia Raya)
(Golkar: Partai Golongan Karya)
(NasDem: Partai Nasional Demokrat)
(PAN: (Partai Amanat Nasional)
(PKS: Partai Keadilan Sejahtera)
(PDI-P: Partai Demokrasi Indonesia Perjuangan)

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) – IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'

Mr. Mojtaba ZOLNOURI Head of the delegation	Deputy Speaker of the Islamic Parliament of Iran
Mr. Mojtaba REZAKHAH President of the Group Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Islamic Parliament of Iran Member of the Program and Budget Standing Committee
Mr. Morteza AGHA TEHRANI	Member of the Islamic Parliament of Iran Chairperson of the Cultural Standing Committee
Mr. Abbas GOLROO Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Islamic Parliament of Iran Member of the National Security and Foreign Policy Standing Committee
Ms. Elham AZAD Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Islamic Parliament of Iran First Secretary of the Standing Committee on Article 9 of the Constitution
Mr. Gholamreza NOURI GHEZELJEH	Member of the Islamic Parliament of Iran Member of Agriculture, Water and Natural resources Standing Committee
Ms. Somayeh RAFIEI	Member of the Islamic Parliament of Iran Member of the Agriculture, Water and Natural resources Standing Committee
Mr. Mostafa TAHERI	Adviser, Islamic Parliament of Iran
Mr. Jalal ABOULHASSANI CHIMEH	Deputy Director, Islamic Parliament of Iran
Mr. Adel Abullahi	Adviser, Islamic Parliament of Iran
Mr. Seyed Mostafa SHARIFI	Adviser, Islamic Parliament of Iran
Mr. Ali SOLTANIFARD	Adviser, Islamic Parliament of Iran
Mr. Hassan ASHTARI	Adviser, Islamic Parliament of Iran
Mr. Mansour Hosseini	Adviser, Islamic Parliament of Iran
Mr. Amirreza AHMADIKHOY	Diplomat

IRAQ

Mr. Arshed AL-SALIHI Leader of the delegation Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the Council of Representatives of Iraq Chairman, Parliamentary Human Rights Committee

Ms. Najwa KAKY Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the Council of Representatives of Iraq
Ms. Siham HAMMOOD Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Council of Representatives of Iraq
Mr. Muthanna Ameen NADER	Member of the Council of Representatives of Iraq
Mr. Salam AL-OGAILI	Council of Representatives of Iraq Director General of the Department of Public Relations and Parliamentary Protocol
Mr. Fikrat AL-MASHHADANI	Adviser, Council of Representatives of Iraq
Mr. Kareem Darweesh RAMADHAN	Adviser, Council of Representatives of Iraq
Mr. Majid ENAD	Adviser, Council of Representatives of Iraq
Ms. Ibtihal AL-RIKABI	Interpreter
Mr. Basim MUTLAK	Chargé de affaires

IRELAND – IRLANDE

Mr. Jerry BUTTIMER President of the Group Leader of the delegation	Chairperson of the Senate (FG) Cathaoirleach of the Committee on Parliamentary Privileges and Oversight (Seanad Éireann)
Ms. Lorraine CLIFFORD-LEE Member of the Advisory Group on Health	Member of the Senate (FF) Member of the Joint Oireachtas Committee on Health
Mr. Denis Patrick NAUGHTEN President of the Working Group on Science and Technology	Member of the House of Representatives Cathaoirleach of the Committee on Social Protection, Community and Rural Development and the Islands
Mr. Martin GROVES Member of ASGP	Clerk, Seanad
Ms. Bernadette Catherine MATHEWS Secretary of the Group	Senior Clerk, Senate
Ms. Aisling HART	Private Secretary to the Cathaoirleach, Senate
Ms. Mellissa ENGLISH Member of the ASGP	Secretary-General
Mr. Finn Marc PLEKKENPOL	Diplomat

(FF: Fianna Fáil)
(FG: Fine Gael)

ITALY – ITALIE

Mr. Pier Ferdinando CASINI President of the Group Leader of the delegation Honorary IPU President	Member of the Senate Member of the Foreign Affairs and Defence Permanent Committee
Ms. Deborah BERGAMINI Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Chamber of Deputies (FI) Member of the Foreign Affairs Standing Committee
Ms. Ouidad BAKKALI Member of the Forum of Young Parliamentarians	Member of the Chamber of Deputies (PD) Member of the Transport, Post and Telecommunications Standing Committee
Mr. Gaetano AMATO	Member of the Chamber of Deputies (M5S) Member of the Culture, Science and Education Standing Committee
Mr. Roberto SORBELLO Secretary of the Group	Adviser, Chamber of Deputies
Ms. Susanna RADONI Secretary of the delegation	Adviser, Chamber of Deputies
Mr. Cristiano GALLO	Ambassador
Mr. Gabriele MAGNINI	Diplomat

(PD Democratic Party)
(FI Forza Italia)
(M5S Five Stars Movement)

JAPAN – JAPON

Mr. Yoshitami KAMEOKA Leader of the delegation	Member of the House of Representatives (LDP) Chair, Special Committee on Political Ethics and Election Law

Ms. Emiko TAKAGAI	Member of the House of Representatives (LDP) Chair, Special Committee on Reconstruction after Great East Japan Earthquake
Mr. Atsushi OSHIMA	Member of the House of Representatives (CDP) Member, Commission on the Constitution Member, Standing Committee on Economy, Trade and Industry
Mr. Hitoshi AOYAGI Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the House of Representatives (JIP) Director, Standing Committee on Foreign Affairs Member, Standing Committee on Budget
Mr. Keiichiro ASAO	Member of the House of Councilors (LDP) Member, Committee on oversight administration Member, Special Committee on Regional Revitalization and Formation of a Digital Secretary Director, Commission on the Constitution Director, Standing Committee on Financial Affairs
Mr. Kozo AKINO	Member of the House of Councilors (KP) Director, Committee on Health, Welfare and Labor Member, Committee on Budget Member, Standing Committee on Financial Affairs
Mr. Hiromitsu FUJITA Secretary of the Group	Adviser
Mr. Kanemitsu TANAKA Secretary of the Group	Adviser
Ms. Narumi NISHIHARA Secretary of the Group	Adviser
Mr. Ryo UENOHATA Secretary of the Group	Adviser
Mr. Tomoya KONDO Secretary of the Group	Adviser
Ms. Akiko YAZAWA Secretary of the Group	Adviser
Mr. Toru SUZUKI	Ambassador
Mr. Yusuke TAKAHASHI	Diplomat

(LDP: Liberal Democratic Party of Japan)
(CDP: The Constitutional Democratic Party of Japan)
(JIP: Nippon Ishin)
(DPFP: Democratic Party for the People of Japan)
(KP: Komeito)

KENYA

Mr. Amason Jeffah KINGI President of the Group Leader of the delegation	Speaker of the Senate (UDA) Chairman of the Senate Business Committee Chairman of the Powers and Privileges Committee
Ms. Catherine Muyeka MUMMA	Member of the Senate (ODM) Vice Chairperson of the Committee on Devolution and Intergovernmental Relations, Member of the Justice, Legal affairs and Human Rights Committee
Mr. Paul Karungo Kamunyu THANGWA	Member of the Senate (UDA) Chairperson of the Committee on Roads, Transportation and Housing Member of the Committee on Trade, Industrialization and Tourism
Mr. John Kiarie WAWERU	Member of the National Assembly (UDA) Chairperson, Communication, Information and Innovation,
Ms. Jane Wangechi KAGIRI	Member of the National Assembly (UDA) Member of the Committee on National Cohesion and Equal Opportunity
Mr. Ferdinand Kevin WANYONYI	Member of the National Assembly (FORD-K) Member of the Committee on Agriculture & Livestock
Ms. Josephine Naisula LESUUDA Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the National Assembly (KANU) Member of the Budget & Appropriations Committee
Ms. Rebecca Noonaishi TONKEI Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the National Assembly (UDA) Member of the Committee on Education and Research

Ms. Millie Grace Akoth ODHIAMBO Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the National Assembly (ODM) Member of the Budget & Appropriations Committee, Vice President
Mr. Raphael Chimera MWINZAGU	Adviser, Senate (UDA) Vice Chairperson, Justice, Legal Affairs and Human Rights, Member, National Cohesion, Equal Opportunity and Regional Integration
Mr. Stephen Njenga RUGE Adviser	Director, Senate Legislative and Procedural Services
Ms. Abigael Nabalayo WASHIALI Assistant Secretary to the delegation	Third Clerk Assistant, Senate
Mr. Noah Kiplangat TOO Secretary of the delegation,	Principal Clerk Assistant, National Assembly
Mr. Innocent Mbaya MGHANGA Secretary of the Group	Senior Clerk Assistant, Senate
Ms. Aurellia Chepkirui RONO	Adviser, Senate
Ms. Jane Wanja GITHENG`U	Adviser, Senate
Mr. Joshua Chepyegon KANDIE	Adviser, National Assembly
Ms. Vivian Wambui NJOROGE Assistant Secretary of the delegation	Clerk Assistant III, National Assembly
Ms. Khadija Ali JIMALE Protocol Officer for the Speaker of the Senate	Protocol Officer, Senate
Mr. Benedict Emmanuel FURAHA	

(FORD-K: Forum for the Restoration of Democracy – Kenya)
(KANU: Kenya African National Union)
(ODM: Orange Democratic Movement)
(UDA; United Democratic Alliance)

KUWAIT – KOWEÏT

Mr. Fahad ALAZMI	Member of the National Assembly
Mr. Hamed ALOBAID	Member of the National Assembly
Mr. Shuaib QASEM	Member of the National Assembly
Mr. Mohammad ALAJMI Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the National Assembly
Mr. Dawoud MARAFI	Member of the National Assembly
Mr. Hamad ALOBAID	Member of the National Assembly
Mr. Ahmad ALBEHBEHANI Secretary of the delegation	Inter-Parliamentary Organization Department, National Assembly
Mr. Husain EIDAN	Adviser, National Assembly
Mr. Mubarak ALAJMI	Adviser, National Assembly
Mr. Adel HASSAN	Adviser, National Assembly
Mr. Talal ALHARBAN	Adviser, National Assembly
Mr. Waleed ALSHARRAH	Adviser, National Assembly
Mr. Meshal ALANEZI	Adviser, National Assembly
Mr. Jasem ALMUSIF	Director, National Assembly
Mr. Mohammad ALSANAD	Adviser, National Assembly
Mr. Yousef BOHAMAD	Adviser, National Assembly
Mr. Abdullah ALSAYEGH	Adviser, National Assembly

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC – RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

Mr. Chanthavong SENAMATMONTRY	Member of the National Assembly (SP) Member of the Foreign Affairs Committee
Mr. Khemphone ANOTHAY	Deputy Director, National Assembly

(SP: Lao People's Revolutionary Party)

LATVIA – LETTONIE

Mr. Edmunds TEIRUMNIEKS President of the Group Leader of the delegation	Member of Parliament (NA) Member of the Sustainable Development Committee Deputy Chairman of the Legal Affairs Committee
Ms. Sandra PAURA Secretary of the Group Secretary of the delegation	Director, Parliament

(NA: National Alliance)

LESOTHO – LESOTHO

Ms. Mamonaheng MOKITIMI Leader of the delegation	President of the Senate Chairperson of the Standing Orders Committee Chairperson of the Business Committee
Ms. Mawinnie Mabasetsana KANETSI	Member of the Senate Member of the Petitions Committee Member of the Legislation Committee
Mr. Tseliso John MOLISE Secretary of the Group Member of ASGP	Secretary General, Senate
Mr. Maduma Gilbert TSEPANE Secretary of the delegation	Clerk Assistant, Senate

(DC: Democratic Congress)
(MEC: Movement of Economic Change)
(RFP: Revolution for Prosperity)

LIBYA – LIBYE

Mr. Fouzi SALIM Leader of the delegation	House of Representatives Head of the Parliamentary Division
Ms. Sultna ABD ULRRAHIM	Member of the House of Representatives
Mr. Musbah AWHIDA	Member of the House of Representatives
Mr. Ramadan SHEMBESH	Member of the House of Representatives
Ms. Rabeeah ABOURAS	Member of the House of Representatives
Mr. Abdualla MUSSA Member of ASGP	Secretary General, House of Representatives
Mr. Abdullah AMER	Adviser, House of Representatives
Mr. Ali ALBAKOUSH Secretary of the delegation	Secretary, House of Representatives
Mr. Ashraf ELJAAFRI	Secretary to the President of the Parliamentary Division, House of Representatives
Mr. Abdelhafiz ELWALID	Secretary-General's Secretary, House of Representatives
Mr. Ahmed HASHASH	Parliamentary affairs adviser, House of Representatives
Mr. Osama MUSMARI	Secretary, House of Representatives

LIECHTENSTEIN

Mr. Sebastian GASSNER Leader of the delegation	Member of Parliament (FBP)
Ms. Dagmar BUEHLER-NIGSCH	Member of Parliament (VU)

(FBP: Progressive Citizens' Party)
(VU: Patriotic Union

LITHUANIA – LITUANIE

Ms. Guoda BUROKIENE Leader of the delegation Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of Parliament (LFGU) Deputy Chair of the Committee on European Affairs Member of the Committee on State Administration and Local Authorities
Ms. Asta SKIRMANTIENE Secretary of the Group	Adviser, Parliament

(LFGU: Lithuanian Farmers and Greens Union)

MALAWI

Ms. Catherine GOTANI HARA President of the Group Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly (MCP) Member of the Women's Caucus
Ms. Esther JAILOSI JOLOBALA, Member of the Forum of Young Parliamentarians	Member of the National Assembly (UDF), Member, Natural Resources and Climate Change Committee Member, International Relations Committee
Dr. Benson MALUNGA (Mr.)	Member of the National Assembly, Member Parliamentary Committee on Public Appointments Member Parliamentary Committee on Science and Technology

Mr. Clement Claude MLOMBWA	Member of the National Assembly (MCP)
Member of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the International Relations Committee Member of the Legal Affairs Committee
Mr. Victor MUSOWA	Member of the National Assembly (DPP)
Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Education, Science and Technology Committee Member of the International Relations Committee
Mr. Misolo Mussa KAPICHILA	Member of the National Assembly (UDF) Member of the International Relations Committee Member of the Legal Affairs Committee
Mr. Peter DINBA	Member of the National Assembly
Mr. Alfred JIYA	Member of the National Assembly (UDF)
Mr. Kenny Edward KANDODO	Member of the National Assembly (MCP) Member of the International Relations Committee Member of the Budget and Finance Committee
Mr. Kamlepo KALVA	Member of the National Assembly
Mr. Simeon SALAMBUA	Member of the National Assembly
Mr. Jeffrey MWENYEHELI Secretary of the Group	Adviser, National Assembly
Ms. Fiona KALEMBA Member of ASGP	Secretary General, National Assembly
Ms. Nancy CHIKANDIRA	Adviser, National Assembly
Ms. Kettie Catherine MUSUKWA	Adviser
Ms. Enelles NYALE	Adviser, National Assembly
Ms. Keffie KWALIRA	Adviser; National Assembly
Ms. Patricia WISKES	Adviser, Public Relations
Mr. Loxemore NYONGO	Adviser
Mr. Thomas TAIMU	Adviser
Mr. Gerald Dube	Adviser
Ms. Gloria Dzidewra	Adviser, Protocol

(UDF: United Democrat Front)
DPP: (
MCP: Malawi Congress Party

MALAYSIA – MALAISIE

Ms. Zurainah MUSA Leader of the delegation	Member of the Senate Member of the Special Select Committee of People's Well Being
Mr. Tze Tzin SIM	Member of the House of Representatives (PKR)
Mr. Abd Ghani AHMAD	Member of the House of Representatives (PAS)
Ms. Nurul Fadhilah IBHARIM Secretary of the delegation	Protocol Division, House of Representatives
Mr. Mohamad Rameez YAHAYA	Assistant Secretary of the International Relations and Diplomat

(PAS; Malaysian Islamic Party)
(PKR: People's Justice Party)

MALDIVES

Mr. Ahmed THARIQ	Member of the People's Majlis (PPM) Member of the Judiciary Committee Member of the Government Oversight Committee
Ms. Mariyam WAHEED	Adviser, People's Majlis

(PPM: Progressive Party of Maldives)

MALTA – MALTE

Mr. Angelo FARRUGIA Leader of the delegation President of the Group	Speaker of the House of Representatives Chairperson, House, Business, Committee Chairperson, Privileges Committee
Mr. Robert CUTAJAR	Member of the House of Representatives (PN) Member, House, Business, Committee
Mr. Randolph DE BATTISTA	Member of the House of Representatives (PL) Member of the Social Affairs Committee
Mr. Ian Paul BAJADA Secretary of the delegation	Manager II (Research), House of Representatives

(PN: Partit Nazzjonalista
(PL: Parti Laburista)

MAURITIUS

Mr. Sooroojdev PHOKEER Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly
Mr. Patrick Gervais ASSIRVADEN	Member of the National Assembly
Ms. Subhasnee LUCHMUN ROY	Member of the National Assembly
Ms. Urmeelah Devi RAMCHURN	Secretary General of the National Assembly

MALI

M. Hamidou TRAORE Chef de la délégation	Vice-Président du Conseil National de Transition Membre Commission des Affaires Etrangères
Mme Oumou SANOGO Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Membre du Conseil National de Transition
M. Amadou ALY Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Membre du Conseil National de Transition
Mr. Seckou DIAKITÉ	Diplomat
Mr. Cremer DIDAKITÉ	Diplomat

MEXICO – MEXIQUE

Ms. Cynthia Iliana LÓPEZ CASTRO President of the Bureau of Women Parliamentarians Leader of the delegation	Member of the Chamber of Deputies (PRI) Secretary of the Committee on Education Secretary of the Committee on Gender Equality
Mr. Klaus Uwe RITTER OCAMPO	Member of the Chamber of Deputies (MORENA) Secretary of the Committee on Climate Change and Sustainability Secretary of the Committee on Foreign Affairs,
Ms. Leticia ZEPEDA MARTÍNEZ	Member of the Chamber of Deputies (PAN) Secretary of the Committee on Budget and Public Account Secretary of the Committee on Health
Ms. Sofía CARVAJAL ISUNZA	Member of the Chamber of Deputies (PRI) Member of the Committee on Human Rights Secretary of the Committee on Naval Affairs
Mr. Adolfo GÓMEZ HERNÁNDEZ	Member of the Senate (MORENA) Secretary, Legislative Studies Member, Agriculture, Livestock, Fishing and Rural Development
Ms. Estrella ROJAS	Member of the Senate (PAN) Secretary of the Committee on Culture Member of the Committee on Water Resources

(MORENA: Movimiento Regeneración Nacional)
(PAN: Partido Acción Nacional)
(PRI: Partido Revolucionario Institucional)

MONACO – MONACO

M. Fabrice NOTARI Président du groupe Chef de la délégation Membre du Bureau de la Commission permanente du Développement durable	Membre du Conseil national (L'Union)
Mme Marine GRISOUL	Membre du Conseil national (L'Union)

(l'Union : Union Nationale Monégasque)

MOROCCO – MAROC

M. Mohamed SABBARI Chef de la délégation	Premier vice-président de la Chambre des Représentants
M. Ahmed TOUIZI Membre de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	Membre de la Chambre des Représentants (PAM) Président du Groupe Authenticité et Modernité
M. Mustapha REDDAD	Membre de la Chambre des Représentants (RNI)
M. Omar HEJIRA	Membre de la Chambre des Représentants (PI)

Mme Khaddouj SLASSI	Membre de la Chambre des Représentants (USFP)
M. Kamal AIT MIK	Membre de la Chambre des Conseillers (RNI)
Membre du Conseil du Forum des Jeunes Parlementaires	Commission de l'intérieur, des collectivités territoriales et des infrastructures de base Membre de la Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme
M. Hassan CHOUMAIS	Membre de la Chambre des Conseillers (PAM) Membre de la Commission de l'intérieur, des collectivités territoriales et des infrastructures de base Membre de la Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme
M. Najib EL KHADI Président de l'ASGP	Secrétaire général, Chambre des Représentants
M. Abdelwahad DRIOUCHE Secrétaire de la Délégation	Conseiller général chargé de la diplomatie parlementaire, Chambre des Conseillers
M. Said SATRAOUY Secrétaire du Groupe	Chef de la Division des Relations multilatérales à la Direction des Relations extérieures, Chambre des Représentants
M. Oussama SOUHAIL Secrétaire de la délégation	Cadre au sein de la division des relations multilatérales, Chambre des Représentants
Mme Saadia EL ALAOUI	Ambassadeur
Mme Hibat Allah FAOUZI	Diplomate

(PI : Parti Istiqlal)
(RNI : Rassemblement National des Indépendants)
(USFP : Union socialiste des forces populaires)
(PAM : Parti Authenticité et modernité)

MOZAMBIQUE

Ms. Esperança BIAS Leader of the delegation	Speaker of the Assembly of the Republic (FRELIMO)
Ms. Gania MUSSAGY	Member of the Assembly of the Republic (RENAMO)
Mr. Eduardo MULEMBWE, President of Group	Member of the Assembly of the Republic (FRELIMO)
Ms. Lucinda MALEMA,	Member of the Assembly of the Republic (FRELIMO) Member of the Standing Committee
Ms. Verónica CUAMBE	Director, Assembly of the Republic
Ms. Marília BALOI	Director, Assembly of the Republic
Ms. Filomena GRACHANE	Director General for Legislative Business
Mr. Narcisio MANJATE Secretary of the Group	Adviser Assembly of the Republic
Mr. José Mazula MARCOS	Adviser Assembly of the Republic
Mr. José MADROBA	Adviser, Assembly of the Republic
Mr. Salvador VENÂNCIO	Adviser, Assembly of the Republic
Ms. Lucrécia LISSENGA	Adviser, Assembly of the Republic
Ms. Lurdes GOMES	Adviser, Assembly of the Republic
Ms. Joana OSVALDA	Ambassador
Mr. Leandro VIOLA	Diplomat

(FRELIMO: Front of Liberation of Mozambique)
(RENAMO: Mozambican National Resistance)

NAMIBIA – NAMIBIE

Mr. Peter KATJAVIVI President of the Group Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly (SWAPO) Chairperson of the Standing Committee on Privileges Chairperson of the Standing Committee on Standing Rules and Orders and Internal Affairs
Ms. Victoria Mbawo KAUMA	Deputy Chairperson of the National Council (SWAPO) Vice-Chairperson of the Rules, Orders and Business Committee Chairperson of the Implementation and Coordination Committee
Mr. Lukas Nghidipohamba HAMATA	Member of the National Assembly (PDM)
Mr. Elder Fernando FILIPE	Member of the National Council (SWAPO) Vice-Chairperson of the National Council Standing Committee on Agriculture, Environment and Natural Resources

Mr. Bernadus SWARTBOOI	Member of the National Assembly (LPM) Member of the Landless People's Movement
Ms. Emma Tangi MUTEKA Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	Member of the National Council (SWAPO) Vice-Chairperson of the Standing Committee on Health, Social Welfare and Labour Affairs
Mr. Nicodemus Jesajas MOTINGA	Member of the National Council (LMP) Member of the Standing Committee on Agriculture, Environment and Natural Resources
Ms. Fenni NANYENI	Member of the National Assembly (SWAPO)
Mr. Efraim Gwai JANE Secretary of the delegation	Adviser, National Council
Ms. Lydia KANDETU Secretary of the Group Member of ASGP	Secretary, National Assembly
Ms. Amalia IITA Secretary of the Group	Adviser, National Council
Ms. Wilmary Chantal TSAMAREB	Adviser, National Council
Mr. Ndaningaweni Protasius NGHILEENDELE	Deputy Director, National Assembly
Mr. Simon UIRAB	Director, National Assembly
Mr. Petrus Muyenga KAVHURA	Adviser, National Council
Mr. George SINZILA	National Council Information Officer
Mr. Patrick NANDAGO	Ambassador
Ms. Frieda GUIOS	Diplomat

(SWAPO: Southwest Africa People's Organization)
(IPC: Independent Patriots for Change)
(LPM: Landless People Movement)
(NEFF: Namibia Economic Freedom Fighters)
(PDM: Popular Democratic Movement)

NEPAL

Mr. Ganesh Prasad TIMILSINA President of the Group Leader of the delegation	Chairperson of the National Assembly
Mr. Kumar DASAUDI	Member of the National Assembly (CPN (UML)
Mr. Jeetendra Narayan DEV	Member of the National Assembly (NC)
Ms. Rupa SOSI CHAUDHARY	Member of the House of Representatives (CPN (MC))
Mr. Santosh PARIYAR	Member of the House of Representatives (RSP)
Mr. Bharat Raj GAUTAM Member of ASGP	Secretary General, National Assembly
Ms. Babita MISHRA Secretary of the delegation	Joint-Secretary, House of Representatives
Mr. Tribikram PARAJULI Secretary of the delegation	Undersecretary, House of Representatives
Mr. Durga Prasad SHARMA	Press Specialist, National Assembly

(CPN (MC): Communist Party of Nepal (Maoist Centre))
(CPN (UML): Communist Party of Nepal (Unified Marxist-Leninist)
(NC: Nepali Congress)
(RSP: Rastriya Swatantra Party)

NETHERLANDS – PAYS-BAS

Mr. Hendrik-Jan TALSMA Leader of the delegation Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the Senate (CDA)
Ms. Fatimsaara BELHIRCH	Member of the Senate (D66)
Ms. Monique CHRISTIAANSE Secretary of the delegation	Adviser, House of Representatives
Mr. Tsjeard Hoekstra	Ambassador

(CDA: Christen-Democratisch Appèl)
(D66: Liberal Democrats)

NIGERIA – NIGÉRIA

Mr. Godswill Obot AKPABIO Leader of the delegation	Speaker of the Senate (APC)
Mr. Benjamin KALU	Deputy Speaker of the House of Representatives (APC)
Mr. Ibrahim MOHAMMED	Member of the House of Representatives (PDP) Deputy Chairman of the House committee on Youths in Parliament
Ms. Kafilat Adetola OGBARA	Member of the House of Representatives (APC) Chairman of the House Committee on Women Affairs & Social Development
Mr. Mark Udo ESSET	Member of the House of Representatives (PDP) Chairman of the House Committee on Inter-Parliamentary Affairs
Ms. Fatima Abubakar Talba IBRAHIM	Member of the House of Representatives (APC) Chairman of the House Committee on Women in Parliament
Mr. Olamijuwonlo Ayodeji ALAO	Member of the House of Representatives (APC) Chairman of the House Committee on Youth in Parliament
Mr. Osita Ugwu NGWU	Member of the Senate (PDP) Chairman of the Senate Committee on Solid minerals
Mr. Mohammed Danjuma GOJE	Member of the Senate (APC) Chairman of the Senate Committee on Inter-Parliamentary Affairs
Mr. Abdulaziz Abubakar YARI	Member of the Senate (APC) Chairman of the Senate Committee on Water Resources
Mr. Bashir Aminu YERO	Permanent Secretary, Senate
Ms. Florence Olanike FOFAH Secretary of the delegation IPU Desk officer	Deputy Director, House of Representatives
Ms. Hassana Danimoh ABDULWAHAB IPU Desk Secretariat staff	Legislative officer 1, House of Representatives
Mr. Eduvie Peter UFUOMA IPU Desk Secretariat / ASGP	Principal Administration officer, Senate
Mr. Ugochukwu OSUAGWU	Adviser, House of Representatives
Mr. Tony Okey OKECHUKWU	Adviser, House of Representatives
Ms. Love Ojowu IDOKO ULOKO	Adviser, House of Representatives
Mr. Obinna OSISIOGU	Adviser, House of Representatives
Mr. Gololo Mohammed GARBA	Adviser, Senate
Mr. Yakubu Argungu MOHAMMED	Adviser, Senate
Ms. Juwarat Ndakpoto ABUBAKAR	Adviser, Senate
Mr. Mohammed ABUBAKAR	Adviser, Senate

(APC: All Progressive Congress)
(LP: Labour Party)
(PDP: People's Democratic Party)

NORWAY – NORVÈGE

Mr. Tellef Inge MØRLAND President of the Group Leader of the delegation	Member of Parliament (Labour Party)
Mr. Ove TRELLEVIK	Member of Parliament (Conservative Party)
Mr. Grunde ALMELAND	Member of Parliament (Liberal Party)
Ms. Silje HJEMDAL	Member of Parliament (Progress Party)
Ms. Ingunn FOSS	Member of Parliament (Conservative Party)
Mr. Ola BORTEN MOE	Member of Parliament (Centre Party)
Ms. Lisbeth Merete STOCK Secretary of the delegation	Adviser, Parliament
Mr. Thomas FRASER Secretary of the Group	Adviser, Parliament
Mr. Bjornar Dahl HOTVEDT	Ambassador

(Centre Party Centre Party)
(Labour Party: Labour Party)
(Liberal Party: Liberal Party)
(Progress Party: Progress Party
(Conservative Party: Conservative Party

OMAN

Mr. Alkhattab AL HINAI Leader of the delegation	Vice Chairman of the State Council
Mr. Abdullah AL MAJALI	Member of the Shura Council
Mr. Harith AL BATTASHI	Member of the Shura Council
Mr. Faisal AL RUSHAIDI	Member of the Shura Council
Ms. Sariya AL HADI	Member of the State Council
Ms. Aisha AL DARMAKI	Member of the State Council
Mr. Ahmed AL NADABI Member of ASGP	Secretary General, Shura Council
Mr. Khalid AL SAADI Member of ASGP	Secretary General, State Council
Mr. Jalal AL HAMRASHDI Secretary of the Group	Adviser, Shura Council
Mr. Fahad AL HASANI Adviser	Head of Procurement, Shura Council

PAKISTAN

Mr. Mushahid Hussain SAYED Leader of the delegation Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the Senate (PMLN) Member Climate Change Chairperson, Defence
Mr. Atta UR REHMAN	Member of the Senate (JUIP) Chairperson, Planning, Development and Special Initiatives
Mr. Shahzad WASEEM	Member of the Senate (PTI) Member of the Information Technology and Telecommunication Member of the Business Advisory Committee
Ms. Saadia ABBASI	Member of the Senate
Mr. Syed Wahhaj Bin TAHIR	Deputy Director, National Assembly
Mr. Murad BASEER	Ambassador
Mr. Umar BIN AZIZ	Embassy official

(PMLN: Pakistan Muslim League Nawaz)
(JUIP: Jamiat Ulema-e-Islam Pakistan)
(PTI: Pakistan Tehreek-e-Insaf)

PALESTINE

Mr. Musa HADID Leader of the delegation Member of the Committee on Middle East Questions	Deputy Speaker of the Palestine National Council (FATEH)
Ms. Samar AWADALLAH	Member of the Palestine National Council
Mr. Bashar SULAIMAN Secretary of the Group Secretary of the delegation	Director, Palestinian Legislative Council
Mr. Jubrael G. B. ALSHOMALI	Diplomat

(FATEH: FATEH)

PERU – PÉROU

Mr. Alex Antonio PAREDES GONZALES Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the Congress of the Republic (PPNPL)
Mr. Wilson SOTO PALACIOS	Member of the Congress of the Republic, (AP)

(AP: Popular Action)
(PPNPL Nacional Perú Libre)

POLAND – POLOGNE

Ms. Margareta BUDNER	Member of the Senate Member of the Science, Education and Sports Committee Member of the Health Committee

Ms. Agata WÓJCIK-PAWLICZAK Secretary of the delegation	Head of Unit, Senate
Ms. Agata KARWOWSKA-SOKOŁOWSKA Adviser	Director, Senate

(PiS: Law and Justice)

PORTUGAL

Mr. Augusto SANTOS SILVA Leader of the delegation	Speaker of the Assembly of the Republic (SP)
Mr. Joaquim BARRETO President of the Group	Member of the Assembly of the Republic (SP) Member, Agriculture and Fishing Member, National Security
Mr. Carlos PEREIRA	Member of the Assembly of the Republic (SP) Member, Economy, Public Works. Planning and Housing Member, Budget and Finance
Mr. João AZEVEDO	Member of the Assembly of the Republic (SP) Member of the Agriculture and Fishing Member of the Foreign Affairs and Portuguese Communities
Ms. Vera BRAZ	Member of the Assembly of the Republic (SP) Member, Economy, Public Works, Planning and Housing Member, Budget and Finance
Ms. Carla SOUSA	Member of the Assembly of the Republic (SP)
Mr. Miguel SANTOS	Member of the Assembly of the Republic (SDP) Member, National security Vice-President, European Affairs
Mr. Rui COSTA Member of ASGP	Deputy Secretary General, Assembly of the Republic
Mr. Albino AZEVEDO SOARES Member of ASGP	Secretary General, Assembly of the Republic
Mr. David DAMIÃO	Adviser, Assembly of the Republic
Mr. João CAMPOS COELHO Adviser	Head of Division, Assembly of the Republic
Ms. Suzana SANTOS	Adviser, Assembly of the Republic
Mr. Artur REIS	Adviser, Assembly of the Republic
Ms. Inês COROA	Adviser, Assembly of the Republic
Mr. Francisco ALEGRE DUARTE	Ambassador/Permanent Representative
Ms. Ana BRITO MANEIRA	Diplomat

(SDP: Social Democratic Party)
(SP: Socialist Party)

QATAR

Mr. Mohammed Bin Mahdi AL-AHBABI Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Shura Council Member of the Economic and the Financial Affairs Committee
Mr. Amair AL NAENI	Member of the Shura Council Member of the Economic and the Financial Affairs Committee Member of the Services and the Public Utilities Committee
Mr. Essa AL ROMAIHI	Member of the Shura Council Member of the Legal and Legislative Affairs Committee Member of the Services and the Public Utilities Committee
Mr. Sultan AL DOSARI Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Shura Council Chairman of the Legal and Legislative Affairs Committee Member of the Services and the Public Utilities Committee
Mr. Saad AL-MESNED	Member of the Shura Council
Mr. Khalid AL-EMADI	Member of the Shura Council Member of the Services and the Public Utilities Committee
Mr. Essa AL-NASSAR	Member of the Shura Council

Mr. Ali AL HAJRI Secretary of the delegation	Adviser, Shura Council
Mr. Hamad AL-HAMADI Secretary of the delegation	Adviser, Shura Council
Mr. Khalaf AL-KAABI Secretary of the delegation	Adviser, Shura Council
Mr. Hamad AL BUAINAIN	Press, Shura Council

REPUBLIC OF KOREA – RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Mr. Hoon SUL Leader of the delegation	Member of the National Assembly (DPK)
Ms. Hyun Young SHIN	Member of the National Assembly (DPK) Vice Chair of Gender Equality and Family Committee Member of the Health and Welfare Committee
Ms. Seorin HYUn	Deputy Director, National Assembly
Ms. Minjoung KIM Secretary of the delegation	Deputy Director, National Assembly
Ms. Nara PARK	Staff, National Assembly
Ms. Yeun Kyeng CHA	Interpreter
Ms. So Hyun KIM	Interpreter
Mr. Kwang Jin CHOI	Ambassador
Mr. Cho Young MIN	Diplomat

(DPK: Democratic Party of Korea)
(PPP: People Power Party)

ROMANIA – ROUMANIE

Mr. Zoltán ZAKARIAS Leader of the delegation	Member of the Chamber of Deputies (UDMR) Member of the Committee for Health and Family, Member of the Committee on European Affairs
Ms. Mirela Elena ADOMNICĂI	Member of the Chamber of Deputies (PSD) Member of the Committee for Human Rights, Cults and National Minorities Issues Member of the Committee for Labour and Social Protection
Ms. Izabela CHENCIAN Member of ASGP	Secretary General, Senate
Mr. Florin TUDORIE	Ambassador

(PSD: Social Democratic Party)
(UDMR: The Democratic Alliance of Hungarians in Romania)
(USR: Union to Save Romania)

RUSSIAN FEDERATION – FÉDÉRATION DE RUSSIE

Ms. Inna SVIATENKO Leader of the delegation	Deputy Speaker of the Council of the Federation Member of the Federation Council Committee on Social Policy
Mr. Petr TOLSTOY Head of the delegation	Deputy Chairman of the State Duma (UR)
Mr. Vladislav DAVANKOV	Deputy Chairman of the State Duma (NP) Member of the Committee on Budget and Taxes
Ms. Elena AFANASEVA	Member of the Council of the Federation Member of the Federation Council Committee on Foreign Affairs
Mr. Grigorii KARASIN	Member of the Council of the Federation Chair, the Federation Council Committee on Foreign Affairs
Mr. Belan KHAMCHIEV	Member of the Council of the Federation Deputy Chair of the Federation Council Committee on Agriculture and Food Policy and Environmental Management
Mr. Andrei DENISOV	Member of the Council of the Federation First Deputy Chair of the Federation Council Committee on Foreign Affairs
Mr. Andrei BAZILEVSKII	Member of the Council of the Federation Member of the Federation Council Committee on Science, Education and Culture

Mr. Aleksei CHEPA	Member of the State Duma (JRFT) First Deputy Chairman of the Committee on International Affairs
Mr. Ivan SUKHAREV	Member of the State Duma (LDPR) First Deputy Chairman of the Committee on Property, Affairs and Land Relations
Mr. Andrei BORZOV Secretary of the delegation	Adviser, State Duma
Mr. Dmitry STEPANOV Secretary of the delegation	Deputy Director, State Duma
Mr. Ilya GAMBASHIDZE Adviser	Adviser, State Duma
Mr. Alexander TARASOV Secretary of the delegation	Adviser, State Duma
Ms. Olga SHMACHKOVA	Adviser, Council of the Federation
Ms. Mariia ZHOLOBOVA	Adviser, Council of the Federation
Mr. Vladimir LAKIZO	Adviser, State Duma
Mr. Pavel KUKARKIN Secretary of the delegation	Council of the Federation
Ms. Lidia BUKVINOVA	State Duma
Mr. Vladimir TARAROV	Ambassador
Mr. Oleg SENCHENKO	Diplomat

(NP: New People)
(UR: United Russia)
(CPRF: Communist Party of the Russian Federation)
(LDPR: Liberal Democratic Party of Russia)
(JRFT: Just Russia - For Truth)

RWANDA

Ms. Espérance NYIRASAFARI President of the Group Leader of the delegation Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Vice-President of the Senate (RPF-INKOTANYI)
Mr. Lambert DUSHIMIMANA	Member of the Senate (RPF-INKOTANYI) Member of the Committee on Drafting
Mr. Sosthène CYITATIRE Secretary of the Group Member of ASGP	Clerk of the Senate
Mr. Sam MASENGESHO Secretary of the Delegation	Adviser

(RPF-INKOTANYI: Rwandese Patriotic Front- INKOTANYI)

SAO TOME AND PRINCIPE – SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

Ms. Celmira SACRAMENTO President of the Group Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly (ADI)
Mr. Jozino VEIGA	Member of the National Assembly (ADI) Member of the Committee of Human Rights, Citizenship, Cooperation and Communities
Ms. Beatrice AZEVEDO	Member of the National Assembly
Ms. Filomena MONTEIRA	Member of the National Assembly
Mr. Lourenço FREITAS	Member of the National Assembly
Mr. Domingos BOA MORTE Member of ASGP	Secretary General, National Assembly
Mr. Bettencourt Manuel FREITAS	Adviser
Ms. Nelma LIMA	Adviser

(ADI: Ação Democrática Independente)
(MCI: Movimento de Cidadãos Independentes/Partido Socialista)
(MLSTP/PSD: Movimento de Libertação de São Tomé e Príncipe/Partido Social Democrata)

SAUDI ARABIA – ARABIE SAOUDITE

Mr. Abdullah ALSHEIKH President of Group Leader of the delegation	President of the Shura Council

Mr. Mohamad ALMETAIRI Member of ASGP	Secretary General, Shura Council
Mr. Abdulrahman ALHARBI Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Shura Council
Ms. Huda AL-HELAISSI Member of the Advisory Group on Health	Member of the Shura Council
Mr. Abdullah ALSALAMAH	Member of the Shura Council
Ms. Amal ALSHAMAN	Member of the Shura Council
Mr. Khalid ALMANSOUR Adviser	Director, Shura Council
Mr. Khalid ALTURKI Adviser	Director, Shura Council
Mr. Akram HOBROM Adviser	Director, Shura Council
Mr. Ahmed ALSHAHRANI Secretary of the delegation Adviser, Protocol	Deputy Director, Shura Council
Mr. Turki ALSAUD	Adviser, Shura Council
Ms. Afnan ALORAIJ	Adviser, Shura Council
Mr. Abdulilah ALMUHANNA	Protocol officer, Shura Council
Mr. Khalid ALMUBARAK Secretary of the Group	Secretary to the Secretary General, Shura Council
Mr. Fahad ALOMER	Secretary of the Speaker, Shura Council

SENEGAL – SÉNÉGAL

M. Amadou Mame DIOP Président du Groupe Chef de la délégation	Président de l'Assemblée nationale (APR)
Mme Ndéye Lucie CISSE	Membre de l'Assemblée nationale
M. Moussa DIAKHATE	Membre de l'Assemblée nationale
Mme Yéya DIALLO	Membre de l'Assemblée nationale
Mme Adji Diarra MERGANE KANOUTÉ	Membre de l'Assemblée nationale (BBY)
Mme Fanta SALL	Membre de l'Assemblée nationale
M. Yoro SOW	Membre de l'Assemblée nationale
M. Amadou THIMBO Secrétaire de la délégation Membre of ASGP	Secrétaire général, Assemblée nationale
M. Malick Maguèye GUEYE	Directeur du Cabinet
Aliou DAGNOKO	Protocole
M. Amadou DIOP	Ambassadeur
M. Malick NDAO	Diplomatic corp - Ambassadeur

(BBY: Benno Bokk Yakaar)

SERBIA – SERBIE

Ms. Snežana PAUNOVIĆ Leader of the delegation Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Deputy Speaker of the National Assembly (SPS) Member of the Committee on Kosovo-Metohija Member of the Committee on the Economy, Regional Development, Trade, Tourism and Energy
Ms. Sanda RAŠKOVIĆ IVIĆ	Member of the National Assembly (NS) Member of the Health and Family Committee Member of the Committee on Kosovo-Metohija
Mr. Nikola DRAGIĆEVIĆ	Member of the National Assembly (Serbian Party Oathkeepers) Member of the Defence and Internal Affairs Committee, Member of the Security Services Control Committee
Mr. Vladimir FILIPOVIĆ Secretary of the delegation	Adviser, National Assembly
Ms. Aleksandra MLAĐAN	Adviser, National Assembly
Mr. Miloš PERIŠIĆ	Ambassador

(NS: People's Party)
(SPS: Socialist Party of Serbia)
(SNS: Serbian Progressive Party)
(Serbian Party Oathkeepers)

SEYCHELLES

Mr. Roger MANCIENNE President of the Group Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly (LDS) Chairperson of the House Committee Chairperson of the Assembly Business Committee
Ms. Audrey VIDOT	Member of the National Assembly (US) Vice-Chairperson of the Women's Parliamentary Caucus Member of the Defence and Security Committee
Mr. Waven WILLIAM Vice-President of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the National Assembly (LDS) Vice-Chairperson of the Standing Orders Committee Chairperson of the International Affairs Committee
Ms. Emma DIDON Secretary of the delegation Desk Officer	Research Officer, National Assembly

(LDS: Linyon Demokratik Seselwa)
(US: United Seychelles)

SIERRA LEONE

Mr. Abass Chernor BUNDU Leader of the delegation	Speaker of Parliament
Ms. Hawa SAMBA Secretary of the Group Secretary of the delegation	

SLOVENIA – SLOVÉNIE

Ms. Mirjam BON KLANJSCEK Head of the delegation	Member of the National Assembly (Liberals) Member of the Commission for the National Communities Chair of the Committee on Education, Science, Sport and Youth
Mr. Zoran MOJSKERC	Member of the National Assembly (SDS) Member of the Committee on Justice Member of the Committee on European Union Affairs
Ms. Tatjana PANDEV Secretary of the Group	Adviser, National Assembly, Head of Section for International Relations, Protocol and Translation

(SDS: Slovenian Democratic Party)
(Liberals: Svoboda

SOMALIA – SOMALIE

Mr. Abdullahi Omar ABSHIR Head of the delegation	Deputy Speaker of the House of the People
Ms. Marwa Abdibashir HAGI	Member of the House of the People
Mr. Mohamed Abdurahman NADIF	Member of the House of the People
Mr. Said Mohamed MOHAMUUD Secretary of the Delegation	Member of the House of the People
Mr. Farah Moalim BISHAR	Member of the House of the People Member, Information
Mr. Noradin OLUJOG	Member of the House of the People Member of the Committee of information, culture and awareness
Ms. Farhia Yusuf OMAR	Member of the House of the People
Mr. Saed Abdi HUSSEIN	Member of the Upper House Member of the Committee for Justice Affairs, Religious Affairs & Endowments Human Rights, Women and Children Secretary of the OC Committee
Mr. Ismail Eid MOHAMED	Member of the House of the People Member of the Judiciary, Endowments and Religious Affairs Committee

Mr. Yusuf Hon, Hussein AHMED	Member of the House of the People Chair of Resources Committee
Mr. Mohamed Abdullhi ABDI	Deputy Secretary General
Mr. Abdinasir Ibrahim GULED Secretary of the delegation Member of the ASGP	Upper House
Mr. Mohamud Hadis MOHAMED	House of the People Secretary of the Deputy Speaker
Ms. Ayan Adan ABDULLAHI	Upper House Secretary of the Foreign Affairs committee Member of the Womens' committee
Mr. Mahad Ahmed HAJI	Adviser to the Speaker, House of People Campaign Officer

SOUTH AFRICA – AFRIQUE DU SUD

Ms. Nosiviwo MAPISA-NQAKULA President of the Group	Speaker of the National Assembly (ANC)
Ms. Sylvia Elizabeth LUCAS	Deputy Chairperson of the National Council of Provinces
Ms. Dorries DLAKUDE	Member of the National Assembly (ANC)
Ms. Annelie LOTRIET	Member of the National Assembly (DA)
Ms. Fikile Andiswa MASIKO	Member of the National Assembly (ANC)
Ms. Daisy Sindisiwe MTHEMBU	Member of the National Assembly
Mr. Seiso Joel MOHAI	Member of the National Assembly
Mr. Masibulele XASO Member of ASGP	Adviser, National Assembly
Ms. Zukiswa MAHABENI	Secretary to the Speaker, National Assembly
Mr. Dumisani Job SITHOLE	Adviser, National Assembly

(ANC: African National Congress)
(DA: Democratic Alliance)

SOUTH SUDAN – SOUDAN DU SUD

Ms. Jemma Nunu KUMBA Leader of the delegation	Speaker of the Transitional National Legislative Assembly (SPLM)
Ms. Sandra Bona MALWAL	Member of the Transitional National Legislative Assembly
Mr. Okello LAWIRI	Member of the Council of States (SPLM)
Mr. John Gai NYUOT YOH	Member of the Transitional National Legislative Assembly (SPLM)
Mr. Gabriel Guot Guot ACIEN	Member of the Transitional National Legislative Assembly
Mr. Samuel Buhori Lotti THEOPHILUS	Member of the Transitional National Legislative Assembly
Mr. Daniel Abocha Ali MALOU	Member of the Transitional National Legislative Assembly
Ms. Janet Aya ALEX TABAN	Member of the Transitional National Legislative Assembly
Mr. Makuc Makuc NGONG AKOT	Secretary General of the Transitional National Legislative Assembly
Ms. Viola Harder JUMA OSMAN	Secretary General of the Transitional National Legislative Assembly

(SPLM: Sudan People's Liberation Movement)

SPAIN – ESPAGNE

Mr. Agustín ALMODOBAR Leader of the delegation	Member of the Senate (PP)
Ms. Ana MARTÍNEZ	Member of the Senate (PSOE)
Mr. Amaro HUELVA	Member of the Senate (PSOE)
Mr. Joaquín CABEZAS	Adviser, Congress of Deputies
Ms. Teresa GÓMEZ-BERNARDO Secretary of the delegation	Administrative Secretary, Congress of Deputies

(PP: Popular Party)
(PSOE: Partido Socialista Obrero Español)
(VOX: National Conservative Party of Spain)

SRI LANKA

Mr. Mahinda Yapa ABEYWARDANA President of the Group Leader of the delegation	Speaker of Parliament (SLPP) Chairman of the Committee on Standing Orders Chairman of the Committee on Parliamentary Business
Mr. Mohomad Muzammil MOHOMAD FUVARD	Member of Parliament (SLPP) Member of the Sectoral Oversight Committee on an Open & Accountable Government Member of the Parliamentary Caucus for Youth
Mr. Nalin Nilantha Bandara JAYAMAHA HITIHAMILAGE	Member of Parliament (SJB) Member of the Ministerial Consultative Committee on Power and Energy Member of the Committee on Public Enterprises Member of the IPU Sri Lanka Group
Ms. Rajika Priyangani MUTHUTHANTRI BESTIANGE	Member of Parliament (SLPP) Member of the Parliamentary Caucus for Children Member of the Women Parliamentarians Caucus in Parliament
Mr. Chinthaka Amal MAYADUNNA	Member of Parliament (SLPP) Member of the Ministerial Consultative Committee on Water Supply and Estate Infrastructure Development Member of the Committee on Public Petitions Member of IPU Sri Lanka Group
Ms. Kushani Anusha ROHANADEERA Secretary of the delegation Member of ASGP	Secretary General, Parliament

(MNA: Muslim National Alliance)
(SLPP: Sri Lanka Podujana Peramuna)
(SJB: Samagi Jana Balawegaya)

SURINAME

Mr. Asiskumar GAJADIEN Leader of the delegation President of the Group Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the National Assembly (VHP) Chairman, Foreign affairs Chairman, Finance and Planning
Mr. Melvin BOUVA Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the National Assembly (NDP) Member of the Standing committee of Education, Science and Culture Member of the Standing Committee of Transport, Communication and Tourism
Ms. Grachelle SLUISDOM	Member of the National Assembly (VHP) Member of the Education, Culture and Science Member of the Trade and Economic Development

(VHP: The Progressive Reform Party)
(NDP: National Democratic Party)

SWEDEN – SUÈDE

Mr. Arin KARAPET President of the Group Leader of the delegation	Member of Parliament (M) Member of the Committee on the Labour market
Ms. Janine Sofia ALM ERICSON Member of the Executive Committee	Member of Parliament (Green) Member of the Committee on Finance
Ms. Ulrika Margareta WESTERLUND	Member of Parliament (Green) Member of the Committee on Health and Welfare
Mr. Mattias KARLSSON Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of Parliament (C)
Mr. Carl Egron Ralph HERMANSSON Co-Secretary of the delegation	Adviser, Parliament

Mr. Bjorn SONDEN Co-Secretary of the delegation	Adviser, Parliament
Mr. Lennart Eric KILLANDER LARSSON	Ambassador
Ms. Vibeke SKAUERUD	Diplomat

(M: Moderate Party)
(Green: The Green Party)
(SP: The Social Democratic Party)
(C: The Sweden Democrats)

SWITZERLAND – SUISSE

M. Thomas HURTER Chef de la délégation Membre du Groupe de travail sur la science et la technologie	Membre du Conseil national (SVP/UDC) Membre de la Commission des transports et des télécommunications Membre de la Commission de la politique de sécurité
Mme Christine BADERTSCHER	Membre du Conseil national (G/V) Membre de la Commission des finances Membre de la Commission de politique extérieure Membre de la Délégation auprès de l'AP-OSCE
M. Andrea CARONI	Membre du Conseil des États (FDP/PLR) Membre de la Commission des affaires juridiques Membre de la Commission de politique extérieure Membre de la Commission judiciaire Membre de la Commission des institutions politiques Vice-président de la délégation pour les relations avec le Parlement italien
Mme Laurence FEHLMANN RIELLE Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Membre du Conseil national (SP/PS) Membre de la Commission des finances Membre de la Commission des affaires juridiques
M. Christian LOHR Membre du Bureau de la Commission permanente de la Démocratie et des droits de l'homme	Membre du Conseil national (MC) Membre de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique
M. Laurent WEHRLI Membre du Bureau de la Commission permanente de la Paix et de la Sécurité internationale Membre du Groupe de facilitateurs concernant Chypre	Membre du Conseil national (FDP/PLR) Membre de la Commission de gestion Membre de la Commission de politique extérieure Membre de la Délégation auprès de l'APF
M. Jérémie EQUEY Secrétaire du Groupe Secrétaire de la délégation	Relations internationales Conseil national
Mme Anna-Lea GNÄGI Secrétaire adjointe du Groupe Secrétariat de la délégation	Relations internationales Conseil des États

(SP/PS : Parti socialiste)
(SVP/UDC : L'Union démocratique du centre)
(M/C : Le Centre)
(FDP/PLR : Les Libéraux / Les Libéraux-Radicaux)
(G/V : Les Verts)

SYRIAN ARAB REPUBLIC

Ms. Maysa Saleh	Member of the People's Assembly, Member of the Board of the People's Assembly
Mr. Mohammad. Suliman ABRACH	Member of the People's Assembly (SOCIALIST) Observer of the Board
Mr. Sameer AL KHATEEB	Member of the People's Assembly (SOCIALIST) Chairman of the Education and Scientific Research Committee
Ms. Shireen ALYOUSEF	Member of the People`s Assembly
Mr. Khalil KHALIL	Member of People's Assembly (SOCIALIST) Rapporteur of the Services Committee
Mr. MHD. Human MSUTI	Member of the People's Assembly Member of the Arab Foreign and Expatriates Affairs Committee
Mr. Abdulrazak BARAKAT	Member of the People's Assembly (SOCIALIST) Member of the National Security Committee

Mr. Nedal ALALOU Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the People's Assembly (SOCIALIST) Member of the Education and Scientific Research Committee
Mr. Abdul Azim DIAB Secretary of the Group	Director, People's Assembly Secretary of the Board

(SOCIALIST : Baath Arab Party

THAILAND – THAÏLANDE

Mr. Anusart SUWANMONGKOL Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism Leader of the delegation	Member of the Senate Second Vice-Spokesperson of the Standing Committee on Foreign Affairs, Senate
Ms. Suwannee SIRIVEJCHAPUN Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Senate First Vice-Chairperson of the Committee on Laws, Justice and Police Affairs
Mr. Pakornwut UDOMPIPATSKUL	Member of the House of Representatives (Move Forward Party) Second Vice-Chairperson of the Standing Committee on Communication, Telecommunications and Digital Economy and Society, House of Representatives
Mr. Kraisid TONTISIRIN Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the Senate Third Vice-Chairperson of the Standing Committee on Higher Education, Science, Research and Innovation, Senate
Ms. Tuangthip JINTAWET	Member of the House of Representatives (BJT) Fourth Vice-Chairperson of the Standing Committee on Children, Youth, Women, Older persons, Persons with disability, Ethnics Groups and LGTBs, House of Representatives
Ms. Saratsanun UNNOPPORN	Member of the House of Representatives (PTP) Secretary of the Standing Committee on Foreign Affairs, House of Representatives
Mr. Bhuntin NOUMJERM	Member of the House of Representatives (Move Forward Party) Spokesperson of the Standing Committee on Consumer Protection, House of Representatives
Ms. Napaporn JAISUJJA Secretary of the delegation Member of ASGP	Secretary General of the Senate
Ms. Steejit TAIPIBOONSUK Member of ASGP	Deputy Secretary General of the House of Representatives
Ms. Boontarika JUNHANANDANA Secretary of the delegation	Director of the Bureau of the Inter-Parliamentary Organizations
Ms. Nisaporn WIBOONCHAN Adviser	Director of the Bureau of Foreign Affairs
Mr. Tanukom BAMRUNGPON Assistant Secretary to the delegation	Director of the Inter-Parliamentary Union Division
Mr. Korakot KONGTHONG Secretary to the ASGP delegation	Director of the ASGP Division
Ms. Neeranan SUNGTO Assistant Secretary to the Delegation	Foreign Affairs Officer, Expert level
Mr. Saritpon SATAWEDIN Assistant Secretary to the delegation	Foreign Affairs Officer, Senior Professional Level
Mr. Kanon SUKPORNCHAIRAK Assistant Secretary to the ASGP delegation	Foreign Affairs Officer, Practitioner Level
Ms. Pimpa CHAIHAN Assistant Secretary to the delegation	Foreign Affairs Officer, Practitioner Level
Ms. Siriwong KANJANAT	Official relations
Ms. Pongsuthi MANEHAREE	Official relations
Mr. Mungkorn PRATOOMKAEW	Ambassador
Mr. Thanasak SAMAN	Diplomat

(Move Forward Party: Move Forward Party)
(BJT: Bhumjaithai Party)
(PTP: Pheu Thai Party)

TIMOR-LESTE

Ms. Veneranda E.M. LEMOS MARTINS President of the Group Leader of the delegation	Member of the National Parliament (CNRT)
Mr. Saul Salvador Haleluya Judelju AMARAL	Member of the National Parliament
Ms. Maria Teresa DA SILVA GUSMÃO	Member of the National Parliament
Ms. Carminda CARLOTA	Member of the National Parliament
Ms. Maria Ana Bela SAVIO	Member of the National Parliament
Mr. Edgar SEQUEIRA MARTINS Secretary of the delegation Member of ASGP	Secretary General, National Parliament
Ms. Josefina SEQUEIRA DA SILVA Secretariat of the General Secretary (ASGP)	Secretariat of the General Secretary, National Parliament
Mr. Daniel Filipe Moacho MANAIA	Adviser, National Parliament
Mr. Izilda PEREIRA	Protocol
Mr. Joaquim C. Soares	Media

(CNRT: National Congress for the Reconstruction of Timor-Leste)

TONGA

Mr. Uhilamoelangi FASI Leader of the delegation	Member of the Legislative Assembly
Ms. Dulcie TEI	Member of the Legislative Assembly
Ms. Sulia MAKASINI	Parliament Secretary

TÜRKIYE – TURQUIE

Ms. Asuman ERDOĞAN President of the Group Leader of the delegation	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (Adjust and Development Party)
Mr. Mevlüt KARAKAYA	Member of the Grand National Assembly of Türkiye
Ms. Fatma ÖNCÜ	Member of the Grand National Assembly of Türkiye
Mr. Ali ÖZKAYA	Member of the Grand National Assembly of Türkiye
Mr. Naim ÇOBAN	Deputy Secretary General, Grand National Assembly of Türkiye
Mr. Mümtaz GÜNER Adviser	Deputy Director, Grand National Assembly of Türkiye
Ms. Hande DENERİ	Adviser, Grand National Assembly of Türkiye
Mr. Ali YILDIZ	Adviser, Grand National Assembly of Türkiye
Mr. Ufuk EKİCİ	Ambassador
Ms. Eda ÇETIN	Diplomat

(AK Parti: Justice and Development Party)
(İYİ Parti: The Good Party)
(CHP: Republican People's Party)
(HDP: People's Democratic Party)

TUVALU – TUVALU

Mr. Samuelu Penitala TEO Leader of the delegation	Speaker of Parliament (GOV) Chairman of the Parliament Building Select Committee Chairman of the Parliament Rules Standing Committee
Mr. Namoliki Sualiki NEEMIA	Member of Parliament (OP) Member of the Parliament Building Select Committee,
Ms. Faitotoa KULENE	Adviser Parliament

(OP: Opposition)
(GOV: Government

UGANDA – OUGANDA

Ms. Anita Annet AMONG President of the Group Leader of the delegation	Speaker of Parliament (NRM) Chairperson of the Appointments Committee Chairperson of the Business Committee
Mr. Thomas TAYEWBA	Deputy Speaker of Parliament

Mr. Alex RUHUNDA	Member of the Parliament (NRM) Member, Environment and Natural Resources
Mr. Abdul MUTUMBA	Member of the Parliament (NRM) Member of the Public Accounts Committee - Local Government Member, Education and Sports
Ms. Susan AMERO Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Parliament Member, Climate Change Member of the Public Service and Local Government
Ms. Esther Davinia ANYAKUN Member of the Executive Committee	Member of the Parliament (NRM)
Ms. Nancy Odonga ACORA	Member of the Parliament (NRM) Member, Presidential Affairs Member of the Public Accounts Committee - COSASE
Mr. Paul AKAMBA	Member of the Parliament (NRM) Member, Budget Member, Environment and Natural Resources
Mr. Patrick Kayongo NSANJA	Member of the Parliament Member, Physical Infrastructure Member, Public Accounts Committee - COSASE
Mr. Mohammed KATO	Member of Parliament (NRM) Member, Tourism Trade and Industry, Member, Rules, Privileges and Discipline
Mr. Adolf Kasaija MWESIGE Member of ASGP	Clerk to Parliament
Mr. Leonard OKEMA Adviser	Director, Parliament
Mr. Meshach NUWABIINE Secretary of the delegation	Deputy Director, Parliament
Mr. Paul WABWIRE	Deputy Clerk Parliament
Mr. Louislordnay BAKYENGA	Adviser
Mr. Mohammed MPUGA Secretary of the Group	Clerk Assistant, Parliament
Ms. Sitnah Chemisto CHEROTICH Member of ASGP	Adviser, Parliament
Mr. Police Fred BUSINGE Secretary of the Group	Deputy Director, Parliament
Mr. Louislordnay BAKYENGA	Director, Parliament
Mr. Hassan KIRUMIRA	Adviser
Mr. Bashir LUBEGA	Adviser

(NRM: National Resistance Movement)
(NUP: National Unity Platform)

UKRAINE

Mr. Oleksandr KORNIYENKO Leader of the delegation	Deputy Chairman of the Parliament (Servant of the People)
Ms. Lesia VASYLENKO Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights,	Member of Parliament (Holos) Member of the Committee on Environmental Policy and Nature Management
Ms. Olga RUDENKO Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	Member of the Parliament (Servant of the People) Member of the Committee on Foreign Policy and Interparliamentary Cooperation
Mr. Oleksandr MEREZHKO	Member of Parliament, (Servant of the People) Chairman of the Committee on Foreign Policy and Interparliamentary Cooperation
Mr. Dmytro SHPENOV	Member of the Parliament Member of the Legal Policy Committee
Mr. Zhan BELENIUK	Member of the Parliament (Servant of the People) First Deputy Chairman of the Committee on Youth and Sports in the Parliament
Mr. Oleksandr SANCHENKO	Member of Parliament (Servant of the People) Member of the Committee on Humanitarian and Information Policy
Mr. Oleksii ZHMERENETSKYI	Member of the Parliament (Servant of the People) Member of the Committee on Anti-Corruption Policy

Mr. Yehor CHERKUN	Adviser, Parliament
Secretary of the delegation,	
Ms. Olha RYBAK	Adviser, Parliament
Secretary of the delegation	
Mr. Andrii KANIUKA	Adviser, Parliament
Mr. Artem RYZHAK	Adviser, Parliament
Mr. Andrii CHORNOPYSKYI	Diplomat
Mr. Nazarii ZHUCHKOVSKY	Diplomat

(European Solidarity: European Solidarity)
(Servant of the People: Servant of the People)
(Holos: Holos)

UNITED ARAB EMIRATES – ÉMIRATS ARABES UNIS

Mr. Ali AL NUAIMI	Member of the Federal National Council
Vice-President of the IPU	
Leader of the delegation	
Member of the Executive Committee	
Ms. Shaikah AL TENEIJI	Member of the Federal National Council
Member of the Committee on Middle East Questions	
Ms. Meera AL SUWAIDI	Member of the Federal National Council
Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	
Ms. Sara FALAKNAZ	Member of the Federal National Council
Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	
Mr. Marwan AL MUHAIRI	Member of the Federal National Council
Mr. Khaled ALKHARJI	Member of the Federal National Council
Mr. Omar ALNUAIMI	Secretary General, Federal National Council
Secretary of the Group, Secretary of the delegation	
Member of ASGP	
Ms. Afra ALBASTI	Deputy Secretary General, Federal National Council
Secretary of the Group	
Ms. Sheikah ALTENEIJI	Adviser, Federal National Council
Mr. Abdulrahman ALSHEHHI	Adviser, Federal National Council
Ms. Sheikah ALTENEIJI	Adviser, Federal National Council
Mr. Belal ALALI	Adviser, Federal National Council
Mr. Ahmad ALAQILI	Adviser, Federal National Council
Mr. Sami ALABBOUD	Adviser, Federal National Council
Mr. Ibrahim ALZAABI	Adviser, Federal National Council
Mr. Sharaf OTTAKATH	Adviser, Federal National Council
Mr. Juma ALMHEIRI	Adviser, Federal National Council
Mr. Abdulrahman ALHAMMADI	Adviser, Federal National Council
Mr. Abdulrahman ALSHEHHI	Adviser, Federal National Council
Mr. Ahmed ALMHEIRI	Adviser, Federal National Council

UNITED KINGDOM – ROYAUME-UNI

Ms. Karen BRADLEY	Member of the House of Commons (C)
President of the Group	Member, Liaison
Leader of the delegation	Chair, Procedure
Mr. Tim LOUGHTON	Member of the House of Commons (C)
	Member, Home Affairs
Ms. Kate OSAMOR	Member of the House of Commons (L)
	Member, International Development
Baroness Lindsay NORTHOVER	Member of the House of Lords (LD)
Lord Christopher RENNARD	Member of the House of Lords (LD)
Ms. Sarah DAVIES	Clerk, House of Commons
Member of ASGP	
Mr. Rick NIMMO	Director of BGIPU
Secretary of the delegation	
Ms. Dominique REES	Deputy Director-BGIPU
Ms. Rhiannon EDWARDS	Multilateral Programme Manager, BGIPU
	Adviser

Ms. Elektra GARVIE-ADAMS Joint Secretary of the ASGP	Senior Clerk, House of Commons
Mr. Roger STRINGER	Ambassador
Mr. Suleman HAROON	Deputy Ambassador

(C: Conservative)
(L: Labour)
(LD: Liberal Democrat)

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA – RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Ms. Tulia ACKSON (Ms.) President of the Group Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly (CCM) Chairperson, Steering Committee
Mr. Mussa Azzan ZUNGU	Deputy Speaker of the National Assembly (CCM) Vice Chairperson of the Steering Committee
Mr. Ramadhan Suleiman RAMADHAN	Member of the National Assembly (CCM) Deputy Chairperson, Legal Affairs
Ms. Esther Nicholas MATIKO Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the National Assembly (CHADEMA) Member, Public Accounts Committee
Mr. Elibariki Immanuel KINGU	Member of the National Assembly (CCM) Member, LAAC
Mr. Joseph Kizito MHAGAMA	Member of the National Assembly (CCM) Chairperson, Administration, Legal and Constitutional Affairs
Ms. Eng Mwanaisha N. ULENGE	Member of the National Assembly (CCM) Member of the Infrastructure Development Committee
Dr Faustine Engelbert NDUGULILE Member of the Advisory Group on Health	Member of the National Assembly (CCM) Member of the Deputy Chairperson, Health Committee
Ms. Zainab Athman KATIMBA	Member of the National Assembly (CCM) Member of the Budget Committee
Ms. Neema LUGANGIRA	Member of the National Assembly (CCM)
Ms. Zainab Issa KIHANGE Secretary of the delegation	Adviser, National Assembly
Mr. Mathew Nionzima KILEO ndc	Director, National Assembly
Ms. Ruth Stanley MAKUNGU	Deputy Director, National Assembly
Ms. Nenelwa Joyce MWIHAMBI ndc Member of ASGP	Clerk, National Assembly
Mr. Michael Yonakimu MSOMBE	Adviser, National Assembly
Ms. Prisca Oscar MWANJESA	Adviser, National Assembly
Mr. Emmanuel Elinuru MBOGGO	Adviser, National Assembly
Ms. Martha Obeid LYAFUNYILE	Adviser, National Assembly
Mr. James Nyengwa SAPALI	Adviser, National Assembly
Ms. Hoyce TEMU	Ambassador
Mr. Robert K.D. KAHENDAGUZA	Ambassador

(CCM: Chama Cha Mapinduzi)
(CHADEMA: Chama Cha Demokrasia Na Maendeleo)

URUGUAY

Mr. Sebastián ANDÚJAR Leader of the delegation	President of the House of Representatives (PN)
Mr. Amin NIFFOURI Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the Senate (PN) Vice-President, Salud Publica Vice-President, Hacienda
Mr. Jose Pedro MONTERO Vice-President of ASGP	Secretary General, Senate
Ms. Carina GALVALISI Secretary of the Group Secretary of the delegation Secretariat of GRULAC	Head of International Relations, House of Representatives
Mr. Oscar PIQUINELA Secretary of GRULAC Geopolitical Group	Adviser, Senate
Mr. Jorge DO AMARAL	Diplomat

(PN: Partido Nacional)
(PC: Partido Colorado)

UZBEKISTAN – OUZBÉKISTAN

Mr. Akmal SAIDOV Leader of the delegation Vice-President of the Executive Committee Member of the Gender Partnership Group	Deputy Speaker of the Legislative Chamber
Mr. Alikhanov SHOXRUX	Member of Parliament

VIET NAM

Mr. Nguyen KHAC DINH Leader of delegation	Vice President of the National Assembly
Ms. Thu Ha LE	Member of the National Assembly (CPV) Vice Chair of the Foreign Affairs Committee
Mr. Phu Binh PHAM	Member of the National Assembly (CPV) Standing Member of the Foreign Affairs Committee
Mr. Minh Hieu HOANG	Member of the National Assembly (CPV) Standing Member of the Law Committee
Mr. Duong Chinh CHUC	Ambassador/Permanent Representative
Ms. Thi Yen LE Secretary of the delegation,	Deputy Director, National Assembly
Ms. Pham Thi NGOC HA Secretary of the Group	Parliamentary officer, National Assembly
Mr. Xuan Anh PHAM	Secretary, National Assembly
Mr. Tho Luan NGUYEN	Protocol officer, National Assembly
Ms. Le Thu TONG	Interpreter
Ms. Hong Minh LAI	Media
Mr. Duong Chinh Chuc	Ambassador/Permanent Representatives

(CPV: The Communist Party of Viet Nam

YEMEN

Mr. Mohsen Ali BA SARRA Leader of the delegation	Deputy Speaker of the House of Representatives
Mr. Hamid Abdullah AL-AHMAR Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the House of Representatives
Mr. Ahmed Hasan BAHWAIRTH	Member of the House of Representatives
Mr. Mohamed Nageeb SAIF	Member of the House of Representatives
Mr. Ameen Ali ZUHRA Secretary of the delegation	Director, House of Representatives
Mr. Mohammed Gamal BA SURRA Secretary of the delegation	Adviser, House of Representatives

ZAMBIA – ZAMBIE

Ms. Nelly Butete KASHUMBA-MUTTI President of the Group Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly
Ms. Jacqueline SABAO	Member of the National Assembly (UPND) Member, National Guidance & Gender Matters Vice Chairperson, Public Accounts
Mr. Oliver M. AMUTIKE Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the National Assembly (UPND) Member, Media, Information & Communication Technologies Member, Cabinet Affairs
Mr. Emmanuel BANDA	Member of the National Assembly (Indep.) Member, National Guidance and Gender Matters Member, Government Assurances
Mr. Kaliye MANDANDI	Member of the National Assembly (UPND) Member, Cabinet Affairs Member, Government Assurances
Ms. Sibongile MWAMBA	Member of the National Assembly (PF) Member, Transport, Works and Supply Vice Chairperson, Legal Affairs, Human Rights and Governance

Mr. Harry KAMBONI KAZIMETE Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the National Assembly (UPND) Member, National Guidance and Gender Matters Chairperson, Local Government Accounts
Ms. Cecilia SIKATELE MAMBWE Secretary of the Group Member of ASGP	National Assembly
Mr. Stephen C. KAWIMBE Secretary of the Group Member of ASGP	National Assembly
Mr. Temwa S NYIRENDA Adviser	Deputy Director, National Assembly
Mr. Joseph LUNGU	Adviser, National Assembly
Mr. Ndiwa MUTELO	National Assembly Permanent Secretary
Mr. Sage SAMUWIKA Adviser	Director, National Assembly
Ms. Pauline MONGA Secretary of the delegation	Adviser, National Assembly
Ms. Sharon B MUTETO Secretary of the delegation	Adviser, National Assembly

(PF: Patriotic Front)
(UPND: United Party for National Development)
(Indep.: Independent)

ZIMBABWE

Mr. Jacob Francis Nzwidamilimo MUDENDA President of the Group Leader of the delegation Member of the Executive Committee	Speaker of the National Assembly (ZANU PF) Chairperson of the Committee on Standing Rules and Orders
Ms. Mabel Memory CHINOMONA President of the Group	President of Senate (ZANU PF) Deputy Chairperson of the Committee on Standing Rules and Orders

(ZANU PF: Zimbabwe African National Union Patriotic Front)

****

DELEGATIONS PARTICIPATING IN AN OBSERVER CAPACITY /
DÉLÉGATIONS PARTICIPANT EN QUALITE D'OBSERVATEURS

MYANMAR

Mr. Win Myat AYE Leader of the delegation	Member of the House of Nationalities
Ms. Mya THIDA	Adviser, House of Nationalities
Mr. Nay Myo HTET	Secretary of the Financial Affairs Committee

II. ASSOCIATE MEMBERS – MEMBERS ASSOCIES

ARAB PARLIAMENT
PARLEMENT ARABE

Mr. Adel AL ASOOMI	President of the Arab Parliament
Mr. Essa Al-NASSAR	Member of Parliament
Mr. Abdelmomen RAMADAN	Protocol Officer at the General Secretariat
Dr. Ashraf ABDELAZIZ	Political Advisor to the President

EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'AFRIQUE DE L'EST

Mr. Joseph NTAKIRUTIMANA	Speaker
Mr. John NJOROGE MUTEGA	Secretary General
Member of ASGP	
Mr. John NJOROGE MUTEGA	Clerk
Mr. Alex LUMUMBA OBATRE	Deputy Clerk
Ms. Priscilla AMODING	Senior Administrative Secretary to Speaker
Mr. Charles KADONYA NGELEJA	Principal Clerk Assistant
Ms. Emiliana CHANGWA TUHOYE	Administrative Assistant to Deputy Clerk
Ms. Anastasia Monica NTHENYA MBEBA	Personal Assistant to Speaker

PAN-AFRICAN PARLIAMENT / PARLEMENT PANAFRICAIN

Dr. Ashebir W. GAYO	Acting-President
Mr. Emmanuel Miles SAMPA	Member of Parliament
Ambassador Bridgett Dikeledi MOTSEPTE	PAP Ambassador of Goodwill
Ms. Josiane Mbogo Wawa MOUKHTAR	Head of Committees
Mr. Kennedy EMEANA	Protocol Officer
Mr. Mahad Shsidow	Media Officer
Mr. John KING	Staff
Mr. Luvuyu MANYI	Staff

INTER-PARLIAMENTARY COMMITTEE OF THE WEST AFRICAN ECONOMIC AND MONETARY UNION (WAEMU) / COMITÉ INTERPARLEMENTAIRE DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST-AFRICAINE (UEMOA)

Mr. Richard Kocouvi Adjihouho ALLOSSOHOUN	Deputy-Speaker
Mr.Yobate KOLANI BAKALI	Deputy-Speaker

PARLIAMENT OF THE CENTRAL AFRICAN ECONOMIC AND MONETARY COMMUNITY (CEMAC) /PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

M. Evariste NGAMANA	Président
M. Marcelin Venceslas NDASSIRA REMADE	Chef du Cabinet du Président

LATIN AMERICAN AND CARIBBEAN PARLIAMENT / PARLEMENT LATINO-AMÉRICAIN ET CARIBÉEN (PARLATINO)

Ms. Silvia GIACOPPO	Speaker
Leader of the delegation	
Ms. Maria Del Carmen ALVA PRIETO	Member of Parliament
Mr. Elias CASTILLO	Secretary General
Mr. Santiago GAMIETEA	Adviser

PARLIAMENT OF THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)/ PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)

Mr. Idris Ahmed WASE	Member of Parliament
Leader of the delegation	
Ms. Linda IKPEAZU	Member of Parliament
Mr. Edwin Melvin SNOWE JR	Member of Parliament
Mr. Senanu Koku ALIPUI	Member of Parliament
Mr. Caramo CAMARA	Member of Parliament
Mme Fatoumatta NJAI	Member of Parliament
Mr. Saa Emerson LAMINA	Member of Parliament

Mr. John AZUMAH,	Secretary-General
Mr. Ezekiel Friday FWANGDER	Deputy Director
Mr. Bertin Kountouon SOME	Director
Mr. Fily DIALLO	Protocol Adviser
Mr. Julius Sharka ZOKER	Adviser

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF LA FRANCOPHONIE
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Mr. Bruno FUCHS	Membre de l'Assemblée parlementaire, Délégué Général
Mr. Damien CESSELIN	Secrétaire général
Mr. Benoit ONAMBELE	Conseiller, appui diplomatique

III. OBSERVERS – OBSERVATEURS

UNITED NATIONS
NATIONS UNIES
Ms. Zahira VIRANI, UN Resident Coordinator in Angola
Ms. Andrea RIVERO DE ARAUJO, Political Adviser
Ms. Maria de Fatima SANTOS, Resident Coordinator Partnerships and Development Finance
Mr. Emanuel PAIM, Coordination Officer
Ms. Carolina DALLA VALLE BEDICKS, Associate Political Officer
Mr. João Paula ROCHA, Political Officer
Ms. Natercia de ALMEIDA, Delegate, National Point Office on Maternal, Newborn, Child and Adolescent Health and Nutrition
Mr. David ALAMOS, Chief Parliamentary Engagement Officer, United Nations Office of Counter Terrorism (UNOCT)
Ms. Hege WAGAM; UNAIDS Country Director Switzerland
Mr. Mady BIAYE, UNEPA Representative

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)
Mr. Gaundenz SILBERSCHMIDT, Director, Health and Multilateral Partnerships
Ms. Humphrey KARAMAGI

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP)
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONEMENT (PNUE)
Ms. Aphrodite SMAGADI, Legal Officer, OiC Montevideo Coordination and Delivery Unit

UNITED NATIONS FRAMEWORK CONVENTION ON CLIMATE CHANGE (UNFCCC)
CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)
Ms. Tracy Tollmann, Process Management Officer

UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)
Ambassador Mohamed AFFEY, Special envoy of UNHCR for the Horn of Africa
Mr. Andrew Harper, Special Advisor on Climate Action

UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME (UNODC)
OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (ONUDC)
Mr. Antonio Giovanni LUZZI; Program Management Officer
Ms. Sara DA SILVA OLIVEIRA, Human Rights Specialist

UNITED NATIONS OFFICE OF COUNTER-TERRORISM (UNOCT)
BUREAU DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME DES NATIONS UNIES
Mr. David ALAMOS, Chief Parliamentary Engagement Office,

UNITED NATIONS OFFICE FOR DISARMAMENT AFFAIRS (ODA)
BUREAU DES AFFAIRES DE DÉSARMEMENT DES NATIONS UNIES
Ms. Izumi Nakamitsu, United Nations Under-Secretary-General and High Representative for Disarmament Affairs, Office for Disarmament Affairs (ODA)

PMNCH
Dr. Flavia BUSTREO, Chair, Governance and Ethics Committee, Head of delegation
Ms. Sue MBAYA, Senior Consultant
Mr. Mohit PRAMANIK, Technical Officer

AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)
UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE
Mr. Boubacar IDI GADO, Secrétaire général
Mr. Samir CHEROUATI, Administrateur

ARAB INTER-PARLIAMENTARY UNION (AIPU)
UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE (UIPA)
Mr. Fayez AL-SHAWABKAH, Secretary-Genera
Mr. Samir NIHAWI, Director of Parliamentary Relations

ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE ASIATIQUE
Mr. Mohammad Reza MAJIDI, Secretary-General
Mr. Mehdi GHASHGHAVI, Deputy Secretary General
Mr. Seyed Javad HASHEMI HASSHANABADI, Director for International Division

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COLLECTIVE SECURITY TREATY ORGANISATION (CSTO PA)
Mr. Gleb BOKHANOVICH, Secretary

COMMONWEALTH PARLIAMENTARY ASSOCIATION (CPA)
ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH
Mr. Jarvis MATIYA, Deputy Secretary-General
Mr. Tom MARINO, Strategy, Engagement and Governance Officer

FORUM OF PARLIAMENTS OF THE INTERNATIONAL CONFERENCE ON THE GREAT LAKES REGION (FP- ICGLR)
FORUM DES PARLEMENTS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS (FP-CIRGL)
Mr. Onyango KAKOBA, Secretary General
Ms. Violette KATYA, Administrative Assistant and Protocol to the Secretary-General

GLOBAL ORGANIZATION OF PARLIAMENTARIANS AGAINST CORRUPTION (GOPAC)
ORGANISATION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES CONTRE LA CORRUPTION
Mr. Fadli ZON, Vice-Chair

INTERNATIONAL PARLIAMENT ON TOLERANCE AND PEACE (IPTP)
PARLEMENT INTERNATIONAL POUR LA TOLÉRANCE ET LA PAIX (PITP)
Mr. Ahmed ALJARWAN, President
Mr. Zoran ILIEVSKI, Secretary General

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COMMUNITY OF PORTUGUESE-SPEAKING COUNTRIES (AP-CPLP)
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DES PAYS DE LANGUE PORTUGAISE
Ms. Teresa Efua Asangono, President

PARLIAMENTARY UNION OF THE OIC MEMBER STATES (PUIC)
UNION PARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBERS DE L'OCI (UPCI)
Mr. Mouhamed Khouraichi NIASS, Secretary-General
Mr. Aliasghar MOHAMMADI SUANI, Deputy Secretary General

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION OF BELARUS AND RUSSIA
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DU BELARUS ET DE LA RUSSIE
Mr. Andrei SAVINYKH, Deputy Chairman
Mr. Getta ANTON, Deputy Chairman, Member of the Parliamentary Assembly Commission on Agrarian Issues
Ms. Elena SUKHAREVA, Advisor of the International Relations Department

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF TURKIC SPEAKING COUNTRIES (TURKPA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DES PAYS DE LANGUE TURCIQUE
Mr. Mehmet Süreyya ER, Secretary General
Mr. Azar MAMMADOV, Legal expert

SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY PARLIAMENTARY FORUM (SADC PF)
FORUM PARLEMENTAIRE DE LA COMMUNAUTE (SADC)
Ms. Boemo SEKGOMA, Secretary General
Ms. Yapoka MUNGANDI, Director of Finance and Corporate Services
Mr. Michael MUKUKA, SA Hub Coordinator

UNITE
Mr. Ricardo BAPTISTA-LEITE, President
Mr. João LEITE,

INTERNATIONAL ORGANIZATION OF SUPREME AUDIT INSTITUTIONS (INTOSAI)
ORGANISATION INTERNATIONALE DES INSTITUTIONS SUPERIEURES DE CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUE (INTOSAI)
Mr. Jorge Antonio DE OLIVERA FRANCISCO
Mr. Marcio ALVES PEREIRA DE ANDRADE
Ms. Camilla FREDRIKSEN, INTOSAI Development Initiative

SOCIALIST INTERNATIONAL (SI)
Ms. Benedicta LASI, Secretary General
Mr. Carlos WALLHEAD, Projects and Programs Officer

IV. ADVISERS AND OTHER PERSONS TAKING PART IN THE WORK OF THE 147th ASSEMBLY – CONSEILLERS ET AUTRES PERSONNES PARTICIPANT AUX TRAVAUX DE LA 147e ASSEMBLEE

MONGOLIA – MONGOLIE

Ms. Ulziisaikhan LUVSANDORJ	Secretary General, State Great Hural
Member of ASGP	
Ms.Unurmaa UUGANBAYAR	Adviser
Mr.Tuguldur GAN-ULZII	Adviser
Ms. Azjargal GANBOLD	Secretariat of the State Great H
Ms.Erdenetuya GURRENCHIN	Media

V. SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION OF THE 147th ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION
INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION DE LA 147e ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Mr. Parfait ONANGA-ANYANGA, Special Representative of the Secretary-General to the African Union and Head of the United Nations Office to the African Union

General Debate / Débat general
His Excellency João Caholo, Executive Secretary, International Conference of the Great Lakes Region (ICGLR)
Ms. Prisca Fenosoa Maharavo, Together for a New Africa

Forum of Women Parliamentarians / Forum des femmes parlementaires
Ms. Susana CAPOBIANCO-MEINEL, Head of Women in Politics, Apolitical Foundation
Ms. Kimberly MCARTHUR, Chief Operating Officer, Apolitical Foundation

Second Global Parliamentary Summit on Countering Terrorism and Violent Extremism
Mr. Simon KILLELEA, CEO, Institute for Economics and Peace

Standing Committee on Peace and International Security
Ambassador Christian Guillemet-Fernandez, Permanent Representative of Costa Rica in Geneva
Mr. Jonathan GRANOFF, President, Global Security Institute
Mr. Alhatikou; DAGAMAISSA, Program Manager, International Alert
Mr. Paul Dziatkowiec, Director of Mediation and Peace Support, Geneva Centre for Security Policy

Standing Committee on Sustainable Development
Ms. Sarah Shaw, Senior Advisor, Partnerships Team, COP28
Ms. Adeyinka Badejo, Deputy Regional Director of Operations, Regional Bureau for Southern Africa, World Food Programme (WFP)

Standing Committee on United Nations Affairs
Dr. Alexandra Novosseloff, Research Associate, Centre Thucydide, University of Paris-Pantheon-Assas (Paris 2)
Ms. Zahira Virani, UN Resident Coordinator
Andrea Rivero de Araujo, UN Country Team

Parity debate
Mr. Wessel Van den Berg, MenCare officer, Equimundo Centre for Masculinities and Social Justice

Workshop on Rights of Child
Ms. Sophie Kiladze, Vice-Chair, UN Committee on the Rights of the Child
Ms. Aia-Eza Nacília Gomes da Silva Troso, Chair of the Fifth Committee on Economy and Finance, National Assembly of Angola
Ms. Louise Moreira Daniels, Chief of Social Policy, United Nations Children's Fund (UNICEF) Angola

Open session of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law
Mr. Ian Fry, UN Special Rapporteur on the promotion and protection of human rights in the context of climate change

IPU-WHO joint workshop
Mr. S. Solomon, Principal Legal Officer, Unit on International, Constitutional and Global Health Law

Andean Parliament
Mr. Juan Pablo Letelier, President, Governance Institute